Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques 82

Canadian Special Publication of Fisheries and Aquatic Sciences 82

Comptes rendus de la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984

La pêche sportive au Canada : vers les années 1990

Vancouver (Colombie-Britannique)
du 13 au 16 février 1984

Rédaction :

A.L.W. Tuomi

Ministère des Pêches et des Océans
Politique et planification des programmes
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Transactions of the 1984 Canadian Sport Fisheries Conference

Canada's Sport Fisheries: Getting Ready for the 1990's

Vancouver, British Columbia
February 13–16, 1984

Edited by:

A.L.W. Tuomi

Department of Fisheries and Oceans
Policy and Program Planning
Ottawa, Ontario K1A 0E6

GULF REGIONAL LIBRARY
FISHERIES AND OCEANS
BIBLIOTHEQUE REGION DU GOLFE
PECHES ET OCEANS

Parrainé par le
Ministère des Pêches et des Océans

Sponsored by:
Depaftment of Fisheries and Oceans

QL
626
C314
No82F

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
Ottawa 1987

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS
Ottawa 1987

QL
626
C314
N082F

Publié par

Pêches et Océans

Direction générale des communications

Direction de l'information et des publications

Published by

Fisheries and Oceans

Communications Directorate

Information and Publications Branch

Ottawa K1A 0E6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente dans les librairies autorisées, les autres librairies, ou encore, par commande payable à l'avance, au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S9.

Les chèques ou mandats-poste, payables en monnaie canadienne, doivent être faits à l'ordre du Receveur général du Canada.

Un exemplaire de cette publication a été déposé, pour référence, dans les bibliothèques partout au Canada.

No de cat. Fs 41-31/82F
ISBN 0-662-94322-8
ISSN 0706-649X

©Minister of Supply and Services Canada 1987

Available from authorized bookstore agents, other bookstores or you may send your prepaid order to the Canadian Government Publishing Centre Supply and Services Canada, Ottawa, Ont. K1A 0S9.

Make cheques or money orders payable in Canadian funds to the Receiver General for Canada.

A deposit copy of this publication is also available for reference in public libraries across Canada.

Cat. No. Fs 41-31/82F
ISBN 0-662-94322-8
ISSN 0706-649X

Tous droits réservés. On ne peut reproduire aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photographique) ni en faire un enregistrement sur support magnétique ou autre pour fins de dépistage ou de diffusion, sans autorisation écrite préalable des Services d'édition, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior written permission of the Publishing Services, Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Directrice et rédactrice : Johanna M. Reinhart, M.Sc.
Services d'édition et de rédaction : Micheline Gilbert
Composition : Aubut & Associés Ltd.
Conception graphique : Saleh-Greenberg-Cooper & Associates, Ottawa (Ontario)

Director and Editor: Johanna M. Reinhart, M.Sc.
Editorial and Publishing Services: Micheline Gilbert
Typesetter: Aubut & Associates Ltd.
Cover Design: Saleh-Greenberg-Cooper & Associates, Ottawa, Ontario

Ces documents sont publiés tels qu'ils ont été présentés dans le cadre de la Conférence sur la pêche sportive de 1984. Les opinions et les présentations sont strictement celles des auteurs et n'engagent pas nécessairement le ministère des Pêches et des Océans, ni le gouvernement du Canada. Cette publication n'a pas été revue par des pairs.

These papers are published as presented at the 1984 Sport Fisheries Conference. The opinions and presentations are strictly those of the authors and not necessarily those of the Department of Fisheries and Oceans, or of the Government of Canada. This publication has not been peer reviewed.

On devra référer comme suit à cette publication :
TUOMI, A.L.W. 1987. Comptes rendus de la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984 — La pêche sportive au Canada : vers les années 1990. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat. 82F : 391 p.

Correct citation for this publication:
TUOMI, A.L.W. 1987. Transactions of the 1984 Canadian Sport Fisheries Conference — Canada's Sport Fisheries: getting ready for the 1990's. Can. Spec. Publ. Fish. Aquat. Sci. 82F : 391 p.

Offert gratuitement par le ministère
des Pêches et des Océans
Direction générale des communications
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6
Nº de cat. Fs 41-31/82F

Table des matières

Résumé / Abstract vii
Mot de bienvenue. R.C. Thomas au nom de B. Marr 1
Discours d'introduction. V. Rabinovitch 2
Déroulement de la conférence. A.L.W. Tuomi 5
Les enquêtes sur la pêche sportive au Canada : résultats de 1980 et plans pour 1985. K. Brickley ... 7
Débats 9

Mémoires et exposés non gouvernementaux

Conseil consultatif de la pêche sportive
La pêche sportive sur la côte ouest : état financier, déceptions et avenir. R.H. Wright 10
Fédération canadienne de la faune
La question de l'heure est la répartition : une perspective nationale. W.R. Martin 17
Répartition du saumon atlantique. C.W. Myles 24
La question de la répartition d'après l'expérience de la pêche en eau douce. K.H. Loftus ... 28
Répartir l'accès aux pêcheries : une perspective de la côte canadienne du Pacifique. K.C. Lucas 35
Fly-In Sport Fishing Industry Association of Canada
Industrie de la pêche sportive avec transport par avion. J. Cole 47
Débats 49
Fédération du saumon atlantique
Le saumon atlantique — une ressource servant d'appoint aux prestations d'assistance sociale. W.M. Carter 54
Institut canadien de la pêche sportive
Proposition pour un « Fonds national de conservation de la pêche sportive ». P.A. Larkin au nom de J.P. Cuerrier 61
Débats 66
Groupe des autochtones propriétaires de pêcheries. L. Anderson 67
Northern Ontario Tourist Outfitters Association
La pêche sportive au Canada : en prévision des années 1990 — l'approche touristique. R. Liddle 70
Débats 85
The Sport Fishing Institute of British Columbia
Avenir de la pêche sportive : les années 1990. T.C. Davis 86
The Manitoba Lodges and Outfitters Association
Énoncé de principes. J. Clarke 97
Débats 98

Discours de l'Hon. Pierre De Bané, Ministre des Pêches et des Océans 102

Objectifs et programmes des organismes de gestion provinciaux, territoriaux et fédéraux

Terre-Neuve et Labrador. D.M. Brown 109
Débats 112
Nouvelle-Écosse. Lignes directrices de la Nouvelle-Écosse sur les pêches récréatives en eau douce. B.C. Sabean 113
Débats 117
Île du Prince-Édouard. A. Smith 118
Débats 119
Nouveau-Brunswick. Résumé du plan sur la pêche sportive en eau douce de la province du Nouveau-Brunswick. W. Hooper 119
Débats 133
Ontario. Pêches de l'Ontario : objectifs et stratégies pour les années 80. A.S. Holder 135
Débats 138
Québec. Situation de la pêche sportive. Orientations et perspectives de développement au Québec. C. Bernard 139
Débats 146

Manitoba. Projet de stratégie des pêches sportives du Manitoba. D. Toews 148
Débats 173
Saskatchewan. Politique des pêches de la Saskatchewan : un plan d'action. R. Johnson 175
Débats 187
Canada. Principaux aspects d'un programme éventuel de gestion de la pêche sportive au Canada. R.F.A. Roberts 188
Débats 195
Alberta. Politique de la pêche et de la faune de l'Alberta. E. Stenton 198
Colombie-Britannique. Objectifs et politique provisoires de gestion de la pêche en eau douce en Colombie-Britannique. R.C. Thomas 207
Yukon. H. Paish 217
Territoires du Nord-Ouest. C. Livingston 222
Organes intergouvernementaux. Objectifs et programmes concernant la pêche sportive. A.S. Holder, W. Hooper, R.C. Thomas et A.L.W. Tuomi 224
Débats 233

Perspectives extérieures sur les objectifs de la pêche sportive et la préparation des programmes

États-Unis. U.S. National Marine Fisheries Service. R.F. Hutton 243
États-Unis. U.S. Sport Fishing Institute. G.C. Radonski 250
Débats 261

Rapport provisoire de la conférence. A.L.W. Tuomi 263

Atelier 1. Perspectives de développement de la pêche sportive

Remarques du président. T. O'Reilly 265
La pêche sportive au Canada : un potentiel insuffisamment exploité. K.W. Cox 265
Possibilités de développement de la pêche sportive dans les provinces atlantiques. G. Jefferson . 277
Redistribution du saumon de l'Atlantique anadrome et potentiel du saumon de l'Atlantique non anadrome dans la pêche sportive canadienne. W.C. Hooper et C. Ayer 283
Norvège. S.A. Mehli 303
Perspectives de développement de la pêche sportive en Saskatchewan. R. Johnson 307
Débats 309

Atelier 2. Conflits dans l'utilisation des ressources

Remarques du président. E. Stenton 313
Fédération canadienne de la faune. K. Brynaert 313
Manitoba. D. Toews 315
Comité consultatif de la pêche sportive (C.-B.). R. Shaw 318
La répartition des ressources n'est peut-être pas la question primordiale. A. Barber 320
Débats 328

Atelier 3. Mise en valeur et potentiel des pêcheries des autochtones

Remarques du président. P. Chamut 333
Mise en valeur des ressources renouvelables, ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa. L. Anderson 333
Agent du tourisme, région du Québec, ministère des Affaires indiennes et du Nord. W. Walling 334
Association des pourvoyeurs du Lac Mistassini (Québec). D. McLeod 336

Débats 341

Première conférence mondiale sur la pêche. M. Leech 349
Discussion libre 350
Rapport du groupe de travail sur le résumé de la Conférence. R.F.A. Roberts 359
Communiqué de presse (le vendredi 7 février 1984) 359
Débats sur le résumé de la Conférence 361
Résumé de la Conférence (revu le 21 mars 1984) 366
Conclusions et remarques 369

Annexes

Annexe 1. Historique des conférences sur la pêche sportive canadienne 371
Annexe 2. Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984 (programme) 373
Annexe 3. Liste des participants 376
Annexe 4. Index des participants 382
Annexe 5. Sport fisheries in Quebec : Situation, policy and outlook. C. Bernard 385

Résumé

TUOMI, A.L.W. 1987. Comptes rendus de la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984 — La pêche sportive au Canada : vers les années 1990. Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat. 82F : 391 p.

La conférene a été organisée pour permettre d'en arriver à un consensus sur les objectifs globaux et les programmes concernant la pêche sportive au Canada dans les années 1990. Les principaux secteurs de l'industrie canadienne de la pêche sportive ont été invités à y participer par le ministère des Pêches et des Océans et à exposer les grandes lignes de leur position sur les politiques, à identifier les questions-clés et à faire part de leurs attentes et de leurs aspirations pour l'avenir. Les premiers exposés ont été présentés par les organismes non gouvernementaux. Les principales associations nationales et régionales de pêcheurs à la ligne ont soumis le point de vue et les préoccupations des pêcheurs à la ligne et des partisans de l'environnement au Canada concernant les ressources halieutiques. On a fait état du nombre croissant d'autochtones propriétaires ou gestionnaires de pêches. Des groupes du secteur de la pêche sportive et du tourisme ont décrit leurs intérêts dans les dépenses et les investissements de 1,7 milliard de dollars effectués au Canada en 1980 par 5 millions de Canadiens et 1 million de pêcheurs à la ligne venant d'autres pays. Dans son discours, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré qu'il était temps de gérer et de développer la pêche sportive au Canada selon son plein potentiel économique et social. Les dix provinces, les deux territoires et le ministère des Pêches et des Océans ont respectivement exposé leurs politiques, leurs plans et leurs programmes actuels relatifs à la pêche sportive pour l'avenir. Une ébauche préparée par les divers gouvernements sur les objectifs et les programmes globaux touchant la pêche sportive au Canada a également été présentée, et l'on a fait état des perspectives d'autres pays sur l'élaboration des politiques en matière de pêche sportive. Trois comités on traité des possibilités de développement de la pêche sportive, des conflits relatifs à l'utilisation des ressources, de même que du développement et du potentiel de la pêche des autochtones. Le compte rendu général de la conférence préparé par un groupe de travail a suscité beaucoup de discussions et a été modifié ultérieurement. Bien qu'il y ait eu consensus sur la plupart des sujets traités, on n'a pas tenté de mettre un point définitif aux objectifs et aux programmes concernant la pêche sportive présentés par les gouvernements, les pêcheurs à la ligne et l'industrie, et ce pour plusieurs raisons, notamment, la reconnaissance de la portée et de la complexité du sujet, les préoccupations exprimées quant à la façon dont on devrait traiter les problèmes de gestion soulevés par la *Loi sur les pêcheries* et la nécessité à la fois d'évaluer la conférence et de développer ce qui y a été réalisé. La conférence a appuyé de façon unanime la réalisation de l'étude de 1985 sur la pêche sportive au Canada, coordonnée à l'échelle nationale. L'annonce de l'intention des associations de pêcheurs à la ligne de tenir davantage compte de l'avis du public en matière de conservation et de gestion des pêches a été largement approuvée. On a également promis de tenir la prochaine conférence dans les neuf mois. Cette conférence représentait l'aboutissement des ateliers et des réunions tenus par les divers gouvernements, les pêcheurs à la ligne et les milieux d'affaires de ce secteur depuis 1970. Elle a permis de rassembler une base de renseignements exhaustive sans précédent sur la pêche sportive au Canada et sur son avenir.

Abstract

TUOMI, A.L.W. 1987. Transactions of the 1984 Canadian Sport Fisheries Conference — Canada's sport fisheries: getting ready for the 1990's. Can. Spec. Publ. Fish. Aquat. Sci. 82F: 391 p.

The conference was organized to serve as a forum for seeking consensus on overall goals and programs for Canada's sport fisheries for the 1990's. All major sectors of Canada's sport fish industry were invited by the Department of Fisheries and Oceans to participate and to outline their current policy positions, to identify key issues, and their expectations and aspirations for the future. Non-government organizations made the opening submissions. Briefs by ranking national and regional angler organizations outlined the fisheries resource views and concerns of Canadian anglers and conservationists. Presentations were made on the growing development of ownership and management of fisheries by native people. Sportfish industry and tourism groups outlined their business interest in the $1.7 billion spent and invested in Canada in 1980 by five million Canadian and a million visiting anglers from other countries. In his speech, the federal Minister of Fisheries and Oceans said the time has come to manage and develop Canada's sport fisheries to their full economic and social potential. The ten provinces, the two territories, and the Department of Fisheries and Oceans, respetively, outlined their current sport fisheries policy, plans, and programs for the future. An intergovernmentally prepared draft of overall Canadian sport fisheries goals and programs was also presented and foreign perspectives on sport fisheries policy formulation outlined. Three panels dealt with sport fisheries development opportunities, resource use conflicts, and with the development and potential

of native-owned fisheries. The conference overview drafted by a working group was extensively discussed and subsequently revised as a result. While there was consensus on most counts, conference finalization of inter-government/angler/industry sport fisheries goals and programs was not attempted for several reasons; notably, recognition of the wide scope and complexity of the subjet, concerns expressed on how management problems arising from the *Fisheries Act* should best be addressed, and the need to both assess and build upon what the Conference had accomplished. Unanimous conference support was given to the conduct of the nationally coordinated 1985 Survey of Sportfishing in Canada. The announced intention of organized anglers to provide greater public input into fisheries conservation and management received broad approval. The scheduling of the next conference within nine months was also promised. The conference was the culmination of inter-governmental, angler, and related business community workshops and conferences dating back to 1970. These proceedings bring together an unprecedented and comprehensive foundation of information on Canada's sport fisheries and their future.

MOT DE BIENVENUE

Ron Thomas
Chef de la gestion de la pêche, Colombie-Britannique

au nom de

Ben Marr
Sous-ministre de l'Environnement, Colombie-Britannique

Ben me prie de vous transmettre ses regrets pour son absence aujourd'hui. Il m'a également remis des notes que j'ai l'intention de vous lire. Pour ma part, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion, la septième à laquelle j'assiste. En tout, il n'y en a eu que sept.

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui en Colombie-Britannique pour la quatrième Conférence canadienne de la pêche sportive. Des progrès considérables ont été accomplis depuis la dernière rencontre semblable à celle-ci qui a eu lieu à Victoria en 1972. La tenue en Colombie-Britannique de cette très importante réunion me semble appropriée étant donné que nous possédons, et de loin, les plus grandes pêcheries en eau salée au Canada et que nous nous classons au troisième rang pour notre participation à la pêche en eau douce. Le ministère provincial de l'Environnement a reconnu la nécessité d'une évaluation globale des ressources naturelles et de la mise au point de plans à long terme concernant l'utilisation de ces ressources. Les données obtenues grâce aux études nationales de 1975 et 1980 sur la pêche sportive ont largement contribué à l'élaboration de ces plans. Fait curieux, seules les Pêches et la Faune possèdent des données adéquates pour étayer ces plans, ce qui est loin d'être le cas des services chargés des eaux, des déchets et de l'air. Comme la majorité des provinces canadiennes, la Colombie-Britannique est actuellement aux prises avec un grave problème de pêche en eaux douces tout comme en eaux salées, étant donné que la demande pour la pêche à la ligne dépasse de beaucoup les capacités naturelles de production de poisson. Convaincre un grand nombre de personnes, dont les législateurs, de la valeur réelle de la pêche sportive est l'une des perpétuelles difficultés à laquelle il faut faire face. C'est pourquoi je vous engage, au cours des présentes délibérations, à faire des efforts non seulement pour établir des objectifs nationaux en matière de pêche sportive au Canada mais aussi pour parvenir à une entente sur des méthodes acceptables d'évaluation de la pêche sportive. J'espère que cette conférence remportera un franc succès et je vous souhaite une agréable visite à Vancouver et en Colombie-Britannique. Merci de votre attention.

DISCOURS D'INTRODUCTION

Victor Rabinovitch
Sous-ministre adjoint
Expansion économique et commercialisation des pêches
Ministère des Pêches et des Océans

Il y a quelques semaines, il était question de la difficulté de démarrer une conférence comme celle-ci. On m'a expliqué que mon rôle en tant que principal orateur ressemble à celui du clairon qui sonne la charge ou, le cas échéant, la retraite. Et, j'ai commencé à m'inquiéter parce qu'en fait il m'est arrivé d'être clairon. Tous ceux qui ont eu l'occasion de m'entendre à 6 h 30 se souviendront combien il me déplaisait de me lever tôt le matin et, beau temps mauvais temps, de sortir sonner l'appel. Pour en venir au fait, nous savons en tant que fonctionnaires que ce sont vraiment les élus, soit individuellement en tant que ministres ou collectivement par la voie du gouvernement, qui émettent les ordres et qu'il est de notre devoir de donner des conseils et d'essayer de persuader, mais en définitive d'écouter et d'exécuter ce que les élus nous demandent de faire.

Pour revenir au thème de la conférence et de notre présence en ces lieux, je dois avouer que je suis tout à fait un nouveau venu. C'est la première fois que j'assiste à une conférence de ce genre, et je suis dans la Fonction publique fédérale depuis assez peu de temps. Dans un sens cela peut être avantageux parce que je peux observer et probablement regarder dans la perspective de celui qui reçoit l'information à l'autre bout de la chaîne -- ou les avis destinés à me persuader, ou encore à me convaincre de persuader un ministre d'agir. En premier lieu, je constate combien est positive l'information recueillie par ces conférences, grâce aux études entreprises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, qui ont permis de mettre au point la base de renseignements ayant contribué à faire de la pêche sportive un important secteur d'activité. D'après les études sur le sujet, j'ai recueilli des renseignements comme le nombre de Canadiens participant à la pêche sportive, le nombre d'étrangers venant ici en touristes pour dépenser leurs dollars et le nombre de jours consacrés à cette activité par ses adeptes. Évidemment, j'ai réuni des renseignements sur les dollars dépensés tant directement qu'indirectement pour les biens et les services. Et, à mon point de vue, ce qui est encore plus important dans la promotion du poisson en tant que nourriture, j'ai recueilli toute une série de renseignements très intéressants sur les quantités de poisson consommées par les pêcheurs sportifs, leurs amis et leurs familles, et ce que cela peut signifier comme marché possible pour les produits de la pêche parmi les pêcheurs sportifs, leurs amis, leurs familles et leurs relations.

Je crois que ces études ne sont pas là pour représenter simplement une étude de plus, une autre pile de données brutes à laisser dormir sur des tablettes. Ces données ont montré que la place revendiquée par l'industrie de la pêche sportive en tant que principal agent de l'activité économique est justifiée et que par conséquent elle lui donne le droit de revendiquer le partage des ressources halieutiques. De toute évidence, mes remarques signifient que l'étude de 1985 sera absolument essentielle, et que personne ne

peut prétendre que cela suffit puisque nous en avons déjà fait deux. Mais, comme la plupart d'entre nous le savent, cela n'est pas si simple et c'est pourquoi l'étude de 1985 restera sûrement un important centre d'attraction pour les personnes réunies autour de cette table et celles qui observent les résultats des présents débats. Cela dit, et malgré les débats soulevés par les études, il n'en reste pas moins que certains arguments sont importants, le plus important étant encore le facteur économique. Il existe un certain nombre de raisons qui nous poussent à comparer la pêche sportive à la pêche commerciale, dont par exemple les avantages possibles. Au moins en théorie, la pêche sportive devrait rapporter des avantages économiques nets ou des avantages sociaux nets plus importants que la pêche commerciale. Voilà un argument de poids, qui devrait certainement tenir occupés pour plusieurs années à venir beaucoup d'universitaires et de personnes qui travaillent à contrat pour nous comme experts-conseils, et c'est une bonne chose. Toutefois, je me demande si cela nous apportera une réponse pouvant résoudre une fois pour toutes la question de savoir lequel des deux types de pêche représente une plus grande valeur pour la société en général. En définitive, il s'agit d'un argument théorique jusqu'au jour où nous serons disposés à renchérir pour savoir qui devra payer pour quoi. On pourrait poser un autre genre de question. Pourquoi ne pas comparer les années-personnes d'emploi produites par la pêche commerciale à celles produites par la pêche sportive. Cette question est plus simple parce qu'il est en définitive possible de mesurer avec un certain degré de certitude le niveau d'emploi directement relié à une part ou l'autre de l'industrie. Mais là encore nous faisons face à de nombreux problèmes de méthodes et de mesures. On pourrait essayer d'une manière différente : nous interroger par exemple sur l'activité économique mesurée soit en terme de recettes fiscales ou de rentrées d'argent grâce aux mesures prises directement à l'endroit de la pêche sportive et de la pêche commerciale avec en plus les liens horizontaux et les liens verticaux. Bien que nous puissions examiner ce point en détail, la méthodologie et les problèmes de mesure nous feront malgré tout déboucher sur un cul-de-sac. L'élasticité de la demande serait une question intéressante à discuter, afin de savoir si une plus grande quantité de poisson disponible pour la pêche sportive amènerait davantage d'amateurs à pratiquer ce type de pêche et à y consacrer beaucoup plus d'argent, ou avons-nous en fait atteint un certain plafond pour la demande et la participation?

Ce que j'essaie de dire c'est que nous pourrions discuter d'un aspect moins limité, c'est-à-dire la production de la richesse et de sa distribution de plus en plus étendue, et chaque ronde de discussions nous fait comprendre davantage ce qui est utile. Étant économiste de formation, je crois évidemment que cela est utile. Mais, en définitive, les décisions sur l'avenir de la pêche sportive, de son rôle, de son importance et de sa part relative ne sauraient être entièrement prises par suite de discussions de nature économique. Je suppose en premier lieu que c'est parce que la pêche sportive ne représente pas uniquement une activité économique. J'ajouterais que l'expression " pêche récréative " est en fait un meilleur moyen de décrire cette activité. Lorsque l'on décrit la plongée sous-marine, l'observation des poissons et des baleines ou quelque autre activité de cette nature, il s'agit en partie de pêche sportive et d'une aventure avec la faune. J'en arrive à ce point parce que, selon moi, l'avenir de l'industrie de la pêche sportive en général reposera sur l'aptitude des personnes ici présentes à considérer cette industrie dans un sens plus large. Permettez-moi de vous expliquer le

fond de ma pensée. J'ai, dans le passé, été membre de groupes de pression pour le secteur privé. J'ai appris que, lorsque je me présentais auprès du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux en disant simplement " mes concitoyens veulent quelque chose, donnez, donnez " nous n'avions pas beaucoup de succès. Il est possible d'obtenir ainsi une oreille sympathique, et très souvent la presse nous faisait une excellente publicité pendant un jour ou deux, car il n'y a rien comme la presse pour mettre en lumière certains éléments de conflit. Mais les pressions exercées par moi étaient beaucoup plus efficaces lorsque j'arrivais en exposant le problème d'un point de vue commercial, en disant ce que nous en pensions et ce que nous proposions pour essayer de le régler. Et, bien entendu, une partie de notre proposition sous-entend que nous souhaitons recevoir un peu plus, mais ne croyez pas que ce soit la seule chose qui nous intéresse. En général, les ministres et les gouvernements prêtent davantage attention à un problème lorsqu'il est placé dans un contexte plus large. Qu'est-ce que cela signifie dans le contexte d'une conférence sur la pêche sportive? Je tiens à montrer que même si les aspects économiques sont importants, il ne faut pas s'arrêter seulement à eux, car il y a beaucoup plus que cela. Pour ma part, je considère que le document intitulé " Domaines-clés dans l'élaboration des programmes " (Key Areas for Program Development), qui sera l'un de nos documents de travail, est extrêmement stimulant car, à mesure que je le parcourais, la pêche sportive m'est apparue comme faisant partie de l'industrie de la pêche dans son ensemble, et les gestionnaires de la pêche sportive, en train de chercher des moyens d'améliorer et d'étendre cette activité pour qu'il ne soit plus simplement question d'enlever quelque chose à un groupe ou à l'autre, ou d'un vulgaire partage de gâteau. Ce qui m'est véritablement venu à l'esprit, c'est la perspective d'une activité cherchant à se développer en tant que telle et en tant que partie d'un secteur plus vaste. Si je dois donner mon opinion, que ce soit pour affirmer combien j'aimerais que la pêche sportive accepte dès maintenant le fait qu'elle est légitime, qu'elle fait partie intégrante du secteur des pêches et que la place occupée par elle lui revient de droit. Cela a été l'oeuvre des études et de ces discussions, et maintenant il est temps de se demander comment on peut maximiser les avantages économiques, sociaux et les avantages de la société toute entière qui découlent de la pêche récréative. Comment y parvenir? Comment améliorer les choses, les faire progresser et les étendre? Pour moi, il me semble que c'est ce qui doit résulter de ces conférences. Sur la base d'un sentiment de confiance et de sécurité, des questions comme celle de la répartition pourront être résolues de façon très positive et constructive. Voilà, Monsieur le Président, le premier son de cloche que j'aimerais faire entendre. En second lieu, je tiens à vous remercier personnellement pour le travail que vous avez accompli avec le concours des provinces et de différentes organisations privées en favorisant la reconnaissance professionnelle, politique et commerciale de ce secteur des pêches. Je rends hommage à vous et à vos collègues.

DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Archie Tuomi
Président général, ministère des Pêches et des Océans

Avant d'expliquer le déroulement de la conférence et de passer aux introductions, je ne vais pas nommer tout le monde ici présent, parce que pour moi vous êtes tous à la table centrale, mais j'aimerais tout de même signaler la présence de quelques personnes de l'étranger.

Comme vous pouvez en juger d'après la liste des participants, nous avons avec nous le Dr Bob Hutton, coordonnateur des affaires locales de la pêche marine nationale aux États-Unis; Gil Radonski, président du Sport Fishing Institute; Richard Thompson, coordonnateur de la pêche récréative de la région nord-ouest à Seattle. À côté du Dr Thompson, se trouve Alec Merriman de Victoria, situé pour ainsi dire hors du pays; M. Michael Leech, assistant du président de l'International Game Fish Association de Floride. Enfin, j'aimerais souhaiter la bienvenue à un biologiste de Trondheim en Norvège, Svein Mehli, que certains d'entre nous ont eu le plaisir de rencontrer une première fois dans son pays, en 1975.

Pour ce qui est du déroulement de la conférence, vous avez reçu tant de documentation à ce sujet que je ne crois pas devoir répéter pourquoi nous sommes ici si ce n'est pour ajouter qu'il s'agit d'une entreprise très ambitieuse en ce sens que nous visons beaucoup plus haut que lors des conférences précédentes. Évidemment, le crédit d'une telle entreprise doit revenir à tout le réseau des collègues provinciaux et fédéraux du Canada qui ont assisté à ces conférences et fourni un effort considérable. Néanmoins, il reste ici trois objectifs à atteindre. Nous aimerions arriver à un accord général sur un ensemble d'objectifs pour la pêche sportive au Canada, jusque dans les années 1990. Cela ne signifie pas pour autant l'unanimité mais au moins un accord général sur ce que nous pouvons adopter et une entente sur ce qu'il y aurait à faire avec les points divergents. Nous voulons aussi autant que possible faire l'inventaire de tous les programmes du gouvernement, des utilisateurs et des secteurs privés qui sont en place ou tenus de viser ces objectifs. Troisièmement et pour finir, nous souhaitons qu'il se passe quelque chose ou tout au moins en arriver à une entente et nous engager à entreprendre une action qui aille au-delà de ce qui se passera dans cette salle, c'est-à-dire un engagement pour l'avenir.

Comment atteindre ces trois objectifs? Je crois qu'avant tout le succès dépendra entièrement des efforts de chaque personne ici présente. Chacun de vous a le privilège et la responsabilité - l'obligation, dirais-je - pour obtenir des résultats, d'identifier les objectifs, les programmes et les moyens afin de dresser un plan d'avenir. À cet égard, il y a quatre points à signaler.

En premier lieu les bonnes nouvelles : le travail de base a déjà été effectué en grande partie. Nos collègues de la Fédération canadienne de la faune ont publié un certain nombre de documents qui exposent les objectifs, les intérêts, les aspirations et certaines des étapes jugées nécessaires. Le secteur industriel a sous différentes formes présenté les mêmes choses en

termes d'objectifs et de besoins futurs. Le document et la feuille de travail intergouvernementaux donnent un aperçu de l'accord initial sur la façon dont les gouvernements envisagent l'avenir concernant les dix domaines relatifs aux objectifs et aux programmes mentionnés dans ce document. Si vous n'avez pas encore vu ce document, je vous conseille de l'examiner attentivement, et pour le cas où vous croyez pouvoir y apporter des améliorations, des formules en blanc sont mises à votre disposition.

Deuxièmement, notre tâche, ici, est de traduire la matière contenue dans les documents sous forme d'un engagement à accomplir quelque chose. Nombreux parmi nous sont ceux qui se rencontrent pour la première fois, et j'estime qu'en tant que partenaires dans cette industrie, nous devons apprendre à nous connaître, à connaître le langage de l'autre et à porter des jugements en conséquence.

Troisièmement, il nous faut apprendre à travailler ensemble. Dans une large mesure, le programme est conçu pour faciliter cette opération. Aujourd'hui, nous entendrons les exposés des organismes non gouvernementaux présentant leur vision du futur. Demain, ce sera aux gouvernements de présenter leur position. Jeudi, nous explorerons trois domaines qui nous permettront de vérifier où nous en sommes et d'examiner les nuances concernant l'accord sur les objectifs et les programmes.

Quatrièmement, nous ne devons pas nous en remettre entièrement au hasard pour arriver à un consensus. Je demande aux personnes suivantes de se porter volontaires pour faire partie d'un groupe de travail chargé d'écouter soigneusement ce qui se passe, de récrire et de rédiger des objectifs d'après leur perspective et, jeudi, de faire rapport sur ce qui semble un consensus acceptable. Pour ce qui est du " volontariat ", je nomme : Ken Loftus de la Fédération canadienne de la faune, Roger Liddle des Northern Ontario Tourist Outfitters; comme représentant des gouvernements, Ron Thomas de la Colombie-Britannique, Bob Wowchuk de Pêches et Océans pour la région du Pacifique, Dick Roberts, en tant que présentateur de Pêches et Océans (Ottawa), Bill Hooper du Nouveau-Brunswick et Art Smith de l'Île-du-Prince-Édouard. À titre de groupe, vous êtes chargé des trois fonctions mentionnées ci-dessus. Et, jeudi, nous attendons un rapport sur ce que nous avons accompli en fonction de nos projets. Ces dispositions ne signifient nullement que le point de vue des autres doit être rejeté, mais bien au contraire, vous êtes tous invités à faire connaître votre avis au cours des exposés et de la discussion.

LES ENQUÊTES SUR LA PÊCHE SPORTIVE AU CANADA : RÉSULTATS DE 1980 ET PLANS POUR 1985

Kieth Brickley
Chef, Section des enquêtes, ministère des Pêches et des Océans

En premier lieu, j'espérais que les rapports de l'étude de 1980 sur la pêche sportive seraient ici ce matin avant le début de la séance -- malheureusement, ils sont encore à l'aéroport. Les rapports n'en demeurent pas moins provisoires, étant donné que la plupart des organismes n'ont pas encore vu leurs données réunies sous la forme où elles sont dans ce document, même si les renseignements étaient en majorité définitifs et ont été utilisés au cours des deux dernières années. Aujourd'hui, j'aimerais jeter un coup d'oeil sur ce que nous avons fait pour l'étude de 1980 et peut-être en donner une évaluation dans la perspective de 1985. Notre phase de planification pour l'étude de 1980 était de 15 mois. Au cours de cette période, pratiquement chaque juridiction a mis au point une approche individuelle, tout en conservant pour l'essentiel des informations courantes sur la pêche sportive dans tout le Canada. Les résultats de l'étude parlent d'eux-mêmes. Nous comptons environ 6 millions de pêcheurs au Canada, environ 73 millions de jours de pêche, plus de 150 millions de poissons capturés, et il se dépense quelque 2,1 milliards de dollars, dont 1,7 sont entièrement attribuables à la pêche sportive. Les résultats de l'enquête étaient accessibles sous une forme préliminaire en juillet 1981 et ils sont parvenus à tous les organismes participants au plus tard en janvier 1982. À l'exception d'un seul point, l'étude de 1980 s'est révélée un succès. Et cette lacune a été la communication des données et le fait qu'une bonne partie des informations n'étaient pas accessibles au grand public, aux groupes d'utilisateurs, aux chercheurs, etc. Je ne doute pas cependant que le travail accompli par nous s'est révélé très utile aux organismes intéressés. Nous en avons eu la preuve à de nombreuses reprises. Cependant, dans une optique de 1985, certaines questions doivent être prises en considération. Dans quelles mesures les informations ont-elles été utiles? Quelle influence ont-elles eue sur la gestion des pêches dans tout le pays? Certaines parties devraient-elles être abandonnées parce qu'elles sont sans valeur? Certaines données nécessaires n'ont-elles pu être obtenues en raison de l'approche utilisée? Avec l'esprit critique que vous devez tous avoir à l'égard du manque de comptes rendus, la question importante à poser au sujet du contenu de l'étude est de se demander comment l'information a-t-elle été utilisée, si elle était utile, ce que nous devrions faire de nouveau ou ne plus refaire, et ce que nous aurions dû demander de façon différente ou en plus. Par intérêt professionnel il y a plusieurs points que j'aimerais soulever. Premièrement, l'utilité des informations; le ministère des Pêches et des Océans peut jouer un rôle de coordination mais c'est à chaque organisme qu'incombe la tâche d'évaluer les informations reçues. Pour ce faire, il faut des réactions directes. Deuxièmement, une évaluation d'ensemble de la pertinence, des points positifs et des lacunes de l'étude s'impose. C'est une partie intégrante de la planification, et je ne saurais faire aucune évaluation à la place de l'une ou l'autre juridiction. Cela relève de tous et chacun de mes collègues des différents organismes.

Pour finir, comment obtenir et communiquer toutes les données en temps voulu? Malgré le fait que le délai de manoeuvre en 1980 n'a été que la moitié de celui de 1975, la production de rapports demeure un problème. Voilà une situation qu'il va falloir examiner lors de cette conférence, compte tenu du fait que 1984 ne convient plus pour des informations de 1980. Les organismes participants ont observé les délais, la majorité d'entre eux ayant obtenu leurs données en l'espace d'un an. Sauf dans le cas d'une exception notable, ces données n'ont pas été publiées sous forme de rapport. Par conséquent, pour examiner les plans de 1985 nous devons considérer plusieurs questions avant de décider ensemble ce que nous voulons faire. Il faut d'abord et avant tout procéder à une évaluation de l'étude de 1980, en prenant les questions une par une et pour chaque juridiction. Quelles questions devraient être posées, quelles sont celles qui ne devraient pas l'être et, en particulier qu'est-ce qui a manqué? Par exemple, voulons-nous considérer les nouveaux débouchés de cette industrie? Voulons-nous considérer l'évaluation économique? Ces idées circulent depuis des dizaines d'années. Deuxièmement, la planification de l'étude doit être répartie en unités facilement maniables. Cela peut nécessiter la création d'un petit comité directeur entre les organismes. Troisièmement, nous avons besoin d'un soutien accru de la part des pêcheurs à la ligne. Le taux global des réponses tant en 1975 qu'en 1980 s'élevait à environ 60 p. 100, mais à certains endroits, ces taux sont tombés à entre 44 et 46 p. 100. Pour sa part, Ron Thomas a proposé de placer une forme de réclame dans les établissements de réglementation et les points de vente pour annoncer que 1985 sera une année d'étude. Cette suggestion doit se concrétiser rapidement. On ne saurait continuer à assaillir les pêcheurs à la ligne à coups d'enquêtes : tout un chacun essaie à tour de rôle de leur soutirer des informations. Enfin, nul d'entre nous n'ignore les coupures de budget et de personnel. Si nous devons effectuer cette étude, des engagements s'imposent de part et d'autre pour les années d'étude de 1985-1986 et de 1986-1987. Cela favorisera une attitude plus dynamique pour la planification, la conduite, le déroulement, les analyses et la production du rapport. Sans un tel engagement, nous pourrons toujours arriver plus vite à l'entrée sans être pour autant certains d'atteindre la ligne d'arrivée. Personnellement, je voudrais espérer qu'une étude pour 1985 sera entièrement terminée un an après ses débuts. J'aimerais travailler avec mes collègues du Québec pour m'assurer que nous avons des statistiques à l'échelle nationale; nous n'en avons pas encore qui soient satisfaisantes en matière de méthodologie, de données essentielles, etc. J'aimerais voir un produit qui est véritablement à l'échelle de tout le pays. J'espère que mes collègues de longue date vont continuer de mettre tous leurs efforts concernant la collecte, l'utilisation et l'analyse des données, en n'oubliant pas qu'il faut d'abord veiller à la planification de la production avant même de commencer les études. J'aimerais voir démarrer l'étude en octobre ou novembre 1985 pour que l'information se trouve entre les mains des gestionnaires avant le début de la nouvelle saison. C'est seulement de cette façon que les informations seront fournies en temps voulu. Avant de terminer, je tiens à remercier personnellement tous ceux qui ont travaillé à l'étude de 1980. Votre aide au moment des plus grandes difficultés a été d'un grand secours, elle nous a permis d'accomplir le travail et même d'envisager le projet de 1985.

Débats

Art Holder : Nous avons trouvé que ces études organisées à l'échelle nationale étaient très utiles et envisageons avec enthousiasme celle de 1985. À l'heure actuelle, avec la collaboration de M. Brickley, nous sommes en train d'entreprendre une évaluation provisoire des non-résidents relativement à certains nouveaux permis, projets de permis que nous expérimentons dans le nord-ouest de l'Ontario. Nous nous faisons l'écho de M. Brickley en ce qui concerne le respect des délais. Nous avons publié notre propre résumé de données pour l'Ontario mais nous avions compté sur le gouvernement fédéral pour produire en temps voulu un rapport de nature plus utile au grand public. L'ennui, bien sûr, c'est qu'il n'est pas tout à fait opportun de publier en 1984 des comptes rendus de 1980. Néanmoins, ces données nous sont utiles lorsque nous faisons rapport à nos législateurs au sujet des effets sur nos programmes, et par conséquent j'ajouterais que nous appuyons entièrement ces études.

Victor Rabinovitch : Je devrais expliquer ce qui est arrivé à la section des enquêtes de Pêches et Océans pour que les gens soient mis au courant de la charge de travail et sachent pourquoi l'étude sur la pêche sportive a été quelque peu retardée. Tout le monde dans cette salle a entendu parler du groupe de travail sur les pêches de l'Atlantique. D'autres doivent être au courant du travail en profondeur concernant la politique appliquée sur la côte du Pacifique. La charge de travail confiée à Kieth et à quelques-uns de ses collègues a été absolument incroyable. Kieth a dirigé une étude sur le revenu et les dépenses des pêcheurs de la côte est. Une étude semblable a maintenant été effectuée sur la côte du Pacifique conjointement avec une étude sur les gains des entreprises de pêche. Ce sont des études et analyses incroyablement détaillées sans une seule augmentation d'années-personnes pendant les deux ans et demi où je m'en suis occupé. Pour parler franchement, je me demande encore comment Kieth a pu y arriver et je peux seulement vous assurer que j'essaierai dans un proche avenir de trouver d'autres ressources, parce que cela en vaut la peine. Le fait qu'il y ait des résultats est déjà une preuve de vos efforts incroyables. Je ne sais vraiment pas comment vous faites. Ce n'est pas un point de l'ordre du jour mais il faut le dire pour votre information.

Art Smith : Pour continuer dans cette ligne, a-t-on songé à un communiqué de presse conjoint qui serait émis par chaque juridiction, qui y préciserait son propre échéancier; pour aller dans le sens de la proposition de Ron Thomas, un communiqué de presse indiquant que 1985 est une année d'étude serait utile et en même temps une bonne occasion de l'annoncer à nos pêcheurs.

MÉMOIRES ET EXPOSÉS NON GOUVERNEMENTAUX

Conseil consultatif de la pêche sportive

La pêche sportive sur la côte ouest : état financier, déceptions et avenir

Robert H. Wright
Conseil consultatif de la pêche sportive

Je vous souhaite la bienvenue de la part du Conseil consultatif de la pêche sportive. Nous représentons près de 400 000 amateurs de pêche sportive au saumon sur un total de 800 000 pêcheurs à la ligne en Colombie-Britannique. Veuillez m'excuser si je fais montre aujourd'hui d'un certain esprit de clocher, mais nous avons des tas d'idées à partager avec vous.

Tout en prenant connaissance du document de travail sur la conférence, j'ai remarqué que lors de la conférence de 1964, il a été admis, et je cite, (TRADUCTION) " l'importance considérable et croissante de la pêche sportive ". Je présume que personne au ministère des Pêches et des Océans pour la région de la Colombie-Britannique n'a dû assister à cette conférence parce que nous essayons depuis plus de 20 ans de convaincre Pêches et Océans de cet état de fait.

N'en déplaise à nos fonctionnaires, nous apercevons une lueur d'espoir à l'horizon, et ce, grâce à notre nouveau ministre, l'honorable Pierre De Bané. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, il a rencontré des pêcheurs sportifs de toute la province, écouté nos problèmes, pratiqué la pêche sportive et promis un avenir meilleur. Nous lui faisons confiance et nous sommes engagés à appuyer sans réserve ses programmes et ses politiques. Peut-être saura-t-il faire bouger la bureaucratie là où nous avons échoué. Il faut que les attitudes changent, et notre ministre occupe un poste qui peut lui permettre d'y arriver. Nous observerons avec intérêt.

Nos fonctionnaires de Pêches et Océans à Vancouver me considèrent comme un membre de la mafia de Victoria. Je ne crois pas qu'ils s'en prennent à mes origines ethniques ou à ma vocation mais plutôt à quelqu'un qui se plaint constamment de la relation illégitime qu'entretient Pêches et Océans avec l'industrie de la pêche commerciale.

Je parle en tant que :

- ancien membre du Conseil consultatif auprès de la Commission du saumon du Pacifique;
- ancien représentant des pêcheurs sportifs lors des négociations Canada-États-Unis sur le saumon;
- membre fondateur du Conseil consultatif de la pêche sportive;
- membre du Conseil consultatif du Ministre;

. fervent adepte de la pêche sportive depuis 30 ans;

. propriétaire et exploitant du plus important groupe de sociétés de pêche sportive au saumon au Canada.

Voilà pour mes titres de noblesse.

Considérons un instant l'aspect économique et les possibilités de la pêche sportive au saumon en Colombie-Britannique.

Il ne faut pas oublier que près de 400 000 participants se livrent à la pêche sportive et que la majorité d'entre eux résident dans la province.

Du point de vue investissement, les pêcheurs sportifs ont à peu près deux fois plus de capital investi dans leurs bateaux que les pêcheurs du secteur commercial. Les statistiques de Pêches et Océans révèlent que la flotille sportive possède un investissement de capital d'un milliard tandis que la flotille commerciale atteint environ la moitié de cette somme.

En outre, les statistiques de Pêches et Océans indiquent des dépenses annuelles de l'ordre de 120 millions de la part de la pêche sportive tandis que celles de la pêche commerciale s'élèvent à 145 millions.

Passons maintenant aux retombées économiques. Le secteur sportif ne récolte que 4 p. 100 des prises totales de saumon tandis que nos amis du secteur commercial recueillent 91 p. 100 de la récolte. Les 5 p. 100 restants sont à mettre au crédit des pêcheurs autochtones. Encore une fois, 120 millions de dollars de dépenses pour 4 p. 100 de la récolte contre 145 millions pour 91 p. 100 de la récolte.

Encore plus incroyable : les chiffres de Pêches et Océans indiquent que la pêche sportive assure 37 p. 100 du total des emplois dans la pêche au saumon en Colombie-Britannique.

Le document publié récemment par le Conseil consultatif de la pêche sportive intitulé " Pêche sportive 1984 - aspect économique et possibilités " (Sports Fishing 1984 - Economics and Opportunities) conclut à partir des statistiques de Pêches et Océans que :

. La pêche sportive contribue de façon majeure à l'économie et sa contribution ne découle que de 4 p. 100 du total des prises.

. La pêche sportive est rentable tandis que la pêche commerciale est plongée dans le marasme.

. En l'espace de deux ans, la pêche sportive a augmenté de près de 30 millions de dollars sa contribution à l'économie, ce qui représente une hausse d'environ 33 p. 100.

. La pêche sportive compte à son crédit 37 p. 100 du total des emplois dans les pêcheries du Pacifique.

. De 1980 à 1982, l'impact de la pêche sportive sur les emplois s'est accru de 10 p. 100, tandis que l'emploi dans le secteur commercial a accusé une baisse.

En dépit de ces données révélatrices, un grand nombre de fonctionnaires de Pêches et Océans continuent d'être obnubilés par l'approche traditionnelle de cette ressource orientée vers le commerce. Ils considèrent les pêcheurs sportifs comme une bande de râleurs que l'on peut facilement réduire au silence.

J'aimerais rappeler à ces bureaucrates pratiquant la politique de l'autruche que :

- On compte aux États-Unis un nombre de pêcheurs sportifs supérieur à celui des spectateurs assistant aux parties de football et de baseball professionnels réunis. Et ces participants ne se limitent pas à un simple rôle d'observateurs.

- En Écosse, la pêche sportive au saumon ne compte que pour 2 p. 100 de la pêche par les touristes dans le pays. Cependant, ces 2 p. 100 dépensent 250 millions ou 20 p. 100 de tous les dollars apportés par le tourisme.

- Les chiffres d'une entreprise de pêche sportive au saumon en Colombie-Britannique indiquent des recettes de plus de 300 $ pour chaque livre de poisson trophée, c'est-à-dire presque le double du prix courant de l'argent.

Ce rapide tour d'horizon de la situation économique de la pêche sportive est un message clair à l'endroit de ceux qui ont la tâche de restructurer le secteur de la pêche pour atteindre pleinement les objectifs économiques qui s'annoncent pour l'avenir.

Espérons que ce message ne tombe pas dans des oreilles de sourds.

De nos jours, les ressources en saumon souffrent de pénurie et le secteur commercial de la pêche fait face à une crise économique. Les pêcheurs commerciaux ont organisé une marche sur Ottawa pour harceler les politiciens. Tous les jours, les journaux de la côte sont remplis d'articles sur la pêche. Les banques dénoncent les prêts consentis aux pêcheurs commerciaux, les bateaux sont saisis. L'industrie a organisé des débats et des douzaines de réunions et publié des prises de position dans les journaux.

Qu'est-il arrivé et comment avons-nous pu en arriver là?

Qu'est-ce qui a contribué à l'épuisement des stocks naturels de quinnat et de coho?

On nous annonce que 1984 sera catastrophique.

Une menace générale plane sur l'industrie. Les gestionnaires de cette ressource sont franchement pointés du doigt.

Au cours des 15 dernières années une flotille trop nombreuse a livré la chasse à un trop petit nombre de poissons. Où étaient les biologistes? Les gestionnaires? Si vous me le demandez, je vous répondrai qu'ils s'affairaient tous à autre chose. S'il n'y a pas de changement d'attitudes, ce ne sera plus qu'une question de temps avant que cette richesse ne soit complètement anéantie.

Permettez-moi d'être plus précis.

En 1969, 368 senneurs obtenaient un permis. C'était à peu près l'époque où un programme de rachat de permis était mis sur pied pour réduire la flotille. Le ministre était alors Jack Davis. Voyons un peu les résultats de ce programme.

À l'heure actuelle, on compte à peu près 560 senneurs munis d'un permis, c'est-à-dire presque 200 de plus qu'en 1969, et vous avouerez avec moi que ce programme de rachat a plutôt fait fiasco.

Pour empirer les choses, dans les années 1960, la majorité des senneurs, ne possédant pas de treuil hydraulique, étaient limités à 3 ou 4 coups par jour. En d'autres termes, la flotille était en mesure d'effectuer 1 472 coups par jour.

En 1983, il y avait 560 senneurs, tous équipés de treuils hydrauliques et pouvant faire de 12 à 15 coups par jour, soit une capacité pour toute la flotille de 6 720 coups. Et c'est une estimation modeste.

Avec une capacité presque cinq fois plus grande, inutile de se demander pourquoi cette ressource traverse une crise.

Si cela peut vous intéresser, il y a 20 ans les capitaines de bateaux jetaient leurs sennes autour du poisson qui sautait. De nos jours, les sondeurs perfectionnés ont pratiquement éliminé tous les risques de ne rien prendre. Nous avons affaire à des machines à tuer efficaces. Encore une fois, rien d'étonnant à ce que les ressources soient en péril.

Vous rappelez-vous, il n'y a pas si longtemps encore, que les chasseurs commerciaux abattaient les oies et les canards avec des canardières. De petits canons tirés à partir d'une position fixe en une volée qui pouvait tuer de 60 à 70 oiseaux d'un seul coup. Les législateurs sont intervenu sans délai pour déclarer ce mode de faire illégal.

Avant cela, les buffles étaient abattus avec des carabines très puissantes installées sur un trépied. D'après James Michener dans son livre intitulé Colorado Saga, 120 bêtes pouvaient être abattues d'une seule traite. Nous savons aussi ce qu'il en est maintenant de cette espèce.

L'heure n'est-elle pas venue d'examiner longuement la méthode de la pêche au saumon avec une senne?

Je me suis souvent interrogé sur le programme d'échange d'administrateurs entre le ministère des Pêches et des Océans et le secteur de la pêche commerciale. À l'heure actuelle, grâce à ce programme d'échange, un directeur du secteur de la transformation du produit de la pêche commerciale fait office de directeur du Ministère pour les opérations du nord tandis qu'un directeur chevronné du Ministère travaille pour l'industrie de la transformation.

Un arrangement pas trop compliqué, quoi.

J'affirme que cet arrangement n'est pas au mieux des intérêts des pêcheurs sportifs. Un budget annuel de 85 millions de dollars est alloué pour Pêches et Océans de la côte ouest. Les pêcheurs sportifs ne reçoivent que cinq années-personnes, c'est-à-dire moins de 1 p. 100 du budget. Cela n'a rien d'équitable.

Côté gestion, on a dit aux pêcheurs sportifs qu'ils mettaient trop de pression sur le quinnat du fleuve Fraser. Lorsque nous avons commencé à pratiquer la diversification et à quitter le golfe, le directeur de Pêches et Océans pour le nord, qui venait du secteur industriel, a décidé de fermer la passe Kildit. Et pour quelle raison? " Pour empêcher l'expansion de la pêche sportive. "

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que nous soyons déçus.

En 1981, comme contribution au programme de conservation du quinnat, nous avons établi le plan suivant en sept points pour réduire les prises de la pêche sportive.

- Une longueur minimum limite de 18 pouces pour le saumon quinnat.
- Fermeture ponctuelle pour les populations de jeunes quinnats dans les sous-zones, où les mesures de conservation sont jugées nécessaires.
- Une continuation de la fermeture du triangle du Fraser.
- Une réduction de 50 p. 100 de la limite des prises quotidiennes pendant l'hiver, soit de 4 à 2 quinnats, du 1er décembre au 31 mars chaque année.
- Une limite de prises saisonnières de 30 quinnats.
- Pas de chair ou de ligne à la main mais autorisation de downriggers avec possibilité de libérer rapidement la ligne.

En retour, le Directeur général a promis de nous laisser agir par nous-mêmes pendant cinq ans pour permettre au programme de conservation de donner des résultats. Deux ans à peine se sont écoulés, et l'enquête de l'an dernier sur le panier de pêche a accusé une baisse de 30 p. 100 sur nos prises de saumon quinnat que le ministère des Pêches et des Océans nous attribuait. Actuellement, les gestionnaires recommandent que nous nous abstenions entièrement de pêcher pendant les mois d'hiver. Quelle stupidité! De nombreuses entreprises familiales seront acculées à la faillite, car aucune proposition de rachat ne leur a été faite. Même si le ministère des Pêches et des Océans interdisait complètement la pêche sportive et permettait à la pêche commerciale de continuer son exploitation selon les modèles actuels, le quinnat naturel ne serait pas moins condamné à l'extinction.

La flotille commerciale doit être réduite de manière draconienne - jusqu'à 50 p. 100 - et le reste, notamment les senneurs, doivent modifier leurs habitudes d'exploitation pour réduire la pression sur les stocks mixtes. Si le rachat se limite à 20 p. 100 de la flotille, ce sera une farce. À mon avis, ce ne sera qu'une mesure économique provisoire. Elle ne fera disparaître que les marginaux, c'est-à-dire ceux qui veulent se retirer pour se la couler douce. Il restera encore deux fois plus de bateaux qu'il n'en faut pour pêcher les quantités permises.

Je tiens à dire un mot de la mise en valeur des salmonidés. On en parlait comme d'une panacée. Dépensez pour la mise en valeur, autorisez l'abondance de saumon pour les flotilles et tout le monde sera content. Mais ce

n'est pas si simple! Le programme de mise en valeur a dans une proportion de 90 p. 100 produit du saumon pour les pêcheurs au filet. Dans de nombreux cas, les nouvelles remontes de saumon rouge, de saumon rose et de kéta se sont produites en même temps que nos faibles remontes de quinnat et de coho. Ce poisson mis en valeur devait être capturé même au détriment de nos stocks naturels. En somme, on avait décidé de mettre le paquet pour récolter des dollars. À mon avis, toute l'affaire a échoué lamentablement.

Il serait peut-être temps d'envisager un scénario possible pour les années 1990.

Que diriez-vous d'une coalition entre les 400 000 pêcheurs sportifs au saumon et les 210 000 autochtones? Il me semble que nous n'avons pas grand-chose à perdre. Après tout, nos deux groupes réunis ne récoltent que 9 p. 100 des prises autorisées.

Peut-être pourrions-nous effectuer des échanges entre les membres de notre propre exécutif, Jean Rivard ou Edwin Newman de la Fraternité des Autochtones pourrait devenir directeur exécutif du Sport Fishing Institute et Jimmy Gilbert ou moi-même pourrions négocier les revendications maritimes des Indiens.

Nous serions peut-être en mesure de résoudre les problèmes qui ont entravé le Ministère pendant les 25 dernières années et en même temps faire de la Colombie-Britannique le paradis de la pêche sportive.

Je vous ferai remarquer en passant que les mécanismes juridiques et politiques sont déjà en place.

Je propose à votre attention les points suivants :

- Les politiques du gouvernement fédéral ont pour but d'inciter les Indiens à se gouverner eux-mêmes à l'intérieur de leurs réserves.

- Des négociations actives se poursuivent sur le règlement des revendications territoriales.

- Notre Ministre n'épargne aucun effort pour fournir des avantages économiques aux collectivités indiennes du littoral.

  Un jugement de la cour du comté de la Colombie-Britannique en date du 3 juin 1983, concernant un membre de la bande indienne squamish pêchant du saumon confirme que :

  Le règlement n° 10 de la bande squamish permet à ses membres de pêcher dans les eaux de la bande (TRADUCTION) " en tout temps et avec n'importe quel moyen... ".

  Selon les statuts fédéraux, le règlement n° 10 est un instrument légal et il fait force de loi.

  L'action de la Loi sur les pêcheries s'arrête à la frontière de la réserve et l'article 81 de la Loi sur les Indiens a préséance sur la première dans les réserves où des arrêtés réglementant la pêche sont

en vigueur. L'article 6 du règlement n° 10 des Squamish dispose que (TRADUCTION) " les membres de la bande indienne squamish seront autorisés à pratiquer la pêche dans les eaux de cette bande en tout temps et avec n'importe quel moyen, à l'exception de fusées, de matières explosives, de projectiles ou de cartouches ".

À toutes fins pratiques, chaque rivière à saumon en Colombie-Britannique abrite une réserve indienne à son embouchure ou le long de son cours. En vertu de l'article 81 de la Loi sur les Indiens chaque bande peut établir un règlement semblable et ignorer la Loi sur les pêcheries dans sa réserve.

Poursuivons le scénario.

Les Indiens pourraient aviser le ministère des Pêches et des Océans qu'ils adopteront des règlements de bande de même nature dans toutes les réserves appropriées de la Colombie-Britannique. De plus, dans quatre ans ils commenceront la pêche commerciale du saumon avec des barrières à poisson et d'autres méthodes utilisées dans leurs réserves.

Il y a des avantages possibles à ce programme :

- Le comptage biologique aux barrières dans les réserves à des fins de fraye serait beaucoup plus efficace.

- Grâce à la pêche à l'embouchure des rivières, le budget annuel de Pêches et Océans serait réduit de 75 p. 100.

- Les Indiens seraient en mesure de payer la totalité du programme de rachat grâce aux 145 millions de dollars produits annuellement par la pêche.

- À toutes fins pratiques, il y aurait plein emploi pour les Indiens du littoral de la Colombie-Britannique.

- La somme des prestations versées au titre du bien-être social et de l'assurance-chômage devrait être réduite.

- Les produits du saumon de la Colombie-Britannique pourraient de nouveau être compétitifs sur les marchés mondiaux.

- L'interception et les stocks mixtes seraient éliminés, ce qui donnerait à nos faibles remontes la chance de se reconstituer.

- Enfin, la pêche sportive aurait une chance de se développer et de s'épanouir pour devenir une expérience à l'échelle internationale en apportant à l'économie canadienne des millions et des millions de dollars.

Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans à Vancouver ont fait la sourde oreille aux remarques du pêcheur sportif, au cours des 20 dernières années. La pêche commerciale a eu le dessus sur nous. Peut-être les Indiens seront-ils prêts à écouter. Il faut y réfléchir.

Fédération canadienne de la faune

La question de l'heure est la répartition : une perspective nationale

W.R. Martin
Président du Comité de la pêche

Résumé

La Fédération canadienne de la faune s'intéresse particulièrement à la conservation et à l'utilisation à des fins récréatives des ressources halieutiques. Elle est d'avis qu'au cours de la prochaine décennie, le principal objectif à atteindre est une juste répartition des habitats et des ressources entre les utilisateurs. Le présent document décrit l'orientation d'un programme national visant la réalisation de cet objectif. Dans le cadre de la répartition des utilisations multiples des écosystèmes aquatiques, les Canadiens devraient favoriser la sensibilisation des utilisateurs et réduire les abus qui causent la détérioration de l'habitat et des ressources. Le succès de la conservation des pêches dépend dans une large mesure d'une répartition adéquate sur le plan de l'espace et des contingents afin de maintenir les habitats du poisson en bon état et d'optimiser les ressources. La répartition précise des contingents entre les utilisateurs revêt une importance de plus en plus grande pour une gestion efficace des ressources. Les droits légitimes liés à la pêche des autochtones, à la pêche dans l'arrière-pays et à la pêche sportive et commerciale sont examinés et, dans le cas de pêche où les utilisateurs sont multiples, on tente de démontrer qu'il faut accorder la priorité aux utilisateurs non commerciaux. La gestion efficace de la pêche dépend de la solidité des recherches et de la gestion expérimentale, de la participation active des utilisateurs légitimes lors des négociations sur la répartition, et de la responsabilité accrue en matière d'autoréglementation à la suite des décisions qui en découlent. La Fédération canadienne de la faune tentera de soutenir activement les intérêts de la pêche sportive pour ce qui est des questions de portée nationale comme la répartition des ressources.

Abstract

The Canadian Wildlife Federation has a special interest in the conservation and recreational use of fisheries resources. It believes that the principal fisheries goal to be addressed during the next decade is equity in the allocation of fish habitats and resources to their users. This paper sets out a perspective for a national program to meet this objective. In the allocation of multiple uses of aquatic ecosystems, Canadians should promote sensitive uses and reduce degradative abuses. The success of fisheries conservation depends heavily on the priority given to adequate spatial and quota allocations for healthy fish habitats and resource optimization. Explicit allocations of fisheries quotas amongst resource users are increasingly important for effective management. The legitimate rights of

Native, hinterland, recreational and commercial fisheries are examined, and in multiple-use fisheries the case is made for priority to non-commercial users. Effective management of fisheries depends on a strong base of relevant research and experimental management, and on active participation of legitimate resource users in negotiating allocations, and on increasing responsibility for self-regulation of the resultant management decisions. The Canadian Wildlife Federation will attempt to actively represent recreational interests on national fisheries issues, such as allocation.

Introduction

La Fédération canadienne de la faune est l'organisme non gouvernemental approprié pour représenter les intérêts de la pêche récréative à l'échelle nationale. Les détails concernant la politique de la Fédération sur la pêche figurent en annexe 1. L'élaboration du programme initial sur la pêche visant à appliquer cette politique a fourni la base pour la rédaction des exposés de la Fédération présentés à cette conférence.

L'objectif de la Fédération canadienne de la faune est : 1) de ne pas limiter la pêche récréative mais d'y inclure également des activités qui utilisent ces ressources comme la plongée sous-marine, l'observation des baleines et des saumons et l'intérêt très répandu à l'égard des écosystèmes aquatiques; 2) de concentrer les efforts sur les questions de portée nationale et, dans toute la mesure du possible, laisser aux organismes affiliés à la Fédération les questions régionales et provinciales concernant la pêche; 3) d'assumer des responsabilités, d'assurer une collaboration et de jouer un rôle professionnel pour aider les pêches récréatives canadiennes.

Après avoir examiné diverses questions portant sur la pêche récréative et pouvant être abordées, comme les études, la science, l'aspect économique, la juridiction, la réglementation, les contribuables et les pêcheurs résidents et non-résidents, nous en sommes venus à la conclusion que la répartition était la question essentielle. La Fédération a eu la chance de pouvoir confier au Dr Regier de l'Université de Toronto la tâche de préparer un essai préliminaire sur la répartition des pêches. Ce document distribué aux participants, révisé et rédigé de nouveau après la conférence devrait être publié. Le rapport du Dr Regier s'est révélé un document de travail précieux pour cette étude à l'échelle nationale de la question de la répartition et pour les trois exposés régionaux de la Fédération par MM. Myles, Loftus et Lucas.

Un examen de l'évolution de notre compréhension et gestion des systèmes aquatiques et de la pêche vers une reconnaissance plus globale de l'importance de la répartition nous place dans une perspective appropriée pour considérer l'objectif de cette conférence, mettre au point des objectifs et des programmes destinés à la pêche sportive canadienne des années 1990.

Écosystèmes aquatiques

Étant donné que les utilisations des écosystèmes aquatiques se multiplient en nombre et en intensité, les Canadiens deviennent de plus en plus conscients des conflits qui surgissent entre les utilisations sensées des écosystèmes aquatiques et les abus qui les dégradent. On reconnaît de plus en plus que la pêche respectant certaines règles, la consommation d'eau potable, la navigation propre, la natation et l'étude de la nature aquatique représentent

des utilisations sensées compatibles avec les écosystèmes aquatiques. Réciproquement, on se préoccupe sans cesse davantage des abus qui dégradent les écosystèmes aquatiques, comme l'élimination des déchets, les pratiques forestières et agricoles, la constructions de barrages et les aménagements portuaires. C'est pourquoi le public commence à exercer des pressions pour promouvoir les utilisations raisonnables et réduire les abus dans la répartition des usages multiples des écosystèmes aquatiques.

Ces intérêts sont entretenus en partie par l'importance accordée à la protection de l'habitat du poisson grâce à la Loi sur les pêcheries. Au cours des deux dernières années, la Fédération canadienne de la faune a contribué à cet objectif de purification des écosystèmes par sa campagne sur la lutte aux pluies acides.

Ressources

La gestion des ressources halieutiques canadiennes, après avoir mis l'accent sur l'exploitation des ressources non encore utilisées, en est arrivée à l'évaluation des limites de productivité et constate la nécessité de programmes de conservation afin de protéger les ressources contre la variété et l'intensité croissantes des activités de pêche. La remise en état des ressources est devenue la " priorité " pour les stocks massivement exploités et la conservation des ressources est devenue le mot d'ordre général. Les programmes de mise en valeur comme la fertilisation des lacs, la transplantation de salmonidés et l'aquaculture ont été ajoutés comme compléments à la base des ressources. Tous les utilisateurs conscients ont un intérêt commun dans la protection des ressources halieutiques, s'ils veulent en tirer des avantages à long terme. Par conséquent, la répartition adéquate en vue de la reproduction des ressources est de toute première importance, et la répartition des emplacements est fondamentale dans l'élaboration des programmes de mise en valeur.

L'utilisation des ressources

La gestion en matière d'utilisation des ressources a évolué lentement face aux problèmes liés à la propriété en commun, l'accès à tous et l'utilisation libre de la pêche. L'objectif de rendements maximums soutenus s'est transformé en utilisation optimale de ressources limitées pour des avantages sociaux et économiques. D'une manière générale, il est maintenant évident que c'est en pêchant avec modération que l'on peut obtenir les plus grands avantages. Un réseau d'une complexité croissante de limites et de restrictions indirectes a été mis en place : par exemple, les limites sur la taille, les restrictions concernant les engins, le nombre de prises limité, les saisons et les zones fermées. Dans l'ensemble, ces mesures ne répondent pas de façon satisfaisante aux nécessités de la gestion et l'application des règlements est devenue excessivement exigeante et coûteuse. L'adoption du contingentement s'est taillé une place importante comme instrument de gestion, et à l'heure actuelle, il est généralement reconnu à tous les paliers de juridiction que la répartition explicite de quotas entre les utilisateurs constitue la méthode la plus efficace pour gérer les pêches. Bien que la limitation des prises totales permises soit actuellement une pratique très répandue de la pêche commerciale, la répartition des ressources entre les autres utilisateurs a été beaucoup moins précise.

Droits

La répartition et la redistribution des ressources halieutiques et de leurs habitats dépendent de la reconnaissance et de l'acceptation franches des droits légitimes d'utilisation. Le processus politique de l'établissement des droits peut être rendu plus objectif si l'on tient compte des principes pouvant rendre la pêche plus productive et avantageuse.

Les droits des autochtones sont définis par la constitution et acceptés en ce qui a trait à la pêche. Les autochtones ainsi que d'autres utilisateurs sont également intéressés à reconnaître que la protection des écosystèmes aquatiques et de la base des ressources est d'une importance primordiale, et que la réglementation de la pêche est essentielle à l'obtention constante d'avantages optimaux.

La pêche revêt une importance particulière pour assurer la subsistance, l'emploi et les avantages économiques dans les régions éloignées du Canada. Les autres possibilités y sont rares et les droits locaux sur les ressources sont acceptés par les pêcheurs itinérants et le public en général.

Au Canada, la pêche à des fins récréatives prend de l'importance tant sur le plan quantitatif que par rapport à d'autres utilisations des ressources. Les études effectuées en 1975 et en 1980 sur l'initiative des conférences canadiennes de la pêche sportive ont montré qu'environ un quart de la population de ce pays participe à la pêche récréative et que, en termes d'importance économique, cette pêche contribue davantage au PNB du Canada que l'ensemble de ses pêches commerciales. Sur le plan individuel, les salmonidés représentent une valeur beaucoup plus grande s'ils sont capturés par des pêcheurs sportifs plutôt que par des pêcheurs commerciaux. La pêche sportive continue de dominer la scène des pêches récréatives, mais il n'en reste pas moins que les utilisations non consommatrices comme la plongée sous-marine, l'observation des baleines et des saumons, la pêche à la ligne avec remise à l'eau des poissons commencent à faire de nombreux adeptes. Par conséquent, les droits de la pêche récréative solidement établis au Canada sont légitimes sur le plan écologique, social et économique.

La pêche commerciale a constitué l'élément central du secteur des pêches au Canada. Ses avantages sociaux et économiques sont particulièrement importants dans les régions côtières. Cette industrie a très bien su s'organiser pour établir et administrer ses droits légitimes d'accès aux ressources halieutiques. Au cours de la dernières décennie, ces droits se sont accrus avec l'expansion des limites côtières à 200 milles.

Ordre de priorité

Toutes ces catégories d'utilisateurs des ressources halieutiques partagent en commun la tâche de promouvoir les utilisations raisonnables des écosystèmes aquatiques et de réparer les abus commis à leur endroit. Elles doivent également assurer en commun une saine gestion des ressources, peu importe que l'objectif approprié soit la remise en état, l'entretien ou la mise en valeur. Ce sont là des points essentiels.

Au-delà de ces considérations écologiques, certaines ressources, notamment celles des salmonidés, sont réparties entre divers utilisateurs, jouissant tous de droits légitimes. En l'occurrence, il importe d'établir un ordre de priorité en s'appuyant sur des considérations sociales et économiques, afin d'assurer une répartition claire et précise par secteurs et contingents pour faire preuve d'une équité plus grande parmi les utilisateurs. Une répartition appropriée doit être établie en fonction des droits des autochtones et des besoins des pêcheurs dans les régions éloignées. Ce sont des motifs sociaux et économiques qui expliquent la place qu'occupe ensuite la répartition à des fins récréatives. Le surplus, qui normalement dépasse de beaucoup le total des autres répartitions, peut être attribué aux pêches commerciales et divisées entre elles pour l'obtention d'avantages économiques optimaux à long terme.

Processus de répartition

Le processus de gestion par des répartitions claires et précises doit comporter une base solide d'information scientifique, de permis universels, d'associations d'utilisateurs et de gestionnaires et de rentabilité.

La recherche est nécessaire pour comprendre les écosystèmes et les ressources pertinents et l'impact des différents utilisateurs. Un bon programme de recherches devrait fournir des prévisions sérieuses sur les avantages ou les conséquences défavorables des modifications dans la répartition.

L'information scientifique suffit rarement à satisfaire les gestionnaires des pêches. Par exemple, dans le cas du saumon atlantique, il devrait y avoir plus de recherches publiées et actives que pour toute autre espèce de poisson, et pourtant les gestionnaires et les utilisateurs sont constamment déçus par la situation de la pêche au saumon. Une plus forte utilisation de la gestion expérimentale devrait accélérer le processus de gestion scientifique. Il faut trouver des occasions d'effectuer des expériences de gestion en accordant une attention appropriée à la conception, à la réalisation, à l'évaluation ainsi qu'à la publication des résultats. Les données ainsi obtenues pourraient alors être appliquées à une plus large échelle à la gestion des pêches.

Il faut établir des permis et des baux universels pour définir les limites, les droits à payer et les responsabilités des utilisateurs. Cette reconnaissance, autorisation et acceptation des droits permettent de limiter l'accès et de contrôler les prises par zone, ressource, engin de pêche et quantité. Les prises totales permises et le contingentement imposés aux entreprises sont devenus des conditions de répartition acceptées dans la gestion des pêches.

Le processus de répartition bénéficie de la décentralisation des tâches de gestion et d'une participation plus active des utilisateurs des ressources au processus de négociation, qui permet de recommander aux décideurs les répartitions appropriées. Ainsi, en 1983-1984, les porte-parole des autochtones et des pêcheurs de saumon atlantique à des fins récréatives et commerciales ont négocié avec un certain succès des solutions à une " crise " dans la gestion des ressources.

Pour réussir, la gestion des pêches doit être rentable. Le recours à une répartition claire et précise simplifie le processus de réglementation en allant au-delà de l'accumulation complexe des limites et des restrictions indirectes. Un contrôle plus raisonnable peut être exercé sur les coûts de gestion si les utilisateurs de la ressource font preuve d'un plus grand sens des responsabilités en respectant de leur propre chef les décisions prises par la direction mais qu'ils ont négociées et acceptées.

Rôle de la Fédération canadienne de la faune

Un document d'un institut de pêche sportive américain sur la répartition pour de meilleures utilisations par Stroud et al. (1982) fait remarquer que (TRADUCTION) " ce sont les utilisateurs détenant le plus grand pouvoir de persuasion politique qui déterminent les répartitions ". Ce pouvoir politique est proportionnel au nombre total des utilisateurs de la ressource en cause, et ce, dans la mesure où ils sont disposés à représenter et à plaider leurs intérêts en termes sérieux, crédibles et professionnels.

Au niveau national, les intérêts du secteur commercial et des autochtones sont bien organisés et représentés. La Fédération canadienne de la faune a une occasion formidable de représenter activement les intérêts des pêches récréatives au Canada et de contribuer ainsi à une plus grande équité dans la répartition des pêches.

Annexe 1

Fédération canadienne de la faune

Résolution relative à la politique des pêches

(adoptée lors de l'Assemblée annuelle de la Fédération en mai 1983)

ATTENDU QUE la Fédération canadienne de la faune appuie les principaux objectifs de gestion des pêches :

- conserver, perpétuer et mettre en valeur les ressources halieutiques du Canada;

- optimiser les profits nets que les Canadiens peuvent tirer des ressources existantes et de leur mise en valeur;

- assurer sur une base équitable et conformément aux valeurs sociales et économiques la distribution des avantages entre les utilisateurs autorisés des ressources halieutiques; et

- administrer le programme de concert avec les gouvernements, les groupes d'utilisateurs et les autres organismes non gouvernementaux intéressés;

ET ATTENDU QUE la pêche sportive se place immédiatement après la natation comme l'activité récréative aquatique la plus importante des Canadiens;
ET ATTENDU QUE la valeur globale des pêches récréatives dépasse celle des pêches commerciales au Canada;

ET ATTENDU QUE les intérêts de la pêche commerciale sont bien organisés sur le plan régional et national grâce au Conseil de la pêche du Canada;
ET ATTENDU QUE la Fédération canadienne de la faune, à titre d'organisation nationale non gouvernementale et sans but lucratif, avec plus de 500 000 membres et adeptes dans tout le pays, s'intéresse vivement aux pêches et est par conséquent l'organisme approprié pour représenter les intérêts de la pêche récréative à l'échelle nationale;

IL EST DÉCIDÉ QUE :

a) la Fédération canadienne de la faune s'identifie explicitement avec la pêche récréative et la représente comme une utilisation légitime, valable et importante des ressources renouvelables du Canada;

b) la Fédération canadienne de la faune déclare que ses objectifs comportent un intérêt spécial dans la conservation et l'utilisation de la pêche à des fins récréatives, dans le cadre de sa définition de la faune; et

c) la Fédération canadienne de la faune consacre des programmes, du personnel et des fonds aux questions relatives à la pêche, afin de manifester l'intérêt qu'elle porte en particulier à la conservation, à la perpétuation et à l'utilisation des pêches à des fins récréatives.

IL EST EN OUTRE DÉCIDÉ QUE la Fédération canadienne de la faune collabore avec les gouvernements et leur donne son appui dans la poursuite des objectifs de gestion des pêches par :

a) la production d'une base de données sur les pêches récréatives;

b) des études socio-économiques relatives à la répartition des ressources halieutiques entre les utilisateurs autorisés;

c) la promotion de programmes de gestion expérimentale et de mise en valeur des pêches; et

d) la représentation des intérêts en matière de pêche récréative en donnant des conseils aux gouvernements concernant les politiques et les stratégies de gestion des pêches.

IL EST EN OUTRE DÉCIDÉ QUE la Fédération canadienne de la faune dirige des programmes d'information, d'éducation, d'investigation et de récompenses pour promouvoir la conscientisation, la compréhension et l'appréciation des ressources halieutiques du Canada, et assurer efficacement leur conservation et leur répartition équitable entre tous les Canadiens.

Bibliographie

Grover, J.H. (éd.). 1982. Allocation of fishery resources. Proc. FAO Tech. Consult., Vichy, France, 20-23 April 1980. Rome, Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture, 623 p.

Loftus, K.H., A.S. Holder et H.A. Regier. 1982. A necessary new strategy for allocating Ontario's fishery resources, p. 225-264. Dans J.H. Grover (éd.), voir ci-dessus.

Martin, W.R. (éd.). 1977. Fisheries and aquatic sciences in Canada: an overview. J. Fish. Res. Board Can. 34 : 710-727.

Regier, H.A. et A.P. Grima. 1985. Fishery resource allocation: an exploratory essay. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 42 : 845-859.

Reintjes, J.W. (éd.). 1983. Improving multiple use of coastal and marine resources. Proc. Symp. of Intern. Assoc. Fish and Wildlife Agencies and the Amer. Fish Soc., Hilton Head, SC. Sept. 22, 1982. Bethesda, MD, Amer. Fish. Soc. iii - 96 p.

Stroud, R.H., G.C. Radonski et R.G. Martin. 1982. Evolving efforts at best-use allocations of fishery resources, p. 418-431. Dans J.H. Grover (éd.), voir ci-dessus.

Tuomi, A.L.W. 1982a. Canada country review, p. 539-544. Dans J.H. Grover (éd.), voir ci-dessus.

Tuomi, A.L.W. 1982b. The role and place of sport fishing in water-based recreation. Can. Water Resource J. 7(3) : 53-68.

Fédération canadienne de la faune

Répartition du saumon Atlantique

C.W. Myles
Premier vice-président

Résumé

La répartition de toute ressource limitée doit reposer sur des principes qui offrent des avantages optimums aux Canadiens, tant à court qu'à long terme. Il y a un certain nombre d'utilisateurs-consommateurs légitimes des ressources de saumon atlantique et chacun a droit à sa part selon des principes sociaux et économiques. L'établissement d'un mode de répartition précis doit être mené en collaboration avec chacun des groupes d'utilisateurs légitimes. Il doit être basé sur des conseils scientifiques et techniques fiables. Il faut évaluer les valeurs traditionnelles, sociales et économiques et tenter d'obtenir un équilibre. Il faut aussi assurer un contrôle et une évaluation constante afin de pouvoir apporter des modifications opportunes en fonction des nouvelles données. Avant tout, la remise en état et le maintien des ressources doivent être assurés.

L'avenir des stocks de saumon atlantique ne sera assuré que si des modifications radicales sont apportées aux méthodes de gestion actuelles et la clé en est une répartition claire et précise.

Abstract

The allocation of any finite resource must be based on principles that will provide optimum benefits to Canadians both in the short and long term. There are a number of legitimate consumptive users of the Atlantic salmon resource and each is entitled to a share based on social and economic principles. The process of developing explicit allocations must involve participation by each of the legitimate user groups. It must be based on sound scientific and technical advice. It must weigh and attempt to balance traditional, social and economic values. It must provide for constant monitoring and assessment to permit timely changes based on new information. Above all it must provide for the rehabilitation and maintenance of the resource.

The future of Atlantic salmon stocks will only be secure if radical changes are made to present management methods, and the key is explicit allocations.

Introduction

La pêche sportive joue un rôle important au chapitre des avantages économiques pour de nombreux Canadiens de l'Est du Canada. Cette activité représente une industrie qui ne doit pas être prise à la légère. À elle seule, la pêche sportive du saumon atlantique produit des millions de dollars en dépenses directes et indirectes. Le saumon est et de loin la portion la plus riche de l'industrie de la pêche sportive sur la côte atlantique. Bien que nous nous intéressions à la pêche sportive et à la gestion d'autres espèces, le présent exposé se limite à la répartition des salmonidés atlantiques, en raison de leur valeur et des données dont nous disposons sur eux.

L'histoire du saumon atlantique est souvent racontée. Rares sont probablement ceux qui, au Canada, n'ont pas entendu parler de la situation critique de ce saumon. Qui n'a pas entendu les pêcheurs commerciaux blâmer les pêcheurs sportifs, ou encore ces derniers blâmer les pêcheurs autochtones assurant leur subsistance, ou les pêcheurs canadiens rejeter la faute sur les étrangers qui pêchent au large du Groenland. En fait, il semble que tout un chacun blâme son voisin pour le déclin rapide de cette espèce précieuse. Peu importe qui est coupable.

Nous sommes arrivés au point où la production se trouve nettement en-deçà des niveaux optimums dans un grand nombre de nos meilleures rivières à saumon. Le saumon le plus recherché, soit les femelles ayant passé plusieurs années dans la mer ont été surexploitées et leur capacité à produire des oeufs est indispensable pour maintenir les stocks de nos rivières. Si nos méthodes pour gérer ces stocks ne sont pas modifiées, le futur ne présage rien de bon pour tous les groupes d'utilisateurs, étant donné qu'il ne restera pratiquement plus rien à répartir.

Gestion

En raison de la nature migratoire de ce poisson, sa gestion doit être appliquée compte tenu des interrelations sur toute l'étendue de son territoire. L'histoire a montré que les méthodes de gestion qui ne sont pas appliquées universellement n'ont réussi qu'à accroître le nombre des prises dans d'autres secteurs, annulant ainsi les avantages escomptés. La gestion des pêches du saumon atlantique pour tous les groupes d'utilisateurs légitimes doit être exécutée dans l'optique d'un but ultime, c'est-à-dire des voies d'accès suffisantes pour la remonte des géniteurs. Des objectifs à court et à long terme doivent être fixés. À court terme, parce que la situation est critique et qu'il y a un problème à régler dans l'immédiat; à long terme, pour tirer dans l'avenir le maximum d'avantages économiques et sociaux de cette ressource.

À court terme, la récolte des saumons à partir des populations provenant des rivières natales où les stocks de géniteurs sont reconnus comme insuffisants doit être limitée uniquement à la capture des madeleinaux par les pêcheries situées sur ces rivières. Dans les pêcheries qui prennent des stocks mixtes de poissons ayant passé plusieurs années en mer, une réduction de la récolte égale au pourcentage de poissons qui, d'après les estimations, est destiné à ces rivières s'impose. Cette réduction devrait être fondée sur les preuves scientifiques disponibles, même si elles peuvent ne pas être concluantes ou actuelles. La réduction doit s'étendre à la récolte par les pêcheurs de saumon commerciaux détenteurs d'un permis et à la récolte par prises accessoires commerciales. Si des mesures saisonnières sont employées pour effectuer la réduction dans une zone en particulier, il faut s'assurer que les gains réalisés dans cette zone ne sont pas annulés ailleurs.

La pêche sur la côte ouest du Groenland est l'un des facteurs qui contribuent à la baisse actuelle des stocks de saumons de l'Atlantique. En fait, nombreux sont ceux qui la considèrent comme le facteur le plus important. Les négociations au palier le plus élevé doivent porter sur une réduction immédiate et majeure des contingents fixés pour la pêche sur la côte ouest du Groenland.

À long terme, il faut recueillir des données scientifiques sur le nombre des poissons, les routes migratoires, l'impact de la pêche d'interception et les possibilités de fraie offertes par la rivière. Il importe de mettre au point un système permettant de prévoir avec une précision raisonnable les taux de survie des tacons, de passage à l'état adulte et de retours. Les études effectuées indiquent que le nombre des saumons qui reviennent après un hiver passé dans la mer peut être prévu. Ce programme doit être étendu de façon à déterminer dans quelle mesure il permet de prévoir le nombre de tacons qui retournent dans leur rivière d'origine tant chez le saumon n'ayant passé qu'une année en mer que chez le saumon y ayant vécu plusieurs années. Une fois établis ces renseignements scientifiques, et une bonne partie de cela a été faite, la gestion basée sur une répartition claire et précise peut être appliquée avec plus de succès. Toutefois, il est essentiel que les conseils scientifiques soient respectés au lieu d'être ignorés, comme cela a souvent été le cas dans le passé.

Répartition

Traditionnellement, le contrôle exercé sur la répartition des stocks de salmonidés a été effectué en limitant la saison et l'accessibilité à la zone, pour le secteur commercial, et en limitant la saison, les prises quotidiennes et l'accessibilité à la zone, pour la pêche sportive. Les moyens de contrôle sur la pêche des autochtones destinée à assurer leur subsistance varient selon les saisons et le contingentement. La pêche sur la côte ouest du Groenland et, tout récemment, la pêche commerciale au Nouveau-Brunswick ont fait l'objet d'un contingentement déterminé. Cette diversité dans la gestion des ressources ne garantit pas forcément une répartition équitable et n'assure pas non plus l'objectif le plus important, c'est-à-dire une remonte suffisante des géniteurs.

Nous croyons qu'une répartition claire et précise entre les différents utilisateurs légitimes est essentielle. Après consultation des scientifiques, il faut définir toutes les zones d'interception et établir selon une norme constante la répartition des contingents par volume ou par nombre de manière à pouvoir faire des comparaisons sur tout le territoire du saumon atlantique. Ces contingents doivent comprendre tous les poissons capturés dans le secteur par n'importe quelle méthode. Chaque groupe d'utilisateurs a droit à son contingent, mais il doit s'assurer que les poissons passent en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'utilisateur situé plus loin dans le circuit.

Les pêcheurs sportifs ne peuvent être autorisés à tirer avantage d'une manne qui pourrait se produire. La répartition par rivière, tronçon de rivière ou même par réservoir individuel doit être établie. Des systèmes de comptes rendus et des méthodes de marquage doivent être mis au point pour que la répartition clairement fixée puisse être contrôlée et mise en application à l'égard de tous les groupes d'utilisateurs. En dernière analyse, une remonte suffisante des géniteurs est la toute première condition pour obtenir un rendement optimal soutenu.

Conclusion

Une répartition claire et précise du saumon atlantique doit donner des résultats. Cependant, il faut qu'il y ait entre les groupes d'utilisateurs une entente commune sur les objectifs et qu'ils soient convaincus que les efforts de conservation de cette espèce entrepris par les uns ne vont pas servir les intérêts des autres. Les négociations sur une répartition claire et précise doivent être menées en assurant une représentation équilibrée de tous les groupes d'utilisateurs reconnus. Une fois qu'un certain équilibre et une certaine compréhension auront été obtenues, les scientifiques, les gestionnaires et les utilisateurs pourront travailler la main dans la main pour atteindre l'objectif commun, c'est-à-dire l'utilisation optimale des ressources à court et à long terme.

Bibliographie

Chadwick, E.M.P. 1982. One-sea-winter Atlantic salmon harvest predicted one year in advance. Conseil international pour l'exploration de la mer. Comité des poissons anadromes et catadromes, C.M. 1982, M 20.

Muir, B.S. 1983. A report to the Assistant Deputy Minister Atlantic Fisheries Service from the Atlantic Salmon Task Group. Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, Canada.

Regier, H.A. et A.P. Grima. 1985. Fishery resource allocation: an exploratory essay. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 42 : 845-859.

Tuomi, A.L.W. 1980. Canada's Atlantic salmon: an economic evaluation of the New Brunswick salmon sports fishery. International Atlantic Salmon Federation, special publication series no. 8.

1982 Northeast Atlantic Salmon Workshop, 1983. International Atlantic Salmon Federation, special publication series no. 11.

Fédération canadienne de la faune

La question de la répartition d'après l'expérience de la pêche en eau douce

K.H. Loftus

Résumé

Des organismes provinciaux ont récemment réalisé des progrès importants dans l'élaboration de politiques précises sur la répartition du poisson. L'adoption d'une perspective nationale sur la répartition du poisson et sur son habitat pourrait apporter l'aide nécessaire à la consolidation et à la mise en oeuvre de ces politiques. La question de la répartition constitue une bonne base pour établir une perspective nationale sur les pêches, car les discussions amèneront inévitablement sur la scène publique un certain nombre d'autres questions importantes concernant les pêches. Les questions traitées portent, par exemple, sur l'absence d'objectifs clairement définis au sein des organismes s'occupant des pêches, le surdéveloppement antérieur, la surexploitation du poisson et le mauvais usage des habitats ainsi que l'évaluation constamment irréaliste des ressources et l'absence de mécanismes permettant de faciliter l'information et la participation du public.

Abstract

Provincial agencies have recently made significant progress in developing explicit fish allocation policies. The development of a national perspective on the allocation of fish and fish habitats could provide needed assistance in consolidating and in implementing these policies. The allocation issue is a good place to start development of national perspective for fisheries, because discussions will, of necessity, bring into public focus a number of other important fisheries issues. Examples of these issues discussed include: the lack of clearly defined goal statements among fisheries agencies; past over-development, excessive use of fish and misuse of habitats, together with persistent unrealistic expectations of the resource base; and lack of mechanisms to facilite an informed and involved public.

Introduction

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, je suis un nouveau diplômé du Collège de recherche et de gestion des pêches en eau douce de l'Ontario. À l'occasion, on n'a pas manqué de parler de cette institution comme du ministère des Ressources naturelles, en somme une école qui aurait toute une réputation. Maintenant, après 35 années d'apprentissage, je me considère comme un membre averti de la société et me propose de devenir un utilisateur individuel actif. Au cours des 10 ou 15 dernières années de mon apprentissage, j'ai acquis la conviction que le seul obstacle important à la gestion efficace des pêches était et demeure l'absence d'un public bien informé et intéressé. Autant que je sache, personne ni aucun organisme n'a encore mis au point un mécanisme qui permette au public de bien connaître les questions relatives à la pêche et aux écosystèmes aquatiques et de s'intéresser activement à la prise de décisions liées à la gestion. Ce problème est évident au niveau local, provincial et national et il est encourageant pour moi d'apprendre que la Fédération canadienne de la faune avec sa résolution sur la politique des pêches (voir annexe n° 1 de l'exposé du Dr Martin, lors de la présente session) peut être disposée à assumer l'initiative, rôle généralement délaissé, en s'attaquant à cette question et à d'autres questions d'enjeu national portant sur les pêches.

Portée de la répartition

L'établissement d'une perspective nationale en matière de répartition sera un pas en avant en vue de régler un problème majeur concernant la gestion de la pêche au Canada. De plus, cette perspective amènera graduellement l'attention sur un certain nombre de problèmes qui, jusqu'à ce jour, ont empêché l'application d'une gestion efficace. Si cette perspective prend plus d'ampleur grâce à la participation d'un vaste public et à la connaissance de la majorité des Canadiens, elle peut contribuer de façon importante à un consensus éclairé. À tous les intéressés, cette perspective sera un grand soulagement après les débats orageux presque courants entre les groupes d'utilisateurs, qui souvent engendrent des passions au lieu de faire la lumière. En général, les affrontements constants dévoilent des crises qui sont réglées par des décisions politiques. Ces décisions contiennent des éléments considérés d'un oeil favorable par certains utilisateurs et d'un oeil défavorable par d'autres, et qu'un grand nombre voit comme des mesures provisoires faisant oublier pour un peu de temps un problème fondamental qui tôt ou tard doit être réglé. Fréquemment, il arrive aussi que ces décisions soient prises au détriment des ressources en cause.

Au cours des années 1940 et 1950, dans le secteur des eaux douces où il y avait du poisson en quantité et pour tous, lorsque l'approvisionnement excédait la demande, nous ne pressentions guère les problèmes de répartition qui étaient alors en train de naître. Les accrochages semblaient tous localisés et on y mettait la sourdine en décrétant une ligne frontière ici, une réserve là, ou un peu partout un règlement plus ou moins efficace. Pendant si longtemps, nous avons tenté d'éviter le problème qui se présente maintenant dans toute son ampleur et sa complexité comme le décrivent admirablement le Dr Regier dans le document de travail et le Dr Martin dans son exposé à cette conférence. Le problème est devenu complexe dans le secteur des eaux douces parce que notre ressource est maintenant utilisée à plein, en fait utilisée à l'excès, et parce que la capacité de production de nos eaux a dans de nombreux cas été affaiblie par la progression et

l'accumulation des contraintes imposées par l'homme et engendrées par la société industrielle moderne. À l'heure actuelle, la demande excède les ressources dans une importante partie du secteur des eaux douces. L'évolution insidieuse des événements qui a abouti à l'actuel déficit des ressources, et qui a tellement déçu et dérouté les scientifiques de la pêche au moment où elle se produisait, est maintenant assez bien comprise et traitée dans les documents. La majorité d'entre vous ici présents possède maintenant certaines connaissances sur le sujet mais pour ceux qui désirent les compléter, il y aurait intérêt à lire des ouvrages comme le symposium du SCOL, 1972; des perspectives choisies provenant de la série des études spéciales effectuées sous l'égide de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, 1975-1977 : documents du S.P.O.F., notamment le n° 1 portant sur les objectifs et les problèmes et le n° 4, sur la stratégie; d'autres symposiums comme PERCIS, S.L.I.S. et STOCS qui sont tous présentés comme des volumes du Journal de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada ou son successeur, le Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques. Il y a également des informations détaillées dans les documents intitulés Stratégie de gestion de la pêche dans les Grands Lacs et Remise en état de l'écosystème des Grands Lacs publiés par la Commission de la pêche dans les Grands Lacs.

Plusieurs organismes de gestion de la pêche en eau douce ont récemment revu et publié des politiques de répartition des ressources halieutiques. Il est plus difficile de trouver des politiques de répartition des eaux. Il semble y avoir une entente générale justifiant la répartition entre les groupes d'utilisateurs des ressources halieutiques accessibles, mais peu d'organismes ont déjà entrepris de l'appliquer à fond. La majorité des organismes en sont encore à déterminer les données biologiques requises pour mettre en route et maintenir de façon durable leurs politiques de répartition. Un très petit nombre d'organismes sont parvenus à une formulation explicite de leurs besoins en données sociales et économiques. La plupart des organismes ont accompli davantage de progrès dans l'application de leurs politiques concernant la pêche commerciale que de politiques concernant les pêches récréatives et l'industrie touristique. Rares sont les organismes de gestion des pêches ayant franchi un pas appréciable dans la définition d'une répartition, si tel doit être le cas, pour d'autres utilisations ayant un impact sur la capacité des eaux à produire du poisson et des répercussions sur la santé humaine.

Il y a énormément à faire et le besoin d'une perspective et de directives nationales se fait pressant pour appuyer les efforts régionaux, provinciaux et locaux. Des efforts courageux à l'échelle locale ou provinciale peuvent être annulés par des divergences locales et provinciales de la même façon que des positions nationales peuvent être paralysées par un manque d'entente sur le plan international.

SCOL - Populations de salmonidés dans les lacs oligotrophes
S.P.O.F. - Stratégie de pêche en Ontario
PERCIS - Symposium international sur les populations de percidés
S.L.I.S. - Symposium international sur la lamproie de mer
STOCS - Symposium international sur le concept de population

Autres questions connexes

On a indiqué plus tôt au cours de cet exposé que l'élaboration d'une perspective nationale sur la répartition mettrait en lumière quelques-unes des autres questions qui, jusqu'à maintenant, ont empêché l'application efficace d'une gestion des ressources halieutiques. Quelques exemples précis figurent ci-dessous. Pour que nous puissions les examiner ici plus à loisir, les exemples choisis ne portent que sur la répartition des pêches entre les utilisateurs.

Dans quoi sommes-nous engagés?

De prime abord, il peut sembler ridicule de poser cette question pour aborder un problème grave à propos de la répartition. Je suppose que toute personne qui s'intéresse à l'élaboration d'une perspective de répartition aura une réponse toute prête à cette question, mais il y a de bonnes chances qu'elle ne soit pas posée, son importance étant souvent méconnue. Il est tout à fait normal de s'engager pendant des jours et même des mois dans le processus de discussion avant qu'un débat inépuisable, souvent tout à fait futile, amène à la conclusion que les réponses émanant d'un groupe d'individus sont le reflet très personnel des attentes de chacun. Bien que la diversité des réponses semble illimitée, celles-ci peuvent peut-être être groupées arbitrairement et énumérées dans l'ordre suivant :

a) production alimentaire
b) production d'activités récréatives
c) production de dollars
d) production de poisson
e) gestion des ressources naturelles
f) promesses électorales
g) un mélange de ces éléments

Ma tendance personnelle vers une gestion des ressources naturelles dans la perspective d'un écosystème est probablement évidente et n'a sans doute rien à voir ici. Ce qui est important c'est qu'un organisme décide ce dans quoi il s'engage, définisse clairement son objectif avant qu'une répartition rationnelle à l'appui de cet objectif puisse être mise au point. Faute d'une formulation aussi nette de l'objectif, il ne peut y avoir ni de participation efficace de la part du public ni utilisation satisfaisante de la science disponible. Ces deux conditions sont essentielles.

Niveau réaliste de production de poisson?

Au moment d'aborder la question de la répartition, il sera important d'arriver à une entente générale sur la capacité de production des eaux. Tout comme l'eau qui est une ressource limitée quoique relativement abondante dans chaque province, la capacité de production de poisson a elle aussi ses limites. Cette capacité peut et doit être évaluée à l'aide des indices dont on dispose généralement et elle doit être connue du public. Il me semble important que nos clients comprennent clairement qu'au cours des décennies précédentes une trop grande tolérance a permis l'utilisation excessive des ressources halieutiques et une mauvaise utilisation des ressources aquatiques. Actuellement, dans de nombreuses régions possédant des richesses en eaux douces, on tente, au moyen de coûteux programmes de remise en état, de retrouver la capacité de production du poisson temporairement perdue à cause

des excès commis dans le passé. Quoique nous escomptions obtenir peu à peu du succès grâce à ces programmes, il est impossible en réalité de s'attendre à des niveaux de production comparables à ceux atteints à l'époque de nos excès passés. Étant donné que le processus est lent et pas du tout spectaculaire, il est important que tous ensemble nous prenions conscience du fait qu'en l'occurrence il n'y a pas de raccourcis ou d'expédients connus. Malheureusement, la manière dont le public perçoit certains programmes actuels extrêmement visibles et populaires peut contribuer à entretenir le mythe d'une " solution rapide ". Ainsi, certains organismes axés sur la protection des ressources naturelles offrent d'importants programmes d'ensemencement de poissons. Il est indéniable que quelques-uns de ces programmes rétablissent rapidement les possibilités de pratiquer la pêche, mais il n'en reste pas moins qu'il faut songer sérieusement à examiner dans quelle mesure ils contribuent à la gestion à long terme des ressources halieutiques ou aquatiques. Pour ma part, je dirai que certains de ces programmes peuvent être comparés à ceux de l'assurance-chômage. Ces derniers sont nécessaires, ils ont la faveur du public et répondent aux besoins locaux à court terme. Peut-être ont-ils aussi tendance à se perpétuer au détriment des programmes conçus pour atténuer les causes fondamentales du chômage. J'espère que le public en général comprendra rapidement que certains programmes d'ensemencement de poissons réussissent davantage à satisfaire les besoins à court terme de ces régions où les ressources halieutiques naturelles se trouvent dans la plus grande confusion; confusion résultant des excès et des abus commis dans le passé. En revanche, leur succès à long terme en matière de contribution à la reproduction naturelle (gestion des ressources naturelles) reste encore une question à débattre. Ces points, s'ils ont quelque valeur, doivent être mieux compris par les personnes cherchant à résoudre le problème de la répartition, pour que les attentes soient réalistes.

Répartition pour le maintien et la remise en état

On admet maintenant assez facilement que l'exploitation permise dans le passé était nettement au-dessus du niveau raisonnable de la capacité de production annuelle. Vraisemblablement, nous souhaitons éviter à l'avenir les conséquences onéreuses découlant de ces excès. D'où la question : " Combien pouvons-nous retirer de l'eau et que devons-nous y laisser pour que la ressource se maintienne dans un état d'autoreproduction? " Il n'est pas possible à l'heure actuelle de répondre avec précision au sujet des espèces d'eau douce et des écosystèmes; par conséquent, nous devons arriver à une entente éclairée, fondée sur la science actuellement mise à notre disposition, et nous devons utiliser ce jugement comme point de départ. La définition de niveau " raisonnable " pourra se préciser seulement si nous acceptons d'apprendre à mesure que nous avançons, en utilisant une gestion expérimentale soigneusement conçue ou une gestion souple. Lorsque nous nous trouvons dans une situation de " remise en état ", contrairement à une situation de " maintien ", il faut probablement laisser sur place une plus grande quantité de poissons pour la reconstitution des stocks mais, je le répète, la proportion exacte reste inconnue et nous devons l'apprendre au fur et à mesure. Hélas, il n'est pas rare de nos jours de voir des projets de repeuplement préparés avec soin complètement réduits à des programmes pour ainsi dire facultatifs en raison de la demande effrénée des utilisateurs.

Apports possibles des eaux douces

Nous venons de donner quelques exemples des difficultés qui peuvent surgir à mesure que nous nous attaquons à la question principale de la répartition. C'est une tâche colossale qui exigera des efforts importants de la part d'un grand nombre. Je crois qu'elle doit être accomplie et que de plus nous avons raison de nous montrer optimistes.

Dans le secteur de la pêche en eau douce, il y a un réseau étendu de personnes possédant une expérience progressive considérable dans l'art de traiter la majorité de ces questions. Nous ne partirons pas à zéro si nous pouvons réunir pour une consultation nationale des éléments aussi valables que les membres des organismes provinciaux, les utilisateurs provinciaux et les universitaires intéressés. Nous pouvons réunir autour de cette table la majorité des représentants des sciences générales nécessaires à une gestion efficace des pêches, en ayant soin d'éveiller la conscience de l'urgence de la situation. Évidemment, notre compréhension des mécanismes de fonctionnement de ces écosystèmes variés et dynamiques dont nous devons nous occuper souffre de graves lacunes. Nous devons faire face à des incertitudes tandis que la recherche tente d'améliorer notre compréhension, mais il faut nous attaquer à la tâche maintenant. Nous, du secteur des eaux douces, pouvons aussi malheureusement apporter une vaste expérience acquise dans la remise en état d'écosystèmes considérablement dégradés. Nous pouvons également faire partager dans une véritable consultation nationale certaines déceptions de longue date qui peuvent fort bien se révéler des atouts. Nombreux parmi nous sont ceux qui sont déçus sur le plan personnel et en tant que représentants d'organismes provinciaux de leur incapacité à fournir le genre de programmes qu'ils jugent applicables et pratiques pour une gestion efficace des ressources. Il nous faut de l'aide. Nous sommes déçus des ententes fédérales-provinciales qui, quoique négociables, ne semblent l'être qu'à l'intérieur du cadre politique et juridique apparemment conçu pour gérer des organismes et des politiques plutôt que des ressources. Les responsables provinciaux de la pêche refusent la " charité " ou d'être traités avec condescendance; ce que nous réclamons ce sont des partenaires honnêtes soucieux de la gestion des ressources. Je me rappelle qu'en 1974 Ken Lucas, à l'époque principal adjoint au sous-ministre des Pêches à Ottawa, a contribué à la mise en route du mécanisme conjoint fédéral-provincial qui a élaboré le plan stratégique des pêches ontariennes, et mis l'accent sur l'espoir qu'il nourrissait de développer un élément régional d'un programme national de pêche. Cette conception, contrairement au traditionnel " partage du gâteau " entre le gouvernement central et les provinces, a semblé séduire les participants. Les représentants fédéraux et provinciaux ont, pendant une période de deux ans, travaillé ensemble, fait du bon boulot et obtenu des résultats positifs, une fois surmontés les complexes de nos organismes respectifs. J'estime que ce groupe a mis au point une excellente stratégie globale, stratégie qui aurait fort bien pu constituer un élément régional d'un programme national. Les autres éléments régionaux de la stratégie nationale n'ont pas réussi à apparaître, et finalement, cette stratégie n'a été adoptée que par l'Ontario faute d'un engagement plus poussé de la part du ministère fédéral. Rétrospectivement, je suppose que le rêve s'est évanoui par manque d'appuis politiques, d'intérêt, de compréhension et d'efforts de la part du public. Je ne suis pas certain du tout à l'heure actuelle qu'une couple d'organismes ou même un seul d'entre eux, en dépit des plus grands efforts de leurs membres, puissent créer et faire vivre un programme national de pêche : les contraintes imposées aux organismes semblent trop exigeantes. Je crois

que nombreux sont les spécialistes des pêches qui souhaitent la mise en place d'un tel programme, que la majorité du public, notamment les utilisateurs, en ont besoin et je crois que seulement le public peut faire en sorte que cela se produise.

Si nous pouvons réunir les leçons enseignées par le passé, tous nos atouts et connaissances scientifiques pour une consultation nationale regroupant un large éventail de la population, et ce, grâce à la participation active d'un organisme public comme la Fédération canadienne de la faune, il pourrait être possible de reprendre ce rêve pour le transformer en réalité.

Bibliographie

Loftus, K.H. et H.A. Regier (special editors). 1972. Proceedings of Symposium on Salmonid Communities in Oligotrophic Lakes. J. Fish. Res. Board Can. 29(6).

Ontario Ministry of Natural Resources et Environnement Canada. 1974. Preliminary analysis of goals and issues. First report of the Federal-Provincial Working Group on Strategic Planning for Ontario Fisheries.

Colby, P.J. et R.H. Wigmore (special editors). 1977. Proceedings of the Percid International Symposium. J. Fish. Res. Board Can. 34(10).

Loftus, K.H., M.G. Johnson et H.A. Regier. 1978. Federal-Provincial planning for Ontario fisheries: Management strategy for the 1980's. J. Fish. Res. Board Can. 35 : 916-927.

Francis, G.R., J.J. Magnuson, H.A. Regier et D.R. Talhelm. 1979. Rehabilitating Great Lakes ecosystems. Commission des pêcheries des Grands Lacs, rapport technique n° 37.

Proceedings of the Sea Lamprey International Symposium. 1980. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 37(11).

Proceedings of the Stock Concept International Symposium. 1981. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 38(12).

Strategic Great Lakes fisheries management plan. 1981. Commission des pêches des Grands Lacs, rapport spécial.

Fédération canadienne de la faune

Répartir l'accès aux pêcheries : Une perspective de la côte canadienne du Pacifique

K.C. Lucas

Résumé

La pêche des cinq espèces de saumon du Pacifique en Colombie-Britannique est parmi les plus profitables dans tout le Canada. Ces ressources sont exploitées par un grand nombre de pêcheurs sportifs locaux dans la zone intertidale et par des pêcheurs à la ligne venant de l'extérieur. Elles font aussi l'objet d'une pêche commerciale intensive menée par des groupes concurrents de pêcheurs utilisant plusieurs types d'engins et de la pêche traditionnelle pratiquée par les autochtones vivant le long des voies de migration d'eau douce en vue d'assurer leur subsistance.

Au Canada, la pêche au saumon du Pacifique est en plein déclin économique et social; elle fait face à des problèmes nombreux et très complexes. Cependant, elle conserve des possibilités de développement économique et social substantielles. L'incapacité de régler la question de la répartition des ressources de salmonidés est à l'origine du problème. Le recours à une nouvelle méthode de gestion des pêches s'impose comme le seul moyen de résoudre les difficultés passées et de réaliser le potentiel des ressources de saumon du Pacifique.

On propose une méthode de planification portant d'abord sur la fixation des buts à atteindre dans le cadre de l'utilisation des ressources et sur l'élaboration de stratégies concernant la façon dont on peut le mieux atteindre ces buts ou résoudre les problèmes. Le besoin de mieux comprendre les pêches et d'établir leur coût est posé comme stratégie fondamentale. Un autre besoin essentiel découle de la nécessité d'établir des relations constructives dans le cadre du processus de décisions entre les groupes d'utilisateurs sportifs, les autres utilisateurs et le grand public et les autorités gouvernementales responsables de la répartition des pêches. On propose d'établir des programmes de mise en oeuvre de ces stratégies et d'adopter les mesures requises par les pêcheurs sportifs pour obtenir une répartition équitable des ressources.

Abstract

British Columbia's fisheries on the five species of Pacific salmon are among the most valuable for all Canada's fisheries. These resources are exploited by a large number of resident tidal-water sport fishermen as well as by non-resident anglers, by extensive commercial fisheries pursued by competing groups of fishermen using several types of gear, and by native Indians living along fresh water migration routes who conduct traditional food fisheries.

Canada's Pacific salmon fisheries are in sharp economic and social decline, beset by numerous, very complicated problems. Yet, there remains the opportunity for substantial economic and social development from these fisheries. Failure to successfully manage the issue of allocation of use of the salmon resource is at the root of the problem. A fresh approach to fisheries management is prescribed as the only way to overcome past difficulties and to realize the potential of the Pacific salmon resource.

A planning approach is suggested commencing with established goals to be met through the use of the fishery resource, and development of strategies on how goals can best be achieved or how problems are to be overcome. The need to more fully understand the fisheries and to ascertain their contribution to society, as well as their costs, is emphasized as a fundamental strategy. Another is the need to develop meaningful interaction in the decision making process between recreational user groups, other users and the general public with government fisheries allocation decision makers. Programs to implement these strategies are proposed and action required by recreational fisheries participants to obtain an equitable allocation of access to the resource is proposed.

Introduction

En venant prêter main forte à la Fédération canadienne de la faune pour m'attaquer à la question-clé de la politique sur la pêche concernant la répartition des ressources halieutiques, je dois faire appel à mes nombreuses années d'apprentissage en tant que professionnel, c'est-à-dire ingénieur des pêches et de l'environnement, gestionnaire régional de la pêche (région du Pacifique), spécialiste national en la matière et conseiller en politique de protection, de gestion et de mise en valeur des salmonidés, premier administrateur du Service national de protection de l'environnement, et, pour finir, six ans comme administrateur principal responsable du programme du gouvernement canadien concernant les pêcheries et les eaux marines.

Mes vues sur le sujet ont également subi un développement considérable au cours des trois années où j'ai occupé le poste de chef du département des pêches à l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO) à Rome, où l'occasion m'a été donnée de me faire une idée à l'échelle mondiale, des difficultés auxquelles la majorité des pays doivent faire face pour gérer et exploiter avec succès leurs ressources halieutiques et plus particulièrement régler la question de l'attribution du droit d'accès à ces ressources.

De retour à Vancouver, je suis actuellement à l'emploi du secteur privé, mais après plus de trente ans consacrés à la gestion, à la protection et à la répartition des pêches, il est difficile de ne plus s'intéresser profondément aux problèmes extrêmement difficiles restant encore à régler pour la gestion efficace et l'utilisation sensée des imposantes ressources halieutiques de notre pays et de notre région.

J'espère que vous avez eu l'occasion de consulter l'excellent essai du Dr Henry Regier sur la répartition du poisson entre les groupes de pêcheurs, rédigé à l'intention de la Fédération canadienne de la faune pour être présenté à la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984([1]). Le Dr Regier a soigneusement exploré le domaine et la documentation connexe, et

fourni une base intellectuelle permettant de traiter de la formulation des politiques et des questions précises liées à la répartition. C'est en songeant à la pêche au saumon du Pacifique en Colombie-Britannique que je me propose d'aborder la question de la politique de répartition, exactement comme Wes Myles a traité de cette autre importante ressource anadrome du Canada, le saumon atlantique, dans sa perspective sur la région de l'Atlantique(2). Néanmoins, je ferai également écho aux thèses de Ken Loftus contenues dans son document sur l'expérience des pêches en eaux douces à l'échelle régionale(3), notamment en ce qui concerne la nécessité d'un processus public pour l'élaboration d'une politique en matière de pêche pour que les décisions qui seront prises concernant l'utilisation de cette ressource publique soient rationnelles et clairvoyantes.

Les Canadiens en général et plus particulièrement tous les utilisateurs de nos ressources halieutiques et des habitats aquatiques doivent être mieux informés des questions relatives à la pêche et aux écosystèmes aquatiques de notre pays et participer davantage à la prise de décisions dans la gestion des pêches. Il est donc très réconfortant de voir que la Fédération canadienne de la faune prend l'initiative d'encourager l'examen des questions-clés comme la répartition, et d'attirer l'attention, plus que nécessaire, à l'échelle nationale, et, grâce à ses organisations provinciales affiliées, à l'échelle régionale et locale sur les politiques et les programmes de pêche récréative. La résolution concernant la politique de la Fédération en matière de pêche, de mai 1983, qui plaide la cause de l'utilisation équitable des ressources halieutiques à des fins récréatives et s'engage à une représentation active de leur secteur dans l'élaboration des politiques et des programmes publics pour la gestion des pêches récréatives ainsi que la protection et la mise en valeur de cette base de ressources est une initiative des plus louables(4). Je félicite la Fédération pour son initiative, particulièrement le Dr Bob Martin, président du Comité des pêches de la Fédération et M. Ken Brynaert, vice-président de l'exécutif pour leur magnifique travail.

Pêche au saumon du Pacifique au Canada

Importance

La pêche aux cinq espèces de saumon du Pacifique en Colombie-Britannique compte parmi les plus riches au Canada. Au cours des dix dernières années, on a enregistré pour l'exploitation commerciale de cette ressource une valeur annuelle moyenne au débarquement de 107 millions de dollars comparativement à une valeur annuelle moyenne de 146 millions de dollars pour l'ensemble de la pêche commerciale en Colombie-Britannique(5). En outre, deux de ces espèces de saumon du Pacifique alimentent l'une des pêches récréatives les plus prisées au pays, assurant approximativement 3 millions de jours de pêche dans un secteur hautement recherché par les amateurs(5). En plus de tout cela, le saumon du Pacifique a aussi l'avantage d'assurer directement la subsistance d'environ 25 000 Indiens aborigènes de Colombie-Britannique(5). Enfin, ces espèces permettent à des dizaines de milliers de touristes canadiens et étrangers de faire des expériences d'ordre esthétique et scientifique à l'occasion des migrations annuelles de la mer vers les fleuves et cours d'eau de la province lors de la fraie.

Au cours de la décennie 1971-1980, la moyenne annuelle des prises totales pour l'ensemble des cinq espèces s'élève à environ 24 millions de poissons dont 22 millions (91,3 %) ont été capturés par les pêcheurs commerciaux, 1,5 million (6,2 %) par les pêcheurs sportifs et 0,6 million (2,5 %) par les Indiens assurant leur subsistance. On estime à environ 10 000 les pêcheurs du secteur commercial exploitant le saumon du Pacifique avec, au total, environ 4 600 bateaux évalués à 920 millions de dollars en 1980. Le nombre d'amateurs de pêche sportive au saumon dans les eaux à marée s'élève à environ 300 000 avec une flotille de plaisance d'environ 130 000 bateaux évalués en 1980 à 840 millions de dollars([5]).

Problèmes

Les problèmes de la pêche commerciale au saumon en Colombie-Britannique ont été abondamment étudiés dans le Rapport final de la Commission Pearse sur la politique des pêches du Pacifique présenté en 1982([6]). Permettez-moi de citer une partie de l'introduction de ce rapport :

> " Nous avons des ressources halieutiques qui comptent parmi les plus riches au monde et pourraient nous valoir de grands avantages économiques et sociaux; pourtant, nous constatons qu'un grand nombre de pêcheurs commerciaux et de compagnies sont acculés à la faillite, que les pêcheurs sportifs et autochtones s'inquiètent de voir diminuer les occasions de faire la pêche, et que les pêcheries coûtent très cher aux contribuables canadiens.
>
> Les pêcheries du Pacifique font face à l'heure actuelle à des problèmes nombreux, graves et très complexes. Parmi ces problèmes, relevons la surexploitation, les antagonismes entre les utilisateurs, la surexpansion des flotilles de pêche, et la dégradation des habitats de mer et d'eau douce...
>
> Il faudra apporter des changements majeurs et fondamentaux à la politique des pêches afin de redresser la situation et atteindre l'objectif explicité dans le mandat de la Commission à l'effet que "les ressources halieutiques et leur utilisation soient mises à profit le plus efficacement possible pour l'évolution économique et sociale du peuple canadien. "

Possibilités

En dépit des problèmes accablants qui semblent assaillir la pêche au saumon du Pacifique, cette richesse apporte davantage de possibilités de développement économique et social que toute autre ressource halieutique dans le monde. En raison du caractère anadrome de cette famille de poissons exceptionnelle, il y a des chances uniques de mettre en valeur les stocks, de remettre en état les effectifs destinés à la remonte, d'améliorer les habitats propices à la fraie et à l'engraissement, de créer des habitats entièrement nouveaux, ou d'améliorer les habitats existants par la fertilisation, la suppression des obstacles ou la remise en état du substrat, ou même de manipuler les caractéristiques génétiques et comportementales des espèces ou stocks les plus recherchés. De plus, la qualité de la chair, la nature active et sauvage de l'espèce, la diversité de sa distribution géographique, son empressement à rechercher l'appât des pêcheurs à la ligne dans les eaux à

marée et les rivières ainsi que sa beauté parfaite tant dans son élément naturel que sur le gril, confèrent au saumon du Pacifique une valeur énorme, que ce soit en termes économiques, sociaux et esthétiques. Cette valeur éventuelle - l'obtention d'avantages par l'existence et l'utilisation optimale de cette ressource - ne peut être atteinte que par une stratégie de gestion des plus éclairées.

Question primordiale : la répartition

La disparition du saumon du Pacifique au cours de notre siècle peut invariablement être reliée aux problèmes de gestion ou plus exactement de mauvaise gestion de la répartition. La surexploitation par la pêche commerciale au début de ce siècle s'explique tout simplement par un trop grand déséquilibre entre l'accessibilité accordée aux pêcheurs et le faible taux de remonte des géniteurs. Il y a eu ensuite les problèmes de répartition entre les pêcheurs américains et les pêcheurs canadiens, problèmes partiellement résolus par la Convention relative aux pêcheries de saumon du Pacifique portant sur la gestion de celui-ci, puis sur deux espèces provenant de la région du bassin versant du Fraser. Ces problèmes internationaux ont resurgi à mesure que des pressions de plus en plus grandes pour avoir accès aux ressources de saumon se sont exercées sur la côte du Pacifique. Par ailleurs, des problèmes de répartition d'ordre social sont intervenus à propos de différents types d'engins de pêche commerciale - pêche à la senne contre pêche au filet maillant ou à la traîne - chacun essayant de l'emporter sur le système de répartition alors en vigueur. Au cours des trente dernières années, il y a eu un nombre croissant de pêcheurs sportifs des deux espèces - coho et quinnat - qui ont fait entendre leur voix pour indiquer leurs préférences en matière de répartition, notamment dans les eaux abritées. Il ne faut pas non plus oublier les Amérindiens qui pratiquent la pêche aborigène le long des routes de migration pour la fraie dans nos rivières et cours d'eau. Ils déplorent d'avoir été relégués au dernier rang dans l'échelle de répartition, ce qui risque de les priver de leur " part " dans l'utilisation de cette ressource.

Il est facile d'oublier les frayères et la nécessité de permettre à suffisamment d'individus de chaque remonte de s'échapper pour frayer et perpétuer l'espèce. En plus de tous ces problèmes de répartition associés à l'exploitation du poisson, il ne faut pas oublier les problèmes de répartition relatifs aux autres utilisations de l'habitat aquatique fréquenté par le saumon au cours de son cycle de vie. Car aussi longtemps que l'on voudra partager en Colombie-Britannique les ressources de saumon, il y aura des conflits de répartition environnementale quand on défriche les collines des vallées de rivières, peu importe le soin qu'on apporte à cette tâche; ou lorsqu'on construit des barrages pour l'approvisionnement municipal en eau ou la production d'hydro-électricité; ou que des agglomérations avec leurs installations portuaires, leurs complexes industriels, leurs aéroports, leurs marinas, leurs exutoires d'égouts sont installées le long des cours d'eau ou sur les estuaires; que ce soit les exploitations agricoles, les chemins de fer, les routes, les lignes de transport d'énergie, les mines, presque tout ce qui est créé de main d'homme pour la poursuite de son progrès économique et social peut soulever un problème de répartition concernant l'habitat du saumon dans les estuaires et les eaux douces.

J'affirme que la politique actuellement suivie pour régler ces questions de répartition qui prennent de plus en plus d'importance ne répond pas aux besoins. Elle est défaillante, terriblement dépassée, et qui plus est, la nécessité de sa remise à jour complète n'est même pas comprise par un grand nombre de participants.

Nécessité d'objectifs nettement définis

En premier lieu, il importe de définir les objectifs. Nous avons besoin de comprendre et de nous entendre d'une manière générale sur les objectifs à atteindre dans l'utilisation des ressources halieutiques. Ici, il y aura certainement beaucoup de désaccord selon les points de vue. Considérons la chose suivant la perspective du gouvernement, gestionnaire de nos ressources. Quels sont ces objectifs? A-t-il soigneusement réfléchi à la question? A-t-il accordé à cette question suffisamment d'importance?

Servons-nous d'un exemple pour montrer dans quelle mesure un point de vue peut être entaché de partialité. Pour ce faire, je me servirai d'une situation que j'ai vécue au Pakistan, il y a environ trois ans, lorsque je travaillais pour la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Le ministre pakistanais de l'Agriculture et des Pêches m'a demandé de venir à Islamabad pendant une couple de semaines pour donner des conseils sur l'exploitation de nouvelles pêcheries dans la partie nord de la mer d'Oman au large de la côte de la province du Baluchistan, située entre l'Afghanistan et la mer. En premier lieu, je me suis entretenu avec les spécialistes de la pêche à Karachi qui m'ont appris l'existence d'une abondante ressource de crevettes, en majeure partie inexploitée, au large de la côte. Il y avait de grands projets pour l'exploitation de cette ressource.

Premièrement, une flotille iraqienne de peche a la crevettes qui ne réalisait plus que de maigres cueillettes sur les bancs autrefois riches dans les eaux saumâtres du golfe Persique, au large de l'embouchure de l'Euphrate, était à la recherche d'un nouvel endroit pour pêcher. Cette flotille était disposée à payer le prix pour obtenir le droit de venir pêcher dans les eaux pakistanaises les précieuses crevettes qui seraient préparées à bord avant d'être expédiées directement sur le marché. Le ministre et ses fonctionnaires se réjouissaient d'avance à l'idée de la bonne part de recettes que récolteraient le ministère et le gouvernement.

Deuxièmement, il y avait à Karachi une importante flotille de chalutiers de pêche hauturière et plusieurs sociétés intéressées à gréer leurs navires pour la pêche au chalut, à installer des congélateurs et à mettre le cap jusqu'à 250 ou 300 milles de la côte pour exploiter la pêche à la crevette au profit de cette flotille et de ces sociétés. Elles tentaient d'obtenir l'aide gouvernementale pour moderniser leurs bateaux et engins et se réjouissaient de l'essor économique que leur initiative allait donner au front de mer de Karachi.

Pour finir, il y avait le long de la côte du Baluchistan des pêcheurs artisanaux avec lesquels la FAO avait travaillé pendant des années pour améliorer leurs bateaux et techniques de pêche absolument primitifs. Ces pêcheurs venaient tout juste de faire un grand progrès en apprenant à installer des moteurs intérieurs dans une version plus solide de leurs canots de pêche et ils étaient également en train d'apprendre à évoluer dans un plus grand rayon d'action pour commencer à récolter des crevettes. Ils faisaient des plans pour installer des dépôts frigorifiques dans les villages afin d'y garder leurs prises avant de les transférer à Karachi. Les pêcheurs de la côte du Baluchistan accablés par la pauvreté entrevoyaient un niveau de prospérité auquel ils n'avaient jamais osé rêver.

À votre avis, quels conseils les fonctionnaires donnaient-ils au ministre? Naturellement, d'encourager les trois projets pour que chacun en profite! Mais, ai-je expliqué au ministre : " Impossible de pêcher la même crevette plus d'une fois. À vous de décider qui aura accès à cette ressource. " Après avoir examiné la question ensemble, il a fallu choisir l'objectif désiré correspondant à cette situation :

a) Si l'objectif souhaité est de fournir au gouvernement de nouveaux revenus importants et directs en louant à des étrangers cette ressource, la meilleure décision consiste alors à accorder l'accès aux bancs de crevettes à la flotille iraqienne à grand rayon d'exploitation.

b) Si l'objectif est de stimuler le développement économique de la grande flotille de Karachi et d'enrichir leurs propriétaires avec leur équipage, c'est alors à eux qu'il faut concéder l'accès aux bancs de crevettes.

c) Par contre, si l'objectif est d'assurer la croissance économique et la stabilité sociale aux villageois installés le long de la côte du Baluchistan dépourvus d'autres ressources économiques, ce sont eux qui doivent alors exploiter les bancs de crevettes.

Un point reste clair : si l'on avait essayé en même temps d'atteindre tous les objectifs et de permettre aux trois participants de se livrer la concurrence pour cette ressource, le résultat aurait été avec le temps la baisse des stocks de crevettes à des niveaux inférieurs au seuil de la rentabilité pour les deux flotilles en eaux lointaines, et l'appauvrissement de la pêche artisanale.

Heureusement, le ministre étant un homme résolu, il a choisi de tenir à l'écart la flotille iraqienne et d'encourager l'expansion de la pêche artisanale, parce qu'il se préoccupait du développement social et économique de la région côtière éloignée du Baluchistan. Peut-être cet exemple est-il trop simple si on le compare à notre situation plus complexe en Colombie-Britannique, mais il n'en reste pas moins une bonne illustration du rôle essentiel que l'établissement des objectifs doit jouer dans la répartition des pêches.

Pour être en mesure d'établir des objectifs, il faut d'abord connaître les différents avantages offerts par les diverses possibilités de répartition, ainsi que les coûts assortis à chaque possibilité. La règle de base à retenir c'est qu'il n'y a qu'une seule ressource limitée à répartir pour l'utilisation. De plus, les objectifs peuvent varier considérablement selon qu'ils sont conçus par différents groupes d'utilisateurs, par les " propriétaires " ou par différents paliers de gouvernement. Au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui en dernier ressort est chargé d'établir les objectifs en matière de conservation et d'exploitation des ressources dans les eaux à marée, mais le gouvernement provincial en vertu de son autorité sur les droits de propriété aux termes de la Constitution possède une influence considérable sur les objectifs concernant les questions de répartition du saumon et des habitats aquatiques en eaux douces.

À supposer que tous admettent la nécessité de définir clairement les objectifs pour la gestion et la répartition de nos ressources en saumon et autres espèces, il n'en reste pas moins qu'il est difficile dans la pratique de se mettre d'accord sur les objectifs et de les fixer. Impossible pour nous de résoudre nos problèmes de répartition d'une manière aussi simpliste que dans l'exemple ci-dessus, vécu au Pakistan. Tous les actuels utilisateurs en Colombie-Britannique peuvent revendiquer légitimement l'accès au saumon du Pacifique et tous doivent unir leurs efforts à ceux des deux paliers de gouvernement pour parvenir à une entente sur les objectifs régissant l'utilisation de cette ressource.

Mise au point des stratégies pour atteindre les objectifs

Dans la formulation des politiques ou le processus de planification, il faut mettre au point des stratégies sur la manière d'atteindre les objectifs et de surmonter les difficultés. Au cours de ce processus, il arrive généralement que des sous-objectifs se précisent au fur et à mesure et servent de solides points de repère pour l'élaboration de plans et de programmes plus précis.

Si l'on applique cette théorie à la question de la répartition, l'une des principales stratégies requises consiste à comprendre les pêches et à s'assurer de la contribution qu'elles apportent à la société et des coûts qu'elles représentent. Voilà un domaine de la planification où il y a beaucoup à faire pour rattraper le retard dans l'utilisation de la pêche à des fins récréatives. Nous avons passablement de connaissances sur les aspects socio-économiques de la pêche commerciale, et c'est pourquoi les gestionnaires sont plus à l'aise quand vient le temps d'élaborer des politiques et des programmes dans ce secteur. Nous devons prendre des mesures pour que cette lacune considérable sur le plan socio-économique de la pêche récréative soit rapidement comblée.

L'autre domaine stratégique requérant une attention immédiate est la mise au point d'une interaction significative entre les groupes d'utilisateurs à des fins sportives, les autres utilisateurs et le grand public et entre les décideurs gouvernementaux en matière de répartition des ressources. Ce n'est que grâce à la participation éclairée de toutes les parties aspirant à la répartition que des politiques valables peuvent être élaborées.

Ce sont les deux points-clés en matière de stratégie dont il faut s'occuper de toute urgence. Il n'en reste pas moins une multitude d'autres questions dont il faut tenir compte lors de la planification stratégique si l'on veut que la pêche récréative reçoive un traitement équitable lors des futures décisions en matière de répartition.

Programmes nécessaires pour appliquer les stratégies

Des programmes valables de gestion de la pêche pour appuyer le processus de décision en matière de répartition ne peuvent être établis que si nous fixons d'abord collectivement nos objectifs et adoptons les stratégies voulues pour les atteindre. Se lancer dans des dépenses pour des programmes sans avoir auparavant pris la précaution de réfléchir est un véritable gaspillage souvent inutile. Je songe par exemple à de nombreux projets de réglementation maintes fois appliqués en vitesse, qui n'ont pas été conçus en fonction d'une planification stratégique.

Pour faire suite à ce que j'ai dit au chapitre de l'élaboration des stratégies, on peut mentionner immédiatement deux points essentiels dans la question de la répartition. D'abord, pour comprendre à fond le domaine de la pêche récréative, nous avons besoin de vastes programmes réguliers de collecte et d'interprétation des données, qui mettraient l'accent sur l'aspect socio-économique. La demande réelle et prévisible dans le secteur de la pêche récréative doit être quantifiée (études de marché) et interprétée de telle sorte qu'elle puisse être comprise et comparée à celle des autres utilisateurs. Les avantages nets que la société peut retirer de la pêche récréative doivent être déterminés d'urgence par le calcul des dépenses et du rendement afin que des comparaisons significatives puissent être établies entre les autres groupes revendiquant l'utilisation de la ressource.

Il importe que toutes les données soient communiquées en temps opportun au grand public et aux groupes d'utilisateurs. À l'ère des banques de données électroniques, tous les groupes intéressés devraient avoir aussi facilement accès aux données que les représentants gouvernementaux. Les possibilités d'analyse et d'interprétation seraient ainsi considérablement améliorées tandis qu'il y aurait une utilisation plus complète et rapide de ces informations. À ce propos, je me permets d'ajouter que d'un simple terminal placé dans mon bureau, ici à Vancouver, nous pouvons déjà recevoir en l'espace de quelques instants des informations et des données de toutes les parties du globe sur la majorité des questions économiques et commerciales, mais cela reste encore impossible quand il s'agit des données sur la pêche recueillies par nos gouvernements.

Le second point exigeant une attention immédiate réside dans l'établissement d'une interaction appréciable entre les groupes d'utilisateurs bien informés et le gouvernement pour l'élaboration et le contrôle des politiques de répartition. Il faudra probablement plusieurs débats publics pour obtenir cette interaction. Certains se dérouleront strictement entre les pêcheurs récréatifs et le gouvernement, mais il faudrait aussi un autre groupe, peut-être le Conseil du saumon du Pacifique, composé de tous les utilisateurs revendiquant la répartition des ressources, qui veillerait aux objectifs et aux stratégies destinés à régir la politique de répartition.

Mode d'action des participants à la pêche récréative

Pour obtenir un accès équitable aux ressources de saumon du Pacifique, les utilisateurs de cette catégorie doivent au moins remplir les deux conditions suivantes :

a) Se renseigner

Il est indispensable que le pêcheur sportif comprenne la situation globale des pêches en Colombie-Britannique et la place occupée dans cet ensemble par le saumon du Pacifique. Il doit se rendre compte qu'il sera beaucoup plus en mesure de justifier son droit à l'utilisation de cette ressource uniquement à partir de faits et, une fois ceux-ci rassemblés, en démontrer le bien-fondé de manière à gagner et à conserver ce droit d'accès.

b) Se faire reconnaître

Pour réussir à obtenir une part satisfaisante dans la répartition, la pêche sportive doit être reconnue par le grand public, par les autres principaux utilisateurs et avant tout par les organismes de gestion et les décideurs comme un moyen important d'utiliser cette ressource, digne de recevoir de façon équitable le droit à l'accessibilité. Le secteur de la pêche sportive ne doit pas compter uniquement sur le nombre (malgré tout impressionnant) de participants pour se faire entendre, n'en déplaise à la thèse de Stroud et al. sur les " influences " politiques([7]). Il convient également de mettre l'accent sur sa volonté de payer pour cet accès et sa contribution à l'économie, au tourisme, au bien-être social et à la mise en valeur de l'environnement. En d'autres termes, la pêche sportive doit " mériter le droit " d'être écoutée! Cette reconnaissance doit être gagnée, et il faut qu'elle soit constamment alimentée étant donné que tous les groupes d'utilisateurs procèdent également de la même façon. C'est un peu comme un concours de beauté, où il y a toujours des concurrents légitimes.

c) Organiser une représentation efficace

Les deux premiers moyens susmentionnés sont des conditions essentielles pour faire valoir le point de vue des pêcheurs sportifs auprès des décideurs et des autres groupes d'utilisateurs. En exerçant des pressions les pêcheurs sportifs devraient avoir pour objectif de participer avec les autres utilisateurs à l'amélioration de la gestion des pêches et aux politiques d'utilisation (répartition) de cette ressource en tant que chefs de file, tout en réussissant à traiter directement avec les décideurs des questions de nature exclusivement récréative.

Pour réussir, le membre ou représentant d'un groupe de pression doit avoir la collaboration d'un secrétariat de première classe pouvant l'aider à recueillir des informations, à préparer des explications et des mémoires pour les représentants et à communiquer aux médias l'information destinée au public et l'aide nécessaire.

Il me semble que la Fédération canadienne de la faune et ses représentants provinciaux sont bien placés pour prêter main forte à la collectivité des pêcheurs sportifs en s'acquittant des trois tâches indiquées ci-dessus, fondées sur les résolutions de mai 1983 adoptées par la Fédération lors de son assemblée annuelle([4]).

Conclusion

La répartition est la question capitale dans l'élaboration en cours de la politique des pêches pour la gestion du saumon du Pacifique et de toutes les autres espèces tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il faut apporter une attention sérieuse et constante pour améliorer (et dans certains cas complètement réorganiser) les politiques de pêche au Canada. Pendant la période de 1974-1975([8]), les grandes lignes d'une politique pour la pêche commerciale au Canada ont été tracées, puis suivies de révisions et de perfectionnements détaillés des politiques halieutiques de la côte atlantique([9]), et des pêches du Pacifique([6]), au début des années 1980. Tous ces efforts consacrés à l'élaboration des politiques et lancés par le gouvernement fédéral ont été axés sur la pêche commerciale. Ces efforts extraordinaires ont permis de réunir un ensemble de connaissances et d'opinions plus complètes que jamais dans le passé.

Dans l'intervalle, il y a eu plusieurs autres cas importants où l'opinion de tous les utilisateurs a été prise en considération dans une étude de la politique des pêches. L'exemple le plus remarquable au Canada s'est produit en Ontario où un mécanisme a été mis en marche en 1974 dans le but d'élaborer une stratégie pour les pêches de cette province conjointement avec les représentants des deux gouvernements; ce projet peut, d'après de nombreuses opinions, être considéré comme une stratégie globale équilibrée et excellente pour gérer les pêches([10])([11]). Comme le signale si justement Ken Loftus([3]), il s'agissait à l'époque de mettre au point un élément régional dans le cadre d'une stratégie de gestion globale des pêches à l'échelle nationale. Cette initiative s'est révélée en avance sur son époque, étant donné que l'aide de l'organisme fédéral s'est évanouie ou a fort probablement été absorbée par une autre crise dans le secteur de la pêche. Il se pourrait que les propriétaires de nos ressources halieutiques, c'est-à-dire les Canadiens, raniment ce mécanisme de formulation d'une stratégie nationale s'ils se rendent compte des avantages qu'une gestion planifiée peut apporter à la répartition, à l'utilisation et à la conservation judicieuse de notre héritage halieutique.

La plus vaste collecte d'opinions jamais réunies sur le sujet de la répartition des pêches résulte d'une consultation technique sur la répartition des ressources halieutiques organisée par la FAO et qui a eu lieu à Vichy en France au printemps de 1980([12]). Les conclusions et recommandations signalées par Jean-Louis Gaudet, secrétaire de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) de la FAO([13]), à l'issue de cette réunion comportent une proposition de politique de répartition des ressources halieutiques, qui pourrait être incorporée à la politique nationale des États membres. Cette déclaration qui pourrait fort bien être celle que les Canadiens souhaitent prendre en considération est formulée en ces termes :

(TRADUCTION)
" Reconnaissant la diversité des pêcheurs et de leurs intérêts, la politique est de répartir entre chaque groupe d'utilisateurs un segment des ressources aquatiques capable de se régénérer et, en reconnaissance tant de la nature dynamique et changeante de cette ressource que de l'environnement qui l'a produit, de réviser constamment la propriété des répartitions et des systèmes de valeur sur lesquels elles reposent. En outre, en appliquant cette politique, s'engager avec vigueur à la production, à l'échange et à l'évaluation des informations nécessaires à la répartition équitable et à la perpétuation des ressources halieutiques et de leurs valeurs multiples. "

Il est essentiel que le secteur de la pêche récréative se prépare soigneusement à influencer les décisions concernant la répartition de l'accès aux ressources de saumon du Pacifique. Mais il est également important que tous reconnaissent aussi l'existence d'autres utilisations légales de cette ressource. Je crois que l'utilisateur sportif doit prendre l'initiative en encourageant l'élaboration de politiques de répartition globale, de conservation et de mise en valeur des ressources de concert avec les groupes de pêcheurs du secteur commercial et les représentants des autochtones qui pêchent pour leur subsistance. Cette approche devrait être d'un grand secours aux gouvernements dans leur prise de décisions concernant la répartition des ressources halieutiques et peut empêcher la polarisation des groupes d'utilisateurs en garantissant l'ajournement de prise de décisions rationnelles.

Bibliographie

1. Regier, Henry A. MS 1983. Allocation of fish to fishermen. An Exploratory Essay. Rapport à la Fédération canadienne de la faune, Ottawa, 72 p.

2. Myles, C.W. MS 1984. Allocation and Atlantic salmon. Rapport à la Fédération canadienne de la faune, Ottawa, 7 p.

3. Loftus, K.H. MS 1984. The allocation issue from freshwater fisheries experience. Rapport à la Fédération canadienne de la faune, Ottawa, 13 p.

4. Martin, W.R. MS 1984. The key issue is allocation - A national perspective. Mémoire de la Fédération canadienne de la faune à la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984. Annexe 1 : 11-13.

5. Ministère des Pêches et des Océans. Bureaux de Vancouver et d'Ottawa. 1984. Communication personnelle.

6. Pearse, P.H. 1982. Pour remonter le courant. Une nouvelle politique des pêches canadiennes du Pacifique. Rapport final de la Commission sur la politique des pêches du Pacifique. Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, n° de cat. Fs 23-18/1982F. 336 p.

7. Stroud, R.H., G.C. Radonski et R.G. Martin. 1982. Evolving efforts of best-use allocations of fishery resources, p. 418-431. Dans J.H. Grover (éd.), voir ci-dessous.

8. Environnement Canada. 1976. Policy for Canada's commercial fisheries. Services des pêches et de la mer, Ottawa, Canada. 70 p. + annexes.

9. Kirby, M.J.L. 1982. Naviguer dans la tourmente. Une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique. Rapport du Groupe d'étude des pêches de l'Atlantique. Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, n° de cat. CP 32-43/1983-1F. 152 p.

10. Ontario Ministry of Natural Resources. 1976. Management strategies for the 1980's. Fourth report of Federal-Provincial strategic planning for Ontario fisheries. 17 p. + annexes.

11. Loftus, K.H., A.S. Holder et H.A. Regier. 1982. A necessary new strategy for allocating Ontario's fishery resources, p. 255-264. Dans J.H. Grover (éd.), voir ci-dessous.

12. Grover, J.H. (éd.). 1982. Allocation of fishery resources. Proc. FAO Tech. Consult., Vichy, France, 20-23 avril 1980. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. 623 p.

13. Gaudet, Jean-Louis. 1982. Introduction and summary of technical consultation on allocation of fishery resources, p. 1-7. Dans J.H. Grover (éd.), voir ci-dessus.

Fly-In Sport Fishing Industry Association of Canada

Industrie de la pêche sportive avec transport par avion

Jack Cole
Premier vice-président

Je représente la Fly-In Sport Fishing Industry Association of Canada composée de 450 petites entreprises qui, chaque année, s'occupent de dizaines de milliers de pêcheurs sportifs, donnant ainsi au public la possibilité de pêcher dans des régions éloignées et paisibles dans tout le Canada. C'est pour moi un grand privilège de me présenter aujourd'hui devant une assemblée de spécialistes comme la vôtre, et les membres de notre industrie sont très heureux des progrès que les gestionnaires de la pêche professionnelle ont accomplis ces dernières années. Notre industrie assure la plus grande partie des emplois et des activités non subventionnées du secteur privé dans certaines régions des Territoires du Nord-Ouest, du nord de la Saskatchewan, du nord-ouest de l'Ontario et du nord du Manitoba.

Mon propos est de signaler les tendances encourageantes visant à tirer le maximum d'avantages sociaux des ressources halieutiques canadiennes, d'après le point de vue du secteur privé, des pourvoyeurs professionnels, des guides de pêche, des propriétaires et des directeurs de camps de pêche. La première de ces tendances réside dans la nouvelle façon intelligente du Ministre d'envisager la protection des cours d'eau et des bassins versants. La deuxième, l'acceptation par un public de plus en plus nombreux dans toute l'Amérique du Nord de certaines méthodes de conservation des pêches qui, des années auparavant, auraient été désapprouvées, non appréciées et méconnues, comme la capture avec remise à l'eau, uniquement les hameçons sans ardillon, les amorces artificielles, les poissons trophées ainsi que les restrictions sur la taille des poissons capturés pour permettre à une plus grande partie des jeunes d'atteindre l'âge adulte. Toutes ces mesures favorisent la pêche sportive et signifient une contribution économique importante fournie par les ressources halieutiques. Troisième tendance, nous nous réjouissons de la conférence sur la forêt et la faune qui aura lieu en mai cette année à Vancouver, dont l'objectif est de mettre au point de meilleures méthodes de gestion intégrée des deux ressources. Quatrièmement, la tendance de plus en plus marquée dans le public d'accepter de nouvelles restrictions sur le nombre de poissons capturés. Certains hommes politiques auront peut-être du mal à

comprendre cette optique, mais de plus en plus le pêcheur sportif accepte que les limites sur le nombre de prises soient réduites. Cinquième tendance, les limites volontaires fixées par de nombreux propriétaires de camps de pêche sur le nombre de poissons que les invités peuvent rapporter avec eux. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un important camp de pêche permet uniquement le poisson trophée. Vous n'avez pas le droit d'y tuer de poissons et pourtant ce camp attire chaque année des centaines et des centaines d'amateurs. Au Manitoba, sur un lac le propriétaire du camp interdit de tuer des poissons et à un autre camp seul le poisson trophée est admis. À un camp en Saskatchewan, il n'est pas permis de capturer d'ombre arctique dépassant 2 livres et aucun brochet de plus de 10 livres ne peut être pris si ce n'est comme trophée. Voilà des restrictions volontaires établies par les propriétaires de camps de quelques régions pour protéger les ressources. Tendance 6, on s'aperçoit de plus en plus que la pêche en eau douce est peut-être le moyen le plus avantageux et le plus économique d'utiliser les ressources halieutiques en termes d'emploi, d'activité commerciale et de recettes nettes en espèces sonnantes pour le gouvernement. Ainsi en Saskatchewan, les étrangers dépensent de 5 à 6 $ américains pour chaque livre de poisson qu'ils rapportent avec eux. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la meilleure preuve que nous avons indique que le pêcheur sportif dépense près de 42 $ par livre de poisson capturé. Comme vous le savez, la pêche au filet dans les eaux intérieures du Canada ne rapporte que 42 cents la livre. On estime que pour chaque dollar de poisson pêché au filet, il en coûte 2 $ au gouvernement. Je dois ajouter que cette estimation est celle avancée par notre propre industrie, mais je crois que ces chiffres pourraient être confirmés par des preuves sérieuses. Vous n'êtes pas sans savoir que ces deux dollars sortent de la poche du contribuable et se paient par l'érosion de nos prestations de pension. Septièmement, on commence à s'apercevoir que chez nous les subventions à la pêche commerciale sont en train de faire rapidement mourir cette poule aux oeufs d'or que représente l'industrie de la pêche sportive. Un directeur de camp de pêche décrivait exactement la situation lorsqu'il m'a dit : " Jack, avant longtemps il ne nous restera plus qu'à fermer boutique. " Tendance 8, on commence à s'apercevoir qu'à mesure que la coupe d'un arbre coûte plus cher, celui-ci se vend maintenant en-dessous de son prix de revient et à perte pour le contribuable. La coupe de bois subventionnée assure de l'emploi pendant un certain temps, mais il n'en reste pas moins des coûts à assumer : épuisement des ressources halieutiques, pertes alimentaires, baisse du tourisme, destruction des bassins versants et diminution des débits d'eau pour l'utilisation en aval à des fins agricoles et municipales. Tendance 9, quelques dirigeants d'exploitations forestières et pétrolières deviennent plus conscients de la nécessité de conserver le poisson et le gibier. Je trouve que certains de ces hommes de premier plan tout en aimant la pêche et la chasse restent dans leur tour d'ivoire. Ils sont d'accord pour la conservation mais toutes ces bonnes intentions s'envolent en pure perte quelque part le long de la chaîne d'exécution. Tendance 10, on reconnaît que les millions de dollars apportés chez nous par les pêcheurs sportifs d'outre frontière sont une véritable mine d'or pour le Canada et représentent une excellente cure pour la balance commerciale canadienne. Tendance 11, le public comprend de mieux en mieux que la pêche sportive pratiquée au Canada est une entreprise extrêmement concurrentielle. Aux États-Unis, les possibilités se multiplient; les Américains ont mis de côté des milliers de milles de rivières et de cours d'eau, des millions d'acres de forêt, de montagnes et de lacs réservés à la pêche sportive. Le seul moyen de continuer à attirer le touriste au Canada est de lui fournir l'occasion de voir et

d'attrapper quelques gros poissons. Mesdames et messieurs, les pêcheurs peuvent capturer autant de poissons là qu'ici. Le gros poisson pour lequel les touristes sont prêts à dépenser des dizaines de millions de dollars se trouve maintenant ici, mais, à l'instar des directeurs de camps de pêche qui fixent leurs propres limites, nous devons protéger ce gros poisson. Tendance 12, une société de Winnipeg est en train de mettre au point des reproductions réalistes de trophées d'après une photographie et des dimensions réelles. L'industrie des camps de pêche sportive avec transport par avion se réjouit de cette perspective parce qu'il ne sera plus nécessaire de faire mourir les poissons.

Avant de terminer, je vous demanderais de nous appuyer sur deux points. Premièrement, nous aimerions que l'importance des prises avec remise à l'eau soit davantage publicisée et encouragée, de même que d'autres mesures de restriction en matière de pêche sportive. Deuxièmement, lorsqu'il s'agit de prises avec remise à l'eau, il faut enseigner au public comment relâcher un poisson. Ce sont quelques moyens comme ceux-là qui aideront à protéger ce que nous estimons être la ressource économique la plus précieuse à long terme au Canada, c'est-à-dire la pêche sportive.

Débats

Ken Cox : M. Cole, pouvez-vous nous expliquer la structure de votre association et nous dire quel pourcentage de votre clientèle représentent les citoyens américains et canadiens, s'ils ont la même attitude à l'égard des prises avec remise à l'eau et quels sont les droits d'inscription pour devenir membre?

Jack Cole : Les dirigeants de notre industrie sont en faveur des prises avec remise à l'eau ou des prises en quantité limitée, et près des deux tiers d'entre eux pratiquent cette politique. Pour ce qui est de son attitude à cet égard, le pêcheur sportif américain reçoit beaucoup plus de publicité et d'information concernant l'importance de la pêche avec remise à l'eau des poissons.

Il y a au Canada environ 450 camps de pêche avec transport par avion, et nous comptons qu'environ 25 à 30 p. 100 d'entre eux deviendront membres de notre association. Nous représentons probablement près de 80 p. cent de la masse monétaire de cette industrie, mais il y a aussi tout un lot de petits exploitants qui ont besoin de notre aide. Les frais d'adhésion sont de 200 $.

Gil Radonski : Je voudrais faire remarquer qu'aux États-Unis presque toute la pêche en eau douce est pratiquée à des fins récréatives. On pratique la pêche commerciale dans les grandes rivières ou les fleuves ou dans les Grands Lacs, mais les pêcheurs sportifs essaient de faire cesser la pêche commerciale dans deux grands lacs dans le nord du Minnesota, Lake of the Woods et Rainy Lake. Cette année, et pour la première fois, les amateurs de pêche récréative devront payer une surtaxe de 2,05 $ sur leur permis de pêche au Minnesota pour mettre sur pied un programme de rachat des permis des pêcheurs commerciaux dans ces lacs.

Je suis entièrement d'accord avec vous pour dire que nous avons bien besoin d'apprendre comment faire fonctionner le système de prise avec remise à l'eau. Nous devons prendre exemple sur les cas où les pêcheurs sportifs n'étaient pas autorisés à garder leurs prises pour des raisons de contamination, mais pouvaient continuer de pêcher. Cela s'est produit sur la rivière Shenandoah en Virginie où il y a eu un problème de contamination au mercure et où il était possible de pêcher mais sans garder les prises. La même chose s'est produite au lac Sainte-Claire également pollué par le mercure; là aussi, les pêcheurs n'avaient pas le droit de garder leurs prises, et je pourrais citer plusieurs autres exemples du même genre. Immanquablement, nous avons constaté que le nombre de pêcheurs tombait de 80 p. 100 lorsqu'ils ne pouvaient garder au moins une partie de leurs prises. Peut-être que les amateurs plus aisés qui pratiquent la pêche avec transport par avion ont-ils davantage l'esprit sportif, si l'on veut, ou sont-ils davantage conscients de la nécessité de protéger les populations de poissons.

Bob Wright : Je souscris aux remarques de Gil Radonski sur les prises avec remise à l'eau. Je veux également répondre, d'après ma propre expérience, à la question de Ken Cox concernant les avantages et les possibilités de l'industrie de la pêche sportive sur la côte du Pacifique. Il y a environ cinq ans, j'ai fait un rêve lorsque j'ai acheté le W.J. Stewart, ce vieux navire de reconnaissance, que j'ai amarré à Ucluelet sur la côte ouest. En fait, il est arrivé que vers 1974, j'étais descendu dans l'État de Washington à un endroit appelé Westport pour observer l'industrie qui produisait 45 millions de dollars par an. J'ai pensé qu'à Vancouver les possibilités étaient tout simplement illimitées. Donc, j'ai acheté ce rafiot, et c'est l'opération qui m'a coûté le moins cher, deux millions de dollars. Le premier été, j'ai perdu 518 000 dollars sans parler de la dépréciation ou des intérêts. Bon, me suis-je dit, personne ne voudra m'acheter ce tas de ferraille et personne ne va à la pêche, alors qu'est-ce que je fais? La deuxième année, j'ai perdu 285 000 $, la troisième année, 117 000 $ et, cette année, nous nous sommes offerts le champagne parce que nous n'avons perdu que 13 000 $. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que mercredi, j'ai fait l'acquisition d'un autre bateau, construit par des Canadiens et mesurant 57 pieds. J'ai un équipage qui part pour Ucluelet où nous allons entreprendre une exploitation côtière de 10 millions de dollars. Cette somme représente ce que nous allons y dépenser au cours des dix prochaines années. Nous avons trouvé un secret et c'est ainsi que nous avons suivi Max Ward et, en septembre dernier, je suis allé trouvé Jimmy Pattison pour noliser un 727... et finalement, nous étions, je pense, 188. Le secret : faire un bon prix. Donnez-leur de la qualité et assurez le transport par avion. À l'heure actuelle, même avant d'avoir commencé notre campagne publicitaire pour cette année, 616 clients se sont engagés et nous avons retenu 65 vols à destination de ce bateau sur la côte ouest. Mais je serais mort de faim si j'avais essayé de descendre dans la rue, avec l'inévitable appareil-photo autour du cou en essayant de vendre l'affaire. Je préfère ne pas y penser. J'offre des excursions de pêche avec transport en avion pour 199 $. Notre programme de mise en marché débute dans environ une dizaine de jours et je puis vous assurer que nous allons tout vendre. Dans l'intervalle, pour ne pas épuiser la ressource, nous ferons uniquement de l'observation de baleines, à compter du 9 mars jusqu'au 1er juin, et nous emmènerons les clients par autocar. Nous allons tout vendre. C'est une question de mise en marché; il faut s'assurer que le prix est correct et que le service est bon, et des clients satisfaits sont vos meilleurs agents de publicité. Je ne veux pas m'attarder

trop longtemps sur le sujet mais, au cours des 6 ou 7 dernières années, j'ai conduit un bateau dans la passe Hakai. Cela a débuté avec mon amour pour la pêche. Cela a été si mal l'an dernier que j'ai été obligé de quitter mon propre bateau parce que mon directeur jouit d'un régime de partage des profits, et je me suis aperçu que je ne pouvais plus avoir accès à mon propre bateau et par conséquent, on a construit une petite cabine pour moi. Nous amenons 24 personnes à la fois, transportées en avion de Vancouver. Nous n'avons pas encore commencé la commercialisation et déjà 78 p. 100 des places sont vendues pour cette année. En troisième lieu, je vous dirai que j'ai rencontré mes amis indiens qui m'ont invité dans leur réserve à la baie Alert; ils étudient les possibilités économiques offertes par la pêche sportive et, comme je le mentionnais, ils ont entre les mains un véritable filon. Avec une gestion et une commercialisation appropriées ils ne sauraient se tromper. " Ces eaux " peuvent se transformer en or si vous savez y faire. Pour revenir à ma propre entreprise, nous publions aussi un petit journal. Et je reçois probablement un millier de demandes d'abonnement par an. En réalité c'est un feuillet publicitaire auquel nous donnons l'apparence d'un journal. Notre dernière publication a eu un tirage de 66 000 exemplaires. Maintenant, je possède un ordinateur qui ne me permet pas d'inscrire plus de 33 000 noms sur notre liste d'adresses, mais c'est chouette, cela marche vraiment et, bien sûr, la gestion y est aussi pour quelque chose.

Bill Bryson : J'aurais deux questions à poser. M. Wright, pourriez-vous apporter quelques précisions sur le tarif de 199 $ pour le transport en avion, parce que cette année, nous avons commencé à offrir des forfaits pour des excursions de pêche avec transport en avion pour nos pourvoyeurs de Nouvelle-Écosse. Dites-moi aussi si vous avez de la difficulté à commercialiser votre produit en raison des règlements et des limites sur l'établissement des saisons.

Bob Wright : Cette question est très intéressante étant donné que les personnes chargées d'élaborer ces politiques en Nouvelle-Écosse ou en Colombie-Britannique sont ici présentes. Ce sera tout un problème, si nous ne nous battons pas. Un règlement devrait sortir, disons vers le 15 mai, et déjà toutes les places ont été retenues. Maintenant que nous avons dépensé tout notre argent et commandé tous nos avions, un gestionnaire vient nous dire qu'il faut fermer boutique ou que les prises doivent être encore réduites. Aussi, dois-je avouer que nous avons perdu notre sang froid. Certaines des entreprises familiales auxquelles la chose est arrivée sont encore aux crochets du bien-être social. Alors nous avons tenté d'expliquer aux gens du Ministère que s'ils décident de modifier les règlements, de nous donner un an de préavis, car lorsqu'ils s'amènent avec des coupures, nous avons déjà dépensé tout notre argent pour la publicité, embauché tout notre personnel, fait toutes nos réservations, et en plus dépensé les dépôts des clients. Alors, certains clients qui rêvaient de prendre quatre saumons pour une journée de pêche sont en colère et ne sont plus intéressés. Donc n'oubliez pas, un an de préavis si vous voulez changer les règles du jeu.

Question prix. Nous avons essayé des tas de choses avant de trouver un prix convenable, soit 199 $. Lorsque j'ai fait amarrer ce bateau à Ucluelet, j'ai pensé au parc national qu'il y avait là en me disant que 800 000 personnes venaient chaque année dans le parc Pacific Rim et que dans deux ans ce nombre dépasserait le million, c'est-à-dire que l'endroit serait plus important que Banff ou Niagara Falls. Et bien, je doute même qu'il y ait

400 000 visiteurs dans ce parc. Ce sont tous des campeurs et ils ne dépenseront pas 50 $ dans mon entreprise. C'est pourquoi nous avons décidé d'aller à l'extérieur vendre notre produit, aux États-Unis, dans l'Ouest du Canada. Nous nous sommes demandé quel était le plus bas prix que nous pouvions fixer pour attirer les plus gros clients qui dépensent beaucoup. Nous avons décidé de mettre l'accent sur les dépenses de séjour en réduisant le plus possible le prix de l'avion, le prix à bord du bateau, et nous essayons de gagner sur le volume. Il faut que nous soyons complets sans quoi nous y laissons notre chemise.

Enfin, je m'inquiète de savoir ce que la Fédération canadienne de la faune a voulu dire lorsque dans ses exposés elle a invoqué le mot magique de " répartition ". Cela n'a l'air de rien, mais ce mot peut avoir des conséquences désastreuses s'il est mal interprété. Parce que si l'on applique la répartition ici en Colombie-Britannique, où on peut nous obliger à fermer le 15 août tout comme cela s'est produit en Oregon ou dans l'État de Washington, je perds tout.

Bob Martin : Je pense que nous avons essayé d'expliquer clairement que notre intérêt porte sur l'utilisation des systèmes aquatiques à des fins récréatives au lieu de nous limiter strictement à la pêche sportive. Nous avons tenté de faire comprendre que notre toute première priorité visait les écosystèmes, les ressources et la répartition nécessaire pour atteindre cet objectif et, en dernier lieu, la répartition explicite des ressources en termes quantitatifs entre les différents utilisateurs.

Tom Davis : Je suis curieux d'apprendre que la Fédération canadienne de la faune se propose de représenter les intérêts de la pêche sportive dans tout le Canada, mais également curieux d'apprendre de quelle manière vous comptez nous représenter ici, sur la côte ouest. Il n'y a pas vraiment d'organisation pour s'occuper de cela, et lorsque vous serez prêt à vous attaquer à la question de la répartition, notre ressource aura atteint un stade où il ne restera plus rien à répartir. En fait, je pense que nous n'avons plus le temps d'attendre la mise en place d'une telle organisation.

Bob Martin : À titre d'organisme national, nous croyons qu'une politique nationale de répartition des ressources doit être établie , mais cela ne signifie pas pour autant que la répartition en Colombie-Britannique sera conçue par des personnes étrangères aux besoins de la province. À mon avis, la répartition chez nous devra être déterminée par des personnes qui comprennent nos besoins propres. Nous nous bornons à proposer un programme de gestion dans lequel la répartition doit jouer un rôle prépondérant. Nous n'avons pas encore planifié de structure mais nous mettons simplement des idées de l'avant. Pour nous, il s'agit d'un objectif à long terme, et une saine gestion des espèces pêchées à des fins récréatives doit passer par la répartition avec des chiffres clairs à l'appui.

Ken Loftus : Nous nous proposons d'aborder ce vieux problème dans une perspective nationale tout en admettant que les membres provinciaux affiliés à la Fédération canadienne de la faune assumeront un rôle de premier plan dans la mesure où il s'agit de problèmes locaux propres à une région. Mais nous estimons d'abord et avant tout qu'avant de fournir des efforts à l'échelon provincial, il faut qu'il y en ait à l'échelon national où les pressions exercées par les représentants de la pêche commerciale et les autochtones sont fortes mais très faibles de la part des utilisateurs de ces ressources à des fins récréatives.

Dick Thompson : Puisqu'il a été fait mention de l'expérience vécue dans les États de l'Oregon et de Washington, je tiens à préciser que cet exemple est très complexe. Les cours fédérales ont contraint les gestionnaires à adopter cette mesure pour une question de répartition entre les Indiens et les autres. Elle tient compte du fait que le temps consacré à la pêche récréative a des incidences sur l'industrie qui la soutient, et par conséquent dans le plan mis au point pour 1984 et 1985, l'un des principaux objectifs vise à prolonger la saison de manière à y inclure la fin de semaine du Memorial Day, fin mai, qui marque le début de la saison de la pêche, et la fin de semaine de la fête du Travail, qui tombe le premier lundi de septembre. Le nombre des prises quotidiennes sera également adapté en fonction de la prolongation de la saison sur ces deux périodes. Le plan de gestion des pêches tient maintenant compte de l'industrie de soutien.

Ed Mankelow : Selon moi, la Fédération canadienne de la pêche a exposé son plan sur les pêches du Pacifique simplement en raison des préoccupations exprimées par des délégués de Colombie-Britannique, comme moi par exemple. Pour ce qui est de l'Ouest, nous savons que le temps fait défaut. J'ignore si, nous, nous avons le temps, et il n'existe pas de plan à court terme. C'est l'Ouest même qui devra s'en occuper, et nous devrons le faire au meilleur de nos connaissances, mais j'ai pu constater en retournant à Ottawa à partir d'ici que même là on ne semble pas savoir ce qui se passe ici. Il est certain que les observations que nous avions exposées ici aux représentants du ministère des Pêches et des Océans concernant les politiques ne semblaient pas être arrivées jusqu'à Ottawa. Aussi, avons-nous voulu que la Fédération canadienne de la faune, en tant qu'organisme national à Ottawa, exprime ses inquiétudes dans une optique nationale. Je présume que ce plan vient de là. Bien sûr, il ne s'agit que d'un projet, mais il faut bien commencer quelque part. Il ne réglera pas nos problèmes, car c'est à nous que cette tâche incombe.

Bob Wright : Je suis heureux de vous l'entendre dire. Il semble bien que nous sommes tous plus ou moins d'accord sur le fait qu'Ottawa ne connaît pas la situation. Je laisse l'idée faire son chemin et me réjouis de constater que la Fédération partage notre point de vue.

Art Holder : Quoique ce soit l'organisme fédéral qui s'occupe de la répartition dans les eaux côtières, ce même mécanisme est du ressort provincial en ce qui concerne les eaux douces. Par conséquent, il n'est pas question d'envisager un système de répartition détaillé mis au point par la Fédération canadienne de la faune pour l'appliquer à l'échelle nationale. D'après moi, cette question doit être traitée sur une base régionale et après avoir choisi quelques points communs, il faut les soumettre à l'attention des organismes gouvernementaux chargés de s'en occuper. Je pense que nous n'avancerons pas beaucoup au cours de cette conférence si nous nous attardons trop longtemps sur les problèmes de répartition.

Fédération du saumon atlantique

Le saumon atlantique - une ressource servant d'appoint aux prestations d'assistance sociale

W.M. Carter
Directeur exécutif

(TRADUCTION) " Les ressources en saumon atlantique semblent avoir atteint un point où des mesures draconiennes s'imposent si l'on veut que la baisse alarmante se transforme de nouveau en abondance.

Les attentes sur l'abondance du saumon en 1984 laissent peu d'espoir à l'amélioration à court ou à long terme, si des mesures ne sont pas prises pour que cette espèce puisse frayer. Même avec des changements majeurs au cours de la saison qui s'annonce, il faut s'attendre à des remontes très peu abondantes pour les cinq prochaines années.

Il est évident que la production actuelle de saumon sauvage est nettement inférieure à l'actuelle capacité de capture et que notre pêche commerciale dépend en grande partie des stocks mixtes, extrêmement difficiles à gérer. "

C'est par cette entrée en matière que le Dr Barry Muir, président du groupe de travail sur le saumon atlantique, a présenté, en décembre 1983, une série de solutions accompagnant les mesures de gestion et de répartition.

Il y avait un certain temps que le ministère des Pêches et des Océans n'avait pas prononcé des paroles aussi franches et honnêtes sur le saumon atlantique.

Cependant, tout en faisant ressortir avec clarté et franchise l'état actuel du saumon atlantique, le Dr Muir n'a pas expliqué la cause du problème car cela ne faisait pas partie de son mandat. Il ne fait aucun doute, d'après le rapport du Dr Muir, que cette ressource ne peut se reconstituer que si l'on apporte des changements radicaux aux actuelles politiques de gestion, et à condition que ces changements s'insèrent dans un nouveau programme de gestion à long terme.

La crise du saumon atlantique est grave mais il n'y a là rien de neuf. La consultation des documents historiques, notamment les rapports annuels des commissaires des pêcheries pour la province du Bas-Canada et les rapports au milieu du XIXe siècle des commissaires de la Couronne pour le Canada révèlent un déclin chronique des prises et des demandes répétées pour des réformes de gestion. Depuis 1930, où les prises ont atteint un sommet de 13,5 millions de livres, la tendance à la baisse a été enregistrée régulièrement (fig. 1).

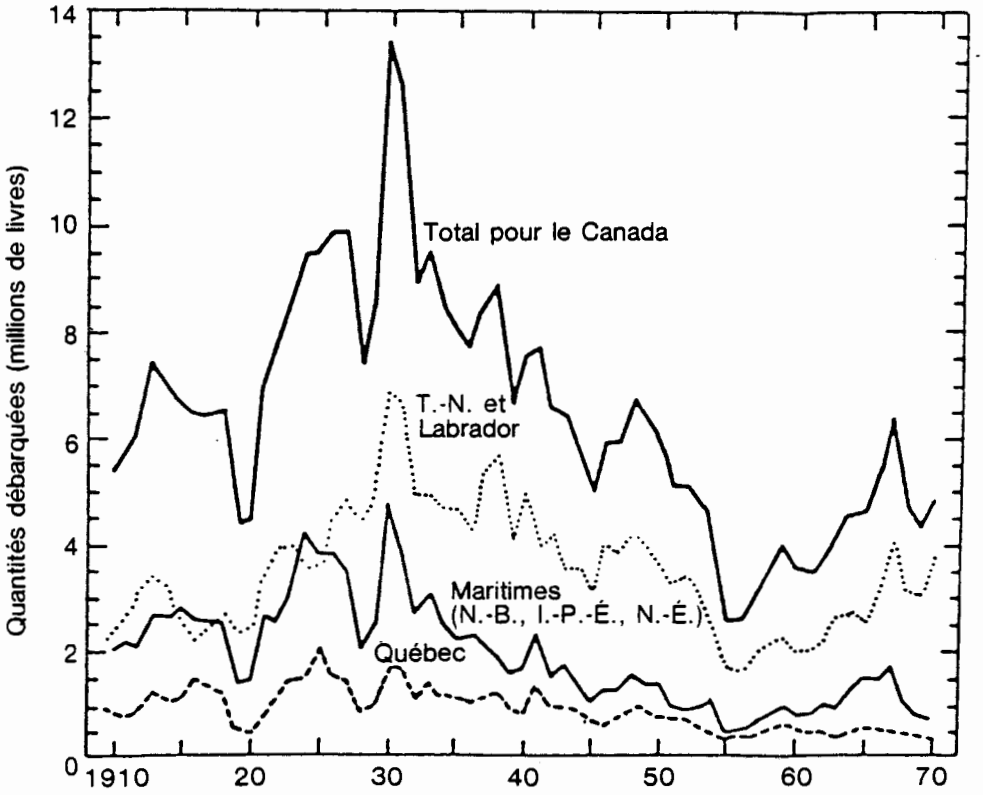

Figure 1. Quantités de saumon débarquées par la pêche commerciale sur la côte est du Canada depuis 1910. Figure tirée de May & Lear (1971).

Le saumon atlantique a occupé un rang important parmi les multiples espèces exploitées par la pêche commerciale dans la région de l'Atlantique depuis la colonisation de notre pays. Quoique le revenu moyen des pêcheurs de saumons soit relativement faible (1 500 $ à Terre-Neuve et au Labrador, en 1983, et rarement supérieur à 3 000 $ au cours des 30 dernières années), le saumon est l'une des premières espèces que les pêcheurs côtiers peuvent exploiter au terme d'un hiver long dans des conditions climatiques rigoureuses et à un moment où le garde-manger peut être presque vide. C'est pourquoi un permis de pêche au saumon était un privilège âprement disputé et facilement accessible, ou un avantage politique.

Ce n'est pas avant la fin des années 1950 qu'une tentative sérieuse a été faite pour limiter les quantités allouées, et ce, par des mesures très mal planifiées.

La pêche commerciale groenlandaise au saumon, au début des années 1950, est venue ajouter une forte pression sur l'exploitation des stocks de saumon canadien. En 1971, les prises sur la côte ouest du Groenland ont atteint un sommet de 5 765 000 livres, soit 760 000 saumons d'un poids moyen de 8 livres. Le saumon capturé sur la côte ouest du Groenland est dans une proportion d'environ 50 p. 100 d'origine nord-américaine (Canada).

Pour remédier à cette pression supplémentaire qui épuisait les stocks de saumon, le gouvernement canadien a imposé, en 1972, un moratoire sur la pêche commerciale du saumon au Nouveau-Brunswick, à la péninsule gaspésienne et à la partie occidentale de la côte nord du Québec (ouest de Sept-Îles) et a interdit en permanence la pêche au filet dérivant à Port-aux-Basques sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve.

Le moratoire est resté en vigueur de 1972 à 1980. Il n'a pas été étendu à Terre-Neuve, même s'il a été démontré avec document à l'appui qu'une proportion du saumon capturé dans les eaux de cette province n'était pas d'origine terre-neuvienne. D'après les études effectuées entre 1969 et 1975 sur des poissons marqués, on estime qu'en moyenne 24,6 p. 100 de la récolte (calculée au poids) du saumon à Terre-Neuve et au Labrador proviennent de l'extérieur de ces provinces.

À un certain point, tandis que le moratoire était en vigueur au Nouveau-Brunswick et au Québec, le nombre des engins faisant l'objet d'un permis pour la pêche au saumon à Terre-Neuve est passé de 13 500 à 25 000 (fig. 2).

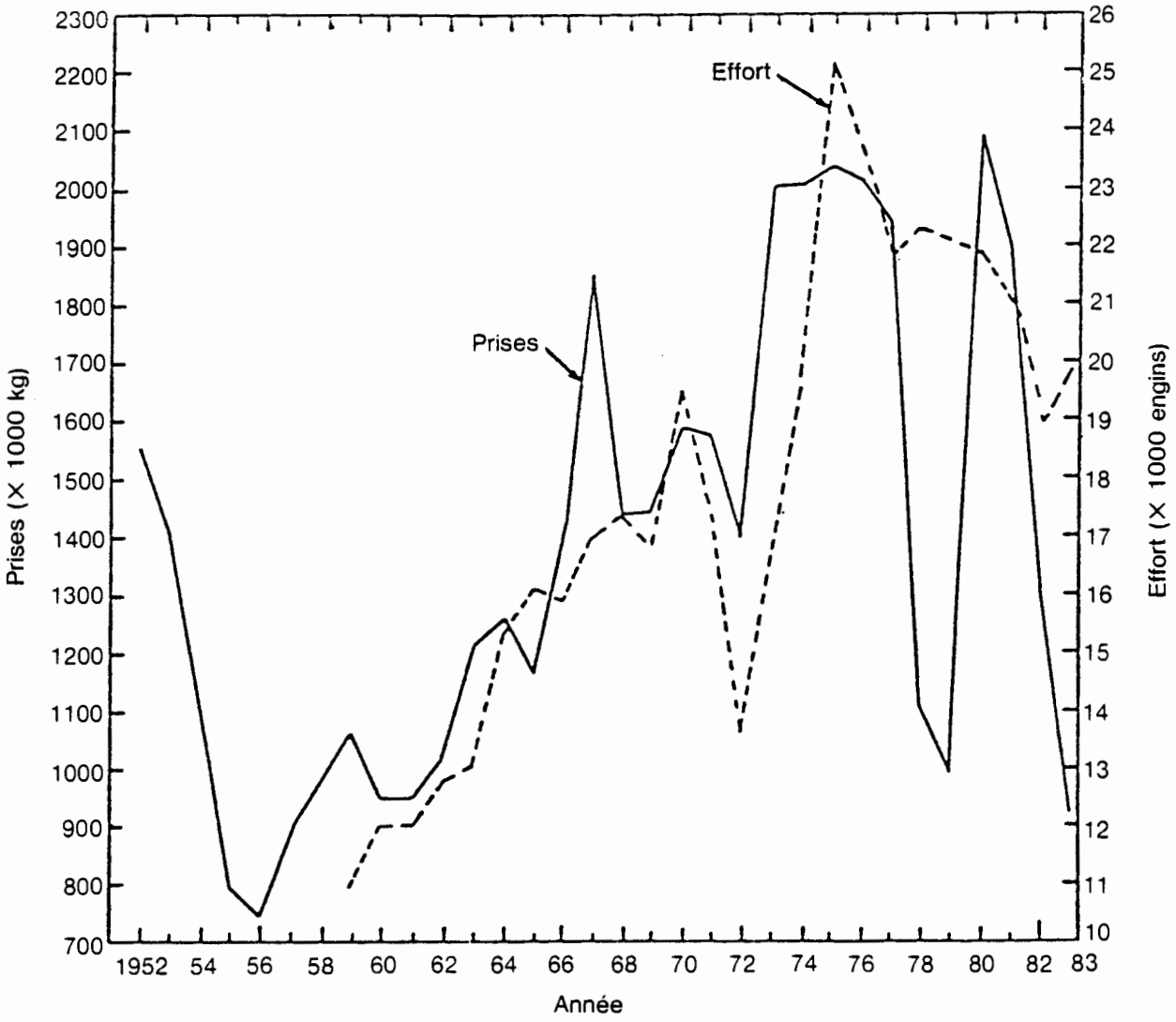

Figure 2. Données sur les prises et l'effort de pêche commerciale au saumon atlantique à Terre-Neuve et au Labrador (1952–1983).

De toute évidence, les décisions de gestion de l'époque ne se sont pas inspirées des conseils scientifiques accessibles. Une politique de gestion aussi contradictoire ne peut avoir été dictée que par des considérations socio-politiques.

Simultanément, il se produit une prolifération des permis pour la pêche côtière aux espèces autres que le saumon, même s'il est connu qu'une fraction importante de ces prises accessoires se compose de saumon atlantique. On a estimé que les quantités de saumon capturé lors de pêches fortuites pendant les dernières années du moratoire étaient supérieures aux quantités légalement autorisées avant le moratoire.

La politique de gestion du saumon n'a jamais été dictée par des considérations économiques. L'élément déterminant du mécanisme de répartition repose sur des facteurs socio-politiques, au prix de répercussions négatives considérables sur le contribuable canadien et, sur le plan biologique, au détriment de l'espèce. Dans le passé, la stratégie de gestion visait à maximiser l'accessibilité à la pêche commerciale au saumon pour remplacer les prestations d'assurance-chômage. C'était peut-être un objectif social admirable, mais qui ne s'est pas moins révélé désastreux pour le saumon. Le nombre croissant des pêcheurs n'a pas augmenté le faible revenu de cette tranche de population tout en accentuant les pressions sur les stocks de poissons en voie d'épuisement.

Il est plus que temps de faire en sorte que le plus grand profit économique devienne le premier facteur déterminant des politiques de répartition des pêches. Lorsque surviennent des épreuves économiques individuelles, un pays aussi riche que le Canada est en mesure de faire face à cette réalité au moyen de programmes pour les chômeurs, programmes de formation ou de bien-être social. Les problèmes sociaux ne doivent pas être réglés au détriment des stocks de saumons en voie d'extinction.

Aucun chiffre absolu sur la valeur économique relative des pêches récréative et commerciale au saumon atlantique n'a encore été produit, mais des estimations répétées montrent clairement que les recettes provenant de la pêche sportive au saumon sont considérablement plus élevées que celles du secteur commercial. En 1956, le professeur Georges Maheux a estimé à 158 $ par saumon la valeur de la pêche sportive au Québec contre 6,80 $ pour la pêche commerciale. En 1966, Carter et Heyland ont fixé ces chiffres à 214 $ et 6,63 $ respectivement. D'après l'étude nationale sur la pêche à la ligne de 1980, fondée sur les dépenses totales pour la pêche au saumon au Nouveau-Brunswick, le Dr Muir estime les retombées économiques à 330 $ en dollars de 1983 par saumon capturé à la ligne.

Dans une étude sur les dépenses effectuées par les pêcheurs à la ligne sur la rivière Ristigouche en 1982, la Fédération du saumon atlantique estime à 3 834 000 $ (727 $ par saumon capturé) les dépenses directes de cette industrie. Les dépenses indirectes ajoutent une somme supplémentaire de 4,2 millions de dollars. Au cours de la même période, 355 personnes (118,4 années-personnes) ont été employées directement par l'industrie de la pêche sportive comme guides, gardiens, personnel dans les camps, etc. (annexe I), soit l'équivalent d'une grande usine dans une région où il n'y a que peu d'industries. Il est indéniable que la pêche au saumon à la mouche favorise davantage l'afflux de richesse que la pêche au filet.

Un deuxième argument qui milite en faveur de la réévaluation de l'ordre de priorité dans la répartition des quotas pour la pêche au saumon atlantique est de nature biologique. Nous ne possédons pas de données de production sur toutes les rivières à saumon atlantique mais, lorsque nous en avons, le message est alarmant. Dans son document 83/23, le Comité consultatif scientifique canadien des pêches de l'Atlantique (CAFSAC) affirme : "**...Les remontes de géniteurs estimées pour 1983 étaient inférieures à celles des années précédentes et inférieures aux niveaux cibles dans la majorité des rivières... le faible nombre des madeleineaux en 1983 laisse présager un nombre encore plus faible de saumons dibermarins en 1984... des populations de saumons au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans la partie ouest de Terre-Neuve produisent nettement en-dessous de l'optimum et si l'on doit tenir compte des conditions nécessaires à la fraie, il n'y aura qu'une faible quantité de saumon pour la récolte.** "

Tout cela pour dire que les saumons adultes ne sont pas assez nombreux pour assurer la survie de l'espèce et que les pressions exercées par la pêche doivent être relâchées afin de corriger ce déséquilibre biologique inacceptable.

Traditionnellement, les prises annuelles mondiales de saumon atlantique sont dans une proportion de 80 à 90 p. 100 effectuées par les engins des pêcheurs commerciaux. Les 10 ou 20 p. 100 restants constituent la part capturée par les pêcheurs à la ligne et représentent une valeur économique considérablement supérieure à celle des 80-90 p. 100 qui reviennent au secteur commercial.

La nouvelle politique de gestion qui reconnaît l'importance économique de la pêche au saumon à la ligne et la création d'emplois qui en découle devrait décider qu'à l'avenir un plus grand nombre de saumons seront capturés par les pêcheurs sportifs et en quantité moindre par les pêcheurs commerciaux. Cette modification à la politique de répartition aura sur le plan biologique l'avantage de constituer un programme de mise en valeur naturelle qui devrait produire des quantités substantielles de saumons grâce à une remonte accrue de géniteurs et sans qu'il en coûte un sou. En revanche, la répartition accrue en faveur de la pêche sportive découlant de ce changement de politique devrait augmenter de façon notable les recettes de la pêche sportive, produisant ainsi suffisamment de fonds pour assurer une meilleure protection aux populations de géniteurs.

La crise qui sévit chez le saumon atlantique est une question de gestion des stocks et non de nature biologique. Le saumon atlantique a été victime de politiques de gestion trop conservatrices qui considéraient cette ressource comme un complément aux programmes de bien-être social et de chômage. Il en est résulté la surexploitation et l'épuisement persistant des stocks, la seule solution au problème étant de renverser la politique actuelle de répartition en faveur de la pêche récréative.

Annexe I

Répercussions économiques de la pêche sportive au saumon atlantique dans le bassin versant de la rivière Ristigouche (1982)

Préparé par E. LeBlanc, Fédération du saumon atlantique, janvier 1984

Sources d'information	Emplois créés	Années-personnes d'emploi (voir annexe I, D) pour plus de détails)	Dépenses locales		
			Salaires	Autres Dépenses	Total
Baux sur les terres publiques du Nouveau-Brunswick (pour plus de détails, voir annexe II, A))	148	49,3	917 000 $	653 000 $	1 570 000 $
Propriétaires de terrains privés (pour plus de détails, voir annexe II, B) (ii))	20	6,7	134 000	107 000	241 000
Clubs privés (pour plus de détails, voir annexe II, B) (i))	113	37,7	450 000	366 000	816 000
Étude de l'Association des riverains de Ristigouche (pour plus de détails, voir annexe II, C))	36	12,0	228 000	172 000	400 000
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (pour plus de détails, voir annexe II, B) (iii))	38	12,7	330 000	95 000	425 000
Pêche récréative sous surveillance gouvernementale (pour plus de détails, voir annexe II, B) (iv))	0	0	0	382 000	382 000
TOTAL	**355**	**118,4**	**2 059 000 $**	**1 775 000 $**	**3 834 000 $**

Au total, on peut attribuer directement à la pêche la création annuelle d'un minimum de 355 emplois (118,4 a-p) et l'injection d'un minimum de 3 834 000 $ dans la région. Si tous les facteurs étaient pris en considération (voir annexe II, E), F)), les retombées économiques globales de la pêche récréative pourraient facilement être de l'ordre de 250 années-personnes et de 8 000 000 $ par année.

Annexe II

Informations incluses

A) Statistiques sur les baux concernant les terres publiques du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, 1982.
   - comprend les camps suivants : Grog Island, Runnymede, Toad Brook, Cheuters Brook, Red Pine Mountain (Two Brooks), Tom's Brook, Pine Island (Red Pine), Downs Gulch, Cluett's Lodge (rivière Upsalquitch), Two Brooks (rivière Upsalquitch), Fraser's Lodge (rivière Kedgwick).

B) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), document de travail : la Pêche du Saumon dans le bassin hydrographique de la rivière Ristigouche), décembre 1982.

   NOTE : Les chiffres de ce document étaient en dollars de 1981. Une augmentation de 10 p. 100 d'inflation a été ajoutée à toutes les valeurs exprimées en dollars pour obtenir les chiffres de 1982.

   - comprend les camps suivants :

     (i) Clubs privés : club du saumon de Ristigouche (camps Matapédia et Indian House), club de la Source fraîche, club des Francs pêcheurs.

     (ii) Propriétaires de terrains privés : Brunswick Lodge (Pinkham's)*, Brandy Brook, Silver Waters, Camp Harmony.

   - comprend également :

     (iii) les dépenses et les emplois (en tout ou en partie) du MLCP découlant de la pêche récréative au saumon de la Ristigouche.

     (iv) les sommes dépensées dans la région par les particuliers dans les eaux du bassin hydrographique de la Ristigouche sous la surveillance du gouvernement québécois (semblable aux eaux de la Couronne réservées du Nouveau-Brunswick).

C) Association des riverains de la Ristigouche, Étude sur les dépenses des camps, saison 1977.
   - comprend les camps suivants dont il n'a été tenu compte nulle part ailleurs :
     Flats (Glen Eden), Kedgwick Lodge, Boland Brook, Carter Hall Lodge.

D) Les chiffres concernant le nombre d'années-personnes (a-p) sont fixés d'après une moyenne annuelle d'emploi de 4 mois.

Informations non incluses

E) NOUVEAU-BRUNSWICK
   (i) Sommes dépensées sur place par les pêcheurs exploitant les eaux de la Couronne réservées (quotidiennement ou autre).

   (ii) Sommes acquises par le gouvernement provincial par les permis/droits sur les réserves publiques.

(iii) Emplois (ou fractions d'emplois) des gouvernements provincial et fédéral créés par la pêche récréative au saumon atlantique dans le bassin hydrographique de la Ristigouche.

(iv) Emplois créés et dépenses par les camps suivants : Red Bank, Larry's Gulch, Sewall's Lodge (rivière Upsalquitch), Watiqua Lodge (rivière Upsalquitch), Boston Brook Lodge (Little Main Ristigouche).

(v)** Bénéfices (toutes les sommes mentionnées sont les nouveaux dollars apportés à l'économie locale par des sources extérieures).

F) QUÉBEC

(i) Sommes acquises par le gouvernement provincial avec les droits de permis sur les réserves publiques (ZEC).

(ii)**Bénéfices supplémentaires (toutes les sommes mentionnées représentent les nouveaux dollars apportés à l'économie locale par des sources extérieures).

Institut canadien de la pêche sportive

Proposition pour un " Fonds national de conservation de la pêche sportive "

P.A. Larkin

au nom de

J.P. Cuerrier

Introduction

L'Étude nationale sur la pêche sportive de 1980 effectuée par le ministère des Pêches et des Océans en collaboration avec les provinces montrera, une fois publiée, que l'industrie de la pêche sportive a produit des dépenses de 2,4 milliards de dollars au cours de cette année.

---

* Bien que Brunswick Lodge soit situé sur le tronçon de la rivière qui se trouve au Nouveau-Brunswick, les informations étaient contenues dans le document de travail du Québec.

** Les bénéfices supplémentaires des provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec produits par la pêche récréative au saumon dans le bassin hydrographique de la rivière Ristigouche doivent être considérés comme la majeure partie des retombées économiques globales.

Ces dépenses ont été faites par près de 4,9 millions d'adultes pour la nourriture, l'hébergement, le transport et les services connexes. Les dépenses importantes à mettre au compte des pêcheurs sportifs ont porté sur les engins de pêche et les moteurs hors-bord. Cette étude de 1980 indiquera que 194 millions de dollars ont été dépensés au Canada par les pêcheurs sportifs canadiens et étrangers sur les engins de pêche (y compris les appâts). Ce chiffre représente 8,4 % du total des dépenses.

Les données sur les importations au Canada peuvent donner un autre aperçu des dépenses portant sur les engins de pêche et les moteurs hors-bord.

Ce document a pour but de faire l'inventaire des importations d'engins de pêche sportive et de moteurs hors-bord au Canada pour examiner les recettes du gouvernement fédéral grâce à ces importations et lui faire des recommandations.

Le Japon et les États-Unis sont les deux principaux exportateurs au Canada. Au cours des cinq dernières années, les États-Unis ont exporté vers notre pays quatre fois plus que Taiwan et la Corée du Sud ensemble.

Recettes gouvernementales fournies par les engins de pêche sportive

Les données compilées par Statistique Canada indiquent que les principaux pays exportateurs d'articles de pêche au Canada en 1982 sont par ordre d'importance : les États-Unis d'Amérique (USA), la Corée du Sud, Taiwan, le Japon et la France (tableau 1).

Tableau 1. Importations d'engins de pêche sportive au Canada (en millions de dollars)*

Pays	Années							
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
France	1,2	1,1	1,1	1,1	1,3	1,9	2,6	1,1
Japon	2,6	2,7	3,8	3,2	3,5	3,4	3,7	3,1
Corée du Sud	0,8	0,9	2,0	2,0	3,7	5,4	5,2	4,6
Taiwan	0,7	0,8	1,4	1,3	2,2	2,7	3,3	3,1
États-Unis	8,4	12,2	9,9	13,5	14,1	13,5	13,7	11,4
Autres	2,2	2,5	2,9	2,4	3,0	3,0	2,8	2,8
Total	15,9	20,2	21,1	23,5	27,8	29,9	31,3	26,1

*Données de Statistique Canada, Catalogue 65-207 pour les années correspondantes.

Les deux pays qui ont traditionnellement exporté des articles de pêche au Canada, soit les États-Unis et le Japon, doivent maintenant compter avec des concurrents comme la Corée du Sud et Taiwan. La valeur déclarée des importations en provenance de la Corée du Sud et de Taiwan a augmenté de 51,3 p. 100 de 1975 à 1982. Au cours de la même période, la valeur des exportations par les États-Unis et le Japon n'a augmenté respectivement que de 13,6 p. 100 et de 11,9 p. 100. En 1975, les importations en provenance du Japon étaient presque quatre fois supérieures à celles de Taiwan et de la Corée du Sud; en 1982, la Corée du Sud a dépassé le Japon.

Statistique Canada groupe plusieurs espèces d'articles dans la catégorie des engins de pêche : cannes à pêche non finies; cannes à pêche; pièces de canne à pêche; moulinets; lignes; hameçons; plombs; filets; coffres à agrès et autres articles. Sans donner trop de précisions, voici quelques détails pour 1982 : la majorité des cannes à pêche non finies étaient importées des États-Unis; les cannes à pêche (finies) de Taiwan, de la Corée du Sud et des États-Unis; les pièces de cannes à pêche, des États-Unis; les moulinets, du Japon, de la Corée du Sud et des États-Unis; les lignes, des États-Unis et de l'Allemagne; leshameçons, des États-Unis, de la France et de Taiwan; les filets, des États-Unis, de la Corée du Sud et de Taiwan; les coffres à agrès, des États-Unis en majorité; les autres articles, des États-Unis, du Japon, de Taiwan et de la Corée du Sud.

La valeur totale des importations pour la pêche sportive au Canada s'est élevée à 26,1 millions de dollars en 1982. Il s'agit de la valeur déclarée aux douanes canadiennes et non du prix payé par les sportifs chez les détaillants. La valeur annuelle moyenne au cours de la période de cinq ans, soit de 1978 à 1982 inclusivement, a été de 27,7 millions de dollars. Ainsi, au cours des huit années écoulées de 1975 à 1982, le Canada a importé des articles de pêche sportive pour une valeur totale de 195,8 millions de dollars répartis de la façon suivante : 5,8 p. 100 de la France, 13,3 p. 100 du Japon, 12,6 p. 100 de la Corée du Sud, 7,9 p. 100 de Taiwan et 19,4 p. 100 des États-Unis. L'ensemble des importations des autres pays ne représente que 11 p. 100.

Grâce à ces importations, le gouvernement fédéral a perçu des droits et de la taxe de vente dans les proportions suivantes : les droits sont de 12,1 p. 100 si la matière de base est le bois; de 13,9 p. 100, si elle est de verre ou de métal; de 15,5 p. 100, si elle est de plastique. En plus des droits, une taxe de vente de 9 p. 100 vient s'ajouter à la valeur. Par conséquent, le gouvernement fédéral a perçu en 1982 3,7 millions de dollars en droits et 2,7 millions en taxe de vente sur les articles de pêche importés, pour un total de 6,4 millions de dollars.

En outre, les fabricants canadiens ont produit pour 11,1 millions de dollars d'engins de pêche (chiffre de 1981), somme sur laquelle la taxe fédérale de vente de 9 p. 100 a été imposée, rapportant ainsi au gouvernement des recettes additionnelles d'un million de dollars.

Recettes gouvernementales fournies par les moteurs hors-bord

Les moteurs hors-bord de toutes tailles fonctionnant à l'essence ou à l'électricité occupent une place importante dans la pêche sportive. La plupart des sociétés qui vendent des moteurs hors-bord de marque déposée ont une adresse d'affaires au Canada. Certains moteurs sont importés en pièces détachées pour être assemblés ici sur place, d'autres sont importés d'une seule pièce et prêts à être utilisés.

Les données de Statistique canada (tableau 2) montrent que pendant la période de 1975 à 1982 inclusivement, le total de ces rentrées d'argent a été de 54,4 millions de dollars avec une moyenne de 10,9 millions de dollars par an. En 1982 seulement, la valeur a atteint 11,5 millions de dollars.

Le Japon et les États-Unis sont les deux principaux exportateurs vers le Canada. Au cours des cinq dernières années, les États-Unis ont exporté vers notre pays pour une valeur quatre fois supérieure à celle du Japon et presque trois fois plus d'unités (70 096 contre 23 895).

Tableau 2. Valeurs des moteurs hors-bord importés au Canada (millions de dollars)*

Pays	Années							
	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Japon	0,3	0,3	1,0	2,3	1,6	1,0	1,5	3,0
États-Unis	7,1	5,1	4,5	7,1	8,7	9,2	10,7	8,0
Autres**	0,3	0,8	0,1	0,5	0,3	0,0	0,0	0,5
Total	7,7	6,2	5,6	9,9	10,6	10,2	12,2	11,5

*Données de Statistique Canada, Catalogue 65-207 pour l'année correspondante.

**Autres pays : Royaume-Uni, Belgique et Luxembourg, République fédérale d'Allemagne, Hong Kong, Suède, URSS et Australie.

Parmi les autres pays ayant exporté des moteurs hors-bord au Canada, Hong Kong a vendu 40 unités en 1980 pour une valeur de 7 972 $. En 1981, l'URSS a exporté un moteur d'une valeur de 1 446 $.

Le gouvernement fédéral perçoit 11,4 p. 100 de droits sur la valeur déclarée des moteurs hors-bord auxquels vient s'ajouter la taxe de vente de 9 p. 100. Ainsi donc, le gouvernement fédéral a recueilli en 1982 la somme de 1,3 million de dollars de droits plus 1,2 million de dollars de taxe de vente, soit au total 2,5 millions de dollars.

En résumé

En 1982, le gouvernement fédéral a perçu 6,4 millions de dollars de droits et de taxe de vente sur les importations d'articles de pêche et 1 million de dollars en taxe de vente sur ceux produits par les fabricants canadiens. En outre, il a perçu 2,5 millions de dollars en droits et taxe de vente sur les moteurs hors-bord importés. Au total, les recettes apparentes produites par les articles de pêche et les moteurs ont atteint près de 10 millions de dollars en 1982.

Le gouvernement fédéral a également encaissé des recettes sous forme d'impôt sur le revenu des sociétés d'importation et d'exploitation au Canada; d'impôt sur le revenu des représentants commerciaux et des vendeurs; d'impôt sur le revenu et de taxe de vente versés par les fabricants canadiens d'articles de pêche; de taxe de vente sur l'essence pour les véhicules et les moteurs hors-bord, de droits et de taxe de vente sur les bateaux importés; de taxe de vente sur les bateaux fabriqués au Canada; d'impôt sur le revenu des pilotes de brousse, des exploitants de camps de pêche et de nombreuses autres ressources associées à la pêche sportive.

Recommandations

Les chiffres qui précèdent suscitent une question : quelle fraction des millions drainés dans les caisses du gouvernement fédéral par la pêche sportive revient à ce secteur d'activité sous la forme de contributions à la recherche et à la gestion en vue d'améliorer l'habitat et les stocks de poissons gibier?

Pour que le gouvernement fédéral augmente ses dépenses sur la pêche sportive, il est recommandé que :

1. Un Fonds national de conservation de la pêche sportive soit créé et alimenté de la façon suivante :

   a) Cinquante pour cent des recettes perçues par le gouvernement fédéral pour les droits et la taxe de vente sur les articles de pêche importés et la taxe de vente sur ceux de fabrication canadienne.

   b) Des droits supplémentaires de 10 p. 100 sur tous les articles de pêche importés.

   c) Vingt-cinq pour cent des recettes perçues par le gouvernement fédéral pour les droits et la taxe de vente sur les moteurs et les pièces de moteurs hord-bord importés.

2. Le Fonds national de conservation de la pêche sportive avancerait des sommes aux organismes provinciaux, aux universités ou aux associations publiques pour financer les projets de recherche ou de gestion, ces débours devant être plus ou moins proportionnels aux ventes annuelles de permis de pêche sportive dans les différentes provinces et, moyennant l'approbation de Pêches et Océans, les sommes seraient avancées aux organismes provinciaux à condition que ces derniers fournissent des fonds équivalents.

3. Les sommes avancées par le fonds et non dépensées au cours d'une année pourraient être reportées sur l'année suivante.

Si ces recommandations pouvaient être suivies, le Fonds national de conservation pour la pêche sportive recueillerait environ 6,5 millions de dollars par année, somme qui pourrait avoir des conséquences notables sur la qualité future de la pêche sportive au Canada, dans la mesure où elle serait judicieusement employée.

Débats

Doug Brown : Pour revenir à l'exposé du Dr Carter, n'y a-t-il pas eu une augmentation du nombre des pêcheurs sportifs pendant la période où la pêche commerciale était interdite en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, et dans quelle mesure y voyez-vous un problème? Je pense aussi avoir été un peu choqué par votre description de la pêche commerciale au saumon comme une forme déguisée d'aide sociale. On compte à Terre-Neuve 5 300 pêcheurs commerciaux détenteurs d'un permis et, bien que leur revenu individuel moyen ne soit pas considérable, je pense qu'il doit être ventilé par région. Sur la côte du Labrador, le saumon représente l'espèce la plus importante et, dans un certain nombre de collectivités et de localités, au moins 50 p. 100 de la valeur des prises commerciales sont représentés par le saumon. À mon avis, il est important de se rendre compte que la pêche au saumon n'est que l'une des nombreuses pêches pratiquées par les pêcheurs côtiers; le revenu produit par cette pêche n'est pas forcément énorme pour certains, mais elle fait partie d'un cycle; et si l'on élimine l'une de ces pêches, cela affaiblit l'ensemble. Aussi, je ne comprends pas l'idée de la décrire comme une forme d'" aide sociale ".

Wilf Carter : Oui, il y a eu, au cours de cette période, une augmentation de la vente des permis aux pêcheurs sportifs, mais j'ai donné les proportions pour la pêche commerciale et la pêche sportive et dans l'ensemble, ces proportionns sont valables. Au Nouveau-Brunswick, je crois que les quantités de saumon atlantique capturé par les pêcheurs sportifs sont pratiquement égales à celles de la pêche commerciale.

C'est tout à fait votre droit d'être choqué par mes opinions, mais les faits sont là. J'ai fait remarquer que la pêche au saumon faisait partie de la pêche à plusieurs espèces et que souvent ce poisson était le premier à être capturé au printemps par les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador et que pour cette raison il revêt pour eux une importance particulière. Je le comprends fort bien, mais je n'ai pas moins raison de dire que le saumon est considéré comme une espèce utilisée comme appoint au bien-être social, parce que tel est malheureusement le cas et c'est ce qui a contribué à ce problème. Je ne pense pas qu'il soit possible de nier le fait qu'en gros 6 000 pêcheurs commerciaux à Terre-Neuve ont capturé de grandes quantités de saumon. Même en admettant que pour eux ce poisson occupe une place importante, il me semble qu'il devrait y avoir d'autres moyens de régler ces problèmes au lieu de permettre à la pêche commerciale de capturer un trop grand nombre de saumons pour compenser le manque à gagner sur d'autres plans. Cette remarque ne représente nullement une critique à l'endroit des individus. Si j'étais un pêcheur commercial habitant l'une de ces régions éloignées, je ferais probablement la même chose. Mon blâme ne s'adresse pas aux pêcheurs mais bien au gouvernement pour sa traditionnelle politique de gestion qui a engendré une telle situation et réduit cette ressource à l'état actuel.

Bob Martin : Il serait peut-être intéressant d'entendre le Dr Carter se prononcer sur l'efficacité du Conseil consultatif du saumon de l'atlantique.

Wilf Carter : Je n'ai guère d'enthousiasme à l'égard de ce Conseil et je préfère ne pas en parler. Le problème, ici au Canada, c'est que le secteur privé, le secteur non gouvernemental, n'a pas, comme chez nos voisins du sud, la possibilité de participer à l'élaboration des politiques en matière de pêche. Ce mécanisme est très important, et justement le nôtre ne fonctionne pas aussi bien que le leur et je me demande comment nous pourrions aborder cette question.

Le Conseil n'était pas assez près du Ministre. Trop souvent, les décisions sont prises par des bureaucrates et pas assez souvent par les scientifiques et les gestionnaires. Le Ministre est trop coupé de l'opinion publique représentée par les groupes du secteur privé. En d'autres termes, avant que votre message ne parvienne au Ministre, vous recevez toute une série d'accusés de réception vous assurant que votre lettre sera portée à l'attention du Ministre dans les meilleurs délais. Cela a été le problème du Conseil consultatif du saumon et de bien d'autres.

Archie Tuomi, Président général

En guise d'introduction à l'exposé qui doit suivre, je tiens à répéter qu'il n'est pas de notre ressort de discuter des droits, des revendications ou de la pêche de subsistance des autochtones en tant que tels. Plutôt, il sera ici question du développement et du potentiel économiques des pêches sportives appartenant aux groupes d'autochtones, gérées ou contrôlées par eux.

Groupe des autochtones propriétaires de pêcheries

Lorne Anderson
Agent principal de projet, Exploitation des ressources
Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Nous sommes heureux d'assister à cette conférence où, pour la première fois, le Ministère tout comme les propriétaires autochtones de camps de pêche ont été invités à participer. Nous espérons que ce n'est pas la dernière fois, étant donné que nous pouvons contribuer à l'élaboration des politiques des années 1990, et les Indiens sont très enthousiastes à propos des possibilités économiques que la pêche sportive peut leur offrir au cours des prochaines années. Je suis à la Direction générale de la mise en valeur des ressources du développement économique et de la création d''emplois, du Programme des Affaires indiennes et inuit. L'objectif fondamental de la Direction est de créer de l'emploi pour les Indiens, de réduire leur état de dépendance, d'augmenter le nombre des entreprises indiennes et d'accroître la capacité d'évolution des collectivités indiennes et inuit. Pour ce faire, nous utilisons différents moyens par l'intermédiaire de compétences techniques dans divers domaines. Nous sommes décentralisés et, dans différentes régions, nous possédons du personnel comme des agents de tourisme. Nous fournissons également des contributions, nous assurons un service de prêts et fournissons des garanties aux hommes d'affaires indiens désireux d'emprunter. Nous faisons office de prêteurs en dernier recours mais, dans la mesure du possible, nous encourageons plutôt les Indiens à emprunter des banques. Comme dans bien des cas la Loi sur les Indiens n'est applicable qu'au peuple indien,

les banques ne sont pas très empressées de prêter de l'argent à des entreprises dans les réserves, croyant qu'il peut leur être difficile de récupérer leur argent quand les affaires vont mal. La plupart d'entre vous savent que les Indiens jouent un rôle assez important dans la pêche sportive, rôle qui toutefois se limite en grande partie à des fonctions de guides ou de service et d'entretien dans des camps qui ne leur appartiennent pas et ne sont pas exploités par eux. En fait, la pêche sportive n'a pas vraiment été envisagée comme étant prioritaire dans l'emploi des Indiens et, par conséquent, le Ministère ne l'a pas placée au rang de ses principaux objectifs. À cet égard, il n'y a pas de politique nationale et il n'existe pas d'organisation nationale d'autochtones propriétaires de camps de pêche. Lentement, la situation est en train de changer et cela s'explique en partie par le déclin de la pêche commerciale dans le Nord pratiquée par les Indiens. Cette industrie est en train de s'effondrer et la population est à la recherche d'autres possibilités. Le Ministère avait l'habitude de subventionner une grande partie de la pêche commerciale dans les localités du Nord notamment en Saskatchewan, au Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario. Nous ne l'avons plus pratiquée au cours des dernières années et nombreux sont les Indiens qui abandonnent la pêche commerciale. Quelqu'un a dit que si l'on peut obtenir 4 $ ou 40 $ ou plus par poisson, pourquoi se contenter de 42 cents? D'un point de vue culturel, les Indiens cherchent les moyens de conserver leur mode de vie traditionnel, rester sur leurs terres et résister aux pressions extérieures les forçant à immigrer vers la ville. Ils préfèrent rester là où ils sont et, dans la mesure du possible, arrondir leurs gains sans trop s'éloigner de la réserve.

Le tourisme en général, la pêche sportive, les camps de chasse et les terrains de camping pouvant être exploités par des familles ou de petites bandes, c'est-à-dire l'exploitation familiale, comme certains l'ont mentionné tout à l'heure, exercent beaucoup d'attraits sur les Indiens. La pêche sportive est compatible avec le désir de rester sur ces terres. Demain, mes collègues décriront le programme par lequel les Indiens du Québec utilisent les cabanes des sentiers de piégeage en guise de mini-camps. Au cours des deux dernières années, nous avons vu un grand nombre de touristes, notamment américains, intéressés par un échange culturel, qui venaient pêcher et chasser avec les Indiens. Le Ministère reçoit des demandes de la part des Indiens qui réclament l'aide de personnes compétentes pour apprendre à se lancer dans ce genre d'entreprise. Les Reed, ancien sous-ministre adjoint au Service canadien des forêts, a dit à propos des possibilités offertes aux Indiens par ce secteur que ceux-ci se trouvent là où sont les arbres. Dans bien des cas, on pourrait ajouter que les Indiens sont également là où se trouve le poisson. Notre carte des collectivités indiennes et inuit au Canada montre les groupes de langues ainsi que la distribution des collectivités. Comme vous pouvez le constater, il existe une importante coupure nord-sud. Quelques bandes sont près des centres urbains, mais il y a dans le Nord un bon nombre de collectivités qui n'ont vraiment aucune chance de développement économique - faute d'emploi. Je peux également montrer quelques diapositives pour vous donner certains renseignements démographiques relatifs aux Indiens et à leur distribution. La population indienne totale du Canada est d'environ 300 000. De ce nombre, environ 201 000 Indiens sont en âge de travailler, et cela entraîne un va-et-vient continuel dans les réserves. Il y a également diverses cultures, différents langages, différents stades de développement social et de développement économique et, bien sûr, de possibilités en fonction de la géographie. Comme ces cartes le montrent, il est évident que les Indiens ont moins de chance de trouver de l'emploi que le reste de la population.

Les possibilités de développement se situent d'abord et avant tout dans le secteur primaire associé à la forêt, à la pêche, à l'agriculture et aux fourrures. Mais de plus en plus les Indiens recherchent de l'emploi dans les services et les camps associés à la pêche. Toutefois, avant de s'engager sérieusement dans des projets, nos collectivités doivent considérer les facteurs garants de succès. Nous cherchons du soutien à l'intérieur de la collectivité. Sur le plan local, la présence de meneurs est très importante. Par exemple, il y a beaucoup de demandes pour les camps de pêche, mais il faut convenir que certaines attentes sont irréalistes. Il arrive souvent que les collectivités ne voient pas certaines contraintes ou ne s'en rendent pas vraiment compte. Il y a des Indiens qui ne comprennent pas le point de vue des pêcheurs sportifs prêts à payer des milliers de dollars pour une semaine de pêche à la ligne en plein bois. Il est difficile d'exploiter un camp lorsque vous n'en voyez absolument pas l'utilité. En raison de leur isolement, de nombreux Indiens du Canada ne sont pas vraiment en mesure de savoir quel est le genre de services recherchés par les pêcheurs sportifs, quelles sont les choses qui doivent se trouver dans le camp et la façon de gérer celui-ci. C'est pourquoi il y a des agents de tourisme qui travaillent avec les collectivités et s'assurent que ces dernières sont au courant du genre de choses nécessaires à l'exploitation d'une telle entreprise. La langue pose un problème dans les collectivités du Nord où certains ne parlent pas l'anglais couramment. En outre, il existe des lacunes sur le plan gestion des affaires, capital financier, etc., auxquelles le Ministère essaie de remédier. Nous voulons faire porter les efforts de développement et d'autosuffisance dans les collectivités sur l'amélioration des compétences, créer de l'emploi et procurer une certaine aisance. Nous voulons que les idées viennent plutôt des collectivités que de nous. Ce sont elles qui doivent se sentir motivées, et on ne saurait les y forcer.

Après avoir vérifié les données un peu partout au Canada, j'ai été surpris de la faible participation des Indiens et des Inuit en tant que propriétaires dans le secteur de la pêche sportive. À ma connaissance, il n'existe dans la région atlantique aucun camp appartenant à des Indiens dont le Ministère s'occupe. Le Québec compte deux associations de camps indiens : l'Association des Indiens du Québec et l'Association des pourvoyeurs indiens. Elles possèdent 8 camps indiens et 5 camps inuit qui assurent 148 emplois, soit un nombre important pour ces collectivités. On compte également quelques coopératives inuit possédant 7 camps et 52 employés. Les associations du Québec s'occupent de la promotion, des réservations et du transport aux différents camps. Il y a également de nombreux camps le long des sentiers de piégeage qui seront décrits à la réunion de mercredi. L'Ontario compte 12 exploitations d'une capacité d'environ 347 personnes. Il y a à peu près 73 camps et 33 postes éloignés, mais pas d'association en Ontario. Le Manitoba compte un groupe organisé avec la Northern Native Lodge Association, créée depuis 1977. Cette association centralise la promotion et la réservation et coordonne le transport. Elle possède 7 camps, le plus grand employant 30 personnes et le plus petit 3 personnes. En Saskatchewan, il n'y a que deux petits camps avec un total de 11 employés. En Alberta, une ou deux bandes ont tâté le terrain l'an dernier pour mettre au point quelques propositions. En Colombie-Britannique, il n'y en a aucune financée par le Ministère, mais à notre connaissance 4 pourvoyeurs ayant reçu l'aide spéciale du programme ARDA s'occupaient d'exploitation. Il n'existe aucune entreprise au Yukon ni dans les Territoires du Nord-Ouest qui soit financée par le Ministère. Comme nous pouvons le constater, la participation des Indiens est

plutôt faible, mais ils ne considèrent pas moins que la pêche sportive offre des possibilités. Je n'ai nulle intention d'aborder la question des revendications territoriales, mais je veux simplement faire remarquer en passant que quatre revendications sont en cours de règlement au Yukon, où la gestion des ressources par les autochtones constitue un point essentiel, et nous espérons qu'une fois ces revendications réglées et l'entente signée il pourrait y avoir là quelques exploitants indiens. En Saskatchewan, un million d'acres et, au Manitoba, 500 000 acres seront concédés aux Indiens en vertu des droits territoriaux. Les droits territoriaux sont sans rapport avec les nouvelles revendications. Les cours de justice fédérale et provinciales ont décidé que les Indiens ont droit à ces terres concédées en vertu de traités signés au tout début du siècle mais que les intéressés n'ont jamais reçues, lors de l'application de ces traités. Les Indiens et les gouvernements effectuent la sélection dans ces deux provinces, et certaines des terres visées par les Indiens offrent des possibilités de pêche sportive.

Au Québec, la convention de la baie James a accordé aux Indiens une certaine propriété exclusive que nous décrirons à la réunion de mercredi. Ici, en Colombie-Britannique, des pourparlers concernant les revendications doivent avoir lieu et, après des pourparlers sur la rationalisation de la pêche commerciale, les Indiens pourraient peut-être avoir l'occasion de récolter davantage de profits qu'à l'heure actuelle avec la pêche commerciale.

Pour résumer, les Indiens commencent à entrevoir pour eux-mêmes des débouchés dans la pêche sportive à titre d'employés dans des camps non indiens, et songent peut-être même à créer leurs propres entreprises. Certains obstacles doivent être surmontés avant qu'ils n'effectuent une percée importante dans l'industrie. En raison de ces perspectives, quelques collectivités du Nord s'interrogent sur les répercussions sociales que ce type de développement peut apporter à leur mode de vie et à leur culture. Nombreuses sont les petites collectivités où certains s'opposent à l'idée que des hommes d'affaires y amènent des touristes et des pêcheurs. Tout ce que je peux ajouter c'est que les Indiens et le Ministère ne négligeront aucune des possibilités offertes à ce peuple par la pêche sportive. Et nous n'hésiterons pas à demander l'aide d'un grand nombre des personnes ici présentes; cela comprend les conseils que les associations provinciales de pourvoyeurs peuvent donner aux Indiens et la coopération de tous les gouvernements qui participent aux débats sur les perspectives des années 1990.

Northern Ontario Tourist Outfitters Association

La pêche sportive au Canada : en prévision des années 1990 - l'approche touristique

Roger Liddle
Directeur administratif

On a prié la Northern Ontario Tourist Outfitters Association (NOTO) de présenter un énoncé de principe concernant les préoccupations de l'industrie touristique et des groupes d'utilisateurs commerciaux à l'égard de la pêche et d'exposer les approches proposées en matière de gestion des pêches au cours de toute la décennie débutant en 1990. À ce titre, la NOTO a rédigé l'énoncé de

principe suivant sur sa position et en a révisé le contenu avec les différents groupes d'utilisateurs industriels de tout le Canada, dont l'Association des pourvoyeurs du Québec, la Manitoba Lodge Owners Association, la Northern Saskatchewan Tourist Outfitters Association, la British Columbia Outfitters Association, l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Brunswick et Resorts Ontario.

A. Introduction

La pêche sportive est d'une importance vitale dans l'économie canadienne. L'industrie du tourisme, les fabricants et importateurs de bateaux de même que les fabricants d'équipement de pêche sportive, pour ne nommer que ceux-là, ne représentent que quelques-unes des entreprises dont le sort repose sur des populations de poisson gibier vigoureuses. La pêche sportive signifie également pour une majorité de Canadiens un loisir de toute première importance.

À l'heure actuelle, nous sommes aux prises dans la plus grande partie du pays avec des populations de poisson gibier déclinantes. La baisse des recettes fiscales et l'actuelle instabilité économique entraînent de multiples conséquences défavorables à la gestion des pêches et par le fait même nuisibles aux populations de poissons. C'est pourquoi, il importe de viser dans les années qui viennent des objectifs solides pour obtenir une gestion efficace.

L'élaboration d'une politique de gestion des pêches repose sur un certain nombre de facteurs, dont a) la nécessité de protéger les poissons et leur habitat et de gérer efficacement les populations au cours des prochaines années; b) la nécessité de protéger le bien-être économique des Canadiens grâce à la taxe et aux avantages fournis par le tourisme et l'industrie de la pêche sportive; c) la nécessité de satisfaire les besoins récréatifs des citoyens; d) la nécessité de satisfaire les besoins alimentaires des groupes d'autochtones du Canada; e) la nécessité de réduire les nombreux conflits entre les utilisateurs de cette ressource.

La pêche sportive étant l'un des principaux moyens d'alimenter l'industrie du tourisme et de procurer des avantages économiques tant au gouvernement qu'aux Canadiens, notre industrie se sent vitalement concernée par la gestion de la pêche sportive. Un programme global de gestion de la pêche sportive au Canada doit porter sur les différents aspects des groupes d'utilisateurs, c'est-à-dire l'industrie du tourisme, le secteur des loisirs, les besoins alimentaires des autochtones et le secteur de la pêche commerciale. Cet exposé doit représenter les intérêts du tourisme, dont l'hébergement, les installations et les services, le transport, les bateaux et tout l'équipement relatif à la pêche, ou ce qui est généralement connu comme l'ensemble des entreprises ayant pour objet la pêche sportive.

Il est entendu que les autres groupes d'utilisateurs viendront exposer dans le cadre de leur énoncé de principe respectif les aspects de la pêche concernant leurs industries, leurs collectivités et leurs utilisations. À ce titre, le secteur de l'entreprise traitera dans ce document d'un certain nombre d'objectifs en matière de politique, de stratégies et de programmes. Ces stratégies et ces programmes porteront sur différents aspects de la pêche sportive comme le tourisme, l'accès, l'exploitation, la gestion des pêches,

l'habitat et une politique visant à faire payer l'utilisateur. Même s'il est évident que les divers programmes ou stratégies proposés dans le document restent incomplets, celui-ci n'en serait pas moins utile pour aider les différents paliers de gouvernement à formuler une politique de gestion judicieuse de la pêche sportive.

Définitions

Dans le présent document, l'expression " poisson gibier " signifie toutes espèces de poissons recherchées par les sportifs pratiquant la pêche à la ligne. Le poisson gibier comprend la truite, le saumon, l'achigan, le maskinongé, le doré, la perchaude et le corégone, mais ne se limite pas à ces seules espèces.

Le terme " pêche (sportive) " renvoie aux groupes d'utilisateurs (pêcheurs à la ligne et industrie) qui chassent le poisson gibier.

L'expression " gestion des pêches " renvoie à la gestion du poisson gibier et de l'activité de la pêche sportive.

B. Principes directeurs

Pour formuler une saine politique de gestion des pêches, le secteur de l'entreprise estime qu'il importe de reconnaître un certain nombre de principes de base. On propose que les principes suivants soient adoptés et fassent partie de tout programme gouvernemental global de gestion des pêches dans les provinces canadiennes.

1. L'emploi du poisson gibier doit être une source d'avantages économiques pour le palier de gouvernement responsable de la gestion, le secteur de l'entreprise et les citoyens de cette province.

2. Une politique juste et équitable pour tous visant à faire payer l'utilisateur doit être établie et appliquée à tous ceux qui pêchent le poisson gibier.

3. En cas de conflit entre les différents groupes d'utilisateurs au sujet d'une pêche déterminée, les avantages économiques à long terme découlant de chaque groupe d'utilisateurs concurrents doivent être pris en considération pour la recherche et l'application de décisions et de solutions.

4. Les populations de poisson gibier doivent être gérées dans chaque lac en particulier avec comme objectif ultime un " rendement maximum soutenu ".

5. L'habitat du poisson gibier doit être géré en fonction d'un emplacement en particulier avec comme objectif ultime : " aucune perte nette ".

6. L'exploitation dépassant les limites permises doit être combattue en tout temps et faire l'objet de poursuites judiciaires systématiques et rigoureuses.

7. S'opposer aux limites légales de pêche de populations spécifiques pouvant entraîner la surexploitation ainsi que le dépassement du " rendement maximal soutenu ".

8. Le droit des autochtones, dans les régions éloignées et certains cas, à capturer le poisson gibier pour leur consommation personnelle est reconnu à condition que cette récolte respecte le principe du rendement maximum soutenu.

9. La gestion du poisson gibier doit être partagée par tous les paliers de gouvernements, tous les utilisateurs de ces espèces et tous ceux qui retirent des avantages économiques de la pêche sportive.

10. Dans toute la mesure du possible, l'accès au poisson gibier et son utilisation doivent être encouragés par les différents secteurs de l'industrie touristique et du monde des affaires.

11. Rechercher et encourager l'organisation de consultations publiques à propos des décisions importantes controversées relativement à la gestion des pêches sportives.

12. Les droits économiques des groupes d'utilisateurs existants doivent être respectés au moment d'envisager des changements à la politique de gestion de la ressource.

13. Toutes les prescriptions en matière de gestion des pêches doivent viser par la même occasion à réduire le nombre des restrictions et des règlements applicables aux utilisateurs (par exemple, ne pas limiter la possibilité de pêche).

C. Objectifs des politiques

Le secteur de l'entreprise a indiqué quatre objectifs dont il faudrait tenir compte en formulant les politiques globales de gestion des pêches.

1) Protection/rajeunissement des pêches

Tout programme de gestion de la pêche sportive doit en premier lieu avoir comme objectif la protection et le rajeunissement des populations de poisson. Les prescriptions en matière de gestion doivent être conçues afin de redonner la vigueur aux populations fragiles pour arriver à n'avoir aucune perte nette dans un habitat et ramener les espèces au niveau d'exploitation d'un " rendement maximum soutenu ". Le rendement maximum soutenu et la remise en état des populations fragiles peuvent être atteints grâce à des programmes de gestion comme : la surveillance exercée sur l'accès, les installations et l'exploitation, les programmes d'éducation, les programmes de participation des utilisateurs, l'amélioration de l'habitat, le peuplement et l'introduction d'autres espèces. Pour qu'un habitat ne subisse aucune perte nette, on peut avoir recours à la conservation, la reconstruction et l'aménagement de l'habitat comme l'indique le document de travail du ministère des Pêches et des Océans intitulé " Vers une politique de gestion de l'habitat du poisson ". En plus de cette politique de gestion, il convient d'établir d'autres politiques comme la surveillance efficace des niveaux d'eau, qui ne soient pas défavorables aux populations de poisson gibier.

2) Protection de l'industrie

Il n'y a aucun intérêt pour notre pays ou ses citoyens d'avoir des populations de poisson saines s'il est impossible d'utiliser cette ressource. Le secteur de l'entreprise doit être le premier à pouvoir accéder à cette ressource. À ce titre, les différentes industries intéressées à la pêche sportive doivent être protégées afin d'assurer sans interruption des avantages économiques pour le pays. Les gouvernements doivent également tenir compte des avantages économiques et sociaux qui découlent de cette industrie touristique. Par conséquent, ils doivent identifier les différents éléments de l'industrie touristique dépendant de la pêche, c'est-à-dire que pour avoir une industrie touristique vigoureuse, nous devons non seulement posséder des populations de poisson saines mais également un environnement sain pour permettre à cette industrie de fonctionner. Cette reconnaissance suppose que l'on tienne compte des contraintes : nature sauvage et éloignement de la majorité des activités touristiques axées sur la pêche, possibilités et moyens d'accès à ces lieux et milieu d'affaires dans lequel l'industrie touristique doit évoluer.

Cette protection de l'industrie doit également tenir compte de l'utilisation actuelle et future. L'industrie doit avoir le droit de développer et d'utiliser la ressource en fonction des possibilités du poisson gibier, tout en atteignant le maximum d'avantages économiques.

Dans de nombreuses régions du pays, les populations de poisson gibier ont décliné au point de mettre en danger les entreprises commerciales qui en dépendent. Pour offrir la protection nécessaire à cette industrie, les populations de poisson menacées dans ces régions doivent être ramenées à des niveaux acceptables, et des principes de gestion seront établis de manière à permettre des limites de prises acceptables grâce à des programmes s'inspirant du principe de rendement maximum soutenu.

3) Avantages économiques

Les avantages économiques apportés par la pêche sportive aux différents secteurs de l'économie canadienne ne doivent pas être sous-estimés. Ces avantages découlent de la taxe, des droits et des frais payés par les utilisateurs, de la création d'emploi, de la balance des paiements, de l'achat de marchandises et de la construction d'installations touristiques et commerciales. Il importe aussi de reconnaître l'essor économique vital donné aux régions rurales et éloignées grâce à l'emploi des femmes, des jeunes et des groupes d'autochtones. Autrement, ces régions seraient dépourvues de toute autre forme d'industrie.

Par conséquent, l'objectif principal consiste à maximiser les avantages économiques régionaux et nationaux découlant de la pêche sportive.

4) Avantages sociaux

De nombreux avantages sociaux sont apportés dans tout le pays par l'intermédiaire de la pêche sportive et des industries connexes. Les politiques et les programmes de gestion des pêches doivent reconnaître la nécessité a) d'assurer des avantages sociaux locaux au moyen de l'emploi; b) d'assurer des loisirs à la population locale et aux non-résidents;

c) d'améliorer, dans le Nord et les régions rurales, les installations et les services destinés à la population locale tout en satisfaisant les besoins touristiques.

D. Buts des politiques

Le secteur de l'entreprise a indiqué quatre buts qui, à son avis, doivent faire l'objet d'un programme de gestion de la pêche.

1) Pour assurer aux résidents d'une région une qualité de loisirs acceptable et être en mesure de rivaliser avec les autres régions de pêche sportive dans le monde, il est indispensable de ramener à des niveaux acceptables toutes les populations de poisson gibier en voie d'épuisement pour le bénéfice de l'activité même.

2) Les programmes de gestion de la pêche doivent être conçus de manière à maintenir au niveau optimum les populations de poisson actuellement saines.

3) Dans la mesure du possible et pour répondre aux besoins des pêcheurs sportifs, il conviendrait d'introduire dans une étendue d'eau des populations de poisson gibier exotiques ou nouvelles.

4) Une fois la population de poisson remise en état, l'exploitation ou l'utilisation de cette ressource doit être axée sur une politique de rendement maximum soutenu.

E. Stratégies/programmes

N'importe quelle stratégie de gestion des pêches ne vaut ni plus ni moins que les divers programmes qui la composent. Le secteur de l'entreprise a mis en évidence des stratégies et des programmes qui, selon lui, devraient être pris en considération au moment de formuler une saine politique de gestion de la pêche. Les quatre premières stratégies indiquées dans cette section exposent des questions que l'on pourrait qualifier de capitales et ne demandent que peu d'explication. Les stratégies supplémentaires portent sur des questions liées à l'industrie du tourisme.

1) Planification conjointe des ressources

Les questions prioritaires en matière de gestion des pêches doivent être incorporées aux plans d'utilisation de l'air, des terres, de l'eau et des autres ressources. Au cours des dernières décennies, la concurrence pour l'utilisation et l'accessibilité des différentes ressources de notre pays ont entraîné de graves conflits. Les principaux exemples nous sont fournis par les conflits au sujet de la pollution de l'air et des pluies acides, les conflits à propos du déversement de matières polluantes dans les nappes ou les cours d'eau, de même que les conflits soulevés par l'accès aux diverses ressources. Il n'y a qu'à voir les querelles existantes soulevées par les politiques d'extraction industrielle des produits forestiers en rapport avec la nécessité de protéger l'habitat des poissons pour constater que les conflits existent, et souvent au détriment d'une industrie touristique rentable. La planification conjointe des ressources, comme celle observée en Ontario grâce aux directives de district concernant l'utilisation des terres, peut certainement permettre d'aplanir les difficultés.

2) Consultation publique

Le public tout comme les différents groupes d'utilisateurs doit être consulté relativement à toutes les prescriptions de gestion importantes ou controversées et sur l'établissement des nouvelles politiques et lois en matière de gestion des pêches.

3) Information du public et participation de la collectivité

Il importe de conscientiser le public et d'encourager la pleine participation de la collectivité et des groupes d'utilisateurs pour la gestion des différentes populations de poisson gibier. En Ontario, le programme de participation de la collectivité aux pêches fournit un exemple de participation communautaire très réussie où, grâce à un programme, des milliers d'heures-personnes consacrées au travail volontaire ont contribué à l'amélioration des pêches.

4) Recherche scientifique

La recherche scientifique doit se poursuivre pour améliorer les compétences nécessaires à la gestion complexe des populations de poisson. En outre, les programmes d'inventaire doivent être poursuivis avec toute la vigueur nécessaire pour déterminer exactement l'état de santé de nos populations de poisson.

5) L'utilisation du poisson gibier par le tourisme

Compte tenu du fait que la majorité des avantages économiques associés à la pêche sportive découlent de l'industrie du tourisme, il convient de faire l'impossible pour protéger celui-ci et encourager la poursuite de la pêche sportive par le truchement de cette industrie. À ce titre, toutes les stratégies de gestion des pêches doivent considérer deux aspects essentiels : premièrement, les populations de poisson gibier utilisées et inutilisées à l'heure actuelle et deuxièmement, les plans d'eau facilement accessibles et les autres difficilement accessibles. Partant de là, on peut mettre en route une série de politiques pour gérer au mieux les ressources de poisson gibier tout en assurant en même temps un maximum d'avantages économiques à l'industrie touristique et aux différentes provinces. Cette thèse a été exposée récemment par la Northern Ontario Tourist Outfitters Association dans son rapport à la commission royale ontarienne sur l'écologie du Nord, le 15 février 1983. Même si le passage fait référence au développement touristique en Ontario, la thèse qu'il défend n'en est pas moins applicable aux autres provinces canadiennes.

> " Les ressources actuelles situées dans cette région de l'Ontario au nord du 50^{e} parallèle offrent un potentiel extraordinaire pour la croissance économique du Nord de cette province. Une partie de ces ressources considérables sont essentielles à la croissance de l'industrie touristique. Pour assurer une saine gestion économique du tourisme, il sera de plus en plus important de posséder une réserve inépuisable de certains éléments essentiels des ressources, indispensables pour attirer la clientèle.

Comme l'indique l'étude sur l'industrie des camps de pêche et de chasse, ce sont la pêche, la chasse et les régions sauvages qui ont la plus grande importante pour la clientèle américaine et canadienne de l'actuelle industrie des camps. Il serait inexcusable de ne pas reconnaître l'importance de ces éléments dans les régions non encore développées du nord de notre province. Il serait également inexcusable de ne pas gérer ces ressources selon un plan qui permettrait de maintenir leur importance et leur valeur aux yeux des visiteurs. Il est possible de gérer ces ressources pour qu'elles soient utilisées selon un rendement soutenu équilibré tout en préservant en même temps à long terme, grâce à l'industrie touristique, l'utilisation par les résidents ontariens.

Dans le passé, la gestion des ressources dans toute la province n'a pas été effectuée dans ce même esprit. C'est pourquoi, nous sommes de plus en plus conscients qu'une partie de nos ressources autrefois abondantes sont considérablement diminuées. Il n'y a qu'à regarder les mesures extrêmes auxquelles on a recours à l'heure actuelle pour corriger cette situation dans des domaines comme la gestion des orignaux, le reboisement des forêts, la réduction des limites et des saisons de pêche et la diminution du nombre des régions éloignées de pêche et de chasse, seulement accessibles par la voie des airs. La limitation de ces diverses ressources porte définitivement atteinte aux avantages économiques que le tourisme peut offrir dans le Nord de notre province.

Il est urgent d'établir une politique de gestion des ressources dans l'extrême nord de notre province, politique qui pourrait d'abord et avant tout assurer le maximum d'avantages économiques et de façon permanente aux citoyens de l'Ontario. Cette politique doit reconnaître que l'industrie touristique peut fonctionner efficacement et pour le plus grand bien-être de l'Ontario en se fondant sur une théorie de rendement maximal soutenu. Bien qu'il soit entièrement reconnu qu'il y aura une grande variété d'utilisateurs dans le Nord pour tirer le maximum d'avantages économiques, les ressources en poisson, gros gibier, oiseaux aquatique, régions sauvages sur les plans d'eau ou à proximité et toutes les beautés naturelles du paysage peuvent malgré tout être utilisées au mieux par l'industrie touristique. "

a) Populations de poisson gibier dans les plans d'eau actuellement inutilisés et difficilement accessibles - Les populations de poisson gibier dans les plans d'eau actuellement inutilisés par le tourisme et difficilement accessibles représentent un potentiel important pour l'industrie touristique. En général, les régions abritant ces populations de poisson gibier se situent, pour la majorité des provinces canadiennes, dans le moyen et extrême nord et ne sont accessibles que par hydravion.

La stratégie suggérée pour la pêche sportive dans cette région de l'Ontario et adoptée par la Northern Ontario Tourist Outfitters Association vise la gestion fondée sur les avantages économiques et une production maximum équilibrée. L'extrait suivant concernant la gestion a été présenté par la NOTO à la Commission royale de l'Ontario sur l'écologie du Nord dans l'énoncé de principe du 15 février 1983 intitulé Tourism Development North of 50 (aménagement touristique au nord du 50e parallèle).

i) Pêcheries

Les ressources halieutiques au nord du 50e parallèle sont extrêmement importantes pour de nombreux groupes d'utilisateurs. La pêche sportive, la pêche alimentaire et la pêche commerciale sont les trois principales utilisations à considérer au moment d'établir les principes directeurs en matière de gestion et de mise en valeur. Si elles sont correctement traitées et gérées, ces trois utilisations peuvent être poursuivies à des degrés divers.

Avant d'établir les principes directeurs, il faut d'abord entreprendre un inventaire complet. Une fois terminé, cet inventaire devrait permettre aux administrateurs de mieux répartir les différentes espèces entre chacun des groupes d'utilisateurs. Une fois les répartitions effectuées en fonction des avantages économiques et du rendement maximal soutenu, des données appropriées et complètes sur les récoltes possibles peuvent être établies. Le rendement maximal soutenu peut être facilement calculé au moyen de l'indice Ryder, et la recherche effectuée par le personnel chargé des pêches au ministère des Ressources naturelles.

Les utilisations peuvent être déterminées pour chaque pêche après que l'inventaire des plans d'eau a été exécuté. Par exemple, on peut supposer que les petits plans d'eau en bordure des réserves indiennes, les petits lacs où prédominent les populations de corégone et certains grands plans d'eau ne convenant pas à l'aménagement touristique pourraient être désignés pour les pêches alimentaires et les pêches commerciales. Certains grands lacs et rivières pouvant être aménagés pour en faire de grandes stations ou des camps éloignés seraient mis de côté pour l'exploitation touristique. Dans tous les cas, l'extraction des ressources serait fondée sur le principe du rendement soutenu.

ii) Extraction des ressources halieutiques

Une fois qu'une pêche a été établie comme une ressource d'utilisation touristique et le rendement maximal soutenu calculé, il faut tenter d'égaliser le rendement maximal soutenu et les utilisations possibles de l'industrie touristique. Un certain nombre de moyens d'utilisation possibles de l'industrie touristique peuvent être projetés :

1. On peut décider que les sportifs pêchant dans un plan d'eau donné ne peuvent en extraire qu'un seul poisson trophée. Tous les autres doivent être remis à l'eau sans avoir été endommagés et tous les poissons de consommation doivent être importés. Ces dispositions prises avec les pêcheurs commerciaux du Nord devraient permettre une meilleure compréhension chez les utilisateurs des conséquences biologiques, et favoriser la coopération entre l'industrie touristique et les pêcheurs commerciaux.

2. Il conviendrait d'établir dans certains lacs des restrictions sur les prises des pêcheurs sportifs grâce à une combinaison de moyens comme la réduction des limites, des niveaux de consommation sur place et des restrictions sur la taille;

3. Il conviendrait de maintenir les récoltes traditionnellement autorisées pour la pêche sportive en permettant aux pêcheurs d'atteindre la limite provinciale et de consommer des quantités normales du poisson qu'ils pêchent en utilisant les installations de l'industrie touristique.

Chacune des trois catégories ci-dessus (poisson trophée, réduction des prises et récolte traditionnelle) serait égalisée en fonction du nombre maximum de visiteurs possibles pour chaque pêche. Par exemple, on déciderait que le lac X peut avec un rendement maximal soutenu déterminé avoir une station de villégiature avec pension complète pour une capacité de 75 visiteurs se conformant au règlement de la pêche sportive axée sur la capture de poisson trophée et que le lac Y avec un rendement maximal soutenu déterminé peut avoir une station de villégiature avec logements équipés d'une cuisinette pour 20 personnes, chaque visiteur étant en mesure de capturer six poissons à consommer sur place, en vertu du règlement relatif à la réduction des prises. Un autre lac Z peut supporter un camp éloigné avec pension complète pour quatre personnes conformément au règlement sur le nombre de prises normal.

Il sera nécessaire, et cette responsabilité incombera à l'organisateur de voyages, d'enregistrer le nombre des prises de chaque espèce dans chaque plan d'eau. Il en sera de même pour la pêche commerciale et la pêche de subsistance. En outre, et afin de déterminer constamment que la province réalise le maximum de bénéfices économiques, il faut recourir au moyen d'établir et d'enregistrer cet avantage.

Il est probable qu'un certain nombre de lacs offriront des possibilités pour deux ou même les trois catégories de pêche sportive grâce au tourisme, pour la pêche commerciale et pour la pêche de subsistance. Pourvu que le contingentement d'après le rendement maximal soutenu soit maintenu, que les espèces recherchées ne suscitent pas de conflit avec les autres utilisateurs et que l'utilisation n'existe pas au détriment de l'économie de la province, ces utilisations peuvent coexister et ce, à l'avantage des unes et des autres.

iii) Méthodes de gestion des pêches

Avec l'existence de la récolte et de l'utilisation, d'après le rendement maximal soutenu et une évaluation continue de cette donnée, la gestion peut se résumer à des méthodes de maintien des pêcheries. Pour les lacs qui auraient avantage à être peuplés de touladi, il conviendrait d'envisager cet outil de gestion.

Cette stratégie peut facilement être modifiée ou adaptée à d'autres régions semblables au Canada. Même s'il est reconnu que cette politique peut au départ accroître les frais de gestion dans les régions où elles seraient appliquées, et vraisemblablement ralentir l'exploitation touristique jusqu'à ce que l'inventaire soit en partie terminé, il n'en reste pas moins qu'à long terme les progrès et les avantages peuvent surpasser et de beaucoup les résultats obtenus par les stratégies actuelles.

En se conformant à cette stratégie de gestion, il importe de reconnaître la nécessité de suivre les stratégies mentionnées précédemment de planification conjointe des ressources et de recherche scientifique. Si le Canada, ou même chacune de nos provinces, veut rester concurrentiel sur le marché mondial de la pêche sportive, il faut dans ce cas établir des politiques qui non seulement protègent les populations de poisson gibier mais encouragent et améliorent la principale industrie responsable de l'accès à ce poisson.

b) Populations de poisson gibier dans les plans d'eau actuellement accessibles et inutilisés - La stratégie globale de gestion des pêches dans cette catégorie de plans d'eau peut se rapprocher de celle indiquée dans la section E.5)a) Toutefois, il convient de reconnaître qu'en l'occurrence il est fort possible que les populations de poissons nécessitent une remise en état avant d'être exploitées. Si tel est le cas, nous proposons une stratégie propre à chaque plan d'eau pour gérer efficacement les pêches jusqu'à ce que les populations remises en état soient redevenues stables. Ces dispositions pourraient être établies sous forme " réduction des prises " mentionnée précédemment.

Toute stratégie d'utilisation du poisson gibier dans cette catégorie de plans d'eau doit tenir compte des avantages économiques ainsi que des besoins sociaux locaux. Dans bien des cas, ces besoins sociaux pourront justement être satisfaits par l'accès via le secteur de l'entreprise.

c) Populations de poisson gibier dans les plans d'eau actuellement utilisés et difficilement accessibles - Ces plans d'eau sont en majeure partie ceux utilisés par l'industrie touristique pour la location des stations et des camps de pêche, des camps éloignés et des lacs où l'on va passer la journée, généralement accessibles par hydravion, un voyage prolongé en canot ou de longs portages. Les populations de poisson gibier de ces plans d'eau sont utilisées dans toute la mesure du possible par la clientèle du milieu des affaires. À ce titre, les plus grands avantages économiques découleront de ce type d'utilisation et d'accès à la pêche et ces bénéfices seront calculés par poisson capturé ou par heure consacrée à la pêche.

Pour continuer de tirer des avantages économiques de ces populations de poisson, des stratégies devraient être mises au point afin d'assurer d'abord la protection des utilisateurs commerciaux existants et en second lieu encourager d'autres projets pour attirer le maximum d'avantages économiques dans la province et le pays tout en équilibrant les besoins de la société.

Pour protéger l'industrie, les gestionnaires des ressources doivent reconnaître comme une nécessité de premier plan de maintenir la ressource halieutique à des niveaux optimaux. Dans bien des cas, les stratégies de gestion doivent être conçues de manière à améliorer véritablement les populations de poisson gibier sur chaque plan d'eau afin d'assurer au minimum des possibilités de pêche pour répondre aux besoins des pêcheurs sportifs actuels sur nos marchés compétitifs.

L'une des principales conditions de succès d'une organisation de voyages en région éloignée réside dans la croyance chez la clientèle que l'éloignement est un gage " de pêche de tout premier ordre ". Pour l'avantage économique des citoyens contribuant à ce secteur de l'entreprise, des stratégies de gestion doivent être mises au point pour présenter et améliorer la pêche et perpétuer cette croyance.

Ces populations de poisson gibier peuvent dans de nombreux cas être gérées et récoltées compte tenu d'un rendement maximal soutenu. Toutefois, même s'il est possible d'obtenir des avantages économiques maximums grâce à des politiques analogues à celles proposées pour la mise en valeur de lacs éloignés inutilisés, il faut user de prudence avant d'appliquer des changements à la structure opérationnelle des entreprises touristiques existantes. Les droits des utilisateurs actuels (pourvoyeurs, etc), doivent être reconnus et intégrés à toute stratégie de gestion des pêches. Ce qui ne veut pas dire que là où les populations de poisson gibier peuvent résister aux pressions de pêche, il ne faudrait pas encourager de nouveaux développements selon les trois méthodes d'extraction proposées (poisson trophée, réduction des prises et pêche traditionnelle).

Un peu partout au Canada, certaines régions auparavant éloignées et difficiles d'accès sont en passe de devenir plus accessibles avec la multiplication des routes. La politique de protection de l'exploitation touristique existante doit en partie reconnaître la nécessité de maintenir la " difficulté d'accès " pour la majorité de ces voyages organisés. Dans bien des cas, l'" accès par air seulement " représente un aspect aussi essentiel que des populations de poisson gibier saines. Les gestionnaires de pêche sportive doivent être conscients que le facteur d'éloignement et le degré d'accessibilité constituent l'un de leurs principaux atouts. Comme nous l'avons mentionné dans la section E.1) sur les stratégies, il faut qu'il y ait une planification conjointe des ressources. Nul doute que ces mêmes gestionnaires entendront les résidents réclamer le droit de se rendre aux lacs touristiques éloignés grâce à des voies d'accès à ces ressources. Tout en admettant que ces résidents ont peut-être le droit de se rendre à ces plans d'eau nouvellement ou à peu près accessibles, il convient de faire remarquer que si la pêche peut être pratiquée selon des normes acceptables dans d'autres lacs traditionnellement accessibles, il n'est pas vraiment nécessaire que ces résidents viennent mettre en péril les chances de rentabilité de l'industrie touristique. Bref, si l'on veut protéger l'industrie touristique dont l'un des avantages est l'éloignement, il importe d'établir des politiques de gestion de la pêche tout comme pour les plans d'eau actuellement accessibles et utilisés.

d) Populations de poisson gibier dans les plans d'eau accessibles et actuellement utilisés - De même que pour les plans d'eau des catégories mentionnées précédemment, il peut être nécessaire de redonner de la vigueur aux populations de poisson gibier et de leur accorder la protection adéquate. Il faut également assurer la protection des entreprises qui dépendent de cette pêche. Dans bien des cas, la protection du secteur de l'entreprise peut être assurée grâce à une population de poisson gibier saine et à des politiques de gestion permettant à ces entreprises de poursuivre leurs activités. Ici encore, tout en se conformant aux principes énoncés dans la section B, il est recommandé de gérer les populations de poisson gibier de ces régions sur un plan individuel et dans une optique de rendement maximal soutenu.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de restaurer les populations de poisson gibier fragiles dans les plans d'eau appartenant à la présente section. Les avantages économiques découlant de la bonne santé des pêches sportives ont des conséquences de longue portée pour les collectivités de toute la province. Il n'y a qu'à considérer les effets positifs de l'emploi et de la taxation dans le secteur touristique pour constater que notre pays ne peut se payer le luxe de laisser ses populations de poisson gibier se détériorer davantage. Les effets positifs des loisirs ainsi offerts aux résidents canadiens et de la subsistance assurée aux autochtones ne sont pas non plus négligeables. Les effets d'une pêche sportive saine dans les plans d'eau à proximité des centres habités, tels qu'indiqués dans la section E.5)c), permettront d'atténuer les conflits qui surgissent couramment à propos de l'accès aux ressources et aux activités touristiques en territoire éloigné.

Mais il est difficile pour l'entreprise de proposer un programme global visant à ramener à des niveaux acceptables toutes les populations de poisson gibier dans ces régions au cours des deux prochaines décennies. Nous sommes conscients que les budgets des ministères fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des ressources sont limités. Nous nous rendons compte également qu'on ne demande pas de pratiquer une pêche sportive de qualité dans tous les plans d'eau, par exemple ceux qui servent à d'autres formes de loisirs aquatiques. Les stratégies de gestion devraient être établies en fonction de l'avantage économique maximal tant pour la province que le pays tout entier. En l'occurrence il faudra sans doute effectuer l'inventaire complet des plans d'eau et des poissons qu'ils contiennent, et faire l'analyse de la demande des amateurs de pêche sportive. Il y aurait un équilibre à atteindre dans les régions en reconnaissant les besoins du secteur de l'entreprise et des pêcheurs sportifs locaux, les possibilités de recettes fiscales et les limites budgétaires. Toutefois, il importe de se rendre compte que les avantages économiques maximaux et un équilibre approprié peuvent être atteints, si l'on protège le secteur de l'entreprise et encourage l'utilisation de la pêche sportive par l'intermédiaire de l'industrie touristique.

6. Accès

Le droit d'accès des Canadiens à leurs plans d'eau et d'utilisation de leurs ressources halieutiques doit être reconnu. Cependant, les moyens d'accès doivent aussi être considérés comme un outil de gestion de premier ordre tant pour les résidents que pour les étrangers et un moyen d'apporter le maximum d'avantages économiques aux provinces et au secteur de l'entreprise.

L'accès aux ressources doit être considéré sous deux aspects : premièrement, l'utilisation doit-elle se faire sous les auspices de l'entreprise ou à titre individuel et deuxièmement, l'accès aux plans d'eau, soit par voie aérienne, routière, navigable ou à pied.

Dans le premier cas, les avantages découlant des moyens d'accès fournis par l'industrie touristique doivent être entièrement pris en considération. Du point de vue gestion de la pêche sportive, le contrôle des prises peut apporter des avantages bien définis, tel qu'indiqué dans la section E.5)a), conformément aux trois méthodes proposées. Il est facile d'évaluer et de surveiller les attitudes des utilisateurs, les méthodes de pêche, l'application et le respect des règlements relatifs aux ressources lorsque les pêcheurs sportifs utilisent les installations touristiques. La surveillance

sur le nombre d'utilisations par les différents types d'utilisateurs, peut non seulement influencer positivement la récolte mais aussi les conflits réels ou latents entre les groupes d'utilisateurs. Des exemples de ce type de surveillance de l'accès peuvent être constatés dans certaines provinces. Au Manitoba, les programmes de gestion peuvent désigner certains lacs comme " lacs touristiques ", formule qui encourage le développement touristique et l'utilisation des ressources par l'intermédiaire de l'industrie. De même en Ontario, le programme pilote de camping sur les terres publiques devrait contrôler la présence des étrangers et leur accès aux ressources de poisson gibier, pour alléger ainsi les conflits entre les utilisateurs locaux et ceux de l'extérieur, encourager l'emploi des installations touristiques, surveiller le nombre de prises et aider à l'application des règlements.

L'accès à la pêche sportive par l'intermédiaire du secteur de l'entreprise a aussi de toute évidence des effets économiques avantageux pour les résidents locaux. L'emploi, la création d'installations récréatives supplémentaires, des recettes fiscales à tous les paliers de gouvernement et l'aide économique grâce à la balance des paiements ne sont que quelques-uns des avantages économiques les plus évidents.

Le second point, c'est-à-dire les moyens d'accès aux ressources, doit être considéré comme une question d'importance majeure pour le secteur de l'entreprise. Les conséquences du changement d'un moyen d'accès doivent être entièrement évaluées par rapport au secteur de l'entreprise, à la gestion des pêches, à la récolte et à l'application des règlements.

Il y a souvent des avantages pour le secteur de l'entreprise lorsque les moyens d'accès aux entreprises concernées sont modifiés ou améliorés. Il est bien connu que la prolongation vers l'ouest du chemin de fer et plus tard de notre système routier a été une source de développement et de prospérité. Cependant, il arrive parfois qu'un changement d'accès peut être désastreux. Dans le cas d'une entreprise dont la prospérité dépend de l'éloignement et d'une population de poisson gibier dont l'équilibre entre la bonne santé et la surexploitation est fragile, une route d'accès pourrait être fatale.

Souvent la survie de notre industrie touristique dans les régions éloignées du pays dépend à juste titre de ce caractère d'éloignement. Par contre, nos stations de villégiature et nos hôtels comptent sur de bonnes routes d'accès. Nos aires de camping dans la nature sauvage peuvent souvent fonctionner sans voie d'accès par air ou par terre. Il faut un équilibre... équilibre qui non seulement tient compte des besoins du secteur de l'entreprise mais aussi des ressources de poisson gibier. Comme nous l'avons mentionné dans les sections E.1) à E.3), la planification conjointe des ressources, la consultation publique et la participation de la collectivité à nos stratégies s'imposent.

7. Récolte

L'attitude du public en général à l'égard de la pêche sportive et de la capture de poisson gibier s'est modifiée au cours de la dernière décennie. Il fut un temps où il fallait, pour qu'une excursion soit considérée comme réussie, que les limites maximales soient atteintes. Aujourd'hui, cette mentalité a changé. Fort heureusement pour les gestionnaires de la pêche sportive et les populations de poisson gibier, le public est conscient de la

nécessité de conserver. De nos jours, l'occasion de pêcher avec la perspective de prendre un poisson a autant d'importance que les limites maximales en ont eu à un moment donné.

Compte tenu de cette nouvelle attitude ainsi que des buts et des objectifs indiqués précédemment, il faudrait établir les programmes de gestion de manière à offrir d'abord l'occasion de pêcher avec la possibilité en second lieu de capturer du poisson gibier selon un rendement maximum soutenu. Cette politique devrait pouvoir s'adapter aux besoins de la ressource d'un plan d'eau en particulier et aux besoins de l'entreprise dépendant de la pêche sportive.

Il existe dans notre pays divers groupes d'utilisateurs de poisson gibier. Tous ont leur place au sein de notre communauté. Dans certaines localités, la pêche commerciale et la pêche sportive capturent des espèces que nous considérons comme poisson gibier. Idéalement, il devrait y avoir une multitude de poissons gibier pour satisfaire la demande de tous les utilisateurs. Hélas, cela est loin d'être le cas dans la majorité des plans d'eau au Canada. Étant donné les avantages économiques et sociaux considérables que la pêche sportive offre à notre pays au moyen de la pêche à la ligne comparativement aux méthodes de la pêche commerciale, cette dernière ne devrait être effectuée que sur les plans d'eau où elle n'entre pas en conflit avec la pêche sportive. En cas de conflit, la pêche sportive devrait avoir la préférence sauf lorsqu'il peut être démontré que la pêche commerciale offre des avantages économiques plus importants.

Quand la pêche commerciale au poisson gibier est permise, des contingents doivent être fixés en accord avec les politiques de gestion de la pêche sportive établies d'après le principe du rendement maximal soutenu.

Conformément à certains traités conclus avec les autochtones, la permission de capturer du poisson gibier pour la consommation individuelle a été reconnue. Dans de nombreuses régions du Canada, la pêche des autochtones est essentielle à leur survie et à leur bien-être et il ne saurait y avoir de compromis. Néanmoins, il faut reconnaître que dans certaines régions d'autres groupes d'utilisateurs (du secteur de l'entreprise) dépendent eux aussi de ces mêmes populations de poisson gibier, et leurs droits doivent également être protégés. Compte tenu de l'avantage économique et social de tous, les prises de poisson gibier destiné à assurer la subsistance des autochtones ne doivent pas excéder le rendement maximal soutenu de cette population.

8. Contribution de l'utilisateur

Il est admis que les ressources de poisson gibier au Canada sont à la disposition de ses citoyens et de ses visiteurs. Étant donné la valeur que cette ressource représente tant pour les habitants du pays que pour les divers groupes d'utilisateurs, et en raison des sommes consacrées à la gestion de cette ressource, l'industrie touristique estime qu'une politique juste et équitable de contribution par l'utilisateur doit être établie pour l'utilisation et la capture du poisson gibier. Cette politique sera établie d'après l'ensemble des avantages économiques à long terme qu'en retirent la province, le pays et le groupe d'utilisateurs.

Compte tenu de cette politique, les responsables de la gestion doivent admettre la nécessité de réinvestir une portion équitable des recettes ainsi obtenues dans les programmes de gestion des pêches. Dans tous les cas, c'est uniquement ce à quoi doit viser cette politique, qui ne saurait se substituer à des programmes efficaces de gestion, ou devenir un moyen de dissuader les utilisateurs de cette ressource. La demande pour cette ressource ne doit pas être influencée par les droits prélevés mais plutôt par les approvisionnements en poisson.

Débats

Ralph Shaw : Si j'ai bien compris, vous dites que s'il existe quelque part un lac éloigné déjà exploité par un organisateur de voyages, cette personne a des droits exclusifs sur ce lac? De ce côté-ci de la province, cela occasionnera pas mal de problèmes.

Roger Liddle : Non, je pense que vous faites plutôt allusion à ce que j'ai suggéré pour la première catégorie, c'est-à-dire le plan d'eau actuellement inaccessible et inutilisé qui pourrait devenir touristique compte tenu des populations vivant dans ces lacs. Mais je ne crois pas que l'utilisation de ce plan d'eau par les Ontariens ou les Canadiens doive être restreinte.

Art Smith : Si vous n'avez pas l'intention de restreindre l'utilisation de ces lacs, comment proposez-vous de maintenir une norme de qualité, étant donné qu'un jour ou l'autre il faudra faire face à la réalité et qu'on ne peut pas tout avoir. Il est impossible de laisser complètement l'accès au grand public tout en maintenant la même qualité que lorsque les gens paient pour cela.

Roger Liddle : Je présume que c'est aux gestionnaires des ressources qu'incombera la tâche d'améliorer la pêche sur ces lacs. Je ne suis pas ici pour indiquer comment ils doivent s'y prendre. Je ne suis pas un biologiste, mais bien un homme d'affaires, et je reconnais que la gestion des ressources incombe aux différents ministères des ressources naturelles.

Dick Roberts : Est-ce que dans votre première catégorie, le tourisme, il n'y aura qu'un seul exploitant pour chaque plan d'eau?

Roger Liddle : Il ne doit pas nécessairement y avoir qu'un seul exploitant, mais celui-ci devra être titulaire d'un permis tout comme c'est le cas des organisations touristiques en Ontario, au Manitoba et probablement dans tout le Canada.

Don Toews : En principe, nous avons tenté d'adapter l'aménagement à la mesure de la ressource, et le degré d'aménagement dépend de la qualité que nous recherchons en matière de pêche à la ligne. Nous essayons de restreindre le nombre à un exploitant par lac, sauf lorsqu'il s'agit de lacs très grands. Mais lorsqu'un seul camp est en mesure d'utiliser une ressource, nous croyons qu'il est avantageux de la limiter à un seul exploitant, car il y va de son intérêt d'y pratiquer une saine gestion des ressources, qui est tout à l'avantage de l'exploitation du camp lui-même.

Rex Porter : Je suis heureux de constater que d'après vos principes, qui d'ailleurs sont conformes à la déclaration de la Fédération canadienne de la faune, vous commencez d'abord par évaluer votre ressource avant de décider de

la récolte. Je suis également d'accord avec la théorie que les plans d'eau et les stocks de poissons peuvent être divisés selon les différents types d'utilisation d'après le genre d'expériences que nous aimons avoir dans la pêche sportive. Ces principes pourraient également être appliqués à grande échelle dans tout l'est du Canada.

Bob Wowchuk : Y a-t-il une période de jouissance attachée à la possession d'un permis que les exploitants des ressources doivent obtenir essentiellement pour qu'il soit possible de contrôler l'effort de pêche sur un lac?

Roger Liddle : En Ontario, le permis d'exploitation n'est pas limité dans le temps, quoique dans le nord de cette province, le ministère des Ressources naturelles délivre des permis de jouissance des terres, et il y a des baux qui durent généralement 21 ans avec options de renouvellement de 10 ans.

Art Holder : À mon avis, c'est un peu une façon de se défiler d'affirmer que les gestionnaires de ressources doivent s'occuper des problèmes de surveillance en augmentant la gestion. Pour moi, c'est tout simplement la continuation d'une situation déjà ancienne qui tend à sacrifier la ressource par des marchandages au profit des utilisateurs. Nous devons nous serrer les coudes pour arriver à une sorte d'entente générale sur la façon de contrôler dans une région le nombre des pêcheurs. C'est ce que nous commençons à entrevoir en Ontario, et vraiment il n'existe pas d'entente générale dans le public sur la manière d'y arriver. D'après moi, nous devons essayer de parvenir à cette sorte d'entente autant pour favoriser l'industrie touristique que les pêcheurs à la ligne en général. Voilà l'un des points importants pour l'avenir.

Roger Liddle : Art, je suis entièrement d'accord avec cela.

The Sport Fishing Institute of British Columbia

Avenir de la pêche sportive : les années 1990

T.C. Davis

Introduction

Dans son exposé devant l'assemblée générale annuelle du Conseil canadien des pêches en 1976, le Dr G.H. Geen, à l'époque directeur général de la gestion des pêches pour la région du Pacifique au ministère de l'Environnement, a mis en évidence le nouveau rôle du Service des pêches, en affirmant qu'" il ne s'agit plus de simplement répartir les ressources entre différents groupes d'utilisateurs, généralement d'après ce qui s'est fait dans le passé. Nous sommes en train d'élaborer sur les deux côtes du Canada des politiques qui, nous l'espérons, permettront d'optimiser le rendement des ressources halieutiques au profit de tous les Canadiens et d'assurer une industrie rentable ". Il ajoute que " ce rendement profitable pour tous les Canadiens ne serait pas seulement mesurable en termes économiques, car, en dépit de leur importance considérable, les avantages obtenus par les autochtones pêchant pour assurer leur subsistance et par les pêcheurs sportifs ne peuvent être facilement exprimés en termes d'argent. "[1]

L'Institut de la pêche sportive de la Colombie-Britannique a été créé en 1980 pour protéger le droit d'accès du public à la pêche et traiter des questions relatives à la pêche sportive. Il s'autofinance complètement grâce en grande partie aux entreprises qui participent directement à l'industrie de la pêche sportive : marinas, associations de guides, fabricants, grossistes et détaillants d'agrès de pêche. L'aide financière provient également des pêcheurs à la ligne et des associations de pêcheurs à la ligne. Notre message et notre orientation sont représentatifs du secteur industriel et du secteur récréatif, étant donné que ni l'un ni l'autre ne peuvent survivre sans des objectifs communs ou le soutien de l'autre. Notre effort visait à maintenir l'accès aux ressources de saumon en eau salée à une période où sévissaient des conflits et une crise dans tout le secteur de la pêche au saumon du Pacifique. L'Institut a tenté de mettre en évidence les possibilités récréatives et économiques considérables encore pratiquement inexploitées de la pêche sportive. C'est pour cette raison que l'Institut demeure conscient du fait que l'utilisation la plus judicieuse des ressources de saumon est d'une importance capitale.

L'énoncé de principe du Dr Geen contient l'essentiel du message de l'Institut devant la commission royale d'enquête Pearse sur les pêches du Pacifique et en constitue les remarques d'ouverture devant cette tribune. Ses observations sont opportunes et par conséquent appropriées à notre exposé devant la Conférence canadienne de la pêche sportive mais pour des raisons quelque peu différentes. Depuis 1975, et de manière encore beaucoup plus spectaculaire depuis le rapport Pearse, des changements sont intervenus dans la pêche sportive sur la côte ouest. Aussi les paroles du Dr Geen fournissent-elles une excellente entrée en matière à notre exposé sur l'utilisation des ressources de poisson gibier, la situation actuelle, ainsi que les objectifs et les possibilités pour les années 1990.

1976 - 1984 : Le calme avant la tempête

Avant 1976, nous savions peu de choses concernant la pêche sportive au saumon en Colombie-Britannique à part le fait qu'elle était pratiquée jusqu'à un certain point par des pêcheurs à la ligne résidant dans la province et qu'elle représentait une valeur touristique évidente, les amateurs étant disposés à payer le prix pour avoir l'occasion de capturer un saumon. Des expressions telles que " industrie " ou même " entreprise " n'étaient pas utilisées pour décrire les activités récréatives. On se servait plutôt d'expressions comme temps partiel, emploi d'été, activité saisonnière pour décrire ce genre d'activités. On ignorait tout de ses retombées économiques, des chiffres concernant l'emploi ou le degré de participation. Autre inconvénient, très peu de données avaient été recueillies sur ses incidences sur la ressource de saumon, ou sur le programme global de gestion. Mais les avantages sociaux offerts par la pêche récréative à ses participants étaient généralement connus et acceptés. Ces avantages pouvaient difficilement être exprimés en termes de dollars et de cents. Il était également évident qu'une gigantesque entreprise de pêche commerciale éclipsait la pêche sportive. Deuxièmement, la majorité des efforts du Ministère portait sur la gestion des stocks de saumon pour la pêche commerciale.

Les études préliminaires sur les efforts et la valeur économique de la pêche sportive se résumaient vraiment à des estimations, comme l'indiquent les données suivantes de 1975 provenant de sources diverses. En 1975, les pêcheurs sportifs en eau salée résidents et étrangers étaient évalués à 364 000. Il n'y avait tout simplement pas de données exactes, étant donné qu'à l'époque on ne délivrait pas de permis pour les résidents. On estimait que les pêcheurs sportifs en eau salée et en eau douce dépensaient 225 millions de dollars en tout ou en partie pour l'équipement de pêche sportive. Ce chiffre comprenait également la propriété. Cependant, aucun détail sur les dépenses pour les eaux à marée et les autres n'était fourni. Les dépenses totales sur la nourriture et le logement, le transport et la pêche (services et agrès) étaient évalués à 33,5 millions de dollars par année. Aucune donnée n'avait été recueillie sur la principale espèce cible, mais on a présumé que le saumon occupait la première place. Les chiffres concernant le nombre de prises peuvent au mieux être considérés comme sommaires, tout en donnant l'impression d'un nombre accru de prises mais ne reposant sur aucune preuve solide. Un graphique sur la pêche sportive au saumon quinnat indique 150 000 unités en 1970 avec une augmentation annuelle de 75 000 unités jusqu'à concurrence de 750 000 en 1978[2]. Une histoire intéressante illustrera peut-être le manque de données ou plus exactement le manque d'intérêt de la part des gestionnaires à l'égard de la pêche sportive... Pendant des années les pêcheurs au large de Victoria se sont préoccupés des effets de la flottille de chalutiers de Juan de Fuca sur les populations de saumon coho et quinnat (non pas l'espèce cible). Ils se plaignaient qu'après l'ouverture du chalut, il était impossible de capturer un seul poisson derrière les chalutiers. Un gestionnaire a expliqué cette situation en disant que le quinnat ne mordait plus une fois franchie la zone où avait eu lieu la pêche au chalut... Bref, on ne se souciait guère de la pêche sportive au cours des années 1960 et 1970, soit jusqu'en 1981. C'est à partir de ce moment que le Ministère a commencé à jeter un cri d'alarme à propos de la conservation du quinnat.

L'année 1981 a marqué un tournant pour la pêche sportive au saumon. Puis, soudain à cause de certains signes d'inquiétude à l'égard des stocks de saumon quinnat (l'une des deux espèces de salmonidés sur laquelle repose la pêche sportive), des masses de données hâtivement préparées sur l'effort, les incidences, les prises et les chiffres concernant la pêche sportive ont commencé à apparaître pour justifier certains règlements rigoureux. Il y a eu des projections pour indiquer que le nombre des pêcheurs sportifs dans les eaux à marée était monté à 425 000[3], et qu'il aurait atteint 857 000[4] en l'an 2008. L'estimation des prises a varié entre 1,3 million et 2 millions de saumons avec un maximum de 750 000 saumons quinnat dans le golfe de Géorgie, soit 30 p. 100 des prises de quinnat sur toute la côte. Toutes ces nouvelles données sont accompagnées de communiqués de presse émis par les représentants responsables du Ministère expliquant qu'il fallait blâmer surtout la pêche sportive pour le déclin du quinnat.

(TRADUCTION)

" La pêche sportive ne saurait être poursuivie sans faire l'objet d'une réglementation alors que des restrictions sont imposées aux personnes qui dépendent des ressources halieutiques pour assurer leur subsistance.

Le downrigger a amélioré l'efficacité des pêcheurs à la ligne à un point tel que ceux-ci sont en mesure de rivaliser avec les pêcheurs commerciaux[5] pour capturer du saumon. "

Il semble aux yeux des personnes intéressées à la pêche sportive que les règlements sont conçus non pas tant pour gérer cette pêche mais plutôt pour la réduire à zéro. Si les règlements proposés étaient entrés en application, un grand nombre d'entreprises liées à la pêche sportive auraient dû fermer leurs portes, étant donné que la possibilité de pêcher dans plusieurs régions géographiques aurait été considérablement réduite. Les règlements ont en grande partie été imposés en réaction irréfléchie à un besoin de conservation fondé sur de faibles données statistiques. En outre, les règlements reflétaient la politique ministérielle de l'heure indiquant à tous les intéressés que la pêche sportive constituait une activité nuisible, qui venait en conflit avec les besoins de la pêche commerciale et la politique de gestion du Ministère. L'année 1981 indiquait clairement qu'aucun gestionnaire ne se rendait compte des possibilités considérables de la pêche sportive ou, si quelqu'un s'en rendait compte personne n'en parlait.

En 1981, la crise de la pêche sportive a mis au jour la crise de la pêche au saumon dans son ensemble. Au printemps, le Conseil consultatif de la pêche sportive de concert avec le ministère des Pêches et des Océans a élaboré un plan de conservation du quinnat qui, tout en satisfaisant les gestionnaires permettait la pratique de la pêche sportive à des niveaux satisfaisants et acceptables tant d'un point de vue récréatif qu'économique.

La commission royale d'enquête Pearse sur les pêches de la côte du Pacifique a fourni les premières données substantielles véritables sur la pêche sportive en établissant des chiffres crédibles concernant les prises, les nombres en cause et les retombées économiques. D'après les conclusions de la Commission et les mémoires présentés lors des audiences, Pearse affirme que 296 351 pêcheurs à la ligne résidents et étrangers ont dépensé 80 millions de dollars en biens et en services directement liés aux activités des pêcheurs à la ligne en eau salée. Comparativement aux études de 1975, ces chiffres indiquent que presque 68 000 participants de moins ont dépensé près de 2 1/3 fois plus d'argent en activités de pêche récréative. Même en tenant compte des tendances inflationnistes, ces chiffres représentent toute une différence. Les chiffres concernant les prises étaient encore plus étonnants. Pearse a établi que les pêcheurs sportifs se révélaient très inefficaces en termes de prises par unité d'effort. Avant le rapport Pearse, les prises des pêcheurs sportifs étaient évaluées entre 1,3 million et 2 millions de saumons. Les conclusions de la Commission indiquent un total de prises pour la pêche sportive sur toute la côte inférieur à un million de poissons, dont les deux tiers étaient du coho, presque tout le reste, du quinnat et 2 p. 100 se composaient de saumon rose. Le saumon kéta et le saumon rouge étaient en quantité négligeable. Les chiffres pour le quinnat se situaient entre 360 000 et 390 000. L'impact de la pêche sportive représentait 4 p. 100 du total des prises de saumon.

L'année 1981 ouvre l'ère de l'information sur la pêche sportive. Au cours de cette période, on a écrit sur la pêche sportive et recueilli des données probablement plus qu'à toute autre époque de son histoire. Une étape importante dans l'évolution de la pêche sportive a été atteinte. Des données brutes sur la pêche sportive commencent à apparaître. En termes réels, la

pêche sportive commence à avoir un sens; elle a au moins une définition. La collecte des données ne s'est pas arrêtée avec la parution du rapport final de la commission Pearse : " Pour remonter le courant : une nouvelle politique des pêches canadiennes du Pacifique ". Un processus de collecte, de révision et de réglage des données sur le sport a évolué de manière à fournir maintenant les informations les plus à jour possible. Ce processus attendu depuis longtemps a été fort bien accueilli.

Malheureusement, d'autres éléments nécessaires à l'évolution de la pêche sportive ont progressé moins rapidement ou même pas du tout. Même à la lumière des nouvelles informations, les personnes chargées d'élaborer les politiques et les gestionnaires ne pouvaient prendre conscience que la pêche sportive représente un moyen valable d'utiliser les ressources à cause de leurs conceptions traditionnelles sur la manière de récolter et de gérer cette ressource. La perception de la pêche sportive par les pêcheurs commerciaux n'a pour ainsi dire pas changé. Ils la considèrent encore comme gênante et n'admettent son existence que dans la mesure où elle n'empiète pas sur leur droit absolu d'utiliser cette ressource à n'importe quel prix simplement parce qu'elle est là. L'actuel ministre des Pêches, l'honorable Pierre De Bané, a fait les premiers pas pour que l'on reconnaisse que la pêche sportive représente une utilisation valable et judicieuse des ressources de saumon.

(TRADUCTION)

" Il (le Ministre) est disposé à tenter l'impossible pour atteindre le nouvel objectif de la pêche sportive du Pacifique en lui donnant un rang plus élevé en termes d'importance relative, et en lui accordant au moins la parité avec le secteur commercial ".[6]

Reste à savoir comment cette priorité se manifestera par rapport à l'ensemble de la situation conflictuelle concernant l'utilisation des ressources, à une pêche commerciale au saumon en plein marasme, à des stocks épuisés et aux problèmes des pêches autochtones. Dans l'immédiat, il faut peut-être simplement assurer la survie de la pêche sportive. Atteindre les années 1990 constituera un défi aussi grand que celui de concevoir une pêche sportive pour la nouvelle décennie.

1984

Pour bien comprendre le pêcheur sportif, il convient de le comparer à quelque autre utilisateur de ressources de même nature. Étant donné que la pêche au saumon est commune au pêcheur commercial et au pêcheur récréatif, il est possible d'établir des comparaisons sur la valeur économique et l'utilisation de la ressource maintenant qu'il existe une solide base de données. Pour que la pêche sportive puisse prendre son essor sur la côte ouest, il faut que ses valeurs soient reconnues par les gestionnaires de cette ressource, les différents groupes d'utilisateurs, le secteur de l'entreprise tout entier, les organismes fédéraux et provinciaux (tourisme, petite entreprise, développement économique, etc.), et en premier lieu par tous les citoyens de la Colombie-Britannique et du Canada qui, en tant que propriétaires, peuvent tirer profit d'une utilisation judicieuse. Les ressources de saumon touchent de nombreux domaines du secteur économique et récréatif. Les décisions à ce sujet peuvent avoir des répercussions sur

l'existence d'un grand nombre de Canadiens. L'Institut de la pêche sportive souhaite avant tout que les gestionnaires des pêches gèrent cette ressource pour le plus grand avantage de ses propriétaires, c'est-à-dire le peuple canadien. Les valeurs économiques par unité de la ressource utilisée et les recettes qui s'ensuivent représentent d'importantes lignes directrices mesurables pour déterminer si le saumon est employé judicieusement, mais elles ne sont pas les seuls moyens de le mesurer. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les valeurs sociales, quoique importantes, sont plus difficilement quantifiables pour établir les comparaisons suivantes et pour cette raison sujettes à différentes interprétations. En comparant les valeurs commerciales et récréatives produites par le saumon, l'Institut n'a pas l'intention de laisser entendre que l'activité récréative devrait supplanter l'activité commerciale. Au contraire, le pays a besoin d'une industrie saumonière commerciale vigoureuse qui peut rivaliser sur le marché mondial. Mais il a également besoin d'une pêche commerciale disposée à reconnaître le caractère légitime de la pêche sportive et les valeurs qu'elle véhicule. En revanche, le Canada n'a nullement besoin de politiques qui passent à côté des problèmes inhérents à notre système de pêche commerciale, et de politiques qui ne savent pas reconnaître les possibilités offertes par le secteur récréatif.

Le tableau suivant résume les dépenses effectuées par les pêcheurs à la ligne en Colombie-Britannique en 1980 et en 1982 par catégorie de dépenses. Les chiffres de 1980 ont été compilés par Marvin Shaffer and Associates Ltd., et les chiffres de 1982 par Pêches et Océans.[7]

Catégorie de dépenses (x 1 000 $)	1982	1980
Frais d'hébergement, de camping	7 883	5 306
Forfaits, services de guides	5 510	3 402
Nourriture	18 077	13 191
Frais de déplacement	15 736	11 631
Location de bateaux	2 294	1 584
Fournitures de pêche, appâts	16 882	13 451
Coûts des bateaux appartenant à des particuliers	50 759	40 396
Transformation du poisson	1 219	943
	118 360	89 904[8]

* Les chiffres de 1982 indiquent une augmentation de 31 p. 100 par rapport à ceux de 1980.

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les dépenses en capital sur les bateaux, d'autres équipements ou biens importants liés directement ou indirectement à la pêche sportive.

On a tenté dans diverses études d'établir la valeur des capitaux investis dans la pêche récréative. Les chiffres les plus récents fournis par Pêches et Océans indiquent que la flottille de pêche sportive représente une valeur d'environ 1 milliard de dollars. Des documents antérieurs, comme l'étude de Mary C. Harrison de 1979 sur la navigation de plaisance dans le détroit de

Géorgie indique une valeur de 650 000 000 $ pour les bateaux primaires, sans parler des 34 200 bateaux secondaires. Selon une étude effectuée en 1980 par Thorne, Kellogg et Stevenson l'activité de tous les plaisanciers est axée sur la pêche dans une proportion de 67 p. 100. Ces chiffres excèdent de beaucoup celui de 255 millions de dollars fourni pour les activités en eau salée et en eau douce réunies pour l'année 1975 et comprenant également la propriété. Parmi les chiffres récents, quel que soit celui que l'on prenne, la valeur de la flottille récréative est au moins égale à celle de la valeur capitalisée de la flottille commerciale, si elle ne lui est pas supérieure (évaluée à environ 500 millions de dollars.)

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les retombées directes des dépenses récréatives en 1982 se sont élevées à 118 millions de dollars. Les retombées annuelles directes du secteur commercial peuvent être exprimées en termes de valeur au débarquement et de vente en gros des produits du saumon. L'année 1981 fournit un excellent exemple parce que les valeurs commerciales exprimées sont celles d'une année de prospérité relative. Cette année-là, les débarquements de saumon ont été de 21 p. 100 supérieurs à la moyenne des dix années précédentes, et les prix du marché n'étaient pas encore tombés comme au cours des années suivantes. La valeur au débarquement de tout le saumon était de 158 millions de dollars et celle de la vente en gros de 374 millions de dollars. On a fait valoir un point de vue intéressant et sérieux, à savoir que le secteur de la transformation continuera d'exister quelle que soit l'importance de la flottille commerciale. Les besoins d'approvisionnement de ce secteur seront influencés par le total des prises admissibles mais non par la taille de la flottille commerciale. En fait, on n'a besoin d'aucune flottille pour satisfaire la demande du secteur de la transformation étant donné que le poisson pourrait être capturé au moyen de barrières à l'embouchure des rivières, ou il pourrait provenir de fermes d'élevage ou de ranchs océaniques. Par conséquent, il semble inapproprié d'établir des comparaisons en incluant les retombées économiques du secteur de la transformation dans le calcul des retombées économiques du secteur de la pêche commerciale.[9]

À mesure que la pêche commerciale de la côte ouest s'engage sur les marchés extrêmement concurrentiels de la fin des années 1980, l'industrie a tout intérêt à tenir compte du message ci-dessus si elle veut continuer de contribuer à notre bien-être économique en général. Pour les besoins de l'Institut, le chiffre des ventes en gros de 374 millions de dollars peut être conservé, étant donné que l'importance réelle de la comparaison devient évidente lorsqu'une comparaison du nombre des captures est comprise.

Les chiffres les plus récents indiquent que la pêche commerciale accapare 91 p. 100 des prises totales de saumon, la pêche sportive 4 p. 100 tandis que les autochtones s'arrangent avec les 5 p. 100 restants. Le secteur commercial semble entraîner des retombées économiques trois fois plus élevées que celles du secteur sportif (374 millions de dollars pour 118 millions de dollars). Toutefois, le secteur commercial doit capturer un nombre de poissons 22 1/2 fois plus grand pour atteindre la valeur de 374 millions de dollars. Poisson pour poisson, un saumon capturé à la pêche sportive vaut au minimum 7 fois plus qu'un poisson pêché commercialement. Il convient également de faire remarquer, tout à fait en dehors de cette comparaison, que le poisson capturé à la pêche sportive (mis à part le Programme de mise en valeur des salmonidés)

n'est pas financé par le gouvernement, tandis que les recettes du secteur commercial comportent une large part de subventions. Pearse a reconnu que la pêche commerciale représente une perte économique nette pour le peuple canadien.

La création d'emplois demeure un aspect de la pêche sportive pour lequel il est difficile d'établir des valeurs en raison de ses interrelations avec de nombreuses autres activités récréatives. Un vendeur du rayon des articles de sport d'un grand magasin en fournit un bon exemple. Une grande partie de sa tâche consiste à vendre du matériel de pêche sportive. À l'autre bout de la chaîne, les fabricants d'agrès tirent un revenu et créent des emplois seulement grâce à la vente d'articles pour la pêche à la ligne. Dans de nombreux cas les articles qu'ils produisent sont réservés presque exclusivement aux pêcheurs sportifs en eau salée. Les fabricants d'agrès de Victoria en sont un bon exemple. Dans un mémoire présenté à la commission Pearse par les fabricants d'agrès de pêche du sud de l'île de Vancouver, cinq manufacturiers ont déclaré des ventes de 5 millions de dollars en dollars de 1980. Une vérification dans la région de Victoria révèle l'existence de seize entreprises de produits manufacturés pour la pêche à la ligne, sans parler d'un certain nombre d'industries à domicile ne figurant pas sur la liste. Leur impact économique et les emplois qu'elles créent constitueront un apport substantiel au chiffre de 5 millions de dollars. Ces cinq hommes d'affaires assurent directement de l'emploi à 100 personnes. L'Institut a cité ces exemples pour illustrer la stabilité de la valeur économique régionale assurée par la pêche sportive, qui contribue valablement à la structure économique de la région. Des études récentes sur la situation globale de l'emploi dans le secteur de la pêche sportive indiquent que celle-ci joue un rôle important dans la province. Le tableau ci-dessous tiré du document économique du Conseil consultatif de la pêche sportive intitulé " Pêche sportive 1984 : aspects économiques et possibilités " exprime ces retombées en termes réels. (Source : Marvin Shaffer and Associates Ltd. et MPO.)

Catégorie de dépenses	Emploi direct en années-personnes 1982	1980
Frais d'hébergement, de camping	206	164
Forfaits, services de guides	94	68
Nourriture	495	435
Frais de déplacement	313	279
Location de bateaux	58	48
Fournitures de pêche, appâts	482	471
Coûts des bateaux appartenant à des particuliers	745	727
Transformation du poisson	37	35
	2 430	2 227

Le rapport ajoute que les 2 430 années-personnes résultent seulement de 4 p. 100 des prises de saumon. Le secteur commercial débarque 91 p. 100 des prises, mais il crée 12 500 emplois saisonniers qui au bout du compte ne représentent que 4 200 années-personnes. Sur un total de 6 630 années-personnes, la pêche sportive assure 37 p. 100 des emplois pour une utilisation de 4 p. 100 du poisson. En outre, ces chiffres montrent que la création d'emploi par la pêche sportive était en hausse d'environ 9 p. 100 de 1980 à 1982.

Bien que la pêche sportive semble devenir une activité récréative et économique qui prend de l'ampleur, comme le montrent les tendances et les chiffres de la page précédente ... la crainte n'en demeure pas moins que cette pêche peut s'effondrer et disparaître rapidement. Une citation tirée du mémoire des fabricants d'agrès de pêche devant la commission Pearse sonne juste parce qu'elle montre la fragilité de l'industrie et exprime les craintes ressenties par ceux qui y sont engagés.

(TRADUCTION)

> " Nous sommes aussi une industrie vulnérable qui peut facilement être atteinte par des modifications de règlements prématurés ou mal conçus, nuisibles à la pêche sportive... un fait qui a fort bien été illustré cette année ".[10]

L'Institut reconnaît que les stocks de saumon sont bas de même que les espèces dont la pêche sportive dépend pour son existence. Nous n'avons rien à redire à une gestion appropriée, mais cela ne nous empêche pas de nous interroger sur la manière dont la gestion a été appliquée. D'après l'expérience de 1981 à laquelle il est fait allusion dans l'extrait ci-dessus, les actuelles politiques de gestion n'ont pas répondu aux possibilités énormes offertes par la pêche sportive parce qu'elles sont adaptées aux techniques traditionnelles visant à perpétuer la pêche commerciale plus au moins sous sa forme existante. À moins que des changements majeurs ne se manifestent dans notre attitude concernant la pêche commerciale du saumon, les effets négatifs vont presque certainement amener la pêche sportive à son déclin et finalement à sa disparition. Malgré tout, la fin de la pêche sportive ne permettra même pas d'enrayer la baisse constante des stocks de saumon. Comme le montrent les chiffres de 1982, après l'imposition des mesures de conservation du quinnat, les quantités débarquées de cette espèce par la pêche sportive sont tombées de 33 p. 100 (84 000 poissons). Cette même année, les prises commerciales de quinnat ont augmenté de 9 p. 100 ou de 124 000 unités[11]. La disparition de la pêche sportive ne peut apporter qu'un court répit au secteur commercial qui continue de précipiter l'extinction de la ressource.

Regard vers les années 1990

Pour que la pêche sportive s'engage dans les années 1990 avec l'espoir raisonnable d'atteindre ses possibilités, il importe de prendre immédiatement les dispositions suivantes tandis que les stocks permettent encore de stopper le déclin.

1) Le gouvernement doit établir des lignes directrices qui assureront à la pêche sportive et à toutes les activités connexes une plus grande importance dans le présent et l'avenir.

2) Le gouvernement doit rajuster l'orientation de son Programme de mise en valeur des salmonidés de manière à améliorer et à protéger les populations d'espèces sauvages, notamment celles nécessaires à la santé de la pêche à la ligne. La phase I du programme visait particulièrement les espèces pêchées au filet au détriment des populations de quinnat et de coho.

3) Le gouvernement doit veiller immédiatement à restructurer l'actuel système de pêche commerciale du saumon. Comme le dit Pearse, " les politiques actuelles concernant la pêche n'ont pas réussi à encourager des pratiques qui permettraient d'utiliser efficacement les richesses naturelles possibles de l'industrie ".

Des dommages considérables ont été causés aux populations de poisson par une mauvaise utilisation des habitats, la pollution industrielle et la pêche à d'autres espèces, mais il n'en reste pas moins que la grande coupable, comme le montrent de nombreuses études, a été une propension historique à surexploiter les populations.

> " Des témoignages présentés à la Commission quant aux pratiques de pêche dévastatrices dans le passé, l'absence d'une corrélation fouillée entre les baisses de stocks de poisson et l'exploitation forestière en bordure de leurs bassins naturels, et les succès récents obtenus, en Alaska, dans la reconstitution des stocks de saumons en assurant un plus grand nombre de remontes, tout appuie la conclusion que la pêche excessive est la principale cause de l'épuisement des stocks de saumons et de la diminution d'autres poissons de valeur au Canada ".[12]

Pearse ajoute : " nos prises de saumon ou de hareng rogué pourraient être capturées par une flottille dont le nombre de bateaux serait la moitié du nombre actuel et en dépensant la moitié des fonds qui sont affectés présentement aux pêches ".[13]

L'Institut de la pêche sportive persiste à croire que l'impossibilité de régler le problème actuel de la surcapitalisation de la flottille commerciale du saumon aura des conséquences désastreuses pour la ressource en général et la pêche sportive en particulier. Continuer de réduire les prises à coups de règlements, sans restructurer la pêche commerciale est un moyen de créer une situation où la pêche sportive n'est plus en mesure d'utiliser au mieux la ressource. À mesure que la pêche sportive doit faire face à de nouvelles restrictions, manifestement pour permettre à la flottille commerciale de poursuivre ses activités, elle sera de moins en moins accessible et il y aura alors de moins en moins de participation jusqu'à ce que plus rien ne justifie son existence sur le plan économique. En 1984, la pêche sportive se trouve sur un terrain fragile. Des décisions judicieuses permettront à la pêche sportive de subsister et à la ressource de prospérer; de mauvaises décisions risquent d'entraîner l'effondrement de la pêche au saumon sous toutes ses formes et sur la côte ouest tout entière.

Conclusion

" Il est difficile de comprendre tant qu'on n'a pas vu de ses deux yeux " pourrait être une façon adroite d'expliquer l'évolution de la pêche sportive en Colombie-Britannique. Sur le plan positif, les avantages d'une pêche bien gérée ne sont limités que par l'étendue de l'imagination. Si l'on donne à la ressource la possibilité de s'autorenouveler sans l'injection constante et coûteuse des deniers publics, si la pêche commerciale est conçue en fonction de la capacité de la ressource, et si la pêche sportive est reconnue à sa juste valeur, c'est-à-dire comme une utilisatrice judicieuse de la ressource, l'avenir du saumon, des utilisateurs et des Canadiens sera alors beaucoup plus reluisant et prospère.

Notes

1. Sport Fishing Institute of British Columbia, mémoire préliminaire soumis à la Commission Pearse sur la politique des pêches canadiennes du Pacifique, p. 1, 1981.

2. Georgia Strait Chinook Salmon Status Report (F.J. Fraser).

3. Sport Fishing Institute of British Columbia, mémoire préliminaire présenté à la commission Pearse sur la politique des pêches du Pacifique, p. 22, 1981; source Loftus and Masse.

4. idem

5. Ministère des Pêches et des Océans, communiqué de presse, février 1981.

6. Procès-verbal du Conseil consultatif de la pêche sportive, 24 septembre 1983; T. O'Reilly, conseiller principal en politique au ministre des Pêches et des Océans.

7. Pêche sportive 1984 : perspectives économiques et possibilités, p. 4.

8. id.

9. id., p.5

10. Tackle Manufacturers of Southern Vancouver Island, mémoire préliminaire présenté à la Commission Pearse sur la politique des pêches du Pacifique, p.3, 1981.

11. Ministère des Pêches et des Océans, statistiques sur les prises fournies au Conseil consultatif de la pêche sportive, 1983.

12. Pour remonter le courant, une nouvelle politique des pêches canadiennes du Pacifique; Peter H. Pearse, p. 16, 1982.

13. id., p. 87.

The Manitoba Lodges and Outfitters Association

Énoncé de principes

John Clarke

Répartir une ressource commune qui, à l'état naturel et en majeure partie, reste invisible et n'est pas réciproquement partagée par tous les propriétaires, mais est très recherchée par des groupes d'intérêt particuliers, s'est révélé une tâche difficile. La situation actuelle devient maintenant plus complexe avec l'affirmation des droits aborigènes reconnaissant aux autochtones des droits exclusifs ou spéciaux sur la pêche de certaines espèces. Ainsi donc, deux propriétaires revendiquant les pêches sont entrés sur la scène canadienne. Les propriétaires peuvent consentir à un partage mutuel, mais dans tous les cas les autochtones jouissent d'un droit d'accès au moins égal si ce n'est un droit spécial ou total, comme dans d'autres cas. Dans le passé, les gestionnaires des pêches n'ont pas considéré qu'un profit direct et palpable au bénéfice des propriétaires était un objectif prioritaire de gestion. L'idée que les autochtones n'avaient le droit d'accès à la ressource que pour assurer leur subsistance ou comme moyen de troc local peut avoir été à l'origine d'un malentendu. Apparemment, les droits concédés privent les utilisateurs d'un mode de gestion. Point n'est besoin d'être un grand savant pour comprendre qu'à mesure que la ressource se raréfie le droit d'accès devient forcément exclusif et que le droit du plus fort l'emportera. On pourrait dire que les autochtones devraient être chargés d'utiliser les ressources halieutiques de manière à en tirer le plus d'avantages économiques possible. Ce serait un moyen de gérer les pêches pour répondre aux besoins du marché tout en assurant les meilleurs avantages aux propriétaires et en assurant l'accès à ceux qui sont prêts à payer. En fait, les pêches qui ne sont pas sous la responsabilité des autochtones pourraient également être gérées par un système de prix en fonction de l'offre et de la demande. Bien entendu, cette proposition soulève la question de l'accès à cette ressource pour les Canadiens qui n'ont pas le droit mais plutôt le privilège de pêcher mais ne peuvent payer les prix établis. C'est probablement pour cette raison que les gestionnaires tout comme les politiciens se sont toujours abstenus d'établir une gestion pouvant assurer des bénéfices honnêtes aux propriétaires. La notion économique de la valeur ajoutée a joué un grand rôle en donnant aux gestionnaires l'impression que les pêches représentaient pour l'économie canadienne un catalyseur qui accomplissait de grandes choses. D'un point de vue négatif, on pourrait rétorquer que les pêches canadiennes coûtent de l'argent aux contribuables et aux autochtones au lieu d'être une source de revenus.

Il y a à peine quelques années encore beaucoup de Canadiens croyaient avoir le droit de chasser du gros gibier. À mesure que le gros gibier diminuait, il est devenu évident que le nombre des chasseurs dépassait celui des animaux et qu'il fallait établir des règles. Cette situation a amené le système de loteries ou de tirages un peu partout au pays et, tenez-vous bien, les Canadiens qui croyaient jusqu'ici avoir un droit se sont finalement rendus compte que de pouvoir exploiter la ressource commune était un privilège.

Malheureusement, cette différence n'a pas encore été expliquée à une grande partie des exploitants de nos ressources halieutiques qui en fait bénéficient d'un privilège et non pas d'un droit. Il ne manque pas d'exploitants qui se sont embarqués dans des entreprises financières importantes pour s'apercevoir au bout du compte que le privilège était concédé à un trop grand nombre et que le poisson se faisait rare. De nos jours, il faut qu'un plus grand nombre de Canadiens sachent à qui appartiennent les ressources halieutiques, qui doit en bénéficier et comment elles doivent être gérées pour en tirer le maximum d'avantages sociaux et économiques.

Cette prise de position peut sembler étrange de la part d'une association industrielle récréative d'exploitation commerciale d'une ressource renouvelable, mais l'est-elle vraiment? Tous les exploitants, sauf les autochtones, doivent admettre qu'ils jouissent d'une ressource qui ne leur appartient pas tant qu'elle n'est pas absolument en leur possession. L'exploitant doit se rendre compte que la ressource qu'il exploite est également recherchée par d'autres utilisateurs possibles. Si tous les utilisateurs confondent à tort privilège et droit et croient que leurs privilèges particuliers doivent figurer tout en haut de la liste de priorité, il faut dans ce cas s'attendre à des affrontements, au désordre politique et à une gestion encore plus inadéquate. Par conséquent, il incombe aux gestionnaires de faire en sorte que les exploitants et les propriétaires communiquent entre eux pour trouver un moyen de partager à l'amiable moyennant une compensation aux propriétaires. Ce n'est pas en parlant dans le vide que le secteur de la pêche sportive, le secteur de la pêche commerciale ou les autochtones du Canada trouveront les meilleures solutions. Il existe d'excellents outils de gestion et dans la majorité des cas la demande du produit est bonne. Il faut s'écarter de principes valables à une époque où les ressources abondaient et la demande était faible pour adopter des attitudes plus conformes à la réalité des années 1980. La rareté des ressources et la demande excessive des utilisateurs sont maintenant à l'ordre du jour, et on doit en tenir compte.

La Manitoba Lodges and Outfitters Association voit comme première étape d'une solution la création sous l'égide du gouvernement fédéral d'un conseil des ressources halieutiques du Canada. Il faudrait que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les exploitants et surtout les propriétaires y soient tous représentés. Il est urgent que les utilisateurs, les propriétaires et les gestionnaires s'asseoient enfin à la même table, revoient leurs attitudes et envisagent de nouvelles approches. Les rencontres séparées des groupes d'intérêt particuliers peuvent avoir leur utilité, mais rien ne sera vraiment résolu tant qu'il n'y aura pas une communication totale pour évaluer les attitudes fondamentales. Un grand nombre de nos problèmes actuels peuvent être attribués au manque de communication entre les utilisateurs. La création d'un conseil des ressources halieutiques est loin d'être une proposition négligeable. Et si toutefois elle réussit à atteindre ses objectifs de révision, la récompense dépassera de beaucoup la peine.

Débats

Wilf Carter : Auriez-vous l'obligeance de définir ce que vous entendez par propriétaires?

John Clarke : En fait, les propriétaires c'est le public et dans certains cas ce sont aussi les autochtones. Il y a deux catégories de propriétaires, et ils possèdent véritablement la ressource. Celle-ci n'appartient-elle pas au public? C'est un bien commun.

Ken Brynaert : Il me semble que ce document représente la première étape vers une solution du problème de répartition. Cet exposé m'apparaît mûrement réfléchi et je vous en félicite M. Clarke.

Dick Roberts : Vous êtes-vous demandé de combien de membres le conseil des ressources halieutiques du Canada pourrait être composé? Dix, vingt, cinquante? Et qui représenterait le public?

John Clarke : Il faudrait probablement que ce conseil soit assez vaste pour accueillir tous les nombreux groupes d'intérêt et le public. Il va de soi que le gouvernement représente le public, mais en fait les ressources ont été véritablement gérées pour satisfaire les groupes d'intérêt particuliers. Je dirais que si nous avons atteint une situation aussi difficile c'est parce que le problème des ressources, la pénurie et ainsi de suite ne sont pas perçus comme tels par le public, et cela est probablement dû au fait que ce dernier n'a jamais reçu ou perçu aucun avantage de ces ressources.

Il faudrait peut-être un ombudsman pour représenter le public. Peut-être en faudrait-il plus d'un pour représenter les intérêts publics et venir rappeler qu'il s'agit d'une ressource commune. Il n'y a pas eu de problèmes avec le pétrole ni avec l'industrie minière. Nous continuons à demander à l'industrie minière et à l'industrie pétrolière de payer et de verser les droits nécessaires. Nous n'avons pas pris la peine de leur parler de la valeur économique ajoutée. Nous leur avons simplement fait savoir que nous leur réclamions cet argent. Et je vous préviens qu'il y aurait probablement beaucoup de protestations si vous allez trouver les utilisateurs pour leur demander combien vaut telle pêcherie de saumon ou telle pêcherie d'eau douce. Et pour certaines régions je ne serais pas surpris d'apprendre que nous sommes trop éloignés de cela.

Art Smith : Je suis d'accord avec le dernier point soulevé par M. Clarke et je présume que cela rejoint un autre aspect de la politique consistant à faire payer l'utilisateur. Le public est tout à fait disposé à payer s'il reçoit en échange la garantie que les dollars versés par lui seront réutilisés à la gestion de la ressource et à son avantage.

John Clarke : À mon avis, nous devons être très conscients que, d'après la moyenne nationale, environ 75 p. 100 de la population n'y comprend plus rien lorsque je dis que ce poisson, cette ressource halieutique, appartient à tous; la population croit qu'il s'agit de socialisme ou quelque chose du genre. Mais je n'ai pas fixé les règles du jeu. Comme il s'agit d'une ressource publique, il faut que les gestionnaires soient chargés de voir à ce que le public en tire quelque profit. Voilà ce qu'il y a de si curieux au sujet des décisions de la Cour suprême qui accorde aux autochtones l'accès à cette ressource pour assurer leur subsistance mais leur refuse le droit de capitaliser sur elle. Ils ne l'utilisent que pour un transfert de protéines, et voilà! Cette façon d'utiliser une ressource m'apparaît comme extrêmement dispendieuse, parce que c'est très exigeant pour la ressource sans que les utilisateurs en tirent le meilleur profit.

Dick Roberts : Pour revenir à l'exposé de Peter Larkin, j'aimerais lui demander s'il existe un fonds de développement semblable ailleurs au Canada.

Ken Brynaert : J'ai été particulièrement intéressé par l'exposé de ce matin parce qu'il y était question d'affecter l'argent des contribuables à un but précis ce qui, dans notre pays, va à l'encontre de tous les principes de la fiscalité. Tout l'argent des taxes va dans un fonds général. Et chaque fois que nous avons proposé au gouvernement l'établissement d'une surtaxe ou de droits quelconques avec un objectif précis pour cet argent, notre demande a été rejetée, jusqu'à la semaine dernière. Voilà qui est intéressant. Puis, il y a une semaine, le cabinet a décidé d'annoncer le 20 du mois la création d'Habitat Canada. En soi, cet événement n'a guère d'importance pour les pêcheurs mais il en a pour les amateurs de la faune. C'est une société privée. Le gouvernement compte financer Habitat Canada au moyen d'un timbre fiscal représentant un canard. Il doit approuver, si ce n'est déjà fait, l'émission de ce timbre fiscal qui sera fixé à votre permis de chasser des oiseaux migrateurs. Les fonds prélevés grâce à ce permis seront attribués et transmis à Habitat Canada. Mais ce n'est qu'un début et il se pourrait qu'à partir de là nous en arrivions à un timbre fiscal représentant un poisson, ou tout au moins c'est une solution que nous pourrions envisager. Je sais qu'en Alaska on utilise avec succès un timbre fiscal pour la truite, et ce pourrait bien être là pour nous un moyen de garnir nos coffres afin de régler nos problèmes de gestion de la ressource.

Ron Thomas : Il y a environ un an et demi lorsque nous avons doublé le prix du permis de chasse et de pêche pour pratiquement tout le monde dans la province, nous avons également introduit une mesure que je n'aurais jamais crue possible. Il s'agit d'un fonds de conservation de l'habitat (Habitat Conservation Fund), et en plus de 10 $ pour votre permis, vous devez verser aussi un supplément ou une surtaxe (peu importe le nom) de 3 $. Cet argent est mis en réserve, chose qui n'avait jamais encore été permise. Cette mesure a survécu à la législature cette année et je crois que maintenant le plus difficile est passé. Elle rapporte environ un million et demi de dollars. Je n'entrerai pas dans les détails, mais voilà un " don " substantiel qui est obligatoire. C'est un peu comme faire du bénévolat, ici. J'appuie ce que Ken disait il y a un instant; je ne pensais jamais que nous pourrions réussir. Enfin, cette mesure a été introduite en Colombie-Britannique dans les années 1950 et l'argent recueilli a été entièrement englouti dans le trésor général après avoir été mis en réserve. Mais je découvre des tas d'utilisateurs favorables à cette idée et perçois beaucoup moins de résistance à l'égard d'un fonds spécial.

Ed Mankelow : À ce propos, tous les fonds vont dans le trésor général. Lorsque j'étais président de la Fédération canadienne de la faune en Colombie-Britannique, nous sommes retournés à Ottawa et avons essayé pendant un certain nombre d'années d'établir un permis d'eau salée en Colombie-Britannique. Le ministre était Roméo LeBlanc et le principal sous-ministre adjoint était Ken Lucas. À propos des droits de permis, M. LeBlanc a affirmé qu'il y avait un précédent pour la pêche commerciale, à savoir que l'on peut demander au Conseil du Trésor que ces sommes perçues soient réinvesties au profit de la ressource pour ce qui est des permis d'eau salée. Voilà donc un précédent.

Archie Tuomi : Oui en effet, il y a ce précédent. Savoir comment il a survécu est une autre question.

John Clarke : Nous avons écrit à l'Honorable Pierre De Bané pour lui suggérer le projet de conseil des ressources halieutiques et, comme aucun programme n'est valable sans au moins un peu de publicité, je demanderais à tous ceux ici qui peuvent le faire d'appuyer cette idée de conseil national. Et si vous pouviez, si nous pouvions démarrer ce projet, je crois sincèrement que nous serions en bonne voie de régler certains des problèmes fondamentaux dont nous discutons en ce moment.

NOTES POUR UNE ALLOCUTION PRONONCÉE PAR L'HONORABLE PIERRE DE BANÉ, MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, À LA CONFÉRENCE CANADIENNE DE LA PÊCHE SPORTIVE DE 1984
13 FÉVRIER 1984

Monsieur le président, hôtes distingués, mesdames et messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous exprimer ma gratitude pour ce chaleureux accueil et cette présentation. Je suis en effet très honoré de me trouver, en qualité de ministre des Pêches, parmi une auguste assemblée de spécialistes des ressources halieutiques qui, je suppose, représentent mes premiers électeurs. Me voici donc entouré par les " mordus de l'hameçon ".

Pour ce qui est de la chaleur de votre accueil, lorsque l'on vient de l'est du Québec ou d'Ottawa et que l'on arrive à Vancouver au mois de février, vous pouvez être certains que si l'on vous dit que l'on est heureux de se trouver ici, une telle affirmation est particulièrement sincère. Il est incontestable que la douceur du climat et la beauté naturelle de cette province ont contribué à faire de la pêche sportive l'une des activités récréatives les plus agréables de la Colombie-Britannique et d'une importance considérable pour cette province. Je suis donc très heureux de me trouver à Vancouver, ce soir. Toutefois, ce n'est pas le beau temps qui m'apporte ce bonheur; en fait, j'attendais cet événement avec une très grande impatience. C'est une date importante dans mon agenda personnel, et, dans une moindre mesure, dans l'histoire de mon Ministère et de votre conférence. C'est effectivement la première fois qu'un ministre fédéral des Pêches prononce une allocution à cette conférence. Je sais que ce ne sera pas la dernière. Nous avons une tâche immense à accomplir ensemble, vous à votre manière et moi à la mienne.

Ayant souligné mon vif intérêt à participer à cette conférence, j'aurais peut-être dû ajouter avec un certain masochisme, car j'ai appris que d'emblée, j'ai porté un double coup au chroniqueur de pêche sportive le plus notoire de la Colombie-Britannique, Alec Merriman, qui écrivait, récemment, que je pourrais exposer la nouvelle politique sur les pêches du Pacifique, lors de mon allocution de mercredi.

Or, je prends la parole deux jours plus tôt que prévu, et il se passera encore quelques semaines avant que je sois en mesure de donner des détails. Certains d'entre vous ont déjà entendu dire - en fait savent pertinemment - que la politique sur les pêches du Pacifique a fait l'objet d'une révision complète, et celle-ci couvre particulièrement la politique relative à la pêche sportive qui est restée sous juridiction fédérale. Je soumettrai bientôt mes recommandations au Cabinet, mais étant donné les circonstances, je ne peux vous parler de plans précis et définitifs pour l'avenir. De plus je constate, ici, ce soir, la présence de plusieurs experts les plus éminents du Canada, et j'éviterai donc de vous faire un exposé trop technique.

S'il m'est impossible de vous parler de plans précis et définitifs, je peux néanmoins vous présenter quelques principes de base. Ceux-ci n'ont rien de provisoire ni d'indéterminé. Je suis ici, ce soir, pour vous dire que j'ai l'intention de faire de mon mieux pour assurer que la future politique fédérale sur les pêches reflétera, dans une plus large mesure, l'importance économique et sociale de la pêche sportive.

D'après les critères de toute évaluation raisonnable, la pêche sportive représente un atout économique majeur, le pivot indispensable des industries nationales des loisirs et du tourisme au Canada. J'estime que le temps est venu de gérer cette activité et de la développer en fonction de son plein potentiel économique et social.

Une fois encore, bien qu'il soit trop tôt pour faire des déclarations précises, vous pouvez vous attendre à ce que cette nouvelle priorité en matière de pêche sportive se traduise par des changements tangibles au niveau des politiques et des programmes au sein de mon Ministère. J'ose espérer que je laisserai ainsi une marque durable dans mon Ministère.

Nous avons redéployé des ressources financières et humaines pour mieux définir nos objectifs en matière de pêche sportive. Nous espérons faire plus dans cette direction, mais une fois de plus, il est encore trop tôt pour parler en des termes définitifs.

Toutefois, puisque je parle de changement, il est une chose qui n'a pas changé! Il s'agit du défi suprême auquel font face actuellement les pêcheries, et je veux parler de tous les types de pêches, la pêche sportive, la pêche commerciale et la pêche par les autochtones, qu'est la conservation des ressources et, dans de nombreux cas, malheureusement, mais inévitablement, l'étape qui se situe au-delà, à savoir la mise en valeur des ressources.

Comme cet auditoire le sait fort bien, les pressions exercées sur les ressources halieutiques n'ont cessé de s'accroître. De nombreux stocks importants s'appauvrissent dangereusement et parmi ces stocks, certains sont jugés d'une importance vitale pour la pêche sportive. Sur cette côte, par exemple, les prises totales actuelles de saumons sont moins de la moitié de ce qu'elles étaient habituellement et de ce qu'elles pourraient être. Certains stocks d'espèces favorites de la pêche sportive, comme le saumon quinnat et le saumon coho, sont proches du seuil de l'extinction. Et je m'empresse d'ajouter que le fait que ces espèces particulières sont les plus recherchées par les pêcheurs sportifs ne signifie pas que leur raréfaction a été causée uniquement par les pêcheurs sportifs. Néanmoins, ils doivent participer à l'effort de reconstitution des stocks, et je suis heureux d'ajouter qu'ils le font effectivement. En 1981, les pêcheurs sportifs de la Colombie-Britannique ont conclu un accord avec mon prédécesseur, intitulé le " Programme en sept points " qui, entre autres choses, prescrivait des limites de prises et de saison.

Les cycles plus longs de ces espèces particulières rendent difficile jusqu'à présent d'évaluer pleinement les résultats. Il sera peut-être nécessaire de prévoir d'autres restrictions.

Nous avons également des problèmes sur la côte est. Le saumon atlantique, qualifié sur la côte est de " roi des poissons " par les pêcheurs à la volée, connaît, lui aussi de très graves difficultés, au sujet desquelles vous apprendrez, j'en suis sûr, beaucoup plus de détails au fur et à mesure du déroulement de la Conférence.

Donc, le principal défi réside dans la conservation. C'est un défi pour tous les pêcheurs, sportifs, autochtones, commerciaux, et tous les intéressés doivent apporter leur contribution pour faire face à ce défi. Toutefois, la reconstitution peut être un processus très complexe et les gouvernements aussi, mais bien sûr, j'entends déjà la résonance de vos pensées, effectivement, les politiciens devront également avaler des pilules amères et prendre des décisions délicates. A ce propos, vous avez devant vous, en ce moment même, une personne qui ne se réjouit pas d'être dans une position où elle doit assembler les pièces d'un puzzle vertigineux dont la solution est prédéterminée pour donner un tableau imparfait.

Pour vous donner juste une idée de la complexité dont je parle, nous étudions actuellement en Colombie-Britannique trois scénarios qui vont du simple arrêt du déclin au rétablissement le plus rapidement réalisable. Les solutions s'échelonnent entre une augmentation des prises de 10 % sur 12 ans / 25 % sur 20 ans à 25 % sur 12 ans / 80 % sur 20 ans. Inutile de dire que plus l'objectif de rétablissement sera ambitieux, plus les exigences des diminutions de prises à court terme seront élevées. Mais, par ailleurs, j'ai été informé que les réductions de prises seules ne sont pas suffisantes et que, même pour atteindre ces objectifs, il faudra apporter des changements importants et bouleverser les structures de la gestion des pêches pour éliminer les pressions sur les stocks.

Et même lorsque nous connaissons, ou que nous croyons connaître la quantité de poissons que nous pouvons capturer, dans l'ensemble, comment répartissons-nous la récolte entre les intérêts des utilisateurs compétiteurs?

Pour les pêcheurs sportifs de la Colombie-Britannique, le mot que je vais prononcer étant inconcevable, il n'était guère question d'en parler. Aussi, est-il préférable que vous soyez bien assis avant que je ne vous soumette à un terrible choc, celui de la " RÉPARTITION ".

Je crois avoir vu bouger Ralph Saw, et j'en déduis que le choc n'a pas été mortel.

Qu'est-ce que la RÉPARTITION? Pour le gestionnaire des ressources, une panacée, une utopie, pour l'exploitant d'une pourvoirie, un anathème. Je n'ai pas l'intention de traiter en profondeur cette question, ce soir, car je sais qu'elle fait l'objet de mémoires présentés à la Conférence et constituera certainement le thème d'une table ronde. Je ne désire nullement m'interposer entre ces échanges. Je tiens à affirmer, cependant, que ni le terme, ni le concept ne peuvent être évités ni ne devraient l'être. Dans le cas où une ressource est soumise à des pressions croissantes, la répartition doit obligatoirement avoir lieu, dans la pratique, que ce processus soit désigné ou non par ce terme, et qu'il soit décidé consciemment ou non, cette opération doit se produire. Pour vous citer un exemple, je vous parlerai du célèbre " champion de l'Ouest ", connu auprès de ses amis sous le sobriquet d'" Oak Bay Fats " et auprès de tous les pêcheurs sportifs de la Colombie-Britannique sous le nom de Bob Wright; lorsque, effectivement, même cet homme ne peut débarquer un saumon quinnat pour le ministre des Pêches, c'est que, d'une manière ou d'une autre, le processus de répartition est probablement en application. Pour vous laisser avec ce problème complexe, je suppose que je devrais dire cette " éternelle " question, permettez-moi de vous rappeler

ceci : les normes de l'évaluation économique étant différentes entre les secteurs commercial et sportif, il me semble évident que l'application de méthodes très dissemblables tend à imposer différentes normes et méthodes de répartition.

Peut-être faut-il reconnaître aussi, même dans cette tribune nationale, que les différents milieux d'une pêche à une autre impliquent des normes, des processus et des méthodes différents. Je sais, par exemple, que si le Dr Carter et M. Wright partagent exactement les mêmes opinions sur les priorités - et tous deux pêchent le saumon - ils pourraient considérer la répartition selon une perspective très différente. Mon Ministère, et je suis sûr, d'autres organismes, seront intéressés à connaître les résultats de vos délibérations.

En tout cas, ces préoccupations ne sont valables que si nous avons du poisson. Or, nous n'en aurons pas si nous cessons de faire preuve de vigilance à l'égard de l'habitat du poisson. Je ne tiens nullement, à cette tribune, perdre un temps fou à vouloir prêcher à des convertis, mais nous devons nous rappeler périodiquement que ce principe est la pierre angulaire de toutes les pêcheries. Peu après mon entrée en fonctions, j'ai chargé des représentants d'amorcer des travaux sur l'élaboration d'une politique nationale destinée à préserver et à rétablir l'habitat des poissons au Canada. Un document de travail préliminaire sur ce thème a été distribué. Les consultations sont en cours et une politique concrète ne devrait pas tarder à voir le jour.

Toutefois, cette politique comportera ses propres limites et l'une d'entre elles, majeure, vient immédiatement à l'esprit. Sans l'ombre d'un doute, la plus grave menace qui doit préoccuper les pêcheurs sportifs canadiens est la destruction inexorable des ressources-clés par les précipitations acides.

Ici, sur la côte du Pacifique, cela semble un problème lointain. Vos compagnons du Centre et de l'Est ne le voient pas sous cet angle. Et même vous, gens de l'Ouest, vous ne devriez pas considérer comme acquis le fait que vos pêcheries échapperont à jamais à ce problème. Des études ont établi que la Colombie-Britannique n'est pas exposée au volume des précipitations acides que nous observons ailleurs. Néanmoins, de nombreux lacs et rivières sont exactement le type de sites qui sont les plus vulnérables. En termes simples, vous n'avez pas encore les sources, mais vous avez la vulnérabilité. Sans vigilance, le même problème pourrait se poser ici.

Dans l'Atlantique canadien, des études menées par mon Ministère ont établi un lien entre les pertes énormes dans les rivières à saumons du sud de la Nouvelle-Écosse et les précipitations acides. En Ontario, une étude a confirmé l'acidification de 1 600 lacs. Ils se situent au coeur même de certaines des régions de pêche sportive les plus renommées du monde - sites de villégiature pour les Américains aussi bien que pour les Canadiens. Les dommages proviennent des deux côtés de la frontière, et ils se font sentir des deux côtés de la frontière, comme les pêcheurs sportifs américains le savent bien.

Pour les pêcheurs sportifs canadiens et américains de cet auditoire, permettez-moi de vous préciser ce que sont les précipitations acides : un danger mortel pour la pêche sportive dans de vastes régions de nos deux nations. Laissez-moi vous rappeler aussi que ce n'est pas un danger statique,

sous contrôle -- il croît avec chaque averse. En fin de compte, les dommages seront irréversibles. Nous n'éviterons pas un désastre à moins de prendre des mesures pour réduire les émissions des deux côtés de la frontière.

Il y a quelque chose d'exceptionnellement désagréable au sujet des précipitations acides que cet auditoire doit particulièrement retenir. Il est possible d'échapper à certaines formes de pollution. Certains pêcheurs sportifs le font tout le temps. En franchissant des distances assez considérables en voiture ou en avion, ils atteignent des lieux sauvages vierges. Si vous voyagez assez loin, vous pouvez toujours trouver des rivières et des lacs dont les rives ne comportent ni usines ni installation d'épuration des eaux usées et dont les canaux ne subissent aucun dragage. Mais vous ne pouvez pas fuir les précipitations acides. Les lieux sauvages sont désormais tout aussi pollués que les régions habitées.

Nous n'avons pas besoin de procéder à une mise à l'index ou à une accusation internationale. C'est un problème d'ordre continental : les pollueurs et leurs victimes se trouvent des deux côtés de la frontière. Nous ne devons pas différer notre action et nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous ne comprenons pas tous les aspects des précipitations acides et peut-être ne les comprendrons-nous jamais. Nous en connaissons suffisamment pour établir les dommages qui ont été causés et savoir comment les arrêter. Nous savons également que nous ne disposons que d'un temps limité pour agir.

Les pêcheurs sportifs au Canada et aux États-Unis constituent un formidable électorat dans les deux nations. Il ne peut exister un domaine plus utile pour vous que celui d'user de votre influence pour engager sans délai une action visant à éviter cette catastrophe environnementale imminente. À cet égard, bien que leur détermination optimiste continue à nous échapper, et, quelles que soient vos convictions politiques, je crois que nous devrions rendre particulièrement hommage à notre actuel ministre de l'Environnement, mon ami l'honorable Charles Caccia et John Roberts, son prédécesseur immédiat pour leurs efforts inépuisables destinés à limiter et renverser cette menace.

Il y a aussi, bien sûr, quelques lueurs d'espoir à l'horizon de la pêche sportive. Je ne peux pas parler, naturellement, pour les autres juridictions, mais sur cette côte, l'année dernière, j'ai promis d'accorder à la pêche sportive une plus grande priorité dans la politique des pêches du Pacifique et j'ai donné des instructions à mon Ministère pour élaborer des propositions en fonction de cette nouvelle orientation.

Cela ne veut pas dire, en aucune façon ni en aucune manière, que j'ai l'intention d'abandonner ou de délaisser mes responsabilités à l'égard des pêcheurs commerciaux. Pas une seule minute. Les pêches commerciales du Canada continuent d'être un secteur important et précieux de notre économie. Bon nombre d'entre vous, de l'est du Canada, savent l'attention et les efforts considérables que j'ai consacrés à l'étude des problèmes des pêches de la côte est, et ceux d'entre vous qui vivent ici, en Colombie-Britannique, connaissent parfaitement les consultations et les efforts en cours visant à élaborer un programme de restructuration de l'industrie du saumon du Pacifique et de maintien d'une stabilité économique face au grave déclin des stocks. Et je poursuivrai mes efforts en vue de protéger les intérêts de mes électeurs commerciaux de la côte ouest.

Par ailleurs, les pêcheurs commerciaux devront tenir compte dans une plus grande mesure des intérêts et des aspirations légitimes des secteurs primaire et secondaire de la pêche sportive de la Colombie-Britannique. Les données récentes indiquent que, si l'on traduit les emplois, permanents et saisonniers en années-personnes, la pêche sportive représente une partie très importante de tous les emplois créés par les pêches du Pacifique. Là encore, il s'agit de moyens d'existence.

À l'échelon national, 1980 a été la dernière année pour laquelle la pêche sportive a été étudiée en profondeur. Cette année-là, les pêcheurs sportifs ont dépensé 1,1 milliard de dollars et investi un autre demi-milliard pour la pêche sportive. Ces chiffres ne représentent que des dépenses et des investissements directs. Toutefois, la pêche sportive constitue le pôle d'un ensemble complexe d'autres activités. Si l'on calcule l'activité économique engendrée dans les limites de cette sphère, le chiffre s'élève à 2,4 milliards de dollars. Nous ne pouvons plus ignorer tranquillement ces données.

On a laissé entendre, selon apparemment un raisonnement très intellectuel, que d'une manière ou d'une autre, les avantages économiques découlant de la pêche sportive ne sont pas réels. D'après cet argument, si les pêcheurs n'avaient pas dépensé leur argent pour la pêche, ils l'auraient dépensé pour quelque chose d'autre. Je trouve que cet argument n'a aucun fondement scientifique. Je ne connais aucun moyen sûr de prédire comment les gens, qui cesseraient de pratiquer la pêche sportive au Canada, dépenseraient l'argent économisé. Sommes-nous certains qu'ils ne dépenseraient pas une partie de cet argent pour faire des voyages aux États-Unis ou outre-mer? Et j'ignore absolument ce qu'il adviendrait de l'argent dépensé pour la pêche sportive par un million d'Américains et d'autres visiteurs étrangers, chaque année.

Je crois sincèrement qu'il est temps de changer notre optique et de penser positivement et créativement au sujet du potentiel de ce secteur. De penser, par exemple à son potentiel, à condition d'être correctement mis en valeur, dans des collectivités où les solutions de rechange sont rares, voire inexistantes.

J'ai visité l'exposition consacrée aux bateaux et aux pêcheurs sportifs à B.C. Place, au cours de la fin de semaine. L'étalage de biens et de services était fort impressionnant. Des plus petits gadgets aux gros navires en passant par les photographies publicitaires de pêcheurs capturant des saumons dans des coins de pêche de toute beauté. Il était facile de voir la valeur économique dans la présentation des produits. Il était facile de voir la valeur intrinsèque dans les sourires mêmes des visages.

Mesdames et messieurs, je suis pleinement conscient que je prêche à des convertis, néanmoins, c'est un événement public et j'ai estimé qu'il était utile de déclarer publiquement ces pensées et ces données, et peut-être, d'aider le contribuable moyen à mieux comprendre la valeur de cette industrie.

J'ai déclaré que j'avais pris un engagement et que je m'efforcerai, au cours des semaines et des mois à venir, d'élaborer des mesures visant à concrétiser cet engagement au sein de ma juridiction.

Le fait est que la pêche sportive est un atout canadien, à la fois sur les plans social et économique, un pactole national. Elle enrichit notre pays de façon tangible. Notre chance est de disposer de ressources, d'eaux et de stocks de poissons pour faire vivre cette industrie. C'est à la fois une possibilité et une responsabilité de tirer le meilleur parti de ces avantages. Pour ma part, dans les limites de mes pouvoirs, je ferai de mon mieux pour préserver un environnement favorable qui permette de telles réalisations. Je vous remercie.

OBJECTIFS ET PROGRAMMES DES ORGANISMES DE GESTION PROVINCIAUX, TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX

Terre-Neuve et Labrador

Doug Brown
Directeur, Programmes sur les ressources, Secrétariat intergouvernemental

Permettez-moi tout d'abord de vous expliquer que j'assiste à la Conférence à titre de représentant des intérêts et des préoccupations de deux ou trois ministères différents parce que, chez nous, à Terre-Neuve, la pêche sportive a tendance à se trouver entre deux chaises.

Tous connaissent l'importance des pêches à Terre-Neuve. La pêche commerciale est le pilier de notre économie et de notre société depuis plus de 400 ans, étant un commerce et un mode de vie dans plus de 600 collectivités. Terre-Neuve est reconnue depuis presque aussi longtemps comme le paradis des pêcheurs sportifs de chez nous et d'ailleurs qui peuvent puiser dans des stocks de saumon et de truite en apparence illimités. Même nos ressources récréatives abondantes ont diminué, phénomène qui s'est également produit ailleurs, mais peut-être un peu plus tard à Terre-Neuve, et une population relativement petite s'est malheureusement vu imposer des limites de prises, non seulement pour le poisson mais pour d'autres espèces fauniques comme l'orignal, le caribou et d'autres. Un grand nombre de Terre-Neuviens, sinon la plupart, sont aujourd'hui convaincus qu'ils devraient avoir aussi facilement accès, et en permanence, au saumon, à la truite et au gibier comme ils ont accès à la morue dans la mer. Les limites de prises imposées aux chasseurs et aux pêcheurs ont déclenché une très forte réaction sociale. Ce phénomène se produit partout mais je crois qu'il est un peu plus marqué, peut-être plus durable, à Terre-Neuve. Le temps est venu de déterminer le rôle et les besoins particuliers de la pêche sportive car nos ressources sont de plus en plus exploitées et nous devons répondre à des demandes concurrentielles exerçées sur l'habitat du poisson et sur la ressource elle-même. La pêche sportive ne cesse de prendre de l'importance dans notre province.

Les espèces en demande sont le saumon et la truite, mais la morue, le thon, le maquereau et d'autres espèces côtières procurent d'énormes avantages sur le plan récréatif. La pêche à la morue à des fins d'alimentation n'est pas réglementée et est accessible à tous à Terre-Neuve, tout comme la pêche à la truite de mer pour laquelle aucun permis n'est exigé des résidents.

L'enquête nationale de 1980 indique que la pêche sportive contribue près de 20 000 000 $ par année à l'économie provinciale. Ce chiffre n'équivaut pas au demi-milliard de dollars de la pêche commerciale, mais il est tout de même important. Le saumon est l'espèce la plus prisée par les adeptes de la pêche sportive à Terre-Neuve comme, je suppose, en Colombie-Britannique et ailleurs. En 1983, nous avions environ 40 000 détenteurs de permis de pêche à la ligne à Terre-Neuve, 5 % d'entre eux seulement n'étant pas des résidents. L'enquête de 1980 a révélé qu'ils avaient dépensé 6,5 millions de dollars comparativement à la pêche commerciale au saumon qui, avec 5 300 détenteurs de permis, a débarqué des prises d'une

valeur totale de 4 à 5 millions de dollars ces dernières années. Ces prises commerciales représentent 90 % de l'ensemble des prises commerciales canadiennes de saumon atlantique. Elles ont une importance sociale et économique considérable pour nos pêcheurs côtiers, mais il est clair que la contribution des pêcheurs sportifs à l'économie est plus importante, malgré leur pourcentage plus petit de prises de saumon dans la province. La pêche à la ligne au saumon et à la truite est aussi l'un des attraits principaux de l'industrie touristique pour les non-résidents. Nous avons environ 30 camps de pêche sportive et la plupart d'entre eux figurent parmi les meilleurs au Canada. L'an dernier, ils ont engendré près de 800 000 $ de revenus. Ces établissements offrent un potentiel vital de développement touristique.

Dans notre province, la pêche sportive est réglementée par les deux paliers de gouvernement. Depuis 1949, année de notre entrée dans la Confédération, le gouvernement fédéral jouit d'une compétence exclusive sur la gestion des ressources halieutiques tant à l'intérieur des terres qu'en mer, mais la province s'était alors réservé le droit d'émettre des permis de pêche récréative, responsabilité qui incombe à la Division de la faune du ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse. La Direction du tourisme du ministère provincial du Développement est chargée de faire la publicité et de réglementer les activités des pourvoiries et des autres établissements touristiques. Enfin, notre ministère des Pêches, dont la responsabilité principale est la pêche commerciale, s'occupe de programmes d'aquaculture et autres qui sont avantageux pour l'ensemble des utilisateurs des ressources. Dans l'ensemble, je crois qu'il est juste de dire que le rôle de la province a été très réduit et très peu important comparativement à la main-d'oeuvre et au mandat du ministère fédéral des Pêches et des Océans. À Terre-Neuve, les deux paliers de gouvernement donnent une place de second violon aux besoins et préoccupations de la pêche sportive. Cette situation est très claire et, je pense, compréhensible, lorsque vous regardez le nombre de travailleurs en cause et la valeur de la pêche commerciale dans cette province.

Des questions de conservation, de répartition et de mise en valeur des ressources qui ont des répercussions sur la pêche sportive ont toutefois été soulevées et forcent les deux paliers de gouvernement à revoir leurs politiques et leurs programmes sous un nouveau jour. L'urgence de la protection de l'habitat se fait de plus en plus sentir à chaque jour à Terre-Neuve et ailleurs. Le public qui ne pratique pas la pêche à la ligne a probablement réagi plus lentement à l'épuisement des ressources causé par l'exploitation forestière continue, la production d'hydro-électricité et d'autres projets de mise en valeur des ressources dans notre province. La province, qui est responsable de la qualité de l'environnement, ne fait que commencer à adopter une nouvelle réglementation plus sévère en matière de protection de l'environnement et de prévention des excès. L'application de la Loi sur les pêcheries fédérale, dont l'efficacité dépendait auparavant de fonctionnaires très flexibles, joue un rôle vital à Terre-Neuve. Cette flexibilité et cet esprit de collaboration doivent se perpétuer. L'ensemble des gestionnaires des ressources doivent affronter la multiplicité des utilisations des terres et des ressources en eau. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous attacher exclusivement aux besoins d'une ressource à utilisation unique, qu'ils portent sur l'habitat du saumon ou sur d'autres

ressources. Quand je parle de conservation, je dois également aborder la question du saumon atlantique exploité par nos pêcheurs côtiers commerciaux. Nous reconnaissons bien sûr que le saumon qui gagne les rivières des Matitimes et du Québec pour y frayer et que nos pêcheurs attrapent présente un problème de conservation, mais nous ne pouvons être d'accord avec ceux qui soutiennent que c'est là la principale cause de l'épuisement des ressources de ces cours d'eau. Les données ne corroborent tout simplement pas la conclusion que les prises commerciales de Terre-Neuve sont la cause de cette diminution, de sorte que nous ne pouvons pas appuyer des mesures qui portent exclusivement sur la diminution des prises de Terre-Neuve à l'exclusion d'une approche plus globale à la gestion du saumon. Je dois préciser que le gouvernement de Terre-Neuve ne s'oppose pas à des mesures raisonnables pour conserver cette ressource. Je pense qu'il serait juste de dire que nous appuierions des diminutions des prises saisonnières, des mesures de rachat, des programmes de compensation, toutes sortes de mesures, pourvu qu'elles tiennent compte des incidences du prélèvement et qu'elles portent sur les parties de la province où le problème est plus grave et laissent de côté les régions où le problème n'a qu'une importance secondaire. C'est pourquoi les politiques de répartition des utilisations doivent continuer de répondre aux exigences sociales et économiques réalistes de l'ensemble des utilisateurs de la ressource. La politique de l'État devrait, en général, porter sur la protection de l'habitat et sa revalorisation plutôt qu'uniquement sur des débats relatifs à l'accessibilité. À notre avis, les prises commerciales de saumon atlantique devraient continuer d'être partie intégrante de la pêche côtière et les utilisateurs commerciaux devraient assumer leur part, mais non pas porter tout le poids des mesures prises pour conserver cette ressource. Si nous saisissons maintenant la chance qui s'offre à nous de revaloriser cette ressource, nous espérons pouvoir, à plus long terme, diminuer le nombre de conflits d'utilisation des ressources.

La province de Terre-Neuve n'a pas de programme de reconstitution des stocks de saumon. Pêches et Océans Canada a quelques projets en marche, mais les gouvernements fédéral et provincial ont réuni leurs efforts depuis quelques années, collaboration qui a abouti au plan du MPO pour la reconstitution des stocks de saumon de Terre-Neuve et du Labrador. Le potentiel d'utilisation d'une variété de méthodes de reconstitution des stocks est très grand à Terre-Neuve, si grand que nous pouvons nous attendre à doubler la production de saumon atlantique des cours d'eau de Terre-Neuve et du Labrador sur une période de dix ans. Les coûts qui en découlent sont également importants, les estimations préliminaires d'un programme de dix ans les portant à 45 millions de dollars. À notre avis, une analyse des coûts-avantages permet de les justifier. La province de Terre-Neuve appuie totalement les propositions du rapport sur la reconstitution des stocks de saumon de Terre-Neuve et presse le MPO de commencer à appliquer sa politique. Le potentiel d'amélioration de la productivité de l'habitat à Terre-Neuve est important et il ne devrait pas être retardé par l'élaboration et l'examen de plans pour d'autres régions. Nous sommes maintenant prêts à aller de l'avant.

Je terminerai en abordant brièvement quelques autres questions qui ont été traitées cette semaine ou qui le seront plus tard. Il est essentiel de recueillir des statistiques sur la pêche sportive et de perfectionner l'évaluation économique de cette industrie pour que le public et le secteur privé reconnaissent son rôle. Nous prévoyons continuer d'appuyer les enquêtes nationales. Il faut également effectuer davantage de recherche scientifique fondamentale sur les ressources de la pêche sportive dans les domaines où existent des lacunes d'importance. À Terre-Neuve, nous pouvons notamment souligner le manque de données sur la population de saumon des nombreux cours d'eau moins importants et sur les populations de truites de l'ensemble de la province.

Pour terminer, j'aimerais mentionner que notre Division de la faune et le MPO mettent actuellement au point des projets pilotes pour l'émission de permis de pêche récréative adaptés aux différents réseaux fluviaux. Ces projets engloberaient la commercialisation de camps de pêche en bordure de ces cours d'eau et le recours à des méthodes comme celles qui ont été traitées hier afin de maximiser les possibilités récréatives sans ajouter aux pressions exercées sur la ressource. Nous n'en sommes toutefois qu'au niveau des discussions.

Voici donc, Monsieur le président, un bref aperçu de nos principales préoccupations. Il nous faut convenir que nous ne sommes pas les gestionnaires de la ressource dans la province, c'est pourquoi nous pouvons nous permettre de dire ces choses sans avoir la responsabilité de les appliquer. La province doit toutefois s'occuper de programmes et de politiques se rapportant au développement touristique, aux règles et méthodes d'émission de permis récréatifs et à l'aquaculture et le message que j'espère rapporter de cette conférence à Terre-Neuve est que nous devons tous faire le ménage et reconnaître l'importance et les possibilités de la pêche sportive à Terre-Neuve et dans l'ensemble du Canada.

Débats

Tim Surette : J'aimerais demander à M. Brown si son gouvernement verrait d'un bon oeil une contribution à un programme de rachat destiné à réduire les prises et s'il serait intéressé à imposer des droits supplémentaires pour l'obtention d'un permis de pêche récréative?

Doug Brown : Je ne peux répondre pour le gouvernement et vous dire s'il est prêt ou non à verser des fonds dans un programme de rachat ou de compensation quelconque. Personnellement, j'estime qu'il est logique que l'ensemble des utilisateurs des resources y contribuent. Je pense que c'est logique pour la pêche récréative, mais je ne puis dire si le gouvernement de la province veut ou non y contribuer.

John Clarke : Les permis autorisant la pêche dans les différents réseaux fluviaux sont-ils vendus comme un permis à la journée? Le cas échéant, évaluez-vous la capacité de jours de pêche à la ligne par année d'un réseau donné et distribuez-vous des permis à la journée en conséquence, ou peut-on tout simplement obtenir une permis pour pêcher dans ce cours d'eau à l'année ou aussi longtemps que dure la saison de pêche?

Doug Brown : Un projet pilote en ce sens fait actuellement l'objet de discussions, mais il n'est pas encore définitif. Rien n'est encore vendu jusqu'à maintenant. À l'heure actuelle, les permis sont des permis généraux.

Wilf Carter : J'ai une question à poser à M. Brown. Quelle est la position de la province à l'égard des programmes d'étiquetage? Pensez-vous que la province de Terre-Neuve appuierait la mise sur pied d'un programme d'étiquetage pour la pêche sportive au saumon?

Doug Brown : C'est une question débattue depuis longtemps dans notre service. Jusqu'ici, je crois qu'il est juste de dire que le ministre de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse n'a pas consenti à aller de l'avant avec le programme. Mais je crois que les fonctionnaires, dans certains cas, sont convaincus que c'est la voie à suivre.

Wilf Carter : Je crois que nous reconnaissons tous qu'un programme destiné à éliminer certains permis de pêche commerciale sera mis sur pied et qu'il faudra prévoir une forme quelconque de compensation. Nous nous sommes toujours dit en faveur d'un programme de compensation pour un rachat permanent et prêts à y participer. J'ai parlé au ministre hier soir et lui ai demandé quels étaient les mécanismes dont nous disposions au Canada, compte tenu du système du Conseil du Trésor en vertu duquel tout doit figurer dans les recettes fiscales générales. Je lui ai demandé quelle sorte d'entente pourrait permettre au MPO de récupérer ces fonds s'il existait un mécanisme quelconque permettant de trouver de l'argent pour un programme de rachat. Il m'a répondu que cela ne présentait aucune difficulté, chose que m'a confirmée son sous-ministre adjoint. Le ministre m'a dit qu'il devait puiser dans les fonds généraux du Trésor, mais qu'il peut négocier avec le ministre des Finances au niveau du Cabinet afin de s'assurer que ce montant d'argent revienne dans le budget du ministère. Le ministre m'a donc confirmé hier soir que ces types de fonds particuliers peuvent être récupérés par le ministère et c'est une nouvelle encourageante.

Nouvelle-Écosse

Lignes directrices de la Nouvelle-Écosse sur les pêches récréatives en eau douce

Barry C. Sabean
Directeur, Ressources fauniques
Ministère des Terres et Forêts de la Nouvelle-Écosse

En guise d'introduction, j'aimerais vous donner un aperçu rapide de la pêche pratiquée à l'intérieur des terres en Nouvelle-Écosse, en remontant à plus de 13 000 années, époque à laquelle la province a été englacée plus ou moins complètement pour la dernière fois. Cette période marque en réalité le début d'une ère nouvelle car on croit qu'aucun poisson d'eau douce n'a survécu à cette glaciation. La Nouvelle-Écosse est une île zoologique du point de vue du poisson d'eau douce. Seul un isthme étroit la relie au reste du continent, les eaux douces de la province n'étant habitées que par 38 espèces dont cinq ont été introduites. Nous nous retrouvons avec de nombreuses niches vacantes,

notamment celles qui devraient être occupées par des espèces de poissons qui servent de proies et des espèces d'eau chaude. Nous avons également de très nombreux lacs et une très faible fertilité. En fait, la Nouvelle-Écosse a presque 7 000 lacs d'une superficie de plus de un hectare, mais leur taille moyenne n'est que de 34 hectares. Les lacs et les cours d'eau qui leur sont associés ont toujours été bons pour la pêche à l'omble de fontaine, mais ils ne sont ni productifs ni assez grands pour qu'une pêche commerciale puisse y être pratiquée. Dans les eaux intérieures, la répartition des ressources halieutiques, au sens strict, n'a jamais été un problème majeur en raison de l'absence de pêches commerciales. Seule la pêche commerciale au gaspareau et à l'anguille est pratiquée à l'intérieur des terres à l'heure actuelle et elle n'attire pas particulièrement les pêcheurs sportifs. Il existe bien sûr un problème relatif aux décisions en matière de répartition de l'utilisation du saumon atlantique dans les eaux côtières, question que plusieurs conférenciers ont déjà abordée hier. Nous avons également la chance en Nouvelle-Écosse d'avoir une loi sur la pêche à la ligne qui donne aux pêcheurs sportifs le droit de circuler le long des berges de tout lac, rivière ou cours d'eau pour pratiquer leur sport. Les pêcheurs à la ligne en Nouvelle-Écosse ont toujours pêché des salmonidés et sont, en fait, généralement peu attirés par les autres espèces. Près de 70 % des efforts de pêche à la ligne sont dirigés vers l'omble de fontaine, espèce qui, en raison de sa vulnérabilité et du faible taux de fertilité de l'eau, est une proie facile. Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse ne s'est pas intéressé de près à la gestion des pêches en eaux intérieures jusqu'à la création de la Division de la faune du ministère des Terres et Forêts en 1958. Le programme provincial a graduellement pris de l'ampleur, avec l'instauration du permis de pêche à la ligne en 1963, la création d'établissements d'aquaculture en 1968, des relevés intensifs de l'habitat dans les années 70 et, plus récemment, de concert avec le ministère des Pêches et des Océans, son intervention dans le domaine des besoins en matière de gestion des pêches en eau douce pendant les années 80.

À l'heure actuelle, les pêches sportives de l'intérieur des terres de la Nouvelle-Écosse permettent aux résidents de la province qui détiennent des permis de jouir de cette activité pendant environ 1,3 million de jours par année. Les pêcheurs à la ligne dépensent directement près de 22 millions de dollars (1980) pour pratiquer leur sport, contribuant ainsi énormément à l'économie provinciale. Tout bien compté, 22 % des Néo-Écossais pratiquent la pêche sportive chaque année. Il est donc évident que les Néo-Écossais accordent une très grande valeur à la pêche récréative.

Compte tenu de la valeur économique importante et des avantages sociaux et sanitaires que tirent les Néo-Écossais de la pêche à la ligne, le ministère des Terres et Forêts de la Nouvelle-Écosse présente les lignes directrices suivantes afin d'assurer une gestion rationnelle et cohérente des pêches en eau douce. Une stratégie détaillée de gestion sera préparée un peu plus tard à partir des différents types d'objectifs décrits brièvement ci-dessous.

Déclaration d'intention

Les ressources halieutiques des eaux intérieures de la Nouvelle-Écosse seront gérées de façon à procurer un maximum d'avantages aux résidents de la Nouvelle-Écosse, compte tenu des contraintes biologiques de l'habitat aquatique. La gestion des pêches en fonction de principes écologiques sains qui visent à favoriser le fonctionnement de systèmes biologiques stables est inhérente à cette prémisse.

Lignes directrices de gestion

Les paragraphes suivants donnent les grandes lignes des domaines à considérer pour l'élaboration d'une stratégie de gestion et les directives à observer pour sa préparation.

1. Conservation

Les pêches seront gérées de façon à procurer un rendement soutenu.

Les décisions administratives reposeront sur les meilleures données scientifiques existantes.

La protection de l'habitat aquatique sera très prioritaire, exigeant une coordination concrète des efforts de plusieurs ministères des gouvernements provincial et fédéral.

Des mesures de réglementation seront mises en pratique pour ne pas porter gravement atteinte à l'utilisation maximale des pêches et pour fournir toute une gamme de possibilités de pêche à la ligne.

Les fonctionnaires chargés de l'application des règlements auront pour tâche non seulement d'empêcher les infractions, mais également d'assurer la communication entre les utilisateurs et les gestionnaires des ressources.

2. Répartition des ressourcess

Les ressources halieutiques de l'intérieur des terres seraient principalement utilisées à des fins récréatives. L'importance de la pêche commerciale à l'intérieur des terres continuera d'être secondaire, n'exploitant que les espèces de peu de valeur récréative (p. ex., le gaspareau et l'anguille). Cette pêche ne devra pas empiéter indûment sur les populations de poissons importantes pour la pêche récréative ou sur l'utilisation récréative de ces poissons.

L'exploitation commerciale des espèces des eaux côtières sera faite de façon à minimiser les incidences sur les espèces anadromes récréatives. Lorsque les pêcheurs d'autres provinces ou pays sont en mesure de pêcher des espèces anadromes qui doivent revenir en Nouvelle-Écosse, nous demanderons au gouvernement fédéral de négocier des ententes pour protéger les intérêts des Néo-Écossais.

3. Recherche et évaluation

Un programme de recherche intensive sera conçu pour obtenir des renseignements sur les problèmes de gestion particuliers des pêches.

Un programme d'évaluation permanent sera appliqué pour surveiller les facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux touchant les pêches. Ce programme comportera des relevés des lacs et des cours d'eau, des relevés des populations, des recensements des prises et des relevés des pêcheurs à la ligne.

4. Tourisme

La pêche sportive sera reconnue comme un élément important de l'industrie touristique qui est une source d'avantages économiques pour les habitants de la Nouvelle-Écosse.

Une forte priorité sera accordée aux espèces sous-utilisées afin que les possibilités offertes aux résidents ne soient pas compromises.

Les touristes ne seront encouragés à profiter d'une possibilité d'utilisation de résident que lorsqu'il sera démontré que les Néo-Écossais peuvent en tirer des avantages économiques.

5. Économique

La valeur économique de la pêche récréative sera évaluée de façon régulière. On tentera de formuler des méthodes éprouvées et justifiables.

Dans la mesure du possible, une coordination nationale de ces évaluations sera assurée afin d'obtenir des statistiques comparables à l'échelle du Canada avec celles recueillies en 1975 et 1980. Les données économiques pourront être utilisées pour prendre des décisions lorsque se produisent des conflits d'utilisation des ressources.

6. Communication

Le public utilisateur sera clairement informé grâce à des organismes comme la N.-S. Conservation, à des réimpressions, à des rapports techniques, à des présentations audiovisuelles, à des ateliers de travail et à des contacts avec le personnel chargé de la mise en application et d'autres employés.

Ces moyens seront mis en oeuvre pour tenter d'informer le public sur des questions comme les programmes provinciaux, les besoins en habitat, les questions écologiques, la conservation des ressources et les espèces sous-utilisées.

7. Coordination

Les organismes provinciaux s'intéressant à la gestion des pêches récréatives en eau douce auront des mandats clairement définis et coordonneront de près les activités dans tous les domaines où les responsabilités se chevauchent ou se complètent. La province assurera également une coordination avec des organismes fédéraux, notamment le

ministère des Pêches et des Océans. Les grandes lignes des mandats seront clairement définies et les représentants des principaux organismes provinciaux et fédéraux se rencontreront au moins une fois par année pour décrire brièvement leurs programmes respectifs et s'assurer que leurs objectifs et leur orientation sont bien compris.

8. Financement

Les pêcheurs à la ligne résidents et non-résidents devront acheter des permis (sauf exception) et les droits de ces permis tenteront de couvir les frais réels de la gestion des pêches tout en reconnaissant l'apport financier pour la province des activités économiques associées à la pêche.

Des recherches sont effectuées sur les autres sources de financement possibles.

Les contributions volontaires (notamment de main-d'oeuvre) seront utilisées dans la mesure du possible.

9. Mise en valeur des ressources

Les possibilités de mise en valeur des ressources seront répertoriées et mises à profit à mesure que les ressources financières le permettront, en insistant tout particulièrement sur les régions où la demande dépasse l'offre. Des exemples de tels programmes sont l'empoissonnement, l'introduction de nouvelles espèces, la remise en état du milieu, le chaulage, l'engraissement et l'installation de dispositifs reliés à l'habitat.

La participation du public à certains projets sera encouragée lorsqu'elle sera souhaitable et avantageuse.

Débats

Frank Ring : Dans votre exposé, vous n'avez pas parlé des pêches autochtones en Nouvelle-Écosse. N'y a-t-il vraiment pas de pêche autochtone chez vous ou alors quelle est la situation qui y existe?

Barry Sabean : À l'heure actuelle, il n'y a qu'une seule pêcherie autochtone plus ou moins importante qui est apparue depuis quelques années, et nous n'avons pas abordé cette question du point de vue provincial parce que les négociations se sont déroulées jusqu'ici entre les organismes fédéraux et les bandes indiennes. En réponse à la question au sujet de la portée de nos grands principes de gestion, notre rôle à l'égard des espèces anadromes restera le même, c'est-à-dire l'émission de permis et la coordination de nos autres programmes avec l'organisme fédéral intéressé. Nos principales responsabilités en matière de gestion porteront sur les espèces non anadromes ou, dans le cas de la truite mouchetée, sur les espèces semi-anadromes. Nous nous occuperons surtout de la truite mouchetée. Mentionnons un point d'intérêt commun de la Nouvelle-Écosse et de l'organisme fédéral intéressé, soit le système de permis et d'étiquetage du saumon atlantique que nous avons mis sur pied en 1983, année pendant laquelle nous avons vendu près de 7 500 permis de pêche sportive au saumon. Ce chiffre vous donnera une idée de l'importance relative de la pêche récréative au saumon en Nouvelle-Écosse, car 7 500 n'est pas un chiffre élevé comparativement à ceux de Terre-Neuve ou du Nouveau-Brunswick.

Île-du-Prince-Édouard

Art Smith
Directeur, Division de la pêche et de la faune, Île-du-Prince-Édouard

Cette conférence vient très à propos car je pense que nous comprenons tous où nous en sommes en matière de ressources financières à une époque de contraintes budgétaires. À l'Île-du-Prince-Édouard, la pêche sportive est pratiquée ainsi qu'une pêche commerciale d'importance en mer. Nos pêches en eau douce sont très limitées, prélevant principalement des salmonidés non anadromes et anadromes. La valeur de la pêche sportive en eau douce provient des quelque 2 000 pêcheurs non-résidents qui viennent passer leurs vacances estivales dans notre province. Sur le plan touristique et commercial, les possibilités offertes aux résidents et aux non-résidents par la haute mer et les navires affrétés pour la pêche au thon sont beaucoup plus importantes. Ce sont fondamentalement des pêches commerciales. Je pense que, comme la plupart des gouvernements, nous rencontrons des problèmes en raison de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui précise que toutes les pêcheries relèvent du gouvernement fédéral. Même si la collaboration non officielle a été bonne, je crois que le temps est venu d'élaborer une entente plus officielle, semblable à celle à laquelle Barry a fait allusion, une stratégie de gestion reconnaissant les aspirations des habitants de la province et permettant la collaboration des deux paliers de gouvernement à des entreprises conjointes les plus rentables possible. Nous nous occupons actuellement de conservation et de gestion de l'habitat. Nous nous sommes également tournés vers le gouvernement fédéral pour mettre en valeur de nouvelles possibilités de pêche à la ligne dans certaines régions où l'accès du public est assuré. Le type de pêche que nous pratiquons se déroule près de cours d'eau ou d'étangs. Nous avons plus de 600 petits plans d'eau dans la province. La majorité de nos étangs appartiennent à des particuliers et, en vertu de notre Summary Trespass Act (loi sommaire sur la propriété privée), le propriétaire a la compétence exclusive sur les droits d'accès à sa propriété, de sorte que les possibilités dépendent souvent du propriétaire. S'il désire vous refuser cette possibilité, il en a le pouvoir. Grâce à un programme d'acquisition et de location, l'accès aux ressources halieutiques de 10 à 15 % de ces bassins nous est autorisé. Ces chiffres représentent une grande partie de la superficie de la province recouverte d'eau et, grâce au programme d'acquisition, nous en sommes à autoriser l'accès. J'en reviens donc à la raison de notre intérêt pour le saumon atlantique. J'en suis rendu à ne pas voir pourquoi un insulaire devrait aller sur le continent ou au large de l'île pour pêcher le saumon atlantique lorsque nous avons toujours eu de bonnes remontes. Voilà une occasion, et il faudrait tenter de nouvelles expériences; je pense que c'est ce que nous devrions faire. Sur le plan touristique, le potentiel de la pêche sportive intérieure d'accroître les revenus tirés des loisirs par la province est élevé. Toutefois, la meilleure période de pêche au poisson anadrome est confinée au premier mois de la saison, fin avril ou début mai. Cela concorde certainement avec l'objectif du ministère du Tourisme qui est d'accroître les recettes au début et à la fin de la saison touristique. À l'heure actuelle, nous envisageons de la compléter, si vous voulez, par la formule d'hébergement de la chambre-petit déjeuner. Nous tenterons également cet automne d'offrir des possibilités de chasse à l'oie combinées à ce type d'hébergement (chambre et petit déjeuner). Nous examinerons également le potentiel de cette formule d'hébergement dans l'industrie touristique pour les premiers mois du printemps. Toute cette idée

de gestion des pêches et de la possibilité d'avantages économiques dépend de la collaboration entre les organismes ayant une compétence directe et jouissant de la propriété, et je suis d'avis que le seul moyen d'améliorer nos pêches dans l'intérêt de tous est de s'employer activement à parvenir à une entente de gestion comportant les buts et objectifs énoncés. La collaboration du bureau d'Halifax a été bonne mais, avec les problèmes de l'expansion de la région du Golfe, je décèle un manque de participation du gouvernement fédéral dans la province et je crois que nous devons maintenant développer un programme plus positif et mieux coordonné. L'apport des pêcheurs sportifs est bien connu. Nos pêcheurs sportifs nous ont donné leur appui et fait connaître les secteurs où il serait plus avantageux de porter nos efforts. Je ne suis pas vraiment en mesure de vous présenter aujourd'hui un énoncé de politique. Je peux vous dire ce que j'aimerais voir, mais la présentation serait incomplète sans l'apport de notre ministère du Tourisme. Jusqu'ici, nous n'avons pas pu vraiment nous asseoir et élaborer un énoncé de politique officielle avec des buts, des objectifs et des stratégies pour définir résolument ce vers quoi nous allons. Mais, à la Divison de la pêche et de la faune, la conservation, l'utilisation éclairée des stocks d'eau douce et le maintien et l'amélioration de l'habitat sont certainement dans l'intérêt de tous.

Débats

Glen Jefferson : Vous avez une pêche au thon très rentable à l'Île-du-Prince-Édouard et je me demandais si vous songiez à étendre les activités de pêche en mer à d'autres espèces?

Art Smith : Les programmes pour ce faire sont maintenant en place. À l'heure actuelle, je ne peux vraiment pas dire si la valeur financière d'une pêche est supérieure à une autre et si la répartition des ressources doit être faite. Ainsi, la valeur commerciale des débarquements de thon dépasse fortement la valeur récréative car ce poisson vaut quelques dollars la livre. Quant aux bateaux de pêche affrétés pour la pêche en haute mer, beaucoup de poissons, comme la morue, l'aiglefin et le maquereau sont économiquement très prometteurs pour l'industrie touristique de la province pendant les mois de juillet et d'août, et notre objectif est qu'il en soit ainsi au début et à la fin de la saison touristique.

Nouveau-Brunswick

Résumé du plan sur la pêche sportive en eau douce de la province du Nouveau-Brunswick

Bill Hooper
Direction de la pêche et de la faune,
Ministère des Richesses naturelles, N.-B.

Ce document, qui n'a pas été officiellement sanctionné par le gouvernement, est un guide élaboré par les biologistes des pêches du Nouveau-Brunswick en mai 1981 et revu en 1983 pour les aider à orienter leurs efforts de gestion.

Introduction

Jusqu'à tout récemment, la gestion des ressources halieutiques d'eau douce du Nouveau-Brunswick était peu soignée ou réfléchie. En fait, notre négligence antérieure se voit clairement dans des rivières comme la Ste-Croix et la St-Jean où les forêts ont été gaspillées, les sols dénudés, où les cours d'eau sont boueux et où des espèces importantes de poisson sont devenues rares ou sont disparues.

Depuis les dix dernières années, le ministère des Richesses naturelles du Nouveau-Brunswick a commencé à pratiquer une gestion sensée des terres, des eaux et des espèces fauniques, faisant appel à des compétences professionnelles afin d'offrir à la société des avantages permanents. Le ministère fait maintenant de grand progrès pour mieux répondre aux besoins des citoyens de la province en matière de ressources naturelles en intégrant les programmes relatifs à ces ressources (poisson, faune, terres, forêts, mines et eaux).

Le plan sommaire de gestion des pêches suivant a été préparé pour mettre en branle une série d'événements pour s'assurer que les citoyens de la province peuvent et pourront tirer profit d'une utilisation adéquate de notre potentiel et des ressources halieutiques existantes dans les années à venir. Il résulte de milliers de jours de travail sur le terrain partout dans la province, ainsi que d'innombrables heures de consultation et de planification effectuées par l'Administration centrale et les biologistes des régions.

La province et le gouvernement fédéral devraient finir par s'entendre sur une politique relative aux pêches en eau douce qui serve le mieux les intérêts des ressources halieutiques et des habitants du Nouveau-Brunswick. C'est essentiel si nous voulons que le plan suivant soit accepté, financé et mis en oeuvre en toute confiance et avec un maximum d'efficacité, pour le plus grand bien des citoyens de la province.

Gestion des pêches en eau douce

Objectif provincial

- Offrir, protéger, améliorer et gérer les pêches en eau douce et les habitats halieutiques du Nouveau-Brunswick dans l'intérêt du public; conserver ou, lorsque nécessaire, augmenter la quantité et la diversité des espèces pêchées à la ligne lorsque la demande va en ce sens.

Objectifs

- Fournir et distribuer des ombles de fontaine, des touladis et des saumons atlantiques pour les programmes de pêche sportive existants et en voie d'élaboration à l'échelle de la province; prévoir, grâce à différentes techniques de gestion, 1,9 million de jours de pêche à la ligne d'une qualité et d'une diversité appropriées d'ici 1985; prévoir 2,3 millions de jours de pêche d'ici 1991.

- Mettre à la disposition d'autres établissements publics et privés des oeufs sains d'omble de fontaine d'ici 1986 ou avant, et des oeufs sains de touladis et de saumons d'eau douce d'ici 1985.

Stratégies

- Les stratégies utilisées ou qui seront utilisées pour atteindre les objectifs provinciaux se regroupent en cinq catégories : protection - revalorisation de l'habitat, réglementation, administration, relations publiques et gestion biologique. Cette diversité montre clairement la nécessité d'une planification et d'une coordination officielles globales de la part des organismes s'occupant de gestion des ressources.

Protection-revalorisation de l'habitat

- Tous les organismes gouvernementaux accorderont la priorité au programme de protection de l'environnement actuel de la province qui prendra le pas sur toutes les autres questions sauf la santé et la sécurité publiques; nous devrons tenter de coordonner les plans et les objectifs des autres secteurs des ressources naturelles.

- Obtenir l'autorité sur les terres de la Couronne adjacentes à toutes les étendues d'eau, notamment en régions urbaines et périurbaines.

- Prendre en charge (acheter) le domaine riverain à des fins de mise en valeur et d'amélioration de l'habitat pour la production de poisson gibier; établir une liste de priorité des acquisitions à l'échelle de la province.

- Prescrire par une loi la création d'une " zone verte " en bordure des cours d'eau situés sur des terres privées.

- Élaborer et normaliser les critères d'étude et de mise en application des conditions régissant les permis de modification du traçé d'un cours d'eau.

- Perfectionner le personnel chargé d'inspecter les travaux relatifs à l'habitat et de faire des recommandations en cette matière.

- Mettre au point et en application des techniques destinées à améliorer l'habitat actuel des frayères, des aleviniers et des aires fréquentées par les poissons adultes et créer, si nécessaire, des frayères artificielles.

- Répertorier et classer les eaux, notamment celles où se reproduisent naturellement les salmonidés; évaluer la productivité totale des cours d'eau (température, alcalinité, conditions de faible écoulement) et des lacs (MEI).

- Prendre des mesures pour améliorer concrètement l'habitat sur les terres de la Couronne.

- Identifier et protéger les habitats d'une importance primordiale pour le poisson.

- Remettre en état les habitats dégradés et créer de nouveaux habitats là où il n'en existait aucun auparavant pour compenser les pertes subies dans d'autres régions.

- Surveiller, ou prendre des mesures pour que soient surveillés, les effets de l'industrie et des municipalités sur la qualité de l'eau, l'habitat et les populations de poisson.

Réglementation

- Élaborer une réglementation flexible sur les eaux où la pêche à la ligne est pratiquée.

- Protéger le poisson pendant les périodes critiques de son cycle biologique (fraye).

- Réglementer les prises à la ligne par des lois (contingents, réglementation sur les engins, saison de pêche, etc.); élaborer des règlements sur les pêches favorisant l'exploitation des surplus naturels de poisson et mettre en application des règlements pour offrir une gamme complète d'activités de pêche sportive au Nouveau-Brunswick.

- Limiter l'accès à certaines ressources en réglementant le niveau de service et d'hébergement offert.

- Établir et mettre en vigueur des contingents commerciaux dans les eaux intérieures pour déterminer les prises et optimiser l'échappée des géniteurs.

- S'efforcer de mettre concrètement la réglementation en vigueur; améliorer l'efficacité des mesures de protection.

- Conserver et agrandir les zones " vierges " en bordure des cours d'eau.

Administration

- Obtenir du gouvernement fédéral le transfert de responsabilités en matière de gestion des pêches en eau douce.

- Formuler des plans de financement et obtenir des fonds de gestion supplémentaires (provenant d'autres sources) grâce à des ententes fédérales-provinciales et à des subventions du secteur public ou privé pour l'élaboration de projets.

- Continuer d'élaborer des méthodes pour permettre de tirer davantage de revenus de l'utilisation des ressources appartenant à l'État (p. ex., location de terres de la Couronne, vente d'oeufs).

- Former en cours d'emploi le personnel technique et professionnel.

- Encourager l'industrie et le gouvernement à offrir des activités récréatives de rechange à la pêche si la demande est excessive.

- Intégrer les responsabilités provinciales et relatives à la pêche commerciale et sportive qui touchent les eaux intérieures.

- Coordonner les activités de gestion et de réglementation avec celles des autres organismes intéressés.

- Doter tous les programmes de gestion de critères d'évaluation et d'indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs.

- Appuyer les plans de commercialisation touristique avantageux pour les habitants du Nouveau-Brunswick (pourvoyeurs, guides, etc.) de préférence aux besoins des résidents.

Relations avec les secteurs public et privé - Participation

- Préconiser l'agriculture, la foresterie et d'autres méthodes d'utilisation des terres avantageuses pour les pêches.

- Favoriser les projets destinés à conserver et à améliorer l'habitat des terres privées.

- Exiger des propriétaires fonciers privés et des locataires des terres de la Couronne que des plans de gestion des pêches soient inclus dans leurs ententes de location et les aider à les mettre en application.

- Signer des ententes de collaboration avec les propriétaires fonciers privés et d'autres organismes (p. ex., la base militaire de Gagetown) pour réduire au minimum la dégradation de l'habitat aquatique.

- Donner une formation aux personnes et aux organismes qui ont causé une dégradation de l'habitat et les faire participer à des travaux de restauration.

- Gérer les ressources et, notamment, les eaux de la Couronne, afin de réduire les conflits; déterminer les priorités d'utilisation (p. ex., la pêche à la ligne en milieu urbain; le dépôt-retrait dans le ruisseau Iroquois).

- Améliorer notre collaboration avec les groupes de pêcheurs à la ligne.

- Signer des ententes de collaboration ou offrir d'autres stimulants pour obtenir l'accès du public à des cours d'eau privés (location de la rivière Big Salmon, des terres des Irving, etc.).

- Encourager la pêche à la ligne d'espèces d'eau chaude et d'eau salée.

- Encourager la pêche sous la glace d'espèces d'eau chaude, d'éperlans et de lottes.

- Accroître et appuyer les efforts éducatifs de la province visant à faire connaître les effets bénéfiques de bonnes méthodes d'utilisation des terres et de l'eau.

- Présenter au public des démonstrations expliquant les principes, les politiques et les techniques des pêches.

- Favoriser l'information du public; encourager l'organisation de puissants groupes de pression formés de pêcheurs à la ligne.

- Favoriser l'établissement de meilleures relations entre les propriétaires fonciers privés et les pêcheurs à la ligne.

- Informer et éduquer le public sur les besoins et la valeur du poisson.

- Créer une éthique de comportement chez les utilisateurs de ressources par des programmes d'éducation, d'information, etc.

- Encourager le public à apprécier à leur juste valeur les avantages de ne pas garder ni de tuer du poisson tout en pratiquant la pêche à la ligne.

- Offrir des programmes de formation aux nouveaux pêcheurs à la ligne, y compris sur les techniques de pêche et le comportement du poisson.

Gestion biologique

- Utiliser des méthodes normalisées pour surveiller de façon régulière la demande de la pêche sportive (p. ex., relevés des pêcheurs à la ligne, recensement des prises); déterminer les valeurs socio-économiques des ressources halieutiques et de leur utilisation par le public ainsi que la demande future.

- Offrir à l'ensemble des pêcheurs à la ligne et des autres utilisateurs des ressources halieutiques différentes possibilités de pratiquer leurs activités d'une façon satisfaisante pour eux-mêmes, leurs pairs et le public.

- Avoir recours à des stimulants pour redistribuer concrètement (emplacements et/ou périodes) les occasions de pêche à la ligne pour réduire au minimum les conflits éventuels.

- Dans les régions où la demande excède l'offre, tenter d'augmenter la capacité biotique, si les populations sont insuffisantes.

- Créer de nouvelles populations de poisson gibier (p. ex., d'achigan à petite bouche) pour relâcher les pressions exercées sur les eaux surpêchées, notamment près des centres urbains.

- Orienter les recherches appliquées à la résolution des limites ou des problèmes de l'offre et améliorer les méthodes de relevés et de surveillance; appuyer la recherche universitaire.

- Faire valoir, élaborer et mettre en oeuvre les méthodes nouvelles et employer d'anciennes méthodes valables visant à améliorer l'efficacité de la gestion.

- Évaluer de façon continuelle le rendement et les objectifs des programmes; mettre à jour chaque année et tous les cinq ans le plan de gestion des pêches.

- Interdire ou contrôler l'introduction d'espèces exotiques ou enrayer les maladies transmises par des espèces introduites.

- Améliorer et élargir les programmes d'enpoissonnement pour répondre à la demande et aux besoins déterminés par le programme de gestion des pêches.

- Mettre en oeuvre des méthodes physiques, biologiques et chimiques destinées à améliorer le taux de croissance des salmonidés.

- Améliorer les caractères génétiques des poissons d'élevage; utiliser des hybrides.

- Introduire des espèces indigènes et exotiques (si nécessaire) (colonisation de l'habitat).

- Recourir à des manipulations génétiques.

- Assurer la survie des espèces et des lignées uniques.

- Appuyer l'aquaculture commerciale des salmonidés (et du poisson appât?).

- Assurer la régulation des populations d'anguilles et de meuniers.

- Accroître les populations de reptiles menacées qui ne servent pas de gibier; créer un comité consultatif de citoyens.

Plans de gestion des espèces

- Des objectifs secondaires et des plans de mise en valeur touchant diverses espèces de poisson gibier du Nouveau-Brunswick et leur utilisation proviennent d'un " mélange " de stratégies destinées à atteindre les grands objectifs provinciaux.

Saumon altantique (anadrome)

Il faut se doter de programmes, de règlements et de politiques fédéraux-provinciaux coordonnés pour garantir des stocks abondants qui puissent être disponibles et répartis équitablement et procurer un maximum d'avantages sociaux et économiques aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Objectifs

1. Faire passer la production annuelle de saumon atlantique sauvage du Nouveau-Brunswick de 2,0 millions de livres à 3,5 millions de livres d'ici 1991; faire passer le rendement des écloseries de 70 000 livres à 300 000 livres d'ici 1991.

2. Interdire la pêche commerciale au saumon; permettre la capture commerciale (y compris les pêches autochtones) de 1,5 million de livres d'ici 1990, si les stocks se reconstituent pleinement; les futures entreprises commerciales n'exploiteront que les stocks fluviaux distincts.

3. Encourager l'élevage en enclos du saumon altantique dans les eaux de la baie de Fundy pour atteindre une production de 4,0 millions de livres d'ici 1991.

4. Créer une commission canadienne du saumon altantique d'ici 1985 afin :

   a) de négocier et d'assurer la répartition des stocks marins de saumon altantique entre les divers utilisateurs;

   b) d'harmoniser la politique, la planification et la budgétisation avec les nécessités impérieuses dans les eaux internationales et interprovinciales, en particulier;

   c) de donner des conseils et de l'information aux provinces et aux hauts fonctionnaires et

   d) de coordonner et de surveiller la réglementation et la gestion interprovinciale et internationale; voir à la tenue de négociations fédérales-provinciales destinées à formuler et à signer une entente visant la création d'un programme coordonné portant sur le saumon atlantique.

5. Mettre sur pied un programme de relations publiques et de participation d'ici la fin de 1984 pour montrer au public et à tous les groupes d'utilisateurs pourquoi et comment le saumon atlantique est géré et qui en tire profit.

6. Accroître la participation des pêcheurs à la ligne, notamment dans les bassins versants de la Miramichi, de la St-Jean et de la Restigouche, pour offrir 160 000 jours de loisirs à l'échelle de la province d'ici 1986; porter le nombre de pêcheurs à la ligne participants à 300 000 d'ici 1991. La participation des non-résidents devrait doubler d'ici 1990.

Plan opérationnel

1. Assurer le maintien des mesures de répartition des ressources de la pêche à la ligne et les raffiner (par exemple, eaux louées, eaux réservées, eaux du domaine riverain) dans les cours d'eau soumis à une surpêche : les eaux d'amont de la Restigouche et de la Miramichi, la rivière Tabusintac et la rivière Big Salmon.

2. Accroître la productivité des populations sauvages (par l'ensemencement d'alevins ou d'oeufs ou l'installation d'échelles à poisson) en colonisant ou en reconstituant les populations des rivières suivantes : Upsalquitch S.-E., South Charlo, S.B. Kedgwich, cours supérieur et intermédiaire de la Nepisiguit, Big Tracadie, Bartibog, Tuadook, Tetagouche, S.B. Miramichi, Little, Gaspereau, Salmon, Keswick, cours supérieur de la St-Jean, Petitcodiac, Digdeguash, Canaan et Ste-Croix.

3. Faire passer la production des écloseries fédérales et provinciales à 800 000 smolts d'un an (19 mois) à l'aide d'effluents de centrales thermiques, de la régulation de la photopériode (fraie précoce), de systèmes d'injection d'oxygène et de méthodes de recirculation de l'eau (et de la chaleur) pour maximiser le taux de croissance des alevins. Utiliser des smolts du lac Grand dans le cadre du programme quinquennal de reconstitution des stocks des rivières Gaspereau, Salmon, Little, Keswick, Oromocto et Canaan.

4. Encourager 4 000 non-résidents à participer à la pêche sportive au saumon atlantique grâce à la publicité et en offrant l'hébergement et des guides dans des pourvoiries de qualité.

5. S'il est impossible d'interdire la pêche commerciale, la pêche des grilses à l'aide de parcs en filet ne devrait pas dépasser 150 000 livres dans la Restigouche, 100 000 livres dans la Miramichi et 100 000 livres dans la St-Jean jusqu'en 1985, après quoi elle devra être interrompue.

6. Les écloseries de Charlo et de Miramichi devraient être agrandies et exploitées pour produire du fretin et des alevins pour les programmes de reconstitution des stocks du plan n° 2 mentionné plus haut.

7. Il faudrait favoriser davantage l'élevage en enclos dans les eaux de la baie de Fundy; la station biologique de St. Andrews devra effectuer des recherches appliquées étendues pour réduire les risques biologiques, techniques et économiques actuellement élevés auxquels font face les exploitants.

Saumon atlantique d'eau douce (ou ouananiche)

La gestion et la reconstitution des stocks de saumon d'eau douce ou ouananiche doit avoir priorité, cette espèce étant un substitut ou une solution de rechange au saumon anadrome. Nous connaissons l'existence de 21 lacs habités par le saumon d'eau douce, mais seuls les lacs Chamcook et Magaguadavic contiennent des populations autonomes permettant la pratique d'une pêche sportive importante.

Objectifs

1. Assurer la survie et voir à l'amélioration des populations de saumon d'eau douce dans 19 lacs afin d'offrir 10 000 jours-pêcheurs d'ici 1988.

2. Introduire le saumon d'eau douce dans 12 lacs d'ici 1985 afin de fournir 40 000 jours de pêche à la ligne de poissons trophées d'ici 1991.

3. Se doter d'un approvisionnement sûr en géniteurs pour s'assurer de disposer de smolts sains pour empoissonner (pour le maintien des populations ou l'introduction des nouvelles espèces) l'ensemble des cours d'eau de la province; prendre les mesures nécessaires pour pouvoir vendre des oeufs aux autres provinces et États afin d'engendrer des revenus pour amortir les coûts du programme.

Plan opérationnel

1. Créer et conserver un stock de géniteurs de saumon d'eau douce à l'écloserie de Flowers Cove, stock qui fournira 300 000 oeufs par année; conserver un stock additionnel suffisant de reproducteurs pour pouvoir vendre suffisamment d'oeufs aux autres organismes pour couvrir les coûts du programme.

2. Modifier le ruisseau Sucker du lac Skiff pour permettre le développement d'une population d'eau douce autonome suffisante pouvant supporter 2 000 jours de pêche à la ligne par année.

3. Les lacs suivants seront empoissonnés pour assurer le maintien des populations : Utopia, Musquash, Loch Alva, Skiff, Clear, Palfrey, Oromocto et Sisson. Des stocks de poisson commenceront à être introduits dans les lacs Mactaquac, Kelly, Unique, Pocologan, Baker, Belleisle, Grand, Serpentine, Trousers et Tetagouche.

4. Les biologistes des régions élaboreront des règlements sur la pêche à la ligne adaptés pour garantir une pêche sportive dont la qualité est constante.

5. Introduire des espèces gibier (éperlans et/ou Mysis) dans les lacs dont le nombre de proies du saumon d'eau douce est insuffisant et les lacs où le taux de croissance est inadéquat.

Touladi

Le touladi a un attrait et une valeur semblables à ceux du saumon d'eau douce, mais il offre des avantages supérieurs en raison de sa grande productivité et de sa facilité relative de gestion à un moindre coût (en raison des populations autonomes qu'il produit). Le touladi fréquente 10 lacs du Nouveau-Brunswick, mais seuls les lacs Chamcook, East Grand, Long, Baker, Third Green et Glazier font l'objet d'une pêche sportive.

Objectifs

1. Assurer la survie et l'amélioration des populations de touladi dans quatre lacs afin d'offrir 5 000 jours de pêche à la ligne d'ici 1988.

2. Introduire le touladi dans les lacs oligotrophes où s'installeront des populations autonomes d'ici 1990 et qui fourniront 60 000 jours de pêche à la ligne d'ici 1995.

3. S'assurer de disposer d'un stock suffisant de géniteurs sains pour les programmes de maintien et d'introduction partout dans la province d'ici 1983; vendre des oeufs sains à d'autres provinces et États pour amortir les coûts du programme d'ici 1987.

Plan opérationnel

1. Créer une population de géniteurs à l'écloserie de Flowers Cove et en assurer le maintien pour fournir 400 000 oeufs par année; conserver un stock additionnel suffisant de géniteurs pour vendre des oeufs aux États et aux provinces.

2. Empoissoner les lacs First Green, Serpentine, West Long et Third Green d'ici 1983 pour y maintenir les stocks.

3. Introduire le touladi dans les lacs Grant, Belleisle, Loch Alva, Mactaquac et Utopia d'ici 1986 afin d'y créer des populations autonomes d'ici 1991, si possible.

4. Introduire des espèces servant de proies (éperlans ou Mysis) dans des lacs (First et Third Green) où le taux de croissance n'est que de faible à assez bon, ainsi que dans les lacs où les espèces ont été introduites.

Omble de fontaine

L'introduction d'espèces concurrentes (méné, perche et brochet) et les pressions exercées par la pêche à la ligne ont diminué ou éliminé les populations d'omble de fontaine des eaux de l'ensemble de la province. La pêche sportive peut virtuellement éliminer des populations entières, même lorsque les conditions d'habitat des populations sauvages de truite sont excellentes; il en a été ainsi dans les eaux situées près des centres urbains. Par contre, de nombreux cours d'eau du Nouveau-Brunswick sont fréquentés par de vastes populations de petites (trois à six pouces de long) truites qui n'attirent pas les pêcheurs à la ligne. Il est essentiel d'adopter des règlements adaptés, d'exploiter des écloseries et d'améliorer l'habitat pour reconstituer et repeupler les pêcheries à l'omble de fontaine de la province. Il faudrait diriger tout particulièrement les efforts vers les lacs des bassins versants de la Miramichi et de la St-Jean ouest, et les eaux estuariennes du Nord.

Objectifs

1. Gérer les populations sauvages autonomes d'omble de fontaine de façon à produire 1,1 million de jours de pêche à la ligne par année.

2. Offrir 200 000 jours de pêche à la ligne à l'omble de fontaine d'une qualité et d'une diversité appropriées d'ici 1985, y compris la pêche de poissons trophées et la pêche en milieu urbain.

3. Adapter la réglementation pour préserver l'habitat de l'omble de fontaine, l'exploitation par les pêcheurs à la ligne et les stocks uniques (comme les poissons trophées).

4. Encourager 30 000 pêcheurs à la ligne nouveaux et éventuels à pêcher des espèces d'eau chaude (achigan, brochet, perche) ou d'eau salée d'ici 1985.

Plan opérationnel

1. Il faut assurer la survie des stocks ou voir à la gestion de 121 lacs de la province en y introduisant 100 000 poissons indigènes, 150 000 hybrides ou 10 000 ombles de fontaine sauvages par année. Les écloseries de Flowers Cove et de la centrale thermique peuvent produire un nombre suffisant de truites pour répondre à ces besoins.

2. Vingt cours d'eau du nord-est du Nouveau-Brunswick devront être repeuplés à l'automne ou à l'hiver dans leurs estuaires avec 89 000 hybrides ou poissons sauvages (anadromes) afin de remettre en état les populations d'omble de fontaine ou d'offrir une pêche à l'omble de fontaine de qualité et rentable, ou les deux.

3. Il faut adopter des règlements spéciaux (pêche à la mouche uniquement, limite de prises de cinq poissons, capture et remise à l'eau, etc.) pour protéger les stocks sauvages uniques autour de la province : les rivières Presque Isle, Pokemouche et Tabusintac; les lacs First, Second, Sole Leather, Peaked Mountain, Day Brook, Valentine, etc. Il faudra également adopter des règlements particuliers concernant les stocks anadromes, notamment dans la région de Miramichi.

4. Les travaux d'amélioration des cours d'eau entrepris dans de nombreuses rivières de la côte nord (Tracadie, Burnt Church, Bartibog, etc.) seront avantageux pour la truite adulte et lui permettront d'augmenter énormément sa taille moyenne et, par conséquent, son attrait pour les pêcheurs à la ligne.

5. Les pêcheurs à la ligne de moins de 18 ans représentent 30 % de la population de pêcheurs à la ligne de la province. Ce groupe d'âge sera encouragé, grâce à des programmes spéciaux, à utiliser des méthodes de pêche à la ligne adéquates, à pêcher des espèces d'eau chaude et d'eau salée et à comprendre la valeur d'une bonne gestion des ressources.

6. Une attention immédiate sera accordée à l'état, à l'utilisation et au potentiel des populations de truite de mer dans les tributaires des eaux d'amont de la Miramichi et les rivières Tabusintac, Green Brook (Bartibog) et Gounamitz. D'autres études portant sur les tendances génétiques naturelles des stocks anadromes seront entreprises et comprendront la reproduction en écloserie et des travaux d'électrophorèse.

7. La remise en état de lacs à l'aide de pesticides, de chaux ou d'engrais sera effectuée dans plus de 200 lacs plus petits du centre et du sud du Nouveau-Brunswick pour y rétablir les populations d'omble de fontaine.

8. Des méthodes de manipulations génétiques seront utilisées dans de nombreuses étendues d'eau du centre du Nouveau-Brunswick afin d'y améliorer le taux de croissance ou la productivité de l'omble de fontaine.

Truite brune, truite arc-en-ciel et omble chevalier

La truite brune, la truite arc-en-ciel et l'omble chevalier sont des espèces rares et uniques au Nouveau-Brunswick. Les populations de truite brune, espèce introduite au Nouveau-Brunswick en 1921, sont devenues autonomes dans les rivières Mispec, Little, Digdeguash, Black et Meduxnekeag. La capture de cette espèce constitue un exploit pour le pêcheur. La truite arc-en-ciel a été introduite dans le lac McFadden (comté d'Albert) en 1890 et dans le lac Dick (comté de Kings) en 1944. On ne retrouve des populations autonomes que dans le ruisseau Crooked (comté d'Albert), le lac Dick et probablement dans la rivière Presque Isle. L'omble chevalier peut être indigène aux lacs Upsalquitch et Walton mais a été introduit dans les lacs First et Second Portage en 1950. Toutes ces populations sont autonomes.

Les pêcheurs à la ligne ne recherchent pas ces espèces parce qu'ils ne connaissent pas les étendues d'eau (privées ou non) qu'elles fréquentent (par exemple, le lac Dick et le lac Walton).

Objectifs

1. Truite brune - Gérer et favoriser l'utilisation par le public des populations autonomes, y compris celles du lac Loch Lomond; créer de nouvelles populations (introduites) dans les lacs présumés à " salmonidés " d'ici 1987. Souligner leur caractère de trophée pour encourager leur exploitation par les pêcheurs à la ligne. Interdire l'introduction de la truite brune là où elle pourrait avoir des effets nuisibles sur les populations indigènes de salmonidés.

2. Truite arc-en-ciel - Assurer la gestion uniquement par la réglementation. Sa concurrence éventuelle avec le saumon atlantique anadrome et l'omble de fontaine, ainsi que le faible taux de réussite des tentatives importantes antérieures d'introduction ont fait qu'elle a été mise de côté jusqu'en 1985. Cette espèce offre un excellent potentiel d'élevage en mer.

3. Omble chevalier - L'aire de distribution de l'omble chevalier devrait être étendue à deux autres endroits du Nouveau-Brunswick pour assurer la survie de l'espèce. Développer des stocks de géniteurs en écloserie à des fins de conservation de l'espèce, d'expansion de son aire de répartition et de production d'hybrides d'omble chevalier X omble de fontaine.

Plan opérationnel

1. Encourager la pêche à la ligne de la truite brune (poisson trophée) dans les lacs Douglas, Hunter et ailleurs; convaincre les fonctionnaires municipaux de St. John des avantages exceptionnels de la pêche à la truite brune dans les lacs Loch Lomond. Introduire la truite brune dans les lacs du bassin versant de la West Musquash afin d'y créer une population autonome et de pouvoir être en mesure d'offrir 5 000 jours de pêche à la ligne par année d'ici 1987. Mille cinq cents truites brunes d'un an devront être élevées aux écloseries de Flowers Cove et de la centrale thermique du lac Grand.

2. Empêcher la distribution de la truite arc-en-ciel dans la province grâce aux politiques et règlements actuels.

3. Introduire l'omble chevalier dans le lac Little Kedron (comté de York) et dans le lac Popelogan (comté de Restigouche); assurer le maintien de la qualité de l'habitat des lacs à omble chevalier; ne pas encourager la pêche à la ligne, mais faire connaître le caractère exceptionnel de sa présence aux habitants du Nouveau-Brunswick. Évaluer l'implantation d'hybrides d'omble chevalier X omble de fontaine dans les eaux où la pêche à la ligne est pratiquée (ensemencement, croissance et capture).

Espèces d'eau chaude et d'eau salée

Les espèces d'eau chaude comprennent notamment l'achigan à petite bouche, la perchaude, le bar-perche, le brochet maillé, la barbotte brune, le crapet rouge et le crapet-soleil. L'achigan à petite bouche, le seul poisson de pêche sportive reconnu, se classe troisième en popularité dans la province, après l'omble de fontaine et le saumon altantique. Toutes les espèces de poisson gibier d'eau chaude offrent un énorme potentiel d'augmentation du nombre de jours de pêche à la ligne (200 000 jours d'ici 1990), pouvant attirer dans l'avenir les jeunes pêcheurs à la ligne d'aujourd'hui. Si l'on peut canaliser une partie des efforts de pêche dans cette direction, la

demande de salmonidés pourra être en partie absorbée. Les espèces d'eau chaude ont un potentiel de reproduction exceptionnel, assurant le maintien de leur population sans avoir besoin d'incubation en écloserie. Elles pourraient offrir d'excellents avantages récréatifs aux pêcheurs à la ligne adolescents et urbains.

Objectifs

1. Encourager la pêche à la ligne d'espèces d'eau chaude et d'espèces d'eau salée, pour fournir 200 000 jours de pêche à la ligne additionnels d'ici 1990, notamment chez les adolescents et les citadins pratiquant la pêche à la ligne.

Plan opérationnel

1. Promouvoir les tournois de pêche à l'achigan et au brochet dans les lacs plus grands des comtés de York et de Charlotte.

2. Lancer une campagne de publicité sur la pêche à la ligne et faire des démonstrations pour encourager les pêcheurs à la ligne à pêcher l'achigan, la perche, le brochet, le corégone et la lotte dans les lacs des comtés de Charlotte et de York.

3. Organiser, en collaboration avec la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick, des concours de pêche à la ligne attribuant des prix importants (récompenses) pour la capture des plus gros spécimens d'eau chaude.

4. Le ministère des Richesses naturelles aidera le ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick à formuler un plan de promotion de la pêche à la ligne pour les espèces côtières d'eau salée (maquereau, goberge, bar d'Amérique, plie, etc.).

Débats

Gus Overill : Quel est le nombre de touristes pêcheurs au Nouveau-Brunswick?

Bill Hooper : Sept mille non-résidents visitent la province et 4 000 d'entre eux pêchent le saumon. Trois mille autres visiteurs viennent pêcher d'autres espèces et n'entraînent pas vraiment beaucoup de revenus. Les 4 000 pêcheurs à la ligne au saumon rapportent près de 4 millions de dollars. C'est très important et ce sont des recettes toutes nouvelles pour notre économie. Si nous avions les populations de saumon d'il y a 30 ans, nous pourrions offrir 75 000 à 100 000 jours de pêche à la ligne à des non-résidents. Je pense que ces populations pourraient absorber cet effort de pêche et que nos résidents pourraient encore faire beaucoup de bonnes prises. Si nous avions la même production de saumons adultes qu'auparavant, nous aurions un potentiel de 100 à 200 millions de dollars par année.

Ed Mankelow : Bon nombre de gouvernements accordent beaucoup plus d'importance à l'industrie qu'à la faune et lorsqu'ils s'occupent d'économie, ils ne tiennent jamais compte de la perte économique que représentent les autres ressources qu'ils détruisent. Votre ministère a-t-il songé à obtenir une certaine compensation lui permettant d'aller voir les gouvernements et de leur dire que, si tel programme doit se poursuivre, ils devront verser un certain montant d'argent au ministère pour améliorer les pêches ailleurs et peut-être ramener certaines des remontes que vous avez perdues?

Bill Hooper : Les terres de la Couronne occupent près de 70 % du territoire du Nouveau-Brunswick et ces terres ont autrefois été allouées à des entreprises d'exploitation forestière et minière. Depuis quelques années, nous avons ce que nous appelons une loi d'aménagement forestier, une loi sur l'utilisation des terres qui ordonne aux locataires d'élaborer un plan de gestion de la faune et du poisson. Ils doivent de plus s'assurer que leurs routes sont aménagées en respectant certaines lignes directrices, ils doivent entreprendre des travaux d'amélioration de l'habitat si nécessaire, et autres choses du genre. À l'heure actuelle nous touchons le fond et constatons que les spécialistes en aménagement forestier n'ont aucune idée de ce qu'est la gestion de la faune. Ils sont pleins de bonnes intentions, mais c'est tout.

Bob Wowchuk : Vous avez parlé du programme d'étiquetage que vous avez pour le saumon atlantique et je me demande si vous pouvez expliquer les objectifs et les avantages d'un tel programme et comment il s'insère dans votre stratégie de gestion. Un système d'étiquetage du quinnat avait été envisagé, mais finalement rejeté à cause de son coût élevé. J'aimerais savoir si les coûts de l'étiquetage du saumon atlantique sont récupérables et si vous avez d'autres moyens d'engendrer des revenus que les permis ou les étiquettes.

Bill Hooper : Je n'ai pas participé vraiment beaucoup au programme d'étiquetage, mais je peux vous envoyer tous les renseignements. Il est évident que nos pêcheurs à la ligne l'aiment bien et qu'ils y croient, comme si c'était leur enfant. Nos pêcheurs commerciaux qui pêchent à partir d'embarcations, etc. ne l'aiment pas. Ils trouvent que c'est toute une histoire, que ça prend du temps pour fixer les étiquettes et tout ça. Le programme est mal mené car je pense qu'aucune des étiquettes qu'ils posent ne tient.

Nos responsables de la mise en application des règlements aiment beaucoup ce programme. Ils n'ont pas eu à intenter beaucoup de poursuites, mais il reste qu'il y en a eu quelques-unes. Somme toute, et compte tenu de ses coûts, le programme a connu du succès au Nouveau-Brunswick. Je ne pense pas que son application et que la réglementation qui en a découlé ont pris trop de temps ou ont été trop coûteuses. Je ne sais pas jusqu'à quel point ça peut fonctionner ici, mais je vais vous envoyer de la documentation. Beaucoup de gens d'Europe et de Grande-Bretagne nous posent la même question.

Ontario

Pêches de l'Ontario : objectifs et stratégies pour les années 80

Art Holder
Directeur, Direction des pêches de l'Ontario

Je commencerai mon exposé en vous faisant remarquer que le mot " sportives " a été volontairement omis dans le titre de ce document. Les objectifs et stratégies de la pêche sportive ne doivent pas être considérés comme un élément distinct de ceux de la gestion des pêches dans leur ensemble, mais plutôt comme un sous-ensemble portant principalement sur les préoccupations importantes, mais secondaires, de la répartition des ressources entre les utilisateurs.

En 1974, un groupe de travail fédéral-provincial s'est lancé dans un long et difficile débat qui a pris fin en avril 1976 lors de la publication d'un énoncé de politique gouvernementale intitulé Ontario Fisheries : Management Strategies for the 1980's (Pêches de l'Ontario : stratégies de gestion pour les années 80). La gestion des pêches en Ontario s'est alignée sur les directives de base contenues dans ce document, sur lequel mon exposé repose.

L'Ontario, peut-être plus que toute autre partie du Canada, a senti les répercussions de l'éclosion démographique sur l'habitat aquatique et les ressources halieutiques de son territoire. Ces répercussions, bien qu'elles se manifestent de diverses façons négatives, ont été considérées par le comité de planification stratégique comme une série de problèmes fondamentaux :

1) Perte de poisson et de possibilités de pêche.
   Ce phénomène est très explicite. Les poissons ne sont ni libres ni inépuisables. Sans poisson, il n'y a aucun avantage. Sans stratégie reflétant la valeur réelle des pêches ontariennes et la nécessité du financement par les utilisateurs, l'avenir de cette ressource et le flot d'avantages qui en découlent sont certainement menacés.

2) Diminution de la qualité de l'environnement.
   Les systèmes aquatiques dont dépendent les ressources halieutiques continuent d'être détériorés par les demandes conflictuelles des autres utilisateurs de l'eau. À titre d'organisme responsable des pêches, nous devons continuer d'exiger la protection de la qualité des eaux et, à cet égard, nous devrions nous allier à ceux qui ont conscience qu'un environnement aquatique sain favorise la production de poissons et également un environnement sain et esthétiquement plaisant pour l'homme.

3) Conflits entre les utilisateurs de l'environnement et les ressources halieutiques.
   Il survient inévitablement des conflits entre les personnes qui désirent tirer profit du milieu aquatique. Les rejets industriels

et domestiques, le développement industriel et la construction, les utilisateurs des ressources naturelles comme l'exploitation minière et forestière, se disputent tous l'habitat halieutique. Les pêches sont le secteur qui a le plus à perdre, car elles sont le plus vulnérables à l'utilisation de l'habitat aquatique. De plus, la concurrence entre les différents utilisateurs des ressources halieutiques - pêcheurs sportifs, pêcheurs commerciaux, groupes d'autochtones et autres - est souvent résolue d'une façon qui menace la disponibilité future de la ressource.

4) Manque de sensibilisation et de participation du public. L'incapacité des organismes d'État à pouvoir résoudre de façon satisfaisante les problèmes des ressources halieutiques peut en partie s'expliquer par le manque de compréhension et de solidarité du public à l'égard des problèmes fondamentaux. Les voies de communication n'ont jamais réussi auparavant à engendrer une compréhension ou des moyens efficaces pour faire participer le public à la prise de décisions. Nous ne pouvons qu'espérer que cette conférence nous aide à cet égard.

5) Connaissances techniques et scientifiques insuffisantes. Malgré des années d'étude, les écosystèmes aquatiques restent mal connus, peut-être parce qu'ils sont parmi les plus complexes et les plus difficiles à étudier. Nous comprenons encore très mal les effets des stress anthropiques sur la stabilité et la productivité de nos systèmes aquatiques. Les avantages économiques des ressources halieutiques sont également mal connus, manque de compréhension qui est à la base des importants compromis que devront faire les différents utilisateurs, tout comme les relations sociales et culturelles qui contrarient souvent nos efforts de gestion.

6) Inefficacité des institutions. La complexité du régime de délégation des pouvoirs sur les ressources naturelles établie par la constitution et le trop grand nombre d'organismes s'occupant de la gestion des pêches et de la protection de l'environnement rendent les ententes officielles complexes et souvent inefficaces. En 1975, quelque 19 organismes fédéraux et 13 organismes provinciaux s'occupaient de lois ou de programmes touchant les pêches de l'Ontario. Une mauvaise coordination de la législation, des politiques et de la planification et des programmes mal appliqués et coordonnés ont souvent nui à la prise de décisions.

Objectifs et stratégies pour l'avenir

Ce sont donc les grands problèmes perçus en Ontario. Quels sont les objectifs et les stratégies qui permettront de les résoudre? Ceux-ci ont été soumis au SPOF et adoptés dans son quatrième rapport. Les objectifs officiels des programmes des pêches adoptés en Ontario sont les suivants :

1) Protéger les milieux aquatiques sains et leurs populations de poissons et les maintenir en bon état et remettre en état ceux qui sont maintenant dégradés afin de continuer à garantir un approvisionnement sûr en poissons et en possibilités de pêche qui réponde en partie aux besoins suivants des citoyens :

   a) aliments sains,

   b) emplois et revenus,

   c) loisirs, et

   d) environnement humain de grande qualité.

2) Sensibiliser le public à l'importance de populations de poissons et d'écosystèmes aquatiques sains et parvenir à une harmonie d'utilisation des ressources halieutiques et des écosystèmes terrestres et aquatiques, harmonie dont ils dépendent.

Les stratégies nécessaires pour atteindre ces objectifs ont été établies et, bien qu'elles soient trop nombreuses et détaillées pour être présentées dans leur ensemble dans ce document, ceux qui le désirent pourront se procurer le rapport complet. En bref, elles représentent quatre éléments principaux :

1) Utiliser les connaissances actuelles au maximum.

   1.1 S'assurer que les méthodes de gestion utilisées en Ontario comprennent des stratégies souhaitables dès leur mise en application.

   1.2 Renforcer les mécanismes de prise de décisions et de coordination entre les différents organismes.

2) Élargir la base de connaissances pour une gestion efficace des pêches.

   2.1 Mettre sur pied des systèmes adéquats de cueillette, d'analyse et de consignation des données pertinentes sur les pêches en temps réel.

   2.2 Élaborer de nouvelles théories et méthodes sur les pêches grâce à des recherches pratiques et innovatrices, sur le terrain et en laboratoire, dans les domaines de la biologie, de l'économique et des sciences sociales.

   2.3 Assurer la surveillance nécessaire et procéder à des évaluations pour établir des critères de la qualité de l'eau assurant un taux de survie, de croissance et de reproduction réaliste aux composantes essentielles des écosystèmes aquatiques.

3) Sensibiliser le public et élaborer des mécanismes favorisant une participation positive et concrète du public.

   3.1 Créer et renforcer les services d'information, notamment au niveau local.

   3.2 Élaborer des mécanismes facilitant l'accès du public à l'information gouvernementale.

   3.3. Promouvoir activement en milieu scolaire les valeurs liées aux ressources halieutiques et aux principes écologiques, économiques et sociaux nécessaires à une gestion rationnelle.

   3.4 Créer et institutionnaliser de nouvelles voies de communication entre les pêcheurs, le grand public et les organismes s'occupant des pêches.

   3.5 Mettre l'accent sur l'élaboration d'énoncés de politique qui définissent les valeurs et les principes qu'il faut reconnaître en gestion des pêches.

4) Adopter le principe du " financement par l'utilisateur " en fonction de la valeur des ressources halieutiques et du coût réel d'une gestion efficace.

   4.1 Exiger une contribution de la part des utilisateurs commerciaux et récréatifs sous forme de droits de permis, de redevances sur les ressources ou d'autres mécanismes appropriés.

   4.2 Étant donné que les gouvernements ont investi des sommes d'argent considérables dans les services de pêche récréative et dans les subventions et services à l'industrie de la pêche commerciale, s'assurer que les gouvernements examinent et comprennent les dimensions de la demande par rapport au coût de l'approvisionnement.

Ce que je viens de vous présenter aujourd'hui, tout en n'abordant pas certains des détails de stratégies ou de programmes, offre, selon nous en Ontario, un cadre de travail conceptuel à l'intérieur duquel on pourra élaborer des plans plus détaillés pour les pêches, produisant ainsi une structure qui permettra de tirer le maximum d'avantages de cette ressource. Il nous reste à déterminer la répartition optimale de ces avantages, tâche que l'Ontario aborde maintenant, mais dont je ne peux parler adéquatement aujourd'hui, faute de temps.

Débats

Ralph Shaw : Nous sommes maintenant obligés d'augmenter de beaucoup les droits de permis, particulièrement pour la pêche en eau salée. Quelle est la tarification pour les pêcheurs à la ligne en Ontario?

Art Holder : Nous venons d'imposer une augmentation aux non-résidents et nous ne savons pas encore quelle sera la réaction de nos voisins du Sud, par exemple, à un permis de pêche de quatre jours qui passera de 8 à 10 $ cette année. Les résidents n'ont toutefois pas de permis à acheter. Nous expliquerons ce phénomène en disant que, pour une famille de pêcheurs, nos recettes générales constituent 38 $. En d'autres termes, notre programme est relativement bien financé par une famille de pêcheurs, mais nous n'avons pas encore atteint le niveau de financement par les utilisateurs résidents que nous souhaitons. C'est une décision politique, comme cela doit être. Ce n'est pas une décision qui fait l'unanimité chez les gestionnaires, mais elle reste une décision politique, et une décision politique ferme. Nous avons augmenté les droits du permis saisonnier pour les non-résidents de 15 à 30 $ et avons créé un certain nombre de permis provisoires, y compris un permis familial à 40 $ dont l'utilisation pourrait être très difficile à contrôler.

Dans l'intérêt des personnes demeurant à l'extérieur de l'Ontario, j'aimerais officiellement vous faire savoir que les organisations de pêcheurs à la ligne de la province de l'Ontario ont exercé des pressions sur le gouvernement depuis des années afin que soit imposé un permis de pêche aux résidents. La décision politique de ne pas leur imposer un permis de pêche n'a pas été dictée par les pêcheurs à la ligne de la province : elle nous a été dictée par d'autres considérations politiques que j'aurais bien du mal à expliquer.

Roger Liddle : L'industrie commerciale ou l'industrie touristique de l'Ontario a également exercé de très fortes pressions pour les permis de pêche des résidents. Nous sommes également tout à fait incapables de vous expliquer pourquoi.

John Clarke : Sans un système de permis pour les résidents, vous ne savez pas à quel nombre de jours de pêche à la ligne par année un lac est soumis et vous n'avez aucune idée des pressions exercées par cette pêche.

Art Holder : Nous avons une méthode d'échantillonnage qui nous en donne une certaine mesure. Si nous voulons des renseignements particuliers sur une étendue d'eau donnée, la seule méthode disponible est le recensement des prises.

Québec

Situation de la pêche sportive
Orientations et perspectives de développement au Québec[1]

Claude Bernard
Directeur, Direction de la faune aquatique,
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Introduction

Le thème de la Conférence de cette année offre à tous les participants l'occasion de faire un examen de conscience sur les principes qui ont été appliqués jusqu'à maintenant, en matière de pêche sportive. Le gouvernement du Québec a confié au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP)

---

1 This paper was presented in French and it was published in the original edition in French. The English translation is given in Annex 5.

la responsabilité de mener à bien la mission faune. C'est à ce titre que nous voulons présenter, dans un premier temps, un bref bilan de la situation en faisant ressortir les principaux problèmes actuels et appréhendés. Dans un deuxième temps, nous préciserons l'orientation que nous entendons privilégier compte tenu tant des aspirations des citoyens que des contraintes biologiques des populations animales concernées ou de leur habitat. C'est donc dans cette section que seront énoncées les idées directrices qui guideront l'élaboration, tantôt de certaines modifications modestes, tantôt de transformations profondes de notre façon de penser et d'agir en matière de gestion de la faune.

Bilan de la situation

À partir des quelques inventaires et des connaissances disponibles sur la faune du Québec et souvent à partir des données empiriques, on a estimé le potentiel d'utilisation des espèces fauniques dites d'intérêt sportif du Québec. Nul besoin de préciser ici à quel point les données de base sont incomplètes et que les estimations obtenues n'ont de valeur que comme indice de l'ordre de grandeur des phénomènes. De plus, on a évalué l'utilisation consommatrice, à partir de différents sondages menés auprès des utilisateurs, en tenant compte de l'existence d'une pêche commerciale en eau douce et de l'exclusivité d'exploitation accordée aux autochtones sur certains territoires.

On constate qu'il existe au Québec un potentiel faunique capable, en principe, d'absorber un développement de l'utilisation consommatrice de la faune pouvant aller jusqu'au double de la demande actuelle. Il faut cependant admettre du même souffle que ce niveau de confrontation des résultats d'ensemble masque des bilans sectoriels inquiétants. En effet, en zone 1 (fig. 1), par exemple, on observe un net déficit pour les espèces de poissons les plus recherchées tels le brochet, le doré, l'achigan et surtout les salmonidés. Ainsi, on assiste à une récolte qui, selon toute vraisemblance, dépasse dans certains cas le niveau biologiquement acceptable. On observe également que les modes actuels de gestion ne permettent pas d'éviter de tels déséquilibres. En zone II (fig. 1), même s'il semble y avoir un certain équilibre entre le potentiel et la récolte du brochet et du doré, l'analyse indique pour les salmonidés un déficit encore plus prononcé qu'en zone 1. Or, si on considère que la zone II renferme la presque totalité des parcs et réserves, des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et des pourvoyeurs où l'exploitation est en général contrôlée, tout porte à croire que le territoire libre adjacent est surexploité, particulièrement en Mauricie et au nord de Montréal.

Les estimations réalisées pour 1980 permettent de situer la demande totale pour la pratique des activités consommatrices à près de 14,5 millions de jours de pêche. D'autre part, une évaluation conservatrice de la participation aux activités d'utilisation non consommatrice de la faune indique que cette demande se situerait autour de 16 millions de jours. La participation massive des Québécois aux activités non consommatrices de la faune constitue un précieux indicateur de l'intérêt que portent les Québécois aux ressources fauniques de la province.

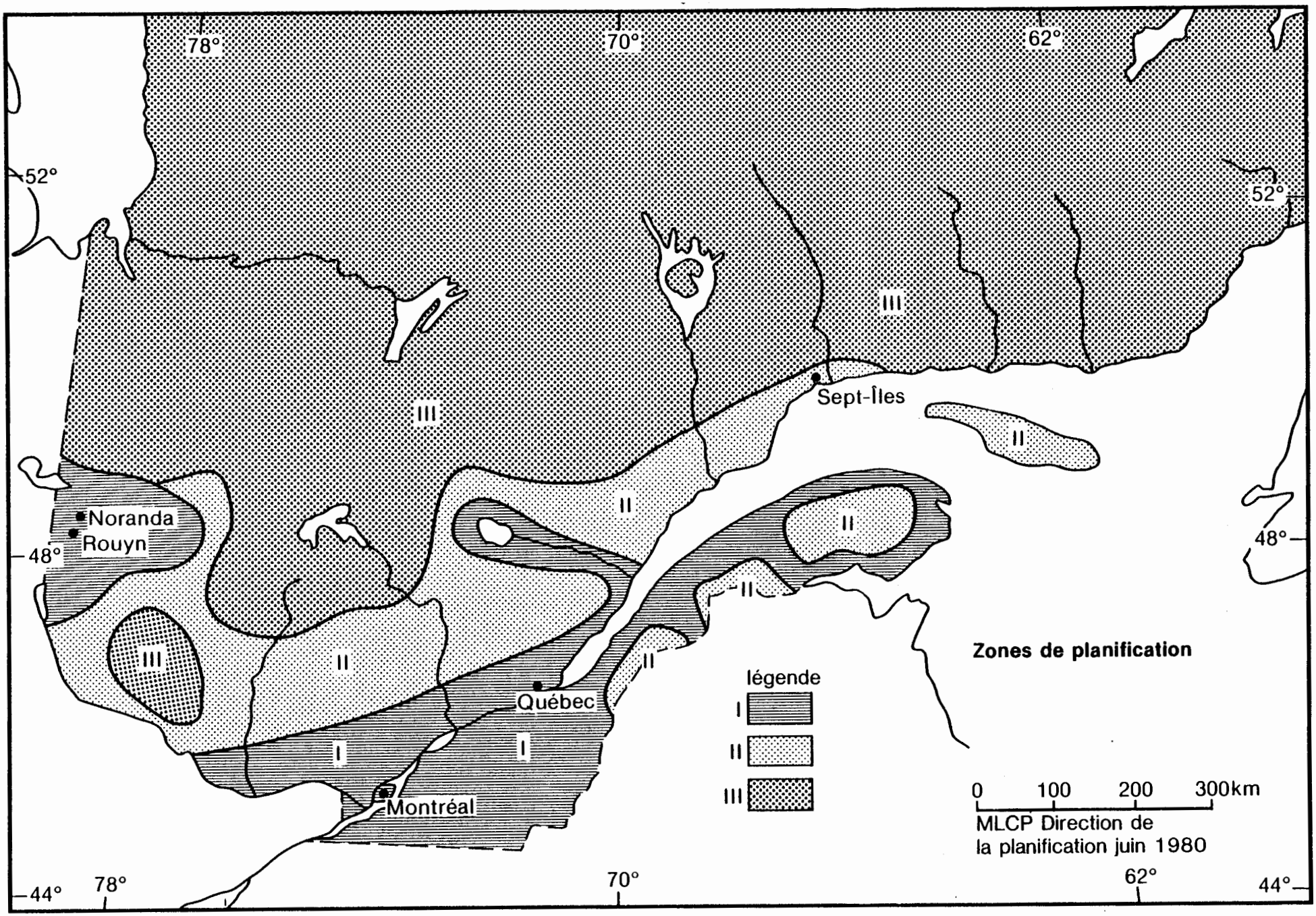
78°
70°
62°
52°
52°
III
III
Sept-Îles
II
II
II
Noranda
Rouyn
48°
48°
II
III
II
II
II
Québec
I
I
Montréal
Zones de planification
légende
I
II
III
0 100 200 300km
MLCP Direction de
la planification juin 1980
44°
78°
70°
62°
44°

Encadrement législatif et administratif

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'est vu confier par le Législateur le seul rôle de gestionnaire de l'utilisation des ressources fauniques. Ainsi, sa Loi constitutive stipule que les devoirs du Ministère sont de " surveiller et gérer tout ce qui se rapporte à la chasse et à la pêche à l'exception des pêcheries maritimes ", de " favoriser le développement du loisir, du sport, de la chasse et de la pêche " et " d'administrer les parcs provinciaux, les réserves de chasse et de pêche et les refuges d'oiseaux ". Cependant, dans le cas de l'utilisation de la faune ichtyenne, ses actions sont soumises à l'approbation de l'autorité fédérale.

La structure d'organisation actuelle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche attribue à la Direction générale de la faune la responsabilité des fonctions de planification, de protection, de recherche biologique, d'aménagement et d'exploitation. Du point de vue de l'organisation interne, il s'est engagé depuis une quinzaine d'années dans une certaine régionalisation de ses fonctions. C'est ainsi que dans les années 60, on a assisté à la création de districts et à l'affectation en sous-postes de la fonction de protection. Cette déconcentration s'est accentuée au cours des dernières années avec la création de bureaux régionaux. Les administrations régionales se sont ainsi vu confier plus de responsabilités et un rôle actif dans l'accomplissement de la mission du Ministère. Les régions ont ensuite été subdivisées en entités territoriales plus petites, les zones d'aménagement et de conservation (ZAC), pour assurer une gestion plus appropriée de la ressource faunique et leur donner une dimension plus humaine. Une autre facette de cette évolution du Ministère a été la création des zones d'exploitation contrôlée (ZEC). Il apparaissait important d'impliquer un plus grand nombre de citoyens dans la protection et la répartition de l'utilisation en fonction des possibilités biologiques, cette tâche ne pouvant être assurée uniquement par l'État.

Les besoins de certaines populations animales, la dégradation de la qualité et de la quantité des habitats et l'évolution prévisible de la demande prescrivaient que l'offre faunique devienne un secteur prépondérant dans les interventions du Ministère en matière de la faune.

Dans cette perspective, deux approches pouvaient être envisagées : le support artificiel, d'une part, et le maintien, l'amélioration et la restauration des habitats fauniques. Par rapport à la première alternative, son efficacité à long terme n'était pas démontrée et il apparaissait préférable de n'y recourir qu'en cas d'extrême nécessité. Les interventions sur l'habitat devaient donc être privilégiées.

Dans le contexte actuel, la mise en oeuvre d'une telle option ne se fera pas sans difficulté. En effet, plusieurs organismes se partagent la responsabilité d'intervention sur le territoire, plusieurs intervenants défendent des intérêts divergents et divers types d'utilisateurs de la ressource ont des attentes souvent incompatibles entre elles et avec d'autres utilisateurs d'un même territoire.

Orientations

S'articulant autour de deux objectifs principaux, soit celui de la perpétuation de la faune pour les générations futures et celui de la mise en valeur, la mission faune implique donc que toutes les actions en matière faunique soient le reflet d'une approche écologique à laquelle se greffe les principes inspirés de la social-démocratie.

1) La protection des habitats

À cet égard d'ailleurs, c'est à l'intérieur de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune sanctionnée en décembre dernier que le gouvernement du Québec se donne un nouveau pouvoir en regard de la protection des habitats fauniques. En effet, les prévisions de la Loi autorisent le Ministre à établir des refuges fauniques dans lesquels les conditions d'utilisation des autres ressources sont fixées en vue de conserver l'habitat faunique. Le Ministre s'apprête donc à présenter dans quelques mois une politique beaucoup plus globale sur la conservation des habitats fauniques au Québec.

2) La mise en place du plan de pêche

Les actions du Ministre sur la récolte découlent également des lignes directrices citées plus haut. Ainsi donc, dans la réflexion qui a précédé l'exercice de l'intégration des zones de chasse et de pêche, le Ministère se croit justifié de réduire de façon générale les limites de capture à la pêche sportive permettant ainsi une meilleure redistribution de la récolte soumise à une plus grande pression de pêche. Particulièrement au niveau des espèces d'eau fraîche, le Ministère investit beaucoup de ressources pour définir les approches techniques de gestion qui permettront une meilleure mise en valeur de ces espèces dans un cadre de perpétuation de la ressource.

Bien que les problèmes reliés à la disponibilité de la ressource soient importants, c'est un phénomène social non négligeable au Québec qui prend de plus en plus d'importance, avec l'accroissement des clientèles qui convoitent les ressources de la faune aquatique. En effet, en plus d'une augmentation constante du nombre de pêcheurs sportifs, le Québec a vu un accroissement significatif de la demande pour la pêche commerciale et doit également répondre à des besoins d'alimentation de la part des autochtones. Soulevant très rapidement le problème de l'allocation des ressources parmi ces divers intervenants, le gouvernement du Québec a jugé bon d'inscrire dans le cadre de son plan de gestion de la pêche un ordre de priorités à partir desquelles la répartition de la ressource halieutique est faite dans les eaux sans marée du Québec ainsi que sur les espèces anadromes et catadromes. Ainsi donc, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune adoptée récemment précise que les besoins des citoyens du Québec seront satisfaits en fonction des priorités suivantes :

1) le stock reproducteur,
2) la pêche à des fins d'alimentation,
3) la pêche sportive,
4) la pêche commerciale.

C'est en fonction de cette répartition que seront dorénavant considérées les nouvelles demandes et que sera revue la répartition des stocks actuellement utilisés.

3) La démocratisation de l'accès aux ressources

Beaucoup d'efforts du gouvernement du Québec ont porté ces dernières années sur la démocratisation de l'accès aux ressources fauniques. On se souviendra de l'Opération gestion faune qui a donné naissance à un réseau de zones d'exploitation contrôlée. Ces jours derniers également le Ministère approuvait une politique dans le but de revoir la vocation et le découpage de ces réserves fauniques. D'une façon plus globale, le gouvernement du Québec s'est doté ces dernières années d'un réseau permettant de mieux structurer sa récolte et de fournir à l'ensemble des citoyens des chances égales d'avoir accès à cette ressource faunique.

Toutefois, la mise en place de tels réseaux ne veut pas nécessairement dire que des principes économiques sont négligés pour autant. Ainsi donc, à l'intérieur de ces différents réseaux permettant un meilleur accès, le gouvernement du Québec tente de maintenir un juste équilibre entre le coût des services qui sont offerts aux usagers, coût que ces derniers doivent débourser pour y avoir accès.

Au niveau du réseau des pourvoyeurs, c'est l'application des principes de rentabilité qui est privilégiée et le propriétaire de bail opère sa pourvoirie en recherchant un profit tout comme n'importe quelle entreprise commerciale du Québec.

Pour le réseau des réserves fauniques, c'est plutôt l'aspect social qui prime. On cherchera donc à concilier les contraintes reliées à la récupération des coûts avec le rôle social dévolu à ces territoires. Il y aura donc une répartition des coûts de façon équitable entre tous les types d'utilisateurs.

Enfin dans le troisième grand réseau d'accessibilité à la ressource, celui des zones d'exploitation contrôlée, les associations responsables de la gestion de ces zones doivent faire en sorte que les coûts d'opération soient couverts par les revenus autonomes et elles ne peuvent compter sur des subventions gouvernementales que pour des immobilisations.

4) La délégation de gestion

Dans les réserves fauniques, la délégation n'est possible que pour assurer la présentation de certaines activités ou services. Au niveau des zones d'exploitation contrôlée, cette délégation est beaucoup plus importante. En plus de confier toute la responsabilité administrative de ces zones, le Ministère accepte que certaines responsabilités de gestion faunique soient réalisées par les gestionnaires de la ZEC, par exemple : le suivi de l'exploitation, l'amélioration physique des habitats et la mise en application de la réglementation. Au niveau du réseau de pourvoiries, ces mêmes possibilités de délégation existent.

Perspectives de développement

1) Utilisation non consommatrice de la faune

À partir de ces divers éléments, quelle est pour nous la perspective la plus réaliste que l'on puisse imaginer pour la pêche sportive dans les années 1990? Tout d'abord, disons que l'approche écologique qui est favorisée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sera maintenue tant et aussi longtemps que les valeurs de la société feront en sorte que la faune sera considérée comme partie du patrimoine québécois. Qui plus est, si on se fie aux tendances exprimées par différents organismes, il est prévisible que des pressions sociales soient exercées sur le gouvernement du Québec pour l'amener à modifier sa réglementation visant à donner une plus large place à l'utilisation non consommatrice de la faune. Toutefois, en matière aquatique, cette perspective se situe à plus long terme.

2) Développement en périphérie urbaine

Compte tenu des coûts associés à la pratique de la pêche, cette activité se déroulera plutôt dans les milieux urbains et périurbains. Les Québécois utiliseront davantage les plans d'eau éloignés pour faire des voyages de pêche dont le séjour sera long, alors qu'ils satisferont leurs besoins en pêche quotidienne dans des endroits très près de leur résidence.

Ces modifications dans les habitudes amèneront les différents réseaux, entre autres, les réserves et les zones d'exploitation contrôlée, à modifier leur infrastructure pour tenter de satisfaire les nouveaux besoins de leurs clientèles. Quant au réseau de la pourvoirie qui, par définition, a une vocation d'hébergement, c'est plutôt en terme de consolidation et de développement qu'il s'orientera.

Dans les régions urbaines et périurbaines, le Ministère rendra disponible le potentiel faunique immense que constitue le couloir fluvial et ses principaux affluents pour fournir à la population de ces régions plus d'accès et d'en faire connaître ses richesses. À ce titre, le Ministère met la dernière main à un projet d'envergure qui est celui de Projet Archipel [1], où tous les efforts ont été consacrés pour faire la meilleure synthèse possible des besoins sociaux en matière de loisirs, de pêche et d'utilisation non consommatrice de la faune dans le couloir fluvial de la région de Montréal.

De plus, en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Ministère reprend le contrôle des étangs de pêche. Des analyses seront faites pour voir s'il n'est pas possible de modifier et d'améliorer les services offerts à l'ensemble de la clientèle et faire en sorte que pour des endroits où l'offre de pêche est réduite, que ce réseau puisse s'avérer une formule de pêche intéressante. Enfin, toujours dans le couloir fluvial, mais se rapportant plus aux espèces anadromes et catadromes, mentionnons que l'application de l'allocation décidée selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune amènera à moyen terme un nouveau partage de la ressource.

[1] Projet de mise en valeur d'un secteur du fleuve Saint-Laurent situé dans la région de Montréal.

En guise de conclusion, nous sommes très confiants dans les perspectives de la pêche sportive des années 90 au Québec. Les récentes décisions prises par le gouvernement du Québec en matière de conservation et de mise en valeur de la ressource indique de façon non équivoque la priorité que le Québec veut donner à la pêche sportive. Il est également clair que le Québec désire maximiser les retombées économiques que la pêche sportive génère pour l'ensemble des Québécois. Une telle approche se fera dans le respect de la faune et des droits des autochtones de subvenir à leurs besoins alimentaires à partir de celle-ci.

Débats

Wilf Carter : Ma question porte sur la pêche des autochtones, dont vous avec parlé. Les autres groupes d'utilisateurs s'attendaient à se voir imposer des contingents sur la pêche au saumon en 1984, et ma question est la suivante : votre ministère a-t-il fait des démarches pour rencontrer le gouvernement fédéral, ou le gouvernement fédéral en a-t-il pris l'initiative, pour s'assurer que les bandes d'autochtones qui exploitent les stocks de saumons puissent faire valoir leurs points de vue sur les contingents et les compressions qui se produiront? Si l'ensemble des pêcheurs commerciaux et des pêcheurs à la ligne sont les seuls à faire des sacrifices et que les bandess d'autochtones ne participent pas à ce programme, je pense que nous nous apercevrons que nous avons manqué notre coup. Je veux m'assurer que quelqu'un prend l'initiative, soit au Québec soit au gouvernement fédéral, de faire participer les autochtones à ce programme de conservation que nous lançons.

Claude Bernard : Effectivement, je pense qu'au Québec il faut impliquer tous les niveaux d'exploitants que ce soit par la pêche sportive, la pêche commerciale, la pêche par les autochtones, ou la pêche pour fins d'alimentation. Si on fait un effort seulement dans un sens, les résultats ne seront probablement pas atteints aussi rapidement qu'on le désirerait. Dans les prochaines semaines, le Ministère prévoit des rencontres avec les autochtones pour revoir les quotas qui leur ont été pratiquement garantis dans le passé afin de les sensibiliser à la situation, particulièrement en ce qui concerne le saumon. Je pense que cette observation s'applique particulièrement dans le cas du saumon. J'estime que les autochtones devraient être capables de comprendre la situation et d'admettre que le partage qui se fait doit également impliquer les autochtones. On est sensibilisé à ce fait-là et il faut que les rencontres se réalisent au plus tôt en vue de discuter, et d'impliquer les autochtones.

Tim Surette : Je voulais tout simplement m'assurer que soit le gouvernement du Québec ou le fédéral sache que les initiatives débuteront pour assurer qu'il y ait implication des autochtones dans le programme qui va débuter en 1984 pour la restructuration de la pêche au saumon.

Claude Bernard : Le Ministère n'a pas encore pris de décisions à ce qui sera appliqué en 1984. On est actuellement en train d'examiner des propositions et d'ici 2 semaines on devrait être fixé sur ce qu'on devrait recommander mais ces recommandations-là sont inspirées également de ce qui a été discuté à des rencontres comme CSCPCA (Comité scientifique consultatif des pêches du Canada dans l'Atlantique), le comité consultatif sur le saumon. C'est à partir de ce moment-là que nous rencontrerons les autochtones ou les conseils comme le CAM

(Conseil Atikamed-Montagnais) afin de les sensibiliser. Tous les Québécois, les habitants de l'est du Canada, sont conscients du problème du saumon, donc, déjà il y a une information qui est donnée depuis quelque temps sur cet aspect.

Tim Surette : Notre Ministre, l'honorable Pierre de Bané, détaillait sur les problèmes des pluies acides hier soir dans son discours, et comme je le comprends c'est un grand problème pour le Québec. Je voudrais donc savoir si le gouvernement du Québec est actif dans ce domaine de recherche?

Claude Bernard : Le problème des précipitations acides est une des préoccupations du gouvernement du Québec. On est impliqué par l'entremise du ministère de l'Environnement et du MLCP. Chez nous au Québec on effectue surtout des études en collaboration avec des consultants, le ministère des Pêches et des Océans, IRNS-Eau et l'Université Laval sur différents aspects du problème des précipitations acides, et plus particulièrement ses répercussions sur la faune et la faune aquatique. Quant à l'aspect des effets ou conséquences des pluies acides sur le saumon on n'a pas encore au Québec de preuves tangibles de leurs effets néfastes. Cependant dans certaines rivières, on constate que le déclin des populations est probablement dû en partie au cours des dernières années aux précipitation acides. Dernièrement, l'Institut d'océanographie de Woods Hole a établi une station de recherche sur la rivière Matamec, a tenu un colloque à Québec et à communiqué des données sur les précipitations acides et sur leurs effets. Actuellement selon ces données on ne peut conclure qu'il y aurait un effet sur les populations de saumon comme, par exemple, sur l'omble de fontaine (truite mouchetée). Assurément c'est une source d'inquiétude. Nous avons prévu des programmes pour le prochain exercice financier afin de poursuivre et d'entreprendre de nouveaux projets.

John Clarke : Au sujet des Indiens, n'est-il pas vrai qu'ils ont le droit de pêcher de la façon qu'ils veulent à des fins d'alimentation, que ce droit est individuel et que s'il fallait le réglementer de quelque façon que ce soit, il faudrait qu'il y ait unanimité puisque c'est un droit qui leur est conféré par la constitution fédérale?

Claude Bernard : Je crois que ce qui a été accordé dans le passé aux autochtones a été décidé au niveau politique d'abord. En dehors de cette considération, il est absolument essentiel, à mon avis, que tous les utilisateurs de la faune soient sensibilisés aux problèmes particuliers du saumon. Même si on reconnaît les droits des autochtones, il n'y aura plus de droits si la ressource disparaît. Je pense aussi qu'il faut sensibiliser tous les utilisateurs à la situation telle qu'on la connaît; ça ne veut pas dire que les autochtones ne pourront pas participer à une exploitation éventuelle mais il faut que l'on attribue les quotas aux différents groupes d'utilisateurs.

Manitoba

Projet de stratégie des pêches sportives du Manitoba

Don Toews
Chef, Pêche sportive, Direction des pêches
Ministère des Richesses naturelles

Ce document n'est présenté qu'à des fins de discussion. Même si, à plusieurs égards, il représente la politique actuelle, ce projet de stratégie n'a pas eu l'approbation de la direction du ministère et sera soumis à l'examen du gouvernement et des utilisateurs.

Introduction

Les pêcheurs sportifs sont un groupe majeur d'utilisation des ressources halieutiques du Manitoba. En 1980, près de 280 000 pêcheurs à la ligne (dont 200 000 détiennent des permis et 80 000 sont âgés de 16 ans ou moins ou de 65 ans ou plus et n'ont pas besoin de permis) ont pêché pendant 4,1 millions de jours et attrapé 14 millions de poissons. La pêche sportive est une activité économique importante de la province. Les dépenses totales des pêcheurs sportifs en 1980 ont été évaluées à plus de 95 millions de dollars. Ce montant représente environ 45 millions de dollars en termes de valeur ajoutée ou de revenus engendrés dans la province par cette activité. Les 200 000 permis de pêche sportive vendus chaque année engendrent des revenus d'environ 1,4 million de dollars, d'après la structure de la tarification actuelle. Ce montant est, en gros, équivalent aux dépenses de la Direction des pêches consacrées aux programmes d'empoissonnement et de gestion de la pêche sportive.

La stratégie de la pêche du Manitoba a été mise en oeuvre la première fois en 1981 et a donné le ton à la gestion des pêches dans la province depuis ce temps. Trois grands domaines sont reconnus : les pêches sportives, les pêches commerciales et la revalorisation de la ressource. Ce document constitue une première tentative d'élaboration d'une stratégie globale de gestion des pêches sportives au Manitoba. Des efforts en ce sens sont également déployés dans les deux autres domaines.

La première section présente des données de base et un examen de la situation et des tendances de la pêche sportive. Les autres sections traitent des priorités de répartition des ressources de la province et des principes de gestion, des problèmes et des objectifs et enfin des politiques et des programmes liés à la pêche sportive.

État de la question

À des fins de gestion et de répartition, les pêcheurs sportifs sont divisés en deux catégories : les pêcheurs à la ligne sportifs et les pêcheurs à la ligne commerciaux. Les premiers, qui représentent environ 80 % de l'ensemble des pêcheurs à la ligne, sont des résidents du Manitoba et un petit

nombre de Canadiens d'autres provinces qui sont autorisés à acheter des permis de pêche à la ligne de résidents. Les pêcheurs à la ligne commerciaux comprennent ceux qui demeurent dans des établissements commerciaux, comme les pavillons touristiques et tous les pêcheurs à la ligne non-résidents (du Canada). Le pêcheurs à la ligne sportifs sont autorisés à pêcher partout dans la province pendant la saison de pêche. Des critères économiques, soit l'apport à l'économie provinciale, régissent la répartition des ressources halieutiques aux pêcheurs à la ligne commerciaux.

L'industrie de la pêche sportive sera maintenant examinée en deux volets. La première partie portera sur la situation et les tendances actuelles de la pêche sportive dans l'ensemble en fonction des ventes de permis, de l'effort de pêche, des prises et du prélèvement et des dépenses effectuées à l'échelle régionale et provinciale. La dernière partie portera sur l'industrie de l'hébergement des touristes pêcheurs dans la province.

Les trois divisions administratives de la pêche sportive de la province serviront de base à des comparaisons régionales (fig. 1). La division 1 représente la partie sud de la province, la division 2 la partie nord accessible par route, y compris des villes comme Le Pas, Thompson, Flin Flon et Lynn Lake, et la division 3 les régions éloignées du Nord.

Situation et tendances de la pêche sportive

L'exposé qui suit sur la situation et les tendances actuelles de la pêche sportive est basé principalement sur deux sources de données qui sont les ventes annuelles de permis et les enquêtes effectuées en 1975 et 1980.

En règle générale, les données révèlent une augmentation de la participation et de l'utilisation de la ressource et une augmentation correspondante des prises et des dépenses.

La tendance des ventes de permis de pêche sportive pendant la période de dix ans allant de 1973 à 1982 est illustrée au tableau 1. Les ventes de permis ont augmenté d'environ 2 % par année, passant de 160 000 en 1973 à près de 200 000 au début des années 80. Les ventes de permis aux résidents ont augmenté régulièrement, passant de 130 000 en 1973 à 164 000 en 1982. Les ventes de permis aux non-résidents sont passées de 30 000 à 40 000 entre 1973 et 1976, pour ensuite rester assez constantes en 1981 et tomber à 32 000 en 1982. Cette diminution était due, en partie, à une augmentation importante des droits du permis de non-résident. Toutefois, nous croyons que la détérioration de la situation économique qui a entraîné une diminution générale du tourisme est la raison la plus importante. L'Ontario et la Saskatchewan ont subi une diminution des ventes de permis aux non-résidents en 1982. Il est intéressant de noter que, malgré une augmentation des droits exigés, le nombre de permis de résidents a augmenté de façon importante, soit d'environ 5 000. Il semble que la crise économique ait fait augmenter considérablement le nombre de Manitobains qui se sont adonnés à la pêche sportive dans leur propre province.

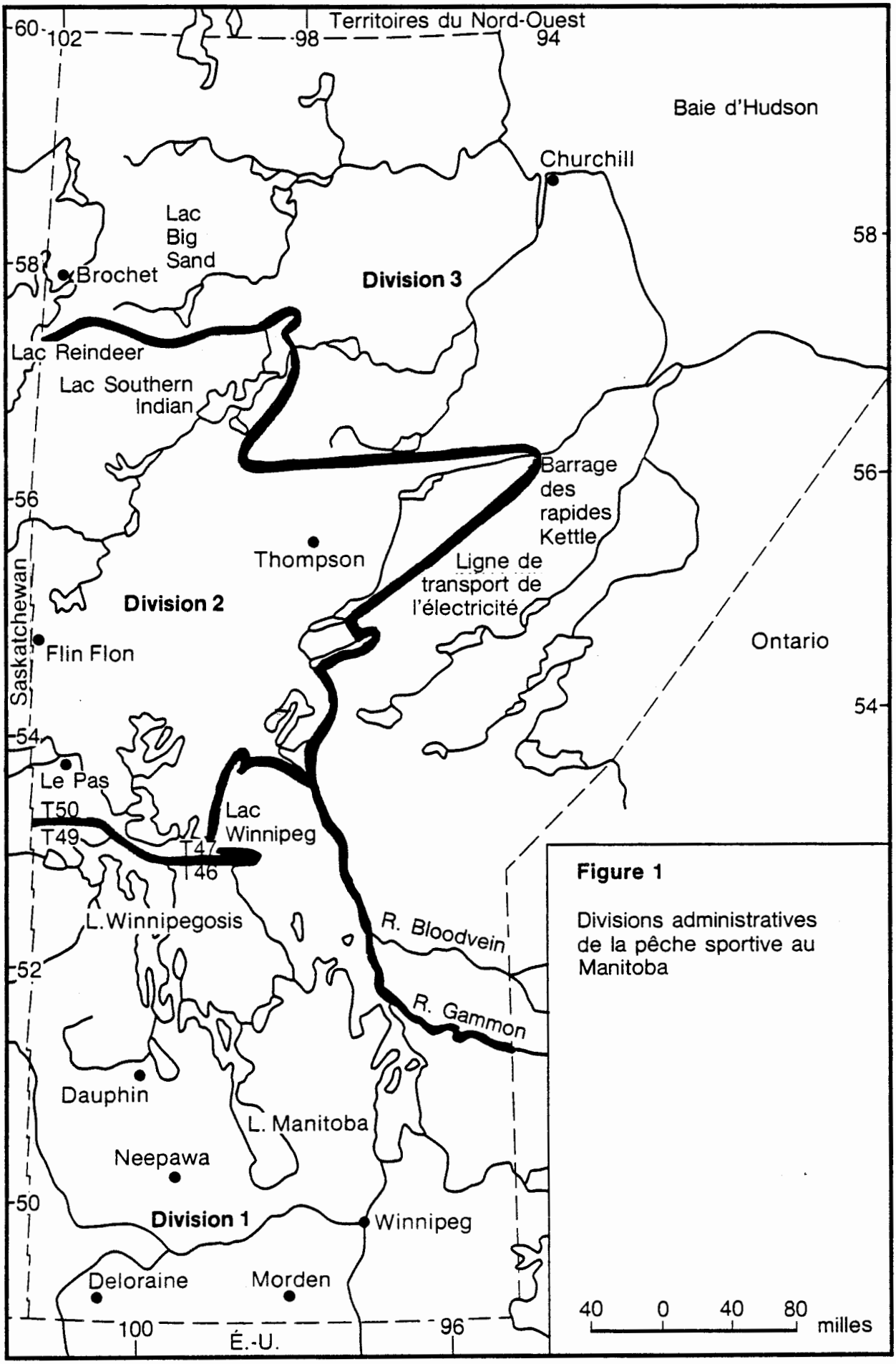

Figure 1

Divisions administratives de la pêche sportive au Manitoba

L'effort consacré à la pratique de la pêche sportive se mesure en jours de pêche à la ligne. L'enquête de 1975 révèle qu'environ 2,5 millions de jours de pêche à la ligne ont été utilisés par des détenteurs de permis au Manitoba (tableau 2). L'effort total a été d'environ 3,5 millions de jours de pêche à la ligne pour l'ensemble des participants. En 1980, l'effort total des pêcheurs à la ligne détenteurs de permis a augmenté de 16 %, portant le nombre de jours de pêche à la ligne à 2,9 millions (fig. 2). L'effort total de l'ensemble des participants a augmenté pour atteindre environ 4,2 millions de jours de pêche à la ligne.

Tableau 1. Ventes de permis de pêche sportive au Manitoba pendant la période de 10 ans allant de 1973 à 1982

Année	Résident	Non-résident*	Total
1973	127 440	34 008	161 528
1974	137 492	31 726	169 218
1975	142 226	35 858	178 084
1976	150 027	39 310	189 337
1977	148 289	37 538	185 827
1978	156 553	40 847	197 400
1979	155 790	40 619	196 409
1980	159 584	41 001	200 595
1981	159 233	40 474	199 707
1982	164 383	32 272	196 655

* Y compris les permis de saison et de trois jours.

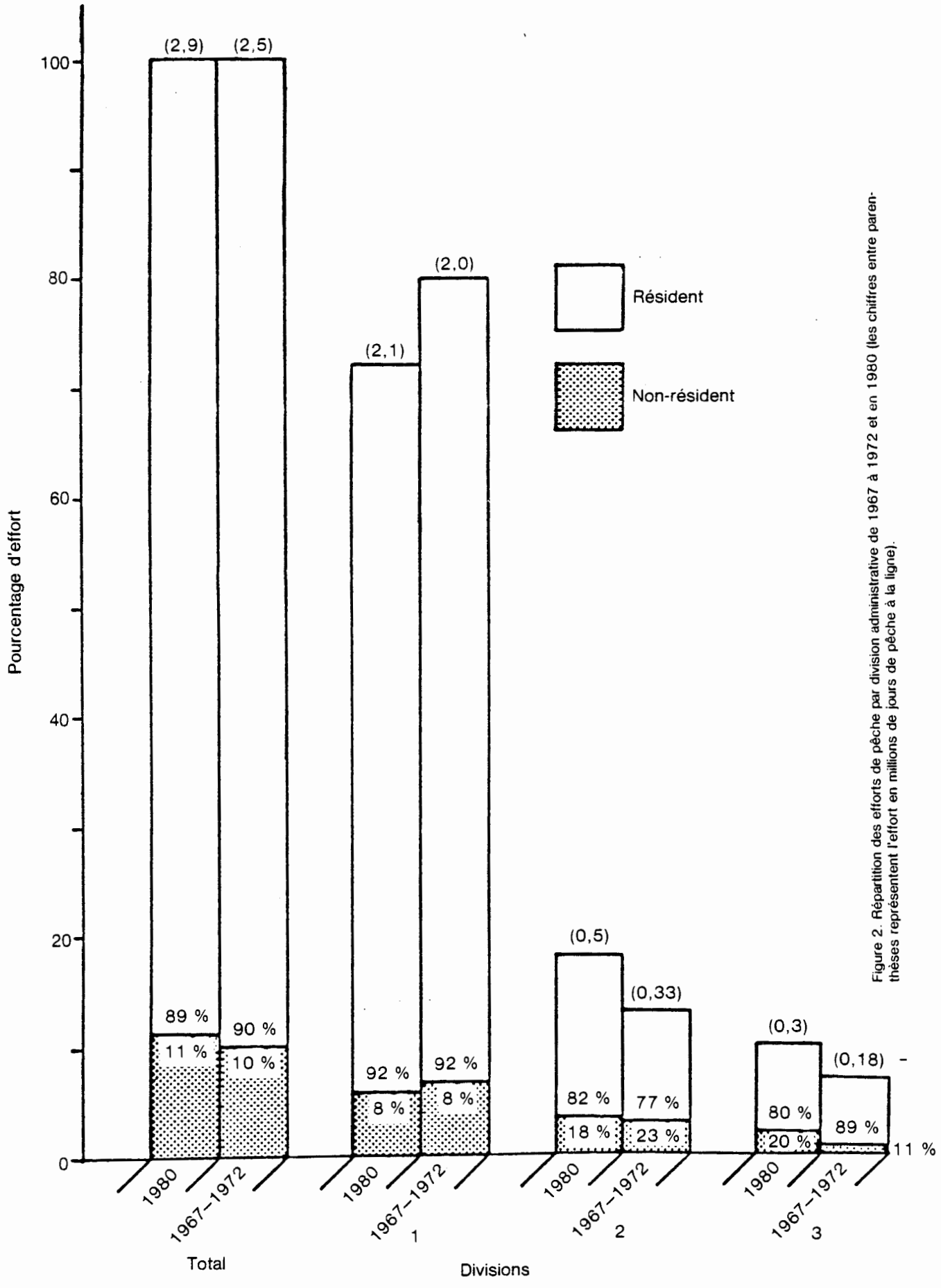

Figure 2. Répartition des efforts de pêche par division administrative de 1967 à 1972 et en 1980 (les chiffres entre parenthèses représentent l'effort en millions de jours de pêche à la ligne).

La figure 2 présente la répartition de l'effort relatif de pêche à la ligne dans les trois divisions administratives. Plus de 2 millions de jours de pêche à la ligne (ou 72 % de l'effort total) ont été enregistrés dans la division 1 (région agricole du Manitoba). Ce chiffre représente 74 % de l'effort total de pêche à la ligne des résidents et 52 % de l'effort total des non-résidents dans la province.

Nous ne disposons pas de données sur la répartition relative de l'effort de pêche à la ligne par division administrative pour 1975. Nous pouvons toutefois avoir une certaine idée des tendances régionales de l'effort de pêche en comparant les questionnaires retournés par les détenteurs de permis de 1967 à 1972 avec les résultats de l'enquête de 1980. Les données révèlent une diminution relative de l'effort de pêche dans la division 1 et une augmentation correspondante dans les divisions 2 et 3 (fig. 2). Cette tendance est en partie le reflet du développement du réseau routier et des collectivités du nord du Manitoba qui a rendu les ressources halieutiques plus accessibles. Une comparaison de l'effort de pêche des résidents et des non-résidents révèle que le pourcentage reste inchangé dans la division 1, mais qu'il augmente de façon importante chez les non-résidents dans la division 3. Même si l'augmentation de la division 2 peut être en partie attribuée à l'aménagement de routes et à la tendance des pêcheurs à la ligne non-résidents à se rendre en auto à un nouveau lieu de pêche à la mode situé en bout de route, cette tendance dans l'extrême-nord (division 3) est due largement au développement et à l'expansion de l'industrie touristique (pavillons de pêche) pendant cette période.

Une comparaison des prises totale conservées en 1975 et 1980 (tableau 2) révèle que le nombre de captures a augmenté, passant de 8,1 millions à 10,0 millions, soit une augmentation de 23 %. Le doré et le brochet sont les espèces les plus populaires et forment de 60 à 70 % des prises (tableau 3). Comme nous l'avons souligné précédemment, l'effort de pêche a augmenté d'environ 16 %.

Tableau 2. Comparaison de l'effort de pêche, des prises et des dépenses par pêcheur sportif résident et non-résident en 1975 et en 1980.

	1975			1980		
	Résident	Non-Résident	Total	Résident	Non-Résident	Total
Effort de pêche						
Jours de pêche à la ligne	2 132 000	368 000	2 500 000	2 575 000	315 000	2 890 000
Nombre total de poissons						
Nbre total capturé	5 767 000	377 000	8 144 000	7 701 000	2 301 000	10 002 000
Nbre total conservé	3 571 000	890 000	4 641 000	4 016 000	771 000	4 787 000
Dépenses totales						
Millions de dollars	22,3	9,7	32,0	77,7	18,2	95,9

Le nombre de poissons conservés n'a augmenté que légèrement, passant de 4,5 à 4,8 millions, ce qui représente une augmentation notable du nombre de poissons remis à l'eau. En 1975, 45 % des poissons capturés ont été remis à l'eau. En 1980, leur nombre est passé à 52 % des captures conservées. La répartition des espèces de poissons capturées et remises à l'eau pour les deux périodes (tableau 3) révèle que la tendance est généralisée et qu'elle s'applique à toutes les espèces. Le programme de maître-pêcheur à la ligne appliqué par le ministère du Développement commercial et du Tourisme prévoyait des récompenses en 1980 pour la capture de poissons de grande taille (trophées) remis à l'eau. Le nombre de ces poissons a augmenté graduellement pendant les trois dernières années (tableau 4a). Les pêcheurs à la ligne du Manitoba semblent remettre à l'eau un plus fort pourcentage de leurs prises que leurs voisins de l'Ontario (tableau 4b).

La figure 3 présente les pourcentages, par région, des poissons capturés et remis à l'eau. Seuls 47 % des captures de la division 1 ont été remises à l'eau, contre 57 % et 67 % respectivement dans les divisions 2 et 3. Cette

Tableau 3. Espèces composant les prises (pourcentage relatif) et pourcentage de poissons de chaque espèce capturés et remis à l'eau.

	1975		1980	
	Pourcentage des prises	Pourcentage des poissons remis à l'eau	Pourcentage des prises	Pourcentage des poissons remis à l'eau
Doré	34	37	33	41
Brochet	32	55	39	62
Touladi	2	39	3	61
Achigan à petite bouche	2	32	2	76
Truite arc-en-ciel	1	26	1	47
Omble de fontaine	1	23	1	46
Autres	28	47	21	49
Total	100	45	100	52

Tableau 4a. Pourcentage des poissons de grande taille (trophées) remis à l'eau d'après le programme de récompense aux maîtres-pêcheurs à la ligne. Le nombre total de ces poissons attrapés est entre parenthèses.

	1980	1981	1982
Brochet	20 (567)	25 (591)	45 (550)
Doré	4 (445)	10 (481)	10 (374)
Touladi	54 (238)	53 (309)	58 (328)

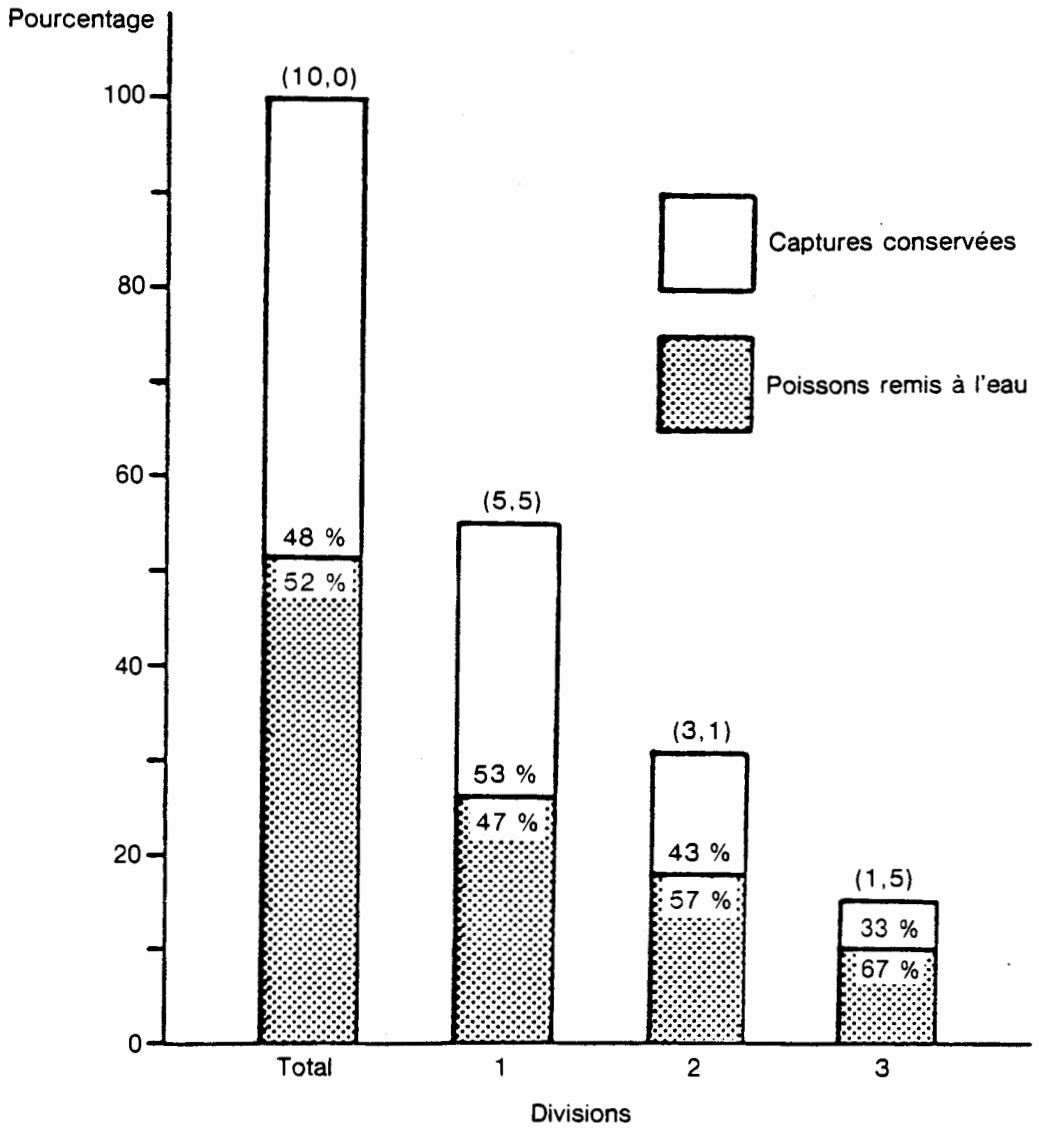

Figure 3. Répartition des captures totales et des poissons conservés ou remis à l'eau, par division administrative, en 1980 (les chiffres entre parenthèses représentent les captures totales).

Tableau 4b. Comparaison du pourcentage de poissons remis à l'eau en Ontario et au Manitoba d'après l'enquête sur la pêche sportive au Canada de 1980

	Manitoba		Ontario	
	Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Brochet	56	68	52	65
Doré	26	55	22	44
Touladi	56	71	14	31
Toutes les espèces	44	61	32	44
Moyenne de l'ensemble des poissons remis à l'eau	52		35	

situation est non seulement un reflet des meilleures conditions de pêche dans le Nord, mais également de l'adoption d'un règlement de gestion (diminution de la limite) sur l'accroissement de la qualité et de politiques de capture d'un seul poisson de grande taille (trophée) par de nombreux exploitants de pavillons dans les divisions 2 et 3.

En règle générale, les tendances à la capture et à la remise à l'eau des poissons reflètent la sensibilisation grandissante des pêcheurs à la ligne au fait que la base des ressources est limitée. Pendant cette période, la Direction des pêches s'est activée à promouvoir des programmes faisant valoir l'utilisation d'hameçons sans ardillon et des programmes encourageant les pêcheurs à limiter leurs captures.

D'après ce qui précède, il est évident que la grande majorité de l'effort de pêche à la ligne continue d'augmenter dans la division 1. La majeure partie des captures y sont également effectuées. Il est possible, dans un premier temps, de comparer la qualité de la pêche à la ligne en comparant le nombre de captures par jour de pêche à la ligne dans les trois divisions administratives. Les pêcheurs capturaient en moyenne 2,6 poissons par jour dans la division 1 par opposition à 6,2 dans la division 2 et 5,0 dans la division 3. Pour mettre le tout en perspective, disons que les questionnaires antérieurs remplis par les pêcheurs à la ligne révèlent qu'ils perçoivent la qualité de la pêche à la ligne comme fonction de l'expérience vécue mais qu'ils s'attendent toutefois à attraper 2 ou 3 poissons par jour. Les pêcheurs de brochet et de doré perdent de l'intérêt lorsque les prises baissent en deçà de 0,2-0,3 poisson par heure de pêche à la ligne. Certains lacs, dont ceux du parc Whiteshell, qui font l'objet d'une pêche intensive, entrent maintenant dans cette catégorie.

La division 1 est la région où la dégradation et la perte d'habitats se font le plus sentir, d'où la préoccupation majeure de la gestion à l'égard des facteurs faisant diminuer l'offre et augmenter ou persister une forte demande et des modifications correspondantes de la qualité et de la quantité des possibilités de pêche sportive.

Les pêches sportives du Manitoba sont une importante source de revenus pour l'économie provinciale. Les dépenses totales des pêcheurs à la ligne sont passées de 68,2 millions de dollars en 1975 à 95,9 millions de dollars en 1980 (tableau 2). Les dépenses des non-résidents ont augmenté de 58 % contre 37 % chez les résidents. L'augmentation des dépenses d'immobilisation des résidents était beaucoup plus élevée (49 %) que celle des dépenses directes (18 %). Ces tendances reflètent un accroissement général du temps libre et du revenu consacrés aux loisirs, le fait que le pêcheur à la ligne est mieux équipé et mieux informé et prêt à dépenser davantage d'argent pour la pêche sportive et le développement rapide de l'industrie touristique (pavillons) dans la province.

Tendances prévues

L'analyse des tendances de 1975 à 1980 révèle que le nombre de pêcheurs à la ligne pratiquant ce sport augmente (10 % chez les pêcheurs à la ligne détenant un permis pendant cette période) et qu'ils y consacrent davantage de temps (augmentation de 16 % de l'effort) et d'argent (40 % d'augmentation des dépenses). Les pêcheurs capturent davantage de poissons

(20 %); en d'autres termes, ils sont de meilleurs pêcheurs, mais ils remettent également à l'eau un plus fort pourcentage de leurs prises et les captures totales n'ont que légèrement augmenté (6 %).

Le tableau 5 présente les pronostics de vente de permis, de l'effort de pêche, des prises et des dépenses établis à partir des tendances susmentionnées. Compte tenu de la baisse de l'activité économique des dernières années, les pronostics de 1985 semblent quelque peu optimistes, même si la pêche à la ligne pratiquée par les résidents ne semble pas être trop touchée par des facteurs économiques et même si le marché touristique devait récupérer rapidement lorsque la situation économique s'améliorera.

Il existe peu, sinon pas de base de ressources excédentaires dans la division 1 et les efforts de remise en valeur, y compris la remise en état de l'habitat et l'empoissonnement, d'après le scénario le plus optimiste, ne feront que contrebalancer les pertes causées par la dégradation et la disparition d'habitats.

La qualité relativement élevée de la pêche à la ligne des divisions 2 et 3, comme en témoignent les prises qui y sont effectuées, n'indique nullement qu'elle puisse être l'objet de compromis. Il est essentiel de garantir la qualité de la pêche à la ligne ainsi que la capture de trophées de pêche si la région du nord accessible par route (division 2) doit conserver et améliorer son image de destination touristique. Cette région renferme des pêcheries très productives comme le delta de la rivière Saskatchewan, et certains lacs éloignés offrent un potentiel de développement d'une pêche sportive commerciale. Les routes construites pour permettre l'exploitation forestière et minière devraient faire augmenter les possibilités de pêche à la ligne accessibles par route. Toutefois, malgré le fait que les pêcheurs à la ligne de la division 2 aient remis à l'eau 57 % de leurs prises, ils sont actuellement le groupe qui conserve le plus de poissons dans la province, gardant 2,7 poissons par jour contre 1,6 poisson par jour dans la division 3 et 1,4 dans la division 1.

Tableau 5. Pronostics des ventes de permis et de l'effort de pêche, des prises et des dépenses des pêcheurs à la ligne détenteurs d'un permis, d'après les tendances de 1975 à 1980.

	1980	1985	1990
Pêcheurs à la ligne détenteurs de permis	200 000	221 000	243 000
Effort de pêche (jours-personnes)	2 900 000	3 400 000	3 900 000
Prises			
Nombre de poissons attrapés	10 000 000	12 000 000	14 400 000
Nombre de poissons conservés	4 900 000	5 200 000	5 500 000
Dépenses totales	96 000 000 $	134 000 000 $	188 000 000 $

Les objectifs de gestion sont différents dans les trois divisions - le maintien d'un niveau minimal de possibilités de pêche à la ligne dans la division 1, une pêche de haute qualité permettant d'attraper certains poissons de grande taille (trophées) dans la division 2 dans différentes pêcheries accessibles par route et par avion, et une pêche en milieu sauvage de haute qualité et de poissons de grande taille (trophées) dans la division 3. Toutefois, les méthodes de gestion sont similaires et ont recours à la promotion d'une pêche à la ligne moins axée sur la consommation du poisson grâce à l'éducation du public et à la réglementation. Nous reconnaissons que la capture et la remise à l'eau des poissons n'est pas une méthode adéquate et qu'elle cause une certaine mortalité et qu'il faudra apporter dans l'avenir des modifications aux engins et aux méthodes de pêche à la ligne.

La survie et la rentabilité futures des pêcheries dans les pourvoiries de luxe de la division 3 dépendent de deux facteurs essentiels, soit la capacité de fournir un séjour en milieu sauvage et la disponibilité de poissons de grande taille (trophées). À cette fin, le gouvernement a élaboré des directives et des politiques destinées à adapter le développement des pavillons à la capacité de la ressource et à conserver leur état sauvage à certains lacs où se trouvent des pavillons. L'industrie de l'hébergement touristique a réagi en appliquant volontairement des politiques de réduction et de capture d'un seul poisson trophée à de nombreux endroits où se trouvent des pavillons et des avant-postes de pêche.

HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (PAVILLONS)

Situation et tendances

À l'heure actuelle, le Manitoba compte 106 pavillons autorisés (tableau 6), 85 avant-postes et plus de 160 hangars à bateaux liés à la pêche sportive commerciale. En 1979, l'hébergement touristique a engendré des revenus nets de 8,1 millions de dollars et employé 731 personnes au total. Les résultats préliminaires d'une enquête approfondie menée auprès des dirigeants de pavillons en 1983 révèlent que les services d'hébergement ont procuré environ 285 000 nuitées en 1981, engendrant des revenus bruts de 11,3 millions de dollars et employant 823 personnes.

La majorité des pavillons exploités dans les divisions 1 et 2 sont accessibles par route, même si plusieurs pavillons situés dans le nord de la division 2 offrent un séjour de pêche en milieu isolé accessible seulement par avion. Tous les pavillons de la division 3 sont considérés éloignés et ne peuvent être atteints que par avion. Comme le montre le tableau 2, le plus fort pourcentage (74) des pavillons se retrouve dans les régions du Manitoba accessibles par route. La plus forte concentration de pavillons accessibles par route, qui représente 34 % de l'industrie de l'hébergement, est située dans les parcs Whiteshell/Nopiming. La majeure partie des pavillons éloignés du Manitoba (64 %) sont situés à l'est et au nord-est du lac Winnipeg. La plupart des pavillons (90 %) exploités au Manitoba sont la propriété de résidents du Manitoba, tandis que des Américains sont propriétaires de 8 % d'entre eux et d'autres Canadiens de 2 % (tableau 6).

Les pavillons éloignés exploités dans la division 3 emploient un plus grand nombre de salariés par pavillon (12,5) comparativement aux pavillons accessibles par route des divisions 1 et 2 (2,8), assumant 65 % des salaires de l'ensemble de l'industrie. Les propriétaires de pavillons des divisions 1 et 2 se fiaient davantage à des membres de leur famille que ceux de la division 3 (tableau 7). De plus, les pavillons de la division 3 embauchaient un pourcentage beaucoup plus élevé d'employés à temps plein.

Les pavillons de la division 3 ont engendré près de 45 % des revenus bruts de l'industrie. Les établissements éloignés des divisions 2 et 3 ont eu des revenus par pavillon plus élevés (148 000 $) que les pavillons accessibles par route (55 000 $).

Environ 29 % (9 700) des 32 000 pêcheurs à la ligne non-résidents qui ont acheté un permis de pêche de saison en 1980 sont restés dans un pavillon ou un camp de pêche tandis que 31 % d'entre eux (10 000) ont demeuré dans une tente ou une roulotte. Les pêcheurs à la ligne résidant dans les pavillons ont dépensé une moyenne d'environ 872 $ au Manitoba contre 373 $ pour les campeurs. Les tendances des dépenses sont similaires chez les détenteurs non-résidents de permis de trois jours qui ont choisi le camping (324 $) et ceux qui sont restés dans des pavillons ou des camps de pêche (493 $).

Tableau 6. Résumé des données sur l'hébergement touristique du Manitoba en 1983. Les données sur la main-d'oeuvre et les revenus sont celles de 1979.

	Total pour l'industrie
Nombre d'établissements	106
Nuitées[1]	3 958
Accessibilité	
Route/voie ferrée/bateau	78
Avion	28
Propriété	
Manitobains	95
Canadiens d'autres provinces	2
Américains	9
Employés[2]	
(Y compris le propriétaire et sa famille)	731
Salariés	529
À temps plein	289
À temps partiel	240
Salaires	1 326 600 $
Revenus	8 075 000 $

[1]Y compris les nuitées dans les avant-postes
[2]Estimation prudente - nous ne disposons d'aucune donnée sur les pavillons de la rive est du lac Winnipeg.

Nous avons comparé les données recueillies au cours d'enquêtes menées en 1973 (tableau 8) et en 1979-1983 (tableaux 6 et 7) auprès des dirigeants de pavillons pour évaluer comment l'hébergement touristique avait changé dans le nord du Manitoba (divisions 2 et 3). Depuis les dix dernières années, huit nouveaux pavillons éloignés et leurs avant-postes sont venus s'ajouter à ceux de la division 3, offrant 348 nuitées supplémentaires. La division 2 est restée relativement stable, 32 pavillons y ayant été exploités pendant cette période. Le nombre d'employés salariés a diminué, passant de 464 à 392, le rapport entre employés à temps plein et employés à temps partiel ayant augmenté de façon importante. Les salaires ont sextuplé et les revenus ont quadruplé pendant cette période de dix ans.

Les méthodes et politiques de gestion des pêches à l'égard de l'industrie d'hébergement ont changé considérablement pendant les cinq à dix dernières années. Le gouvernement a mis en application des directives sur la capacité des lacs à supporter le développement d'une pêche sportive commerciale pour tenter d'adapter le niveau de développement et d'investissement à la taille et à la valeur de la ressource. Les exploitants des pavillons obtiennent une certaine sécurité d'accès à la ressource, mais ils doivent répondre à des normes de rendement quant au taux d'occupation, d'emploi et d'avantages à l'échelle locale. Les lignes directrices du Ministère sur les chalets limitent la construction de chalets dans des régions

Tableau 7. Résumé des données sur l'hébergement touristique du Manitoba par division administrative pour 1983. Données sur les ressources humaines et financières de 1979.

	Division 1	Division 2	Division 3
Nombre d'établissements	50	32	24
Nuitées[1]	2 053	1 071	834
Accessibilité			
Route/voie ferrée/bateau	50	28	0
Avion	--	4	24
Propriété			
Manitobains	50	25	20
Canadiens des autres provinces	0	1	1
Américains	--	6	3
Employés[2] (Y compris le propriétaire et sa famille)	243	151	337
Salariés	137	90	302
À temps plein	43	42	204
À temps partiel	94	48	98
Salaires	273 200 $	188 800 $	854 600 $
Revenus	2 995 400 $	1 529 600 $	3 550 000 $
Revenu moyen/pavillon	59 908 $	47 800 $	147 917 $

[1]Y compris les nuitées dans les avant-postes
[2]Estimation prudente - nous ne disposons d'aucune donnée sur les pavillons de la rive est du lac Winnipeg.

éloignées à des lacs où la base de ressources est trop réduite pour permettre une exploitation commerciale - lacs de 200 ha et de 600 ha des régions est et nord du Manitoba - ou à des lacs qui ont un potentiel limité d'exploitation commerciale. Ces modalités s'appliquent toutefois dans les deux sens et l'exploitation commerciale n'est pas permise dans les lacs éloignés dont la taille est inférieure au minimum précisé.

Les exploitants de pavillons du Manitoba font figure de meneurs en matière de programmes de conservation des ressources. Ils reconnaissent la fragilité de la base de ressources en poissons de grande taille (trophées) dans le Nord et le fait que leurs investissements ne sont pas transportables et ils ont imposé volontairement des limites de prises et des restrictions portant sur la capture d'un seul trophée. Ces dernières années, nous avons assisté à la mise en application du règlement portant sur la capture d'un seul spécimen de grande taille des principales espèces de l'ensemble de la province et d'un règlement portant sur la gestion de grande qualité (limite de prises) dans de nombreux lacs où se trouvent des pavillons et des avant-postes. Un exploitant a appliqué en 1984, à titre expérimental, une politique de capture-remise à l'eau dans un lac à brochets de grande taille où est situé un avant-poste.

Tableau 8. Résumé des données sur l'hébergement touristique dans le nord du Manitoba pour 1973 et 1983 (divisions 2 et 3).

	1973	1983[1]
Nombre d'établissements	48	56
Nuitées[2]	1 574	1 905
Taux d'occupation	43 %	--
Accessibilité		
Route/voie ferrée/bateau	28	28
Avion	20	28
Propriété		
Manitobains	45	45
Canadiens des autres provinces	0	2
Américains	3	9
Employés		
(Y compris les propriétaires)	518	488[3]
Salariés	464	392
À temps plein	180	246
À temps partiel	284	146
Salaires	181 521 $	1 043 400 $
Revenus	1 301 975 $	5 079 600 $

[1]Données sur les ressources humaines et financières de 1979
[2]Y compris les nuitées dans les avant-postes
[3]Estimation prudente - nous ne disposons d'aucune donnée sur les pavillons de la rive est du lac Winnipeg.

Tendances prévues

La pêche sportive commerciale est une industrie en plein essor au Manitoba qui offre un potentiel additionnel de mise en valeur des ressources. Dans la division 1, la ressource est limitée et les possibilités d'aménagement de nouveaux pavillons axés principalement sur la pêche sportive ne sont pas très élevées. Les activités de mise en valeur seront surtout destinées à maintenir et à améliorer la rentabilité commerciale des établissement existants qui devraient s'orienter davantage vers le marché des vacances familiales.

L'industrie de la pêche sportive commerciale est établie depuis longtemps dans la division 2. Les taux de développement et d'investissesment dans les secteurs des principaux lacs sont actuellement élevés et la rentabilité future de certains, du point de vue des établissements de pêche sportive commerciale, est incertaine. Les pavillons accessibles par route auront probablement tendance à s'orienter vers un marché diversifié où les pêcheurs familiaux et les vacanciers seront un élément de plus en plus important. La base des ressources des pavillons de la division 2 accessibles par avion n'est pas très importante et leur rentabilité future à titre d'établissements offrant une pêche de haute qualité dépendra des méthodes de conservation mises en oeuvre et de la mesure dans laquelle ils réussiront à élargir leur base de ressource par la création d'avant-postes et de hangars à bateaux aux lacs avoisinants.

Cette région ne contient pas l'importante base de ressources nécessaire à la création de nouveaux pavillons, mais elle offre toutefois un certain potentiel pour l'ébablissement de hangars à bateaux, d'avant-postes et, probablement, d'un ou deux mini-pavillons.

L'industrie de l'hébergement donnera priorité à la création d'avant-postes et de hangars à bateaux. Il y a toutefois possibilité de développer et d'améliorer les pourvoiries éloignées accessibles par avion offrant des activités de pêche sportive et de canotage sur des rivières sauvages et, à cet égard, nous accorderons notre attention à des pourvoyeurs compétents.

Dans la division 3, les ressources halieutiques sont surtout attribuées aux pavillons d'importance offrant une pension complète. La région à l'est du lac Winnipeg renferme actuellement un nombre très élevé de pavillons et d'avant-postes. Les ressources halieutiques y sont généralement plus exploitées que dans les lacs de la région médiane et de l'extrême-nord, ce qui se reflète dans une certaine mesure sur la qualité de la pêche, le type de clientèle et la structure des prix. Cete tendance devrait se poursuivre même si certains exploitants commencent à s'intéresser à des programmes de conservation des ressources et de gestion axée sur une pêche de grande qualité.

Les régions médiane et de l'extrême-nord offrent un certain potentiel de développement de nouveaux pavillons mais, dans la plupart des cas, il faudra procéder à une nouvelle répartition des ressources de la pêche commerciale au filet. Selon les estimations, des pavillons de 25 à 30 lits pourraient être construits en bordure de 6 à 12 lacs offrant des ressources suffisantes. Le taux de développement dépendra en partie de la demande qui, selon les prévisions, devrait croître modérément à moyen terme.

Le coût élevé du transport vers l'extrême-nord d'un grand nombre de personnes entraînera la construction de pistes d'atterrissage et l'utilisation de plus gros avions à roues. À l'heure actuelle, cinq pavillons de la division 3 ont leur propre piste d'atterrissage tandis que quatre autres ont accès à des pistes publiques. Le concept en vertu duquel des avant-postes et des hangars à bateaux sont situés près d'un pavillon central et d'une piste d'atterrisssage commence à se dessiner dans les exploitations existantes et il finira probablement par prévaloir.

Facteurs à considérer pour une stratégie provinciale des pêches

La répartition des ressources et la gestion des pêches sportives de la province s'inspirent de la politique de répartition et de gestion décrites brièvement dans la Stratégie des pêches du Manitoba.

Par sa définition même, un objectif est un idéal qu'on se propose d'atteindre. En raison de l'apport précieux des ressources halieutiques, le Manitoba reconnaît la nécessité d'une gestion des pêches qui engendrera les meilleurs avantages possible à long terme pour les Manitobains et assurera la survie et l'amélioration des stocks de poissons.

Ordre de priorité en matière de répartition des ressources

L'ordre de priorité en matière de répartition des ressources halieutiques est le suivant :

1. Les droits de pêche des Indiens soumis à des traités - droits prévus par les traités et la législation.

2. La pêche sportive pratiquée par des résidents - y compris les résidents du Manitoba et ceux du Canada.

3. Les utilisations commerciales, comme la pêche commerciale au filet, la pêche commerciale sportive, la pêche aux appâts et la pisciculture.

4. La pêche de subsistance, qui n'est pas visée par un traité.

La répartition des ressources halieutiques limitées se fait en fonction de cet ordre de priorité lorsque deux catégories ou plus d'utilisateurs tentent d'exploiter une même ressource. Puisque nous reconnaissons à l'utilisateur un certain droit de jouissance, cet ordre de priorité ne sera pas utilisé pour empêcher un utilisateur d'avoir accès à la ressource, à moins que celle-ci ne soit menacée par la surexploitation ou que les critères de rendement ne soient pas satisfaits.

Principes de gestion

La Direction des pêches, grâce à son expérience et après interprétation, application et exécution des politiques et des lois du gouvernement, a élaboré une série de principes de gestion qui orientent de façon générale le processus décisionnel. Ces principes sont les suivants :

1) Tenir compte des coûts et des avantages pour le public pour déterminer la " meilleure utilisation " des ressources et les mesures destinées à remettre en état et à revaloriser les ressources. La répartition, la revalorisation et la remise en état de la ressource devraient procurer un maximum d'avantages au Manitobains. Pour déterminer la " meilleure utilisation ", il faudra tenir compte des avantages sociaux et économiques et des coûts, tant au niveau provincial que régional.

2) Reconnaître aux utilisateurs commerciaux actuels des droits d'accès à la ressource. Nous reconnaîtrons aux utilisateurs qui ont des droits d'accès à la ressource une certaine forme de jouissance. Une fois le droit de jouissance établi, nous ne le réattribuerons sans compensation que si l'utilisateur ne répond pas à des normes de rendement établies.

3) Soumettre la répartition des ressources aux utilisateurs commerciaux à des normes de rendement. Il est important que l'utilisation commerciale de la ressource engendre des revenus acceptables pour la province. Si un utilisateur commercial devait ne pas répondre à ces normes de rendement, les ressources pourraient être attribuées à d'autres utilisations commerciales.

4) Appliquer le principe d'utilisation multiple des ressources halieutiques lorsqu'il permet une utilisation plus rationnelle et plus avantageuse de la ressource. À l'heure actuelle, les ressources d'un certain nombre d'étendues d'eau servent à des utilisations multiples, mais ce principe n'est pas idéal dans toutes les situations. Il faudra envisager l'application de ce principe cas par cas, car chaque situation est particulière. L'apparition éventuelle de conflits réels ou de conflits de perception, notamment entre la pêche sportive et la pêche commerciale, est inhérente à l'utilisation multiple. La solution serait de prévoir un programme d'information des utilisateurs ou le cloisonnement temporel ou spatial de ces activités, ou les deux.

5) Conserver l'habitat du poisson, qui est essentiel au maintien d'une ressource saine et rentable, est donc l'une des responsabilités de la Direction. La perte et la dégradation continuelles de l'habitat entraînent la perte de pêcheries ou exercent des stress sur les pêches. La Direction des pêches est chargée d'assurer la protection ou la revalorisation de l'habitat, ou les deux. Dans la plupart des cas, le succès de ces interventions nécessitera une coordination et une collaboration entre différents organismes.

6) Reconnaître le principe du rendement soutenu comme un facteur fondamental de la gestion de toute pêcherie. Ce facteur est fondamental car le maintien d'une base de ressources est essentiel à l'exploitation et au maintien d'une pêcherie.

7) Consulter les groupes d'utilisateurs lorsque des décisions administratives sont prises au sujet de l'utilisation de la ressource. Il est nécessaire d'assurer une communication concrète avec les groupes d'utilisateurs et les collectivités si les premiers et la Direction des pêches veulent vraiment connaître les limites et les problèmes relatifs à la gestion et à l'utilisation de la ressource. Il peut y avoir consultation avec les groupes d'utilisateurs à l'échelle provinciale ou avec des collectivités de régions particulières si la situation et l'importance du problème l'exigent.

Questions touchant les pêches sportives

Questions primordiales

1. Offre de possibilités de pêche sportive adéquates aux résidents

Le déséquilibre entre l'offre et la demande est plus marqué dans la région du sud de la province, dans la division 1, où demeurent plus de 80 % des détenteurs de permis de pêche à la ligne et où 72 % de l'effort de pêche à la ligne des résidents et 55 % de l'effort de pêche des non-résidents est déployé. La diminution de l'offre est causée par la perte et la détérioration d'habitats provoquées par la détérioration et l'utilisation des terres engendrées par les activités d'aménagement et d'utilisation qui ne relèvent pas de la Direction des pêches. Les ressources halieutiques sont soumises à de graves pressions dans les régions très fréquentées comme le parc provincial Whiteshell qui est facilement accessible de la ville de Winnipeg où résident 50 % de tous les pêcheurs à la ligne de la province. Dans la division 2, un déséquilibre entre l'offre et la demande existe dans certains lacs où la contruction intensive de pavillons et les investissements touristiques ont dépassé la capacité biogénique de la ressource. Jusqu'ici, des efforts ont été déployés pour accroître les possibilités de pêche à la ligne grâce à des programmes d'empoissonnement, pour encourager une exploitation moindre par des programmes de capture et de remise à l'eau et pour favoriser l'exploitation d'espèces sous-utilisées. Même si ces programmes ont eu certains effets, la demande ne cesse de s'accroître et ces mesures pourront ne pas être suffisantes avec le temps. Les programmes de gestion des pêches sportives devront être revus et rationalisés de façon permanente.

2. Vente du surplus des ressources aux non-résidents

Le principal critère de répartition des ressources halieutiques entre les différentes utilisations commerciales est l'avantage économique que peuvent en retirer les Manitobains, et la pêche à la ligne pratiquée par les non-résidents est considérée comme une activité commerciale. À titre d'activité consommatrice, elle entre en concurrence avec la pêche commerciale au filet et la pêche à la ligne récréative pratiquée par les résidents dans de nombreuses régions de la province. Même si les avantages procurés par la pêche sportive touristique sont importants dans l'ensemble

et même si l'hébergement touristique, en particulier, semble bien se porter, l'apport de certains pêcheurs à la ligne qui se rendent pêcher en auto est très peu important. Dans certains cas, notamment dans les lacs semi-éloignés et nouvellement accessibles des régions du Nord, le grand nombre de pêcheurs à la ligne non-résidents qui y affluent en auto épuise rapidement les ressources des lacs de grande qualité et ont des répercussions graves sur la rentabilité des établissements touristiques qui s'y trouvent. Bien qu'il soit nécessaire d'évaluer plus à fond le rendement économique des différents types d'entreprises touristiques et les besoins des pêcheurs à la ligne motorisés, il faudra adopter des stratégies pour augmenter les droits imposés sur les ressources et/ou diminuer les prélèvements effectués par les pêcheurs non-résidents motorisés.

3. Rentabilité de l'hébergement touristique

Les pavillons de pêche et autres établissements touristiques sont considérés comme des utilisateurs commerciaux. À ce titre, les principaux critères d'attribution des ressources sont le nombre d'emplois et les avantages économiques procurés en premier lieu aux collectivités locales, et en second lieu, à la province. Dans les régions du Nord, les critères d'emplois locaux sont d'une très grande importance. Les pavillons doivent faire des investissements importants et répondre à des normes de rendement pour se voir garantir l'accès à la base de ressources. L'ancienne réputation des pavillons exploités comme abris fiscaux ou endroits de villégiature privés pour de riches Américains est maintenant disparue et il n'existe plus que quelques exploitations de ce genre. La tendance actuelle est aux établissements exploités par le propriétaire, entreprises dont le rendement est satisfaisant à l'égard des critères de répartition et qui présentent en général des taux d'occupation et un rendement élevés, qui emploient un nombre constant de travailleurs et qui ont de bonnes relations avec les collectivités locales et de bonnes méthodes de gestion des ressources (p. ex. capture d'un seul poisson trophée par pêcheur et politique de diminution des prises). Toutefois, pour assurer sa rentabilité dans l'extrême nord, le propriétaire d'un établissement d'hébergement touristique offrant une pension complète devra prendre davantage d'expansion et faire plus d'investissements dans l'infrastructure, comme des pistes d'atterrissage. L'éloignement et une pêche de haute qualité sont des éléments nécessaires et les programmes et les politiques de développement et de gestion en sont le reflet. La rentabilité de la pêche commerciale au filet dans les lacs éloignés du Nord a diminué depuis quelques années et le potentiel d'expansion future des pêches sportives commerciales semble bon. Il est toutefois essentiel que les collectivités du Nord jouent un rôle plus significatif à cet égard. La rentabilité future de l'hébergement touristique du Nord dépend en grande partie du degré de participation des collectivités nordiques à une industrie touristique compliquée et très concurrentielle, tout en conservant à l'ensemble de l'industrie son intégrité.

4. Revalorisation, protection et/ou remise en état de la ressource

C'est une question très vaste qui ne pourra être réglée qu'à long terme. Bien qu'elle ne s'applique pas à la pêche sportive, son importance à l'égard des activités d'utilisation de la ressource est cruciale et entraîne la conservation, la remise en état et la revalorisation des ressources halieutiques. Cette question porte sur des domaines comme la protection et la remise en état de l'habitat et les mesures adoptées pour ce faire.

De nombreuses régions de la province subissent déjà depuis un certain temps des pertes et une baisse de la qualité des habitats causées par diverses méthodes d'utilisation des terres. Même si le problème est d'envergure provinciale, il est plus marqué dans le sud du Manitoba. Le drainage des terres humides, la canalisation, la charge en éléments nutritifs et la destruction de l'habitat ripicole et des zones tampon. Ces phénomènes entraînent la perte de frayères et l'apparition de systèmes très eutrophes où des mortalités se produisent hiver comme été. La protection de l'habitat et la qualité de l'eau ne relèvent pas uniquement de la Direction des pêches même si le rôle central des organismes de gestion des pêches est reconnu. L'une des tâches les plus primordiales consiste à créer des liens et à établir une communication concrète et permanente avec les autres organismes de mise en valeur et d'utilisation des terres comme ceux chargés de l'agriculture, des ressources en eau, de l'exploitation forestière, des mines, des routes, des affaires municipales et de l'industrie qui ont des incidences sur l'habitat du poisson et les ressources halieutiques elles-mêmes. L'attribution des ressources à des utilisations dommageables doit être explicite et considérée comme un coût du développement. Les programmes de pisciculture jouent un rôle important dans la résolution de ce problème. Le système d'écloseries offre une variété d'espèces de poissons qui servent à repeupler les pêcheries ayant subi des pertes d'habitat, à augmenter les stocks actuels et à créer de nouvelles possibilités de pêche à la ligne dans les régions maintenant limitées. Pour que cette approche soit efficace, les stratégies de repeuplement doivent refléter les demandes et les besoins de ce type d'activité.

Questions secondaires

5. Contrôle de l'importation des espèces de poissons et d'invertébrés aquatiques non indigènes

L'introduction d'espèces de poissons et d'invertébrés exotiques représentent une menace potentielle pour les pêches du Manitoba. L'apparition d'espèces nuisibles et de maladies dans la province peut être causée par des facteurs comme des projets de dérivation des eaux et de modification d'un bassin versant comme celui de la Garrison, par l'importation d'appâts vivants au Manitoba par les pêcheurs à la ligne et par le commerce international des poissons d'aquarium. Il faut examiner et évaluer l'efficacité des règlements et de la politique actuels pour mettre un frein à l'introduction de ces espèces indésirables.

6. Évolution technologique

L'évolution technologique de la pêche sportive a beaucoup progressé pendant la dernière décennie qui a vu apparaître un pêcheur " sophistiqué ", mieux informé et mieux équipé. Le pêcheur à la ligne est non seulement prêt à dépenser beaucoup d'argent pour l'achat de bateaux et de matériel spécialisé comme des échosondeurs, des hale-bas, etc., mais il est de mieux en mieux informé sur la biologie et le comportement du poisson grâce à la prolifération de revues, de livres, de colloques et d'écoles sur la pêche. Il devient donc plus efficace et exerce de plus grandes demandes sur la ressource qui est déjà très stressée dans de nombreuses régions. Il est essentiel que les pêcheurs à la ligne prennent conscience des limites de la ressource et soient davantage responsables en matière de conservation.

7. Accès à des pêcheries éloignées et semi-éloignées

Bien qu'il puisse être souhaitable de faciliter l'accès à certaines étendues d'eau, ce phénomène a des répercussions négatives avec le temps sur la qualité de la pêche à la ligne dans la plupart des pêcheries. Le contingentement est actuellement le seul moyen de conserver une pêcherie de haute qualité et il doit être considéré à ce titre comme outil de gestion légitime. L'accroissement de l'accessibilité et le déclin inévitable de la qualité de la pêche à la ligne devrait être un processus consciemment planifié plutôt qu'une mesure unilatérale prise par un organisme quelconque.

8. Sensibilisation des pêcheurs

Compte tenu du déséquilibre de plus en plus grand et généralisé de l'offre et de la demande causé par la dégradation de l'habitat, l'accroissement de l'effort de pêche et le perfectionnement des pêcheurs, il est essentiel que l'éducation des pêcheurs à la ligne devienne une des priorités de la gestion. Le pêcheur doit être sensibilisé à certains problèmes environnementaux, aux limites des ressources et au coût élevé des programmes de revalorisation et de remise en état. En fin de compte, le seul outil de gestion disponible est de rendre la pêche sportive moins consommatrice, c'est-à-dire resserrer les limites et favoriser la remise à l'eau des prises.

9. Utilisation de poissons-appâts vivants

L'utilisation de poissons-appâts vivants ne semble pas être avantageuse pour la pêche sportive à long terme car elle risque de provoquer l'introduction accidentelle d'espèces indésirables. Elle est actuellement limitée à la région sud du Manitoba (division 1), à l'exclusion des parcs provinciaux et des forêts de la Couronne et des étendues d'eau qui ont été ensemencées de truites. L'expansion de l'industrie des poissons-appâts vivants et l'autorisation de l'utilisation de nouveaux poissons-appâts vivants font actuellement l'objet d'un moratoire. L'expérience a

démontré que le processus était pratiquement irréversible lorsque les pêcheurs à la ligne s'étaient habitués à utiliser des appâts vivants et que l'infrastructure commerciale avait été mise en place.

10. Concours

L'une des préoccupations de la gestion est la tendance récente au professionnalisme des pêcheries sportives et l'organisation de gros concours de pêche mettant souvent en jeu des milliers et des centaines de milliers de dollars. Outre les problèmes d'éthique et de morale posés par l'utilisation des ressources halieutiques comme enjeu important, ces concours sont souvent incompatibles avec les objectifs de gestion, p. ex. lorsqu'ils entraînent l'accroisssement de l'effort de pêche à la ligne exercé sur de petites ressources ou sur des stocks qui sont déjà fortement exploités. Les concours pourraient servir les intérêts de la gestion en favorisant la capture et la remise à l'eau des prises, l'utilisation des espèces sous-exploitées, etc., mais il faudra établir des directives claires pour orienter les activités futures en ce sens.

11. Spécificités provinciales et régionales

Une attitude protectionniste à l'égard de la pêche sportive à l'échelle provinciale et régionale nuira à l'ensemble de la pêche sportive au Canada. Les ressources halieutiques ne sont pas réparties également entre les provinces et à l'intérieur de celles-ci. Ainsi, les pêcheurs à la ligne du Manitoba tirent profit du fait que les pêches sportives étendues du nord-est de l'Ontario sont facilement accessibles de la ville de Winnipeg. D'autre part, les pêcheries de l'ouest du Manitoba, y compris les pêcheries ensemencées de truites et faisant l'objet d'une gestion intensive dans le parc provincial de Duck Mountain, sont fortement utilisées par les pêcheurs à la ligne de la Saskatchewan. Il existe des situations semblables dans de nombreuses autres provinces. Il faudrait encourager la collaboration interprovinciale pour des questions comme la réciprocité des permis, la gestion des eaux limitrophes, l'introduction d'espèces indésirables et autres questions de gestion d'intérêt commun. Des déséquilibres plus graves entre l'offre et la demande régionales et interprovinciales peuvent exiger que la priorité soit accordée aux possibilités de pêche à l'échelle régionale. Cette question devrait être abordée par les gouvernements provinciaux et national.

12. Attribution des ressources

L'augmentation de la demande de la pêche commerciale au filet, de la pêche sportive commerciale, de la pêche de subsistance et de la pêche à la ligne fait ressortir la nécessité d'adopter une politique et des méthodes permettant la répartition des ressources entre les différents groupes d'utilisateurs et au sein de ceux-ci. La politique de répartition des ressources doit prendre en compte le concept d'utilisation multiple - que

plusieurs utilisations dans une même étendue d'eau peuvent permettre une exploitation plus complète et avantageuse de la base de ressources. Les pêcheurs sportifs croient souvent que la pêche commerciale nuit à la qualité de la pêche à la ligne. Cette croyance n'a fait qu'entraîner des pressions pour que soit éliminée la pêche commerciale dans certains lacs et a également été à l'encontre du concept d'utilisation multiple. Dans certains cas, les préoccupations sont fondées, mais le succès de l'utilisation multiple dans plusieurs étendues d'eau de la province est un fait et pourrait se répéter dans de nombreuses autres situations non conflictuelles. La solution à un conflit ne signifie pas nécessairement l'élimination de l'une des utilisations. Il faut élaborer des critères portant sur l'utilisation multiple non conflictuelle et les inclure dans le processus de répartition des ressources.

Objectifs de gestion de la pêche sportive

Objectifs provinciaux

Les grands objectifs de gestion de la pêche sportive de la province sont les suivants :

1. S'assurer que les résidents du Manitoba aient des possibilités de pêche sportive raisonnables.

2. Tirer des revenus acceptables de la vente des ressources excédentaires aux pêcheurs à la ligne non-résidents (du Canada).

3. Minimiser la perte et la dégradation de l'habitat du poisson causées par d'autres utilisations, concurrentielles ou non, de la ressource et améliorer les habitats dégradés.

Objectifs régionaux

Division 1 - Région du sud

1. Assurer aux résidents un minimum de possibilités de pêche à la ligne.

2. Offrir certaines possibilités de pratiquer une pêche d'une qualité supérieure.

3. Assurer et améliorer la rentabilité des établissements commerciaux de pêche sportive existants.

4. Compenser par des programmes de revalorisation la perte de ressources due à la dégradation des habitats.

5. Maintenir les prises à leur niveau actuel ou près de celui-ci.

Division 2 - Région du nord accessible par route

1. Conserver la diversité actuelle des ressources et le niveau généralement élevé de la qualité et des possibilités de pêche à la ligne dans certains lacs à poissons trophées.

2. Continuer de rendre la région accessible par auto aux pêcheurs sportifs résidents et non-résidents.

3. Améliorer les avantages tirés par la région et la province de l'exploitation des ressources halieutiques par les non-résidents.

4. Améliorer la rentabilité des pavillons éloignés accessibles et inaccessibles par route.

5. Améliorer la disponibilité et la qualité des avant-postes accessibles par avion.

Division 3 - Région du nord inaccessible par route

1. Conserver à certains lacs où sont situés des pavillons et des avant-postes leur caractère d'emplacement isolé et d'établissement de pêche de poissons trophées de grande qualité.

2. Créer un climat qui engendrera le niveau d'investissement commercial nécessaire à une rentabilité économique à long terme et au développement d'une industrie d'hébergement touristique de qualité supérieure en région éloignée.

3. Intéresser les collectivités du Nord à l'hébergement touristique afin que leur participation soit plus significative, tout en conservant l'intégrité et la rentabilité de l'industrie dans son ensemble.

Politiques et programmes

Règlements de gestion - Avec le temps, les règlements de gestion refléteront de plus en plus l'orientation vers une pêche sportive récréative plutôt que consommatrice et le recours à une approche de financement par les non-résidents. Certaines mesures pourront être éventuellement prises :

- les limites de prises dans les régions récréatives où la demande est élevée, comme les parcs provinciaux, seront resserrées avec le temps,

- une gestion de grande qualité et des règlements portant sur la pêche de poissons de grande taille seront mis en application dans certains lacs éloignés et semi-éloignés,

- les droits exigés des pêcheurs à la ligne non-résidents pour un permis seront fonction du niveau de consommation (limites) plutôt que d'une période de validité donnée,

- les droits exigés des pêcheurs à la ligne résidents pour un permis seront fonction du coût des programmes de gestion.

Sensibilisation des pêcheurs - La sensibilisation des pêcheurs à la ligne deviendra un outil de gestion de plus en plus vital, portant surtout sur les limites des ressources et les questions relatives à la conservation et aux habitats.

- Des articles sur la gestion seront soumis régulièrement aux revues sur les pêches et aux autres médias d'information.

- L'établissement d'une liaison avec les utilisateurs ou les groupes d'utilisateurs et les personnes et les organismes ayant une influence sur l'habitat du poisson devrait être une activité prioritaire de la gestion.

- La Manitoba Wildlife Association et la Manitoba Lodge and Outfitters Association seront reconnues comme les principaux porte-parole des pêcheurs à la ligne au Manitoba.

Répartition des ressources - Les principes suivants orienteront la répartition des ressources halieutiques destinées à la pêche sportive selon l'ordre de priorité d'utilisation :

- les pêcheurs sportifs résidents auront accès à l'ensemble des ressources halieutiques,

- les ressources halieutiques destinées à la pêche sportive commerciale seront réparties en priorité aux pavillons détenteurs de permis des divisions 1 et 2 qui répondent à des normes de rendement,

- les ressources halieutiques destinées à la pêche sportive commerciale de la division 3 seront réparties entre les exploitants de pavillons qui répondent à des normes de rendement et qui collaborent à des programmes communautaires locaux,

- le degré de développement et d'investissement dans les pêches sportives commerciales sera accordé en fonction de la quantité et de la valeur de la ressource,

- lorsque le principe d'utilisation multiple est appliqué à des lacs où il n'existe actuellement qu'un seul utilisateur, la nouvelle utilisation aura une priorité secondaire,

- lorsque surgiront des conflits d'utilisation des ressources entre les pêcheurs sportifs résidents et les utilisateurs commerciaux légitimes, il faudra tenter de les régler grâce à des consultations, des négociations et des ententes portant sur la gestion,

- la pêche commerciale au filet dans les grands lacs accessibles par route continuera d'être une utilisation majeure dans l'avenir.

Revalorisation de la ressource - Ce programme est très vaste et porte sur des domaines comme la protection, la revalorisation et la mise en état de l'habitat et de la ressource, et la pisciculture. En voici quelques points saillants :

- l'habitat du poisson est une question qui relève de la Direction et celle-ci devra donc jouer un rôle de premier plan dans la liaison avec les autres organismes dont les activités ont des incidences sur le poisson et l'habitat,

- il faudrait établir de façon explicite les attributions de la ressource à des utilisations qui entraînent la dégradation de l'environnement à divers degrés, c.-à-d., qu'il faudrait considérer les ressources perdues comme un coût de développement,

- pour aborder adéquatement la question de la revalorisation, il faudra se doter de stratégies et de programmes étendus et de nouvelles sources de financement,

- il est essentiel que les organismes et les individus qui ont des effets sur l'habitat du poisson et que les utilisateurs des ressources participent à la résolution des problèmes.

Empoissonnement - Le réseau d'écloseries et la pisciculture sont considérés comme une partie intégrante du programme de revalorisation de la ressource. Les principes suivants régiront les activités d'empoissonnement :

- le principal critère d'empoisssonnement est la demande,

- les programmes d'empoissonnement porteront principalement sur la valorisation des stocks autogènes dont les populations ont diminué à la suite de la dégradation de l'habitat ou qui sont autrement limitées par des conditions critiques d'habitat (frayères),

- il sera justifié d'empoissonner certaines étendues d'eau avec un nombre limité d'espèces exotiques afin d'assurer la diversité des occasions de pêche à la ligne,

- seules les petites étendues d'eau à faible productivité situées dans les régions où la demande est élevée seront repeuplées de poissons d'une taille suffisante pour être capturés.

Débats

Bill Masse : Au sujet de votre répartition des pêcheurs à la ligne, notamment les résidents, entre les catégories dites commerciales et récréatives, j'aimerais connaître les critères que vous utilisez pour établir une distinction entre ces deux types de pêcheurs à la ligne.

Don Toews : Au Manitoba, nous avons certains règlements d'exception qui précisent chacun des lacs où les pêcheurs à la ligne non-résidents peuvent pêcher. Ces règlements ont été mis en application pour répondre à une demande très particulière. Ainsi, nous avons un pavillon du nord du Manitoba qui emploie 30 ou 40 personnes de la localité avoisinante, versant ainsi 100 000 $ en salaires. Une route vers ce lac a été aménagée et nous nous sommes bientôt retrouvés avec un camping de pêcheurs non-résidents. Le pavillon aurait probablement fait faillite en une ou deux années et nous avons adopté un règlement interdisant la pêche aux non-résidents dans ce lac à moins qu'ils ne soient hébergés à ce pavillon. Si de telles mesures étaient appliquées à de

nombreuses étendues d'eau, les pêcheurs à la ligne non-résidents pourraient réagir très défavorablement et c'est pourquoi nous déployons beaucoup d'efforts pour leur expliquer la situation. Lorsque nous avons effectué des enquêtes, nous avons visité ces personnes aux États-Unis et leur avons expliqué pourquoi nous adoptions ce règlement. Seulement une ou deux personnes ont été véritablement fâchées après avoir reçu nos explications.

Roger Liddle : Vos commentaires au sujet du développement de pavillons en fonction de la capacité de la ressource ressemblent aux mesures que notre industrie aimerait voir mises en oeuvre dans certaines régions éloignées, comme la pêche de poissons trophées, la capture de poissons de grande taille et la diminution du nombre de poissons non remis à l'eau. Avez-vous envisagé d'appliquer de telles mesures pour ces lacs éloignés?

Don Toews : L'hébergement touristique du Manitoba en a pris l'initiative il y a cinq ans. Des exploitants sont venus nous voir pour nous dire : " Écoutez, je reconnais que la ressource est limitée, pourriez-vous adopter un règlement prévoyant la capture d'un seul poisson trophée ou instaurant une gestion de haute qualité dans mon lac? " Et nous avons fini par réagir. En 1982, nous avons appliqué la politique de capture d'un seul poisson trophée à tous les lacs du nord du Manitoba. Les pêcheurs à la ligne étaient limités à un seul poisson d'une taille donnée. Ils pouvaient capturer du poisson plus petit. La plupart des exploitants de pavillons du Nord permettent à leur clientèle d'attraper un seul poisson de grande taille, point final! Nous avons également adopté un règlement portant sur une gestion de haute qualité qui, en fait, a fait diminuer les limites de prises dans certains des lacs du Nord où se trouvent des pavillons. Quant à la formule des pavillons, nous l'étudions actuellement. Nous reconnaissons que la quantité de ressources halieutiques que vous pouvez prélever dans un lac est fonction de la qualité de la pêche à la ligne que vous espérez offrir à cet endroit. Elle varie chez nous au Manitoba, du côté est du lac Winnipeg qui est considéré comme une région éloignée où les lacs sont exploités, de 30 à 60 % de ce que nous appelons un rendement soutenu. L'industrie de l'hébergement touristique y reçoit des clients qui payent en moyenne 300 à 500 $ par semaine et elle y offre une pêche d'une qualité satisfaisante. Dans l'extrême nord, les clients payent 1 200 à 2 000 $ par semaine. Ils s'y attendent à une pêche de qualité supérieure et, en fait, nous considérons un pourcentage de 10 à 15 % du rendement maximal soutenu comme un niveau de développement acceptable. Dans le cas d'un lac à truite très éloigné du Nord, ce niveau se rapproche à environ 5 % du rendement maximal soutenu que nous jugeons acceptable.

Lee Straight : Avec toutes les mesures restrictives dont vous avez parlé, les résidents de la province jouissent-ils totalement d'un libre accès?

Don Toews : Oui, effectivement, et c'est l'une de nos politiques, fondamentalement, que les résidents aient le libre accès partout. Ce sont des lacs éloignés et le nombre de résidents qui dépensent de l'argent pour s'y rendre en avion est très, très réduit.

Saskatchewan

Politique des pêches de la Saskatchewan : un plan d'action

Ron Johnson
Chef, Inventory and Consulting Services, Fisheries Branch,
Department of Parks and Renewable Resources

Mémoire présenté au Department of Parks and Renewable Resources de la Saskatchewan par la Fisheries Branch en janvier 1984

Résumé pour la direction (partie A)

Le contexte

Le secteur des pêches contribue grandement aux industries des loisirs, du tourisme et des ressources renouvelables dans notre province. En 1980, tous les pêcheurs qui ont pratiqué des activités directement reliées à la pêche ont fait des dépenses brutes de 104 000 000 $ au total. Cette année-là, environ 230 000 pêcheurs sportifs ont pratiqué leur activité en Saskatchewan. Les industries de la pêche commerciale et de la pêche sportive ont occupé quelque 3 400 personnes, dont 1 400 pêcheurs commerciaux. L'investissement annuel dans tout le secteur des pêches dépasse 63 000 000 $, dont 57 000 000 $ sont dépensés par les pêcheurs sportifs. La pêche à la ligne est une activité touristique majeure et les nombreux pourvoyeurs de la Saskatchewan dépendent en grande partie des ressources halieutiques.

Notre province est une terre de contrastes : il y existe de grandes variations dans la distribution des ressources en eau, des habitants et des ressources économiques entre les différentes régions. Par conséquent, l'utilisation des ressources halieutiques varie considérablement d'une région à une autre, si bien que les mesures de gestion envisagées doivent être adaptées aux situations locales tout en demeurant applicables à l'échelle de la province.

Même si, à l'heure actuelle, le stock global de toutes les espèces de poissons est supérieur au chiffre des captures, celles-ci sont excessives dans les lacs situés à proximité et au sud de la limite du Bouclier précambrien. Dans certains lacs, les populations de corégones, de dorés, de brochets et de touladis ont été décimées ou sont menacées.

Des projections nous indiquent que l'écart entre les réserves et les quantités capturées se réduira de façon notable au cours des dix prochaines années et que la surexploitation et les conflits d'utilisation s'accroîtront si des mesures correctrices ne sont pas prises.

Problèmes

Les principaux problèmes à résoudre sont les suivants :

a) Déséquilibre entre les réserves et la demande

La pêche excessive par un grand nombre de personnes, nombre qui va en augmentant, le dépassement des limites de pêche et l'utilisation d'engins illégaux ont entraîné le déclin des populations de poissons dans un certain nombre de lacs. Sans compter que certaines espèces ont la préférence de plusieurs groupes d'utilisateurs.

Les pratiques courantes d'utilisation des terres ont entraîné l'élimination de certaines frayères et zones de croissance et rendu certains lacs impropres aux poissons. Et, à cause de la pollution, les poissons de plusieurs lacs et rivières sont devenus immangeables ou toxiques.

En Saskatchewan, les méthodes de mise en valeur des poissons n'ont pas été appliquées autant qu'elles devraient l'être. L'interdiction d'accéder à certains cours d'eau a limité les occasions de pêche.

b) Conflits d'utilisation des ressources

Les conflits d'utilisation des ressources sont surtout de deux ordres, soit entre les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux et entre les utilisateurs traditionnels des ressources et les autres. Les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux se font concurrence pour la capture du doré, du touladi et du brochet, souvent dans le même lac et au même moment. La capture de ces poissons est une condition essentielle à la rentabilité des entreprises de pêche commerciale. Ces dernières estiment que les programmes de gestion visent à appuyer la pêche sportive et à éliminer la pêche commerciale alors que les pêcheurs sportifs soutiennent que ces entreprises détruisent les populations de poissons gibiers et que les subventions qui leur sont accordées constituent du gaspillage.

Quant aux autochtones, ils savent que les traités qui les protègent, leur dépendance envers les ressources et leur mode de vie leur permettent de revendiquer le droit de pêcher. D'autres part, les pêcheurs sportifs voient d'un mauvais oeil la capture des poissons gibiers par les Indiens, surtout lorsque les filets ne sont pas entretenus correctement.

Enfin, il existe des conflits moins importants entre les pêcheurs du secteur ouest de la province et ceux de l'Alberta et entre les pêcheurs résidents et ceux qui viennent d'ailleurs.

c) Obstacles au développement

Il faut disposer de nouvelles ressources pour créer différentes activités halieutiques en vue d'assurer une utilisation plus équilibrée des stocks existants et d'engendrer une activité économique importante pouvant profiter aux industries de la pêche à la crevette et des produits de la pêche ainsi qu'à celles des pêches commerciale et sportive.

Objectifs

La gestion des pêches a pour but de maintenir des populations stables et saines de poissons au profit du public. Les principaux objectifs visés sont les suivants :

Les réserves - Maintenir et, dans la mesure du possible, accroître les populations de poissons exploitables par des mesures de conservation et de mise en valeur.

L'accès aux ressources - Répartir équitablement l'exploitation des populations précitées entre les différents groupes d'utilisateurs.

Le développement économique - Favoriser l'essor économique de la province en faisant réaliser des revenus à l'industrie et au gouvernement.

La Direction des pêches (Fisheries Branch) s'occupe à la fois de conservation et de développement :

- du point de vue de la conservation, elle réglemente la pêche afin de maintenir les stocks de poissons, elle surveille les activités halieutiques influant sur l'habitat des poissons et elle informe les utilisateurs sur les ressources et les facteurs qui les influencent.

- en ce qui touche le développement, elle prend des mesures de mise en valeur des poissons afin d'augmenter les stocks et les occasions de pêche et elle fait la promotion des avantages économiques de la pêche dans les secteurs où le potentiel est sous-exploité.

La politique de gestion des pêches

La politique de gestion des pêches de la Saskatchewan se compose des éléments suivants :

1) Application d'un programme équilibré visant le maintien ou l'augmentation des populations de poissons par des activités de mise en valeur et par la réglementation.

2) Établissement d'un ordre de priorité concernant l'accès aux ressources halieutiques en fonction des avantages économiques et de la " qualité de vie " des habitants de la province.

3) Adoption de certaines mesures de développement visant à promouvoir les avantages sociaux et économiques des pêcheries dont le potentiel est sous-exploité et établissement d'un équilibre entre les populations de poissons par la capture d'espèces non exploitées.

4) Appui des politiques précitées par l'intensification de la gestion par zones, l'amélioration des activités d'application des règlements, l'expansion de la base de données et un effort d'information.

Le plan d'action

Les stratégies suivantes sont prévues pour l'application de la politique de gestion des pêches :

- Équilibre entre les réserves et les captures

1) Élaborer des programmes de mise en valeur afin d'accroître les stocks de poissons et les occasions de pêche, notamment par la pisciculture et la revitalisation des habitats :

   - Aménager des viviers sur les berges des lacs afin d'augmenter les stocks de dorés et de corégones décimés ou menacés. Cette mesure pourrait faire augmenter la production annuelle de dorés de 0,5 million de livres dans 17 lacs et celle du corégone de 2,2 millions de livres dans 11 lacs.

   - Appliquer dans 180 plans d'eau le programme d'ensemencement en truites qui s'applique actuellement à 120 plans d'eau et augmenter les stocks actuels de poissons pour répondre à la demande croissante. Pour ce faire, il faudrait se procurer 0,65 million d'alevins supplémentaires chez les fournisseurs commerciaux.

   - Aménager des frayères, assurer l'accès à celles-ci et aux zones de croissance, et améliorer les cours d'eau en vue d'augmenter leur capacité biotique.

   - Créer des lieux de pêche sportive facilement accessibles près des centres urbains et dans les parcs très fréquentés.

2) Modifier les lois sur la conservation des poissons afin de protéger ces animaux aux moments critiques et d'assurer l'équilibre entre les captures et les stocks accessibles :

   - Faire accepter le principe de l'interdiction de pêcher pendant la période de la fraye.

   - Créer de nouvelles zones de gestion des poissons afin d'assurer l'équilibre entre la pression de pêche croissante et la taille des stocks existants.

   - Réduire les limites de pêche là où les captures sont excessives.

3) Augmenter de façon considérable la capacité de l'industrie aquicole :

   - Promouvoir l'aquiculture commerciale et récréative par l'identification des plans d'eau, la diffusion de l'information et la création et le développement de marchés.

   - Aménager un vivier dans le but d'élever des truites arc-en-ciel dans les eaux de chauffage résiduelles de la centrale de la S.P.C. à Estevan. Cette installation pourrait être agrandie mais, initialement, elle permettrait de produire 200 000 alevins.

   - Démontrer l'opportunité pour les autochtones de pratiquer l'aquiculture dans leurs réserves.

   - Utiliser les eaux de la Couronne propices à l'aquiculture dans la partie nord de la province.

4) Sensibiliser davantage les responsables de la planification de l'utilisation des terres à la question des pêches en vue de protéger les habitats des poissons :

- Réduire le risque de destruction des habitats des poissons au stade de la planification de l'utilisation des terres, des activités d'inondation et de drainage, etc.

- Intégrer des mesures de mise en valeur des poissons et des mesures correctrices dans les principaux programmes prévus d'utilisation des terres (on pourrait, par exemple, aménager des viviers au barrage Nipawin pour contrebalancer la disparition de frayères naturelles.)

- Accroître la capacité de protection des habitats contre les effets néfastes résultant des opérations forestières, de la construction de routes et de petits travaux d'aménagement.

- Répartition des ressources

1) Élaborer un processus de répartition des ressources qui :

- garantit que tous les utilisateurs des ressources halieutiques ont leur mot à dire dans la prise des décisions concernant la répartition de ces ressources;

- veille à ce que la répartition des ressources soit proportionnelle aux réserves existantes de poissons;

- accorde la priorité à la capture du poisson pour des besoins domestiques par les Indiens inscrits et les habitants des localités isolées du Nord;

- considère les avantages économiques et les paramètres sociaux comme d'importants facteurs dans la prise des décisions concernant la répartition des ressources;

- garantit que la capture du poisson gibier continue d'être permise dans les régions où les pêcheurs commerciaux vendent ce poisson pour vivre (toutefois, aucune expansion de la pêche commerciale du poisson gibier n'est envisagée);

- favorise la pêche commerciale d'espèces de poissons autres que les poissons gibiers afin d'assurer l'équilibre des populations.

2) Encourager les organisations locales de pêcheurs commerciaux à limiter le nombre de leurs membres et veiller à ce que leurs opérations produisent des retombées économiques raisonnables.

- Développement

1) Développer la pêche aux artémias, espèce inexploitée :

- Aider à résoudre les problèmes techniques reliés à la capture et à l'éclosion des oeufs.

- Fournir des conseils en vue de créer de nouveaux marchés et d'empêcher la formation de monopoles.

2) Améliorer les opérations de pêche commerciale :

- Construire et améliorer les usines de conditionnement du poisson.

- Créer un service de développement des pêches commerciales afin de conseiller et d'informer les pêcheurs sur les façons d'améliorer leurs opérations :

. Veiller à maximiser les profits des pêcheurs en les encourageant à coopérer dans les opérations de pêche sur la glace et dans les lacs.

. Concentrer la pêche commerciale dans les périodes de l'année où des profits maximaux peuvent être réalisés.

. Collaborer avec la Freshwater Fish Marketing Corporation et avec d'autres organismes pour développer des marchés intérieurs pour les poissons de la Saskatchewan.

. Développer la production de poissons-appâts destinés à la pêche commerciale, et l'industrie aquicole commerciale.

. Veiller à ce que le programme de subventions destinées aux pêcheurs commerciaux favorise l'optimalisation des opérations de pêche commerciale.

3) Développement des produits du poisson :

- Contribuer au développement de produits et de marchés, notamment le caviar produit à partir du corégone, les mets à base de poisson, d'huile, les engrais et la nourriture d'animaux, et la mise en conserve ou le fumage d'espèces inexploitées, comme les meuniers.

4) Promotion de la pêche sportive auprès des touristes :

- Encourager les dirigeants des localités du Nord à promouvoir la pêche sportive auprès des touristes.

- Diversifier les possibilités de pêche sportive en introduisant de nouvelles espèces, comme l'achigan, le saumon atlantique et le saumon coho.

- <u>Services de soutien</u>

1) Établir d'autres zones de gestion des pêches pour mettre plus l'accent sur les situations locales et pour faciliter les projets de mise en valeur du poisson.

2) Améliorer l'application des règlements de pêche en vue de régler des situations problématiques précises.

3) Étendre le programme de contrôle de la base de données sur les pêches.

4) Faire un effort d'information :

- Créer un poste d'agent d'information et un programme en vue d'informer le public sur la nature, la valeur et la nécessité des ressources halieutiques.

- Promouvoir la pêche d'espèces sous-exploitées en améliorant la réputation de poissons comme la lotte et le meunier.

- Rédiger un ouvrage complet portant sur les poissons de la Saskatchewan.

Besoins financiers

La mise en oeuvre des stratégies mentionnées ci-dessus exige un effort holistique de gestion des ressources qui nécessitera 6,8 millions de dollars (dollars de 1982) au cours des cinq prochaines années. Ces frais seront récupérés par l'augmentation des droits de permis, les redevances et la taxe de vente et, possiblement, par la contribution financière d'organismes fédéraux.

Un fonds de mise en valeur du poisson a été créé pour l'exécution de projets visant à augmenter les réserves et les occasions de pêche. Ce fonds sera constitué d'une partie des revenus provenant de la vente des permis provinciaux de pêche sportive.

Conclusion

L'application de la politique et des stratégies mentionnées ci-dessus favorisera l'essor économique de la province, satisfera un nombre optimal d'utilisateurs des ressources à un coût raisonnable, accroîtra les recettes gouvernementales et sensibilisera davantage les citoyens sur les précieuses ressources halieutiques de la Saskatchewan.

Application de la politique de la pêche sportive (partie B)

Objet

La partie B du document intitulé " Saskatchewan Fisheries Policy - Action Plan " (Politique des pêches de la Saskatchewan - un plan d'action) vise les objectifs suivants :

- fournir davantage de documentation sur la pêche sportive en Saskatchewan;

- élaborer un plan d'action pour la gestion de la pêche sportive; et

- déterminer les besoins financiers.

Le contexte

En 1980, où plus de deux millions de jours de pêche sportive ont été enregistrés, quelque 230 000 pêcheurs sportifs ont pratiqué leur activité en Saskatchewan. Au moins 5,5 millions de poissons ont été capturés par ces pêcheurs, ce qui représente 5 millions de kilogrammes (11 millions de livres). Ces prises sont légèrement plus importantes que celles de la pêche commerciale, toutes espèces considérées. Plus de 80 % des captures effectuées par les pêcheurs sportifs l'ont été par des habitants de la Saskatchewan.

Dans notre province, la pêche sportive connaît une très grande popularité et une longue tradition. En 1980, le nombre total de pêcheurs sportifs résidents était d'environ 172 000, dont 38 000 jeunes, qui ne sont pas obligés de détenir un permis de pêche. En 1975 et en 1979, respectivement 45 et 62 % environ de ces pêcheurs résidents se sont adonnés à leur activité. Plus de la moitié des pêcheurs sportifs de la Saskatchewan habitent en milieu rural.

En 1980, les pêcheurs sportifs de la province possédaient plus de 56 000 bateaux (correspondant à une valeur de 120 millions de dollars) et presque la moitié du temps d'utilisation de ces bateaux a été consacrée à la pêche sportive.

La pêche à la ligne est également une importante activité touristique dans notre province. En 1980, environ 57 000 pêcheurs sportifs non-résidents, dont quelque 19 500 habitants de pays étrangers, sont venus pratiquer leur passe-temps chez nous. Le nombre total de visiteurs a augmenté de 4 % par rapport à celui de 1975 et ces visiteurs supplémentaires étaient tous des Canadiens.

La pêche sportive joue un rôle économique majeur en Saskatchewan. En 1980, les pêcheurs à la ligne ont dépensé plus de 103 millions de dollars, dont 70 millions de dollars strictement pour la pêche comme telle. Les pêcheurs étrangers ont dépensé au total presque 15 millions de dollars. Grâce aux grands efforts déployés par les pourvoyeurs, les deux tiers de cette somme ont été dépensés par des pêcheurs américains. Au cours de la même année, la pêche sportive a permis de maintenir plus de 700 emplois directs (environ 180 pourvoyeurs tirent leurs revenus de la pêche sportive). En 1980, les recettes gouvernementales provenant de la pêche sportive ont dépassé 7,5 millions de dollars, sous forme de droits de permis de pêche et de location de terrains de camping par les pêcheurs et de revenus fiscaux tirés de la taxe de vente sur les produits reliés à la pêche. Cette même année, les dépenses gouvernementales se rapportant à la pêche sportive ont totalisé 2,2 millions de dollars.

Toujours en 1980, les principales espèces capturées par les pêcheurs sportifs étaient le brochet, la perche et le doré. En général, ce dernier est le poisson gibier le plus prisé, bien que les différentes espèces de truites et l'ombre arctique soient très recherchés.

La plupart des activités de pêche sportive ont lieu dans la moitié sud de la province, qui ne comprend que 10 % de nos plans d'eau. Toutefois, la pêche sportive est pratiquée de plus en plus dans le Nord, ce qui augmente la pression sur les ressources halieutiques de cette région. Même si les réserves globales de poissons gibiers sont encore supérieures aux captures, des prises excessives ont lieu dans quelques lacs du Nord et dans un plus grand nombre de lacs situés près de la limite du Bouclier précambrien.

La forte pression de pêche exercée par les visiteurs dans la partie ouest de la province et par les pêcheurs qui se rendent dans les régions du Centre et du Nord pourrait perturber l'équilibre fragile existant entre les réserves et les captures. Il faut surveiller étroitement ces activités afin d'empêcher l'épuisement des ressources et les conséquences néfastes qu'il pourrait avoir pour les pourvoyeurs du Nord.

Plan quinquennal de gestion de la pêche sportive (1984-1989)

La pêche sportive constitue une industrie importante en Saskatchewan. Selon nos projections, le nombre de pêcheurs actifs (230 000) devrait augmenter de 60 % durant la prochaine décennie. À l'heure actuelle, les pêcheurs sportifs effectuent la moitié des prises totales de poissons dans la province et y dépensent plus de 100 000 000 $ annuellement, sans compter que la pêche sportive exerce un important attrait touristique. Le maintien de cette ressource est déjà difficile en soi; donc, son expansion nécessitera des efforts et des dépenses considérables. Par conséquent, les gestionnaires des pêches doivent accorder une grande importance à la pêche sportive.

La gestion des ressources halieutiques en vue d'optimaliser les retombées économiques de leur exploitation dans la province et les avantages pour les pêcheurs sportifs, qui sont de plus en plus nombreux, nécessite les mesures suivantes :

- planification de l'exploitation des ressources;
- mise en valeur des poissons et de leurs habitats;
- conservation des poissons et de leurs habitats.

1. Planification de l'exploitation des ressources

a) Collecte et analyse de données sur les stocks et les captures de poissons, les utilisateurs et les aspects économiques de la pêche sportive :

- analyse annuelle des statistiques sur les permis de pêche;
- échantillonnage annuel des stocks de poissons dans environ 100 petits plans d'eau;
- échantillonnage annuel des stocks de poissons dans 10 à 12 grands lacs;
- étude annuelle du rendement de la pêche dans 4 à 6 lacs;
- collecte annuelle des données sur l'achalandage et les captures dans les pourvoiries;
- enquête provinciale quinquennale sur la pêche sportive; et
- enquête quinquennale sur la situation économique des pourvoyeurs.

b) Recherches visant à résoudre les problèmes de gestion :

- augmentation de la productivité dans un groupe de 3 à 6 viviers de dorés;
- élaboration d'un plan de gestion de la perche;
- élaboration d'un plan de gestion de la truite dans les étangs des puits de mine de charbon de la région d'Estevan;
- au besoin, évaluation de la productivité des lacs (p. ex., les baux des pourvoyeurs, les lotissements de chalets, etc.).

c) Élaboration de plans de gestion régionaux et de lacs :

- détermination de zones de gestion en vue d'établir des saisons et des contingents de pêche sportive proportionnels à la productivité dans les régions;
- élaboration de plans de gestion de 5 à 10 lacs de concert avec les programmes de la Direction des parcs et des terres (Parks and Lands Branch).

d) Évaluation permanente des techniques de gestion de la pêche sportive :

- pêche aux poissons trophées;
- zones limitées à la pêche à la mouche;
- hameçons sans ardillon (capture et rejet à l'eau);
- zones d'amorçage;
- limitation de l'activité des pêcheurs sportifs (échelonnement des jours et des zones de pêche, par exemple);
- utilisation obligatoire des installations des pourvoyeurs.

e) Planification du développement touristique :

- collaboration avec le ministère du Tourisme et de la Petite entreprise (Department of Tourism and Small Business) pour le développement d'une politique touristique;
- collaboration avec des organismes provinciaux et fédéraux pour le développement d'une politique nationale de la pêche sportive;
- encouragement des habitants du Nord à devenir pourvoyeurs afin de profiter des retombées de la pêche sportive.

f) Promotion de la pisciculture sportive en vue de réduire la pression de pêche exercée sur les stocks de poissons dans les eaux publiques.

2. Mise en valeur des poissons et de leurs habitats

a) Expansion du programme de pisciculture et d'ensemencement avec du poisson provenant de l'installation gouvernementale et du secteur privé :

- ensemencement du lac Redberry afin qu'il devienne une nouvelle pêcherie importante de truite;

- échelonnement de l'ensemencement de 30 à 60 nouveaux plans d'eau de moindre étendue;

- augmentation du rythme d'ensemencement (lorsque les captures sont excessives) dans les 120 plans d'eau déjà ensemencés en truites;

- au besoin, acquisition de truitelles pour l'ensemencement de petits lacs près des pourvoiries;

- respect des exigences du programme actuel d'ensemencement en fretin de doré, et approvisionnement en fretin de doré pour les viviers.

b) Création de viviers pour la production de dorés et de fretin de brochet :

- construction et exploitation d'un groupe de viviers atteignant jusqu'à 30 installations près des lacs où les populations de poissons n'ont pas été maintenues efficacement et, d'autre part, construction de viviers régionaux jusqu'à un maximum de dix pour la production et la distribution intensives de fretin;

- construction et exploitation de complexes de viviers comme mesure correctrice dans le cadre du programme touchant la rivière Qu'Appelle et le barrage Nipawin.

c) Amélioration des habitats des poissons :

- installation de systèmes d'aération dans 10 lacs au maximum pour l'hivernage du poisson et l'utilisation de plans d'eau autrement inadéquats pour cette fin;

- exécution de programmes d'amélioration de 5 cours d'eau à truite;

- incitation des organismes d'aménagement à tenir compte des pêches au stade de la planification de projets de construction, notamment de barrages, de carrières d'emprunt et de puits de mine de charbon;

- aménagement de frayères dans un maximum de 5 plans d'eau;

- installation de passes à poissons lorsque les migrations importantes sont menacées.

d) Création de nouvelles occasions de pêche :

- introduction de nouvelles espèces par l'ensemencement en vue de diversifier les possibilités de pêche (p. ex., l'introduction d'achigans dans le réservoir du barrage Boundary);

- ensemencement de type " dépôt-retrait " dans les parcs très fréquentés, comme celui du mont Moose, et près des centres urbains;

- ensemencement des étangs formés dans les carrières d'emprunt pour la construction d'autoroutes et accès à ces étangs;

- introduction de truites dans un maximum de 5 lacs difficilement accessibles afin de fournir des occasions de pêche sauvage;

e) Accroissement des espèces et des populations de poissons sous-exploitées :

- promotion de la pêche sportive à la lotte, au corégone et au meunier;

- promotion, par la construction de routes, l'achat de terres ou la négociation, de l'accès à des plans d'eau difficilement accessibles, comme le lac Cannington, le réservoir du barrage Porter's près de Moose Jaw et les étangs de la mine d'Estevan;

- promotion de la construction de moyens d'accès (p. ex., la construction de rampes de mise à l'eau d'embarcations au lac Diefenbaker).

f) Intégration du public, tels les clubs de la Saskatchewan Wildlife Federation, les pêcheurs à la mouche et les écoliers, dans les programmes de mise en valeur du poisson.

3. Conservation des poissons et de leurs habitats

a) Lois et règlements :

- interdiction de pêcher pendant certaines périodes et dans certaines régions pour mieux protéger les géniteurs;

- établissement de contingents de capture provinciaux, régionaux et pour des lacs, à l'intention des pêcheurs sportifs résidents et visiteurs et des jeunes non détenteurs de permis;

- mise en oeuvre de mesures de protection des habitats.

b) Augmentation des efforts d'application des règlements et de gestion des zones et des lacs.

c) Documentation et formation du personnel de terrain (séminaires, bulletins des pêches, manuels).

d) Information publique en vue d'optimaliser la conservation :

- utilisation des médias d'information (communiqués à la télévision et à la radio);

- production de brochures (p. ex., un répertoire des lieux de pêche);

- production d'un livre sur les poissons de la Saskatchewan.

Besoins financiers

La mise en oeuvre initiale des mesures relatives à la pêche sportive nécessiteront 3,4 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans. Des pourparlers sont en cours avec des représentants du gouvernement du Canada afin que celui-ci assure un soutien financier important pour la mise en valeur des pêches, la revitalisation des habitats et d'autres mesures prévues dans le programme. On envisage la création d'un fonds de mise en valeur du poisson en vue d'assurer l'application des mesures nécessaires à l'optimalisation des possibilités de pêche en Saskatchewan.

Conclusion

Les mesures précitées

- plairont aux pêcheurs sportifs car elles augmenteront les possibilités de pêche;
- accroîtront la stabilité économique des pourvoyeurs et de l'industrie du tourisme en maintenant des quantités constantes de poissons;
- augmenteront l'activité économique et les recettes gouvernementales; et
- sensibiliseront davantage les gens à l'importance des ressources halieutiques de la Saskatchewan et augmenteront l'appréciation de ces ressources.

Débats

Scott Campbell : Allez-vous exécuter des mesures de mise en valeur de concert avec des mesures de gestion restrictive? Selon moi, la mise en valeur est une sorte de solution temporaire. Autrement dit, allez-vous la relier à un programme quelconque de gestion restrictive?

Ron Johnson : Nous avons mis l'accent sur les mesures de mise en valeur, mais nous ne sommes pas allés trop loin en ce qui concerne la gestion restrictive. Le programme de mise en valeur vise évidemment le rétablissement des stocks décimés dans beaucoup de lacs importants de la Saskatchewan. Même si nous ne réussissons pas à rétablir ces stocks, nous aurons appris quelque chose en cours de route et accompli un certain progrès. Mais nous devons faire face à beaucoup de problèmes. Par exemple, les filets à maille serrée ont été introduits dans le Nord il y a quelques années par les pêcheurs de poissons destinés à l'alimentation des animaux à fourrure, et nous ne pouvons mettre fin à cette pratique. Des pêcheurs ont tiré sur les flotteurs de nos hydravions, ils ont brûlé les embarcations d'agents de conservation de la faune; ils estiment que s'ils peuvent capturer deux fois plus de poissons avec un filet, ils ne devraient pas s'empêcher de le faire. Ensuite, ils nous laisseront trouver les filets et les emporter une fois qu'ils auront réalisé leurs revenus. C'est pourquoi j'affirme que nous devons instaurer un plan holistique de gestion des ressources. Nous devons faire appliquer les règlements avec plus de sévérité; autrement, nos efforts de mise en valeur seront absolument inutiles.

Canada

Principaux aspects d'un programme éventuel de gestion de la pêche sportive au Canada

Dick Roberts
Directeur, Direction de la politique économique,
Ministère des Pêches et des Océans

Préface

Ce document de travail traite de questions de politique et d'idées concernant la gestion de la pêche sportive au Canada. Il s'applique autant à la pêche sportive gérée directement par le ministère des Pêches et des Océans qu'à celle gérée par les organismes provinciaux et territoriaux intéressés en vertu d'une délégation de pouvoirs du gouvernement fédéral. Naturellement, le Ministère s'occupe surtout des pêches gérées directement par le gouvernement fédéral, ce qui reflète notre intérêt marqué pour ce secteur important et l'intention du Ministre de reconnaître le rôle légitime de la pêche sportive et d'assurer son développement. J'espère que ce mémoire contribuera à établir un consensus sur la façon dont les organismes fédéraux s'occupant des pêches pourraient améliorer leurs interventions en matière de gestion de la pêche sportive.

Introduction

La pêche sportive au Canada

La pêche sportive constitue une activité récréative très variée. L'objectif immédiat de cette sorte de pêche est de capturer du poisson, mais les circonstances entourant l'excursion de pêche influent sur la qualité de l'activité dans son ensemble. Si cette qualité est maintenue à un niveau élevé par suite de décisions appropriées concernant la gestion des ressources et des habitats, la pêche sportive au Canada continuera d'être très populaire.

Cela vaut la peine d'augmenter la qualité de l'activité de pêche sportive, car celle-ci est non seulement une activité récréative, mais aussi un levier économique très important. Les dépenses encourues par les pêcheurs sportifs contribuent à maintenir une industrie fondée sur la vente de bateaux, de moteurs et d'engins de pêche ainsi que sur les services fournis par les hôtels, les marinas, les guides et les propriétaires de bateaux de louage. L'infrastructure et les emplois ainsi créés stimulent le développement régional. L'information contenue dans le tableau suivant permet d'évaluer l'ampleur de l'activité économique associée à la pêche sportive.

DONNÉES SUR LA PÊCHE SPORTIVE (1980)*

Nombre de pêcheurs - En 1980, 6 millions de pêcheurs sportifs ont pratiqué leur activité au Canada; de ce nombre, 5 millions étaient des Canadiens (21 % de la population) et un million, des touristes étrangers.

---

*D'après l'enquête de 1980 sur la pêche sportive au Canada

Dépenses

- Les 2,4 milliards de dollars dépensés par les pêcheurs sportifs étaient attribuables en tout ou en partie à leur activité.

- En ce qui concerne les dépenses directement attribuables à la pêche sportive, ces pêcheurs ont dépensé 1,1 milliard de dollars pour la pêche, les déplacements, des biens de consommation, des services et des fournitures. De plus, ils ont dépensé 0,5 milliard de dollars supplémentaires pour l'achat de biens durables, comme des bateaux et des moteurs, ce qui a produit des dépenses brutes totales de 1,6 milliard de dollars directement attribuables à la pêche sportive.

Revenus d'exportation

- Les 300 millions de dollars dépensés au Canada par les pêcheurs sportifs des États-Unis et d'autres pays constituent 9 % du total des revenus en devises étrangères tirés du tourisme.

- Un million de pêcheurs sportifs étrangers viennent pratiquer leur activité au Canada chaque année. Notre pays détient le record mondial en cette matière.

Captures

- Les pêcheurs sportifs ont consommé 45 200 tonnes métriques de leur capture totale de poissons, ce qui représente 39,5 % du total des poissons capturés et consommés au Canada (à l'exclusion des poissons importés et de la partie des captures commerciales (70 %) exportée).

- Les 73 170 tonnes métriques de poissons capturés par les pêcheurs sportifs constituent 6 % de la capture totale de poissons des pêches sportive et commerciale canadiennes.

Investissement

- Les engins de pêche sportive appartenant aux Canadiens avaient une valeur marchande de 1,2 milliard de dollars.

- La valeur marchande des bateaux utilisés entièrement ou en partie pour la pêche sportive était de 3,1 milliards de dollars.

- Comme ces bateaux ont été utilisés dans 46,5 % du temps pour la pêche sportive, l'investissement en engins de pêche et en bateaux directement attribuable à la pêche sportive était de 4,3 milliards de dollars. Par comparaison, la valeur marchande en 1980 de tous les bateaux de pêche commerciale océanique était de 1,7 milliard de dollars.

Revenus

- En 1975-1976, soit l'exercice financier le plus récent sur lequel des données sont accessibles, les pêcheurs sportifs ont dépensé 14,3 millions de dollars pour l'achat de permis. Durant la même période, 5,5 millions de dollars ont été dépensés pour l'achat de permis de pêche commerciale.

La ressource et sa conservation

La pêche sportive devrait être considérée dans le contexte global du secteur des pêches, qui comprend également la pêche commerciale et celle pratiquée par les autochtones. Tous les groupes d'utilisateurs se disputent la même ressource, et l'accroissement de l'activité de pêche de n'importe quel de ces groupes exerce une pression considérable sur les stocks de poissons. Ce phénomène entraîne plusieurs conséquences pour la gestion des pêches.

Pour garantir le maintien de ce secteur important de l'économie canadienne, il importe que tous les groupes de pêcheurs et que les gouvernements fédéral et provinciaux visent en premier lieu la conservation des stocks de poissons et de leurs habitats. Lorsque le capital ressources d'un secteur de pêche donné est soumis à une telle pression que la production et la capture globales diminuent, il faut prendre les mesures qui s'imposent et, dans la mesure du possible, reconstituer les stocks à un niveau optimal. Cet objectif peut être atteint en partie grâce à des programmes de mise en valeur du poisson et d'ensemencement, de manière à réduire la dépendance envers l'approche traditionnelle qui consiste à appliquer des règlements de pêche restrictifs. Il pourrait être nécessaire d'adopter de nouvelles méthodes pour gérer et mettre en valeur, du moins en partie, le capital ressources de la pêche sportive.

Le présent mémoire traite des questions de politique et de gestion reliées à la problématique complexe de la pêche sportive, compte tenu surtout de la concurrence exercée par les autres groupes qui exploitent la même ressource.

Questions de politique

Les questions de politique touchant la pêche sportive entrent dans trois catégories, la première concernant les principes généraux dont devraient s'inspirer les décideurs quant au partage de la ressource renouvelable entre les groupes concurrents. La deuxième catégorie porte sur le choix des règlements et des programmes permettant de tirer des bénéfices maximaux de la pêche sportive et la troisième, sur les coûts de gestion et d'exploitation de la pêche.

1. Partage de la ressource

Lorsque la pression de pêche dans un secteur donné exige qu'on prenne des mesures de conservation restrictives, et lorsque les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux ou autochtones se disputent la ressource, il faut se demander comment celle-ci doit être partagée, et qui doit avoir l'obligation de la conserver. Quelle que soit l'approche employée pour résoudre ce problème, celle-ci doit être fondée sur des paramètres économiques, sociaux et politiques complexes.

Les principaux bénéficiaires de la pêche sportive sont les pêcheurs sportifs eux-mêmes, et des méthodes ont été mises au point pour mesurer les avantages qu'ils en retirent. On peut évaluer ces avantages par comparaison avec les profits et autres revenus réalisés par les pêcheurs commerciaux, et des comparaisons de ce genre peuvent justifier qu'on favorise un secteur plutôt qu'un autre. En particulier, on peut soutenir que la pêche sportive entraîne davantage de retombées économiques par poisson capturé que la pêche

commerciale. En revanche, ceux qui ont des intérêts dans la pêche commerciale peuvent rétorquer que les poissons qu'ils capturent constituent leur gagne-pain. Aux yeux des pêcheurs commerciaux, la pêche sportive est une activité récréative qui peut être remplacée par d'autres. Cependant, d'un point de vue strictement économique, on peut soutenir que les consommateurs sont libres de dépenser leurs dollars dans les loisirs qui leur conviennent. Donc, si des gens décident de s'adonner à la pêche sportive, il faut reconnaître l'apport de cette activité dans l'économie nationale. Les pêcheurs sportifs dépensent des millions de dollars qui procurent des revenus et de l'emploi aux fournisseurs de biens et de services, comme la préparation et la vente d'appâts, la fabrication et la vente de cannes à pêche, de moulinets, de bateaux et de moteurs; les pourvoyeurs et les guides; et les propriétaires de marinas, d'hôtels et de restaurants.

L'aspect économique de la pêche est une question complexe. C'est précisément pourquoi il faut analyser en détail les questions de développement économique pour élaborer des méthodes de partage de la ressource et de l'obligation de la conserver. À l'heure actuelle, les aspects économiques de la pêche sportive sont mal compris et peu reconnus. La recherche et l'analyse aideront à combler cette lacune et, ainsi, à prendre des décisions sur la façon appropriée de partager la ressource entre les différents groupes d'intérêt en présence.

2. Règlements et programmes

Une fois les décisions prises sur la façon de partager la ressource, il importe d'établir des règlements et d'élaborer des programmes pour maximiser les avantages résultant de la pêche sportive. Bien sûr, les captures des pêcheurs sportifs doivent être maintenues dans les limites établies au stade du partage de la ressource, mais des règlements visant à limiter l'importance et la composition de la capture pourraient être préférables à ceux qui visent à réduire les occasions de pêche.

Compte tenu de ces facteurs, il existe deux options concernant l'élaboration de programmes :

> Option 1 - Établir des limites précises pour les prises totales admissibles. Cette méthode aurait l'avantage de renseigner précisément les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux sur leur part de la capture. Or, contrairement aux pêcheurs commerciaux, les premiers ne peuvent compter sur le fait que tous commencent leur activité au même moment et ont une chance égale de partager les prises admissibles. En fait, il serait injuste pour certains pêcheurs sportifs et pour les entreprises de services qui en dépendent que la limite des captures admissibles soit atteinte plus tôt que prévu : les pêcheurs ayant prévu des vacances à certaines dates seraient déçus, et les guides et les responsables des établissements touristiques perdraient des clients. Certains de ces problèmes pourraient être atténués par la délivrance de permis de pêche prescrivant des jours de pêche ou des captures précis.

Option 2 - Établir des principes concernant l'obligation de conserver la ressource. Cette option impliquerait, avant le début de chaque saison de pêche, l'adoption de règlements précis en vue d'atteindre les objectifs de conservation propres à chaque secteur, y compris celui de la pêche sportive. Ces objectifs seraient fondés sur les principes régissant le partage de l'obligation de conserver la ressource. Un de ces principes pourrait être que les secteurs de la pêche sportive et de la pêche commerciale doivent conserver la ressource en parts égales ou proportionnellement à leur importance. Ainsi, les pêcheurs sportifs connaîtraient d'avance les règlements qu'ils doivent respecter pendant la prochaine saison de pêche. Toutefois, cette option pourrait nécessiter l'établissement de règlements (p. ex., l'interdiction de pêcher et des limites de prises quotidiennes et de possession) que les intéressés pourraient trouver limitatifs.

Une fois établies les mesures de réglementation appropriées, la prochaine étape consiste à élaborer des programmes visant à optimaliser les retombées économiques de la pêche sportive. Il est impossible de faire des généralisations à l'échelle du Canada étant donné que les différents programmes ont leur caractère propre, mais la liste suivante donne des exemples de mesures qui pourraient être appropriées dans de nombreux cas. Elle indique également les secteurs de pêche qui ne font pas l'objet d'une gestion directe du gouvernement fédéral, secteurs où la collaboration fédérale-provinciale et fédérale-territoriale pourrait être plus étroite.

Conservation des habitats

- élaboration et application d'une politique nationale de conservation des habitats des poissons. (Le ministère des Pêches et des Océans a produit un document de travail à ce sujet et prévoit tenir une large consultation avant l'adoption définitive de sa politique en cette matière);

- intensification de la recherche sur les effets économiques et biologiques des pluies acides; et

- étude de la possibilité de restaurer les habitats endommagés.

Recherche biologique

- poursuite de recherches visant à résoudre les problèmes de reconstitution de stocks appauvris d'espèces intéressantes pour la pêche sportive;

- perfectionnement des méthodes d'évaluation et de prévision de l'importance des ressources, y compris l'établissement des bases de données nécessaires;

- étude des effets de la réglementation sur la pêche sportive; et

- étude du potentiel de mise en valeur de la pêche sportive.

Mise en valeur des ressources

- au besoin ou selon les décisions prises concernant la gestion des ressources, ensemencement de lacs et de cours d'eau en juvéniles élevés en écloserie;

- amélioration des méthodes d'optimisation de la production de poissons;

- conclusion d'accords intergouvernementaux pour la restauration et la mise en valeur des pêches.

Recherche économique

- poursuite de l'élaboration de méthodes et des recherches sur le terrain visant à quantifier la valeur et les incidences économiques de la pêche sportive;

- évaluation de l'importance économique des divers éléments, comme les taux de capture, l'achalandage et l'isolement des pourvoiries, influant sur la " qualité " de la pêche sportive.

Collecte de données

- poursuite des enquêtes fédérales-provinciales quinquennales sur la pêche sportive, enquêtes qui visent à déterminer le nombre de pêcheurs et à évaluer leur participation, leurs captures, leurs dépenses, leur investissement et leurs intérêts;

- création d'une base fédérale-provinciale de données sur les captures et l'effort de pêche dans le secteur de la pêche sportive, données qui pourraient servir à des travaux de gestion biologique, de mise en valeur des ressources, de protection des habitats et d'évaluation économique.

Maintien de la qualité de la pêche sportive

- utilisation de tirages au sort, de règlements spéciaux, d'étiquettes, de surtaxes, de taxes et de droits de permis plus élevés pour réglementer l'accès à des lieux uniques de pêche sportive.

Diversification des pêches

- garantie de l'accès physique, notamment de l'installation de rampes de mise à l'eau, à des lieux de pêche sous-utilisés;

- application de programmes de mise en valeur pour la pêche d'autres espèces cibles dans les régions où les espèces les plus prisées sont surexploitées;

- étude de l'opportunité d'aménager des récifs en vue de créer de nouveaux habitats pour les poissons;

- construction de quais pour la pêche sportive.

(Certains des objectifs précités pourraient être atteints par l'intermédiaire du programme de la Direction générale des ports pour petits bateaux.)

Tourisme

- étude des avantages économiques du tourisme lié à la pêche sportive;

- élaboration dans chaque province d'une stratégie de promotion de la pêche sportive dans un cadre touristique;

- amélioration du service d'information du grand public.

Cartographie des plans d'eau utilisés à des fins récréatives

- établissement de meilleures cartes des plans d'eau grandement utilisés par les plaisanciers et par les pêcheurs sportifs.

Communications et information

- mise en oeuvre de programmes d'information visant à sensibiliser le public à la conservation des espèces menacées;

- utilisation des activités de mise en valeur des ressources comme moyens de sensibiliser le public et d'encourager sa participation, en particulier les enfants d'âge scolaire, en ce qui touche les ressources halieutiques;

- production et diffusion de documents sur la préparation culinaire de différentes espèces de poissons;

- diffusion de documents sur les espèces sous-exploitées ou les espèces non prisées afin d'informer les pêcheurs sportifs que celles-ci sont acceptables pour la pêche et la consommation;

- coordination visant à garantir que les campagnes touristiques accordent suffisamment d'importance à la pêche sportive.

Processus de consultation

- veiller à ce que les pêcheurs sportifs puissent participer efficacement à la prise des décisions concernant la gestion des pêches. (Le Conseil consultatif de la pêche sportive en Colombie-Britannique et le Conseil consultatif du saumon de l'Atlantique, sur la côte est, sont deux exemples d'organes de consultation spécialisés qui conseillent les gestionnaires et le ministre des Pêches et des Océans);

- examiner d'autres modèles de consultation des organisations de pêche sportive et des pêcheurs afin de déterminer la meilleure façon de refléter leurs opinions dans le processus de prise de décisions.

La liste qui précède, même si elle n'est pas exhaustive, présente d'importantes possibilités de gestion de la pêche sportive au Canada. Et le ministère des Pêches et des Océans donnera suite à cette démarche dans des secteurs de pêche précis, idéalement en collaboration avec d'autres organismes, afin de favoriser une approche plus active de la gestion de la pêche sportive.

3. Qui doit payer la note?

Si les gouvernements doivent intervenir davantage dans la gestion de la pêche sportive - en se rappelant que certaines ressources importantes pour les pêcheurs sportifs le sont également pour les pêcheurs commerciaux et autochtones - il faut se demander dans quelle proportion les pêcheurs sportifs doivent partager les coûts de gestion et de mise en valeur des ressources qu'ils exploitent. À l'heure actuelle, la contribution financière des pêcheurs sportifs, sous forme de droits de permis, est inférieure au coût de gestion des pêches assumé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. À quoi doit correspondre un niveau approprié de récupération des coûts? Quelle part des coûts les pêcheurs sportifs doivent-ils s'attendre à assumer et à quoi doivent-ils s'attendre en retour?

Le principe de base du ministère des Pêches et des Océans est le suivant : si la pêche sportive doit être développée, la contribution financière des pêcheurs de la plupart des régions doit augmenter. De ce raisonnement découlent les questions suivantes :

a) Quelle partie des coûts de gestion et de mise en valeur des pêches doit être prise en charge par les pêcheurs sportifs?

b) Comment peut-on augmenter les recettes? En augmentant le prix des permis, des étiquettes, des cartes à encoches et des taxes sur la vente de l'équipement?

c) Faudrait-il créer un fonds spécial pour s'assurer que les recettes ainsi produites sont utilisées directement pour la gestion et la mise en valeur de la pêche sportive?

Conclusion

J'ai tenté de soulever plusieurs questions-clés et d'aborder des problèmes inhérents à la gestion des pêches sportives au Canada, en particulier ceux dont s'occupe directement le ministère des Pêches et des Océans. Le document donne également un certain nombre d'idées concernant l'élaboration de programmes plus précis en vue de régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Dans ce contexte, le ministère s'est montré prêt à envisager de nouvelles façons d'assurer le partage des ressources et à jouer un rôle plus actif dans la gestion des pêches sportives. Il s'est également demandé si les pêcheurs sportifs devraient assumer une plus grande partie du coût de développement de leur secteur.

Débats

Ed Mankelow : Selon votre document, les pêcheurs sportifs n'assument pas tous les coûts de gestion de la pêche sportive engagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ma question est la suivante : du point de vue financier, la gestion touche quel secteur, le seul secteur de la pêche sportive ou tous les secteurs? En d'autres termes, quand vous dites que les pêcheurs sportifs n'assument pas tous les coûts de gestion des pêches, s'agit-il seulement de la pêche sportive ou de l'ensemble des pêches?

Dick Roberts : Sauf par les impôts que je verse, je ne paie pas directement la gestion de la pêche sportive en Ontario, car il n'existe pas de régime de permis pour les pêcheurs résidant dans cette province. En Colombie-Britannique, les recettes provenant de la vente de permis de pêche sportive et de pêche commerciale dans les eaux de marée sont inférieures aux dépenses du ministère à ce chapitre.

Ken Loftus : Le titre du document fait état de la gestion de la pêche sportive au Canada, mais à peu près au milieu de la préface, on lit : " Naturellement, le Ministère s'occupe surtout des pêches gérées directement par le gouvernement fédéral. " Je pense qu'il ne faut pas avoir beaucoup d'imagination pour affirmer que ces pêches ne sont pas les seules dont le gouvernement du Canada doit s'occuper directement. Comme j'ai tenté de le souligner hier, je pense que la plupart des pêches sportives du Canada entrent dans une catégorie intermédiaire et que la plupart doivent être gérées en collaboration. Et je suis déçu que le document ne traduise pas cette façon de voir.

Dick Roberts : À mon avis, le document indique qu'il existe des secteurs où les organismes fédéraux et provinciaux et où le Ministère et les organismes provinciaux de gestion des pêches peuvent collaborer. Il existe également des secteurs, comme la cartographie des plans d'eau utilisés à des fins récréatives et les ports pour petits bateaux, où le Ministère aide réellement au développement de la pêche sportive. Toutefois, en vertu de pouvoirs qui leur sont délégués, sinon impartis juridiquement, les provinces ont effectivement la responsabilité de gérer les pêches dans leur territoire.

John Clarke : Revenons à la page 13, à la question de la part du financement que les pêcheurs sportifs seraient prêts à assumer. Ne s'agirait-il pas plutôt de savoir quel prix les utilisateurs sont prêts à payer aux propriétaires? Je sais que nous parlons de pêche sportive, mais il est important de savoir combien les pêcheurs commerciaux payent? Combien chacun devrait-il payer et comment faudrait-il partager les frais? À quoi cela sert-il de savoir comment les pêcheurs utilisent leurs captures? Qui s'en préoccupe? Si vous voulez pêcher vous n'avez qu'à en payer le prix, de préférence un prix établi en fonction de la demande. Cela permettra aussi de résoudre tous nos problèmes car, si vous faites augmenter la demande et, donc, les prix, vous ferez baisser la demande pour la ressource. Tout ce qu'il faut, c'est un peu de courage.

Art Holder : Je partage la préoccupation exprimée par M. Loftus et j'ai été très déçu par la réponse qu'il a reçue. Si l'on suppose qu'il existe une certaine forme de justice en tant que telle et du point de vue fiscal, la délégation de responsabilités s'accompagne normalement d'une délégation quant au partage des ressources. J'estime que le gouvernement fédéral est aveugle s'il croit qu'il peut déléguer ses pouvoirs sans reconnaître sa responsabilité financière.

Pat Chamut : Comme je suis d'origine ontarienne, j'ai une certaine tendance à partager l'opinion de nos collègues de l'Ontario. Je pense qu'il est très facile pour le gouvernement fédéral d'affirmer qu'il a confié aux provinces la responsabilité de la gestion des pêches et, en quelque sorte, de s'en laver les mains. Personnellement, j'estime que le gouvernement fédéral a certaines obligations juridiques qui lui donnent une responsabilité et un rôle à jouer

dans la gestion de la ressource. En Ontario, il existe des situations où nous appuyons vraiment les efforts de gestion des autorités provinciales; mentionnons, par exemple, le cas du programme de gestion de la lamproie de mer, qui constitue une forme de participation directe à un programme de restauration des stocks dans les Grands Lacs. Le Programme des ports pour petits bateaux et d'autres mesures du même genre mentionnées par Dick en sont d'autres exemples. Mais, à mon avis, il est plus important d'examiner certains des besoins propres au secteur de la pêche sportive, tels les habitats, la conservation et le processus de réglementation, besoins qui doivent être satisfaits par la collaboration fédérale-provinciale. Parmi les provinces de l'intérieur auxquelles on a délégué la responsabilité de la gestion des pêches, beaucoup ne sont pas investies de l'autorité juridique leur permettant de s'occuper des habitats. Je pense qu'il s'agit d'une question importante qui doit être débattue au cours de rencontres comme celle-ci. Nous pouvons parler de conservation des ressources, mais si l'autorité juridique qui lui est assortie n'a pas été déléguée correctement, il est inutile d'en parler. J'estime donc que nous devrions considérer ces questions comme des questions de politique. Je crois en outre que nous devrions être assez larges d'esprit pour commencer à nous occuper de régions comme celle des Grands Lacs, où, à mon avis, le gouvernement fédéral doit assumer certaines responsabilités mais où la collaboration fédérale-provinciale pourrait présenter certains avantages. J'aimerais que nous puissions terminer cette conférence en reconnaissant que, dans beaucoup de régions de l'intérieur, la gestion des ressources ne peut être assurée par un seul organisme. Cette tâche dépasse la capacité d'une province, mais ce n'est pas non plus une tâche dont le gouvernement fédéral peut prendre la seule responsabilité. L'idée d'une collaboration plus étroite liant les organismes intéressés et les obligeant à se soutenir est importante, et je serais très heureux qu'on en tienne compte dans les politiques ministérielles et dans les rencontres comme la nôtre.

Ron Johnson : Je suis heureux que Pat ait soulevé cette question car, à l'heure actuelle, deux provinces n'ont pas de règlements relatifs à la pêche sportive. Les tribunaux ont décidé que nous n'avons pas l'autorité nécessaire pour établir ces règlements et que le gouvernement fédéral ne peut déléguer ce pouvoir aux ministres intéressés. Dans le cadre du régime juridique fédéral, cela peut prendre de neuf mois à un an avant qu'une cause aboutisse; c'est un des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je ne veux accuser personne, mais nous sommes dans une impasse. D'une part, le gouvernement fédéral ne semble pas vouloir régler ce problème législatif et, d'autre part, nous avons les mains liées. C'est sûrement une chose dont nous pouvons parler autant que nous le voulons, mais si nous n'avons pas l'autorité juridique nécessaire, nous ne pouvons rien faire. J'aimerais ajouter autre chose : c'est très facile pour le gouvernement fédéral d'élaborer une politique des habitats, mais qui appliquera cette politique? Cela coûte de l'argent. Donc, c'est une autre question dont il faut débattre, mais l'aspect juridique nous cause réellement des problèmes à l'heure actuelle.

Dick Roberts : C'est un problème pour nous aussi et je pense que nous pouvons sensibiliser les autorités fédérales au fait que les organismes provinciaux éprouvent beaucoup de difficultés à appliquer les règlements. Mais j'aimerais revenir sur la question d'ordre fiscal soulevée par l'Ontario. Je pense que si les autorités de l'Ontario ont besoin d'argent, elles savent où le trouver en obligeant les pêcheurs résidents à détenir un permis. Je ne comprends pas pourquoi vous vous lamentez alors que vous n'avez même pas établi un régime de permis pour les pêcheurs résidents.

Alberta

Politique de la pêche et de la faune de l'Alberta (tiré de la publication parue sous ce titre en 1982*)

Ernie Stenton
Chef, Section de la gestion de la pêche sportive
Ministère de l'Énergie et des Richesses naturelles

Avant-propos

L'avenir de l'Alberta est lié à son passé par son patrimoine ichtyologique et faunique. Les premiers explorateurs qui ont foulé le sol de notre territoire y étaient attirés par la perspective de tirer profit des ressources fauniques, ressources sur lesquelles est fondée l'évolution de la province. Les animaux terrestres et aquatiques dépendaient et dépendent encore, des habitats de notre province, les prairies, les Rocheuses et leurs contreforts, les cours d'eau, les lacs et les forêts, qui l'ont rendue si attrayante aux premiers colons.

C'est pourquoi les habitants et le gouvernement de l'Alberta se préoccupent de l'avenir de leur faune aquatique et terrestre. La politique de la pêche et de la faune de l'Alberta a été élaborée en vue de reconnaître l'importance de ces ressources pour les générations présentes et futures. Il importe de souligner qu'il s'agit de la première prise de position officielle et globale du gouvernement de notre province en matière de pêche et de ressources fauniques.

Bien que cette politique ait été établie après consultation d'un vaste échantillon d'intéressés, le gouvernement entend la réviser périodiquement pour s'assurer qu'elle demeure pertinente et acceptable pour les citoyens. Il faudra consulter le public de nouveau pour garantir que les méthodes, directives ou critères d'application de certains éléments de la politique sont acceptables.

Je compte sur la collaboration et le soutien de tous les Albertains pour la mise en oeuvre de la politique, afin que nous puissions collaborer ensemble au maintien et à la mise en valeur de nos ressources halieutiques et fauniques, aujourd'hui et dans l'avenir.

J.E. (Bud) Miller
Ministre responsable des Terres publiques et de la Faune
14 octobre 1982

La politique des loisirs de plein air fondés sur la pêche et la faune

Objet

Déterminer le rôle et la responsabilité de la Division de la pêche et de la faune du ministère de l'Énergie et des Richesses naturelles concernant les loisirs de plein air en Alberta.

* Publication de langue anglaise

Description

Plusieurs organismes gouvernementaux se partagent la responsabilité législative ou gestionnelle des loisirs de plein air, c'est-à-dire ceux dont le milieu ou les ressources naturels sont le principal élément. Étant donné que la Division des pêches et de la faune est chargée de la gestion de toutes les ressources halieutiques et fauniques et de l'application des lois pertinentes, celle-ci devrait gérer les loisirs de plein air fondés sur l'utilisation de ces ressources, dans le cadre d'un programme provincial des loisirs de plein air.

Il est fondamental que la question des loisirs de plein air soit considérée globalement, depuis les besoins variés et nombreux des citoyens en cette matière jusqu'aux mesures d'attribution et de gestion des ressources halieutiques et fauniques et des services visant à satisfaire ces besoins.

Par conséquent :

1) Dans le cadre du programme provincial des loisirs de plein air, la Division des pêches et de la faune est l'organisme gouvernemental responsable de la gestion des ressources halieutiques et fauniques.

2) La Division ne crée pas les installations nécessaires pour répondre aux besoins du public, sauf si aucun autre organisme ne peut les créer.

3) L'objectif général de la Division est d'offrir aux Albertains différentes occasions de loisirs de plein air fondés sur l'utilisation des ressources halieutiques et fauniques, selon les grands principes suivants :

   a) Les possibilités de loisirs de plein air doivent d'abord être offertes aux résidents de l'Alberta. Toutefois, la Division fait la promotion de ces activités auprès des non-résidents à cause des retombées économiques qu'elles procurent.

   b) L'accent doit être mis sur les ressources qui souffrent d'un important déséquilibre entre l'offre et la demande.

   c) Du point de vue de la planification, l'ordre de priorité de la Division est le suivant :

      i) Premièrement, déceler les formes très rares, rares ou spéciales d'activités récréatives fondées sur l'utilisation des ressources halieutiques et fauniques et veiller à ce que tous les Albertains continuent d'y avoir accès.

      ii) Deuxièmement, veiller à ce que les importantes déficiences locales (c.-à-d. dans les districts) du point de vue des ressources soient éliminées à l'échelle régionale, dans la mesure du possible.

   d) La Division doit considérer l'accès aux formes de loisirs que procurent les ressources halieutiques et fauniques. Le degré d'accès doit être fondé, outre les aspects quantitatif et qualitatif des activités, sur des facteurs environnementaux et économiques.

4) La Division doit élaborer un plan décennal complet des loisirs de plein air fondés sur l'utilisation des ressources halieutiques et fauniques. Ce plan devrait comprendre, notamment :

a) Une description des besoins courants et projetés en matière de loisirs de plein air fondés sur l'utilisation des ressources halieutiques et fauniques.

b) Une description des ressources halieutiques et fauniques utilisables pour les loisirs.

c) L'établissement d'objectifs et d'un ordre de priorité relatifs aux loisirs de plein air fondés sur l'utilisation des ressources halieutiques et fauniques.

d) Une description de l'ensemble des habitats nécessaires pour répondre aux besoins en matière de ressources halieutiques et fauniques.

e) Une description du rôle de la Division et de ses rapports avec d'autres organismes provinciaux, en particulier le ministère des Loisirs et des Parcs, le ministère du Tourisme et de la Petite entreprise et le ministère de l'Environnement de l'Alberta, différents paliers de gouvernement et les secteurs parapublic et privé.

f) Des mesures d'intégration et de coordination avec les activités des autres personnes, organisations et organismes s'occupant de la planification et de la prestation de programmes et d'installations de loisirs de plein air.

g) Des dispositions prévoyant la consultation publique, principalement par l'intermédiaire du Conseil consultatif de la pêche et de la faune, qui comprend les éléments suivants :

Federation of Alberta Naturalists
Indian Association of Alberta
Metis Association of Alberta
Travel Industry Association of Alberta
Unifarm
Alberta Association of Municipal Districts and Counties
Alberta Association of Improvement Districts
Alberta Fish and Game Association
Alberta Outfitters Association
Alberta Trappers' Central Association
Alberta Urban Municipalities Association
Western Stock Grower's Association
Les pêcheurs commerciaux
Alberta Forest Products Association
L'industrie du pétrole et du gaz

h) Des dispositions prévoyant la révision des objectifs du plan tous les cinq ans après l'année de son adoption.

La politique des pêches

Objet

Établir des objectifs de gestion des ressources halieutiques de l'Alberta.

Description

1) Les poissons étant une ressource renouvelable de la Couronne, il revient au gouvernement, en tant que gardien de ces ressources, de veiller à ce que celles-ci soient exploitées de façon appropriée et qu'elles soient conservées au profit des générations futures.

Le premier objectif du gouvernement est de protéger les populations de poissons contre un déclin important et de veiller à ce que les populations viables soient maintenues. Étant donné que la Division des pêches et de la faune du ministère de l'Énergie et des Richesses naturelles est responsable de toutes les ressources halieutiques et fauniques et de l'application des lois pertinentes, elle représente le gouvernement dans la poursuite de cet objectif.

2) Les actions gouvernementales visant à atteindre les objectifs précités sont fondées sur les principes fondamentaux suivants :

a) Les ressources halieutiques, qui sont des ressources de la Couronne, doivent être utilisées de la manière la plus profitable possible pour les citoyens de l'Alberta.

b) La législation sur les pêches doit entraver le moins possible la liberté de choix des utilisateurs détenant un permis de pêche.

c) Le rôle du gouvernement doit être limité aux actions que lui seul peut accomplir.

d) Des règlements doivent être appliqués pour garantir que l'utilisation optimale des ressources halieutiques n'est pas menacée.

e) L'attribution des ressources halieutiques sera fondée sur un processus défini permettant l'utilisation spécifique de ressources précises en vue de procurer au public des avantages précis.

f) Les programmes des pêches doivent être appliqués de la manière la plus directe et la plus rapide possible.

g) La gestion des pêches doit être promue en fonction des principes écologiques fondamentaux.

h) La Division doit promouvoir l'excellence et des normes professionnelles élevées en matière de gestion des pêches.

3) Périodiquement, le Ministre responsable des pêches fait rapport sur :

a) l'état, l'attribution et l'utilisation des ressources;

b) les problèmes appréhendés et les demandes prévues en ressources;

c) la façon dont le gouvernement prévoit résoudre ces problèmes et répondre à ces demandes.

4) En vertu de l'alinéa 12 de l'Accord sur le transfert de responsabilités concernant les richesses naturelles* qui stipule ce qui suit :

> " En vue d'assurer un approvisionnement continu en gibier et en poissons aux Indiens de la province pour leur subsistance, le Canada reconnaît que les lois sur le gibier en vigueur dans la province s'appliquent de temps à autre aux Indiens qui y vivent, à la condition, toutefois, que lesdits Indiens aient le droit, que la province leur garantit par la présente, de chasser, de piéger et de pêcher le gibier et le poisson à des fins de subsistance en toute saison de l'année sur toutes les terres de la Couronne inoccupées auxquelles lesdits Indiens pourraient avoir un droit d'accès. "*

Le gouvernement reconnaît aux Indiens de l'Alberta le droit de pêcher à des fins de subsistance en des endroits précis, à condition de détenir un permis. La Division des pêches et de la faune doit :

a) s'efforcer de voir à ce que l'attribution des stocks de poissons réponde aux besoins des Indiens exerçant leurs droits de pêche en vertu d'un traité;

b) gérer les stocks de poissons pour répondre aux besoins des Indiens dans la mesure du possible, tout en conservant la ressource pour le bénéfice de tous les Albertains.

5) En vue de respecter les droits et les privilèges des Métis concernant l'exploitation des ressources halieutiques dans les établissements qui leur sont réservés, le gouvernement reconnaît les règlements de pêche établis en vertu de l'article 8 de la Metis Betterment Act.

6) Les ressources halieutiques doivent être attribuées aux principaux utilisateurs en conformité avec la politique gouvernementale. Jusqu'à ce que l'offre et la demande soient rationalisées, les directives provisoires suivantes s'appliquent à l'attribution des ressources, dans l'ordre suivant :

a) Les autres pêches de subsistance en vertu de la politique énoncée plus bas dans cette directive.

b) La pêche sportive pratiquée par les résidents a priorité sur toute forme de pêche commerciale. Les stocks de poissons qui ne sont pas entièrement attribués ou utilisés à des fins prioritaires peuvent être attribués aux touristes pêcheurs.

c) Les principales formes de pêche commerciale, telles que la pêche commerciale traditionnelle, la pêche sportive pratiquée par les touristes, la pêche à l'appât ou la pisciculture.

---

* Traduction libre (N.d.T.)

d) Lorsqu'il existe des conflits réels entre les utilisations commerciales et lorsque la résolution de ces conflits ne peut être repoussée jusqu'à l'application du processus d'attribution des ressources, on peut permettre une ou des utilisations commerciales qui entraînent des retombées économiques maximales à l'échelle locale.

e) S'il n'y a aucune utilisation commerciale des ressources, leur attribution est faite conformément aux directives ministérielles et d'une manière ponctuelle.

7) Nonobstant l'ordre de priorité provisoire énoncé en (6) ci-dessus, l'attribution des stocks de poissons aux différents utilisateurs principaux n'implique pas que d'autres utilisations ne peuvent être permises à l'occasion. Plus précisément, quelle que soit l'attribution des ressources :

a) Les pêcheurs sportifs résidents peuvent pêcher partout où leur permis l'autorise.

b) Les autres pêcheurs qui capturent le poisson à des fins de subsistance et qui sont détenteurs d'un permis peuvent pêcher dans certaines zones éloignées de la province.

c) Les non-résidents peuvent pratiquer la pêche sportive partout où leur permis l'autorise.

8) Les organismes privés de pêcheurs, les pêcheurs, y compris les propriétaires fonciers, les entreprises, les stations de recherche, les universités et les collèges seront encouragés à collaborer en vue d'atteindre les objectifs provinciaux concernant les pêches.

9) La Division applique des programmes de sensibilisation mettant l'accent sur la conservation des richesses naturelles et sur l'importance des pratiques de pêche sécuritaires et éthiques intégrées dans la gestion globale des ressources halieutiques d'un point de vue écologique.

10) La Division interdit le rejet non autorisé du poisson, qu'il s'agisse ou non d'espèces indigènes de l'Alberta, afin de protéger les intérêts provinciaux.

11) La Division élabore et applique un régime d'attribution des ressources halieutiques sous forme de permis et de contingents transférables et cessibles qui sont valables pour une période maximale de cinq ans et renouvelables annuellement, sous réserve du paiement des droits annuels et du respect des lois et des critères définis de rendement ainsi que des modalités établissant et protégeant les droits distincts des personnes et du gouvernement. Les secteurs suivants de l'industrie de la pêche peuvent détenir les permis susmentionnés :

a) les pêcheurs commerciaux;

b) les propriétaires de camps ou de chalets destinés aux touristes;

c) les pêcheurs commerciaux pêchant à l'appât;

d) dans certaines circonstances, la pisciculture sur les terres de la Couronne occupées et inoccupées.

12) Autres pêches de subsistance

Les personnes habitant les régions éloignées de l'Alberta peuvent pêcher pour leurs propres besoins, compte tenu de l'importance des poissons pour leur subsistance. Plus particulièrement, la Division des pêches et de la faune peut délivrer un permis spécial aux résidents des régions éloignées de l'Alberta pour leur permettre de pêcher pour leurs propres besoins.

13) La pêche sportive pratiquée par les résidents

Les dispositions suivantes permettent d'offrir différentes occasions de pêche pour le profit des Albertains, conformément à la politique des loisirs de plein air fondés sur l'utilisation des ressources halieutiques et fauniques :

a) La reconnaissance et la promotion de la pêche sportive comme activité légitime des points de vue des loisirs de plein air et de l'écologie.

b) La promotion d'une " éthique de la pêche sportive " :
Les règlements gouvernementaux établissent certaines règles de pêche, mais les pêcheurs doivent s'imposer eux-mêmes de nombreuses limites. Le pêcheur qui fait preuve d'éthique respecte les créatures sauvages, connaît le milieu naturel qu'il fréquente et respecte les droits et les aspirations des autres. D'après le gouvernement de l'Alberta, la pêche devrait être fondée sur une harmonie optimale entre le pêcheur, son gibier, les autres pêcheurs et l'environnement. Le gouvernement s'attend à ce que les pêcheurs de l'Alberta fassent preuve d'un sens d'éthique.

c) La reconnaissance des droits des propriétaires de terrains privés et des possibilités qu'offrent ces terrains pour la pêche sportive.

14) La pêche commerciale

La Division encourage le maintien d'une industrie viable de la pêche commerciale. À cette fin, elle :

a) établit un régime de permis et de contingents transférables et cessibles pour garantir l'accès aux ressources sur une longue période;

La transférabilité et la cessibilité des permis et des contingents devraient être fondées sur les principes fondamentaux suivants :

- le Ministre conserve le droit de réviser les contingents au moment du transfert ou de la délivrance des permis;

- le transfert ou la délivrance d'un permis doit être conforme à un processus de révision précis qui accorde au Ministre un délai maximum de 90 jours pour évaluer la transaction proposée selon des critères ou des modalités établis en collaboration avec le Conseil consultatif de la pêche et de la faune;

- le Ministre conserve le droit de réviser les contingents à n'importe quel moment dans les meilleurs intérêts de la ressource et de tous les Albertains.

b) fournit un appui conditionnel à la Freshwater Fish Marketing Corporation (F.F.M.C.) lorsque celle-ci offre un service de commercialisation rentable aux pêcheurs de l'Alberta;

c) soutient tout service de commercialisation qui n'est pas déjà fourni adéquatement aux pêcheurs de l'Alberta par la F.F.M.C;

d) appuie la création d'une association des pêcheurs commerciaux de l'Alberta;

e) établit un régime de permis ou de redevances afin que le gouvernement tire des bénéfices équitables de l'utilisation des ressources.

15) La pêche sportive pratiquée par les touristes

La Division encourage le maintien d'un environnement qui favorise la croissance de l'industrie touristique.

Il est important de souligner que la Division n'offre pas des occasions de pêche sportive aux non-résidents strictement pour leur plaisir, mais plutôt pour procurer des avantages économiques aux Albertains.

En ce qui touche la présente politique, la pêche sportive en général pratiquée par les touristes et celle pratiquée dans les pourvoiries sont considérés séparément :

a) Pêche sportive en général pratiquée par les touristes :

i) La pêche sportive en général pratiquée par les touristes consiste effectivement en l'utilisation par les touristes de lieux de pêche utilisés par les résidents;

ii) La pêche sportive en général pratiquée par les touristes est encouragée dans la mesure où il peut être démontré qu'elle procure des avantages économiques aux Albertains.

b) Pêche pratiquée dans les pourvoiries :

i) La Division reconnaît que les pourvoiries sont des établissements commerciaux et que la force de cette industrie dépend principalement de la possibilité de commercialiser les occasions de pêche.

ii) La Division applique cette politique par les moyens suivants :

a) attribution officielle de ressources halieutiques exploitables par les touristes fréquentant des pourvoiries;

b) autorisation d'exploiter des pourvoiries à partir de ressources halieutiques précises par l'intermédiaire d'un régime de permis et de contingents transférables et cessibles garantissant l'accès aux ressources sur une longue période. Le permis délivré peut préciser le lieu de pêche où il est valide et, en vertu des articles 6 et 7 de la Politique des pêches, la pêche pratiquée par les touristes ne doit pas primer celle pratiquée par les Albertains.

La transférabilité et la cessibilité des permis et des contingents de pêche sont fondées sur les principes fondamentaux suivants :

- le Ministre conserve le droit de modifier les contingents de pêche au moment du transfert ou de la cession des permis;

- le transfert ou la cession d'un permis est régi par un processus de révision défini qui accorde au Ministre un délai pouvant atteindre 90 jours pour évaluer la transaction proposée en fonction de critères et de conditions établis en collaboration avec le Conseil consultatif des pêches et de la faune;

- le Ministre conserve le droit de modifier les contingents de pêche en tout temps afin d'assurer la protection maximale de la ressource et de tous les Albertains.

c) Établissement d'un régime de permis ou de redevances assurant un revenu équitable à la Couronne pour l'utilisation de la ressource.

d) Gestion des stocks de poissons en vue de créer des occasions de pêche commercialisables.

e) Attribution d'occasions de pêche spécifiques, par l'intermédiaire de permis ou de contingents, dans les zones où des pourvoiries sont exploitées.

16) Pisciculture

La Division encourage le maintien d'un environnement favorable à l'évolution de l'industrie piscicole. Plus précisément, la Division des pêches et de la faune établit un régime de permis ou de redevances visant à procurer à la Couronne des revenus équitables pour l'utilisation des ressources sur les terres publiques occupées ou inoccupées.

La Division encourage le maintien d'un environnement favorable à l'industrie piscicole sur les terres privées et dans les établissements des Métis.

Colombie-Britannique

Objectifs et politique provisoires de gestion de la pêche en eau douce en Colombie-Britannique

Ron Thomas
Chef, Direction de la gestion des pêches et de la faune
Ministère de l'Environnement

Les cours d'eau de la Colombie-Britannique qui se jettent dans l'océan regorgent de saumons du Pacifique et constituent un élément essentiel de la productivité des grandes pêches maritimes commerciales et sportives. Outre cette fonction commerciale très importante, les eaux douces de la province offrent peu de potentiel pour la protection commerciale soutenue d'espèces indigènes. C'est pourquoi notre politique de gestion a été et continuera d'être axée sur la production de poissons dans un but récréatif, précisément pour la pêche sportive et l'utilisation rationnelle des ressources.

Bien qu'ils ne soient pas consacrés par des lois, les préceptes suivants ont formé la base de la gestion, de la protection et du développement de nos pêches en eau douce au cours des vingt dernières années.

L'objectif de la gestion des pêches est de procurer des avantages économiques, culturels, récratifs et scientifiques maximaux aux générations actuelles et futures d'habitants de la Colombie-Britannique, de la façon suivante :

a) **en maintenant la distribution, la population et la santé de toutes les espèces indigènes et de toutes les espèces introduites désirables à un niveau optimal, et en protégeant ou en mettant en valeur les habitats d'eau douce essentiels; et**

b) **en assurant une répartition équitable pour tous les secteurs de la société des occasions de pêche acceptables du point de vue social et en rendant ces occasions les plus nombreuses possible.**

L'habitat constitue l'élément principal de la production de poissons d'eau douce. Aux stades de la planification et de la mise en oeuvre de projets d'utilisation des terres et des eaux, projets qui peuvent nuire à la productivité actuelle et future, il faut insister constamment sur le maintien ou l'amélioration et sur la valeur des habitats aquatiques vitaux.

Le public dispose d'un grand nombre de possibilités d'exploiter les stocks de poisson, notamment : l'observation des géniteurs, les différentes méthodes de pêche sportive selon les espèces et la taille des poissons, et la variété des milieux, depuis les endroits les plus sauvages jusqu'aux lieux de pêche moins esthétiques, mais populaires, des centres urbains, en passant par des milieux naturels facilement accessibles. De ce point de vue, les objectifs de gestion des pêches ne peuvent être atteints que par la poursuite de sous-objectifs plus précis.

Objectifs de gestion des pêches

1. **Assurer la direction efficace de la gestion des pêches du point de vue de la politique par l'élaboration, l'application et l'évaluation de plans opérationnels, stratégiques et à long terme fondés sur des principes scientifiques et socio-économiques éprouvés.**

Dans l'avenir, la productivité et l'importance économique de notre secteur de la pêche en eau douce dépendra en grande partie de la façon dont nous évaluons et planifions les ressources. La localisation et la protection des habitats-clés, la production de réserves d'eau d'une qualité et en quantité suffisantes, et l'évaluation de l'exploitation des ressources par le public et du degré de satisfaction des utilisateurs sont des éléments critiques du processus de planification.

Pour empêcher ou réduire les dommages aux habitats, on peut modifier beaucoup d'activités humaines qui peuvent leur être néfastes. Et pour que ces modifications puissent se faire, il faut obtenir des données précises sur l'offre et la demande et sur la valeur des ressources et estimer les variations futures en cette matière. Les plans de gestion doivent être évalués régulièrement et ce en fonction des nouvelles données, de la demande du public ou des progrès technologiques.

2. **Protéger les populations de poissons d'eau douce de la province et leurs habitats contre toute diminution ou dégradation par la planification et la consultation interorganismes, la résolution des conflits d'utilisation des ressources, l'application des lois pertinentes et le contrôle de l'importation et de la transplantation de poissons et d'invertébrés aquatiques vivants.**

Nos populations de poissons possèdent des caractéristiques qui les aident particulièrement à survivre dans leurs habitats naturels. Parmi les nombreuses activités humaines qui perturbent ces populations, celles qui modifient radicalement ou qui suppriment certaines caractéristiques de leurs habitats sont les plus dévastatrices.

Les nombreux cours d'eau et lacs qui parsèment notre province sont essentiels à son développement économique et social. À l'heure actuelle, l'utilisation des eaux publiques de la province pour des fins domestiques et industrielles, l'aménagement hydro-électrique, l'irrigation et l'évacuation des déchets sont acceptables. Nombre de ces utilisations ont un impact minime sur la production de poissons, si l'on tient compte des besoins de ces animaux aux stades de la planification, de la mise en oeuvre et de l'exploitation.

3. **Inventorier et classer les eaux de la province en vue de déterminer leur capacité de produire du poisson; déterminer les facteurs qui limitent la production courante; et établir la taille des populations et la distribution des principales espèces.**

L'organisme provincial responsable de la gestion des pêches exécute depuis de nombreuses années un modeste programme d'inventoriage ou d'évaluation de la capacité de production des lacs et des cours d'eau. La plupart des lacs de grande étendue ont été étudiés au moins en partie,

mais environ 14 500 des 16 500 lacs qui ont une superficie inférieure à un kilomètre carré (250 acres) n'ont pas été étudiés. La poursuite de l'inventoriage des petits lacs et cours d'eau est une activité prioritaire du programme de gestion des pêches. Nous possédons des renseignements généraux assez valables sur la distribution de toutes les espèces, mais certaines continuent d'étendre leur aire de distribution en gagnant de nouveaux bassins. La mesure précise de la taille réelle des populations de poissons dans certains bassins représentatifs de chaque région constitue une condition essentielle à la gestion efficace des stocks.

4. Augmenter la production de poissons par l'amélioration des habitats existants, le remplacement des habitats supprimés ou la restauration des habitats dégradés, et l'exploitation et l'entretien des installations de protection et de production existantes; et contrôler ou éliminer les populations de poissons indésirables dans des secteurs précis de la province.

Comme le relief de la Colombie-Britannique est accidenté, la production de poissons est limitée dans de nombreux cas. De nombreux cours d'eau propices à la fraye sont inaccessibles à cause de la présence de chutes infranchissables près de leur embouchure. L'écoulement d'autres cours d'eau se fait sous terre à des périodes critiques de fraye ou d'élevage à cause de la porosité du substrat de gravier ou de la baisse du débit causée par d'autres utilisations de l'eau. La construction de canaux de fraye ou d'élevage peut augmenter la production de poissons et l'utilisation de passes à poisson et la conception appropriée des ponceaux de route peuvent ouvrir d'immenses régions aux poissons migrateurs. Dans d'autres cas, des espèces de poissons indésirables s'établissent dans des lacs ou des cours d'eau et réduisent considérablement la production d'espèces ayant une plus grande valeur par la compétition, la prédation et la perturbation des habitats. La répression de ces espèces indésirables rétablit la productivité des espèces dont la présence est souhaitée.

5. Produire annuellement des quantités suffisantes de poissons de sport dans les écloseries afin d'ensemencer les centaines de plans d'eau de la province qui ne peuvent produire naturellement des populations exploitables.

En Colombie-Britannique, la majeure partie de la production de poissons continuera de dépendre des lacs et des cours d'eau naturels mais, en certains endroits, toutes les conditions nécessaires à la production naturelle ne sont pas réunies. Beaucoup de petits lacs présentent des conditions idéales pour la production de poisson gibier, mais sont peu propices à la fraye. Tous les ans, on y introduit du fretin qui, grâce à l'abondance de nourriture, atteint rapidement la taille souhaitée pour la pêche. D'autres lacs, qui attirent les pêcheurs sportifs et qui sont pauvres en aliments naturels, sont ensemencés en poissons qui pourront être capturés peu de temps après.

À l'heure actuelle, l'ensemencement des cours d'eau ne consiste qu'en l'introduction d'une nouvelle espèce ou l'établissement de populations dans les cours d'eau qui ne contiennent aucun poisson. La situation est différente dans le cas d'espèces anadromes, comme la truite arc-en-ciel et la truite fardée. Contrairement aux poissons sédentaires, qui dépendent

entièrement de la productivité des cours d'eau qu'ils fréquentent, ces poissons migrateurs peuvent être grandement favorisés par l'introduction de tacons qui peuvent gagner directement l'océan. Après une période de croissance rapide dans les eaux riches en nourriture de l'océan, ces derniers regagnent les cours d'eau où ils ont été introduits et augmentent ainsi de façon notable les possibilités de capture.

6. Élaborer et faire l'essai de nouvelles méthodes visant à augmenter la qualité et la production des poissons, par la recherche appliquée dans les domaines suivants : limnologie, écologie des cours d'eau, génétique, pisciculture, mise en valeur des habitats et dynamique des populations.

Durant de nombreuses années, la gestion ou l'exploitation intensive de la plupart des populations de poissons n'a pas été vraiment nécessaire car nos espèces indigènes étaient bien adaptées à leur milieu et le nombre de poissons dépassait de beaucoup les captures. L'accroissement démographique, l'augmentation du nombre d'heures de loisirs et de l'accès aux lieux de pêche, la perturbation des habitats et la diversification des besoins en matière de pêche rendent toutefois absolument nécessaire la mise en oeuvre d'un programme de gestion intensive. C'est pourquoi on élabore et on fait l'essai de techniques d'utilisation des caractères physiques des lacs et des cours d'eau, de nouvelles souches de poissons permettant des captures de meilleure qualité et d'autres méthodes de gestion d'avant-garde.

7. Offrir un grand nombre d'occasions d'utiliser la ressource et les répartir équitablement par l'établissement et l'application de règlements.

Étant donné que le nombre d'habitats d'eau douce propices à la production de poissons n'augmente pas, l'accroissement de la demande en matière de pêche sportive et la diversité des types de poissons et des méthodes de pêche rendent nécessaires l'établissement et l'application de règles d'utilisation de la ressource. La plupart des lieux de pêche de la Colombie-Britannique sont fréquentés pour des fins récréatives. Dans ce contexte, il importe de réglementer la capture afin de maintenir le nombre de poissons nécessaires à la production ou, dans le cas de lacs ensemensés, de distribuer équitablement les occasions de capture. C'est pourquoi on a imposé des limites de possession journalières et générales.

Le but premier de la pêche est la capture du poisson, mais cette capture peut se faire de nombreuses façons. Il existe beaucoup de méthodes de pêche sportive, comme la pêche à la traîne, la pêche ordinaire et la pêche à la cuillère et à la mouche, et, dans certains cas, les règlements limitent l'emploi des différentes méthodes à certains lieux de pêche.

8. Mesurer l'utilisation courante des ressources halieutiques et en déterminer la valeur économique et sociale, et prévoir la demande future par des enquêtes publiques et des études périodiques.

Le nombre de nouveaux pêcheurs sportifs augmente deux fois plus rapidement que la population. Comme la taille des réserves de poissons est relativement stable, il est essentiel d'obtenir des renseignements valables sur l'utilisation de la ressource et sur sa véritable valeur

économique et sociale afin de déterminer avec exactitude l'investissement nécessaire à des mesures valables de gestion et de mise en valeur. Il est essentiel de mieux connaître la motivation des pêcheurs sportifs et les types d'activités qu'ils préfèrent ainsi que le degré de satisfaction qu'ils en retirent. Il est également essentiel d'évaluer correctement la valeur économique de la pêche en eaux douces pour pouvoir protéger et gérer efficacement ce secteur d'activités.

9. Encourager le public à participer à l'élaboration de plans de gestion, promouvoir l'établissement d'un code d'éthique du pêcheur sportif et des activités d'accroissement de la production de poissons et de mise en valeur des habitats, et faire connaître davantage les ressources halieutiques par la diffusion de nombreux documents éducatifs et informatifs.

Pour être efficace, tout programme de gestion des pêches doit tenir compte des variations dans les goûts du public. C'est pourquoi un de nos principaux objectifs consiste à répondre aux différents besoins en offrant une vaste gamme d'activités reliées aux poissons et à la pêche. Les membres de notre personnel de gestion possèdent la compétence technique nécessaire et presque tous sont des pêcheurs sportifs, mais il est essentiel que le public participe d'une façon positive à la planification des programmes. En connaissant mieux les poissons, leurs habitats et les limites à l'expansion de la ressource, le public pourra collaborer plus activement à sa protection et à son exploitation. Ce n'est qu'en participant de façon positive à la gestion des pêches qu'il pourra profiter au maximum de la ressource.

Politiques de gestion des pêches

Les six politiques provisoires de la Direction des pêches et de la faune du ministère de l'Environnement, qui sont exposées ci-dessous avec les justifications appropriées, témoignent de l'importance accordée à la protection et au maintien des stocks de poissons indigènes et à leur utilisation surtout dans un but récréatif.

1. Le Ministère se donne comme politique d'accorder la priorité à la protection, au maintien et à la mise en valeur des stocks de poissons indigènes, en particulier les salmonidés. Les espèces ou les races de poissons non indigènes ou élevés en écloserie ne seront introduites dans les plans d'eau qu'au besoin, en vue d'appliquer le plan opérationnel de gestion des pêches approuvé pour l'exploitation optimale des ressources.

Justifications :

1. Les espèces de poissons indigènes de la Colombie-Britannique sont adaptées naturellement à leurs habitats aquatiques et elles constituent des indices de la qualité de l'eau et du bon état des écosystèmes.

2. La protection des populations de poissons indigènes garantit la diversité génétique et, donc, assure un approvisionnement naturel pour l'application future des différentes mesures de gestion.

3. La majorité des pêcheurs sportifs résidents et non-résidents préfère les salmonidés, qui constituent plus de 90 % des captures annuelles de poissons de sport.

4. L'introduction d'espèces ou de races de poissons non indigènes peut parfois être avantageuse, mais ses conséquences possibles sur les espèces ou les stocks de poissons indigènes doivent être étudiées soigneusement au préalable.

2. Le Ministère se donne comme politique de n'utiliser que les stocks endémiques de salmonidés indigènes ou de première génération élevés en écloserie pour les introduire dans les lacs lorsqu'il y a eu sélection naturelle ou pour la collecte d'oeufs pour la pisciculture, sauf dans des cas spéciaux où le maintien permanent d'un stock de reproducteurs est considéré comme souhaitable et rentable ou lorsque la production de poissons indigènes est tellement faible qu'il faut utiliser des adultes élevés en écloserie pour la collecte d'oeufs.

Justifications :

1. L'expérience montre que la sélection génétique de reproducteurs élevés en écloserie, à cause de leur maniement facile, de leur forte production d'oeufs et de leur précocité, produit souvent des jeunes qui sont mal adaptés aux conditions naturelles et qui composent donc des pêcheries improductives.

2. La sélection des reproducteurs devrait refléter la diversité génétique des populations, diversité qui est vitale pour le maintien de stocks sains de poissons.

3. Il arrive que le maintien d'un stock de reproducteurs est essentiel mais, le cas échéant, il faudrait veiller de très près à maintenir la variabilité et la diversité naturelle du réservoir génétique.

3. Selon le Ministère, l'approbation du Comité fédéral-provincial de transplantation doit être obtenue avant toute transplantation ou introduction dans un plan d'eau de poissons ou d'invertébrés aquatiques par le personnel du Ministère.

Justifications :

1. La Loi sur les pêcheries (Canada) interdit la transplantation ou l'introduction de poissons vivants, d'oeufs de poissons ou d'invertébrés aquatiques sans l'autorisation écrite expresse du ministre des Pêches et des Océans.

2. Les agents des pêches et, donc, de nombreux employés du ministère des Pêches et des Océans et du ministère de l'Environnement ne sont pas visés par cette interdiction, mais ils doivent appliquer la politique.

3. Pour garantir la santé et la productivité continue de nos populations de poissons indigènes, il est essentiel d'exercer un contrôle strict et de faire une évaluation sérieuse de toutes les conséquences possibles de n'importe quel projet d'introduction de poissons vivants, d'oeufs de poissons ou d'invertébrés aquatiques.

4. Un comité technique fédéral-provincial se réunit régulièrement pour étudier toutes les propositions de transplantation et d'introduction de poissons vivants ou d'oeufs de poissons ou d'invertébrés aquatiques. Il a le pouvoir d'approuver ou de refuser les demandes en fonction des facteurs suivants :

   a. la propagation de maladies

   b. les incidences génétiques

   c. les impacts écologiques

   étant donné que ces facteurs menacent la santé des populations de poissons indigènes.

4. Le Ministère a comme politique de gérer les stocks de poissons d'eau douce principalement à l'intention des pêcheurs sportifs et de ceux qui utilisent la ressource à des fins autres que la consommation. Toutefois, il reconnaît qu'un certain nombre de poissons doivent être capturés pour des fins de subsistance et il considère la valeur économique potentielle de la pêche commerciale de certaines espèces à la condition que celle-ci cause des perturbations minimales à l'activité de pêche sportive.

Justifications :

1. Énoncer la politique du Ministère en ce qui touche l'utilisation de la ressource.

2. Guider le personnel de gestion des pêches dans l'évaluation des demandes pour la pêche de subsistance ou la pêche commerciale.

5. Le Ministère a comme politique d'offrir une vaste gamme de possibilités aux pêcheurs sportifs résidant dans la province et au Canada et aux étrangers non-résidents. Toutefois, lorsque le directeur de la Direction des pêches et de la faune détermine que la demande dépasse le potentiel biologique ou esthétique de la ressource, les privilèges de pêche sont accordés selon l'ordre de priorité suivant : les résidents de la Colombie-Britannique, les autres résidents du Canada et les étrangers.

Justifications :

1. Énoncer clairement la position du Ministère concernant l'attribution des occasions de pêche sportive en Colombie-Britannique.

2. La majeure partie des frais de gestion de la pêche en eau douce en Colombie-Britannique sont payés à même les recettes générales du gouvernement provincial. La ressource est limitée et, dans les situations critiques, elle sera attribuée d'abord aux citoyens de la province, ensuite aux autres citoyens du Canada, puis aux étrangers non-résidents.

6. Le Ministère a comme politique de s'opposer aux concours de pêche favorisant les aspects commerciaux et compétitifs de la pêche au détriment des ressources halieutiques ou du sport comme tel.

Justifications :

La Direction des pêches et de la faune est responsable de la gestion, de la protection et de la mise en valeur des stocks de poissons d'eau douce de la Colombie-Britannique. Un de ses principaux objectifs est de favoriser la pêche sportive comme moyen de sensibilisation à la vie des poissons dans leur milieu naturel. Pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel d'établir un code d'éthique du pêcheur sportif et d'encourager le respect de ce code et une conduite sportive de la part des pêcheurs.

Les concours de pêche commerciale ne respectent pas toujours cet objectif, surtout lorsqu'ils impliquent la capture d'espèces ou de stocks relativement rares. Certains types de concours ont tendance à influencer l'attitude et le comportement des pêcheurs de différentes façons, notamment par l'accroissement de l'effort de pêche, la modification de la répartition des pêcheurs, l'encouragement à la capture de plus en plus de poissons et l'érosion du comportement sportif. La Direction maintient que la pêche sportive en Colombie-Britannique ne devrait pas être pratiquée dans un esprit de concurrence pour des fins lucratives.

Ventes de permis de pêche sportive en Colombie-Britannique

	1970	1975	1980	Variations entre 1970 et 1980
Résidents	213 255	279 802	341 125	+60 %
Non-résidents	98 329	88 299	109 161	+11 %
	311 584	368 101	450 286	+44,5 %

Nombre de jours de pêche en Colombie-Britannique

	1970	1975	1980	Variations entre 1970 et 1980
Résidents	1 730 600	4 043 800	4 551 400	+67 %
Non-résidents	477 800	526 700	662 200	+39 %
	3 208 400	4 570 500	5 213 600	+62 %

Captures par jour de pêche

	1970	1975	1980	Variations entre 1970 et 1980
Résidents	2,4	1,7	1,5	-0,9
Non-résidents	4,6	2,0	1,8	-2,8
	2,7	1,7	1,5	-1,2

Dépenses directes des pêcheurs sportifs ($)

	1970	1975	1980	Variations entre 1970 et 1980
Résidents	41 022 000	61 796 000	68 618 000	+40 %
Non-résidents	11 827 000	23 136 000	27 684 000	+57 %
	52 849 000	84 932 000	96 302 000	+45 %

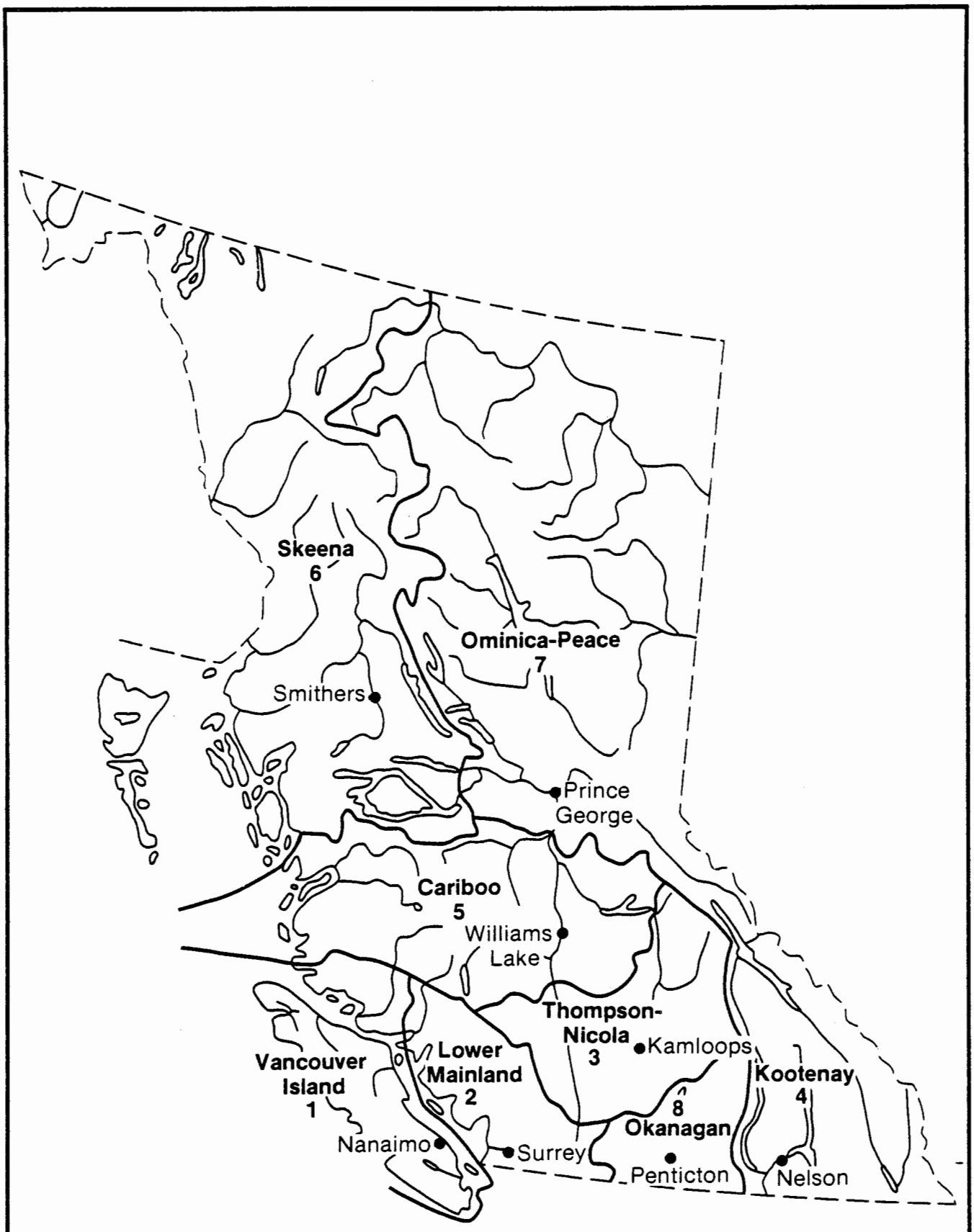

Zones de gestion des ressources
ministère de l'Environnement, Colombie-Britannique

Yukon

Howard Paish
Conseiller en matière de politique
Ministère des Ressources renouvelables

Toutes les activités halieutiques du Yukon sont gérées par le ministère des Pêches et des Océans du Canada, région du Pacifique, zone Fraser-nord (Colombie-Britannique / Yukon).

La pêche en eau douce du Yukon est le seul élément de l'activité de gestion de la pêche en eau douce de la région du Pacifique, activité dominée, on le comprendra facilement, par la pêche au saumon et la pêche dans les eaux de marées.

Le gouvernement du Yukon étant responsable de la délivrance des permis de pêche et de toutes les questions connexes, il a joué un rôle important dans l'exécution de l'enquête sur la pêche sportive au Canada.

Le gouvernement du Yukon vise à assumer, le plus tôt possible, la responsabilité de la pêche sportive en eau douce dans son territoire, et à adopter la même attitude envers la pêche sportive que celle maintenue par la Colombie-Britannique pour le reste de la région du Pacifique.

Pour des raisons de commodité, il pourrait être souhaitable d'inclure dans ce transfert de responsabilités la pêche commerciale en eau douce, même si elle a une très faible envergure. En outre, le type de responsabilité concernant la pêche sportive du saumon serait comparable à celui qui vaut pour la pêche dans les eaux autres que les eaux de marée en Colombie-Britannique.

Il est évident qu'ainsi le statut du Yukon serait identique à celui de la plupart des provinces. La Loi sur les pêcheries serait l'outil législatif de gestion et s'appliquerait aux questions de pêche en eau douce et d'habitats.

Plusieurs demandes ont été adressées au ministre des Pêches et des Océans et à ses prédécesseurs pour qu'ils appuient ce transfert de responsabilités; ceux-ci n'ont pas semblé s'y opposer en principe, même s'ils ont paru réticents à prendre des décisions hâtives. Le comité de coordination formé de représentants de Pêches et Océans et du ministère des Ressources renouvelables du gouvernement du Yukon reprendra ses travaux sous peu pour étudier des questions d'intérêt mutuel visant, dans un premier temps, la gestion partagée des pêches et, en fin de compte, le transfert des pouvoirs. Ce comité a été très efficace en 1980 et 1981 lors de l'évaluation décisionnelle de la pêche sportive au Yukon.

Il est particulièrement approprié de demander le transfert des responsabilités en matière de pêche sportive à l'heure actuelle car la question des revendications foncières est sur le point d'être réglée et l'intervention innovatrice d'un seul gouvernement pour la planification et la gestion des ressources renouvelables constitue un élément-clé de la solution à ce problème.

Mes autres commentaires sont fondés sur un document qui vous a été distribué : The Yukon Sport Fishery: A Policy Oriented Assessment of Sport Fishing in Yukon, Summary.

Ce document sommaire expose les résultats d'un programme exécuté conjointement en 1980 et 1981 par les ministères des Ressources renouvelables et du Tourisme du Yukon et les ministères fédéraux des Pêches et des Océans et des Affaires indiennes et du Nord.

Ce programme a été exécuté par suite de mes observations sur le mode d'attribution des terres qui, en fait, se trouvait à établir une politique des pêches au Yukon. Sans compter que les gestionnaires des autres ressources manquaient réellement d'informations valables sur les pêches pour prendre leurs décisions, outre le besoin en données valables sur les pêches du MPO lui-même.

L'étude, effectuée par la firme Howard Paish and Associates Ltd., mettait l'accent sur un élément-clé, familier à un certain nombre d'entre vous, à savoir la consultation des provinces en vue de déterminer comment elles établiraient un programme de gestion de la pêche sportive à partir de zéro si elles en avaient le choix. Le document en question contient certaines des recommandations que vous avez formulées.

Les résultats de l'enquête sur la pêche sportive au Canada de 1980 n'étaient pas disponibles au moment où le rapport a été rédigé. Toutefois, nos conclusions sont presque identiques aux résultats de l'enquête, qui viennent juste d'être diffusés.

En 1980, quelque 170 000 jours-personnes de pêche sportive ont été enregistrés au Yukon, pêche qui a occupé presque 20 000 pêcheurs résidents et non-résidents. Ceux-ci ont capturé et conservé environ 235 000 poissons, dont environ 50 % seraient des ombres arctiques et, en poids, plus de 80 % seraient des touladis.

Les pêcheurs ont pratiqué leur activité sur quelque 277 lacs, dont un tiers sont accessibles par voie terrestre, notamment par véhicule à quatre roues motrices. À l'heure actuelle, environ 70 % de la surface des lacs du Yukon sont accessibles de quelque façon par la route. Le reste des activités de pêche ont eu lieu le long de cours d'eau, dont très peu sont accessibles par la route.

Toujours en 1980, environ 8 500 visiteurs ont acheté des permis de pêche sportive (toutefois, moins de 600 d'entre eux sont venus au Yukon spécialement pour pêcher chez un pourvoyeur précis.)

Une enquête menée en 1977 sur les loisirs de plein air des habitants du Yukon révèle que 70 % d'entre eux s'adonnent à la pêche de temps à autre pendant l'année et que cette activité est beaucoup plus populaire que le camping, la chasse, la navigation de plaisance, le ski de randonnée et la moto-neige, qui sont quand même des sports en vogue.

De toute évidence, la pêche sportive est une activité très importante au Yukon.

Je ne tenterai pas d'expliquer en détail tous les points mentionnés dans le document. Cependant, deux sujets méritent une attention particulière et cela ne sera pas étonnant pour la plupart d'entre vous, surtout en ce qui touche la partie septentrionale de vos provinces d'origine.

Les lacs du Yukon ne sont pas très productifs : par comparaison, ceux du sud du Canada ont une productivité 5 à 10 fois plus élevée.

Par conséquent, les poissons indigènes du Yukon ont une croissance très lente et leur taux de reproduction est faible. Le touladi n'atteint pas sa maturité sexuelle avant huit ou dix ans et il ne fraye que tous les deux ou trois ans.

Nous avons utilisé l'indice morpho-édaphique de Ryder pour faire une estimation très, très approximative de la productivité de certains lacs du Yukon. La productivité moyenne était de 3,4 livres par acre (des travaux plus détaillés effectués ces deux dernières années ont confirmé ce résultat.)

Cela nous amène à notre second point. Les meilleures données accessibles, y compris la productivité estimative des plans d'eau à l'échelle de tout le territoire, ont été appliquées à des enquêtes effectuées en 1971 et 1975, et il devient assez évident que le nombre de pêcheurs sportifs et que l'effort total de pêche sportive ont augmenté d'un peu plus de 30 % alors que les prises totales de poissons des trois principales espèces (l'ombre arctique, le touladi et le brochet) ont diminué de 28 % entre 1970 et 1975.

Les résultats de l'enquête de 1980 confirment ce déclin, qui pourrait toutefois être attribuable en faible partie à une augmentation possible de la pêche de type " capture-remise à l'eau ".

Il ressort de façon très évidente qu'il faut d'abord s'attaquer à la surexploitation possible des lieux de pêche plutôt qu'à la dégradation d'un habitat qui n'est presque pas perturbé de toute manière. Le programme de gestion proposé à la page 16 du document sommaire comprend des objectifs et le plan de travail à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Le rapport a souligné certains des problèmes dont il a déjà été question, telle la faible importance accordée à la pêche en eau douce en raison du fait que la région du Pacifique met l'accent en grande partie sur le saumon. Une des recommandations formulées vise le transfert au gouvernement du Yukon de la responsabilité en matière de pêche sur une période de quatre ans. Les auteurs de la recommandation ont tenu compte du fait que ce gouvernement a déjà créé une solide infrastructure de gestion des ressources récréatives, qui comprend la gestion des parcs et de la faune et un service bien réparti d'agents de conservation.

Les auteurs des organismes qui ont participé à ces travaux, à savoir le MPO, le MAIN et les ministères des Ressources renouvelables et du Tourisme du Yukon, ont approuvé en principe les conclusions et les recommandations générales du rapport.

Au demeurant, les représentants de tous ces organismes ont participé aux travaux du comité directeur qui a approuvé le rapport final.

Le rapport n'a cependant pas beaucoup contribué à changer l'ordre de priorité du MPO à l'échelle régionale. Malgré cela, beaucoup de travail a été accompli. En 1983 seulement, quelque 52 personnes ont travaillé à l'exécution de projets du MPO au Yukon, projets qui ne relevaient pas du propre budget du MPO. Environ le tiers de ces personnes travaillaient à l'application de

programmes de gestion de la pêche sportive dans l'intérieur financés dans le cadre de l'étude du bassin du fleuve Yukon et par l'intermédiaire des différents centres de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et de programmes offrant des possibilités de carrières.

Or, cette méthode d'application de programmes sérieux de recherche et de gestion implique trop souvent que les personnes les plus qualifiées du point de vue technique consacrent la plupart de leur temps à des tâches d'administration plutôt qu'à des travaux pour lesquels elles sont qualifiées.

Néanmoins, depuis la parution du rapport, les travaux suivants ont été exécutés :

- La productivité de 67 lacs a été mesurée à l'aide de l'indice morpho-édaphique de Ryder et des recherches ont été effectuées pour déterminer son applicabilité à des travaux de gestion.

- Des données ont été recueillies sur la nature des populations de poissons de dix lacs.

- À partir des données ainsi obtenues, des contingents de pêche sportive du touladi ont été établis pour des lacs accessibles par la voie des airs, ce qui a conduit à l'adoption d'une politique axée sur l'économie d'investissement et la mobilité en vue d'assurer une faible exploitation halieutique.

- Des contingents ont été imposés aux exploitants d'installations de pêche sportive. Ces contingents valent pour une courte période et peuvent varier de 50 % vers le haut ou vers le bas par rapport aux prises totales admissibles, par voie de négociations. Cinquante pour cent des prises sont automatiquement réservées aux pêcheurs résidents, mais cette proportion pourrait être augmentée pour traduire la ferme intention des gouvernements du Canada et du Yukon d'accorder la priorité à ces pêcheurs.

- Un programme d'ensemencement en truites arc-en-ciel de lacs en forme de cuvette, programme très publicisé et peu coûteux, s'est révélé efficace pour fournir des occasions de pêche près des agglomérations. Outre sa popularité auprès du public, il a également aidé à réduire dans une certaine mesure la pression sur les stocks naturels de poissons.

- La mesure réglementaire la plus immédiate a été d'imposer une réduction de 40 % des limites de prises de touladis, de cinq à trois poissons par jour, et de protéger les truites trophées en imposant une limite d'un seul poisson d'une longueur dépassant 80 cm. Cette mesure a été accompagnée d'une réduction de 40 % des contingents de touladis dans le secteur de la pêche commerciale.

On peut constater que, jusqu'à présent, l'accent a été mis sur la ressource comme telle. La prochaine étape cruciale consistera à accorder autant d'importance à l'information des pêcheurs. En d'autres termes, le capital ressources prime, mais on ne peut prendre de sages décisions de gestion qu'en accordant autant d'importance à la recherche biologique qu'à l'information des utilisateurs des ressources.

- La première chose importante à faire est d'analyser sur une base ponctuelle les données de l'enquête de 1980 sur la pêche sportive au Canada. Les résultats obtenus pourront ensuite faire l'objet d'une contre-vérification par l'application d'une méthode " globale " d'étude de l'effort de pêche - non pas sous forme d'études traditionnelles du rendement de la pêche, mais plutôt dans une tentative visant à employer les mêmes méthodes, comme les survols et les observations de lieux de pêche populaires pendant des périodes données, qui ont déjà été éprouvées ailleurs dans les secteurs des pêche en milieu marin et en eaux douces. L'accent sera mis sur l'étude de l'effort de pêche sportive plutôt que sur le prélèvement d'échantillons biologiques.

- À partir des données sur la pêche ainsi obtenues, il sera possible de raffiner les méthodes de recensement applicables au Yukon, et aussi de contribuer à la conception d'enquêtes nationales futures.

Ces mesures permettront à leur tour d'atteindre d'autres objectifs, notamment :

- l'élaboration d'une formule d'attribution des occasions de pêche pour chaque lac, formule visant à conformer les prises totales à la capacité ichtyologique des lacs en question;

- l'établissement d'un meilleur système de contrôle des captures, contrôle qui doit être très serré étant donné que beaucoup de lacs du Yukon sont petits, improductifs et extrêmement sensibles à la surexploitation;

- la poursuite de l'inventoriage biologique et l'expansion de la base de données biologiques. Par exemple, il existe très peu de données sur le touladi juvénile;

- l'intégration d'un programme d'information touchant à la fois les gestionnaires des pêches et les pêcheurs;

- l'élaboration de programmes rentables et généraux de gestion des ressources récréatives, programmes qui intègrent la pêche sportive dans le contexte global des loisirs de plein air à caractère aquatique;

- le recours à la prudence en ce qui concerne la mise en valeur possible des habitats en reconnaissant qu'actuellement, la vraie priorité est l'utilisation optimale des habitats naturels existants, qui sont presque vierges. À notre avis, les actions de mise en valeur ne sont guère plus qu'une " béquille " palliant la gestion inefficace;

- la promotion de l'utilisation d'espèces indigènes actuellement sous-exploitées, notamment le corégone et la lotte.

En résumé, nous proposons et nous prenons toutes nos mesures de gestion en sachant que la base de données est souvent loin d'être parfaite. Notre stratégie récente est fondée sur la meilleure information disponible, compte tenu des lacunes de certaines données scientifiques. En fait, elle est souvent fondée simplement sur une bonne connaissance des situations locales et sur des impressions. Mais cette façon de procéder est absolument nécessaire étant donné la faible participation financière du MPO à la gestion d'une ressource qui est déjà en voie d'appauvrissement.

Nous avons écouté attentivement les conseils que vous nous avez donnés il y a trois ans, et nous ne voulons pas, dans quelques années, essayer de mettre en valeur une pêche sportive qui peut être l'une des plus valables du continent si nous la gérons comme il se doit, dès maintenant.

Vous aurez remarqué que j'ai mis l'accent sur la pêche en eau douce. Toutefois, les habitants du Yukon accordent de plus en plus d'importance à la pêche sportive du saumon. Celle-ci se pratique principalement sur les cours d'eau trans-frontière et, en conséquence, elle sera influencée par les négociations internationales, négociations dont nous entendrons sûrement parler pendant cette conférence.

Cela vaut la peine de souligner que le Yukon est la seule partie du Canada où les pêcheurs sportifs d'eau douce peuvent capturer le saumon rouge. À cet égard, l'autre espèce de saumon, qui revêt peut-être une plus grande importance, est le quinnat des grandes rivières. Ces poissons ne sont peut-être pas d'une couleur aussi pure que ceux qui sont convoités par certains pêcheurs exigeants de la côte de la Colombie-Britannique, mais leur contribution aux plaisirs halieutiques des habitants du Yukon n'en est pas moins importante.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que la grande majorité (environ 90 %) des habitats productifs des rivières trans-frontière se trouvent au Canada, mais que la grande majorité des poissons sont capturés en Alaska.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la perspective d'utiliser cette situation comme une carte dans notre jeu dans les négociations internationales afin de cautionner les mauvaises décisions de gestion prises ailleurs dans la région du Pacifique. En ce qui concerne l'exploitation commerciale du saumon, il se pourrait bien que cette situation pourrait servir de point de négociation sur le plan de la qualité et du coût, à la condition de permettre une remonte tout à fait adéquate pour répondre aux besoins de la fraye, de la pêche de subsistance des autochtones et de la pêche sportive, qui prend de plus en plus d'ampleur. À la condition également que tout avantage que retirerait le Canada de ces négociations serve absolument à atteindre un bien meilleur niveau de gestion des poissons sportifs d'eau douce du Yukon.

Territoires du Nord-Ouest

Charles Livingston
Chef des opérations, Tourisme et Parcs
Ministère du Développement économique et du Tourisme

Je représente la Division du tourisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Notre division est vivement intéressée par le maintien des populations de poissons de sport et par les règlements qui garantissent leur protection et leur gestion.

C'est principalement à cause de la pêche sportive que l'industrie du tourisme a pris naissance dans les Territoires du Nord-Ouest.

Chez nous, la gestion de ce secteur d'activité relève principalement du ministère des Pêches et des Océans. Les types de pêche sont les suivants : pêche de subsistance, pêche commerciale, opérations des pourvoyeurs et " pêche sportive occasionnelle ". Il n'existe actuellement aucune politique établie concernant la répartition de la ressource entre les différents groupes

d'utilisateurs. Cette répartition se fait plutôt " au cas par cas " entre les représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, du ministère des Pêches et des Océans et des représentants des principaux groupes d'utilisateurs.

Il convient de noter que nous accordons toujours la priorité à la pêche de subsistance.

Outre leur répartition, la " propriété " des stocks de poissons prend de plus en plus d'importance chez nous. Et cette question comporte de nombreuses facettes. Qui devrait distribuer la ressource de façon équilibrée entre les groupes d'utilisateurs concurrents? Qui devrait déterminer l'ampleur de la capture équilibrée? Qui devrait avoir le droit d'organiser des excursions de pêche sportive pour des pêcheurs transportés par avion? Dans une grande mesure, ces problèmes seront résolus par l'intermédiaire du processus de règlement des revendications foncières des autochtones et par notre assemblée législative.

Nos lacs prennent beaucoup de temps à produire un poisson trophée : de 20 à 25 ans pour un omble et de 15 à 20 ans pour un touladi. Nos lacs et nos rivières n'étant pas très productifs d'après les normes du Sud, les stocks de poissons qui y habitent sont donc très vulnérables aux pressions externes.

L'utilisation de filets pour la pêche commerciale et de subsistance a influé considérablement sur la qualité de la pêche sportive. En certains endroits, même si les Territoires du Nord-Ouest comptent peu d'habitants, des abus commis par les pêcheurs sportifs ont grandement perturbé certaines populations de poissons.

Des études montrant les retombées économiques relatives résultant de différentes méthodes de capture (p. ex., la comparaison de l'importance économique des pourvoiries et de celle de la pêche commerciale) contribuent à rationaliser le processus d'attribution des ressources. Le fait de faire participer des représentants des différents groupes d'utilisateurs au processus d'attribution est également un facteur positif, tout comme la participation active des habitants à la collecte et à l'interprétation des données sur les populations de poissons.

La plupart de nos pourvoyeurs encouragent l'emploi d'hameçons sans ardillon et plusieurs d'entre eux accordent un prix au pêcheur qui a remis à l'eau le plus gros poisson pendant la saison. En outre, d'aucuns fournissent à leurs clients du poisson capturé dans d'autres plans d'eau par des pêcheurs commerciaux et pré-emballés afin de maintenir leurs propres stocks de poissons. Je sais que plusieurs villages d'autochtones ont demandé l'interdiction de la pêche de subsistance et commerciale au filet pour garantir le maintien de populations équilibrées de poissons dans les rivières locales en vue de favoriser leurs activités de pêche commerciale et de tourisme.

Nous assistons à une transformation dans le secteur des pourvoiries des Territoires du Nord-Ouest. Pendant les années 60, presque toutes nos pourvoiries étaient possédées, gérées et exploitées par des non-résidents et elles mettaient l'accent sur la pêche de poissons trophées. Même s'il était le pilier de notre industrie touristique, le secteur des pourvoiries a créé

peu d'emplois dans le Nord et il n'y a pas produit de grandes retombées économiques non plus. Cette situation a créé beaucoup d'antagonisme dans certains villages à l'endroit des propriétaires-gestionnaires non-résidents de pourvoiries qui exploitaient à outrance les richesses naturelles des Territoires du Nord-Ouest et à l'endroit des visiteurs eux-mêmes qui, en fait, exploitaient les stocks de poissons pour leur plaisir.

Mais la situation est en train de changer. Davantage de résidents des Territoires montent leur propre entreprise dont certaines, en réaction aux changements du marché, répondent aux besoins des familles et des pêcheurs occasionnels. Sans compter que certains pourvoyeurs non-résidents ont fait de grands efforts pour embaucher leur personnel et faire leurs achats localement.

Les pourvoyeurs qui mettent l'accent sur la pêche de poissons trophées demeurent un élément important de notre industrie touristique, mais ils n'en sont plus la pierre d'assise. Il n'en demeure pas moins que la pêche sportive constitue une partie importante des activités de la plupart des visiteurs dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien que la pêche ne soit pas l'objet principal de leur présence chez nous, la plupart pratiquent tout de même cette activité pendant leur séjour.

À l'heure actuelle, la majorité des nouvelles pourvoiries sont établies à proximité des villages. Le séjour des pêcheurs est beaucoup moins long et les pourvoyeurs attirent autant les habitants des Territoires que les visiteurs. Et, outre la pêche, ils proposent d'autres activités, comme la randonnée pédestre, la photographie et la visite des communautés. Ces entreprises font du contact avec les autochtones un élément de commercialisation. Sans compter que les nouvelles installations sont moins sophistiquées et qu'on considère la pêche comme un plaisir plutôt que comme une course aux trophées.

Enfin, nous prévoyons qu'au cours des années 90, le secteur de la pêche sportive des Territoires du Nord-Ouest se maintiendra à peu près au niveau actuel. Si cette industrie se développe, ce sera autour des lacs de moyenne étendue. Selon toute probabilité, ce développement sera assuré par des résidents des Territoires ou par les organisations locales d'autochtones. Et, comme nous l'avons mentionné précédemment, les visiteurs ne viennent pas seulement pour pêcher.

Organes intergouvernementaux

Objectifs et programmes concernant la pêche sportive
Document de travail soumis aux gouvernements et à l'industrie

MM. Holder, Hooper, Thomas et Tuomi

Ce document a été rédigé par un comité fédéral-provincial de planification de la présente conférence, en consultation avec tous les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la gestion des pêches et de la délivrance des permis de pêche sportive. Il n'aura aucun caractère officiel avant d'être approuvé par les gouvernements intéressés après son examen au cours de la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984.

Objet du document

Établir les objectifs et les programmes nécessaires au maintien, à l'exploitation et au développement de la pêche sportive au Canada pendant les années 90 afin que celle-ci contribue le plus possible au bien-être des citoyens et à la prospérité nationale.

Ce document est fondé sur les prémisses suivantes

. Pour mieux mettre l'accent sur l'avenir, les programmes et les mesures courants de gestion des pêches ne sont pas considérés sauf s'ils se rapportent directement aux objectifs, aux problèmes, aux stratégies et aux programmes mentionnés dans le " dépliant ".

. Ce document vise à établir un cadre pour des consultations au cours de la Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984 afin que les gouvernements intéressés et que l'industrie en arrivent à un consensus sur les objectifs et programmes concernant la pêche sportive au Canada pendant les années 90.

. À partir des conclusions et des recommandations formulées pendant la Conférence, ces objectifs et programmes seront présentés à tous les organismes de gestion de la pêche sportive et à tous les gouvernements intéressés.

. Le cadre des objectifs et des programmes dont il est question ici n'est pas définitif. Certains problèmes peuvent être insolubles et la plupart des objectifs sont vagues. Mais si l'on se fie à la réussite étonnante des efforts déployés précédemment, l'ensemble des organismes de gestion et des autres intervenants dans le secteur de la pêche sportive du Canada est prêt à entrer dans une nouvelle ère de collaboration.

L'évolution depuis 1970

Les représentants des organismes fédéraux et provinciaux de gestion de la pêche sportive se sont réunis en 1970 afin d'explorer la possibilité de développer un ensemble de données sur la pêche sportive au Canada. Le résultat le plus spectaculaire de cette démarche a été la planification et l'exécution conjointes des enquêtes nationales sur la pêche sportive au Canada, qui ont lieu tous les cinq ans. Mais cette entreprise collective a porté d'autres fruits tout aussi importants : on s'est entendu sur les principaux objectifs à viser et sur les moyens pour les atteindre, un ordre de priorité a été établi et, sur un plan plus global, on a tiré des leçons des événements et, depuis, des progrès ont été accomplis.

. L'amélioration de leurs pratiques est l'objectif premier des gestionnaires et des organismes de gestion des pêches.

. Les Canadiens en général, et les gouvernements en particulier, auront besoin de plus en plus d'information sur l'ampleur, la diversité, l'influence et le potentiel de la pêche sportive au Canada, tant pour en profiter que pour produire un essor économique.

. Les 14 organismes responsables de la gestion des pêches et de la délivrance de permis au Canada ont appris que, par la consultation et la collaboration, ils peuvent réaliser ce qu'aucun organisme ou palier de gouvernement ne peut réaliser seul.

. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) applique les programmes de pêche sportive et bat la marche en cette matière à l'échelle nationale. C'est ce qu'ont souligné les représentants des provinces en 1970 en proposant leur appui à cette intervention fédérale.

. Le MPO a accepté de jouer ce rôle moteur en partageant les coûts avec les provinces, notamment dans la planification conjointe et la coordination nationale des enquêtes sur la pêche sportive au Canada de 1975 et de 1980. Cette activité a été suivie par d'autres programmes d'" état-major ", par exemple le SIG (Service d'information sur la gestion) consistant en un centre national de référence permettant de fournir régulièrement des données pertinentes à tous les organismes canadiens intéressés par la pêche sportive.

. Après la création d'un centre national de données, la priorité a été accordée en 1970 à la recherche sur l'évaluation économique de la pêche sportive en vue de comparer sur une base uniforme la concurrence dans l'utilisation de la ressource et l'habitat de cette ressource.

. On a reconnu que les communications, les recherches et la coordination dans l'industrie de la pêche sportive se doivent d'être globales. C'est ce qui a conduit à la tenue des Conférences canadiennes de la pêche sportive, dont la formule a été étendue en 1976 pour faire participer tous les secteurs de l'industrie.

" Vers les années 1990 "

D'importants progrès ont été accomplis depuis 1970, en particulier dans la coordination nationale de la collecte des données, l'évaluation économique des pêches et les processus consultatifs intergouvernementaux et de l'industrie. Mais des problèmes restent à résoudre et des possibilités restent à exploiter, tant anciens que nouveaux.

. Ni le public, ni les gouvernements ne comprennent vraiment l'ampleur, l'influence ou le potentiel de la pêche sportive au Canada ou n'en ont pas encore été informés adéquatement. Cette lacune est due en partie au fait que les résultats des enquêtes quinquennales ont tardé à paraître, mais il existe d'autres raisons à ce problème.

. Selon tous les critères normaux, la pêche sportive est vraiment une industrie au Canada :

- Plus de six millions de " consommateurs " pêchent chaque année, soit 5 millions de Canadiens et un million d'étrangers.

- Les pêcheurs à la ligne dépensent plus de 2 milliards de dollars annuellement au Canada pour pratiquer leur activité.

- En 1980, les 300 millions de dollars dépensés par les pêcheurs à la ligne étrangers correspondaient à 9 % des recettes totales produites au Canada par les touristes étrangers.

- Cette même année, les poissons capturés par les pêcheurs sportifs représentaient presque 40 % en poids du total des poissons capturés dans les secteurs de la pêche sportive et de la pêche commerciale et consommés au Canada (environ 70 % des poissons capturés à des fins commerciales sont exportés).

- Personne ne peut contester aux pêcheurs à la ligne leur droit de pêcher : en 1975 ceux-ci ont capturé 8 % des poissons capturés dans les secteurs de la pêche sportive et de la pêche commerciale, tout en payant plus de 70 % de l'ensemble des droits de permis de pêche.

- En 1980, les engins et les bateaux de pêche sportive (utilisés 46 % du temps pour la pêche sportive) appartenant à des Canadiens avaient une valeur marchande estimative de 4,3 milliards de dollars. Malgré tout cela, la pêche sportive n'est pas encore réellement considérée comme une industrie, surtout par les gouvernements.

. L'économique est toujours le talon d'Achille du secteur de la pêche sportive. Les économistes, et d'autres, ne font pas l'unanimité sur la valeur économique de cette activité. On ne s'entend pas sur la question de savoir si celle-ci devrait être considérée comme une industrie et sur l'ampleur des retombées qu'elle produit. Et, beaucoup trop souvent, presque tout le monde, y compris les organismes gouvernementaux, émettent de sérieux doutes, voire des objections, concernant les principaux programmes ou les principales décisions favorables à la pêche sportive ou en retardent l'application.

. Le secteur de la pêche sportive au Canada offre un énorme potentiel, mais il est menacé. Notre pays, peu populeux, possède presque le quart de toutes les masses d'eau douce du monde. Nos lacs et nos cours d'eau sont le principal habitat de certaines des espèces de poisson gibier les plus prisées, comme le saumon de l'Atlantique, le saumon du Pacifique, le touladi trophée, le doré et l'ombre arctique. Il s'agit d'un capital attrayant, parce que naturel, et souvent situé en milieux sauvages, milieux de pêche sportive rares, voire inexistants dans d'autres pays. Sur le marché touristique mondial, le Canada est encore reconnu pour l'attrait de la pêche sportive à cause de ces avantages, qu'on ne retrouve qu'en peu d'endroits, sinon nulle part. Mais cette situation ne pourra se perpétuer si la tendance actuelle se maintient.

. Les poissons et leur habitat font l'objet de nombreuses pressions différentes et conflictuelles presque partout. En outre, le spectre des pluies acides menace l'existence même d'une grande partie du secteur des pêches en eaux douces au Canada. C'est seulement la collaboration efficace de tous les organismes intéressés par la pêche sportive qui permettra de cerner le problème et, donc, d'établir la justification économique nécessaire des mesures de suppression et de réduction des émissions acides, quelles que soient leur source.

. Chaque Canadien a son mot à dire en ce qui concerne la pêche sportive et ce, à un ou plusieurs paliers. Au palier fédéral, les Canadiens partagent les retombées et le potentiel de nos pêches océaniques. De même, au palier provincial, les citoyens profitent également des pêches, tout comme les habitants des territoires. Les propriétaires riverains du Québec et du Nouveau-Brunswick sont encore plus directement touchés par cette question. Et, là où leur droit de propriété foncière est établi, les Indiens et les Inuit attachent une importance aux pêches qui dépasse de beaucoup la seule question de la propriété de la ressource. Et nous pourrions ajouter que, à la limite, le trésor que constitue la pêche en eau douce au Canada doit être pris très au sérieux, non seulement par le million de pêcheurs sportifs étrangers qui viennent chez nous chaque année. Les générations futures, de partout, en souffriront si elles ne peuvent s'adonner à leurs loisirs au Canada parce que nous n'avons pu nous attaquer aux problèmes qui touchent ce secteur.

. Enfin, les cinq millions de Canadiens qui pratiquent la pêche sportive chaque année ont un double intérêt car ils sont à la fois utilisateurs et propriétaires de la ressource.

Stratégies pour les années 90

. Ce mémoire, ainsi que le " dépliant " qui l'accompagne, abordent la question fondamentale qui nous occupe en soumettant à l'attention des intéressés l'objectif global d'" utilisation optimale " de la ressource et dix sous-objectifs et programmes connexes.

. C'est la première fois au Canada que l'ensemble de l'industrie de la pêche sportive, qui produit des retombées annuelles de 2 milliards de dollars, fait l'objet d'une telle intervention. Vu que celle-ci touche les activités et les intérêts premiers des 13 différents organismes gouvernementaux qui s'occupent des pêches, ces objectifs et programmes sont proposés aux divers gouvernements et à l'industrie et ne pourront s'appliquer que s'ils font l'objet d'un consensus. En conséquence, le présent mémoire n'est qu'un point de départ en vue de l'aménagement des pêches pour les années 90; il ne s'agit pas d'un plan, mais seulement d'une ébauche.

. Les programmes sont divisés en deux groupes. Premièrement, ceux qui, par leur nature même, pourront être le mieux considérés et appliqués collectivement : soit des programmes conjoints (comme les enquêtes quinquennales); soit des programmes planifiés et coordonnés collectivement, mais appliqués séparément par chaque intéressé sous forme de programmes complémentaires; ou des programmes ou des services appliqués ou fournis par un organisme central ou principal ou, peut-être par le secteur privé dans certains cas. Autrement dit, nous ne proposons aucune façon de procéder ni aucune formule immuable. Deuxièmement, il existe des programmes d'exploitation qui peuvent être envisagés et appliqués indépendamment par l'un ou par l'ensemble des organismes intéressés.

. L'expérience acquise depuis 1970 révèle que la collaboration entre les gouvernements est possible, pratique et économique : l'élément-clé de cette approche est la consultation, la collaboration et l'entente continues sur des questions d'intérêt commun.

. On ne peut s'attendre à ce que tous les objectifs et les programmes décrits dans le dépliant fassent l'unanimité. Mais si l'on peut tomber d'accord sur un certain nombre d'entre eux et s'entendre sur la façon et le moment d'appliquer les autres, on pourra alors jeter les bases d'une collaboration entre les gouvernements et l'industrie pour les années 90.

. Nous espérons que cette proposition dépassera le stade des discussions de sorte que la conférence de 1984 pourra réellement être le point de départ d'une planification de la pêche sportive au Canada pour les années 90. Pour ce faire, il faudra, entre autres, établir un consensus sur les priorités ainsi que sur les moyens à prendre pour les respecter.

Propositions relatives aux programmes

1. Le ministère des Pêches et des Océans devrait créer un service de la pêche sportive investi des responsabilités appropriées afin de montrer publiquement son intention de faire figure de proue en cette matière et d'appliquer de façon méthodique et continue les programmes et les activités approuvés par les différents gouvernements et par l'industrie.

2. Un des premiers engagements à prendre au cours de la présente conférence pour les années 90 et une des principales responsabilités du service mentionné ci-dessus est d'organiser la prochaine conférence canadienne biennale de la pêche sportive, qui permettra d'examiner les résultats des interventions décidées ici.

3. Dans la même veine, la consultation intergouvernementale devrait commencer le plus tôt possible et il faudrait prévoir des rencontres annuelles de tous les directeurs des services de la pêche sportive au Canada. Outre la consultation intergouvernementale et l'étude des programmes sur une base permanente, les participants à ces rencontres pourraient également aider à l'élaboration des mémoires devant être présentés à la Conférence canadienne de la pêche sportive et à organiser cet événement.

4. La planification et l'exécution collectives de l'enquête de 1985 sur la pêche sportive au Canada constitue une priorité immédiate.

5. Il faudrait créer un comité intergouvernemental pour examiner des options et formuler des recommandations concernant l'établissement et l'administration d'un Fonds de développement de la pêche sportive au Canada.

6. Il faudrait créer un groupe de travail composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie, groupe qui consulterait tous les organismes intéressés sur la nature, les modalités et l'opportunité d'une stratégie de développement du

tourisme de la pêche sportive et de commercialisation en cette matière pour le Canada. Des rapports à ce sujet devraient être présentés à la première rencontre des directeurs des services de la pêche sportive et à la prochaine Conférence canadienne de la pêche sportive.

7. Bien que d'autres actions aient déjà été entreprises, il faudrait produire des rapports et des recommandations plus détaillés au cours de la première rencontre des directeurs des services de la pêche sportive concernant les orientations à prendre et les besoins en matière d'habitats et de recherche scientifique.

8. Une autre priorité connexe est le rétablissement d'un centre de référence sur la pêche sportive au Canada et, comme cela a été proposé à la conférence de 1981, du SIG (Service d'information sur la gestion) pour aider non seulement les organismes intéressés qui collaborent entre eux au Canada et ailleurs, mais aussi les secteurs-clés de l'industrie de la pêche sportive, notamment les organisations de pêcheurs à la ligne ainsi que les secteurs commerciaux et les secteurs connexes voués au développement économique.

9. Il faudrait tenir en 1985 un symposium international d'évaluation économique de la pêche sportive (comme celui qui a eu lieu en 1965) pour clarifier et résoudre les difficultés qui pourraient demeurer concernant l'évaluation de cette activité et la définition de l'" utilisation optimale " de la ressource.

Dépliant Obj. et prior. 31 janv. 84	OBJECTIFS A	QUESTIONS À RÉSOUDRE B	STRATÉGIES C	PROGRAMMES COLLECTIFS D	PROGRAMMES DE CHAQUE ORGANISME E
Globaux 1	« Utilisation optimale »	Quelle est l'utilisation optimale?	Définir ce qu'est l'utilisation optimale en fonction d'objectifs. Déterminer et classer les éléments et les conséquences de l'utilisation optimale en termes opérationnels.	Aux conférences canadiennes de la pêche sportive, établir les objectifs et les programmes; classer et quantifier les objectifs en termes opérationnels; déterminer les secteurs où l'on s'entend sur les étapes, les programmes, les normes et les rapports de l'utilisation optimale.	Définir les objectifs d'utilisation optimale pour l'organisme en question. Mettre en œuvre, évaluer et réviser les activités conséquentes et en faire rapport. Organiser l'équivalent de la Conférence canadienne de la pêche sportive (CCPS) dans chaque province et territoire et pour les eaux océaniques en vue de la consultation et de la planification pour l'utilisation optimale de la ressource.
Conservation 2	Maintenir, protéger et réhabiliter les pêches et leur potentiel lorsque cela est possible et justifié.	Pluies acides. Captures excessives. Exploitation abusive des habitats et dommages irréversibles. Déterminer le potentiel d'utilisation optimale. Sensibiliser le public à la conservation.	Évaluer le potentiel des pêches et les dangers qui les menacent afin de connaître les ressources menacées et d'agir en conséquence.	En venir à une entente sur la condition des habitats canadiens et sur les politiques en cette matière. Élaborer conjointement des systèmes d'« alerte » et d'intervention. Identifier et protéger les habitats-clés et leur donner un statut particulier.	Inventorier, classer et surveiller les ressources et les habitats. Définir leur potentiel. Faire appliquer des règlements relatifs aux habitats. Sensibiliser les utilisateurs des habitats et le public. Obtenir le soutien et la participation des secteurs public et privé.
Attribution des ressources 3	Considérer équitablement les intérêts des propriétaires et des utilisateurs. Considérer à leur juste valeur la dépendance des régions envers les ressources et leurs impacts socio-économiques. Sensibiliser le public aux objectifs d'« utilisation optimale » et aux choix et aux décisions qui en découlent.	Justice pour qui, et comment la faire régner? Impacts socio-économiques des changements. Comment situer la pêche sportive, commerciale, de subsistance et des autochtones collectivement, tant dans les propriétés privées que dans le domaine public?	Établir des critères théoriques et pratiques pour l'attribution optimale des ressources et pour aider à la planification, à la gestion et à la mise en valeur des pêches. Veiller à ce que les intérêts publics et les groupes d'utilisateurs soient représentés adéquatement pendant la consultation.	Élaborer et appliquer des mesures d'optimisation du potentiel des pêches pour aider à l'attribution des ressources et pour protéger le secteur des pêches au Canada, en particulier par des négociations et des ententes internationales.	Expliciter le poids et la définition des divers choix en matière d'attribution et de leurs conséquences. Faire une analyse des coûts et des bénéfices économiques de tous les programmes et de leurs retombées socio-économiques. Mieux informer le public sur l'efficacité de ces programmes.
Mise en valeur 4	Développer le potentiel existant lorsque cela est justifié. Déterminer les options futures et en garantir le respect.	Quels marchés faut-il développer, et à l'avantage de qui? Établir des critères pour classer les options. Justifier le financement et les retombées. Conclure des ententes entre les différents intervenants.	Déterminer, catégoriser, quantifier et classer toutes les possibilités de développement et de diversification, y compris les conditions d'entente entre les organismes intéressés.	Établir des critères pour trouver et choisir des possibilités de développement et leurs retombées et en établir la priorité. Créer un Fonds de développement de la pêche sportive au Canada (FDPSC). Établir des moyens et des lignes directrices pour l'utilisation du FDPSC, y compris les travaux et les programmes fédéraux-provinciaux de développement.	Déterminer les marchés et établir l'ordre de priorité des occasions et des travaux de développement. Envisager et appliquer des programmes de développement fondés sur des ententes entre les organismes intéressés ainsi que sur l'appui et la participation des utilisateurs publics et des groupes d'intérêt privés.
Tourisme 5	Promouvoir et développer le tourisme lorsque cela est justifié et lorsque cela profite aux personnes et aux pêcheurs sportifs résidents.	La pêche sportive n'est pas profitable par rapport à l'immense potentiel touristique canadien. Tous les résidents, pêcheurs sportifs ou non, n'aiment pas les touristes pêcheurs.	Déterminer le potentiel du tourisme récréatif. Trouver les moyens et les méthodes de développer ce potentiel. Déterminer les occasions de tourisme récréatif relié à la pêche sportive offrant le moins de possibilités de conflits avec les habitants des régions et les autres utilisateurs et établir l'ordre de priorité de ces occasions.	Déterminer les marchés de tourisme récréatif reliés à la pêche sportive au Canada. Établir une stratégie de commercialisation, de gestion et de développement de la pêche sportive au Canada afin de réaliser le potentiel existant.	Déterminer les marchés et les occasions de pêche touristique. Adopter des mesures profitant à l'industrie du tourisme, à la ressource ainsi qu'à ses propriétaires ou à ceux qui en profitent. Collaborer dans la promotion et le développement d'un programme de commercialisation de la pêche sportive.
Recherche scientifique 6	Utilisation des connaissances et de l'esprit innovateur de tous pour assurer une production halieutique optimale et d'autres réalisations.	L'échange d'informations et la formulation des idées sont inadéquates, ainsi que le financement des programmes. Il y a perte de souches et d'espèces précieuses en même temps qu'une abondance de poissons non considérés comme gibier ou poissons fourrage. Nécessité d'établir l'ordre de priorité des recherches théoriques et appliquées.	Améliorer les conditions de déplacement pour les conférences et les recherches. Assurer la gestion de la croissance et de la longévité et la manipulation des populations. Maintenir les souches et les espèces précieuses et développer des poissons sains. Axer la recherche sur les grands problèmes reliés à l'offre et à la demande. Établir des unités de recherche pratique.	Financer les déplacements des gestionnaires et des chercheurs. Établir un dépôt régional de souches spéciales saines et de sous-espèces uniques. Nécessité de créer des installations de recherche pure et appliquée en aquiculture. Il faut assurer la liaison entre les organismes intéressés pour orienter la recherche dans les régions du Canada.	Créer des tribunes pour l'échange d'informations et d'idées et la mise en œuvre d'entreprises collectives. Créer des dépôts aquicoles pour les souches existantes et des souches améliorées. Augmenter les recherches sur les stocks, la productivité et le potentiel. Améliorer le contrôle des espèces non considérées comme gibier.

Dépliant Obj. et prior. 31 janv. 84	OBJECTIFS A	QUESTIONS À RÉSOUDRE B	STRATÉGIES C	PROGRAMMES COLLECTIFS D	PROGRAMMES DE CHAQUE ORGANISME E
Économique 7	Établir clairement et justifier entièrement l'influence et le potentiel économiques de la pêche récréative. Élaborer un modèle économique de l'industrie de la pêche sportive en justifiant sa rentabilité.	La valeur du fondement et de l'évaluation économiques de la pêche récréative est encore mise en doute et trop facilement contestée. Absence de toute base de comparaison entre la pêche sportive et la pêche commerciale. Le jargon économique et les débats en cette matière portent à confusion.	Pour faire reconnaître totalement la pêche sportive comme une activité valable, il est essentiel de faire tomber les doutes qui subsistent encore sur sa valeur économique; cette action est absolument prioritaire. Démontrer que les retombées économiques de la pêche sportive sont supérieures à celles d'autres activités comparables.	Continuer de collaborer et de jouer un rôle moteur dans les recherches sur l'économie de la pêche récréative. Produire et publier des rapports sur les évaluations empiriques de la pêche sportive et informer les utilisateurs gouvernementaux et le public en conséquence.	Coopérer à des études collectives nationales sur la pêche sportive. Élaborer et appliquer des systèmes et des approches standard de gestion économique. Informer les différents publics des évaluations faites.
Statistique 8	Améliorer et étendre les systèmes statistiques nationaux sur la pêche sportive.	Les résultats des enquêtes quinquennales tardent à paraître. Le financement des enquêtes est aléatoire. La diffusion des données et des résultats d'analyse est inadéquate.	Continuer d'améliorer et de développer les enquêtes nationales et les études statistiques portant sur l'ensemble de l'industrie.	Poursuivre les enquêtes quinquennales. Assurer une meilleure coordination au palier national et améliorer l'exécution des programmes. Améliorer la planification, l'organisation et le financement des enquêtes et mieux informer le public de leurs résultats.	Donner une plus grande étendue au programme de délivrance des permis de pêcheur sportif. Améliorer les systèmes de données sur la pêche sportive et leur accessibilité. Améliorer et normaliser le système de rapports de gestion sur les entrées et les sorties. Améliorer les notions et les rapports sur le rôle et l'efficacité de l'industrie.
Financement 9	Assurer un financement proportionnel au potentiel réalisable de l'industrie de la pêche sportive au Canada.	Le financement gouvernemental n'augmente pas au rythme des besoins. On n'a pas encore envisagé de définir l'« utilisation optimale » souhaitée pour justifier les fortes augmentations de fonds nécessaires. De nombreuses sources de financement n'ont pas encore été exploitées.	Justifier aux sources existantes et potentielles de financement leur participation courante et accrue.	Quantifier les besoins et les sources de financement et les lacunes en cette matière. Évaluer la contribution financière non interventionniste ou privée et les investissements publics dans le développement de la pêche sportive. Exploiter toutes les possibilités de création d'un FDPSC, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.	Augmenter les droits ou les surtaxes, ou les deux, afférents aux permis de pêche. Encourager la population à faire des dons. Imposer des taxes sur les biens et les services. Encourager les activités et la collaboration des ONG. Créer des FDPSC dans les organismes intéressés.
Communications 10	Mieux informer et sensibiliser le public concernant les besoins des poissons et la valeur des pêches. Donner une image plus claire de l'industrie de la pêche sportive en général.	L'importance, l'influence et le potentiel de la pêche sportive au Canada ne sont pas suffisamment communiqués aux gouvernements ou aux autres publics.	Donner au public et à l'industrie une information plus abondante et de meilleure qualité concernant l'importance, le rôle et le potentiel de la pêche sportive.	Rétablir le Centre de référence de la pêche sportive au Canada et le SIG au Canada et dans le monde. Élaborer un programme d'information publique sur la pêche sportive en exploitant tous les médias.	Produire des programmes opérationnels complets portant sur les problèmes, les possibilités, la production, les performances comparatives, les prévisions et les plans en matière de pêche sportive. Tenir régulièrement des conférences réunissant des représentants des gouvernements et de l'industrie de la pêche.
Coordination 11	Améliorer la consultation, la collaboration et la coordination entre les différents gouvernements et l'industrie.	Il n'existe encore aucun fondement permettant la coordination permanente entre les gouvernements ou les divers secteurs de l'industrie de la pêche. Les différents organismes intéressés font face à de nombreux problèmes auxquels ils ne peuvent même pas s'attaquer et qu'ils ne peuvent d'autant plus résoudre.	Déterminer dans quel secteur et de quelles façons la collaboration permettra de servir l'intérêt public.	Tenir des conférences canadiennes de la pêche sportive biennales. Commencer à organiser des rencontres annuelles des directeurs des services des pêches et leur fournir le soutien approprié. Favoriser la coordination à l'intérieur du Canada et mondialement pour la résolution de problèmes-clés touchant la pêche sportive, comme cela a été recommandé pendant la conférence de 1980 de la FAO.	Fournir de l'information et des rapports au Centre canadien d'information et de référence. Utiliser un système standard d'entrées-sorties. Faire des évaluations des normes et de la performance.

Débats

Archie Tuomi : Mes collègues ont émis des opinions contradictoires au sujet du mémoire qui vient de nous être présenté et, en particulier, du dépliant. Il y a également un comité qui travaille à établir un résumé des délibérations de la conférence. En ce qui me concerne, l'aspect le plus frappant du dépliant est qu'il traduit la complexité du " macrocontexte ". En résumé, on retrouve sur un dépliant l'ensemble de la situation à laquelle nous devons faire face. Je ne suis pas certain qu'un groupe comme le nôtre puisse faire autre chose que de considérer ce dépliant avec prudence. Alors, je demande à mes éminents collègues de donner leur point de vue à ce sujet.

Ron Thomas : Le dépliant touche énormément de sujets; je pense que nous devons décider de ce que nous devons faire et, en second lieu, nous devons décider du véhicule à utiliser et de la façon de faire les choses. Il est évident que les interventions devront être collectives, qu'elles devront engager tous les organismes de gestion et tous les autres groupes, ainsi que les ONG (organismes non gouvernementaux) quels qu'ils soient. On a suggéré que nous devrions tenter de réunir un certain nombre de personnes en vue d'élaborer un énoncé de politique nationale sur les pêches; c'est très bien, mais je ne suis pas certain de ce qui en résulterait. Un énoncé de politique concernant la pêche commerciale a été produit en 1976, et je le consulte très rarement. Mais le fait est que, du point de vue de la répartition des pêches commerciales, il s'agit d'un point de départ duquel on peut s'écarter. Et je pense que c'est peut-être une des actions que nous envisageons. On voulait nous proposer des objectifs concernant la pêche sportive et une critique de ces objectifs. Mais aucun programme n'est parfait et je pense qu'aucun de nous n'est prêt à en faire la critique.

Bill Hooper : Au sujet du dépliant, je pense que c'est un début. C'est un inventaire des éléments qui composent la problématique de la pêche sportive. Ce n'est probablement pas un inventaire exhaustif, mais il est quand même pas mal complet. Il doit faire l'objet d'une critique constructive.

En considérant le dépliant, demandez-vous ce que vous auriez fait si vous aviez eu à le produire. Le comité de rédaction aimerait entendre vos suggestions. Nous devons comprendre l'univers de la pêche sportive et nous devons progresser. Il faut commencer quelque part; ce document est peut-être le bon moyen de commencer. Mais, dans le cas contraire, que faire d'autre? Nous formons une société fragmentée qui vise un objectif global d'" utilisation optimale " des ressources, et nous ne devons pas l'oublier. Il est important de se relever les manches et de travailler en fonction de ce dénominateur commun qu'est l'" utilisation optimale " des ressources.

Doug Brown : Je pense que nous devons établir clairement quel est l'objectif de cet énoncé et quelle forme nous aimerions lui donner. La politique de la faune a été élaborée par la conférence fédérale-provinciale-territoriale des directeurs de la faune puis, après plusieurs années, elle a été soumise au ministre et, finalement, au Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement. C'est une façon de procéder. Je pense que l'idée sous-jacente était qu'il valait la peine de produire un énoncé de politique quelconque. C'est ce que l'industrie de la pêche sportive aimerait, c'est-à-dire quelque chose que tous les gouvernements appuient; très bien. Mais je pense que nous devons considérer ce qu'il adviendra de tout document produit ici.

Dick Roberts : On a fait mention du document intitulé Guidelines for Wildlife Policy in Canada (Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada). C'est un document intéressant, mais je pense qu'il décrit plutôt des évidences. J'estime qu'en matière de pêche sportive, nous pouvons produire quelque chose de plus précis. Mais je ne pense pas que nous puissions accomplir cela pendant cette conférence. Je voudrais suggérer que nous entreprenions de produire un document de ce genre qui engagerait les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Et que nous agissions assez rapidement, à savoir d'ici un an. Il a fallu trois ans pour élaborer la politique sur la faune. Je pense que nous sommes assez avancés pour pondre quelque chose de plus précis, beaucoup plus rapidement. Je pense que nous pourrions même envisager de tenir une autre réunion en novembre de cette année et de former un groupe de travail qui rédigerait un document. À mon avis, le produit de cette conférence pourrait être un document qui établit en termes assez généraux l'importance et la légitimité de la pêche sportive, la nécessité d'appliquer une politique précise d'attribution des ressources et de consulter davantage les groupes d'utilisateurs, ainsi que la nécessité d'améliorer les relations fédérales-provinciales et fédérales-territoriales. Alors, sur cette base, nous avons établi un processus permettant d'élaborer dans les grandes lignes une politique de la pêche sportive au Canada, politique qui sera examinée au cours d'une conférence qui pourrait avoir lieu, par exemple, en novembre. Alors, c'est seulement une idée qui me vient comme cela, une suggestion. Je n'ai pas eu l'occasion de consulter personne à ce sujet; c'est pourquoi j'aimerais connaître votre réaction.

Art Holder : Vous vous rappelez, Archie, quand vous avez proposé de tenir cette conférence, je vous ai demandé quel en était le véritable objectif. Je pense que nous en sommes rendus au point où il faut déterminer exactement quel est cet objectif. Malgré mon intervention de ce matin en matière constitutionnelle, je partage l'avis de Ron selon lequel nous devons déterminer vraiment ce qui ne va pas, si je peux m'exprimer ainsi, en matière de pêche sportive et de stocks de poissons. Je suis porté à croire que nous devrions classer les problèmes de façon hiérarchique. Si l'on suppose que les problèmes de propriété reliés à la gestion des pêches ressortissent dans un cas à l'autorité des provinces et, dans l'autre, à celle du gouvernement fédéral, il doit exister des cas d'envergure nationale où nous aurions avantage à collaborer. Bien que je ne sois pas très friand des pieuses déclarations d'intention, j'estime qu'elles sont nécessaires pour justifier les types de mesures précises que nous voulons prendre. Je pense que nous devons cerner les objectifs à atteindre avant de nous réunir de nouveau.

Howard Paish : Il nous faut produire plus qu'un document. Il nous faut produire quelque chose de plus spécifique. Envisageons la chose autrement. Essentiellement, nous voulons élaborer une stratégie positive et proactive fondée sur une approche prévisionniste de la gestion des pêches. Si vous commencez à dresser la liste prioritaire de vos alliés en ce qui concerne le poisson, les loisirs de plein air aquatiques et la faune dépendante des milieux aquatiques, alors vous leur dites : la gestion de la pêche est la priorité et les autorités fédérales ont telle responsabilité en cette matière, quelle est votre responsabilité? D'après moi, c'est de cette façon que nous voulons nous attaquer au problème. Peter Pearse entreprend l'élaboration d'une politique des ressources en eau du Canada. Il s'attend à ce que nous fassions une déclaration importante concernant les habitats. Tout le monde lui exprimera ses besoins concernant les ressources en eau; alors, il y a péril en la demeure.

Archie Tuomi : Mettons le dépliant de côté pour l'instant et essayons de terminer cette conférence en trouvant le moyen de faire ce qui, d'après nous, doit être fait.

Ken Brynaert : La Fédération canadienne de la faune apprécie vraiment l'occasion qui lui est donnée d'exprimer son point de vue sur les objectifs, les stratégies et les programmes envisagés pour les années 90. Je pense qu'il est juste d'affirmer que la tâche est lourde : abandonner le style de gestion au coup par coup et établir un programme efficace de gestion à long terme des pêches. Je me rappelle des travaux similaires effectués il y a déjà presque dix ans au sujet des pêches de l'Ontario. Mais nous sommes investis d'une mission beaucoup plus importante, soit élaborer une stratégie d'envergure nationale. À mon point de vue, cela ne peut être accompli ici; nous pouvons seulement nous entendre sur des principes de base, des lignes directrices permettant d'accomplir cette tâche. La Fédération canadienne de la faune estime que les utilisateurs des ressources et les gouvernements devraient s'unir pour accomplir cette tâche en espérant produire un rapport sur les objectifs et les stratégies afférents à une politique de la pêche sportive pour la prochaine conférence biennale. Nous sommes d'accord avec la Manitoba Lodges and Outfitters Association, qui a suggéré la création d'un conseil des ressources halieutiques. En outre, certaines de nos suggestions pourraient être utiles.

Tout d'abord, nous préférons parler de pêche récréative plutôt que de pêche sportive. À notre avis, le contexte national pourrait être divisé en trois secteurs : les pêches de l'Atlantique, les pêches en eaux douces et les pêches du Pacifique. En outre, les problèmes critiques nécessitant l'élaboration d'objectifs, de stratégies et de programmes pourraient être classés comme suit : conservation des ressources, attribution des ressources et services de soutien; il s'agirait essentiellement d'un regroupement des dix objectifs énoncés dans le dépliant. Les questions relatives à la conservation touchent les ressources halieutiques et leurs habitats et la nécessité de restaurer, de maintenir et de mettre en valeur certains habitats. Pour attribuer les ressources, il faut tenir compte des droits des utilisateurs, d'un ordre de priorité et de la méthode d'attribution à adopter. Les services de soutien comprennent les statistiques (enquêtes), l'information scientifique (recherches), la gestion expérimentale et la détermination de la valeur brute et de la valeur nette des utilisations légitimes des ressources par l'analyse économique. La répartition des coûts devrait être fondée sur le principe que l'utilisateur doit être le payeur et sur l'échange d'information entre tous les intervenants des secteurs des pêches et de la gestion. Vous remarquerez probablement que nous n'abordons pas la question du développement touristique. Cette omission est volontaire. En effet, selon ce qui s'est dit pendant cette conférence, l'état actuel des ressources halieutiques et de leurs habitats est telle qu'il faudrait plutôt donner la priorité à la restauration plutôt qu'au développement. Les programmes appliqués en collaboration ne devraient pas être abandonnés. Dans la préparation des enquêtes statistiques de 1985 et 1990, il faudrait tenir compte du besoin croissant de statistiques valables sur la pêche récréative. De même, le Centre canadien de documentation sur les pêches et le SIG ont toujours leur raison d'être. Nous maintenons qu'il faudrait organiser en 1985 un symposium sur l'évaluation économique de la pêche récréative, car il est très urgent d'évaluer l'offre et la demande en ressources ainsi que leur valeur brute et leur valeur nette.

Roger Liddle : Je reconnais que le dialogue et la participation doivent se faire sur une base permanente, mais je ne suis pas certain des moyens à employer. Ce dialogue est vraiment nécessaire, et je pense qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes pas prêts à établir exclusivement nos objectifs et nos stratégies. Je pense que nous devons poursuivre encore un peu notre travail de fond. Je ne suis pas sûr que nous soyons tous d'accord sur l'ensemble de stratégies ou des objectifs, et même des problèmes à résoudre. Je pense que je suis d'accord avec Ken Brynaert, mais quel serait l'organisme approprié pour mener à bien notre entreprise? Tout comme la Manitoba Lodges and Outfitters Association l'a proposé, un conseil national pourrait être une solution, mais je pense que d'autres avenues pourraient être plus appropriées.

Jim Gilbert : Je pense que le problème auquel nous sommes confrontés a une telle ampleur que nous ne pourrons le résoudre du jour au lendemain; il nous faut établir un ordre de priorité. Au nom des personnes que je représente, je pense qu'essentiellement, M. Brynaert a cerné le problème en disant que notre approche devrait être sectorielle. Selon moi, le Sport Fish Advisory Board de la Colombie-Britannique est en mesure de nous apporter une contribution très valable dans notre démarche.

Tom Davis : Je représente le Sports Fishing Institute de la Colombie-Britannique, qui participe pour la première fois à ce genre de conférence. Donc, je vais en quelque sorte répéter ce qu'a dit M. Gilbert. L'envergure nationale du sujet est quelque chose que notre organisation n'a pas abordé, mais qui nous intéresse et que nous sommes prêts à étudier plus à fond. Notre mémoire avait une portée économique et j'aimerais dire que notre organisation verrait d'un bon oeil la possibilité de dialoguer plus étroitement avec le ministère des Pêches et des Océans concernant l'échange d'idées à caractère économique. Et nous aimerions faire passer ce point de vue en une occasion comme celle-ci. Vous devez vous rendre compte que nous, gens de l'Ouest, avons peur que, quelque part dans les tréfonds d'Ottawa, un bureaucrate décortique nos arguments économiques. Cela nous inquiète. Nous espérons grandement que les gestionnaires considéreront les évaluations économiques de la pêche sportive de façon globale. Mais ce processus nous préoccupe, en particulier sur deux plans. D'abord, nous espérons pouvoir trouver un moyen de transformer les paroles qui se sont dites autour de cette table en des actions pratiques du point de vue des objectifs, des programmes et des stratégies. En second lieu, des personnes provenant de toutes les régions du Canada viennent ici à grands frais pour exprimer différents points de vue. Comment pourrons-nous exprimer ces points de vue en dehors de cette conférence? À qui devrons-nous nous adresser? En d'autres termes, est-ce que les hauts fonctionnaires du MPO, ceux qui élaborent les politiques, sont prêts à nous écouter? À mon avis, c'est un aspect de la question dont il faut se préoccuper, tout autant que de la façon dont nous communiquerons notre message au sortir de cette conférence.

Lorne Anderson : En ce qui concerne les objectifs nationaux et les moyens de les atteindre, il est difficile pour nous, du Ministère, de parler au nom des propriétaires autochtones des ressources et des groupes qui les représentent. Bien que ce soit la première fois que des propriétaires autochtones soient invités à cette conférence, ceux-ci pourront s'exprimer davantage, peut-être l'an prochain, car l'Assemblée des premières nations est en train d'établir un secrétariat du développement économique. Par conséquent, l'an prochain, quelqu'un pourra représenter les intérêts des autochtones de tout le Canada.

De notre point de vue et, je pense, du point de vue des autochtones, plusieurs éléments contenus dans le mémoire et le dépliant qui l'accompagne sont acceptables. Nous reconnaissons que le MPO joue un rôle moteur en cette matière. Nous sommes dépendants des efforts que le MPO déploie à notre endroit du point de vue de la consultation et de la communication et nous reconnaissons qu'il faut échanger de plus en plus d'informations sur l'ampleur de la pêche sportive. Nous reconnaissons qu'il est prioritaire de faire l'évaluation économique de ce secteur. C'est particulièrement important pour les Indiens, et nous appuierons certainement la création d'un groupe formé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie. Et je suis certain que l'Assemblée des premières nations et que le Ministère seraient enchantés de participer à cette démarche de quelque façon.

Wilf Carter : En premier lieu, j'aime l'idée qu'on essaie d'établir des politiques et des objectifs nationaux. En soi, il s'agit d'une entreprise importante et nous l'appuyons. Plusieurs des interventions d'aujourd'hui me plaisent. J'aime beaucoup ce que le représentant de l'Alberta a dit. Il a exposé les objectifs pour sa province de façon claire et précise : l'objectif énoncé est divisé en sous-objectifs et des moyens précis sont proposés pour les atteindre. Cette démarche comporte aussi un élément de gestion. J'aime cette approche, mais je pense que la difficulté réside dans le fait qu'elle ne permet pas réellement d'élaborer une politique nationale, qu'elle ne suffit pas à la tâche. Mais l'approche suggérée par la Manitoba Lodge and Outfitters Association pourrait faire l'affaire. J'aime l'idée d'un Conseil canadien des ressources halieutiques; cela pourrait être le fondement permettant d'élaborer les objectifs de la politique, objectifs qui sont nécessaires, comme nous l'admettons tous.

John Clarke : L'idée d'un Conseil canadien des ressources halieutiques est plutôt vague et Ken Brynaert a laissé entendre qu'il pourrait s'agir d'un point de départ. La forme que prendra cet organisme est importante, mais je crois que personne ici n'en a une idée précise; ce qui compte, c'est qu'il soit efficace. C'est là l'important. Je suis du même avis que M. Brynaert au sujet de ce que nous devrions faire, mais j'aimerais ajouter à cela. Je pense que nous devrions tous admettre que le système actuel de gestion des ressources est inefficace et ce, à la grandeur du Canada. À ma connaissance, les ressources s'appauvrissent partout au Canada. Par exemple, dans le centre du pays, on pouvait trouver des lacs regorgeant de poissons trophés. Mais ce n'est plus le cas, parce qu'on ne s'est jamais préoccupé d'en réglementer l'accès. On n'a jamais osé dire non. La conjoncture politique a fait que les gestionnaires n'ont jamais pu dire non. Je reconnais que tous ont le droit d'utiliser les ressources, ce qui crée un problème social. Mais j'estime que nous pouvons trouver le moyen de satisfaire à la fois le riche et le pauvre. J'estime également que nous pouvons fixer un prix pour les ressources. Je pense que ces deux éléments revêtent une très grande importance pour nous aujourd'hui. Si nous ne résolvons pas ces problèmes très fondamentaux, tous nos projets pour les années 90, tout ce que nous essayons de réaliser sera vain si les ressources sont insuffisantes et si nous ne trouvons pas les moyens de les partager équitablement.

En troisième lieu, nous ne pouvons faire fi des revendications des autochtones. Les autochtones sont très peu représentés ici, mais je travaille dans un domaine où cette question est importante. C'est pourquoi je vous

suggère, à vous qui vous occupez de gestion, qui essayez de prévoir ce que nous ferons pendant les années 90, de tenir compte des autochtones car, en fait, ils seront dans de nombreux cas les nouveaux propriétaires des ressources. C'est à eux que vous devrez vous adresser et avec qui vous devrez négocier la façon d'exploiter leurs ressources. Cela peut vous paraître inquiétant mais, en réalité, ce n'est pas si terrible. En fait, cela pourrait se révéler très positif. Je ne voudrais pas me faire l'avocat du diable, mais si l'on considère la façon dont nous avons géré nos ressources et la façon dont nous les avons gaspillées, je me demande bien s'ils pourraient faire pire que nous? Vous savez, c'est la vérité. En conclusion, je pense que si nous tenons compte de ces facteurs, cela satisferait grandement la Manitoba Lodges and Outfitters Association.

Dick Roberts : J'éprouve certaines difficultés à accepter la notion d'un Conseil canadien des ressources halieutiques, ou d'un organisme du même genre, quel que soit son titre, simplement parce qu'à mon avis, il serait trop gros, trop lourd, pour être efficace. Nous parlons d'un ministère fédéral, peut-être même de trois. Nous parlons de dix provinces, de deux territoires, de la Fédération canadienne de la faune et des représentants de l'industrie de la pêche sportive. Et il s'agit seulement de la pêche sportive. Nous parlons ensuite de la pêche pratiquée par les autochtones, de la pêche commerciale, des syndicats, d'autres organisations de pêcheurs et de groupes de personnes engagées dans le conditionnement du poisson. Lorsqu'il faut se réunir pour traiter de l'attribution et de la gestion des stocks de poissons de fond dans l'Atlantique, il faut quasiment louer un stade et j'ai bien peur qu'il nous faille louer un stade pour recevoir tout ceux qui voudront participer à un rassemblement comme celui qui est proposé. Soit qu'il s'agisse d'un organisme tout à fait représentatif de l'ensemble des groupes intéressés, soit qu'il s'agisse d'un groupe très sélect. À mon avis, limitons-nous seulement à rédiger l'énoncé des objectifs de gestion de la pêche sportive au Canada. Restons-en à la pêche sportive.

Art Holder : Au point où nous en sommes, je ne vois pas comment quiconque aurait quelque chose à dire. En tant que représentant d'un gouvernement, je verrais d'un bon oeil la création d'un groupe de pression, dans le meilleur sens du terme, formé d'utilisateurs des ressources halieutiques qui exprimeraient collectivement leurs besoins et leurs demandes aux gouvernements. Personnellement, j'appuierais très fortement toute initiative de la Fédération canadienne de la faune ou de tout autre groupe qui pourrait agir en ce sens. À mon avis, un conseil, quel qu'il soit, ne viendrait qu'ultérieurement. Comme directeur de la Direction des pêches dans une province, je peux vous dire que nous n'avons pas eu de rencontre au sommet, c'est-à-dire au palier des ministres et des directeurs des services des pêches. Cela n'a pas eu lieu. Selon mon impression, c'est la première fois qu'on tente de considérer les choses à ce palier. Les conférences précédentes ont eu un caractère technique. Donc, je vois réellement la nécessité pour les dirigeants gouvernementaux de se rencontrer pour clarifier certaines questions. Comme bureaucrates, il existe certainement des points très délicats que nous devons étudier. Par exemple, la Loi sur les pêcheries eu égard aux habitats. Ce problème doit être résolu. La Loi n'est pas efficace en cette matière et cela n'a pas été réglé. Le gouvernement a fait les premiers pas, mais nous sommes loin de savoir comment la Loi sur les pêcheries devrait être modifiée. Je pense que nous devons communiquer. Il est certainement nécessaire de maintenir une base de données statistiques

permanente et de s'entendre sur un ordre de priorité pour la recherche. Prenons, par exemple, toutes ces discussions au sujet de l'attribution des ressources. On pourrait toujours affirmer qu'il est fondamental d'effectuer des recherches sociales sur l'universalité des problèmes d'attribution des ressources. Je ne veux pas être accusé de demander toujours plus de recherches, mais nous traitons de toutes ces questions sans pouvoir vraiment évaluer les meilleurs moyens à prendre, notamment du point de vue touristique. Beaucoup de suggestions sont faites, mais peu de réponses sont apportées. Nous pourrions nous attaquer à certains des problèmes en présence de cette façon, à l'échelle nationale. Nous pourrions, par exemple, tirer des leçons sur la façon dont les gouvernements fédéral et provinciaux agissent dans le secteur forestier. Je ne sais pas pourquoi, mais nous ne semblons pas pouvoir établir, dans le secteur des pêches, une collaboration fédérale-provinciale permettant de financer et d'appliquer les programmes.

Bill Hooper : J'émets des doutes importants sur l'efficacité des administrations fédérales et provinciales lorsqu'il s'agit d'accomplir quelque chose, surtout des choses hors de l'ordinaire, comme celles dont il est question ici. Je pense qu'il est absolument nécessaire d'informer les utilisateurs des ressources et les différents publics sur le contenu du dépliant et sur la valeur de la pêche sportive ou récréative. Et je pense que la façon d'y arriver est de susciter leur participation.

Ron Thomas : Je voudrais prendre la parole pendant cinq minutes environ. Ceux d'entre vous qui ont reçu le document intitulé Canadian Sport Fisheries Goals and Programs (Objectifs et programmes relatifs à la pêche sportive au Canada) peuvent le consulter à la page 202, où neuf points sont énumérés. Neuf points qui ont été touchés dans une plus ou moins grande mesure. Ce que j'aimerais faire, surtout d'une manière positive, c'est revenir sur ces neuf points et donner mes impressions au nom du groupe que je représente. Je ne veux pas semer la zizanie, mais plutôt déterminer où nous en sommes. Je pense que le comité a encore le temps d'accomplir d'autres choses. Il s'agit surtout de la façon dont Ken Brynaert a traité la question. Le premier point n'a pas été soulevé car il s'agit en réalité d'un problème d'organisation au palier fédéral. Dans la perspective des années 90, un des premiers objectifs de la conférence de 1984 et une de ses premières responsabilités est de prévoir la date de la prochaine conférence biennale, et de l'organiser, conférence au cours de laquelle on fera le point sur les actions décidées en 1984. Cela doit être fait, et la façon dont le gouvernement fédéral organise ces conférences ne me concerne pas, mais la démarche doit se poursuivre. En ce qui concerne le point numéro trois, les consultations intergouvernementales devraient être amorcées le plus tôt possible et il faudrait organiser des rencontres annuelles de tous les directeurs des services de la pêche sportive au Canada. Ces rencontres seraient non seulement un moyen permanent de consultations intergouvernementales et d'études des programmes, mais ses participants pourraient aussi fournir des conseils relatifs aux rapports présentés aux Conférences de la pêche sportive au Canada et aux ententes qui y seraient conclues. Cette idée est vague dans mon esprit, mais j'ai le sentiment que nous aurions peut-être besoin de deux sortes de rencontres, voire des rencontres différentes du point de vue du nombre de participants, pour atteindre des objectifs différents. Je pense que si les directeurs ou les chefs des services des pêches s'étaient rencontrés assez régulièrement au cours des six ou huit dernières années, nous aurions quelques années d'avance

car le défrichage serait fait. Quatrièmement, il est urgent de financer et d'exécuter conjointement l'enquête de 1985 sur la pêche sportive au Canada. À mon avis, si quelqu'un s'oppose à cela, Monsieur, ça ne vaut plus la peine d'y penser. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Cinquièmement, il faudrait créer un comité intergouvernemental pour étudier différentes options et formuler des recommandations concernant l'établissement et le fonctionnement d'un Fonds canadien de développement de la pêche récréative. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un point prioritaire ici, car cela a été proposé d'autres manières et, selon toute vraisemblance, le projet se réalisera ou mourra de sa belle mort. Est-ce que quelqu'un veut faire un commentaire rapidement à ce sujet?

Art Holder : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je pense qu'il s'agit d'un projet très intéressant qui doit être étudié dès maintenant. Ce n'est peut-être pas un point prioritaire, mais il faut quand même l'examiner.

Ron Thomas : Sixièmement, il faudrait créer un groupe de travail formé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'industrie. Ce groupe consulterait tous les organismes engagés dans la pêche sportive sur la nature, l'opportunité et la faisabilité d'une stratégie de commercialisation et de développement de la pêche sportive dans un cadre touristique. Des rapports à ce sujet devraient être présentés à la première rencontre des directeurs des services de la pêche sportive et à la prochaine Conférence de la pêche sportive au Canada. Quelqu'un a dit, je ne me rappelle plus qui, qu'il faut avoir un produit à vendre avant d'en faire la commercialisation. À mon avis, nous faisons face à un problème d'approvisionnement qui fait que toute stratégie de commercialisation serait plutôt inappropriée à l'heure actuelle.

Don Toews : Je n'accorderais pas la priorité à cette question non plus. Il me semble que la présente conférence fait ressortir des problèmes reliés aux ressources plutôt que des problèmes de commercialisation. Ensuite, je ne pense pas que le groupe mentionné soit nécessairement l'option la plus adéquate en matière de développement touristique. Je pense qu'il faudrait laisser agir librement les marchés touristiques.

Ron Thomas : Septièmement, même si d'autres moyens sont employés, il faudrait présenter aux directeurs des services de la pêche sportive, pendant leur première rencontre, des rapports et des recommandations sur des questions d'habitats et de recherche scientifique. C'est un point important, et je pense que personne ne le contestera. Huitièmement, dans le même ordre d'idées, il faudrait rétablir le Centre canadien de documentation sur les pêches et le SIG, comme cela a été recommandé pendant la conférence de 1981. J'appuie fortement cette recommandation. En 1970, 1972 et 1974, le gouvernement fédéral a admis qu'il devait donner l'exemple et qu'il devait fournir des services. Pour ceux d'entre vous qui ne savent pas ce qu'est le SIG, si nous publions quelque chose à ce sujet, nous pourrions demander à Archie d'en faire cinquante copies et d'en envoyer aux intéressés, y compris l'EIFAC en Europe, et d'autres intervenants. Neuvièmement, il faudrait tenir en 1985 un symposium international sur l'évaluation économique de la pêche sportive comme celui qui a eu lieu en 1965. Cela permettrait de clarifier et de résoudre les questions qui sont demeurées en suspens concernant l'évaluation de la pêche sportive ainsi que la définition et la portée de la notion d'utilisation optimale des ressources.

Archie Tuomi : Cette idée me sourit car j'ai commencé à m'occuper d'évaluation économique des pêches récréatives au Symposium de 1965 sur les aspects économiques de la pêche sportive. Des exemplaires des actes du symposium ont été diffusés partout dans le monde et presque toutes les grandes bibliothèques en ont. Ils continuent d'être cités. Je pense que nous pourrions nous en inspirer pour franchir un autre grand pas, comme en 1965. Je pense que nous pouvons accomplir beaucoup de choses. C'est peut-être de la partialité, mais j'appuierais cette idée.

Charles Livingston : Je ne suis pas négatif face à ce que nous avons fait. Ce qui a été accompli ici est un point de départ qui pourrait se développer de façon intéressante du point de vue des relations entre les gouvernements et, essentiellement, les groupes d'intérêt public. Et je crois que ces derniers devraient participer autant qu'ils le désirent.

Ron Thomas : Je voulais savoir quels éléments du document faisaient consensus et lesquels ne le faisait pas. Et çà s'est assez bien passé. Mon intervention se limitait strictement au document auquel Ken a réagi.

Bob Duncombe : À Tourisme Canada, dans le nouveau ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale, la plupart des relations au niveau fédéral ont été établies avec Parcs Canada et Transports Canada. Maintenant que Pêches et Océans envisage d'accorder plus d'importance à la pêche sportive, il me semble que nous devrions entretenir dorénavant des relations avec ce ministère. Toutefois, j'ai également entendu dire qu'il est inutile d'appliquer un programme de commercialisation s'il n'y a pas de produit à commercialiser. Nous allons donc consulter Pêches et Océans, comme nous le faisons avec Parcs Canada et Transports Canada, en vue de faire la promotion de la pêche sportive, si c'est ce que vous voulez. En 1985, par exemple, soit l'année du centenaire des Parcs nationaux du Canada, le thème sera le suivant : 100 ans de conservation du patrimoine. Le programme de Tourisme Canada sera donc axé sur le patrimoine. Nous pourrions faire la même chose pour les pêches dans l'avenir mais, d'après ce que je constate, l'industrie elle-même, la Fédération canadienne de la faune et d'autres intervenants veulent s'assurer qu'il y a bien un produit à promouvoir.

Roger Liddle : En ce qui touche la commercialisation de la pêche sportive, à mon avis, nous ne voulons pas dire qu'il n'existe pas un marché. Il se peut que nous ayons des problèmes d'approvisionnement dans certaines régions, mais il existe certainement un très fort marché des produits de la pêche au Canada. Je verrais d'un très mauvais oeil qu'on dise à Tourisme Canada de mettre la sourdine à leur présente activité de promotion de la pêche.

Archie Tuomi : Je pense que nous en sommes au point, comme cela était visible au début, où nous devons entretenir des relations plus étroites et apprendre à travailler ensemble. Nous sommes probablement à mi-chemin entre la première et la deuxième étapes. Et, selon moi, il conviendrait de s'arrêter à ce point.

Victor Rabinovitch : Je voudrais simplement ajouter une note positive aux échanges. Hier soir, le ministre s'est engagé très clairement, en son propre nom et au nom de son ministère, à accorder plus d'importance à la pêche sportive et à augmenter la visibilité de ce secteur. Une des raisons pour lesquelles je n'ai pu être ici aussi longtemps que je l'aurais aimé ces deux

derniers jours, c'est que j'ai dû me battre au téléphone pour obtenir davantage de ressources financières et humaines car, comme les gens du secteur privé et les bureaucrates du secteur public le savent, c'est vraiment là le noeud de la question. Concernant certaines des questions dont nous venons de traiter, je veux vous assurer que je vais faire tout mon possible afin d'obtenir les dollars nécessaires pour améliorer le SIG et le Centre de documentation et pour faire plus que ce qui a été fait ces dernières années. Je suis très décidé à aller dans ce sens.

PERSPECTIVES EXTÉRIEURES SUR LES OBJECTIFS DE LA PÊCHE SPORTIVE ET LA PRÉPARATION DES PROGRAMMES

États-Unis

Dr. Robert F. Hutton
Chief Constituent Affairs Staff
U.S. National Marine Fisheries Service (États-Unis)

Introduction

Je vous remercie profondément pour votre invitation. Je suis venu à la Conférence canadienne sur la pêche sportive de 1984 dans un triple but. Premièrement, je me suis engagé envers votre président, M. A.L.W. Tuomi, à participer à cette tribune. Deuxièmement, je veux en apprendre le plus possible lors de vos débats et délibérations. Troisièmement, je viens pour retrouver d'anciennes connaissances et, je l'espère, faire de nouveaux amis. Aujourd'hui, on va examiner les réalisations d'autres pays et organismes en ce qui concerne la formulation des objectifs pour la pêche sportive et la mise en oeuvre des politiques. J'ai l'intention de vous faire part de mon opinion personnelle en ce qui concerne l'élaboration de politiques pour la pêche sportive marine (" marine recreational fisheries ", MRF), et de leur adoption et mise en oeuvre par le National Marine Fisheries Service (NMFS).

Je tiens à souligner que votre voisin du sud ne veut en aucune manière essayer de vous convaincre que notre méthode est la meilleure et que vous devriez suivre notre exemple. Cela serait très présomptueux et de fort mauvais goût de ma part. Cependant, notre expérience, nos réussites, nos échecs et nos négligences vous permettront peut-être d'éviter certains écueils et d'élaborer une politique qui soit mieux adaptée à vos besoins. Et, avant de répondre aux questions que vous pourriez me poser, j'aimerais brièvement exposer le processus par lequel le NMFS est arrivé à sa politique MRF, et à son application.

Repères historiques 1871-1969

Pour mieux cerner le sujet, je vais passer en revue certains événements historiques qui ont influé sur l'élaboration des politiques fédérales et sur les diverses juridictions en matière de pêche aux États-Unis, particulièrement lorsqu'elles sont liées à l'élaboration et à l'application des politiques MRF du NMFS.

1871

En 1871, juste six années après la fin de la guerre civile et une année après la création de la American Fish Culturists Association (connue sous le nom de American Fisheries Society), le Congrès des États-Unis autorisa la création de la U.S. Commission on Fish and Fisheries, dont Spencer F. Baird, Secrétaire adjoint de la Smithsonian Institution fut nommé Commissaire.

Il fut chargé d'étudier la conservation des espèces comestibles le long des côtes et dans les lacs du pays. Ce fut le début des recherches sur les pêcheries par le gouvernement fédéral des États-Unis. Avant cette date,

dix États, en commençant par le Massachusetts en 1865, s'étaient dotés de commissions des pêches. Ces commissions ne possédaient qu'un budget très limité, et elles s'occupaient essentiellement de réglementation.

1903

En 1903, le nom de U.S. Commission on Fish and Fisheries fut changé en United States Bureau of Fisheries.

1950

Le Federal Aid in Fish Restoration Act, loi de 1950 (appelée parfois Dingell-Johnson Act, ou DJ Act), permet au gouvernement fédéral de verser des subventions pour aider les États à résoudre leurs problèmes de pêche sportive. Le Secrétaire de l'Intérieur est chargé de collaborer avec les États pour la restauration des pêches et l'application des projets de gestion.

1953

Après les nombreux et complexes litiges dont fut saisie la Cour suprême des États-Unis, on décida qu'en vertu du Submerged Lands Act (SLA) de 1953, tous les États côtiers seraient les propriétaires des ressources naturelles au large de leurs côtes; ils auraient notamment " le droit et le pouvoir de gérer, d'administrer, de louer, de développer et d'exploiter les terres immergées et les ressources naturelles... conformément aux lois de l'État ". Selon la SLA, les ressources naturelles comprennent, sans aucune limitation, " le pétrole, le gaz, et tous les autres minéraux; les poissons, crevettes, huîtres, palourdes, crabes, homards, éponges, varech, et autres plantes ou animaux marins... ". La juridiction des États côtiers sur ces ressources naturelles fut portée par la SLA à trois milles marins au large de la côte, à l'exception des États en bordure du golfe du Mexique, qui bénéficièrent de limites de juridiction plus étendues (jusqu'à un maximum de trois lieues marines), en vertu d'accords historiques.

1956

Le Fish and Wildlife Act fut adopté en 1956 par le Congrès des États-Unis, et signé le 8 août 1956 par le président Eisenhower. Dans la Declaration of Policy, la loi précise ce qui suit : " le Congrès déclare que les poissons, les crustacés, et les ressources fauniques de la Nation représentent une importante contribution matérielle à notre économie nationale et à notre approvisionnement en nourriture, ainsi qu'à la santé, au bien-être et aux loisirs de nos citoyens; ces ressources constituent une forme vivante et renouvelable de la richesse nationale, qui peut être conservée et considérablement améliorée grâce à une gestion appropriée, mais qui peut également être détruite si elle est négligée ou exploitée de façon déraisonnable; ... ". Conformément à la loi, étaient créés le Bureau of Commercial Fisheries et le Bureau of Sport Fisheries and Wildlife, formant le U.S. Fish and Wildlife Service du ministère de l'Intérieur.

1959

Le Migratory Marine Game Fish Study Act de 1959 donne au Secrétaire de l'Intérieur le mandat " d'entreprendre une étude complète et régulière sur les poissons gibiers marins migratoires, d'importance pour les pêcheurs sportifs des États-Unis ", avec des dépenses maximales admissibles de 2,7 millions de dollars pendant n'importe quel exercice financier dans le cadre de la loi.

1959-1965

Bien que le Fish and Wildlife Act de 1956 invoque " le droit inhérent de chaque citoyen et habitant des États-Unis à se livrer à l'activité de la pêche pour son propre plaisir et bien-être ", rien ou presque rien n'est envisagé au niveau fédéral dans le domaine de la pêche sportive, jusqu'à l'adoption du Migratory Marine Game Fish Study Act de 1959. Il faut, cependant, noter que la première des études régulières sur les activités de pêche et de chasse aux États-Unis, effectuées tous les cinq ans par le U.S. Fish and Wildlife Service, fut conduite en 1955. Les vrais travaux dans le cadre du Migratory Marine Game Fish Act commencèrent pendant le début des années 1960 dans les laboratoires du Bureau of Sport Fisheries à Sandy Hook (Highlands), au New Jersey, à Narragansett, au Rhode Island, et à Tiburon, en Californie. En 1966, le laboratoire de Panama City ouvrait ses portes, et en 1972 (après le transfert du programme à l'extérieur du Bureau), c'est le laboratoire de Port Aransas qui est mis en service. Au début, les budgets des laboratoires sont modestes, n'atteignant en tout qu'un demi-million de dollars vers le milieu des années 1960.

1966

Tout en maintenant la limite territoriale de trois milles marins, les États-Unis adoptent en 1966 l'Exclusive Fishery Zone Act (EFZA), qui étend sa juridiction sur les pêches à douze milles marins au large de la côte, ce qui ajoute donc une ceinture supplémentaire de neuf milles marins de large à la juridiction nationale. Le gouvernement fédéral ne réglemente pas la pêche dans cette zone contiguë, si ce n'est d'en interdire l'accès aux bâtiments de pêche étrangers ou de leur faire respecter la réglementation.

Période d'expansion, d'expériences et d'erreurs, 1970 - 1979

1970

En vertu du Plan de réorganisation n° 4 de 1970, le National Marine Fisheries Service est constitué au sein de la National Oceanic and Atmospheric Administration du ministère du Commerce. Parmi d'autres responsabilités, le NMFS est chargé de la politique MRF, autorisée en vertu du Migratory Marine Game Fish Study Act de 1959, qui ne relève plus dès lors du U.S. Fish and Wildlife Service. A cette époque, 60 personnes étaient employées au programme, la plupart d'entre elles à Sandy Hook, au New Jersey, et le budget annuel était juste d'un peu plus d'un million de dollars.

1972 - 1973

Le Marine Mammal Protection Act de 1972 et le Endangered Species Act de 1973 donnent au National Marine Fisheries Service de nouvelles et importantes responsabilités, mais, au départ, très peu de fonds supplémentaires.

1976

Avant 1976, la gestion des pêches aux États-Unis n'était assurée que par les gouvernements des États pour les poissons capturés dans leurs eaux, ou dans certains cas, débarqués dans leurs ports. La gestion par le gouvernement fédéral se limitait aux stocks situés à l'extérieur des eaux territoriales des États, relevant des traités internationaux. En 1976, fut adopté le Magnuson Fishery Conservation and Management Act (MFCMA) (16 U.S.C. 1801 et seq.). La loi étendait la juridiction des États-Unis sur les pêches à 200 milles au large des côtes américaines, et elle prévoyait la création de huit Conseils régionaux de gestion des pêches pour administrer ce secteur conjointement avec les États et le National Marine Fisheries Service (NMFS) de la National Oceanic and Atmospheric Administration du ministère du Commerce. Les conseils préparent, surveillent et revoient les plans de gestion des pêches, tandis que le Secrétaire au Commerce, par l'intermédiaire du NFMS, les étudie et, s'ils sont approuvés, les met en pratique. Les conseils sont formés de fonctionnaires des États et du gouvernement fédéral, ainsi que de membres du public en général. Les plans sont un outil de base et décrivent les mesures de conservation, de gestion et de réglementation pour chaque type de pêche. Des dispositions ont été prévues dans les cas où les conseils doivent gérer des stocks conjointement les uns avec les autres, avec les États, ou encore avec le Canada ou le Mexique. Ainsi, grâce à l'adoption du MFCMA, les politiques américaines ont changé et le rôle de gestion du gouvernement fédéral s'est déplacé de la gestion des pêches relevant d'accords internationaux vers la gestion de toutes les pêches à l'intérieur de la zone de conservation, dans le cadre d'un système de réglementation avec participation, où interviennent les conseils et le public. Mais, il ne faut pas oublier que les États exercent toujours leur contrôle sur les pêches à moins de trois milles de leurs côtes.

1979

Pendant les années 1970, de nombreuses critiques ont été émises par beaucoup de personnes et d'organismes en ce qui concerne un certain zèle de la part du National Marine Fisheries Service au niveau des intérêts commerciaux. Ces accusations mettaient en doute l'engagement du NMFS vis-à-vis de la politique MRF, avec références à l'appui, provenant de diverses publications, lettres et réunions.

Le réveil (ou réussite partielle), 1980 - 1984

1980-1982

En 1980 et au début de 1981, à la demande de l'" Assistant Administrator " pour les pêches, le bureau des politiques et de la planification du NMFS a évalué le programme MRF de l'organisme. Le rapport

d'évaluation détaillé de 186 pages fut terminé en juillet 1981. Ce rapport justifiait un grand nombre des allégations voulant que le NMFS n'ait pas accordé toute l'attention requise à la MRF.

Les extraits suivants du rapport d'évaluation illustrent le ton des commentaires :

> " L'existence du programme des pêches sportives marines du NMFS a été perturbée par des pressions à peu près constantes de la part de représentants locaux en faveur d'un programme plus vaste et plus visible. Ces pressions étaient accompagnées par des allégations répétées voulant que le NMFS, en tant que successeur du Bureau of Commercial Fisheries, avait trop favorisé la pêche commerciale dans le cadre de ses programmes, et qu'il ne s'était pas assez intéressé au côté récréatif. "

> " Le NMFS et le NOAA, en partie au moins pour répondre à ces facteurs externes, ont fait de nombreuses déclarations pour signifier leur intérêt grandissant pour les questions de pêche sportive. Beaucoup, sinon la plupart de ces voeux pieux sont malheureusement tombés dans l'oubli, avec peu ou pas dutout de suivi. Des déclarations d'intention répétées, suivies d'aucune action ou presque, ont conduit à un manque de crédibilité considérable, dans certains cas, très justifiable. "

Avec les résultats du rapport d'évaluation MRF comme point de départ, un groupe de travail spécial a été créé pour préparer une politique qui intégrerait de façon plus complète les questions de MRF dans les principaux services et activités de l'Agence et du programme. Le groupe de travail a défini le secteur MRF selon trois éléments : la ressource (poissons et habitat), les utilisateurs (pêcheurs, consommateurs, public en général), et l'industrie (pour les fournitures en biens et services, comme les appâts, les engins, les bateaux, les moteurs, la location, les forfaits, etc.). Les problèmes liés à chacun de ces éléments ont été étudiés dans le rapport.

Le 13 octobre 1981, William G. Gordon, directeur adjoint pour les pêches, au NMFS/NOAA, a officiellement adopté, au nom de l'Agence, les politiques MRF proposées par le groupe de travail. Le 9 février 1982, un avis d'adoption de la politique NMFS/MRF paraît au Federal Register sous le sceau de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) du ministère du Commerce. Cette politique précise ce qui suit :

> " Le NMFS, dans le cadre de ses divers programmes, protégera, conservera, améliorera, administrera et développera les ressources halieutiques importantes pour la Nation, de façon à augmenter ses réserves alimentaires; créera des conditions favorables tant pour les pêcheurs commerciaux que pour les pêcheurs sportifs de mer, avec comme principe de base un rendement optimal; favorisera les activités qui aideront les industries de la pêche commerciale et de la pêche sportive marine à se développer pleinement. "

Cette politique répond à l'orientation de la direction de la NOAA en ce qui concerne les priorités en matière de politiques et de gestion, et met l'accent sur la compétitivité internationale de l'industrie américaine, grâce à l'amélioration de la productivité et de l'innovation au sein de l'entreprise américaine, et à la déréglementation gouvernementale au niveau de l'industrie. Cette politique est maintenant appliquée par l'intermédiaire du processus de planification stratégique du NMFS, en tenant compte de dix propositions spéciales du groupe de travail et des contraintes budgétaires fédérales.

D'après le groupe de travail, il faudrait accorder une très grande priorité aux trois premières propositions. Voici les dix propositions :

1. Le NMFS devrait mettre au point un système complet d'acquisition et d'analyse de données MRF (données de participation, de récolte, d'effort et renseignements socio-économiques), fonctionnant de façon régulière et permanente.

2. Le NMFS devrait mettre en oeuvre un vigoureux programme de communication et de coordination en matière de MRF, avec les pêcheurs, l'industrie, les groupes constitués et les organismes gouvernementaux (fédéral, États, et administrations locales).

3. Le NMFS devrait étendre son rôle habituel, dans lequel il considère uniquement les ressources halieutiques dont dépend la pêche sportive marine, pour s'intéresser davantage aux domaines de MRF liés aux utilisateurs des MRF et aux industries oeuvrant pour les MRF. En ce qui concerne l'industrie des MRF, le NMFS devrait identifier et reconnaître cette industrie comme un secteur à part entière, et élaborer une stratégie pour l'aider à surmonter ses problèmes et améliorer son rendement et sa productivité.

4. Le NMFS devrait examiner la qualité et la sécurité de ses produits, la nomenclature, ainsi que les programmes pour les consommateurs, afin de déterminer comment ces programmes peuvent contribuer à répondre aux besoins d'information et de formation des utilisateurs des MRF.

5. Le NMFS devrait entreprendre une évaluation complète des plans de gestion et des réglementations, en vigueur actuellement pour la pêche, de façon à s'assurer que l'industrie de la pêche aux États-Unis (commerciale et sportive) ne subisse pas le fardeau de règlements inutiles ou inefficaces. De plus,le NMFS devrait s'assurer que les avantages tirés de ces réglementations en justifient le coût.

6. Les activités de recherche du NMFS, visant à promouvoir la conservation et la gestion, devraient se poursuivre et, là où c'est possible, être améliorées, pour répondre aux besoins d'information biologique et écologique sur les MRF, qui ont été décelés et qui sont importants aussi pour le développement des MRF.

7. Le NMFS devrait continuer à collaborer avec les États et les autres pays en vue d'améliorer la conservation et la gestion des ressources halieutiques, relevant de diverses juridictions.

8. Le NMFS devrait poursuivre, dans la mesure du possible, ses efforts pour minimiser la destruction et la diminution des ressources côtières et marines, résultant de l'altération de l'habitat. Il faut davantage veiller à ce que s'établisse un équilibre entre, d'une part, atténuation et amélioration, et d'autre part, développement.

9. Le NMFS devrait jouer un rôle de catalyseur avec les autres organismes gouvernementaux (fédéral, États et administrations locales) et les groupes privés, de façon à faciliter l'accès aux ressources, à offrir de plus grandes possibilités pour les utilisateurs des MRF et à stimuler la croissance de l'industrie des MRF.

10. Le NMFS devrait collaborer avec les intéressés, afin de trouver de nouveaux mécanismes de financement pour les activités MRF, y compris l'expansion du programme Dingell-Johnson, par lequel l'utilisateur tire des profits tout en payant sa part. Le NMFS devrait également promouvoir de façon dynamique une réglementation appropriée qui lui permettrait d'obtenir la capacité nécessaire, tant au niveau fiscal qu'à celui des programmes, pour faire face à ses responsabilités concernant les MRF.

1983 - 1984

Les objectifs de rendement, répondant à la mission d'ensemble et aux objectifs du NMFS et aux politiques MRF, ont été définis pour toute l'Agence et ont été appliqués dans le cadre du Senior Executive Service, de la Merit Pay, et du système d'employés à contrat de la General Work Force, chaque fois que c'était possible, dans tout le pays.

Bien qu'il y ait encore des problèmes importants au niveau de l'application des politiques MRF, le système NMFS/MRF a généralement été bénéfique pour l'Agence.

Remarque : Le 25 novembre 1983, la NOAA a inscrit une politique de conservation de l'habitat au Federal Register pour le NMFS. Cette politique met l'accent sur les activités de conservation de l'habitat du NMFS et, en même temps, prévoit l'intégration des principes de conservation de l'habitat dans tous les grands programmes et activités de l'Agence. Le but de la politique est de rendre les activités de conservation de l'habitat du NMFS plus conformes aux visées et objectifs de l'Agence, tels que définis dans le plan stratégique du NMFS, et de permettre l'établissement et le respect des priorités. Les politiques de MRF et de conservation de l'habitat ont été conçues pour se compléter entre elles.

MISSION DE L'AGENCE

RÉALISER UNE EXPLOITATION OPTIMALE ET RÉGULIÈRE DES RESSOURCES MARINES VIVANTES DANS L'INTÉRÊT DE LA NATION.

PLAN STRATÉGIQUE DU NMFS

. Mise en place d'un cadre de travail pour les buts et les objectifs du NMFS.

. Conformité avec la mission de l'Agence.

. Conformité avec l'évaluation des tendances actuelles et futures de l'environnement des pêches.

. Conformité avec les stratégies des programmes nationaux et régionaux.

. Prévision des ressources requises par le NMFS pendant les cinq prochaines années pour atteindre ses buts et objectifs.

. Stabilité pour la direction de l'Agence, et flexibilité en tant que document de travail.

. Évaluation périodique du niveau de progression, et mise à jour annuelle du plan.

BUTS DU NMFS

. Conserver et gérer les ressources halieutiques pour le plus grand intérêt des États-Unis.

. Maximiser les bénéfices économiques et sociaux découlant des ressources halieutiques des États-Unis, en contribuant à la stabilité et à la croissance des pêches à l'échelle de la Nation.

. Conserver les populations de mammifères marins et d'autres espèces menacés par les activités humaines domestiques et internationales.

. Conserver les habitats marins et les écosystèmes connexes nécessaires à la survie des ressources marines.

États-Unis

Financement des programmes pour la pêche sportive : États-Unis

Gilbert C. Radonski
Président, Sport Fishing Institute

M. Archie Tuomi m'a invité à cette conférence à la seule condition que je parle des programmes de financement de la pêche sportive, qui ont été mis en oeuvre aux États-Unis. Étant donné que mon expérience ne se situe qu'au niveau des programmes de financement aux États-Unis, mes commentaires auront inévitablement un petit caractère chauvin. Mais, ils ne seront ni condescendants, ni pédants, ni hautains vis-à-vis des programmes actuellement en cours au Canada.

Les programmes de financement de la pêche sportive ont évolué dans le cadre d'un ensemble très complexe d'organismes dont relève la gestion des pêches aux États-Unis. De façon générale, le pouvoir de gérer et de réglementer la pêche sportive aux États-Unis incombe à chacun des 50 États. Dans les États côtiers, ce pouvoir s'étend habituellement jusqu'à trois milles au large (mer territoriale). Au-delà de cette limite de trois milles et jusqu'à une distance de 200 milles (zone de conservation), c'est le gouvernement fédéral qui est responsable de la gestion. Bien qu'elle n'ait

pas encore été mise en pratique, c'est le gouvernement fédéral qui détient la juridiction sur les stocks de poissons qui se déplacent entre la mer territoriale et la zone de conservation.

Même si la gestion de la pêche sportive est largement du ressort des gouvernements des États, il y a des situations où le gouvernement fédéral conserve des droits de propriété. C'est notamment le cas des terres fédérales, où le gouvernement fédéral se réserve la propriété des ressources en poissons et en faune. Ces cas se limitent à certains parcs nationaux, à des terrains militaires relevant de la Défense nationale, et à des territoires appartenant aux Indiens conformément à un traité. Mais, à l'échelle du pays, il s'agit là d'une très petite fraction de la superficie totale. Les principales régions où le gouvernement fédéral et les gouvernements des États gèrent ensemble la pêche sportive sont celles où une initiative fédérale attire un grand nombre d'utilisateurs, exerçant ainsi une contrainte excessive sur la ressource. Parmi ces régions, on peut citer les parcs nationaux, les forêts nationales, d'autres territoires fédéraux destinés aux loisirs, et les réservoirs aménagés par le gouvernement fédéral. À noter, cependant, que dans la plupart de ces derniers cas, la propriété de la ressource halieutique est conservée par les États, et que tout régime de gestion des pêches doit être autorisé par les États, en général conformément à leurs règlements.

À mesure que je décrirai divers programmes de financement, mis en oeuvre aux États-Unis, il deviendra évident que relativement peu de dollars provenant du Trésor fédéral vont aux États pour la gestion effective de leur pêche sportive. En outre, à mesure que j'explorerai les divers mécanismes et possibilités de financement, il faudra garder à l'esprit que le processus politique américain est régi par une relation État-Gouvernement. De façon plus simple, la Constitution des États-Unis donne individuellement à chaque État tous les droits qui ne sont pas réservés exclusivement au gouvernement fédéral. Cela permet une interprétation très large, et on parle des " Droits de l'État ". Les États protègent jalousement leurs droits, alors que le gouvernement fédéral exerce une pression constante pour intervenir d'une façon ou d'une autre, généralement en fournissant des fonds " à certaines conditions ".

Que les fonds déboursés proviennent du Fédéral ou de l'État, il faut intéresser de plus en plus le public aux ressources halieutiques. Il ne fait pas de doute que, si on veut attirer le public sportif vers la pêche, les ressources halieutiques doivent être suffisantes en quantité et en qualité pour attirer les dollars que le pêcheur est prêt à consacrer volontairement aux activités de plein air. En 1980, selon l'étude nationale sur les loisirs associés à la chasse, à la pêche et à la faune du FWS (Fish and Wildlife Service) des États-Unis, les pêcheurs ont dépensé 17,3 milliards de dollars pour la pêche sportive. La protection, la gestion et l'amélioration des ressources halieutiques, auxquelles on consacre des sommes aussi importantes, sont essentielles pour l'économie des États-Unis.

On ne pourra améliorer les ressources halieutiques qu'en augmentant les dépenses d'immobilisation pour la gestion à grande échelle des eaux déjà utilisées, et l'aménagement de nouvelles formations aquifères convenant à la pêche. À la fin des années 1960 et au début des années 1970, le gouvernement des États-Unis a investi d'énormes montants dans des projets de développement hydrographique (réservoirs) pour la maîtrise des crues, l'aménagement

d'installations hydro-électriques, etc. Bien que la pêche sportive soit considérée comme un avantage secondaire, et non un objectif prioritaire, les millions de nouveaux acres d'eau ont considérablement augmenté la capacité de base de la ressource halieutique. Il en a résulté des possibilités améliorées et plus nombreuses pour la pêche. On estime qu'environ un tiers de toute la pêche en eau douce aux États-Unis se pratique dans des bassins artificiels.

En 1972, une loi fédérale (Clean Water Act) a été adoptée, et a permis d'accroître considérablement les ressources pour la pêche, grâce au nettoyage d'eaux très polluées. Le gouvernement fédéral a dépensé plus de dix milliards de dollars avec, comme objectif, de rendre toutes les eaux des États-Unis " propres à la pêche et à la natation " dès 1983. Les deux phénomènes combinés de l'aménagement de nouveaux bassins et du nettoyage des eaux polluées ont augmenté les possibilités de pêche, ce qui a attiré des millions de nouveaux pêcheurs. En 1965, il y avait environ 28,3 millions de pêcheurs sportifs, et en 1975 ils atteignaient 54 millions. En 1980, il n'y avait plus guère de construction de grands réservoirs, ce qui mettait fin à la création de nouvelles eaux de pêche, et la plupart des formations très polluées étaient décontaminées. L'arrêt brusque de la multiplication des nouvelles pêcheries sportives se reflète par une stabilisation du nombre de pêcheurs à la ligne. En 1980, une étude du FWS des États-Unis a révélé qu'il y avait 54 millions de pêcheurs sportifs, le même nombre qu'en 1975, ce qui indique un plafonnement du nombre de ces pêcheurs, les nouveaux venus compensant l'attrition. À ce stade-ci, on peut dire qu'une expansion significative de la ressource halieutique de base permettant de répondre au nombre croissant de pêcheurs sportifs, ne sera possible qu'avec l'aide d'investissements importants de la part du gouvernement fédéral et (ou) des États. Il ne s'agit plus d'augmenter la base (c'est-à-dire créer de nouvelles eaux de pêche) pour répondre aux besoins des pêcheurs sportifs, mais plutôt d'améliorer la gestion de la ressource halieutique existante de façon à répondre à la croissance future du nombre de pêcheurs.

La gestion intensive des pêches est coûteuse, mais rentable. Lors d'un témoignage dans le cadre d'une audience au Congrès pour le rétablissement de la Loi sur la conservation des poissons anadromes, il fut démontré que chaque dollar dépensé pour la pêche d'espèces anadromes rapportait 17 $ à l'économie.

Mais d'où viendra l'argent pour la gestion des pêches à une époque de récession économique et de restrictions des budgets fédéraux pour la pêche? Une seule réponse possible : du pêcheur sportif, l'utilisateur de la ressource. Alors l'argent viendra-t-il d'une augmentation générale des droits pour les permis de pêche? Un examen du système complexe et très variable de la perception des droits pour le permis de pêche dans les 50 États, et des imbrications politiques qui sont associées à toute augmentation substantielle de ces droits à une date donnée, montre que la réponse est probablement négative. Nous savons que l'augmentation de la taxe historique de base Dingell-Johnson (une taxe proportionnelle à la valeur, au niveau du fabricant, sur certains articles de pêche, que l'on étudiera en détail plus loin) ne fait pas l'unanimité. L'argent devrait-il venir du trésor général des États? D'impôts spéciaux? D'où?

Comme je ne comprend pas le système fiscal canadien, qu'il soit fédéral ou provincial, je n'essaierai pas de proposer des modes de génération de revenus, applicables dans votre cas. J'aimerais plutôt décrire les méthodes utilisées par notre gouvernement fédéral et ceux des États, en parlant de leurs avantages et de leurs défauts, ainsi que de la philosophie qui inspire diverses méthodes.

À la fin de 1982, le SFI (Institut américain de la pêche sportive) a envoyé des questionnaires aux organismes responsables de la pêche et de la faune dans les 50 États, leur demandant des renseignements sur leurs sources de revenus et le financement des programmes de pêche pendant l'exercice financier 1982. Les questionnaires furent remplis et renvoyés par chacun des 50 États, responsables de la gestion des pêches sportives, tant en eau douce qu'en mer. (Pour un rapport détaillé sur les résultats du questionnaire au sujet du financement, voir le SFI BULLETIN 343, Avril 1983.)

Les programmes pour les pêches, parrainés par les 50 organismes d'États responsables des pêches, ont bénéficié en tout d'environ 304 millions de dollars de revenus en 1982. Les droits pour les permis de pêche sportive constituaient la principale source de revenus, soit 72 %, suivis des paiements fédéraux, 16 %, puis des taxes générales retenues par les législatures des États, et les taxes spéciales, comme celles sur le carburant pour les bateaux, les taxes sur les cigarettes et les taxes à la production, 8 %. Les 4 % restants provenaient d'une myriade de sources, comme les amendes et les confiscations, les contraventions imposées pour la mort de poissons, les droits payés par divers utilisateurs, les ventes de produits, les contrats avec d'autres organismes, les fonds d'allègement provenant de compagnies hydro-électriques ou autres, privées ou municipales, etc.

Quatre secteurs de financement ont été caractérisés : permis de pêche sportive, paiements fédéraux, taxes spéciales, autres. J'aimerais examiner chacun de ces secteurs en particulier.

Permis de pêche sportive

Par permis de pêche sportive on entend tout droit exigé par n'importe quel organisme gouvernemental pour avoir accès à la pêcherie sportive. Dans beaucoup d'États, le revenu des permis de pêche sportive a constitué de tout temps la base du financement des organismes responsables des pêches. Des 54 millions de pêcheurs sportifs recensés en 1980 aux États-Unis, environ 29 millions détenaient un permis. Dans la plupart des États, les jeunes, les personnes âgées, les infirmes et les militaires sont exemptés de permis de pêche, conformément à la loi (les droits et les exemptions pour les permis de pêche, dans chacun des 50 États, ont été relevés dans le NATIONAL SURVEY OF SPORT FISHING LICENSE REQUIREMENTS de 1983, par le SFI, auprès duquel on peut se procurer le document).

Beaucoup de législatures d'États ont considéré l'octroi d'exemptions de permis aux catégories mentionnées précédemment, comme une exemption de nature sociale, et n'ont accordé aucune compensation au ministère de la Pêche de l'État pour les revenus ainsi perdus. Si le permis de pêche est réellement une taxe imposée à l'utilisateur, alors tous les utilisateurs doivent payer. La perte de revenu, par suite des exemptions pour les permis, doit être supportée par le Trésor général de l'État; elle ne doit pas être considérée

comme une dépense supplémentaire imputée au secteur de la société acheteur de permis. Exemple : la Californie a compensé l'organisme responsable des pêches pour les exemptions de permis de pêche accordées aux citoyens âgés (généralement plus de 62 ans). Mais, en 1981, les autorités de la Californie n'ont plus concédé cette compensation. Alors, en 1982, le service des pêches n'a plus donné d'exemption aux citoyens âgés; ils furent obligés d'acheter le permis comme tout le monde. En 1982, la Californie était le seul État qui n'accordait pas aux citoyens âgés une exemption pour le permis, ou qui en réduisait le coût.

Les organismes responsables des pêches au niveau des États doivent compter sur la vente des permis de pêche comme principale source de revenus pour financer les programmes de conservation des pêcheries. Les services des États responsables de la pêche et de la chasse ont tiré ces dernières années des revenus intéressants de la vente des permis de pêche. La période 1967-1978 a été marquée par une grave inflation qui a presque diminué de moitié la valeur du dollar U.S. (valeur du dollar U.S. en 1967 = 1,00, valeur du dollar U.S. en 1978 = 1,95). Pendant cette même période, le revenu provenant des permis de pêche a augmenté par un facteur de 2,17. Le gain net de 11 %, après compensation pour l'inflation, représente une légère croissance réelle. Les augmentations annuelles de ventes de permis de pêche en 1964-1974 étaient de 3,4 % par an, pour se stabiliser par la suite. En 1977 et 1978, le nombre de permis vendus a diminué. Les ventes de 1979 et 1980 n'étaient que légèrement supérieures à celles de 1976. Mais, pendant cette période, l'inflation galopante prenait le pas, et le revenu de 1979 et 1980 provenant des permis de pêche, ajusté pour tenir compte de l'inflation, était inférieur à celui de 1976.

Il est prouvé que lorsque les droits des permis de pêche augmentent, le nombre de nouveaux pêcheurs sportifs qui en achètent diminue de façon directement proportionnelle au montant de l'augmentation du coût du permis. Cette augmentation élimine de nombreux pêcheurs " occasionnels ". Ces derniers jouent un grand rôle au niveau du financement, et il est douteux que des programmes valables de pêche sportive puissent survivre si l'argent ne provient que des pêcheurs " mordus ".

Le tableau qui suit montre qu'en 1970 et 1980, les États où l'augmentation des droits pour le permis de pêche était la plus élevée, comptaient également le gain net le plus faible pour le nombre de permis vendus.

Comparaison de l'augmentation du nombre de détenteurs de permis, selon la variation du coût du permis et de la population, de 1970* à 1980** (tous les chiffres sont en pourcentage).

	Augmentation du coût du permis par pêcheur sportif				
	0-24	25-49	50-74	75-99	100 ou plus
Nombre d'États	6	5	17	13	9
Augmentation moyenne du permis	13,5	42,6	64,2	85,0	124,0
Augmentation du nombre de permis	35,2	26,0	20,0	15,9	6,1
Augmentation de la population	11,6	11,8	10,6	12,6	14,1

* 1970 -- 24 434 680 permis de pêche vendus
**1980 -- 27 994 917 permis de pêche vendus

Malheureusement, le coût du permis de pêche, à quelques exceptions près, est fixé par la législature de chaque État. La situation idéale est celle où c'est l'organisme responsable des pêches qui fixe le montant des droits. Les procédures administratives actuelles sont très longues, et font intervenir la partisanerie politique, le coût du permis de pêche devenant un objet de marchandage politique. Voilà pourquoi l'augmentation du coût du permis est souvent insuffisante; le service de pêche essaye de combler la différence, mais n'arrive jamais, semble-t-il, à équilibrer la demande avec le financement nécessaire pour la satisfaire.

Fondamentalement, le système des permis de pêche, comme il est constitué actuellement, ne représente pas un moyen équitable ou opportun pour financer les programmes de pêche sportive. Tant que ce déséquilibre persistera, les services des pêches devront s'orienter vers d'autres sources pour trouver le revenu supplémentaire nécessaire au financement de leurs programmes.

Dépenses fédérales

Le prochain secteur dont j'aimerais parler est celui des dépenses fédérales. L'étude effectuée par le SFI, et mentionnée précédemment, a révélé que 16 % du revenu des États provenaient du gouvernement fédéral. Mais, si on regarde de plus près les paiements fédéraux, on constatera que sur 47 millions de dollars passant dans ce secteur, 30 millions, soit 64 %, provenaient en réalité des pêcheurs sportifs, et non du gouvernement fédéral; il s'agit donc en fait d'une taxe payée par l'utilisateur! Ainsi, il apparaît que seulement 5,6 % des revenus des États provenaient réellement du gouvernement fédéral, comme je vais vous expliquer.

Globalement, les " paiements fédéraux " sont des rentrées en vertu du Federal-Aid and Sport Fish Restoration Act, mieux connu sous le nom de Dingell-Johnson (D-J) Act, du nom des membres du Congrès qui ont parrainé la loi, adoptée en 1951. La Loi Dingell-Johnson impose aux fabricants une taxe d'accise de 10 % sur les lignes, les moulinets, les casiers, les leurres, les mouches artificielles et autres appâts. Le fabricant ajoute ce coût au prix du produit, et c'est donc le pêcheur qui paye. Il s'agit donc en fait d'une taxe de vente payée par l'utilisateur, et non d'une contribution par le gouvernement fédéral. Le montant recueilli grâce à cette taxe est réparti par le Secrétaire de l'Intérieur entre les États, selon une formule établie. Celle-ci est constituée de deux parties. Une fraction de soixante pour cent de la part de l'État est déterminée d'après le nombre de pêcheurs détenteurs d'un permis dans cet État par rapport au nombre total de pêcheurs détenteurs de permis des États-Unis. L'autre part de 40 % selon la formule est déterminée d'après la surface combinée de terres et d'eaux de l'État par rapport à la surface totale de terres et d'eaux des États-Unis. Aucun État ne peut recevoir plus de 5 % des fonds, et aucun ne peut en recevoir moins de 1 %. Les États sont obligés de compléter le fonds D-J à raison de un dollar-État pour chaque montant de trois dollars D-J. Ces dernières années, environ 36 millions de dollars ont été recueillis chaque année. Avant d'accorder les fonds, le Secrétaire de l'Intérieur en retient 8 % pour payer les frais administratifs. Exemple : les taxes D-J totalisaient 34 981 798 $ en 1983. De ce montant, 2 201 798 $, soit 6,3 %, furent retenus par le Secrétaire de l'Intérieur pour les dépenses administratives (ici aussi, ces dernières ne peuvent dépasser 8 % conformément à la loi). Le montant le plus élevé accordé à un État était de 1 639 000 $, et le plus faible 109 267 $.

Actuellement, des amendements à la loi sont étudiés par le congrès des États-Unis; ils permettraient d'élargir de façon significative le programme Dingell-Johnson. Les modifications, dont l'adoption est prévue cette année, feront passer le fonds de sa valeur actuelle d'environ 35 millions de dollars à 100 millions de dollars ou plus, tout en maintenant le concept de base de " l'utilisateur paye ". Les sommes supplémentaires proviendraient de plusieurs sources. Comme je l'ai déjà dit, la taxe actuelle ne s'applique qu'à un nombre limité d'articles de pêche. Grâce aux modifications, la plupart des articles de pêche directement utilisés pour la pêche sportive seraient taxés à 10 %. De plus, pour la première fois, des droits de douane à l'importation sur les articles de pêche, les bateaux de plaisance et les yachts, s'appliqueraient au fonds Dingell-Johnson, et permettraient le transfert d'une partie des montants recueillis en vertu du Boating Safety and Boating Facilities Improvement Act au programme D-J. La source de ces derniers revenus est une taxe de neuf cents par gallon de carburant pour bateau payée par les plaisanciers. Plus tôt j'ai précisé que la taxe D-J amendée restera conforme au concept utilisateur-payeur. J'aimerais faire remarquer que les plaisanciers (possédant des bateaux de moins de 25 pieds) consacrent une grande partie de leurs loisirs à la pêche; par conséquent, les programmes pour la pêche profiteront finalement aussi aux plaisanciers. Un exemple précis est la construction de rampes d'accès pour les bateaux, grâce au fonds D-J.

À part le fonds Dingell-Johnson, il y a 17 millions de dollars de paiements fédéraux directs qui vont aux États sous forme de divers et nombreux petits programmes. Malheureusement, le niveau de financement de ces programmes est très fluctuant, et en cette période de restrictions budgétaires fédérales, il accuse plutôt une tendance à la baisse, ce qui rend ce mode de financement peu fiable.

Un secteur de financement possible, non négligeable, où c'est vraiment le fédéral qui paie, est celui du financement de richesses naturelles renouvelables grâce aux revenus provenant de la vente de richesses non renouvelables. Cela permettrait d'obtenir des fonds pour la gestion de ressources renouvelables, comme les poissons, la faune et les forêts, à partir des revenus provenant de la vente de charbon, de pétrole, etc., de terres fédérales, et particulièrement du plateau continental extérieur (OCS). Je crois que ce principe serait également très intéressant pour des pays comme le Canada, qui possèdent beaucoup de richesses naturelles non renouvelables et une population relativement peu dense.

Je crois que la façon la plus simple de démontrer les applications de ce principe est d'expliquer la loi actuellement à l'étude au Congrès des États-Unis, qui vise à réglementer la gestion des ressources océaniques et côtières ainsi que le montant des subventions pour l'exploitation. Cette loi créera un fonds permettant de verser aux États côtiers des montants " globaux " pour leurs programmes côtiers. Ces paiements " globaux " permettent à l'État bénéficiaire d'utiliser le montant qu'il estime approprié. C'est tout le contraire des fonds désignés. Le principe du programme proposé est qu'une partie des revenus tirés de l'exploitation des richesses naturelles non renouvelables du plateau continental extérieur, et particulièrement des revenus fédéraux générés par les baux d'exploitation de pétrole et de gaz, devrait être utilisée pour aider les États côtiers à compenser les effets résultant de ce type d'exploitation.

Le fonds proposé est de 300 000 $ annuellement, plus ou moins selon les activités d'exploitation de sources d'énergie sur l'OCS. La part individuelle de chaque État côtier serait déterminée par une formule qui tiendrait compte de l'importance des activités d'exploitation de réserves énergétiques (baux et production) au large de ses côtes, de la longueur du littoral de l'État et de sa population côtière. L'argent serait utilisé par les États côtiers pour financer leur gestion pour le développement de la zone océanique et côtière, y compris la gestion proprement dite de la zone côtière, la gestion des pêcheries, et les autres programmes d'amélioration des richesses naturelles. Aucun montant n'est désigné pour un programme en particulier; cela pourra être laissé à la discrétion de chaque État en particulier.

Système général de taxation

Le troisième secteur de financement des programmes pour la pêche relevant des États est le système général de taxation. Actuellement, 8 % du revenu des États provient de sources générales de taxation. Le principe de la taxation utilisateur-payeur s'étend généralement aux consommateurs de ressources naturelles renouvelables (dans ce cas les poissons). Il serait peut-être plus

juste de parler de bénéficiaire-payeur plutôt que d'utilisateur-payeur. Un vaste segment de la société bénéficie des programmes pour la pêche. Les programmes de gestion des pêches permettent des améliorations d'ordre esthétique et facilitent l'accès aux ressources aquatiques, aussi bien pour les pêcheurs que pour les autres. Par conséquent, la part du budget de l'État qui va au service responsable de la gestion des pêches devrait provenir du système général de taxation, de telle façon que tous les bénéficiaires payent. Le système général de taxation devrait également fournir au service des pêches les montants nécessaires pour compenser les pertes dues aux exemptions de permis de pêche, comme on l'a vu précédemment.

Un intéressant programme de taxation générale est la fraction de 1/8 de la taxe de vente de 1 %, imposée par l'État du Missouri, et qui sert à payer les programmes de conservation. Ces derniers sont également utiles dans le cadre des programmes de gestion des poissons et de la faune; toute la société tire de nombreux avantages de l'ensemble de ces programmes. Les revenus de la taxe atteignent environ 30 millions de dollars chaque année, montant qui est réparti entre les programmes pour les poissons, la faune et les parcs.

Autres revenus

La dernière catégorie, c'est-à-dire les " autres " sources de revenus, comprend les droits divers perçus des utilisateurs, les amendes, les ventes de produits, les revenus d'intérêt, les remboursements du trop-payé d'impôt sur le revenu remis à l'État, etc. De tous ces secteurs, c'est celui du remboursement d'impôt qui est le plus avantageux pour le financement de la gestion des pêches. Trente de nos 50 États possèdent maintenant un programme fiscal pour les espèces non-gibiers. Ce programme permet aux contribuables de chaque État de faire don d'une partie ou de tout leur remboursement (impôt payé en trop) au Service des poissons et de la faune de l'État pour la gestion des espèces non-gibiers. (REMARQUE : tous les 50 États n'ont pas un impôt sur le revenu - ce programme n'est applicable que dans les États où il y a ce type d'impôt.) Bien que ces sommes ne doivent aller qu'aux espèces de poissons non-gibiers, il faut souligner que de nombreux programmes de gestion des pêches profitent actuellement à des espèces non-gibiers; il s'agit là fondamentalement de l'ensemble complexe espèce-proie et espèce-prédateur; par exemple, lorsque l'argent provient des recettes de la vente de permis qui énumèrent et caractérisent des espèces non-gibiers, l'étude de la vie de ces espèces et de leurs besoins en habitat pourrait être subventionnée par des fonds destinés aux espèces non-gibiers. Les recettes des permis de pêche actuellement utilisées pour ce genre de projet pourraient alors être employées pour des projets de pêche sportive. Il faut constituer un répertoire des poissons non-gibiers et effectuer des recherches sur leur rôle dans la chaîne alimentaire aquatique. Voilà un exemple d'avantages intéressants pour la société grâce aux programmes de gestion des pêches, et le début d'un processus qui permettra à un vaste segment de la société de payer équitablement sa part.

Autre source pour les " autres revenus " : les droits de douane payés pour les produits de la pêche (y compris les poissons, les crustacés, les mollusques, les coquillages, les plantes et autres animaux aquatiques, et tout

produit connexe). La Loi Saltonstall-Kennedy (S-K) prévoit que 30 % des droits perçus en vertu des lois sur les douanes des États-Unis seront consacrés à : 1) promouvoir la circulation des produits de la pêche sur le marché; 2) développer les marchés pour les produits de la pêche domestique; 3) effectuer des recherches biologiques ou techniques, intéressant les pêches américaines. Ce fonds atteint environ 10-12 millions de dollars par année, et il a généralement été consacré à la pêche commerciale. Récemment, un certain montant du fonds S-K (environ 5 %) a été retenu pour les programmes de développement de la pêche sportive.

Commentaires sur le financement

Étant donné que les ressources halieutiques constituent un bien d'intérêt public, il est normal que leur gestion relève essentiellement du gouvernement fédéral et des gouvernements des États. La gestion des ressources halieutiques publiques avec des capitaux privés ne constitue pas une solution de remplacement raisonnable. Les coûts de gestion doivent être supportés par le public, et presque tout le monde est d'accord avec ce principe. La question est de savoir comment répartir de façon équitable les coûts entre les divers segments du public. Pendant de nombreuses années, le financement des programmes pour les pêches aux États-Unis a été marqué d'opportunisme, reflétant la situation politique du moment. Le gestionnaire des pêches devait donc tenir compte des influences politiques existantes ou à venir. Par exemple, la fraction de 1/8 de 1 % de la taxe de vente, mentionnée précédemment, adoptée par les citoyens du Missouri par référendum en 1976, ne survivrait probablement pas à un nouveau vote. Et ce, en dépit du fait que les programmes pour les pêches vont manquer de fonds en provenance aussi bien des revenus généraux du gouvernement fédéral que de ceux des États. En période de restrictions budgétaires, les pêches ne pèsent pas lourd face aux programmes sociaux.

Si le financement doit être obtenu par l'intermédiaire de programmes originaux, il faudra apporter des justifications solides. Comme les cas solides s'appuient généralement sur des faits solides, les gestionnaires des pêches doivent commencer à constituer des bases de données socio-économiques bien étayées. Les faits biologiques sont certes importants, mais ce sont les données socio-économiques qui fournissent les armes pour concurrencer efficacement les programmes en quête des dollars des revenus fiscaux. Par conséquent, il est fortement conseillé d'accorder une attention toute particulière à l'obtention de données socio-économiques sous les auspices des programmes existants.

Exemple de ce qui précède : l'emploi du fonds Dingell-Johnson (la partie du un huitième réservée par le Secrétaire de l'Intérieur aux fins administratives) pour recueillir les données socio-économiques. Tous les cinq ans, depuis 1955, le FWS (Fishing and Wildlife Service), effectue une enquête nationale sur les poissons, la faune et les loisirs connexes, de façon à déterminer le nombre de pêcheurs, de chasseurs, et de participants aux loisirs apparentés, ainsi que leurs dépenses. Environ un tiers des sept millions de dollars que coûte l'enquête est payé par le fonds D-J, le reste étant défrayé par les revenus provenant de la chasse.

Bien que je parle surtout des États, il faut remarquer que les organismes fédéraux consacrent eux aussi des sommes considérables aux pêches. Mais il est difficile de distinguer le montant qui va à la pêche sportive de celui qui est consacré à la pêche commerciale. L'argent du gouvernement fédéral sert aussi à financer des programmes comme la lutte anti-pollution, la protection des espèces menacées et des mammifères marins, et la biologie aquatique. Tous ces programmes sont éparpillés entre les divers organismes fédéraux suivants : U.S. Fish and Wildlife Service, Bureau of Land Management, National Park Service, Bureau of Reclamation (tous du ministère de l'Intérieur); National Marine Fisheries Service (ministère du Commerce); Environmental Protection Agency, U.S. Corps of Engineers (ministère de la Défense); U.S. Forest Service et Soil Conservation Service (ministère de l'Agriculture); et Department of State.

Parmi les organismes mentionnés ci-dessus, c'est le FWS et le NMFS qui sont les plus directement concernés par la pêche sportive. Robert F. Hutton du NMFS participe à la Conférence, et il vous parlera de la politique dynamique du NMFS en matière de pêche sportive marine. Le programme des ressources halieutiques du FWS a considérablement diminué en importance ces dernières années, alors que le même service a renforcé le programme pour les ressources fauniques, et en a augmenté le financement.

J'ai décidé de parler surtout des programmes de pêches des États, car ils se limitent clairement à la pêche sportive. Certains programmes fédéraux, comme dans le cas du NMFS, peuvent profiter directement à la pêche sportive. Mais il existe un fort mouvement politique aux États-Unis en faveur de la réduction des dépenses fédérales. Cela se traduit par des réductions immédiates et importantes dans les programmes de pêche fédéraux, comme le montrent les restrictions imposées au programme pour les pêches du FWS pendant les trois dernières années. Cela montre la précarité du financement à long terme des programmes de pêches par l'intermédiaire du budget annuel.

Précédemment, j'ai parlé de subventions " globales ". J'aimerais revenir sur ce point. L'administration Reagan est fortement en faveur de ce type de subventions. Celles-ci permettent au gouvernement fédéral d'accorder aux États certaines sommes " sans conditions ". Dans la limite du raisonnable, ces sommes peuvent être dépensées pour n'importe quoi, et comme les programmes des pêches ont une priorité beaucoup moindre que les programmes sociaux, ils n'auront pas grand-chose, peut-être même rien du tout. Pour qu'un programme des pêches puisse fonctionner, il faut des garanties au niveau du mécanisme de financement. Il faut s'attaquer à la vulnérabilité du financement de ces programmes face aux caprices politiques. Cela ne peut être réalisé qu'en protégeant ce financement par des mesures législatives. À cet égard, la Loi D-J dont on a parlé, est un bon exemple. En plus de prévoir des fonds pour les programmes de pêche sportive, la Loi D-J exige également que chaque État certifie, année après année, qu'aucun montant provenant des recettes des permis de pêche n'a été détourné à d'autres fins.

Débats

John Clarke : J'ai deux questions, l'une pour M. Hutton et l'autre pour M. Radonski. M. Hutton, le Canada est fort avancé en ce qui concerne la production de pluies acides, et il se peut que celle-ci augmente si nous n'apportons pas de correctifs. Pour ce qui est de vos programmes d'amélioration des pêcheries, entendez-vous aussi lutter contre les pluies acides? Et, M. Radonski, vous disiez qu'une grande partie de l'argent provenait du pêcheur sportif occasionnel, qui achète un permis de courte durée. Qu'arriverait-il si vous ne vendiez que des permis d'un jour? Que feraient les pêcheurs régulier? S'éloigneraient-ils de ce sport et pêcheraient-ils moins?

M. Hutton: Dans le cadre de la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration), nous sommes chargés de certaines recherches, qui ne sont pas nécessairement liées aux pêches comme telles, et nous sommes en train d'effectuer des études dans divers domaines. Les États eux-mêmes s'occupent de ces questions grâce à certains programmes de recherches. Il s'agit d'un problème complexe, pour lequel une législation fédérale a été proposée aux États-Unis, mais, à partir de là, on ne s'entend pas très bien sur la suite à donner. Aux États-Unis, la responsabilité dans ce secteur est partagée entre le gouvernement fédéral et les États.

Gil Radonski : Je ne crois pas que cela éloignerait les pêcheurs réguliers. Il y a un besoin de recherches dans le domaine des permis. Chaque État a des procédures administratives complexes et se heurte à la résistance du consommateur; mais aucune étude n'a jamais réellement établi ce qu'on entend par résistance du consommateur lors de l'achat d'un permis de pêche.

Bob Wowchuk : M. Radonski, je n'ai pu m'empêcher de sourire lorsque j'ai lu les lignes où vous déclarez ne pas comprendre le système fiscal canadien, qu'il soit fédéral ou provincial. Croyez-moi, vous n'êtes pas le seul. D'un autre côté, je me sens tout aussi perdu lorsque j'examine vos programmes. En particulier, j'aimerais savoir si, à part le fonds D-J, les États peuvent individuellement mettre en oeuvre leurs propres programmes pour générer des revenus, et leur est-il possible d'utiliser ces montants quelle que soit la destination finale du fonds D-J ou d'autres sommes?

Gil Radonski : Oui, les États peuvent imposer toutes les restrictions qu'ils veulent. Il y a un certain degré d'élasticité dans le prix que paiera l'utilisateur, et je crois que si le gouvernement fédéral, par ses programmes, exerce un certain droit de préemption, cela ne laissera aux États que très peu de jeu pour leurs propres programmes. Mais, étant donné que le coût de nombre de ces programmes est partagé avec les États, ceux-ci bénéficient des droits perçus par le gouvernement fédéral selon un système unique, plutôt que par des programmes individuels mis en place par 50 États.

Bob Wowchuk : Si les programmes des États visent à ramasser des revenus destinés à la gestion de la ressource, cela sera-t-il préjudiciable à l'un quelconque des mécanismes de financement, qui interviennent au niveau des fonds D-J et S-K; autrement dit, cela entraînera-t-il une réduction?

Gil Radonski : Non, ça ne fonctionne pas de cette façon. C'est un système où les États ne reçoivent en retour que le montant qui est proportionnel à leur nombre de pêcheurs détenant un permis, et c'est donc à leur avantage de donner un permis à tous leurs pêcheurs, ce que beaucoup des États ne font pas.

Bob Hutton : Wilf, je voudrais faire un commentaire au sujet d'une question que vous avez soulevée hier au sujet des comités consultatifs aux États-Unis. Dans le domaine des pêches, des océans et de l'atmosphère, nous avons aux États-Unis deux grands corps consultatifs. L'un d'eux, le MAFAC, est le comité consultatif pour les ressources halieutiques marines, et il relève du Secrétariat d'État. L'autre est le NACOA, c'est-à-dire le Comité consultatif national pour les océans et l'atmosphère. Légalement, ces corps consultatifs sont régis par une charte, qui précise exactement leur mandat et leur fonctionnement. Par exemple, le MAFAC compte 20 membres au maximum, et 15 au minimum. Les différents groupes doivent être représentés au sein de ce comité. Par exemple, nous avons les pêcheurs sportifs, les pêcheurs commerciaux, et ce à l'échelle de la Nation. Les secteurs de la transformation, de la récolte, et les Directions des États sont tous représentés; et, il y a probablement d'autres catégories encore, sans oublier les universités et les principaux organismes voués à la conservation, aussi bien à l'échelle nationale que régionale. À remarquer que les avis pour les réunions du Comité consultatif doivent figurer au Federal Register, et que des organisations comme le SFI et d'autres communiquent cette information à leurs membres. Toute session à huis clos doit être annoncée à l'avance, de façon à faire connaître la raison du huis clos.

Jim Gilbert : Gil, pourriez-vous nous donner un chiffre approximatif sur le montant du coût du permis qui entraînerait une résistance de la part des consommateurs, et un ordre de grandeur du seuil que le secteur commercial peut supporter eu égard à ce coût?

Gil Radonski : Les États ont reconnu qu'il y a une certaine résistance de la part du consommateur, et ils ont donc conçu des plans très ingénieux pour contourner le problème. Généralement, il vous faut acheter un permis de pêche général, qui coûte à peu près entre 2 et 12 $. Mais, comme ils savent qu'ils vont vous perdre s'ils dépassent largement les 10 $, ils préfèrent vous imposer des droits spéciaux sous forme de timbres. Dans certains États, un permis général vous donne le droit d'acheter un timbre pour pêcher soit la truite, soit le saumon, soit le bar d'Amérique. Je crois que le permis de pêche individuel le plus cher pour pêcher n'importe quel poisson, est celui de la Californie, environ 17,50 $. D'après mon opinion personnelle, le seuil critique pour un permis de pêche général est d'environ 10 $. Lorsqu'il s'agit d'un billet de 10 $, les gens commencent à réfléchir. Surtout, si on prévoit une seule sortie de pêche. Le coût est généralement beaucoup plus élevé pour les pêcheurs sportifs de l'extérieur; pour contourner la résistance de ce consommateur de l'extérieur, réticent à acheter un permis pour toute la saison, on lui propose des permis de courte durée, comme trois jours, un jour, etc., à un coût nettement plus bas, juste en dessous du seuil de sa résistance.

RAPPORT PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE
MERCREDI, 15 FÉVRIER 1984

Archie Tuomi : Je me permets de souligner quelques points, comme un Président doit le faire dans le cadre d'un rapport provisoire sur les deux premiers jours. Trois raisons me poussent à vous présenter ce rapport provisoire. Premièrement, je tiens à ce que le degré de frustration, né de l'impatience de régler les affaires et de résoudre les problèmes, ne s'amplifie démesurément. Notre impatience pourrait aller à l'encontre des progrès que nous voulons accomplir ici. Deuxièmement, c'était hier le jour de la Saint-Valentin, et un jour exténuant en ce qui nous concerne; le consensus par épuisement ne donne pas de bons résultats; lorsqu'on est fatigué, on risque de faire des erreurs. La troisième, je la garderai pour la fin. Mais, il ne faut pas non plus négliger ce que nous avons réalisé hier. D'abord, je crois que chacun est gagnant, et quand tout le monde est gagnant, cela veut dire qu'il n'y a pas de perdant. Nous allons tous dans la bonne direction. Lundi, notre ministre des Pêches a fait une déclaration historique lorsque, par conviction et engagement, il est devenu le premier ministre des Pêches au Canada à affirmer que la pêche sportive doit être pleinement reconnue. Avec une telle entrée en matière, comment pourrions-nous être autre chose que des vainqueurs? Ensuite, j'aimerais m'arrêter à certains des vainqueurs. Lundi, la Fédération canadienne de la faune a fait part de ses aspirations à devenir, avec l'aide des groupes affiliés, la voix des pêcheurs sportifs organisés du Canada. Je n'ai entendu personne s'y opposer; en fait, je crois que, tard hier, j'ai entendu quelqu'un de l'autre côté de la table dire : " c'est votre rôle, c'est à vous de prendre des mesures! ". Voilà du progrès. Hier, c'était une journée épuisante, et assez curieusement, c'est surtout parce que j'ai mal compris mes collègues provinciaux. Ça ne m'arrive pas très souvent, mais il faut quand même remarquer que chacun d'entre vous a affirmé solennellement à un moment ou à un autre à peu près ce qui suit : " Fichtre, on s'attend à ce que je parle de politiques, alors que je ne suis pas du tout en position d'en parler. Ce que je peux dire sur le sujet, en ce qui concerne la politique de mon gouvernement, peut être exposé en trois minutes ". Malheureusement, je les ai tous pris au mot; ils m'ont complètement induit en erreur en parlant chacun pendant 15 minutes, et ils auraient pu le faire encore pendant 15 autres minutes. Difficile de perdre dans ces conditions! Mais, il demeure que cela m'a induit en erreur et que nous avons dû comprimer notre programme et limiter le nombre de questions. Pendant les deux jours, soit lundi et hier, nous avons beaucoup entendu parler les représentants du secteur commercial des pêches. Bien que tout n'ait pas été accepté pleinement, ils se sont assurés une position relativement solide. Bob Wright à sa façon, Roger Liddle à sa manière, John Clarke à la sienne, et vous tous, me semble-t-il, vous vous êtes révélés comme des orateurs de premier ordre dans le domaine, en vue de conférences futures. Il faudrait peut-être souligner aussi que ce qui n'est pas arrivé est probablement aussi important que ce qui s'est réalisé. Une des façons les plus sûres d'aboutir à une impasse est de soulever une question de juridiction et de faire une montagne d'une taupinière. On y a certainement fait allusion indirectement, mais je crois que chacun est déjà convenu du bien-fondé d'éviter ce piège. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer certains liens qui sont devenus apparents à l'échelle du pays. J'ai entendu Wilf Carter et Bob Wright se taquiner mutuellement en prétendant s'être inspirés l'un de l'autre lors de leurs exposés. Il s'agit là d'une situation assez intéressante. J'ai entendu la Commission consultative pour la pêche

sportive se reconnaître comme la principale voix régionale et un important partenaire national pour représenter ce secteur commercial à l'échelle du pays. Je pense qu'il est maintenant admis que beaucoup des organisations travaillent aujourd'hui en collaboration pour représenter valablement le secteur dans tout le Canada. Enfin, la troisième raison pour ces commentaires : j'ai entendu Dick Roberts affirmer à Victor Rabinovitch qu'il s'agissait là d'une conférence comique de plus. Bref, hier ce n'était pas très comique. C'était productif, mais pas très comique, et je voudrais rassurer chacun en affirmant que nous avons déjà accompli beaucoup plus que nous pensions, et que nous devrions nous détendre un peu pour pouvoir apprécier la conférence à sa juste valeur.

ATELIER 1

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE SPORTIVE

Président : Terry O'Reilly
Conseiller principal en matière de politiques du
ministre des Pêches et des Océans

Ces quatre dernières années pendant lesquelles j'ai agi à titre de conseiller au cabinet du Ministre, travaillant pour un réel changement dans un environnement, dont la nature même le fait résister énergiquement à toute évolution, j'ai appris que les gouvernements pensent en termes d'économie. Même lorsqu'ils s'attaquent à des problèmes nettement définis comme étant de nature sociale, les gouvernements pensent en termes d'économie. Est-ce que cela signifie que chaque fois que quelqu'un au gouvernement pense, cela va nous coûter de l'argent, ou autre chose? Je l'ignore, mais c'est un peu ce qui arrive. Voilà qui est peut-être injuste dans certains cas, comme pour la saine activité que représente la pêche sportive, activité sociale des plus légitimes et des plus recherchées. Il est vrai aussi que le gouvernement s'exprime tout simplement par la façon dont il dépense l'argent. Je propose donc que notre processus de réflexion aille au-delà d'une simple considération des perspectives elles-mêmes, en agissant directement sur ces perspectives. En guise de conclusion à cette introduction, je crois qu'il serait bon de retenir les mots du discours du ministre lundi soir à cette conférence, à savoir : " toute évaluation raisonnable montre que la pêche sportive est un atout économique majeur, un pilier central indispensable dans le secteur national canadien des loisirs et du tourisme. Le temps est venu pour la gérer et la développer à son plein potentiel économique et social ".

La pêche sportive au Canada : un potentiel insuffisamment exploité

Kenneth W. Cox
Pêches dans le Pacifique et en eaux douces,
ministère des Pêches et des Océans

Introduction

Les changements ne sont jamais faciles, qu'il s'agisse de l'économie d'une nation ou d'une région, du tissu social d'un peuple ou d'une culture, ou des activités de loisirs, individuelles ou en famille. Les changements ne sont pas toujours les bienvenus, mais ils se font quand même. Dans les années 1930 et 1940, le Canada est entré dans l'âge de l'industrialisation; dans les années 1950 et au début des années 1960, c'est l'urbanisation qui a été la force dominante au pays; et dans les années 1960 et 1970, la nouvelle révolution technologique a commencé à faire évoluer la répartition du temps consacré aux loisirs et au travail. Bien que la croissance du revenu et du temps disponibles pour les loisirs diminuera dans les années 1980, les activités extérieures, comme le canotage, le ski, le camping et la pêche sportive, vont continuer à se développer.

Tout comme le Canada a changé ces cinquante dernières années, la pêche sportive, comme activité de loisirs, a également évolué. Le déplacement de la population de la campagne vers la ville, les transformations au niveau de l'emploi qui permettent plus de loisirs, et la révolution technologique, qui a entraîné une incroyable progression de la mobilité des personnes, sont tous des facteurs qui ont contribué à modifier la pêche sportive. Avec l'augmentation du revenu, des temps de loisir et de la mobilité (grâce aux bateaux à moteurs, aux divers véhicules pour les loisirs, aux caravanes, etc.), les rivières et les océans du Canada sont devenus beaucoup plus accessibles à tous ceux qui s'adonnent à la pêche sportive. Cette évolution, s'ajoutant aux nombreuses transformations dans les secteurs des ressources environnementales et halieutiques, a contribué aux nombreux problèmes de gestion des ressources que l'on retrouve aujourd'hui dans le secteur des pêches.

Certains changements ont commencé à modifier sensiblement l'environnement dans de nombreuses régions du Canada pendant les premières décennies du vingtième siècle. Au cours des premières années, les activités agricoles et forestières dans de nombreux bassins hydrographiques ont entraîné une érosion poussée, qui a résulté en une accumulation de plus en plus importante de sol dans les cours d'eau, les lacs et les embouchures des rivières. Le développement intensif de l'agriculture a aggravé ce problème. Les mines et les usines se sont installées à proximité de formations aquifères pour leur approvisionnement en eau, et parfois pour le transport des produits. Ces 30 dernières années, l'industrie lourde, les centrales thermiques et nucléaires, les produits toxiques chimiques et les effluents d'une population toujours plus nombreuse, ont détérioré encore davantage la qualité de l'eau. Cette baisse de qualité de l'eau, ainsi que la médiocre planification de l'utilisation des terres, la gestion inefficace des zones côtières, et l'urbanisation rampante, ont tous contribué à diminuer quantitativement et qualitativement l'habitat réservé aux pêches.

En partie à cause de ces facteurs, et en partie en raison de l'intervention de l'homme, il y a eu des changements au niveau de la répartition et du nombre des espèces. Ces variations dans l'habitat et dans les espèces ont à leur tour entraîné des bouleversements pour la pêche sportive. Par exemple, dans de nombreux bassins hydrographiques du centre et de l'est du Canada, la pêche du saumon de l'Atlantique et de la truite mouchetée a été remplacée par celle de la truite arc-en-ciel et de la truite brune; dans certains des Grands Lacs, le saumon du Pacifique a remplacé le touladi, le maskinongé et le brochet, les principaux prédateurs dans le passé; et dans le centre de la Colombie-Britannique, le saumon nerka non anadrome a donné le kokani tout à fait agréable pour la pêche. Certains trouvent qu'il s'agit là de changements favorables, d'autres non.

La pêche sportive

Bien qu'il y ait eu certains changements dans la nature de la pêche sportive, la base de l'activité demeure la même. La pêche sportive peut être divisée en deux segments :

a) l'activité de loisirs et les personnes directement concernées,

b) le secteur industriel commercial qui soutient cette activité, et qui, par les progrès techniques qu'il réalise, permet de l'améliorer grâce à la fabrication et à la distribution des produits utilisés pour la pêche sportive.

Le premier segment comprend différents groupes. Premièrement, le pêcheur sportif lui-même; qu'il s'agisse d'un jeune pêchant des tanches-tautogues à partir d'un quai, d'un groupe de pêcheurs à la ligne à la recherche d'un doré sur un lac, d'une famille en quête de méné ou de corégone à travers un trou dans la glace, ou d'un pêcheur lançant sa mouche dans une rivière pour la truite arc-en-ciel ou le saumon. Tous ces pêcheurs veulent bien sûr attraper quelques poissons, et peut-être même revenir avec un trophée, mais ce qu'ils aiment par-dessus tout dans la pêche c'est le contact avec la nature et la joie de partager cette expérience avec des amis. Il y a également dans ce segment quelques non-pêcheurs qui aiment observer un saumon ou une truite sauter par-dessus une chute, ou la progression lente du poisson vers une frayère. Troisièmement, il y a les pêcheurs professionnels, les guides et tous ceux qui gagnent une partie, sinon la totalité, de leurs revenus grâce à la pêche sportive, et chez qui cette activité est une vraie passion. Quatrièmement, il y a les nombreux groupes de conservation locaux, provinciaux et nationaux, principalement intéressés à la protection et à l'utilisation rationnelle du poisson et de son habitat.

Le second segment s'intéresse au secteur commercial qui s'est développé autour de cette activité. Ce segment comprend les petites marinas qui vendent de l'essence et des appâts, les magazines de plein air et de pêche, les camps de pêche et les bateaux de location, les grandes compagnies qui fabriquent les embarcations, les moteurs, les caravanes et tout le matériel de pêche. Sans le pêcheur sportif, cette infrastructure industrielle, avec tous les emplois qui y sont associés, serait beaucoup moins importante. De plus, les progrès technologiques réalisés par ce segment ont permis au pêcheur sportif de vivre des expériences plus faciles, plus intéressantes, et parfois plus rentables.

Autres utilisateurs

Il faut remarquer que dans beaucoup de régions, les pêcheurs sportifs ne constituent que l'un des trois groupes qui exploitent les ressources halieutiques. C'est pour cette raison que l'une des principales difficultés de la gestion des pêches est de répartir cette ressource entre des groupes en concurrence, et souvent en conflit (pêcheurs commerciaux, pêcheurs sportifs et autochtones pratiquant une pêche de subsistance). Cette répartition entre les différents groupes, et au sein de ceux-ci, a des conséquences importantes pour la croissance des économies régionales et nationales. Si la répartition est faite adéquatement, avec une gestion efficace et un certain contrôle des activités de pêche, les retombées économiques seront des plus intéressantes tant pour les utilisateurs directs (pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones), que pour les propriétaires de cette richesse (le peuple du Canada).

En plus de leur conviction quant au principe de conservation, ces trois principaux groupes ont un seul autre point de ressemblance : ils sont tous en situation de demande, et si cette demande n'est pas contrôlée d'une façon ou d'une autre, il peut en résulter collectivement ou individuellement une surexploitation. Les groupes sont donc très différents : a) le produit est différent : pour la pêche commerciale, le produit est le poisson; pour la pêche sportive, c'est la pêche proprement dite, c'est-à-dire l'expérience; et pour la pêche de subsistance des autochtones, le produit est une combinaison de poisson et de coutumes ancestrales ; b) la technique utilisée dépend du

produit : pour le commerce, la technique vise à la capture de grandes quantités de poisson de qualité; pour les loisirs, il faut que l'expérience soit la plus intéressante et la plus riche possible; dans le cas de la pêche de subsistance des autochtones, il faut intégrer les progrès technologiques aux méthodes de capture existantes. Ces différences expliquent en partie pourquoi il est difficile de répartir judicieusement cette richesse naturelle entre les divers groupes. Mais, étant donné que la pêche commerciale et la pêche sportive sont pratiquées pour des raisons économiques, il est possible de comparer ces deux types de pêche en se fondant sur leur valeur et leur rôle dans l'économie, et de répartir les ressources en fonction de ces critères. Cette répartition ne peut se faire d'après des considérations de rendement économique seules. Par exemple, il n'est pas possible d'atteindre immédiatement, ni même dans un avenir rapproché un niveau d'exploitation économiquement optimal dans un certain nombre de pêcheries au Canada, sans risque de graves perturbations économiques et sociales. De tels changements pourraient profondément modifier la situation de l'emploi dans certaines communautés, et, dans d'autres, toute l'assise économique pourrait s'effondrer. Bien que la pêche autochtone de subsistance ait une valeur économique (pour les communautés autochtones, en tant que source de subsistance, et comme solution de remplacement pour la pêche commerciale et sportive), l'attribution des ressources dans ce groupe sera faite en fonction de facteurs historiques et sociologiques, et après des négociations avec les autochtones.

Il est évident qu'avec la demande pour la ressource provenant de ces différents groupes, et les efforts croissants pour protéger l'habitat de cette ressource au Canada, il sera très difficile de planifier la progression tant au niveau du pourcentage de temps consacré à la pêche, que du nombre de Canadiens et de non-Canadiens qui souhaitent s'adonner à la pêche sportive.

Les changements laissent entrevoir de nouvelles perspectives

Il demeure que les problèmes liés à la gestion de la ressource et aux changements qui se produiront dans les années 1980 et 1990 n'éliminent pas le postulat voulant que les changements laissent entrevoir de nouvelles perspectives et des possibilités qui existent à l'état latent dans le secteur de la pêche sportive au Canada, possibilités qui peuvent être planifiées et exploitées. Parmi l'une de ces perspectives : une pêcherie sportive bien planifiée et bien développée à l'échelle du Canada. Indépendamment de la question de juridiction, la pêcherie sportive canadienne pourra être bien planifiée et développée si les divers segments et les forces positives engagées (voir tableau des forces) oeuvrent ensemble de façon constructive pour atteindre ce but. Il faudra de la coordination au niveau du gouvernement fédéral, non seulement de la part du ministère des Pêches et des Océans, mais également des autres ministères chargés de planification économique et sociale, ainsi que des gouvernements provinciaux et des autorités municipales. Les efforts combinés du secteur commercial de la pêche sportive, des groupes de pêche sportive et de conservation, organisés ou non, ainsi que du public en général, sont indispensables pour atteindre l'objectif. Que ces efforts soient déployés dans le cadre d'un seul ou de plusieurs niveaux de juridiction - public, utilisateurs, industrie et gestion - tous devront travailler ensemble comme " partenaires dans l'entreprise " afin de reconnaître la grande valeur de la pêche sportive canadienne et d'en assurer une utilisation et un développement optimaux.

Si cette " association dans l'entreprise " entre les divers groupes de gestion et autres peut être réalisée, les possibilités de la pêche sportive pourront être considérables et profitables pour tous les intéressés. Il est possible de renforcer l'activité économique générée par la pêche sportive, de développer le loisir social que représente cette pêche, et de concevoir un mécanisme de consultation plus efficace entre ceux qui gèrent la ressource et les utilisateurs de celle-ci. La section suivante décrit certaines des possibilités que nous avons au Canada.

Les diverses possibilités se présentent sous différentes formes, selon le but et l'intérêt recherché dans le secteur des pêches. Les possibilités de développement biologique, économique, social et spécial constituent les quatre grandes catégories à l'intérieur desquelles nous examinerons les perspectives représentées par la pêche sportive.

Perspectives biologiques

Avec l'augmentation de la population, de l'industrialisation, ainsi que de la mobilité des gens explorant forêts et rivières, il deviendra de plus en plus difficile de maintenir qualitativement et quantitativement l'habitat actuel des pêcheries. Mais nous pouvons protéger davantage l'habitat existant et nous assurer qu'il n'y aura pas de pertes supplémentaires. Actuellement, le ministère des Pêches et des Océans étudie une politique globale de gestion de l'habitat des poissons, dans le cadre d'un effort visant à empêcher " toute perte nette " de cet habitat. Mais tous les changements dans l'habitat ne doivent pas être nécessairement considérés comme négatifs. Certains peuvent amener des résultats positifs. Par exemple, l'eutrophisation d'une formation aquifère est un processus d'évolution naturel, bien qu'il puisse être activé par l'intervention de l'homme; ce processus peut modifier la proportion des espèces, d'où de nouvelles possibilités sportives, ainsi qu'un développement secondaire basé sur ces possibilités. Dans beaucoup de régions urbaines, il existe déjà une pêche de poisson par dépôt-retrait. Dans la plupart de ces régions, l'habitat naturel ne permet pas une reproduction naturelle suffisante pour autoriser la pêche. Il est donc nécessaire d'introduire des spécimens de l'espèce existant dans la région, et même parfois des espèces étrangères qui conviennent mieux à tel ou tel type d'habitat ou à la qualité de l'eau.

En outre, il faut espérer que les problèmes provoqués par les précipitations acides, les produits chimiques toxiques présents dans l'eau et la lourde charge biodégradable des effluents, s'atténueront avec le temps, ce qui améliorera la qualité de l'habitat et de l'eau. Au Canada, environ 75 % du poisson pêché à la ligne est conservé et mangé par le pêcheur et sa famille ou ses amis. Le maintien d'une haute qualité environnementale, avec la présence d'espèces de poissons agréables au goût et en bonne santé, doivent demeurer en tête des critères de gestion de la pêche. La pêche sportive entraîne la consommation d'un grand nombre de poissons, et si ceux-ci sont contaminés, la santé du public pourrait être gravement menacée. À mesure que les pêcheurs sportifs augmentent en nombre et consacrent davantage de temps à leur sport, il faudra de plus en plus vérifier le niveau d'exploitation de cet habitat, et évaluer les possibilités de ses ressources halieutiques, et de leur répartition.

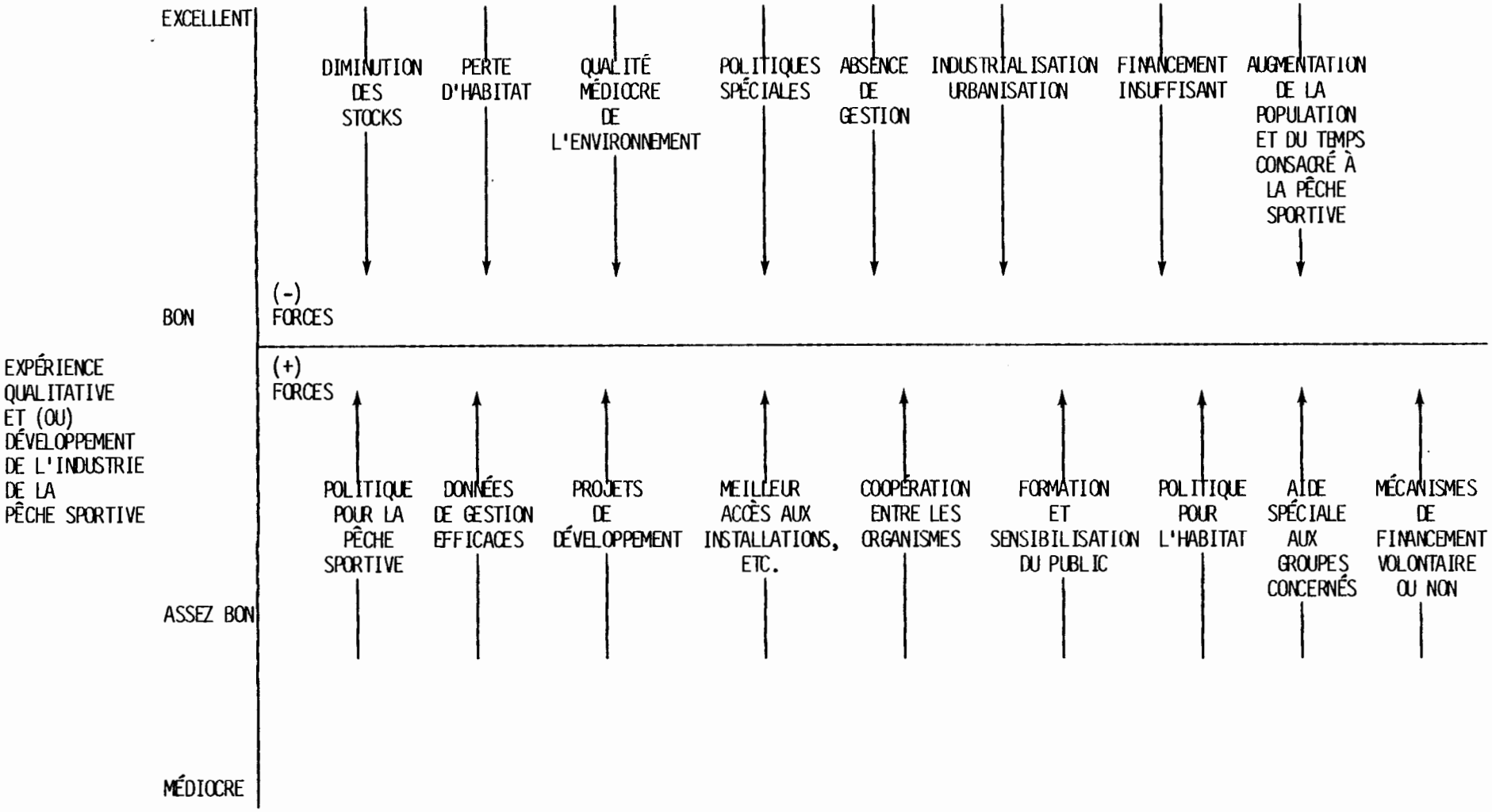

ANALYSE DES FORCES S'EXERÇANT SUR LA PÊCHE SPORTIVE

Voici certaines des forces (il y en a beaucoup d'autres) qui influent sur l'expérience qualitative sportive et (ou) le secteur commercial de la pêche sportive. Le niveau de réussite atteint est représenté par la ligne horizontale qui sépare les niveaux allant d'excellent à médiocre. Si toutes les forces s'exerçant sur l'expérience ou le secteur commercial peuvent être caractérisées, mesurées et dominées, alors l'évolution vers une expérience de haut niveau et vers une industrie bien développée pourra être planifiée et réalisée.

Perspectives économiques

La plupart des pêcheries sportives canadiennes n'exigent qu'un simple permis de pêche. C'est plus compliqué dans certaines pêcheries de saumons du Nouveau-Brunswick et du Québec, et évidemment dans les réserves privées où il faut payer le propriétaire pour avoir le droit de pêcher. L'évaluation de la valeur économique d'une ressource " sans prix " est parfois complexe et décourageante (même si en économie, le concept existe). En général, on peut dire que la valeur de la pêche sportive profite au pêcheur sportif lui-même, car il y a l'expérience de la pêche. Pour maintenir la pêche sportive à un niveau élevé du point de vue économique, la qualité de cette expérience doit être conservée, et peut-être même améliorée. L'impact économique de la pêche sportive, grâce aux investissements dans le secteur secondaire, et aux emplois ainsi créés, peut se comparer à l'impact dans des secteurs semblables de l'économie. Plus de temps et d'attention doivent être consacrés à la formation du public, des utilisateurs, des gestionnaires de la ressource, et des politiciens, pour leur faire comprendre l'importance économique de la pêche sportive, de façon à obtenir les politiques et les fonds nécessaires pour en permettre le développement.

La pêche sportive représente plus que la simple capture de poissons, en effet de nombreux facteurs constituent la mosaïque de cette activité. Comme beaucoup d'autres formes de loisirs, le plaisir découle beaucoup plus de l'expérience vécue, que de la quantité de poisson capturé. Un grand nombre d'études ont été effectuées, portant sur l'ordre de préférence chez des pêcheurs sportifs de passage ou non; pour certains d'entre eux, le nombre de poissons et leur taille sont très importants, mais pour la plupart ce sont d'autres facteurs qui importent, et notamment ceux qui déterminent la qualité d'une expérience de pêche sportive. Parmi ces facteurs, on peut citer : l'éloignement des autres groupes de pêcheurs, autrement dit la tranquillité, la beauté naturelle de l'environnement, la facilité d'accès à l'eau, les conditions météorologiques, l'existence d'installations pour le confort matériel, les amis ou compagnons, la fuite du train-train et des soucis quotidiens. Ainsi, lorsque nous examinons la valeur de l'expérience de la pêche sportive, c'est le quota de poissons qui vient à l'esprit de la plupart des gestionnaires, alors qu'il existe une myriade d'autres facteurs plus importants qui interviennent. Le potentiel existe non seulement pour fournir un nombre suffisant de poissons, mais également pour améliorer la qualité de l'expérience de la pêche sportive. Cette expérience peut être rehaussée grâce à certains moyens, comme un meilleur accès aux zones côtières, aux lacs et aux rivières, l'éducation du pêcheur sportif en ce qui concerne les ressources halieutiques sous-utilisées, et souvent inexploitées, et enfin l'élaboration de cartes et de plans permettant de localiser les secteurs de pêche.

Le maintien de la qualité est tout aussi important lorsqu'on examine le potentiel de développement économique reposant sur la pêche sportive. Les Canadiens comptent parmi les populations les plus mobiles du monde, et une partie de cette mobilité s'explique par le désir de pratiquer différentes activités de loisirs. La frontière commune avec l'un des peuples les plus riches et les plus mobiles du monde offre également d'intéressantes perspectives pour le tourisme. On estime que l'industrie du tourisme connaîtra encore la croissance pendant les années 1980 et au début des années 1990, même si elle sera beaucoup moins forte que dans les années 1970. Cette croissance, de concert avec une stratégie de commercialisation pour attirer

les Canadiens vers d'autres parties de leur propre pays, et inciter les Américains et d'autres étrangers à visiter le Canada, est importante non seulement pour la redistribution de l'argent à l'intérieur du Canada, mais également pour l'entrée de dollars étrangers au pays. Certains indices laissent supposer que les Nord-Américains prendront de plus en plus des vacances de type combiné, qui leur permettent de connaître des expérience comme la pêche ou le ski, tout en s'intéressant à d'autres cultures, à d'autres groupes ethniques, ou encore à des milieux naturels différents. La capacité de planifier ce type de vacances, et de les commercialiser efficacement, peut être un facteur-clé pour le développement d'une industrie du tourisme, capable de concurrencer les voyages à forfait organisés dans d'autres parties de l'Amérique du Nord et dans le reste du monde. Le gouvernement du Canada et les provinces peuvent assurer la stabilité nécessaire pour les politiques et le développement de la pêche sportive, mais il faut faire appel au secteur privé pour investir dans l'infrastructure permettant la réalisation d'expériences valables.

Perspectives sociales

Le mode de vie canadien a, par nécessité, incorporé les nombreuses activités récréatives de plein air qui existent à l'échelle du pays. Cet héritage d'activités de plein air a enrichi de multiple façon le mode de vie tant individuel que familial. Les activités récréatives à l'extérieur pendant les quatre saisons de l'année jouent un rôle significatif dans la vie canadienne. Il suffit de constater l'énorme exode des principaux centres urbains pendant les fins de semaine pour réaliser que, même si la plupart des Canadiens vivent en ville, ils aiment passer une grande partie de leur temps de loisirs à la campagne. Et, pour les Canadiens qui ont une mobilité et un revenu suffisants, et qui peuvent participer à des sorties de pêche dans leur région et province, il existe toujours une possibilité d'aller taquiner le poisson.

Jusqu'ici, nous avons surtout parlé du Canadien très mobile, celui qui peut se permettre de voyager pour aller vivre une expérience particulière. Mais, un grand nombre de Canadiens qui vivent en ville, et qui n'ont ni automobile, ni argent pour s'adonner à la pêche sportive à la campagne, aimeraient eux aussi connaître de telles expériences. Un certain nombre de villes canadiennes ont déjà mis en oeuvre des programmes de pêche urbaine, et beaucoup d'entre eux sont utilisés à bon escient. Qu'il s'agisse d'une jetée aménagée au bord d'un lac, ou de la pêche dans un bassin artificiel, il devrait exister des possibilités de pêche sportive plus diversifiées pour ce groupe de Canadiens moins mobiles. De plus, il existe de nombreux groupes qui ont des besoins spéciaux, comme les handicapés physiques et mentaux, les enfants et les personnes âgées, et qui pourraient profiter de programmes spéciaux de pêche sportive et en faire un passe-temps. La plupart de ces groupes ont une mobilité et un revenu assez limités et ils apprécieraient certainement la possibilité de pouvoir participer à des loisirs de ce genre.

Secteurs de développement particuliers

Il y a un certain nombre de secteurs particuliers de développement qui peuvent être mentionnés lorsqu'on considère la pêche sportive. Mais, pour l'instant, la présente section n'en traitera que de deux : les bateaux de location et les concours de pêche. Un des piliers du développement du secteur

commercial de la pêche sportive pourrait être un système efficace de location de bateaux. Un tel système, en plus d'aider la pêche sportive, permet également des excursions pour la promenade, la photographie, la plongée, etc. Ce segment commercial permet au public d'aller pêcher à la date souhaitée, sans être nécessairement en possession de tout l'équipement dont un pêcheur sportif passionné peut avoir besoin. Il permet également au pêcheur sportif d'entreprendre une sortie de pêche, accompagné d'un guide expérimenté qui pourra, non seulement expliquer l'efficacité ou l'utilisation abusive des différents types de lignes, moulinets et dispositifs terminaux, mais également éduquer le pêcheur en ce qui concerne la capture, la caractérisation et les méthodes appropriées de manipulation et de rejet à l'eau du poisson. Ce segment commercial est essentiel pour une pêcherie sportive bien organisée. De plus, les exploitants de bateaux de location, s'ils sont réunis en une association locale, peuvent renseigner le gestionnaire de la pêcherie sur l'état de la ressource; ils peuvent également favoriser la conservation et promouvoir une gestion efficace grâce à leur lien direct avec le public.

Une autre possibilité particulière de développement qui existe est le concours de pêche. Des concours de ce type se tiennent au Canada depuis plus de 25 ans, et ils représentent indubitablement des stimuli économiques pour les communautés où ils ont lieu; les organismes de gestion des pêches ont des avis partagés en ce qui concerne les avantages relatifs de ces concours par rapport aux inconvénients. Il est certain que les concours permettent de concentrer un type particulier de recherches biologiques et socio-économiques à un endroit donné pendant une très courte période. Ils permettent également de faire accepter de nouvelles pratiques de conservation ou de gestion, ou de renforcer des pratiques déjà existantes, sous une juridiction particulière. Enfin, ils permettent de renseigner sur ces points le pêcheur sportif non informé, ou encore la personne qui n'a pas encore pratiqué la pêche sportive comme activité de loisirs. Par contre, certains gestionnaires estiment que les concours peuvent avoir un effet néfaste sur un stock particulier dans une région, qu'il s'agisse du stock cible ou non. D'autres pensent que le vénérable sport de la pêche à la ligne se prostitue lorsqu'il a pour but de capturer le plus grand nombre possible de poissons, ou les plus grands, ce qui enlève à ce sport toute sa finesse et sa sérénité. À noter que dans beaucoup de ces concours, les prix ne sont décernés que si les poissons sont vivants, ce qui minimise la réduction du stock, car ces poissons sont remis à l'eau après le concours. Mais il y a des concours où c'est le poids total d'une ou de plusieurs espèces capturées pendant une période d'un ou deux jours qui détermine le vainqueur. Ce genre de concours, bien qu'il n'englobe pas les poissons qui font l'objet d'une limite quotidienne, risque de nuire à certains types de pêcheries (comme celle des petits poissons pour la friture), importantes pour un grand nombre de personnes. Enfin, ce type de concours peut éliminer de grandes quantités de poissons de la chaîne aquatique, ce qui risque de créer un effet d'entraînement sur les prédateurs situés plus haut dans la chaîne, s'ils ne trouvent plus de nourriture. La prolifération de ces concours, leur conséquence pour le sport et le poisson, ainsi que les possibilités de développement qu'elle suscite, doivent être examinées et évaluées de façon approfondie.

Possibilités de croissance grâce à l'innovation financière

Le potentiel de croissance ou les possibilités de développement sont freinés dans de nombreux domaines par l'insuffisance du financement. Cela est vrai aussi pour l'ensemble des pêches sportives au Canada. En général, la pêche sportive au Canada constitue une bonne affaire. Les résultats d'études sur les pêcheurs sportifs montrent qu'ils sont presque tous prêts à payer beaucoup plus cher pour la pêche sportive que ce qu'ils déboursent actuellement. Pendant les années 1980 et 1990, le plus grand défi que les utilisateurs, l'industrie et les organismes de gestion des pêches auront à relever est le suivant : comment financer les possibilités de développement qui ont été mentionnées, ainsi que le niveau qualitatif de l'expérience.

Une des principales contraintes s'exerçant sur la gestion des pêches est le niveau de financement toujours plus faible que les gouvernements peuvent accorder aux programmes de gestion de la ressource. Une utilisation toujours plus grande de cette ressource et de l'habitat dont elle dépend, pèse de plus en plus sur les besoins de surveillance, de développement et de renforcement des programmes de gestion des pêches. Ainsi, les gouvernements sont confrontés à une augmentation de la demande en services, à un niveau stable ou en déclin de la ressource, et à une diminution du financement disponible. L'heure est arrivée d'évaluer les sources potentielles de financement direct et indirect, de façon à déterminer quels montants permettront d'assurer la qualité de l'expérience de pêche sportive, et de stimuler le développement d'une industrie qui puisse satisfaire les besoins de ce type de pêche.

Pour entamer la discussion, voici un bref résumé, sous forme de liste, de certaines des méthodes permettant de s'attaquer à ce problème.

Financement obligatoire

Cette classe de financement comprend les revenus provenant des montants que l'utilisateur doit obligatoirement payer :

a) droits pour le permis de pêche;

b) système de timbre ou tampon pour certaines espèces, comme la truite, le saumon, les poissons de fond, les crustacés;

c) programmes spéciaux de marquage pour une espèce particulière ou toutes les espèces;

d) droits devant être payés pour la tenue d'un concours par l'organisme responsable;

e) taxe d'exportation sur les poissons-trophés emportés à l'extérieur de la province ou du pays;

f) surtaxe à l'importation sur les articles de pêche provenant de l'étranger.

Financement par choix

Le financement par choix consiste en achats ou en activités laissés à la discrétion de chaque pêcheur sportif :

a) loteries spéciales dont les bénéfices vont à une zone de pêche donnée ou à une espèce particulière;

b) émissions spéciales

- séries de timbres pour collectionneurs
- émissions de monnaies canadiennes
- affiches illustrant la pêche sportive
- série spéciale de livres sur l'environnement des pêches (pour l'école ou la maison);

c) permis spéciaux pour des zones d'habitat et de pêche, nouvelles ou récemment améliorées;

d) permis pour utiliser des zones spéciales ou gagnantes de trophés;

e) stimulants fiscaux

- montant déductible du revenu imposable, pour contribution à la régénération de l'habitat
- montant déductible du revenu imposable pour don à des fonds spéciaux de développement en faveur de la pêche sportive.

Ces mécanismes de financement sont proposés à titre d'exemples et ils devraient évidemment faire l'objet d'études sérieuses, et dans beaucoup de cas, de modifications législatives provinciales et (ou) fédérales, avant d'être mis en pratique.

Conclusion

La présente communication a montré, en ce qui concerne la pêche sportive au Canada, que les changements, bien qu'ils créent parfois des problèmes pour la gestion et le plaisir de la pêche, suscitent beaucoup de possibilités d'amélioration et de diversification de l'expérience de cette pêche, tout en contribuant à l'édification d'une industrie de la pêche sportive, issue de cette expérience. Pendant la dernière décennie, les organismes de gestion ont accompli des progrès importants en formant des groupes consultatifs, en organisant des séminaires pour la conservation et la gestion, en mettant en oeuvre des programmes de développement à l'échelle de la communauté, et en s'efforçant d'éduquer le public grâce à une meilleure communication. Les consultations entre les usagers, l'industrie et les organismes de gestion doivent faire partie intégrante de la planification pour le développement de nos pêcheries. Un effort commun sera nécessaire pour sauver notre habitat

d'eau douce et d'eau salée, ainsi que les ressources qui dépendent de cet habitat, et pour réaliser certaines des perspectives de développement mentionnées.

Grâce aux mécanismes consultatifs appropriés et à des montants suffisants de financement pour le développement de la ressource et de l'industrie connexe, le public en général, le pêcheur sportif, l'industrie issue de la pêche sportive, et les organismes de gestion des pêches au Canada devraient être capables de travailler ensemble comme " partenaires dans l'entreprise " pour assurer au pêcheur sportif une expérience de qualité, et pour développer une industrie de la pêche sportive qui sera solidement implantée.

Bibliographie

A Marine Fisheries Program for the Nation. U.S. Department of Commerce, Washington, DC, July 1979.

An Introduction to the Economics of Recreational Fisheries Management. Pêches dans le Pacifique et en eau douce, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario), 1983.

Cox, Kenneth W. Licensing for Fishing (Commercial and Sport) Activities and Recreational Boating on the Great Lakes: A Review. Région de l'Ontario, ministère des Pêches et de l'Environnement, Burlington (Ontario), 1978.

Eastland Fisheries Survey: A Report to Congress. Atlantic States Marine Fisheries Commission, Gulf States Marine Fisheries Commission, Pacific Marine Fisheries Commission, Washington, DC, April 1977.

Meyer-Zangri Associates, Inc. An Analysis of Fish Habitat Funding Needs and New Revenue Sources. Direction de la gestion de l'habitat du poisson, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario), avril 1982.

Pearse, Peter H. Pour remonter le courant : une nouvelle politique des pêches canadiennes du Pacifique. Rapport final. Commission sur la politique des Pêches du Pacifique, Vancouver (C.-B.), septembre 1982.

Planning for Urban Fishing and Waterfront Recreation. Biological Services Program, U.S. Department of the Interior, Washington, DC, July 1984.

Topolniski, D. Regional Income Analysis of Northwest Territories Fishing Lodges. Région de l'Ouest, ministère des Pêches et des Océans, Winnipeg (Manitoba), octobre 1982.

Tourism Forecasts. Office du tourisme du Canada, Ottawa (Ontario), mars 1983.

Le tourisme au Canada : le passé, le présent et l'avenir. Politiques, planification et coordination. Office du tourisme du Canada, Ottawa (Ontario), novembre 1982.

Possibilités de développement de la pêche sportive dans les provinces atlantiques

Glen Jefferson
Service de l'Atlantique, ministère des Pêches et des Océans

Introduction

On peut raisonnablement supposer qu'aussi longtemps qu'il y aura des poissons à capturer, il existera une pêche sportive. Mais, à l'heure actuelle, de nombreux pêcheurs sont inquiets, car ils estiment que si aucune mesure n'est prise pour faire face au nombre toujours croissant de pêcheurs sportifs, par exemple en augmentant le territoire de pêche et en améliorant le niveau des stocks de poissons, les possibilités de pêche et la qualité du sport iront en se dégradant. La présente communication donne brièvement quelques exemples de relèvement possible des stocks de poissons et d'amélioration de la pêche sportive.

Demande pour la pêche sportive

À mesure que la population, les revenus, le temps pour les loisirs et d'autres facteurs qui influent sur la demande en loisirs augmentent, le choix de la pêche sportive comme activité récréative ira lui aussi en augmentant. Les tendances passées et futures en ce qui concerne la croissance de la population et, par conséquent, l'augmentation du nombre de pêcheurs sportifs, montrent que des mesures doivent être prises sans tarder pour augmenter les stocks de poissons gibiers classiques et pour promouvoir une diversification de la pêche sportive, qui fera appel à des espèces non classiques.

Les corrélations existant entre les chiffres de population totale et le nombre de pêcheurs sportifs canadiens montrent qu'il existe des possibilités de croissance régulière pour la pêche sportive pendant les prochaines années. En 1970, il y avait, selon les estimations, environ 771 000 pêcheurs sportifs dans les provinces atlantiques, et le rythme de croissance actuel laisse supposer que ce nombre pourrait passer à 1 255 000 en l'an 2000.

Tableau 1

Population totale et croissance du nombre de pêcheurs sportifs dans les cinq provinces de l'Atlantique. Prévisions jusqu'en l'an 2000.

Année	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
Population totale[1] (en milliers)	8 085	8 406	8 672	9 086	9 535	9 848	10 206
Nombre de pêcheurs sportifs[2] locaux (en milliers)	771	1 034	1 066	1 117	1 172	1 211	1 255

[1]Les données démographiques pour 1970 à 1980 proviennent des recensements effectués ces années-là. La croissance prévue jusqu'en l'an 2000 a été calculée à partir de la croissance moyenne passée (Statistiques Canada).
[2]Les nombres de pêcheurs à la ligne locaux proviennent de statistiques de la pêche sportive de 1968-1980 (Pêches et Océans). Les prévisions ont été calculées à partir de la croissance moyenne passée.

L'expérience de la pêche

Il existe un certain nombre de facteurs qui influent sur l'expérience de la pêche sportive et qui reflètent la qualité de cette expérience. Parmi ces facteurs, on peut citer l'intimité, la beauté de la nature, la qualité de l'eau, l'abondance et la taille du poisson, l'accessibilité à la zone de pêche, et l'existence de services et d'installations. Il est plutôt exceptionnel de trouver réunis tous ces facteurs dans le cadre de l'expérience actuelle de la pêche. Les comptes rendus des sorties de pêche dans beaucoup de régions atlantiques du Canada montrent que l'un ou plusieurs de ces facteurs présentent parfois un côté plus ou moins négatif.

L'habitat en eau douce des poissons gibiers classiques et leur production ont diminué à mesure qu'augmentait la densité de la population et que se développaient l'agriculture et l'industrie. La pression exercée par les multiples utilisateurs des pêcheries, combinée à l'escalade de la pêche illégale, ont conduit à une surexploitation d'un grand nombre de stocks de poissons. Le choix de la pêche sportive comme activité récréative souhaitable dans le futur et la qualité de l'expérience de la pêche dépendront du cours de certains événements qui conduiront à l'un des choix suivants :

1) statu quo;
2) accepter moins;
3) amélioration.

Même le maintien du statu quo nécessitera des changements radicaux dans la gestion des pêches et de l'habitat du poisson. Accepter moins aura un effet socio-économique très négatif sur le secteur commercial de la pêche sportive. Beaucoup de pêcheurs ne sont pas satisfaits de la qualité de la pêche actuelle, et très peu sont prêts à accepter moins. Il faut viser l'amélioration et la recherche de moyens pour améliorer la qualité de la pêche sportive ainsi que son accessibilité.

Au Nouveau-Brunswick et au Québec, l'accès aux pêcheries intérieures peut être public ou privé, et il est possible d'obtenir l'usage exclusif d'une pêcherie par l'intermédiaire de la propriété privée ou de la location. En vertu de l'Accord fédéral/provincial de 1922, l'administration des pêches dans les eaux intérieures du Québec a été confiée aux autorités provinciales.

En plus de l'accès, une action planifiée pour la stabilité et l'amélioration de la pêche sportive doit tenir compte d'autres domaines de juridiction provinciale relatifs aux autres emplois des bassins hydrographiques, comme les divers projets " d'utilisation des terres " et " d'utilisation des eaux ". Une action en vue de l'amélioration ou de l'expansion des stocks de poissons pourrait avoir des effets importants sur les autres utilisations des ressources administrées par la province, comme l'eau, la forêt, l'agriculture et les minéraux. Il y a un besoin évident de coopération et de négociations fédérales-provinciales lors de la planification et de la mise en oeuvre d'un programme de pêche sportive.

Il est impérieux de mettre sur pied un plan complet de développement et de gestion à long terme pour la pêche sportive dans l'Atlantique canadien, et d'établir un cadre de travail, mettant l'accent sur une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il est

important aussi d'inclure le secteur de la pêche sportive dans le système global de planification de façon à s'assurer que tous les aspects prévisionnels, relatifs à l'industrie soient pris en considération. L'engagement des collectivités au niveau local est également nécessaire suite à des propositions de développement pour l'utilisation des terres ou des eaux.

Préférences et possibilités

Il existe une vaste gamme de possibilités de développement, propres à la pêche sportive, mais chacune d'entre elles doit faire l'objet d'une planification et d'une mise en oeuvre bien orchestrées par les divers organismes gouvernementaux, en tenant compte des préférences de la communauté des pêcheurs sportifs. Les quantités d'espèces de poissons d'eau douce et d'eau salée, l'intérêt passé et actuel pour certaines espèces et pour certains types de pêche, et les diverses caractéristiques socio-économiques des différentes pêcheries détermineront en grande partie quelles sont les perspectives qui sont les plus réalistes.

Il apparaît de façon évidente d'après les études sur les pêcheurs sportifs, effectuées dans les provinces atlantiques pendant les dernières années, qu'il existe une préférence marquée pour la pêche à la truite en eau douce, et particulièrement à la truite mouchetée. On peut supposer que cette préférence se maintiendra dans les années futures. Le saumon de l'Atlantique arrive également aux premiers rangs pour la pêche en eau douce, et c'est la pêche sportive la plus " visible " en raison des permis spéciaux qui sont exigés dans chacune des provinces de l'Atlantique.

Le problème le plus grave qui caractérise actuellement la pêche sportive en eau douce dans les provinces de l'Atlantique est le déclin vertigineux des stocks de saumon. Étant donné que beaucoup des initiatives qui peuvent s'appliquer à la protection et au développement de cette ressource peuvent également s'appliquer à d'autres espèces, nous étudierons le cas du saumon dans les sections suivantes.

Potentiel de prodution de saumon de l'Atlantique

Le saumon se retrouve partout dans les provinces de l'Atlantique, à partir de la baie de Fundy jusqu'à la baie d'Ungava. Le potentiel de production de saumon adulte pour toute la zone limitée par la frontière canadienne est de l'ordre de 2 050 000, habitats accessibles et inaccessibles combinés.

Tableau 2

Potentiel de production de saumon de l'Atlantique adulte dans les eaux canadiennes[1]

Province	Nombre d'adultes	
	Hab. accessibles	Hab. inaccessibles
Terre-Neuve		
- Insulaire	430 000	170 000
- Labrador	320 000	140 000
Québec	300 000[2]	80 000[2]
Nouveau-Brunswick	420 000[3]	70 000[3]
Nouvelle-Écosse	100 000	10 000
Île-du-Prince-Édouard	10 000	NIL
Total	1 580 000	470 000

[1]Information extraite de Salmon Review, 1978.
[2]Estimations du potentiel de production du Québec, à l'exclusion des madeleineaux.
[3]À l'exclusion du potentiel de production des cours supérieurs de rivières aux États-Unis (p. ex. des rivières St. John et St. Croix).

Situation de la ressource

La situation actuelle peut être brièvement décrite comme suit :

- la production de la plupart des stocks naturels est inférieure au potentiel des habitats accessibles.
- la capacité de production de l'habitat d'eau douce est en diminution.
- la dépendance des mesures d'amélioration en cours pour maintenir la production va en croissant.

Niveaux des prises canadiennes

Les prises de saumon en 1982, par tous les groupes d'utilisateurs autorisés, ont atteint 623 900 spécimens, pesant en tout 1875 tonnes. Le tableau 3 présente les données détaillées des captures de 1982.

Tableau 3

Chiffres d'exploitation pour 1982

	Prises de saumon		Participants autorisés
	Tonnes	Nombres	
Pêche de subsistance	30	6 400	14 permis
Pêche sportive	266	97 500	80 300
Pêche commerciale	1 579	520 800	5 474*

*À l'exclusion des participants inuit de Fort Chimo (Québec).

Niveau-cible pour le futur

Si on veut améliorer les niveaux des stocks en vue de leur exploitation par la pêche sportive dans le futur, il serait souhaitable de choisir un niveau-cible en se fondant sur les niveaux de prises les plus élevés, atteints dans le passé. Les captures sportives les plus nombreuses, enregistrées pendant les vingt dernières années, ont été effectuées en 1981 à Terre-Neuve, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et en 1966 au Nouveau-Brunswick (tableau 4). Un niveau-cible de 175 000 poissons pour la pêche sportive peut être envisagé dans un futur rapproché, à condition qu'il y ait des changements dans le régime actuel des captures, et que les techniques d'amélioration du stock actuel soient pleinement utilisées.

Tableau 4

Chiffres de la pêche sportive de 1982, par rapport aux captures passées, pour le saumon de l'Atlantique

Province	Nombre de saumons de l'Atlantique	
	1982	Passé*
Terre-Neuve	47 806	54 680 (1981)
Québec	17 932	24 244 (1981)
Nouveau-Brunswick	25 116	85 935 (1966)
Nouvelle-Écosse	6 572	10 232 (1981)
Île-du-Prince-Édouard	83	112 (1981)
Total	97 509	175 203

*Maximum de captures pendant les vingt dernières années.

Stratégies de développement

Dans les régions où les projets d'amélioration des stocks peuvent se justifier par des critères économiques, diverses stratégies sont possibles pour faire progresser la pêche sportive. Le transfert de saumons adultes, l'incubation à côté des cours d'eau, l'élevage et le stockage en établissements piscicoles sont quelques exemples des techniques d'amélioration qui peuvent être utilisées. Ces stratégies sont décrites de façon plus précise ci-dessous :

1. Colonisation d'habitats vacants

   - Reconstituer les stocks dans des habitats qui ont déjà produit du saumon dans le passé.

   - Étendre les limites du saumon en ouvrant de nouveaux habitats.

2. Augmentation des stocks de saumon au-delà de la capacité de production naturelle de l'habitat

   Cette stratégie pourrait s'appliquer, par exemple, dans les cas suivants :

   - dans les cours d'eau/rivières, proches de zones peuplées et(ou) dans lesquels la capacité naturelle de production de saumon est limitée;

   - compensation des pertes pour la pêche, découlant de restrictions imposées à des fins de conservation;

   - recherche d'une meilleure répartition de l'effort de pêche (dans le temps et (ou) dans l'espace);

   - dans les rivières où le faible pH empêche la reproduction naturelle.

3. Conservation, restauration et développement de l'habitat du saumon

   - tendre vers " l'absence de perte nette " de la capacité productrice des habitats.

   - restaurer les habitats ayant subi des dommages dans le passé.

   - améliorer la capacité de production de saumon des autres habitats.

4. Autres possibilités de développement de la pêche sportive

   1. Étendre la pratique consistant à remettre le poisson à l'eau.

   2. Favoriser la conversion de la pêche de subsistance des Indiens en activité de pêche sportive.

   3. Étendre les activités de pêche sportive aux zones tidales.

   4. Préciser dans ses moindres détails la réglementation relative à la saison et à la zone de pêche, ainsi qu'aux limites de captures permises.

5. Réduire la pêche commerciale du saumon de façon à augmenter les stocks pour l'usage sportif.

6. Rétablir et si possible développer la pêche du saumon noir.

7. Diversifier la pêche en recherchant d'autres espèces, comme la truite arc-en-ciel, la truite anadrome, le saumon de lac, l'achigan à petite bouche, le bar rayé, l'alose; promouvoir la pêche sur la glace.

8. Introduire des espèces étrangères.

Résumé

Les principaux facteurs limitant l'expansion de la pêche sportive du saumon de l'Atlantique sont les stocks de poisson existants ainsi que le nombre de journées de pêche disponibles.

Les objectifs doivent viser à maximiser les avantages de la pêche sportive en tenant compte du potentiel de la ressource et des possibilités en journées de pêche.

Il faut diversifier les possibilités de la pêche sportive de façon à maintenir la qualité de l'expérience.

La communication et l'harmonisation entre les différents ordres de gouvernement et les groupes d'intérêt pour la pêche sportive sont essentielles si on veut maximiser les bénéfices de la pêche sportive du saumon de l'Atlantique.

Redistribution du saumon de l'Atlantique anadrome et potentiel du saumon de l'Atlantique non anadrome dans la pêche sportive canadienne

Bill Hooper
Biologiste, spécialiste en pêche
Direction de la pêche et de la faune
Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick

préparé par

W.C. Hooper et C. Ayer
Biologistes, spécialistes en pêche
Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick

Introduction

Le saumon de l'Atlantique est considéré par la plupart des pêcheurs sportifs comme le " roi " de ce sport; partout où il est présent, c'est le poisson du commerce et du sport dont la valeur est la plus élevée dans le monde entier. Il existe deux variétés de saumon de l'Atlantique; le saumon anadrome et le saumon de lac; ils sont identiques du point de vue taxonomique, mais diffèrent par des facteurs génétiques qui décident de leur migration vers l'océan. Le saumon non anadrome peut s'adapter à l'eau de mer tout comme le saumon anadrome peut vivre et croître dans l'eau douce, et même y mourir, sans jamais rejoindre la mer; Jarrams (1980) a élevé des saumons de l'Atlantique anadromes jusqu'à leur maturité pour des besoins de reproduction.

La présente communication propose une méthode de gestion du saumon de l'Atlantique au Canada, dans le meilleur intérêt des Canadiens, par redistribution de la variété anadrome uniquement à des fins sportives, et par extension du territoire de la variété non anadrome.

Déclin de l'espèce

La plupart des stocks de saumon de l'Atlantique du Nouveau-Brunswick et du Québec ont connu un déclin en 1971, puis à nouveau en 1983, par suite de la surexploitation commerciale par les étrangers et les Canadiens, et en particulier des excès dans la pêcherie à l'ouest du Groenland à partir du début des années 1960. Les captures de la pêcherie du Groenland comprenaient environ 40 % de poisson nord-américain et 60 % de poisson d'origine européenne; la majeure partie (+70 %) du poisson pris était constituée de femelles non arrivées à maturité, pesant de 6 à 8 livres (Lear et Sanderman 1980). Les captures du Groenland ont grimpé à 300 000 spécimens nord-américains en 1971, après quoi un quota de 1 150 tonnes métriques (environ 166 000 poissons) a limité les prises nord-américaines en saumons à 200 000 poisssons. Les captures du Groenland ont entraîné vers la fin des années 1960, en 1970 et en 1971, selon des estimations, de 33 à 75 % de pertes de poissons géniteurs originaires des rivières du Nouveau-Brunswick (Ruggles et Ritter 1980).

Les quotas du Groenland ont permis à environ 100 000 grands saumons supplémentaires de retourner dans les eaux canadiennes. En 1972, l'interdiction de la pêche commerciale au Nouveau-Brunswick, dans la pêcherie au filet dérivant de Port-aux-Basques à Terre-Neuve, ainsi que dans certaines parties du Québec, a davantage favorisé le retour des saumons adultes dans les rivières du Nouveau-Brunswick jusqu'en 1977, comme le prouvent les prises des pièges de surveillance du MPO (tableau 1). Malheureusement, en 1972, commence la grande expansion (de 17 000 à 22 000 engins de pêche) de la pêcherie commerciale de Terre-Neuve (alors que la pêcherie de Port-aux-Basques est fermée de façon permanente), qui intercepte des stocks supplémentaires du Nouveau-Brunswick et du Québec, ce qui diminue le nombre de géniteurs, particulièrement après 1977 (tableau 2) (Bastien 1984; Groupe de travail sur le saumon de l'Atlantique 1984). En même temps que les quotas imposés à la pêcherie du Groenland à partir de 1975 y entraînent une baisse des captures, les pêcheurs de commerce de Terre-Neuve bénéficient d'une nette progression. Le nombre de grands saumons et, par conséquent, de géniteurs, diminue encore davantage en 1975 - 1980, période pendant laquelle les pêcheurs de commerce du Nouveau-Brunswick adaptent leur pêche au maquereau, à l'alose, au gaspareau et à la morue, pour prendre " accidentellement " environ 20 000 saumons par année malgré " l'interdiction " de la pêche commerciale de cette espèce (tableau 2).

En 1978, l'exploitation cumulée ci-dessus avait diminué le nombre estimatif de géniteurs, réduisant les populations de tacons 0+ dans les rivières du Nouveau-Brunswick à seulement un demi à deux tiers de la capacité de l'habitat (tableau 3). À cette époque, la production de la pêcherie des îles Féroé grimpe en flèche, avec l'interception de 300 000 grands saumons (950 tonnes métriques) d'origine européenne en route vers les quartiers d'hiver du Groenland, ou sur le chemin du retour; par conséquent, en raison de l'absence du poisson européen, les quotas du Groenland pour 1982 et 1983 (1 150 tonnes) n'ont pas été atteints (tableau 2). Les saumons capturés au Groenland depuis 1979 comprennent peut-être 70 % de spécimens nord-américains, si on considère l'interception aux îles Féroé et le grand déclin qui a suivi en ce qui concerne les prises au Groenland.

La reprise de l'activité en 1981 de la pêcherie commerciale du Nouveau-Brunswick a encore augmenté l'exploitation des stocks de grands saumons, principalement à cause des quotas excessifs alloués (jusqu'à 160 000 kg), comprenant 25 000 grands saumons et 25 000 madeleineaux, et en raison des prises accidentelles répétées et du braconnage, surtout dans les eaux tidales et dans les eaux de mer (tableau 2).

La pêche sportive au Nouveau-Brunswick

Le nombre de pêcheurs sportifs n'a augmenté que de 9 % depuis 1965, alors que cette pêche a connu une progression de 78 %, principalement en raison de l'amélioration des stocks de saumons dans le bassin de la rivière Saint-Jean (tableau 4); l'élevage de 250 000 tacons, le transfert de poisson et des travaux entrepris en amont ont permis d'atténuer les effets de la construction du barrage de Mactaquac en 1967. La production de l'élevage a été intéressante aussi bien pour les pêcheries sportives et commerciales, que pour le nombre de géniteurs (2,0 % des tacons en 1977 à 12 % en 1979); le transport du saumon naturel jusqu'aux frayères en amont du barrage de Mactaquac représente l'une des opérations de régénération pour le saumon de l'Atlantique les plus efficaces en Amérique du Nord. D'autres améliorations sont en cours, utilisant la chaleur résiduelle produite par le barrage de Mactaquac, pour obtenir artificiellement des alevins de un à trois grammes en juin, ce qui doublera au moins la production de tacons (de un à deux ans d'âge), de la piscifacture de Mactaquac. Les pêcheurs sportifs, particulièrement ceux de la ville de Fredericton et des zones rurales de Tobique ont bien réagi à l'augmentation des stocks de saumons en 1972 (qui est aussi la première année d'une période d'interdiction de 9 ans pour la pêche commerciale domestique), en effet le nombre de jours de pêche sportive est passé de 10 000 à 50 000 en 1980, 60 % de l'augmentation étant attribuable à un mille de rivière en aval du barrage de Mactaquac!

Utilisation des statistiques de pêche sportive pour la gestion du saumon de l'Atlantique anadrome

Les captures par pêche sportive de grands saumons (c'est-à-dire de futurs géniteurs, dont dépendra l'abondance des stocks futurs) dans les principaux bassins hydrograhiques du Nouveau-Brunswick peuvent être prévues grâce aux prises par jour de madeleineaux (principalement des mâles, ayant passé un seul hiver en mer) de l'année précédente (fig. 1). Cette relation, apparente pour la première fois en 1972, peut servir à déterminer le nombre de saumons ayant passé plusieurs hivers en mer, qui retourneront dans les eaux du Nouveau-Brunswick l'année suivante, à condition que la production totale de la pêche commerciale demeure à peu près constante. En 1984, les captures de la pêche sportive au Nouveau-Brunswick atteindront environ 2 000 grands saumons, et 6 000 poissons réussiront à gagner les frayères dans les trois principaux bassins hydrographiques.

Les pêcheurs sportifs capturent environ 25 % des saumons de l'Atlantique présents dans les principales rivières, ce qui laisse, selon les estimations, le triple de ce montant, en grands saumons et en madeleineaux, disponibles comme géniteurs à la fin de la saison de pêche. Le nombre de géniteurs requis pour les trois principaux bassins de drainage du Nouveau-Brunswick est en tout de 36 000 grands saumons (Randall 1983; Randall 1984; Penny 1984; tableau 5). Si on considère que les prises de grands saumons par la pêche sportive en 1983

représentaient moins de la moitié des besoins, et que les prises de 1984 seront inférieures à 20 % des besoins (si la production commerciale se maintient au même niveau en 1984), il faudra que les pêcheurs commerciaux et sportifs arrêtent toute capture de grands saumons jusqu'en 1990 au moins pour que la capacité de l'habitat en alevins puisse être rétablie. De plus, il faut réduire les captures de poisson canadien au Groenland, aux îles Féroé et à Terre-Neuve, de 1 600 à 400 tonnes. En raison de la répartition irrégulière des adultes dans les rivières, et pour réduire la compétition entre les madeleineaux mâles sur les frayères, ainsi que pour d'autres facteurs encore, le nombre de grands saumons rescapés pour la fraie devrait être d'environ 50 000. Les biologistes n'ont fait qu'évaluer approximativement la quantité et la qualité de l'habitat des salmonidés pour les rivières du Nouveau-Brunswick; si on considère l'étendue et l'importance des petits cours d'eau productifs, l'absence d'études détaillées " sur le terrain ", le nombre limité de recherches sur la quantité " requise " d'oeufs, et le potentiel de production connu de certaines rivières plus petites (Big Salmon, Tabusintac, Sevogle, etc.), le chiffre de 50 000 grands saumons représente probablement une valeur minimale. De plus, nous ne connaissons pas exactement la nature des stocks de rescapés; s'agit-il de ceux qui possèdent les caractéristiques les plus intéressantes aux fins d'une utilisation éventuelle par l'homme?

La pêche commerciale au Nouveau-Brunswick ne pourra reprendre dans ces conditions. Si le nombre de rescapés est suffisant pour l'obtention d'une population raisonnable de jeunes saumons de trois ans (probablement pas avant 1989 au plus tôt), les pêcheurs autochtones et sportifs pourront recommencer à capturer les grands saumons. La pêche commerciale au Nouveau-Brunswick doit être abolie pour toujours, et remplacée par divers types de pêches sportives de façon à offrir des possibilités mixtes de pêche, permettant de maximiser l'utilisation des surplus, de satisfaire les besoins sociaux, et là où c'est possible, de maximiser les bénéfices économiques. Dans le cas très improbable où il y aurait trop de montaisons de saumons de l'Atlantique, les pêcheries autochtones pourraient en faire la récolte en fonction des stocks, en adaptant la longueur de la saison et en se limitant à un seul emplacement pour la récolte dans les zones tidales supérieures.

Les préoccupations de certains biologistes, craignant qu'un nombre trop élevé de montaisons de saumons de l'Atlantique ait des effets néfastes, ne sont pas fondées. Les divers systèmes hydrographiques du Nouveau-Brunswick peuvent facilement répondre aux besoins de 100 000 pêcheurs sportifs, pêchant pendant 500 000 jours, avec des possibilités d'activités très variées, à condition que la quantité de poisson soit suffisante. L'habitat des rivières du Nouveau-Brunswick peut produire 217 000 grands saumons et 160 000 madeleineaux, soit environ 1 455 tonnes (Anonyme 1978). Mais ce potentiel ne pourra être atteint qu'en 1995, au plus tôt, à condition évidemment que les mesures suivantes soient prises immédiatement :

- réduction de la récolte annuelle totale du Groenland à 150 tonnes métriques (environ 47 000 poissons);

- réduction de la pêche commerciale terre-neuvienne, principalement dans la zone J, à 750 tonnes métriques;

- arrêt immédiat et définitif de la pêche commerciale au Nouveau-Brunswick;

- les récoltes de la pêche de subsistance par les autochtones au Nouveau-Brunswick ne doivent pas dépasser 25 tonnes métriques jusqu'en 1988, et elles ne pourront être augmentées ultérieurement que si les stocks supplémentaires sont suffisants; les pêcheries autochtones futures (après 1990) devraient pouvoir vendre leur surplus de captures;

- jusqu'en 1989, les prises de la pêche sportive au Nouveau-Brunswick doivent être limitées aux madeleineaux; cette activité ne doit pas dépasser 180 000 jours (en fait, la seule pêche aux madeleineaux devrait réduire de 20 à 30 % l'activité de pêche, la récolte de madeleineaux, ainsi que les dépenses du pêcheur sportif, si l'on se fonde sur les observations faites en 1979 lors de l'application de politiques et de règlements limitant la pêche aux madeleineaux à la mi-saison); la pêche à la ligne pourra être intensifiée après 1988 proportionnellement à l'abondance du poisson, soit un pêcheur-jour par poisson.

Dans le passé, la pêche à la ligne au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Irlande, a montré que les pêcheurs sportifs peuvent récolter de 25 à 35 % des stocks de saumons de l'Atlantique; récemment, certains taux d'exploitation de rivières (p. ex. cours principal de la Restigouche et Miramichi sud-ouest) ont probablement dépassé 50 %. En 1976, Elson constate que les pêcheurs sportifs peuvent prendre jusqu'à 90 % du stock de saumons adultes dans le bassin de la rivière Foyle en Irlande. Pour ce qui est du matériel et des méthodes de pêche sportive, des progrès fulgurants ont été accomplis ces quinze dernières années, grâce au perfectionnement des gaules, des lignes et des mouches, et à la publication de nombreux ouvrages présentant les techniques de pêche les plus efficaces. Le pêcheur sportif moyen exploite maintenant réellement la ressource, particulièrement dans les petites rivières (débit de 40 à 400 pieds cubes par seconde).

Si les rivières du Nouveau-Brunswick approchent de leur potentiel de production dans les années 1990, les pêcheurs sportifs pourraient prendre de un tiers à un demi du poisson présent. Des 325 000 saumons de l'Atlantique adultes produits au Nouveau-Brunswick, les futures pêcheries du Groenland pourraient capturer 12 000 poissons, celles de Terre-Neuve 86 000 et les pêcheries autochtones 27 000, ce qui laisserait 200 000 spécimens pour la pêche sportive.

L'intensification de la pêche sportive (pouvant aller jusqu'à 300 000 pêcheurs-jours à 0,40 poisson/jour) pourrait signifier la prise d'environ 50 % des poissons, ce qui laisserait 100 000 rescapés pour la fraie, dont la moitié serait constituée de grands saumons. Si nécessaire, un nombre supérieur de madeleineaux pourraient être capturés grâce à une réglementation spéciale. L'exploitation de la pêche sportive rapporterait donc d'excellents bénéfices sociaux et économiques, et elle devrait être réglementée pour la récolte de stocks individuels grâce au système diversifié d'attribution de sections de pêche, proposé par Hooper et Hustins (1973).

Remplacement de la pêche commerciale par la pêche sportive

Il faut mettre fin immédiatement à la pêche commerciale du saumon de l'Atlantique, si on veut que les habitants du Nouveau-Brunswick et les Canadiens en général puissent tirer le maximum de bénéfices sociaux et économiques de la future ressource auto-suffisante. Un fonds doit être

constitué pour " racheter " les 223 permis commerciaux des provinces, en tenant compte de l'investissement des pêcheurs en engins de pêche, et de leur situation financière. Les bénéfices ultérieurs pour la société, représentés par les revenus de la pêche sportive et l'augmentation sensible du nombre de rescapés pour la fraie, compenseront le coût des " rachats " en moins de 5 ans.

L'exemple qui suit aidera à mieux comprendre la portée des gains économiques et sociaux. En 1982 - 1983, la récolte commerciale moyenne du Nouveau-Brunswick se chiffrait à 153 tonnes métriques, ce qui correspond à peu près à 25 000 grands saumons et à 6 000 madeleineaux, soit environ 800 000 $, dont l'équivalent de 80 000 $ a été exporté à l'extérieur du Canada. Son remplacement par la pêche sportive signifierait que les pêcheurs sportifs prendraient à peu près 25 % de la récolte commerciale, c'est-à-dire 7 700 grands saumons et 1 500 madeleineaux. Cette quantité de poissons permettrait de générer 30 000 jours supplémentaires, soit 1 500 000 $ de dépenses brutes directes, représentant les ventes de biens et de services aux pêcheurs sportifs. Les vendeurs, tout comme les pêcheurs commerciaux, retirent normalement un profit de leurs ventes. Trois grandes différences militent en faveur de la ressource sportive :

- Les pêcheurs sportifs de l'extérieur (principalement des États-Unis) représenteraient 7 500 pêcheurs-jours, soit 140 $/jour, ou environ un million de dollars de plus que la valeur commerciale de 1982 - 1983! Ce revenu pour la province et le Canada signifie de " nouveaux " dollars pour l'économie. Les pêcheurs sportifs locaux représentent 22 000 jours, soit 25 $/jour ou 550 000 $ pour les commerçants. Ces revenus, tout comme les revenus de la pêche commerciale, sont tout simplement des transferts d'une économie locale ou régionale à l'autre. Les dépenses des pêcheurs sportifs locaux (autrement dit les revenus des commerçants) et les revenus de la pêche commerciale représentent généralement des transferts de revenus des zones urbaines vers les zones rurales. Seuls les revenus provenant des pêcheurs sportifs de l'extérieur contribuent à la croissance nette de notre économie.

- L'utilisation de la ressource par les pêcheurs sportifs permettrait à 75 % du poisson de rejoindre les frayères; ces poissons pourraient produire la moitié des oeufs nécessaires pour peupler l'habitat du cours d'eau (tableau 5).

- Si nécessaire, la ressource peut être rectifiée chaque année, grâce à la vente des permis et à l'attribution de zones spéciales; en fait, il semble que c'est l'abondance du poisson qui détermine le niveau de participation! À mesure que les stocks se reconstituent, la participation augmente, tout comme le développement économique dans les régions rurales, grâce à la commercialisation du poisson sportif le plus célèbre et le plus recherché par les classes sociales les plus riches du monde, habitant dans un rayon de quelques centaines de milles seulement du Nouveau-Brunswick.

Potentiel de la pêche sportive grâce à la diversification

Heureusement, au Nouveau-Brunswick et au Québec, il existe un système d'attribution de permis bien établi, qui va de la pêche au " coude à coude " jusqu'à la limite obligatoire de quatre pêcheurs ou moins (Hooper et Hustins 1972). Les nombreux réseaux hydrograhiques du Nouveau-Brunswick, et particulièrement les grands cours d'eau tributaires, peuvent être exploités beaucoup plus intensivement par les pêcheurs sportifs. Nous estimons qu'au moins 500 000 pêcheurs-jours peuvent être consacrés à ce sport grâce au système d'attribution de permis existant.

Une pêche sportive de qualité est essentielle pour la province et pour une optimisation des bénéfices socio-économiques. Les pêcheurs sportifs du saumon de l'Atlantique sont très satisfaits avec des captures minimales de 0,40 poisson par jour, soit 0,10 poisson par heure (Hooper 1978). Certains pêcheurs acceptent même un taux plus bas (jusqu'à 0,25 poisson par jour), mais alors on accuse une perte au niveau de la participation, particulièrement de la part des pêcheurs de l'extérieur. Un taux de 0,20 ou moins par jour nuit à la participation durant la saison, et l'effet défavorable se fait même sentir jusqu'à la saison suivante. Les rivières à saumons voisines de zones urbaines font exception à la règle, car des taux très bas, 0,05 poisson par heure, ne découragent pas les pêcheurs sportifs de l'endroit, comme sur la rivière Nashwaak, près de Fredericton. Les rapports qualitatifs de la pêche sportive d'ici sont comparables à ceux signalés par Smith (1980) pour la pêche à la ligne de la truite arc-en-ciel dans l'Oregon. Le médiocre chiffre de prises par jour (0,19) pendant les saisons 1982 - 1983 combinées est assez bas, non seulement pour réduire la participation future à la pêche, mais également, et c'est la première fois depuis 1970, pour entraîner une baisse des dépenses journalières par les pêcheurs (tableau 6). Les chiffres de dépenses du tableau 6 ne visent pas à donner une valeur directe de la pêche sportive au saumon dans le passé. Les dépenses présentées révèlent l'importance de l'activité économique générée au Nouveau-Brunswick, qui correspond à une estimation minimale de la valeur nette de la pêche sportive pour la province, vu que le surplus à la consommation, les retombées, les revenus des permis et ceux réalisés grâce à la taxation de propriétés privées (d'une valeur de 70-110 millions de dollars; Hooper et Hustins 1973; Tuomi 1980) n'ont pas été inclus.

La ressource représentée par le saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick, si elle était uniquement consacrée à la pêche sportive, pourrait engendrer vers 1995 jusqu'à 50 millions de dollars de dépenses brutes par année, dont 35 millions par des pêcheurs de l'extérieur, qui représenteraient moins de 25 % du total de pêcheurs-jours (fig. 2); il serait également possible, dans ces conditions, de maintenir la qualité de la pêche sportive, ainsi qu'un nombre suffisant de poissons rescapés pour la fraie. La fin de la pêche commerciale aura alors permis d'atteindre l'objectif premier de la province : continuer à satisfaire le pêcheur sportif tout en maximisant la valeur économique de la pêche et en minimisant le risque de surexploitation des stocks de saumons de l'Atlantique, du Nouveau-Brunswick.

Tableau 1. Indices relatifs des populations de madeleineaux et de saumons d'après les opérations de surveillance par pièges du MPO, 1954-1983.

BASSIN HYDROGRAPHIQUE

	Saint-Jean — Transfert de poissons de Mactaquac			Miramichi — Piège de Millbank			Restigouche — Piège de Dalhousie		
Année	Madeleineau naturel	Saumon naturel	Les deux	Madeleineau	Saumon	Les deux	Madeleineau	Saumon	Les deux
1954				1 833	2 130	3 963			
1955				1 807	2 846	4 653			
1956				3 433	3 361	6 794			
1957				4 041	3 865	7 906			
1958				8 402	4 370	12 772			
1959				2 102	4 321	6 423			
1960				4 469	4 531	9 000			
1961				6 852	2 989	9 841			
1962				2 975	1 915	4 890			
1963				14 108	1 639	15 747			
1964				8 873	1 007	9 880			
1965				15 581	1 801	17 382			
1966				9 989	1 632	11 621			
1967	1 181	1 271	2 452	7 720	1 000	8 720			
1968	1 203	770	1 973	3 214	1 414	4 628			
1969	2 572	1 749	4 321	4 340	667	5 007			
1970	2 858	2 465	5 323	2 484	245	2 729			
1971	1 574	2 266	3 840	1 962	394	2 356			
1972	784	4 831	5 615	2 543	1 151	3 694		1 556	1 556
1973	1 854	2 367	4 221	2 450	1 132	3 582	326	1 170	1 496
1974	3 389	4 775	8 164	4 038	1 791	5 829	700	950	1 650
1975	5 725	6 200	11 925	3 548	1 208	4 756	1 275	1 430	2 705
1976	6 797	5 511	12 308	4 939	943	5 882	1 087	1 249	2 336
1977	3 506	7 247	10 753	1 505	1 934	3 439	477	842	1 319
1978	1 584	3 034	4 618	1 268	693	1 961	510	1 493	2 003
1979	6 234	1 993	8 227	2 500	318	2 818	961	762	1 723
1980	7 555	8 157	15 712	2 139	1 093	3 232	496	1 073	1 569
1981	4 571	2 441	7 012	2 174	199	2 373	Piège mis hors de service en 1980		
1982	3 931	2 254	6 185	2 665	408	3 073			
1983	3 613	1 711	5 324	810	245	1 055			
1984									

Tableau 2. Récolte commerciale de saumon de l'Atlantique, 1951-1983 (tonnes métriques).

	Récolte canadienne					Récolte du Groenland		
Année	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	T.-N.	Qué.	TOTAL	Total de prises, Europe et Amérique du Nord	Pourcentage estimatif canadien avant 1980 = 45 %; après 1979 = 70 %	Récolte canadienne totale, y compris le pourcentage estimatif pour le Groenland*
1951	336	119	1 520	362	2 337			2 337
1952	325	97	1 549	360	2 331			2 331
1953	317	123	1 404	305	2 149			2 149
1954	399	103	1 070	236	1 808			1 808
1955	158	58	796	201	1 213			1 213
1956	191	62	748	211	1 212			1 212
1957	227	66	893	202	1 388			1 388
1958	278	93	979	231	1 581			1 581
1959	357	95	1 066	295	1 813			1 813
1960	291	109	949	287	1 636			1 636
1961	274	127	951	231	1 583			1 583
1962	333	142	1 017	227	1 719			1 719
1963	301	137	1 217	196	1 851	466	210	676
1964	482	114	1 268	204	2 069	1 539	693	2 232
1965	559	133	1 164	259	2 116	861	388	1 249
1966	565	127	1 399	268	2 359	1 370	617	1 987
1967	656	154	1 822	227	2 860	1 601	721	2 322
1968	375	102	1 445	193	2 115	1 127	507	1 634
1969	268	79	1 441	173	1 961	2 210	995	3 205
1970	263	60	1 595	174	2 092	2 146	966	3 112
1971	124	31	1 576	104	1 835	2 689	1 210	3 899
**1972	17	59	1 395	60	1 532	2 113	951	3 064
**1973	9	52	2 008	86	2 155	2 341	1 054	3 395
**1974	5	87	2 011	136	2 241	1 917	863	2 780
**1975	12	78	2 044	113	2 249	2 030	914	2 944
**1976	19	55	2 012	120	2 208	1 175	529	1 704
**1977	39	80	1 939	99	2 160	1 420	639	2 059
**1978	48	73	1 179	80	1 380	984	443	1 427
**1979	25	27	986	51	1 091	1 395	977	2 068
**1980	66	90	2 104	430	2 680	1 194	836	3 516
1981	109	42	1 895	704	2 750	1 204	843	3 593
1982	87	59	1 314	89	1 549	1 077	754	2 303
1983	217	40	1 017	101	1 375	310	217	1 592

*Le poids de la fraction canadienne des prises serait 1,6 fois plus élevé si on laissait revenir les poissons dans les eaux canadiennes, car ils augmentent de taille au cours du voyage.

**Années d'interdiction de la pêche commerciale au Nouveau-Brunswick.

Tableau 3. Dépôt d'œufs estimatif pour le saumon de l'Atlantique (obtenu par extrapolation à partir des prises sportives de grands saumons), et populations moyennes annuelles ultérieures d'alevins (poissons/100 m² d'après les estimations de la pêche électrique), dans les bassins de la Miramichi, de la Restigouche et de la Saint-Jean.

Dépôt d'œufs conseillé — 220 œufs/100 m²*
Populations moyennes d'alevins conseillées : 40 alevins/100 m²

	Bassin de la Miramichi		Bassin de la Restigouche		Saint-Jean (Tobique)		Cours principal de la Nepisiguit	
Année	Dépôt d'œufs de l'année préc./ 100 m²	Pop. estimative d'alevins/100 m²	Dépôt d'œufs de l'année préc./ 100 m²	Pop. estimative d'alevins/100 m²	Dépôt d'œufs de l'année préc./ 100 m²	Pop. estimative d'alevins/100 m²	Dépôt d'œufs de l'année préc./ 100 m²	Pop. estimative d'alevins/100 m²
1963								
1964								
1965								
1966								
1967								
1968						0		
1969		6				0		
1970	105	13			20	7		
1971	91	15			47	8		
1972	50	5	31	5	44	7		
1973	248	17	125	17	92	27		
1974	166	23	138	13	48	7		
1975	199	32	197	31	210	35	7	1
1976	174	22	91	15	77	53	10	—
1977	204	34	102	19	123	29	25	17
1978	322	24	145	23	199	43	12	7
1979	136	13	119	11	50	25	12	6
1980	74	20	36	11	35	—	5	—
1981	181	41	187	17	219	71	72	7
1982	90	9	152	8	117	21	84	8
1983	128	31	69	34	43	10	40	7
1984	62		39		64		25	

* Symons 1978; mais il faut remarquer qu'étant donné l'excellent habitat constitué par la plupart des rivières du Nouveau-Brunswick, un nombre de 220 œufs/100 m² semble insuffisant.

Tableau 4. Statistiques pour la pêche sportive du saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick

Année	Nombre de pêcheurs sportifs	Effort	Prises totales	Prises/jour de pêche
1950	-	50 899	49 751	0,97
1951	-	-	-	-
1952	-	56 071	43 254	0,77
1953	-	65 058	43 853	0,67
1954	-	63 724	45 588	0,71
1955	-	71 576	33 040	0,46
1956	-	74 132	44 179	0,60
1957	-	63 998	36 374	0,57
1958	-	85 805	59 854	0,70
1959	-	71 967	27 861	0,39
1960	-	100 228	21 252	0,21
1961	8 609	62 829	22 720	0,36
1962	9 883	85 871	26 821	0,31
1963	11 529	84 328	73 071	0,87
1964	16 365	90 679	54 046	0,60
1965	19 695	87 644	65 558	0,75
1966	21 029	100 069	84 589	0,85
1967	20 751	92 292	75 002	0,81
1968	20 939	74 357	27 373	0,37
1969	18 982	76 731	43 009	0,56
1970	16 570	86 048	34 537	0,40
1971	9 845	65 762	23 255	0,35
1972	12 105	84 798	37 113	0,43
1973	14 465	95 938	32 183	0,34
1974	15 654	99 259	40 916	0,41
1975	16 828	104 583	34 707	0,33
1976	18 757	113 610	51 243	0,45
1977	21 252	121 903	44 735	0,37
1978	21 141	128 535	25 405	0,19
1979	20 839	119 130	28 799	0,24
1980	20 633	135 407	41 758	0,31
1981	21 964	157 474	47 540	0,30
1982	22 535	161 028	43 974	0,27
1983	22 397	178 007	21 395	0,12

Note: 1950 - 1968 statistiques du MPO, Halifax (N.-B.)

1969 - 1983 statistiques du ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.)

Tableau 5. Comparaison des taux requis de grands saumons rescapés pour la fraie, selon le CSCPCA, 1983, et des taux estimatifs pour 1983 à 1984.

Bassin	Grands saumons rescapés requis pour la fraie*	Nombre estimatif de grands saumons rescapés pour la fraie**		
		1967	1983	1984***
Saint-Jean	10 400	714	3 450	900
Miramichi	13 400	19 839	6 720	3 300
Restigouche	12 200	7 470	2 130	1 200
TOTAL	35 600	28 023	12 300	5 400

*selon les documents du CSCPCA 84/16, 84/47, 83/99.

**en supposant que la pêche sportive récolte 25 % des grands saumons non capturés par la pêche commerciale

***en supposant qu'il n'y aura pas de variation de la tendance au niveau de l'exploitation commerciale

Tableau 6. Prises, effort et dépenses pour la pêche sportive au saumon de l'Atlantique, du Nouveau-Brunswick, 1970-1983. (Note : pour les prises, l'effort, et les prises par effort, des valeurs moyennes annuelles ont été utilisées de façon à compenser les fluctuations au niveau de la pêche sportive.)

Années	Nombre de pêcheurs sportifs	Prises	Jours de pêche	Dépenses non pondérées* par pêcheur	Valeur non pondérée* par poisson**	Valeur par jour de pêche	Prises par jour
1969-1970	17 776	38 773	81 389	292 $	134 $	63 $	0,47
1974-1975	16 241	37 811	101 918	517	222	82	0,37
1979-1980	20 736	35 278	127 268	622	365	101	0,28
1982-1983	22 466	32 684	169 517	738	507	97	0,19

* Les pêcheurs sportifs de saumon, de l'extérieur, dépensent de quatre à six fois plus que les pêcheurs sportifs de saumon de l'endroit; les dépenses par les pêcheurs de l'extérieur constituent un transfert de bénéfices et une stimulation de l'activité économique pour le Nouveau-Brunswick.

** La valeur par jour représente toutes les dépenses que les pêcheurs sportifs consacrent directement et indirectement à leurs achats; étant donné que le surplus à la consommation et d'autres valeurs n'ont pas été calculés, les achats indirects correspondent au revenu minimal réalisable grâce à la pêche sportive.

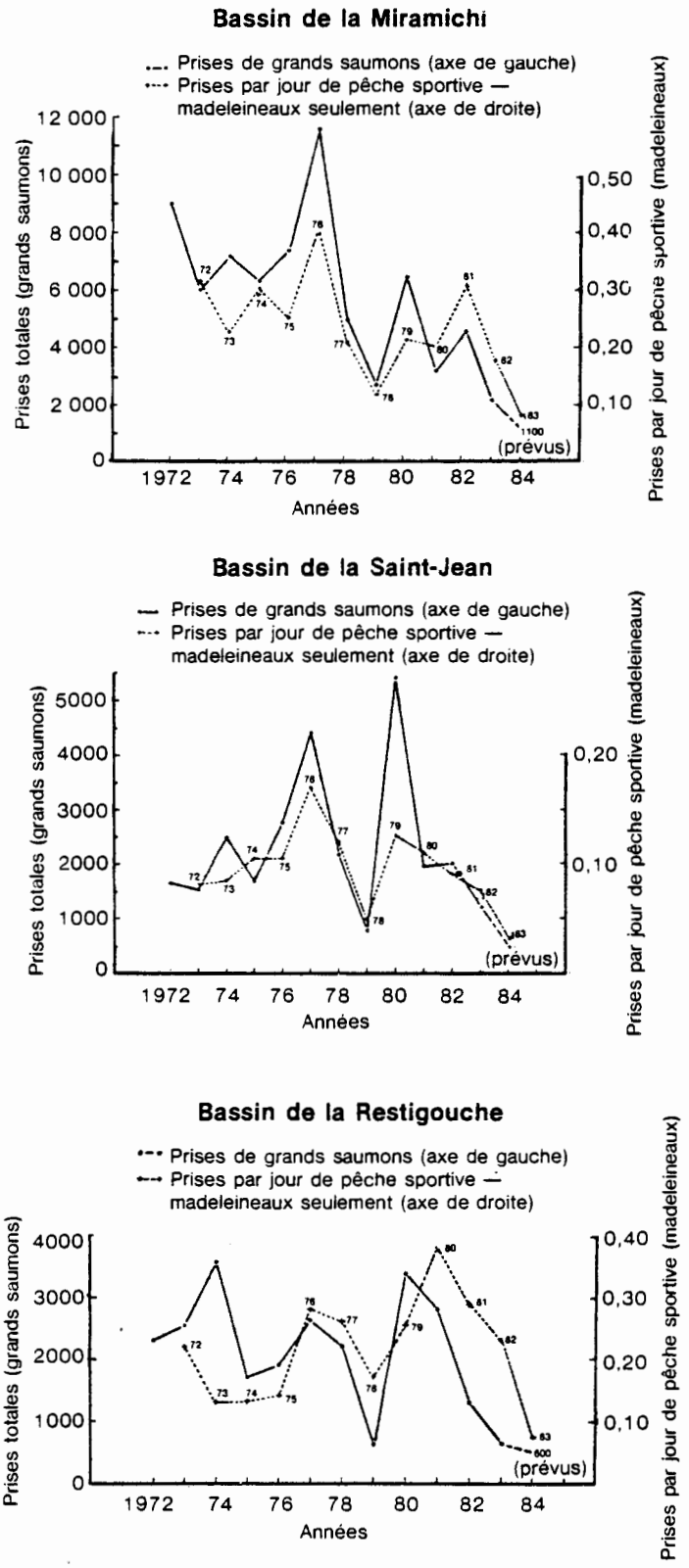

Note : Seules les prises du Nouveau-Brunswick sont représentées; les prises de la province de Québec, qui sont du même ordre, ne sont pas incluses.

Figure 1. Prises par jour de pêche sportive de madeleineaux pendant une année pour la prévision du nombre de prises de grands saumons l'année suivante; étant donné que les pêcheurs sportifs prennent généralement 25 % des grands saumons présents, le nombre de rescapés pour la fraie peut également être prévu en multipliant par 3.

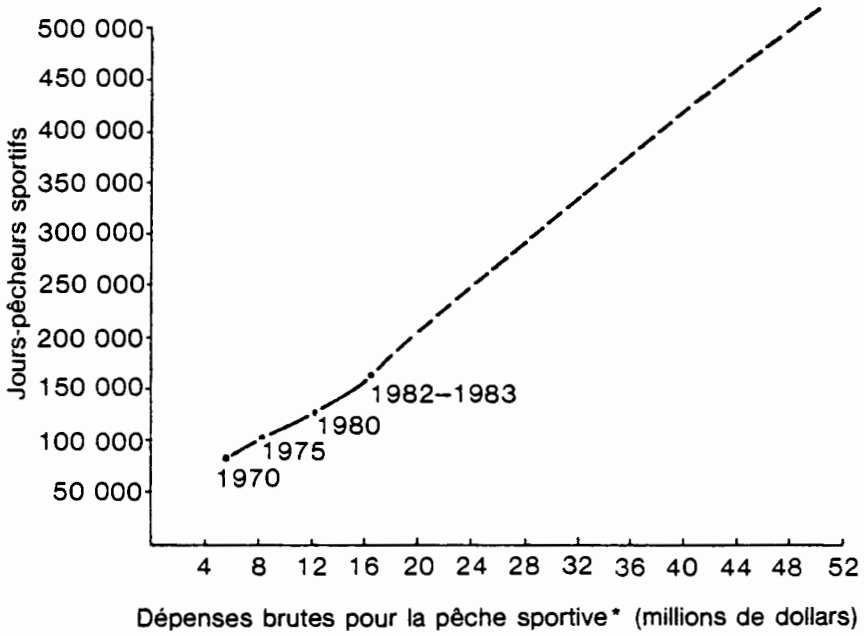

Figure 2. Les dépenses brutes pour la pêche sportive devraient augmenter à peu près proportionnellement au nombre de jours-pêcheurs, si les dépenses moyennes par pêcheur sportif ne dépassent pas 90 $ par jour. Le nombre de pêcheurs-jours ne peut augmenter que si l'abondance du poisson dans les rivières du Nouveau-Brunswick augmente; autrement dit, un pêcheur-jour peut être ajouté pour chaque poisson qui peut être pêché. Les dépenses des pêcheurs de l'extérieur, qui constituent des bénéfices nets pour l'économie du Nouveau-Brunswick, représentent 70 % des dépenses ci-dessus.

* Les dépenses comprennent les frais pour la pêche (nourriture, logement, etc.), les principaux achats pour la pêche (lignes, moulinets, etc.), et les dépenses indirectes (bateaux, remorques, etc.) qui pourraient être utilisées à d'autres fins. Nous avons inclus les dépenses indirectes pour nous rapprocher de la valeur totale minimale de la pêche sportive, étant donné que le surplus à la consommation, la valeur en taxes du domaine de pêche et les revenus de la vente de permis ne sont pas compris.

Potentiel du saumon de l'Atlantique non anadrome

Le saumon de l'Atlantique non anadrome est apparu après la dernière grande période glaciaire. La théorie la plus répandue veut que ce saumon soit issu du saumon de l'Atlantique anadrome, lequel aurait subi des modifications physiologiques progressives au cours de plusieurs centaines d'années (Atkins 1984; Kendall 1935 et Power 1958).

Le saumon de l'Atlantique non anadrome possède les mêmes cycles de vie que l'espèce anadrome; tous les deux passent de deux à trois années dans le cours d'eau, mais les populations non anadromes ont remplacé la phase océanique de la souche anadrome par les eaux douces des lacs. Le saumon de l'Atlantique non anadrome fraye en automne (fin octobre à mi-novembre), et il utilise comme habitat les hauts-fonds graveleux de cours d'eau, tout comme l'espèce marine; les oeufs sont incubés dans 6 à 12 pouces de gravier, et les alevins émergent en moins de six mois, en mai ou en juin. Les deux espèces jeunes occupent un habitat similaire, vivant de deux à trois années comme tacons dans le cours d'eau, puis gagnant au printemps le lac ou l'océan. L'habitat de lac requiert une eau propre, non polluée, avec une température maximale à la surface de 72-75°F, 6 ppm d'oxygène dissous, et un pH compris entre 6,0 et 8,5. Le saumon de l'Atlantique non anadrome se retrouve généralement dans la thermocline, mais rarement en-dessous d'une profondeur de 60 pieds. Les jeunes poissons (jusqu'à 12 pouces) se nourrissent principalement d'insectes aquatiques, après quoi ils ont besoin d'espèces de fourrage, principalement d'éperlans d'Amérique landlockés (Osmerus mordax) et, à un moindre degré, de gaspareaux (Alosa pseudoharengus), qui leur assureront une croissance optimale (Harvey 1975).

Le saumon de l'Atlantique non anadrome présente beaucoup de variations au niveau de la croissance; les poissons qui habitent les cours d'eau grandissent beaucoup plus lentement que ceux des lacs. Cette croissance est fonction de l'abondance du fourrage, des niveaux des stocks et de la compétition intraspécifique (Harvey et Warner 1970). Les populations de saumon de lac du Nouveau-Brunswick commencent généralement à faire partie de la pêcherie à l'âge de trois ans, et ce sont les spécimens de quatre et cinq ans que l'on retrouve le plus souvent. Le poids moyen du poisson pêché à la ligne est d'environ trois livres, mais des saumons pesant jusqu'à 15 livres peuvent être capturés. Le saumon de lac peut être pêché jusqu'à l'âge de six ou sept ans.

Pratiques actuelles de gestion

Le saumon de l'Atlantique non anadrome est actuellement exploité pour la pêche sportive dans plusieurs États et provinces. L'État du Maine est le producteur et le gestionnaire de saumon de lac le plus expérimenté en Amérique du Nord. D'après Harvey et Warner (1970), le saumon non anadrome est un habitué des lacs profonds d'eau froide, à forte teneur en oxygène dissous et à faible productivité (alcalinité totale 34 mg/L). Mais, récemment, dans le Maine, au Nouveau-Brunswick et dans d'autres régions, l'habitat du saumon de l'Atlantique non anadrome a gagné des lacs de type plus mésotrophique (semi-profonds), dont beaucoup renferment des espèces d'eaux tièdes, comme l'achigan à petite bouche, la perche blanche, le brochet maillé, etc. (voir Warner et Harvey 1976).

Le saumon de l'Atlantique non anadrome est également exploité pour la pêche sportive dans les cours d'eau du Maine, de l'État de New York et du Québec, mais la pêche en cours d'eau est moins importante que celle en lac. Le Maine, l'État de New York, le New Hampshire, le Vermont, le Nouveau-Brunswick et le Québec gèrent et exploitent actuellement des pêcheries sportives pour le saumon de l'Atlantique non anadrome.

Les techniques de gestion actuelle ont été mises au point à partir des 26 années d'expérience et de recherches appliquées au Maine. Par exemple, les niveaux des stocks et le taux de croissance sont inversement reliés entre eux (Harvey et Warner 1970). Des niveaux de peuplement élevés entraînent une croissance médiocre, une quantité réduite de fourrage et une pêche décevante. La plupart des gestionnaires de pêcheries constituent des stocks de 1 poisson d'un an au printemps (6-8 pouces), par acre, tous les deux ans. Les poissons d'un an installés en eau profonde donnent un nombre optimal de remontées pour la pêcherie. Les études de survie du saumon landlocké, effectuées par les biologistes du Maine, révèlent des caractéristiques semblables à celles du saumon anadrome. La survie lors de la fraie et de la remontée est élevée; la mortalité la plus forte se situe à un et deux ans d'âge; par la suite le taux moyen de survie est de 35 % (Harvey 1974).

Potentiel sportif

Le saumon de l'Atlantique, qu'il soit anadrome ou non, offre un potentiel optimal pour la pêche; il est le " Roi de la pêche sportive ". Le saumon non anadrome s'adapte bien aux grandes formations aquifères, où il coexiste avec les touladis et les ombles de fontaine, ce qui donne une pêche en eau froide à " deux étages ". Les pêcheurs sportifs se contentent de prises relativement faibles de saumon landlocké par unité d'effort (0,05 poisson/heure de pêche), en raison de l'excellente qualité sportive et du goût très fin de ce poisson (Warner et Fenderson 1963). En général, les grandes surfaces d'eau à saumons peuvent répondre aux besoins de quatre heures-pêcheurs sportifs par acre et par année (Harvey et Warner 1970). Dans le Maine, 642 000 acres de lacs suffisent à un demi-million de jours-pêcheurs sportifs, la pêche dans les cours d'eau fournissant 120 000 jours-pêcheurs sportifs supplémentaires (Warner et Harvey 1976). Environ 150 000 poissons, d'origine naturelle ou provenant de piscifactures, sont capturés chaque année.

Parmi les grands lacs où se pratique une intense pêche sportive dans le nord-est des États-Unis, on peut citer le lac Winnipesaukee, au New Hampshire (45 792 acres), avec 71 400 sorties-pêcheurs sportifs en 1982, et le lac Moosehead, au Maine (74 890 acres), avec 66 000 jours-pêcheurs sportifs et des prises de 12 000 saumons (Auclair 1983). Depuis l'introduction du saumon de l'Atlantique non anadrome, l'effort de pêche dans un petit secteur du lac Champlain, à la limite des États du Vermont et de New York, est passé de 3 000 heures-pêcheurs en 1982 à 98 000 en 1984 (Anderson 1984). Des potentiels de pêche sportive semblables se retrouvent partout au Canada et dans le nord des États-Unis, où il existe de grands lacs oligotrophes ou mésotrophes (Frey 1963). Une pêche de qualité pour le saumon de l'Atlantique peut être assurée et maintenue dans les eaux avec des populations stationnaires de 2,44 poissons par acre ou 0,73 grand saumon (14 pouces ou plus) par acre (Warner et Harvey 1976).

Potentiel canadien

Les programmes d'introduction de saumon de l'Atlantique landlocké offrent des perspectives très prometteuses dans tout le Canada, et particulièrement au Québec, en Ontario (y compris les Grands Lacs), dans la Saskatchewan et en Alberta. Notre enquête auprès des biologistes chargés de la gestion des pêcheries provinciales a montré que seuls le Manitoba et la Colombie-Britannique étaient opposés à l'introduction du saumon de l'Atlantique landlocké; dans ces provinces, on donne la priorité aux espèces indigènes. L'État de New York a converti quatre lacs en remplaçant le touladi par le saumon de l'Atlantique non anadrome, avec comme objectif à long terme la création d'une pêcherie pour ce saumon dans le lac Ontario.

À mesure que la demande pour une pêche sportive de haute qualité s'accélère (Brickley 1980) et que le déclin des pêcheries classiques de saumon s'accentue, le saumon de l'Atlantique landlocké peut fournir aux pêcheurs sportifs une solution de remplacement pour le saumon marin. La réputation du saumon non anadrome, en particulier ses qualités combattantes et comestibles exceptionnelles, ainsi que sa taille, en font un spécimen qui peut satisfaire le pêcheur le plus difficile. Duttweiler (1976) a constaté que les pêcheurs sportifs du lac Owasco, dans l'État de New York, préféraient capturer plusieurs poissons de taille moyenne, plutôt qu'un seul poisson de grande taille ou un grand nombre de spécimens de petite taille. Bratten (1970) a quelques grands poissons plutôt qu'un grand nombre de petits spécimens. D'après Weitham et Anderson (1978), la nature de l'espèce, la taille, l'abondance et la diversité sont les paramètres les plus importants d'une expérience réussie de pêche sportive. Le saumon de l'Atlantique non anadrome peut assurer des captures moyennes et des prises de trophées dans divers habitats, y compris les cours d'eau. De plus, les pêcheurs sportifs sont satisfaits d'un nombre relativement faible de captures par effort, comparativement à d'autres poissons gibiers.

Les pêcheries de saumon de l'Atlantique landlocké offrent un potentiel énorme, avec des millions de jours-pêcheurs dans une vaste variété d'habitats au Canada. L'État de New York prévoit des centaines de milliers de jours-pêcheurs, soit des millions de dollars de revenus, grâce à des prises atteignant 71 000 saumons non anadromes lorsque le programme de l'État sera complètement mis en pratique. Si on considère la multitude de grands lacs canadiens, particulièrement au Québec, en Ontario et dans la Saskatchewan, ainsi que les lacs internationaux (surtout les Grands Lacs), le potentiel des pêcheries de saumon non anadrome semble illimité. Les pêcheurs sportifs et les biologistes doivent planifier aujourd'hui pour que le " Roi de la pêche sportive " règne demain.

Bibliographie

Anderson, J.K. 1984. The establishment and evaluation of a landlocked salmon, Salmo salar, Fishery in Lake Champlain.

Anonymous. 1978. Biological conservation subcommittee report. Août 1978. Ministère des Pêches et des Océans, C.P. 550, Halifax (N.-É.). 203 p.

Atkins, C.G. 1984. Notes on landlocked salmon. Trans Am. Fish. Soc. 1984, p. 40-56.

Atlantic Salmon Task Group. 1983. A report to the Assistant Deputy Minister, Atlantic Fisheries Service from the Atlantic Salmon Task Group. Definition of the problems and exploration of options. Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario). Décembre 1983. 73 p.

Auclair, R.P. 1982. Moosehead Lake fishery management. Fisheries Research Bulletin 1. Maine Dept. of Inland Fisheries and Wildlife.

Auclair, R.P. 1983. The Moosehead Lake study, some interesting results. Maine Fish and Wildlife, Fall 1983, p. 14-17.

Bastien, Yves. 1984. A study of the intercept of mainland origin Atlantic salmon in the Newfoundland commercial fishery. Atlantic Salmon Federation report. 32 p.

Brickley, K.W. 1983. 1980 Survey of sportfishing in New Brunswick. Politiques et planification des programmes, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario). 41 p.

Duttweiler, M.W. 1976. Use of questionnaire surveys in forming fishery management policy. Trans. Am. Fish. Soc. 105: 232-239.

Elson, P.F. 1976. The impact of fisheries and environmental change on the management of Atlantic salmon of the Foyle River system, Ireland. Special report to the Foyle Fisheries Commission, Londonderry, Northern Ireland.

Frey, D.G. 1963. Limnology in North America. University of Wisconsin Press. 734 p.

Harvey, K.A. 1973. Effects of smelt introduction on growth of landlocked salmon at Schoodic Lake, Maine. Trans. Am. Fish. Soc. 102 : 392-397.

Harvey, K.A. 1974. Population dynamics of landlocked salmon, Salmo salar, in Love Lake, Maine. Trans. Am. Fish. Soc. 1974 (3) : 448-456.

Harvey, K.A. et K. Warner. 1970. The landlocked Salmon, Salmo salar, its life history and management in Maine. Sport Fishing Institute and Maine Dept. of Inland Fisheries and Game. 130 p.

Hooper, W.C. 1978. The New Brunswick Atlantic salmon sport fishery, 1962-1977. Fishery Management Report No. 7. Direction de la pêche et de la faune, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.). 49 p.

Hooper, W.C. et P.J. Cronin. 1981. Atlantic salmon management and enhancement plan for the Province of New Brunswick. Fishery Mnagement Report No. 10. Direction de la pêche et de la faune, ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.). 52 p.

Hooper, W.C. et D.J. Hustins. 1973. Recreational salmon angling in New Brunswick, part 1. Atlantic Salmon Journal, janvier, n° 1.

Jarrams, P. 1979. Egg, fry and smolt production from salmon, Salmo salar L., and sea trout, Salmo trutta L., reared entirely in fresh water. J. Fish. Biol. 15 : 607-611.

Kendall, W.C. 1935. The fishes of New England. The salmon family, Part 2, The salmons. Mem. Boston Soc. Nat. Hist. 9(1) : 1-66.

Lear, W.H. et E.J. Sanderman. 1980. Use of scale characters and discriminant functions for identifying continental origin Atlantic salmon. Rapp. P.-V. Reun. Cons. Int. Explor. Mer 176 : 68-75.

Munro, W.R. et A. Swain. 1980. Age, weight and length distributions and sex ratio of salmon caught off West Greenland. Rapp. P.-V. Reun. Cons. Int. Explor. Mer 176 : 43-54.

Penny, G.H. et T.L. Marshall. 1984. Atlantic salmon spawning requirements for the St. John River, New Brunswick. Document de recherche du CSCPCA n° 83/98, Direction de la recherche, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 550, Halifax (N.-É.). 34 p.

Power, G. 1958. The evolution of freshwater races of the Atlantic salmon, Salmo salar, Arctic 11(27) : 86-92.

Randall, R.G. 1983. Estimating salmon spawning requirements for the Miramichi River. Document de recherche du CSCPCA n° 83/99, Direction de la recherche, ministère des Pêches et des Océans, région du Golfe, C.P. 5030, Moncton (N.-B.).

Randall, R.G. 1984. Number of salmon required for spawning in the Restigouche River, N.B. Document de recherche du CSCPCA n° 84/16, Direction de la recherche, ministère des Pêches et des Océans, région du Golfe, C.P. 5030, Moncton (N.-B.). 15 p.

Ruggles, C.P. et J.A. Ritter. 1980. Review of North American smolt tagging to assess the Atlantic salmon fishery off West Greenland. Rapp. P.-V. Reun. Cons. Int. Explor. Mer 176 : 82-92.

Saunders, R.L., Henderson, E.B. et Brian D. Glebe. 1982. Precocious sexual maturation and smoltification in male Atlantic salmon. Aquaculture 28 : 211-229.

Smith, C.L. 1980. Attitudes about the value of steelhead and salmon angling. Trans. Am. Fish. Soc. 109 : 272-281.

Symons, P.E.K. 1978. Estimated escapement of Atlantic salmon, Salmo salar, for maximum smolt production in rivers of different productivity. J. Fish. Res. Board Can. 36 : 132-140.

Tuomi, A.L.W. 1980. Canada's Atlantic salmon: an economic evaluation of the New Brunswick salmon sport fishery. The International Atlantic Salmon Foundation. Special Publication Series 8, 35 p.

Warner, K. et D.C. Fenderson. 1963. The salmon and trout fishery of the Fish Rivert Lake, Maine. Trans. Am. Fish. Soc. 92(3) : 193-201.

Warner, K. et K.A. Harvey. 1976. Landlocked salmon management plan. Maine Dept. of Inland Fisheries and Wildlife.

Weitham, A.S. et R.D. Anderson. 1978. A method of evaluating fishing quality. Fisheries (Bethesda) 3(3) : 6-10.

Svein Mehli
Biologiste spécialiste des pêches, Direction de la faune
et des poissons d'eau douce,
ministère de l'Environnement, Norvège

Je ne crois pas que vous seriez intéressé par une présentation détaillée de la pêche sportive en Norvège qui s'écarterait de la ligne directrice que vous vous êtes tracée pour cette conférence. J'aimerais, cependant, vous donner quelques brefs commentaires sur la situation des poissons d'eau douce et des espèces anadromes; en outre, dans mon résumé, je vous donnerai les renseignements sur le secteur commercial d'élevage du saumon en cage qui, je crois, vous intéressera également.

Je suis avant tout un biologiste spécialiste en pêches, et je travaille principalement comme gestionnaire à la Direction de la faune et des poissons d'eau douce. Cette direction fait partie du ministère de l'Environnement, qui s'occupe de la gestion des espèces anadromes et des poissons d'eau douce. La gestion des espèces d'eau salée et l'élevage des saumons en cages relèvent du ministère des Pêches. Mais, en tant que membre d'une commission consultative sur les fermes marines de saumon, qui relève du gouvernement norvégien, je crois posséder les connaissances suffisantes pour vous donner l'information la plus récente sur ce secteur des plus intéressants.

Des enquêtes sur la vie en plein air ont montré que la pêche sportive constituait une des formes de loisirs les plus prisées en Norvège. La Norvège compte 4 millions d'habitants, et environ un million de pêcheurs sportifs âgés de plus de 15 ans. Même plus que cela, car les pêcheurs sportifs qui s'adonnent à la pêche marine ne sont pas inclus. De plus, il faut ajouter environ 40 000 pêcheurs sportifs étrangers, dont la plupart sont originaires des autres pays nordiques. Le nombre de pêcheurs sportifs n'a pas augmenté entre 1970 et 1980, période pendant laquelle ces enquêtes ont été effectuées. On évalue les prises de ces pêcheurs à environ 10 000 tonnes de poisson d'eau douce et de poisson anadrome capturé en eau douce. En 1980, les pêcheurs sportifs ont passé à peu près 12 millions de jours de loisirs à la pêche, dont 9 millions à la pêche en eau douce, et 3 millions en mer (principalement à la cuillère avec une ligne traînante).

En Norvège, il faut se procurer un permis national si on veut pêcher les salmonidés anadromes dans les eaux intérieures ou dans l'eau salée/saumâtre. Le permis coûte 30 NOK (5 $ CAN), le prix étant le même pour tout le monde, étrangers ou Norvégiens. Chaque année, environ 250 000 personnes, soit à peu près 25 % du nombre estimatif de pêcheurs sportifs, achètent ce permis. Je pense qu'il existe chez vous un potentiel de revenus beaucoup plus élevé, à condition d'avoir la personne qu'il faut pour la commercialisation. Le permis national ne peut être acheté qu'au bureau de poste, et il est émis au nom de la personne. De plus, pour pêcher dans une localité donnée, il faut obtenir un permis (carte de pêche) auprès du détenteur du droit de pêche.

Le revenu provenant des permis nationaux représente chaque année 7,5 millions de NOK, soit 1,2 million de dollars canadiens. Les pêcheurs sportifs ont émis certaines critiques au sujet de l'emploi de cet argent, dont la majeure partie est consacrée à des projets de recherche. Ils souhaiteraient qu'une plus grande partie de ce montant soit utilisée directement pour les applications pratiques dans le domaine de la gestion des pêches. C'est le gouvernement qui paye le coût de la gestion et des recherches générales à long terme en ce qui concerne les espèces d'eau douce.

La pêche dans les eaux intérieures représente presque exclusivement une activité sportive. Les salmonidés, la truite brune et l'omble sont les principales espèces capturées. Ensemble, elles représentent 70 % des prises totales. Cela doit être considéré à la lumière de la répartition des espèces dans le pays. Généralement, nous avons très peu d'espèces (40), et sur de grandes étendues, on ne trouve que de la truite et de l'omble.

Actuellement, je pense que le premier problème de la pêche intérieure est la trop grande abondance de poisson et le trop peu d'activité de pêche. Les populations de truite et d'omble sont trop nombreuses. La cause de ce problème est, dans une certaine mesure, attribuable à une organisation déficiente de la part des détenteurs de droits de pêche. En Norvège, le propriétaire de la terre possède aussi le droit de pêche et, dans beaucoup de régions, ces propriétaires ne s'entendent pas sur la vente des cartes de pêche et ne font rien pour stimuler la pêche sportive. Mais, c'est le contraire pour la pêche au saumon.

Je pense qu'en tant que responsables des pêches intérieures, nous devons de toute urgence évaluer les aspects économiques de la pêche sportive. Dans la plupart des provinces, les Canadiens considèrent que les permis sont un excellent repère pour avoir une vue d'ensemble de la valeur de la pêche sportive. Comme je l'ai déjà dit, il existe une divergence entre le nombre de personnes qui pêchent réellement et le nombre de permis émis. Dans ces conditions, je pense que le modèle de l'Ontario est peut-être celui qui pourrait nous intéresser le plus.

Nous avons en Norvège trois grandes espèces de salmonidés anadromes : la Dolly Varden, l'omble de fontaine anadrome et le saumon. Il y a quelques années, lorsque les Russes ont introduit sur la péninsule de Kola différentes espèces de salmonidés de l'océan Pacifique, nous avions également un grand nombre de Oncorhynchus gorbuscha (dont le nom commun, je crois, est saumon rose).

On trouve le saumon dans 400 à 500 différentes rivières, sans compter les tributaires. La longueur totale de ces rivières est de plus de 5 000 km; beaucoup d'entres elles sont donc relativement courtes. La majeure partie des captures annuelles totales (80 %-85 %, ou 1 500-2 000 tonnes) sont effectuées par la pêche commerciale. Quinze pour cent sont pris par les pêcheurs sportifs dans les rivières. Les filets dérivants, les filets fixes (trappes) et filets encerclants ne sont utilisés qu'en mer. Il est interdit d'utiliser des filets pour la pêche au saumon dans les rivières, à l'exception de quelques-unes. Avant 1980, l'emploi de différents engins comportant des filets, de type plutôt commercial, était permis dans les rivières. Mais, en raison du courant très rapide de ces rivières, il était difficile de capturer des saumons avec cette technique. De plus, les pêcheurs sportifs voyaient d'un très mauvais oeil l'utilisation de filets et de pièges aux endroits où ils allaient pêcher à la ligne.

Chaque année, le Brurca de Norvège présente les statistiques sur toutes les prises de saumons. En vertu de la loi, chaque personne qui prend des saumons doit fournir tous les renseignements pertinents sur la quantité de poisson prise. Chaque pêcheur sportif doit payer une taxe spéciale de 2,5 %-3 % de la valeur du poisson capturé. Mais, nous sommes conscients du fait que nos statistiques officielles de prises de saumons ne sont pas très fiables en raison de leur combinaison à un système de taxe. Elles permettent cependant d'avoir une idée de la tendance et de l'évolution de la pêche au saumon.

Environ 630 personnes ont été autorisées, grâce à un permis spécial, d'utiliser des filets dérivants pendant la période 1983-1985. Le nombre de filets permis était fonction de la taille du bateau. Il y avait trois groupes de bateaux correspondant à 20, 30 et 50 filets. Chaque filet a 40 mètres. En 1982, 22 500 filets étaient en service, comparativement à 1 850 trappes, 5 200 filets encerclants et 27 filets fixes. La pêche au filet dérivant a commencé il y a environ 15 à 20 ans.

	1982	1968
Filets dérivants	55 %	16 %
Trappes	19 %	65 %
Filets encerclants	24 %	19 %

Les stocks de saumons norvégiens sont également exploités au large des îles Féroé. Environ 35 % des prises par pêche à la palangre au large de ces îles sont constituées de saumons des rivières norvégiennes.

La saison de pêche dans les eaux territoriales de la Norvège va du 1er juin au 5 août et, à quelques exceptions près, du 1er juin au 1er septembre dans les rivières.

La pêche au filet dérivant se pratique au-delà d'une ligne passant entre les extrémités des îles le long de la côte norvégienne. Les pêcheurs, en plus du saumon, capturent également en mer du crabe et de la morue. Seuls les propriétaires fonciers habitant le long de la côte ont le droit de pêcher à l'aide de trappes et de filets encerclants. Aucun permis spécial n'est requis pour ce type de pêche.

La pêcherie de saumon norvégienne est une pêcherie à stock mixte, avec tous les problèmes que cela comporte. De plus, la pression de la pêche est très élevée sur les différents stocks dans certaines rivières, environ 0,8-0,9, ce qui est beaucoup trop élevé. Mais, nous n'envisageons pour l'instant aucune mesure pour remédier à cette situation dans un avenir rapproché.

Cette année nous devons décider quels règlements seront proposés aux politiciens pour 1986 et les années suivantes. Je crois que nos politiciens comprennent très bien les problèmes biologiques inhérents à la pêche au saumon, mais j'ai l'impression que cela ne suffit pas. D'autres arguments doivent être apportés, et voilà où se situe l'intérêt de cette conférence, qui nous permet de mieux comprendre les arguments, les évaluations et les implications sociales, éléments de première importance pour nous, lorsqu'on les considère dans le cadre d'une gestion à plus long terme de nos populations de poissons.

La pêche sportive du saumon en Norvège est d'une très grande valeur. Quelqu'un a parlé de 400-500 millions de kr (incluant les vêtements, l'équipement et les frais). Mais, notre pêche sportive est menacée de plusieurs façons. La plupart de nos rivières sont à la merci d'un ou plusieurs des facteurs suivants : pollution, installations hydro-électriques, pluies acides, etc.

Depuis 1974 on effectue des recherches poussées sur les pluies acides. La surface touchée par ces pluies est aujourd'hui d'environ 33 000 km^2, dont 13 000 km^2 ont vu complètement disparaître leurs populations de poissons. Et la situation s'aggrave toujours. Beaucoup de rivières à saumons du sud de la Norvège ont perdu leur population de saumons.

Ces dernières années, nous avons décelé un nouveau problème. Il s'agit d'un parasite appartenant à la classe des trématodes. Ce parasite attaque les jeunes saumons dans les rivières, lesquels meurent par infection secondaire due aux champignons. Dans certains cas, cette infection tue presque 100 % des jeunes saumons d'une rivière.

Un des éléments favorables du point de vue du pêcheur sportif est qu'il n'y a pratiquement pas de conflit entre la pêche sportive et d'autres activités récréatives dans le même milieu.

Arrivons-en maintenant à la question de l'élevage artificiel du saumon. Cette activité progresse très vite, et la production a atteint environ 25 000 tonnes en 1983. Quatre-vingt-dix pour cent de cette production est exportée à un prix très intéressant. On obtient ainsi à peu près 25 millions de smolts de l'Atlantique. Cet élevage en bassin est étroitement contrôlé, un quota de production étant attribué à chaque producteur.

Il y en a beaucoup parmi vous qui sont d'avis que l'élevage artificiel est une solution possible pour atténuer la pression sur les stocks naturels. Peut-être qu'il en sera ainsi à long terme. Mais, pour l'instant, nous nous interrogeons en Norvège sur les conséquences d'un développement rapide de l'élevage artificiel de saumon pour les stocks naturels. Les questions soulevées concernent les parasites et les maladies, la compétition pour les zones de production en eau douce de jeunes saumons/smolts, le risque de déviation génétique au sein des stocks naturels lorsque des poissons de piscifactures s'échappent des bassins, et ainsi de suite. Vous êtes maintenant en mesure d'examiner et de clarifier ces questions.

Pour terminer, je tiens en mon nom personnel, et au nom du ministre que je représente, à vous remercier tous, le comité organisateur, et en particulier Archie Tuomi, pour m'avoir invité à cette conférence. Je l'ai trouvée très intéressante et très stimulante. Nous avons beaucoup à apprendre, particulièrement en ce qui concerne la planification, les méthodes, et les évaluations économiques dans le domaine de la pêche sportive. Je me suis fait d'excellents amis, et j'espère que nous nous reverrons bientôt, soit ici dans votre magnifique pays, soit en Norvège.

Perspectives de développement de la pêche sportive en Saskatchewan

Ron Johnson
Chef, Inventory and Consulting Services, Fisheries Branch
Department of Parks and Renewable Resources, Saskatchewan

Les objectifs et les stratégies proposés pour la gestion des pêches dans les années 1980 figurent dans un document dont la publication remonte à 1981 et qui constitue la base de nos politiques halieutiques. Nous avions alors évalué le nombre et la surface des lacs de la Saskatchewan. Résultats : plus de 94 000 lacs, pour une surface totale dépassant 67 000 km^2, plus 1 000 km^2 de cours d'eau. Ces chiffres paraissent très impressionnants, mais en réalité le nombre de lacs assez grands pour répondre aux besoins d'une infrastructure touristique n'est pas si élevé, car la plupart de ces 94 000 lacs se classent dans la catégorie petit à très petit. Mais, en examinant tous ces lacs, ainsi que leur productivité, nous avons constaté que pratiquement chacune de nos formations aquifères présentait un certain intérêt. On y trouve soit une pêcherie commerciale, soit un ou plusieurs pourvoyeurs, ou encore une collectivité qui utilise le lac à des fins domestiques. Notre évaluation montre qu'il ne reste que peu ou pas de place et, s'il en reste, il y a très peu de possibilités d'expansion au niveau de l'utilisation de la ressource. Tout développement futur de la pêche sportive devra s'appuyer sur les deux propositions qui suivent.

Première proposition : retirer à la pêche commerciale sa part de poissons gibiers, qui représente actuellement environ la moitié de la récolte totale de la pêche sportive. On arrive ainsi à environ 5 millions de livres, car les captures de la pêche sportive atteignent dix millions de livres. Par conséquent, si nous enlevons 5 millions de livres à la pêche commerciale, il serait possible d'augmenter d'environ 50 % la capacité actuelle de la pêche sportive.

Seconde proposition : augmenter la quantité de poisson grâce à des programmes d'amélioration des stocks. En ce qui concerne la première proposition, qui consisterait à réduire la pêche commerciale au profit de la pêche sportive, nous devons nous attendre à de la résistance de la part des communautés nordiques. Celles-ci font remarquer qu'il y a de 90 à 95 % de chômage chez les autochtones dans le Nord, et que la pêche commerciale est vitale pour les familles et les communautés concernées. Le poisson capturé est soit vendu, ce qui rapporte un peu d'argent à la communauté, soit consommé sur place. De plus, les gens du Nord ont peur que le développement de pourvoieries ne fassent d'eux des porteurs d'eau et de bois et ne détruisent leur mode de vie, auquel ils tiennent beaucoup. Je crois que cela est vrai, en effet le nombre de pourvoyeurs autochtones dans la Saskatchewan se limite actuellement à trois camps de pêche. Alors, si nous voulons convertir la pêche commerciale du poisson gibier en pêche sportive, avec toute l'infrastructure associée, nous devons convaincre les communautés du Nord qu'elles en seront les principaux bénéficiaires. J'ai écouté avec intérêt quelqu'un, je crois que c'était un représentant des Territoires du Nord-Ouest, dire que certaines de ces communautés nordiques rognent sur les prises domestiques en faveur de la pêche sportive, de façon à faire un peu d'argent. Si ces communautés nous indiquent ainsi la marche à suivre, pourquoi ne pas nous engager nous aussi dans le processus et détourner une partie du poisson

gibier de la pêche commerciale vers la pêche sportive, car nos politiques veulent que les gens du Nord soient les premiers bénéficiaires du tourisme de pêche, chaque fois que c'est possible.

La seconde possibilité, qui consiste à améliorer les stocks de poisson, nécessitera d'importants investissements si on veut obtenir des résultats valables pour la pêcherie; de plus, l'application d'un programme de ce type à grande échelle nécessitera un transfert majeur de technologie. Si nous choisissons cette voie, il faudra probablement une dizaine d'années pour réaliser un accroissement significatif de la ressource. Il faut remarquer qu'en dépit de ces faits qui semblent évidents pour les gestionnaires des pêches de la Saskatchewan, notre ministère provincial du tourisme et des petites entreprises est en train de mettre en oeuvre une politique où la pêche sportive est représentée comme la principale attraction touristique de la province. Je crois qu'il prévoit dépenser à peu près dix fois plus que l'année dernière pour la publicité de la pêche sportive dans la Saskatchewan. Il y a également des pressions de la part de groupes, comme la Fly-In Sport Fisheries Industry Association, représentée ici plus tôt par M. Jack Cole, qui veulent augmenter la part d'exploitation de la ressource qui revient au pourvoyeur.

À cet égard, nous effectuons deux études dans la Saskatchewan, en collaboration avec l'Institut des eaux douces. L'une est une étude économique sur les pourvoyeurs dans la Saskatchewan. On possède maintenant les résultats préalables de l'étude, et ils semblent indiquer que les pourvoyeurs ne profitent pas vraiment de leur capital d'immobilisation. C'est un peu comme les agriculteurs; vous vivez pauvre et vous mourez riche après avoir vendu vos terres que vous avez fini de payer grâce à votre travail. Les pourvoyeurs font des profits au moment où ils vendent leurs camps. Je vois que M. Liddle n'est peut-être pas tout à fait d'accord avec ça. Mon opinion est celle d'un économiste et je ne sais pas si les pourvoyeurs pensent comme moi, mais je ne voudrais pas m'étendre sur le sujet.

Notre seconde étude dans la Saskatchewan est une évaluation économique de la valeur qu'accorde le pêcheur sportif au poisson. Cette étude a essentiellement pour but d'établir si les programmes d'amélioration des stocks sont économiquement viables ou non. Par ailleurs, nous sommes très heureux de la collaboration des gens de l'Institut des eaux douces dans le cadre de ces deux études. En fait, ce sont eux qui font le plus gros du travail; nous nous occupons plutôt du côté pratique, alors que l'Institut effectue la majeure partie des analyses.

En conclusion, il reste très peu de place pour le développement de la pêche sportive dans la Saskatchewan à moins qu'il n'y ait des modifications majeures dans les politiques ou dans l'amélioration des stocks. Il est clair qu'il ne s'agit pas simplement d'arriver et de mettre la main sur une ressource inexploitée, et il y a un besoin évident d'intégration de la politique des pêches, en tant que composante à part entière, dans le système gouvernemental de la province. Il ne faut pas que le secteur touristique et les petites entreprises aillent dans une direction, et les gestionnaires de la ressource dans une autre. Nous devons aussi examiner de près la valeur économique des diverses possibilités ou solutions de remplacement.

Débats

Howard Paish: J'aimerais soulever trois points : les deux premiers concernent la Colombie-Britannique, le troisième intéresse le Yukon et les régions isolées du Canada.

À moins de 15 milles de cet hôtel, il y a 17 emplacements qui fournissent entre 50 000 et 60 000 jours-pêcheurs sportifs par année pour des espèces de non-salmonidés, à partir de nombreux quais, jetées, brise-lames, etc. Ces pêcheurs constituent un groupe totalement nouveau pour la gestion des pêches. Ils ne sont pas représentés par les organisations présentes ici. Qu'on songe aux implications politiques de ce phénomène. Plus de la moitié des emplacements sont accessibles par les transports publics, et 75 % des pêcheurs sont des retraités et des enfants. Plus au sud, dans l'État de Washington, il existe un ensemble comparable qui fournit 60 000 jours-pêcheurs sportifs par année. Les captures moyennes sont de un poisson par jour-pêcheur sportif, rendement qui semble faire revenir les gens régulièrement. On capture des espèces comme le merlu et le calmar; ce sont des mots qu'on n'entend jamais quand on parle de pêche sportive sur la côte ouest. En plus des 60 000 pêcheurs, il y a 70 000 personnes qui regardent les pêcheurs.

Le second point est celui de l'amélioration des stocks. Je pense comme Lee Straight et Bob Wright quand ils parlent de pêcheries terminales, je crois. Nos stocks de truites arc-en-ciel le long de la côte du Pacifique sont faibles, quelles que soient les normes considérées. Rappelons-nous du cas du système Babine, il y a 15 ans, lorsque, dans une tentative pour améliorer les stocks de nerka, nous avons pratiquement éliminé les truites arc-en-ciel dans certaines des rivières les plus célèbres du monde pour cette espèce, comme la Kispiox, etc. Dans d'autres rivières, les stocks ont été gravement réduits. Probablement en association avec une perte d'habitat, le saumon nerka est à l'origine de la ruine de la rivière Kalum qui fournissait le meilleur saumon quinnat au monde, etc. Et je pourrais continuer ainsi indéfiniment à citer des cas où la faveur du saumon nerka a complètement éliminé les autres possibilités de pêche sportive. Actuellement, dans le bassin même de la fameuse rivière Dean, qui représente un stock d'environ 5 000 truites arc-en-ciel par année, nous sommes en train, dans le cadre d'un projet d'amélioration à Seton Creek, de produire 8 millions de saumon kéta. Pour récolter ces 8 millions de poissons, dont la commercialisation n'est d'ailleurs pas assurée sur le marché mondial du saumon, nous mettons en péril la pêcherie de la rivière Dean. La réponse à ces problèmes est tellement simple dans sa logique qu'il n'est même pas nécessaire d'en débattre : la pêcherie terminale. Elle n'a pas besoin d'être de type parc; il suffit d'un groupe de pêcheurs à la senne près de l'embouchure d'une rivière. On devient alors beaucoup plus sélectif pour les stocks, et on s'éloigne de la pêcherie mixte. Je suis convaincu, après avoir examiné soigneusement la question et en me référant à cet article de magazine, qu'une telle pêcherie donnerait du travail à autant de personnes que la pêcherie actuelle. L'argent servirait à payer des salaires, des services locaux, etc., et non des remboursements hypothécaires pour des investissements excessifs dans la flotte. Une pêcherie de ce genre pourrait facilement être exploitée par les communautés locales, et particulièrement par les collectivités autochtones, etc.

Actuellement au Yukon, la pêche sportive se limite à environ 1 % de l'habitat d'ombre arctique. Je soupçonne que nous avons accès par la route à environ 3 ou 4 % de l'habitat de cette espèce. L'ombre est l'espèce sportive favorite des pêcheurs à la ligne, aussi bien locaux que visiteurs; c'est l'espèce qui, en nombre, est la plus pêchée au Yukon, et elle est beaucoup plus facile à capturer que le touladi. Aujourd'hui, nous avons au Yukon 60 lacs accessibles à partir des routes, en véhicules à deux roues, tous à moins d'une heure de piste de ces routes. En aménageant des voies d'accès à ces lacs, nous pourrions probablement doubler la capacité de la pêche sportive, sans recherches biologiques compliquées, mais simplement en mettant à la portée des amateurs les stocks sous-utilisés actuellement produits par notre habitat du Yukon.

Wilf Carter : Je ne voudrais pas que les participants quittent cette conférence en pensant que les rivières de Norvège grouillent de plus de saumons que de pêcheurs sportifs. Le commentaire laissait entendre que dans leurs lacs il y avait plus de poissons que de pêcheurs. Je suis convaincu que leurs rivières à saumons sont à peu près dans le même état que les nôtres. Je tiens aussi à remercier Ken Cox pour les nouveaux moyens qu'il propose en matière de financement pour le développement des pêcheries. Une des choses que M. Rabinovitch pourra peut-être ramener chez lui à Ottawa est un moyen de parfaire le mécanisme par lequel certaines des possibilités innovatrices de financement pourront être mises en oeuvre, au profit du développement des pêcheries. J'aimerais qu'on arrive à mettre au point une sorte de mécanisme grâce auquel ceux d'entre nous qui investissent de l'argent, en tant qu'utilisateurs, dans la ressource, soient rassurés et convaincus des retombées de leur placement et de la réutilisation appropriée des fonds.

Bill Bryson: J'ai deux questions. Premièrement, j'aimerais avoir de l'information au sujet de l'état de la passe migratoire sur la rivière Saint-Jean. C'est très bien de transférer les poissons grâce à des monte-charge et de les transporter par camions en amont de la rivière, mais qu'arrive-t-il aux poissons qui redescendent la rivière? J'ai vécu cette expérience en Nouvelle-Écosse, sur la rivière East, à Sheet Harbour, et je peux constater que la méthode n'était pas très avantageuse. Deuxièmement, j'aimerais avoir une explication au sujet des poissons anadromes qui ne remontent pas après plusieurs hivers en mer. Où vont ces poissons? Sont-ils capturés par les pêcheurs commerciaux ou par les pêcheurs sportifs? Et, selon le cas, comment prévoit-on réduire ce genre d'activité?

Bill Hooper : Je peux vous indiquer exactement le taux de mortalité des smolts au barrage Mactaquac, et je crois qu'il est très raisonnable. Glen Jefferson, ou l'un des autres spécialistes du gouvernement fédéral, pourraient peut-être vous en parler, mais en ce qui concerne les remontées de poissons naturels dans la Saint-Jean, je crois que c'est très bon. En ce qui concerne les poissons en mer depuis plusieurs hivers, ils ont tout simplement été exterminés! Cela a commencé dans la pêcherie du Groenland, et, à la même époque, avec des filets maillants en nylon, dans nos propres zones de pêche. Il y a eu escalade dans la pêcherie de Terre-Neuve. Nos pêcheurs commerciaux se sont mis de la partie, le braconnage a sévi dans les zones tidales, les îles Féroé se sont jointes au mouvement, et c'est la goutte qui a fait déborder le vase. On peut donc parler de toute une succession d'événements.

Bill Bryson : Mais, la pêche sportive y est pour très peu?

Bill Hooper : Les pêcheurs sportifs ont récolté à peu près, au maximum, un quart des stocks présents dans la rivière. On peut dire en général qu'il y a, grosso modo, 25 000 poissons qui remontent la rivière, et 25 000 jours-pêcheurs sportifs. La coïncidence est assez étonnante, mais c'est tout à fait cela, et Les Dominy avait déjà signalé ce fait en 1967.

Bill Bryson : Quels sont actuellement les projets de subventions ou autres du gouvernement fédéral en faveur des fermes marines dans le Canada de l'Atlantique?

Glen Jefferson : Je ne possède pas les chiffres exacts Bill, mais je peux les obtenir pour vous. En ce qui concerne la mortalité au cours de la migration descendante à Mactaquac, on peut dire que la production naturelle en amont de Mactaquac se situe à un niveau résiduel de 70 % de l'ensemble du bassin de la rivière, et cela signifierait donc que la mortalité attribuable à la migration descendante n'est pas très importante.

John Clarke : Ken Cox a identifié diverses composantes de la pêche sportive, et il a mentionné le secteur industriel de la fabrication et l'exploitation des camps de pêche. Je crois que ces exploitants ou pourvoyeurs doivent être considérés à part, car leur existence est beaucoup plus étroitement liée à la pêche, que ceux qui vendent des bateaux, des moteurs, ou ce genre de produit. Il faut faire une distinction très nette entre ces deux catégories d'exploitants. Et, Ron Johnson, si je peux me permettre, surveillez ce qui se passe dans le nord du Manitoba en ce qui concerne l'exploitation et le développement des camps de pêche par les autochtones dans le cadre de l'Accord relatif aux crues dans le Nord, et vous verrez qu'il se passera probablement des choses intéressantes dans un avenir assez rapproché, dont le mot-clé sera entreprise conjointe. À l'échelle du pays, nous avons négligé de mettre notre expertise en commun avec les gens qui possèdent la ressource.

Terry O'Reilly : Je me permets, M. Clarke, de ne pas être tout à fait d'accord avec vous lorsque vous dites que les gouvernements évaluent la façon dont l'argent sera dépensé et jugent selon des critères économiques. Il me semble qu'en ce qui concerne l'ensemble des bénéfices, nous ne devrions pas pour l'instant faire de distinctions, mais plutôt nous unir pour amener les gouvernements à donner à leurs politiques de pêche sportive la priorité qu'elle mérite.

John Clarke : Ce que j'ai voulu dire c'est que la pêche sportive commerciale a besoin pour survivre de la qualité de la pêche comme telle, alors que l'industrie manufacturière en général n'est pas tributaire d'une norme spéciale. Je crois qu'il y a ici une distinction à faire.

Terry O'Reilly : J'admets qu'il y a une distinction à faire. Mais, je crois qu'il y a un temps pour examiner les différences, et un temps où l'intérêt commun prime. D'après ce que j'ai observé au niveau gouvernemental, il y a dans le secteur fédéral une grande résistance vis-à-vis de l'acceptation des conséquences économiques. Il ne fait pas de doute que certaines d'entre elles sont plus directes que d'autres, mais nous n'arriverons pas à faire passer nos idées, si les responsables dans d'autres ministères, qui décident des dépenses et influent sur les politiques, ne sont pas impressionnés par des totaux qu'il est impossible de prouver de façon absolue.

Ken Loftus : J'ai toujours été fasciné par le mot développement. Je crois qu'en ce qui concerne la pêche dans notre pays en général, la période pendant laquelle un développement sérieux aurait été possible, tout comme d'autres progrès d'ailleurs, est terminée depuis déjà au moins une dizaine d'années. Je considère que nous sommes actuellement, au mieux, dans une période d'entretien. Il faut s'accrocher à ce qui nous reste comme base d'activité économique, ou alors redévelopper ou régénérer l'assise de l'ancienne ressource. La situation dans laquelle nous nous trouvons est loin d'être favorable. Il est difficile d'obtenir des subventions pour des programmes de ce type. Cela signifie aussi qu'en tant qu'organismes de gestion, nous n'avons pas été d'une efficacité exemplaire dans le passé, et il va falloir rectifier le tir. J'aimerais donner un exemple précis où la régénération est utile et où elle apporte des avantages économiques. La baie de Quinte en Ontario, où abondait le doré, a connu une intense activité de pêche sportive et commerciale, et de tourisme. La population de dorés s'est effondrée vers la fin des années 1960 en raison non pas de la surexploitation, mais apparemment à cause de la détérioration de la qualité de l'eau et de l'excès d'agents nutritifs. De façon étonnante, pendant les années 1970, la qualité de l'eau s'est améliorée, et dans les années 1980 l'abondante population de dorés s'était reconstituée. Heureusement que les gens de pêche ne se sont pas jetés sur eux, et leur ont laissé le temps de se réinstaller une fois la situation de base corrigée. La réapparition de cette population de dorés a fait revenir toute une série d'avantages économiques pour les utilisateurs de la pêche et de l'eau. Ils n'ont pas besoin de construire un pipeline jusqu'au lac Huron ou ailleurs, pour leur approvisionnement en eau. Les bénéfices économiques produits par cette régénération sont allés aux utilisateurs de la pêcherie et à un segment beaucoup plus vaste du public que dans le cas de l'introduction du saumon du Pacifique dans la région de Toronto. Cette dernière a profité à des utilisateurs particuliers de la pêcherie et s'est révélée très rentable économiquement, les chiffres sont là pour le prouver. Le phénomène n'a pas passé inaperçu, particulièrement dans les médias. La récupération du doré dans la baie de Quinte n'a pas fait l'objet d'une couverture par les médias, mais elle a profité à beaucoup plus de gens et les avantages économiques se sont révélés supérieurs. J'admire l'imagination dont ont fait preuve les conférenciers pour découvrir des moyens permettant de réaliser davantage de bénéfices économiques, mais j'espère que nous ne nous arrêterons pas là, comme nous l'avons souvent fait dans le passé, au lieu de travailler sérieusement à ce que nous devons réellement accomplir. C'est-à-dire reprendre le développement de la ressource à sa base ou la régénérer.

ATELIER 2

CONFLITS DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

Président : Ernie Stenton
Chef de section, Gestion de la pêche sportive,
ministère de l'Énergie et des Richesses naturelles de l'Alberta

Le groupe de travail sur les conflits découlant de l'utilisation des ressources a pour objectif de déterminer les problèmes qui pourraient toucher la pêche sportive d'ici les années 1990. Il est essentiel que nous puissions cerner nos problèmes actuels afin de tenter de leur trouver des solutions maintenant, avant le début de la prochaine décennie. Pour prendre exemple sur Art Holder, je dirais que nous devrions avoir 10 ans d'avance, non pas 10 ans de retard. Je laisse aux membres du groupe la tâche de souligner ce que seront, d'après eux, certains des problèmes de demain.

Ken Brynaert
Directeur exécutif, Fédération canadienne de la faune

Les mémoires et les exposés de la présente conférence font ressortir les préoccupations réelles concernant la gestion des pêches et la forte priorité à accorder à la conservation et à la répartition des ressources. La conservation comporte deux volets : l'habitat et la ressource. À mon avis, il faut assurer leur remise en état, leur conservation et leur revalorisation. Ken Loftus a déclaré essentiellement hier soir que la remise en état pèse beaucoup plus dans la balance que la revalorisation, affirmation que je juge très pertinente au sujet qui nous occupe aujourd'hui. Je souscris à cette déclaration.

Le ministre de l'Environnement, M. Caccia, annoncera lundi prochain, le 20 février, la création d'Habitat Canada, organisme dont la mise sur pied m'a beaucoup occupé cette dernière année. Cet organisme aura certaines incidences marquantes sur la revalorisation et l'amélioration de l'habitat halieutique. Habitat Canada se penchera au départ sur les terres marécageuses et le gouvernement fédéral lui fournira un fonds de démarrage de 1,8 million de dollars. Le processus de création d'Habitat Canada est un facteur important car, à la fin de mon exposé, je formulerai certaines recommandations sur l'aide que pourrait nous apporter la présente conférence fédérale-provinciale sur les pêches à l'égard de certaines de nos initiatives. Lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, la FCF a recommandé qu'une fondation sur l'habitat soit créée et que le gouvernement fédéral lui apporte son aide. Le résultat final est la création d'un organisme privé auquel le gouvernement fédéral versera un fonds de démarrage de 1,8 million de dollars. Le Cabinet a décidé - décision à mon avis importante - d'émettre un timbre illustrant un canard. Celui-ci sera apposé au permis de chasse aux oiseaux migrateurs et la totalité des revenus qu'il engendrera sera versée à la société privée, ou fondation, appelée Habitat Canada. Je ne veux pas m'attarder ici sur les suggestions qui ont été formulées quant à la façon d'obtenir davantage d'argent. Nous pouvons y arriver et ce, de plusieurs façons. Je me ferai un plaisir de discuter des caractéristiques d'Habitat Canada avec tout intéressé. L'une des choses les plus importantes dont nous

nous sommes assurés est que le contrôle de la fondation soit aux mains du public et non pas du corps politique. S'il en avait été autrement, je n'aurais pas été de la partie. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de décrire les problèmes en détail, car je crois qu'ils sont assez évidents, du moins pour moi, et pour vous tous ici aujourd'hui, je l'espère.

Je voudrais maintenant parler de répartition des ressources. Je crois que les adeptes de la pêche sportive se demandent si nous avons suffisamment d'influence sur le processus de prise de décisions des gestionnaires des ressources halieutiques. Il y a beaucoup de grincements de dents, de tapage et de tiraillements de notre part qui n'ont, à mon avis, aucun impact. Cette situation est intolérable et elle doit changer.

Selon moi, l'utilisateur devrait être mieux informé. Je ne laisse toutefois pas entendre que nous ne le sommes pas. Je crois que nous sommes assez bien informés, mais que nous devrions l'être mieux. Nous devrions éviter la confrontation dans toute cette affaire. Je crois que des gens comme le Dr Carter et certains des intervenants ici présents sont capables de le faire et que c'est une chose sur laquelle il faudra s'arrêter. Je crois qu'il nous faut désormais reconnaître que les pêcheurs sportifs sont des utilisateurs importants des ressources halieutiques. C'est un fait. À mon avis, nous en sommes les utilisateurs les plus importants. Mais nous ne sommes pas traités comme tels. Je crois que nous devons participer avec les autres utilisateurs à l'élaboration de programmes efficaces de conservation des ressources halieutiques et présenter ces programmes aux gestionnaires. En d'autres termes, je crois que nous ne pouvons pas nous asseoir et nous croiser les bras. Je crois que nous devons faire partie intégrante du processus qui déterminera les programmes des pêches que nous jugeons importants. Cela rejoint, je suppose, la question d'être bien informé, dont j'ai tout d'abord parlé. Nous croyons que le processus de répartition des ressources entraîne l'utilisation généralisée des permis ou de baux prévoyant des limites, des frais d'utilisation et des responsabilités pour l'utilisateur. Je crois que nous avons besoin de tout cela. Nous devons nous doter d'une solide base de données scientifiques et socio-économiques. Nous devons nous assurer de la participation active des utilisateurs aux négociations nécessaires pour conseiller les gestionnaires.

Je dois vous dire que les conseils ou comités consultatifs ministériels ne m'ont jamais impressionné. Selon mon expérience personnelle, ils ne sont qu'un mécanisme mis en place par les bureaucrates pour protéger les ministres. C'est l'expérience que j'en ai eu et j'ai sûrement siégé à 20 ou 25 comités. Je ne fais maintenant plus partie d'aucun d'eux. J'y ai renoncé. Si nous voulons parler au ministre, nous allons le voir. Je crois que nous devons nous arrêter aux coûts et avantages et à l'importance d'une plus grande autoréglementation par les utilisateurs, sujets dont nous avons également entendu parler autour de cette table depuis quelques jours. Les utilisateurs, du moins les utilisateurs organisés, sont prêts à s'autoréglementer. Je crois que les gestionnaires doivent en prendre avantage et les encourager en ce sens.

Je suis personnellement quelque peu désappointé du nombre relativement petit de hauts fonctionnaires des pêches qui assistent à cette réunion et du fait que ceux qui y sont se déguisent souvent en courants d'air, et j'espère que d'autres membres de notre groupe sont de mon avis. Je suis persuadé que leur présence et leur attention seraient plus utiles à la mission que nous tentons d'accomplir ici. Je crois que c'est l'un des problèmes que nous avons rencontré le plus souvent depuis plusieurs années. Les gens ne nous écoutent pas. Nous devrons peut-être adopter une approche plus percutante. Je crois que le besoin est là, qu'il faut que ça arrive. Il faut que la communication s'améliore entre les représentants des pêches des gouvernements fédéral et provinciaux. Dans mon introduction, je me suis servi de l'exemple de la conférence fédérale-provinciale sur la faune ou des rencontres fédérales-provinciales sur la faune. Elles sont fructueuses. Elles ont lieu chaque année. Il y a des rencontres au niveau régional. Nous participons à ces réunions de concert avec le World Wildlife Fund et les fédérations de la nature. Je ne laisse toutefois pas à entendre que les conflits ou les affrontements sont inexistants. Nais nous nous entendons bien. Fait intéressant, l'un des avantages de ces réunions régulières avec des représentants du fédéral et des provinces, outre d'avoir la possibilité de leur faire part de nos préoccupations, est que très souvent les gestionnaires de la faune viennent nous voir pour nous demander notre aide : " Que diriez-vous de nous aider? Les politiciens nous font la vie dure sur telle question. Nous avons besoin de votre appui. " Et, bon Dieu, nous y allons. C'est l'une des choses que nous savons bien faire. C'est notre affaire, le lobbying. Je crois vous avoir fait part de ce que j'estime être certaines sources de conflits. Je crois que ce qui s'est déroulé ici depuis quelques jours, du moins à mon point de vue, me sera d'un grand bénéfice. Nous suivrons la question de près. Je vous suggère de vous attendre très bientôt à voir le secteur public adopter de nouvelles approches. Je ne peux terminer sans vous parler d'une autre chose. Je ne sais pas combien d'entre vous font partie de la Fédération canadienne de la faune. Si vous n'en êtes pas membre, vous devriez y adhérer, car nous livrons notre message à l'ensemble du public.

Don Toews
Chef, Direction des pêches sportives
Ministère des richesses naturelles du Manitoba

Je ne suis pas un expert en matière de conflits découlant de l'utilisation des ressources, mais j'aimerais donner mon point de vue à ce sujet qui, je suppose, reflète en grande partie mon propre vécu. En premier lieu, je crois que nous devons reconnaître la nécessité de trouver de nouvelles solutions ou d'appliquer de façon plus efficace les solutions dont nous disposons car, généralement parlant, je ne crois pas que nous nous efforçons vraiment de résoudre le problème des conflits découlant de l'utilisation des ressources, du moins à plus long terme. Dans une autre perspective, je crois que la solution à ce problème est très souvent échelonnée. Le problème prend de l'ampleur et je crois que les solutions devront être à sa mesure. Nous ne trouverons pas de solution miracle qui réglera tout du même coup. Je crois que le processus sera graduel tout comme l'a été l'envenimement du problème. Je crois non seulement qu'il faut y aller étape par étape, mais également qu'il nous faut savoir où nous allons. Je pense qu'au mieux, d'après ce que nous avons entendu ces derniers jours, la ressource sera stable. C'est un scénario très optimiste. Pour être réaliste, je pense que ce n'est probablement pas le cas. Les pertes d'habitats nous

ferons probablement perdre d'autres ressources. Mais nous supposons que l'approvisionnement en ressources sera stable et que les efforts de revalorisation et les nouveaux fonds provenant des programmes relatifs à l'habitat et à sa valorisation pourront, au mieux, maintenir à un niveau constant l'approvisionnement en ressources et les possibilités de pêche sportive. Je crois que nous reconnaissons que la demande augmente. Les pêcheurs à la ligne désireux de pratiquer leur sport sont non seulement plus nombreux, mais également de plus en plus efficaces. Ils ou elles sont bien meilleur(e)s. Les pêcheurs sont capables d'attraper le poisson beaucoup plus facilement qu'autrefois. Ceci dit, je voudrais maintenant aborder le sujet des conflits découlant de l'utilisation des ressources.

Du point de vue de la gestion, je crois que les conflits sont de deux ordres. Il y a toujours eu un conflit avec la pêche commerciale, mais je crois qu'il est beaucoup plus large que cela. Les ressources peuvent vraiment être à la base du conflit. Autrement dit, il n'y a pas assez de poissons pour répondre à la fois aux demandes des pêcheurs commerciaux et des pêcheurs sportifs. En d'autres termes, le conflit peut très bien être un conflit au niveau des perceptions. Les pêcheurs à la ligne pensent que les pêcheurs commerciaux puisent outre mesure dans les ressources halieutiques et vice-versa, et ce n'est pas toujours le cas. Mais je crois qu'il importe peu que ces conflits soient basés sur des limitations réelles des ressources ou sur des perceptions. Ce sont tous deux des conflits auxquels les gestionnaires doivent s'attaquer. Quant aux utilisateurs, vous pouvez avoir la pêche commerciale, la pêche sportive et les pourvoiries. Ils sont tous en concurrence pour la même ressource, mais je pense que, fondamentalement, il est possible de répondre à tous leurs besoins. Il existe des mécanismes pour répondre aux attentes dans une situation relativement non conflictuelle. Je pense que l'idée sous-jacente à l'utilisation multiple est que les avantages cumulatifs qu'en tirent les pêcheurs commerciaux et sportifs, les pourvoyeurs et le grand public dépassent ceux engendrés par tout groupe d'utilisateurs. Ce n'est pas toujours le cas, mais nous sommes convaincus qu'ici, au Manitoba, il en est quelquefois ainsi.

Depuis plusieurs années, nous nous sommes beaucoup efforcés de trouver la formule permettant de créer des situations où l'utilisation multiple est réussie, et dans certains cas, cela fonctionne bien depuis 15, 20 ou 25 ans. Ce sont des pourvoyeurs, des pêcheurs commerciaux au filet, des pêcheurs à la ligne, qui se sont dits assez satisfaits au fil des années. En fait, nous avons découvert que les différents utilisateurs concentrent leurs efforts sur des espèces différentes de poisson, donc sur un autre segment des ressources. Nous trouvons qu'il est très utile de les séparer dans la mesure du possible selon les saisons de pêche et les périodes d'utilisation. Cela nous aide au moins à alléger le conflit au niveau des perceptions; au moins, les pêcheurs sportifs ne voient pas de filets dans les lacs. Nous avons découvert que l'utilisation multiple peut probablement fonctionner lorsqu'un même exploitant est responsable de plus d'une utilisation commerciale. La pêche commerciale pourrait probablement être pratiquée dans un lac exploité par une pourvoirie si l'exploitant des installations avait la main mise sur la pêche commerciale ou si les pêcheurs commerciaux contrôlaient la pourvoirie.

Nous savons que l'utilisation multiple ne fonctionne pas dans certains cas. Ainsi, une pêcherie située en milieu sauvage et axée sur la capture de poissons trophées dans le nord du Manitoba ne peut être exploitée commercialement. Le conflit au niveau des perceptions y est très important et les pêcheurs à la ligne ne paieront pas 1 500 dollars par semaine s'ils pensent que ces lacs font l'objet d'une exploitation commerciale. Ce n'est peut-être pas un conflit au niveau des ressources, mais l'attrait principal est le trophée de pêche sportive, et même si les pourvoyeurs appliquent des politiques très prudentes de gestion des ressources, il est impossible d'imaginer une pêche commerciale dans une telle situation. Il y a donc des cas où l'utilisation multiple ne peut fonctionner. Je crois que l'établissement des critères et la mise au point de la formule nécessaire pour assurer le succès de l'utilisation multiple nécessiteront encore beaucoup d'efforts.

Je pense que nous avons réalisé que l'élimination d'un ou de plusieurs types d'utilisateurs n'est pas la solution à adopter pour résoudre les conflits soulevés par l'exploitation des ressources. Nous avons tenté l'expérience, nous l'avons essayé au Manitoba, il n'y a pas si longtemps, et dans un lac assez petit. Nous avons délogé les utilisateurs. Nous avons fait partir les pêcheurs commerciaux qui y sont revenus six mois plus tard. Cette solution n'a tout simplement pas marché et je pense que cette expérience a été tentée ailleurs. Le processus de résolution des conflits découlant de l'utilisation des ressources est graduel. Ce n'est pas quelque chose d'instantané. Le problème s'est aggravé avec le temps, il devra donc être résolu avec le temps. Je n'ai pas toutes les réponses, mais je connais, je pense, certains des éléments nécessaires pour résoudre les situations de conflit découlant de l'utilisation des ressources.

Je crois en premier lieu que tous les utilisateurs, les pêcheurs à la ligne, les pêcheurs commerciaux, les pourvoyeurs, doivent reconnaître qu'ils sont partie intégrante du problème et de la solution. Ce n'est pas le groupe d'utilisateurs qui cause le problème. Tous les groupes d'utilisateurs sont en cause dans une mesure plus ou moins grande et il faut également les considérer pour élaborer la solution. Nous devons ensuite reconnaître qu'il faudra trouver un processus de négociation et que tous les groupes d'utilisateurs devront probablement faire certains compromis. Au Manitoba, nous avons eu recours à cette approche et nous avons travaillé avec les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs sportifs, les associations de propriétaires de chalets d'été, l'ensemble des pourvoyeurs, et nous avons élaboré une entente sur la gestion des ressources. Précisons que c'est une entente non officielle, et limitée à une période de trois ans, mais elle décrit les grandes lignes des mesures qui seront prises et des compromis que les différents groupes d'utilisateurs feront. Et je pense que cela fonctionnera. Tous les intéressés réalisent que cette base de ressources particulière est limitée et que la priorité est non seulement de la remettre en état mais également de l'améliorer. Et sans cette base de ressources, ils n'ont rien du tout, c'est pourquoi ils ont tous fait certains compromis. Je pense qu'il y a également d'autres possibilités, comme la vente de droits. Chose certaine, nous avons fait la promotion de cette approche au Manitoba, dans les endroits où la pêche commerciale et la pêche sportive peuvent être pratiquées. Nous avons encouragé les pourvoyeurs à acheter les droits de pêche de l'exploitant commercial intéressé. Il n'existe aucun mécanisme juridique à cet effet mais, dans certains cas, le tout s'est déroulé comme un

processus de réattribution des ressources. Le quatrième point que je voudrais soulever est le suivant : lorsque nous parlons de conflits découlant de l'utilisation des ressources, nous pensons immédiatement aux pêcheurs à la ligne et aux pêcheurs commerciaux. Mais je crois qu'il existe un problème beaucoup plus important que nous devons reconnaître : les utilisations qui entraînent une dégradation de la ressource. Ainsi, au Manitoba, et j'en ai parlé il y a quelques jours, cette ressource a été très très gravement perturbée par les diverses activités agricoles et de mise en valeur. Le drainage, la canalisation et l'accroissement de la charge en éléments nutritifs ont perturbé les frayères et entraîné une très forte eutrophisation. Il faut reconnaître que la dégradation de la ressource causée par diverses utilisations fait partie du conflit. Ceux qui vont pêcher le poisson ne sont pas les seuls en cause, il y a également les personnes et les activités qui touchent les stocks de poissons. Ils font partie intégrante du problème et doivent être pris en compte dans sa résolution. Et j'aimerais souligner ce que Ken Brynaert a dit. Nous disons quelquefois que la ressource dépend de l'habitat. Je dirais plutôt, au contraire, que l'habitat est une ressource. Sans l'habitat, pas de ressource, et je crois que c'est aussi catégorique que ça.

Ralph Shaw
Président, Comité consultatif de la pêche sportive
Colombie-Britannique

Au nom du Comité consultatif de la pêche sportive, j'aimerais une fois de plus vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'assister et de participer à votre conférence. L'expérience est riche en enseignements au même titre qu'un voyage de pêche exceptionnel.

Je participe aux travaux de mon comité et à cette conférence à titre de pêcheur sportif pratiquant. Permettez-moi de vous énumérer certains conflits découlant de l'utilisation de cette ressource, tels que je les vois de l'intérieur.

1. Captures et remises à l'eau - Nous devrions peut-être fixer une limite quotidienne au nombre de poissons capturés et remis à l'eau, notamment par les " fins finauds " dans les cours d'eau à truites arc-en-ciel.

2. Moteurs hors-bord - Leur autorisation ou leur interdiction dans les petits lacs.

3. Pêche exclusive à la mouche - Je suis un pêcheur à la mouche et il est certain que cet aspect me plaît beaucoup, mais qu'en est-il des autres genres d'appâts?

4. Activités de pêche sportive dans les principales voies de navigation et problèmes engendrés par les petits bateaux pêchant dans les eaux rapides des passages étroits où naviguent régulièrement des traversiers.

5. La rivière Capilano, à environ deux milles d'ici, est un exemple majeur de la réussite d'un programme de revalorisation par des écloseries. Elle est également le siège de conflits majeurs d'utilisation des ressources lorsqu'un navire tente de pénétrer dans le port de Vancouver pendant la montaison du Saumon coho ou quinnat.

6. La location de plages et de terrains en bordure de l'eau dans l'unique but de récolter des huîtres ou des palourdes est souvent source de conflits avec le public qui s'adonne à la cueillette des coquillages comme passe-temps.

7. Les conflits engendrés par différents types de pêche entraînent souvent des affrontements qui ont tendance à gâcher l'expérience vécue; il en est ainsi pour un groupe de pêcheurs au saumon à la cuiller qui voit venir un bateau à ligne traînante qui ramasse les ancres, les lignes et les autres objets qui se trouvent sur son chemin. Pour un pêcheur commercial, c'est une catastrophe. Pour un pêcheur sportif, ça ressemble à un match de soccer sud-américain lorsque son équipe perd.

8. Conflits qui apparaissent lorsque les pêcheurs sportifs agrandissent leur rayon d'action à des régions sauvages ou à de nouveaux secteurs de pêche le long de la côte. Les conflits découlant de l'utilisation des ressources qui peuvent se produire lorsque quelques centaines de pêcheurs sportifs néophytes se retrouvent en présence de quelques centaines de pêcheurs de bateaux senneurs dans le détroit de Johnstone et le passage Wyaten ont à la fois quelque chose d'humoristique et de catastrophique quand, dans les douches, en entend des propos comme " On ne savait plus quoi faire lorsqu'il a commencé à nous remonter, nous et le bateau, avec les rouleaux " (pour un senneur à tambour, ce peut être très grave).

9. Des problèmes surgissent couramment parce que des personnes d'origine asiatique se servent de pêcheries récréatives comme pêcheries de consommation - certains de nos secteurs de pêche au bar rayé et aux coquillages reçoivent un très mauvais traitement; pendant les années 1990, ce sera un grave problème issu d'un conflit d'utilisation des ressources.

10. Les conflits découlant des prises effectuées dans des pêcheries mixtes, comme le disait Howard Paish il y a quelques minutes.

11. Les conflits qui surgissent lorsqu'un zélé du MPO ferme une pêcherie sportive majeure à l'embouchure du Fraser sous prétexte d'un programme de conservation lorsqu'il s'avère que c'est une concession faite à la flotte de pêche aux filets maillants.

12. Un conflit qui n'existe maintenant plus au sein de notre comité : la présence de pêcheurs primordialement sportifs par opposition aux pêcheurs accessoirement commerciaux; ce conflit a été réglé et j'espère qu'il le sera à l'échelle du pays. Le jeu en vaut la chandelle.

La répartition des ressources n'est peut-être pas la question primordiale.

Alan Barber
Économiste, Service régional de commercialisation et d'expansion économique
ministère des Pêches et des Océans, Winnipeg

La majeure partie des débats publics sur les conflits découlant de l'utilisation des ressources halieutiques semble porter sur l'utilisation des pêches à des fins commerciales, récréatives ou de subsistance. Nous avons également accordé une juste part d'attention à une question plus fondamentale, à savoir s'il faut ou non permettre l'utilisation à des fins industrielles de nos ressources en eau, utilisation qui entraîne souvent une détérioration de l'habitat. Même si la répartition des ressources et la protection de l'habitat sont sans aucun doute des questions urgentes, tant à l'heure actuelle que pour l'avenir, je compte m'attacher à un conflit d'utilisation des ressources d'une nature différente qui, selon moi, est tout aussi important.

Imaginons une situation dans laquelle un stock de poissons n'est utilisé que par des pêcheurs sportifs et où l'habitat n'est nullement menacé. Il existera quand même des conflits entre les différents pêcheurs à la ligne. Il pourra alors y avoir des conflits provoqués par la surfréquentation de certains lieux de pêche, par une surpêche (et la diminution des prises qui s'ensuivra), ainsi que des frictions entre les différentes catégories de pêcheurs à la ligne, les résidents contre les non-résidents, ou les " puristes " contre les " laxistes " (ceux qui pêchent avec de la viande). Ces problèmes ont toujours eu une importance secondaire par rapport aux questions de répartition des ressources et de protection de l'habitat, mais ils ont toutefois une importance fondamentale, car le fait de ne pas les reconnaître et de ne pas tenter de les résoudre nous mènera à la situation suivante :

> " On s'efforcera de plus en plus, maladroitement, d'offrir davantage de poissons à un nombre toujours plus grand de pêcheurs tandis que d'autres caractéristiques qui contribuent à la pratique d'une bonne pêche se détérioreront constamment. "[1*]

Cette conférence est axée sur l'avenir et c'est pourquoi j'ai l'intention de m'attacher aux problèmes de surfréquentation et de surpêche et à la façon dont nous devrions nous préparer pour faire face à la croissance inévitable de la population de pêcheurs à la ligne.

L'écart entre la demande et l'offre

Une idée très répandue quant à l'avenir de la pêche sportive est que la " demande " dépassera bientôt, si ce n'est déjà fait, l'" offre ", entraînant des pénuries sans cesse croissantes des ressources (ou des écarts entre la demande et l'offre). Si nous faisons correspondre le nombre de pêcheurs à la ligne à la demande et le nombre de poissons disponibles à l'offre et si nous traçons le graphique des tendances de chacune en fonction du temps, nous obtenons une représentation graphique qui indique une crise imminente (fig. 1).

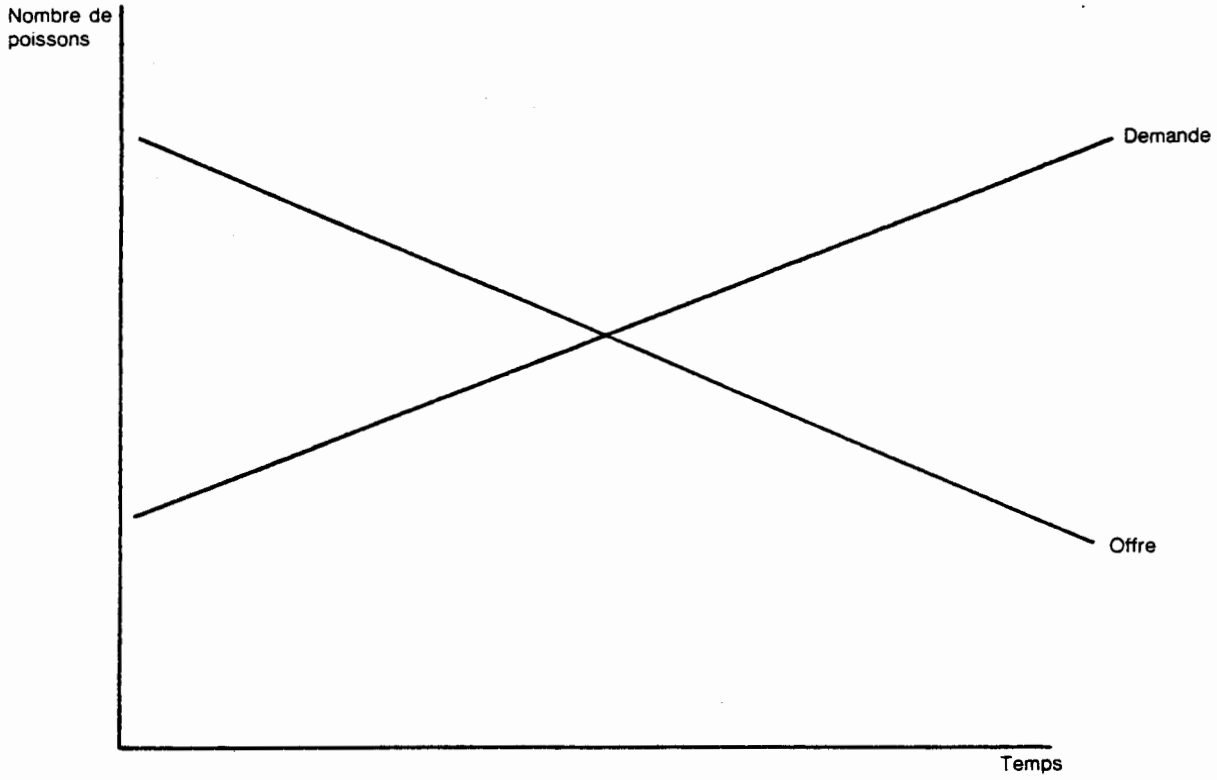

Figure 1. Modèle populaire

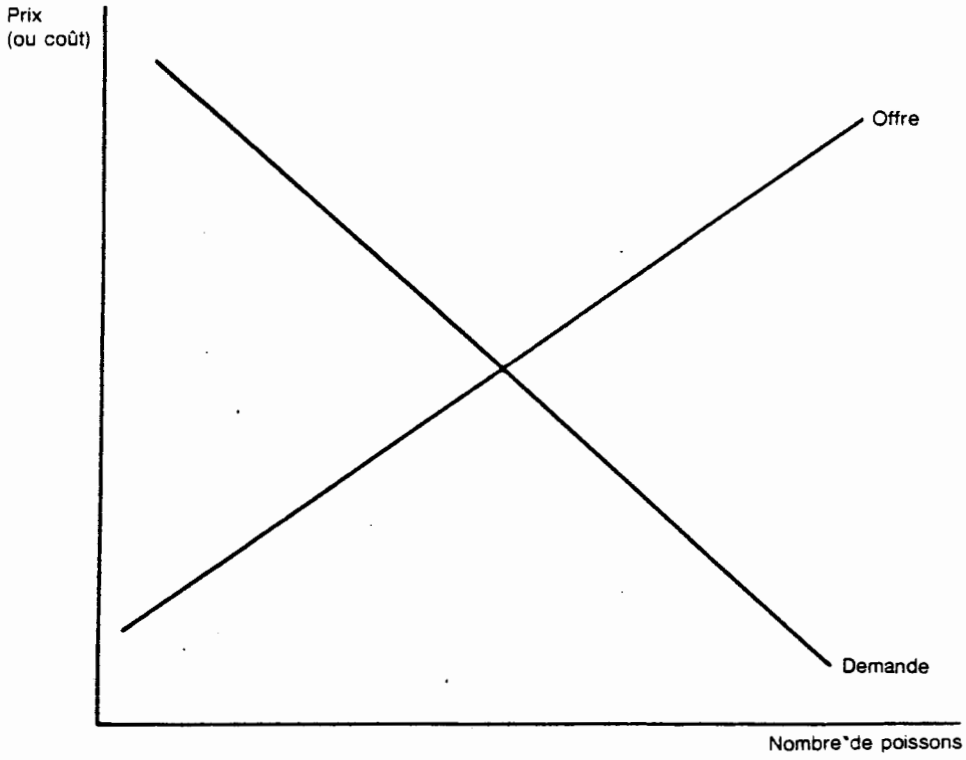

Figure 2. Modèle économique

Cette analyse est intéressante car elle est facile à suivre et elle est basée sur des tendances qui, nous le savons, se concrétisent. Examinons brièvement certains des facteurs qui influencent ces tendances.

Trois facteurs influencent le nombre total de pêcheurs à la ligne : 1) la population totale, 2) les revenus de la population, et 3) la quantité de temps consacrée aux loisirs. Tous ces facteurs ont augmenté rapidement depuis les trente dernières années et rien ne porte à croire qu'ils ne continueront pas dans ce sens. La demande d'espèces de poissons de sport continuera d'augmenter conséquemment à l'accroissement du nombre de pêcheurs à la ligne. Ce phénomène a encore plus d'importance si l'on tient compte du fait que ces demandes sont exercées sur une base de ressources fixe.

La tendance de l'offre indique que la base de ressources n'est pas simplement fixe mais, en réalité, décroissante. L'empiètement de plus en plus grand de l'industrie dans les pêcheries et les effets de la surpêche nous ont porté à croire que la quantité de poissons de pêche sportive diminue. Ces facteurs sont en partie compensés par l'accès à de nouveaux lieux de pêche grâce à la construction de routes et à l'ouverture de nouvelles pourvoiries et au plus grand attrait des lieux de pêche existants qui font l'objet de programmes de repeuplement. En fait, l'ensemble des prises de la pêche sportive a augmenté assez régulièrement, ce qui permet de supposer que les effets de la surpêche et de la dégradation de l'habitat ont été plus que compensés.

Nous devons toutefois reconnaître que l'accroissement de l'offre a ses limites. La surpêche donnera dans l'immédiat des prises très imposantes qui devront être réduites un jour pour éviter l'épuisement des stocks. La revalorisation est souvent considérée comme une panacée, mais, compte tenu du coût de ces activités et de la situation fiscale actuelle de la plupart des organismes de pêche sportive, ses perspectives d'avenir semblent plutôt sombres.

Le modèle " populaire " tente de nous avertir que nous atteindrons bientôt le point où la demande dépassera l'offre. En fait, bon nombre des pêcheries les plus accessibles sont déjà rendues là. Une étude portant sur la pêche à la ligne en eau douce en Colombie-Britannique souligne que

> " Les pressions exercées sur les lacs et les cours d'eau situés près des grands centres en sont rendues à détériorer l'activité récréative en raison de la surfréquentation des berges des cours d'eau et des lacs, ainsi que des terrains de camping. Même si l'on réussissait à garder à un niveau stable les populations de poissons, il manquera toujours d'autres facteurs qui font de la pêche un loisir agréable et relaxant, comme la solitude et un cadre naturel ... La pêche dans les endroits éloignés diminuera également à mesure qu'ils deviendront plus accessibles à un nombre plus grand de pêcheurs à la ligne. "[2*]

L'à-propos du modèle populaire, qui nous dit de nous préparer pour l'avenir, est assez évident. Si l'on permet aux tendances susmentionnées de se poursuivre, les conflits entre pêcheurs à la ligne s'intensifieront à mesure que la qualité de la pêche se détériorera. Les organismes de pêche sportive devront abandonner leur système de réglementation actuel qui favorise le libre accès[3] pour en adopter un qui contingentera le nombre de pêcheurs et de poissons capturés.

Même si le modèle populaire utilise des termes comme demande et offre, il pose certaines difficultés aux économistes. En effet, ces derniers, lorsqu'ils parlent d'offre et de demande, se réfèrent au rapport existant entre le nombre de poissons (ou de pêcheurs) et le prix, ce dont ce modèle ne tient pas compte. Ainsi, les modèles économiques de pêche sportive s'attachent davantage au prix payé pour la pratique de cette activité (qui ne comporte en général que des frais d'administration minimes pour l'obtention d'un permis) dans le cas de la demande et au coût de la fourniture de poissons au public dans le cas de l'offre. Ce sont ces rapports qu'illustre la figure 2.

Malheureusement, le modèle économique n'est pas utile pour montrer les tendances dans le temps et, par conséquent, les écarts imminents entre la demande et l'offre. Il sert toutefois à souligner certaines des hypothèses importantes formulées dans le modèle populaire. Ainsi, plutôt que de supposer que les frais d'administration actuels continueront d'exister, hypothèse du modèle populaire, les économistes, dont je suis, se préoccupent des incidences éventuelles des modifications apportées au système de gestion du libre accès. Je reviendrai à cette question plus tard.

Il semble évident que si l'on continue de permettre l'accès illimité du public aux pêcheries on peut se retrouver avec le temps avec de plus en plus de pêcheurs et de moins en moins de poissons. La croissance de la demande n'est pas la seule raison à la présence d'un trop grand nombre de pêcheurs car, quel que soit le moment, le libre accès aboutira à cette situation.

Si l'on garde les prises sportives en deçà de limites admissibles, qui pourra dire qu'il y a trop de pêcheurs? Je suppose que, de l'avis du poisson, un seul pêcheur à la ligne est même de trop. J'aimerais expliquer ce qu'un économiste entend par un trop grand nombre de pêcheurs.

Plutôt que d'essayer de vous présenter un modèle économique compliqué, je vais tenter de m'expliquer en ayant recours à une méthode empirique logique pour déterminer le nombre approprié de pêcheurs. Une règle " marginale " dit que les avantages tirés par tout nouveau pêcheur à la ligne (ou l'addition de nouveaux jours de pêche à la ligne) devraient dépasser tout coût découlant de l'arrivée d'un nouveau pêcheur à la ligne (jour de pêche à la ligne). Examinons maintenant le cas d'un pêcheur à la ligne qui décide d'aller pêcher. Les premiers pêcheurs à la ligne à partir sont des pêcheurs enthousiastes qui tirent une grande satisfaction de ce sport, mais si nous considérons les derniers pêcheurs à prendre cette décision, nous trouverons des personnes qui ont une attitude ambivalente face à ce sport car la satisfaction qu'ils en tirent équivaut à peu près aux coûts qui en découlent. Pour ces derniers, ces coûts ne comprennent pas ceux qu'ils imposent à tous les autres pêcheurs à la ligne en réduisant la qualité de leur sport : plus grande fréquentation des lieux de pêche, diminution des prises, etc. Il s'ensuit que les avantages tirés par ces derniers seront inférieurs aux coûts, même s'ils continuent d'aller pêcher puisqu'ils n'ont pas à supporter l'ensemble de ces coûts. Les économistes qualifient cette situation d' " effets externes " car ces coûts additionnels sont extérieurs (ou externes) aux coûts privés.

Il existe une situation parallèle à celle-ci dans les pêches commerciales. Si l'accès à une pêcherie n'est pas trop limité, les pêcheurs continueront d'y participer tant que leurs revenus dépasseront leurs coûts. Ces coûts n'englobent pas ceux liés à la diminution des prises de tous les autres pêcheurs, et c'est alors que nous nous retrouvons avec un trop grand nombre de pêcheurs.

Si le nombre de pêcheurs reste trop élevé, et il semble que ce problème ne fera qu'empirer si l'accès aux pêcheries sportives n'est pas réglementé, quelles solutions nous reste-t-il pour remédier à ce problème?

Si nous continuons de gérer les pêches comme auparavant, en ne réglementant pas l'accès aux lieux de pêche et en imposant des restrictions de plus en plus sévères à l'effort individuel de pêche à la ligne (limites de prises inférieures, engins moins efficaces, etc.), nous nous retrouverons avec un nombre de plus en plus grand de pêcheurs à la ligne confrontés à une pêche d'une qualité décroissante. Bon nombre des groupes de pression pour la pêche sportive considèrent à tort que l'augmentation du nombre de pêcheurs à la ligne et des dépenses qui s'ensuivent est de bon augure pour l'emploi et les revenus dans les régions. C'est un indicateur trompeur et j'estime que ce n'est pas un si bon signe, si ces incidences se produisent aux dépens de la qualité de la pêche.

Pour tenter d'éviter ces problèmes, il faudra avoir recours à des méthodes réglementant le nombre de pêcheurs et empêchant la surpêche. La valeur des ressources récréatives, comme d'autres ressources, dépend de leur qualité. Des politiques de gestion des pêches axées sur la préservation de la qualité doivent,

> " d'une part, protéger la base de ressources de l'empiétement et des dommages des autres utilisateurs lorsqu'il en va de l'intérêt du public et, d'autre part, protéger la qualité de l'activité récréative dans les lieux accessibles en assurant un équilibre adéquat entre le nombre de pêcheurs, les stocks de poissons et l'espace et les installations physiques. "[4*]

Si nous étions en mesure de déterminer le nombre admissible de pêcheurs à la ligne, comment pourrions-nous répartir les possibilités existantes entre eux? Je vais maintenant vous décrire certains des modes de réglementation du nombre de pêcheurs, dont nous disposons.

1) Réglementation de l'accès aux lieux de pêche par la tarification

À titre d'économiste, j'estime que l'établissement d'un mode de tarification est une solution qui devrait être naturellement envisagée. L'une des méthodes les plus efficaces pour répartir ces droits est d'établir un prix assez élevé pour qu'il y ait juste assez de pêcheurs à la ligne désireux d'exploiter les possibilités existantes. Cette méthode est efficace parce que seuls les pêcheurs à la ligne qui attachent le plus d'importance à ces possibilités seront prêts à en payer le prix pour recevoir ces droits.

Les droits d'accès aux endroits où la pression de pêche n'est pas encore trop grande pourraient rester bas (c.-à-d., à leur niveau actuel) tandis qu'ils pourraient varier dans les endroits fortement fréquentés en fonction de la capacité de la ressource et de la demande.

> " L'imposition des droits d'accès dans le cadre d'un projet pilote permettrait de mettre bientôt à jour un modèle général des réactions à la tarification. Une fois les droits d'accès appropriés établis, il faudra éviter de les modifier trop souvent et en avertir à l'avance les pêcheurs. Une fois en place, les différents droits d'accès aux divers lieux de pêche permettront de contrôler et de redistribuer la pression de pêche. On conservera ainsi la qualité de la pêche dans les lacs et les cours d'eau qui, autrement, auraient été détériorés par la surfréquentation et la surpêche. "[5*]

Les modes de tarification ne sont pas uniquement de belles théories qui n'existent que dans la tête des économistes; ils sont bel et bien appliqués sous diverses formes au Québec et au Nouveau-Brunswick. Le Service des parcs et réserves fauniques du Québec utilise un mode de tarification en vertu duquel les prix de la pêche à la ligne, à la fin des années 70, variaient de 2 à 250 $ par jour pour les résidents et de 15 à 290 $ par jour pour les non-résidents. La vaste gamme des tarifs reflète la diversité dans la qualité des activités de pêche et il en va de même pour le prix des permis de pêche dans les rivières Miramichi etRestigouche au Nouveau-Brunswick.

Les préoccupations soulevées par les incidences de la tarification sur l'équité empêchent l'adoption de tels régimes dans d'autres régions. Les gestionnaires se préoccupent des pêcheurs à la ligne qui aiment vraiment ce sport, mais qui ne pourraient peut-être pas payer les droits d'accès imposés. L'inégalité des revenus est à la source de ce problème, mais pour une raison quelconque, la pêche sportive est un secteur où nous devrions nous assurer de l'égalité d'accès, même si des choses essentielles comme la nourriture, le logement et le vêtement sont toujours soumises à une tarification.

> " Ceux qui préconisent une tarification nominale des ressources rares au nom de la répartition devraient comprendre les incidences du mécanisme de libre accès (surpêche et diminution de la qualité) et réaliser qu'il est impossible de remédier à l'inégalité de la répartition des revenus en offrant l'accès à des ressources récréatives à des prix très inférieurs à ceux qui pourraient leur être très justement attribués. La possibilité de participer à des activités récréatives excessivement populaires est un bien mauvais substitut à la redistribution des revenus. "[6*]

2) Réglementation de l'accès aux lieux de pêche sans tarification

Pour réglementer l'accès à la pêche sportive, nous disposons de divers mécanismes qui n'entraîneraient pas l'imposition de droits plus élevés. Le tirage au sort ou le principe du premier arrivé, premier servi a déjà été utilisé dans certains cas pour répartir l'accès à des ressources récréatives rares (les permis de chasse en sont un bon exemple). D'un point de vue strictement économique, ces méthodes garantiraient la qualité mais non pas l'obtention d'un permis par les plus intéressés. Ainsi, certaines des valeurs éventuelles de la ressource seraient sacrifiées au nom de l'équité. Un tel

système pourrait donner lieu à d'autres problèmes, comme l'apparition d'un marché noir; on obtiendrait toutefois de meilleurs résultats en limitant le nombre total de pêcheurs à la ligne à un niveau approprié plutôt qu'en poursuivant la politique actuelle de libre accès.

Ces méthodes sont assez couramment utilisées pour un certain nombre de ressources récréatives touchées par les mêmes genres de problèmes relatifs à l'offre et à la demande. Les dirigeants des parcs ont souvent recours à un système de réservation pour s'assurer qu'il n'y a pas trop de campeurs et à des permis de chasse qui sont souvent distribués par des tirages au sort. Jusqu'ici, ces méthodes ont été bien reçues et ont remporté assez de succès même si peu de recherches d'ordre économique ont été effectuées sur le nombre optimal de campeurs ou de pêcheurs.

3) Restrictions imposées selon les catégories de résidents

Une autre méthode pour limiter le nombre total de pêcheurs à la ligne consisterait à limiter la pêche aux résidents ou à une catégorie particulière de résidents (comme les Canadiens ou les résidents d'une province ou d'une région donnée).

> " La politique actuelle sous-entend que la préférence est accordée aux résidents plutôt qu'aux non-résidents (réduction des droits des permis...) en matière d'accès à la pêche sportive. Nous pourrions donc nous attendre à ce que les restrictions d'accès destinées à assurer la qualité de l'activité de pêche sportive visent tout d'abord les pêcheurs à la ligne étrangers. "[7]*

Ce contingentement viserait davantage les pêcheries surfréquentées du Sud accessibles par route que celles, plus éloignées et plus difficiles d'accès, du Nord. Ces dernières sont souvent exploitées par des pourvoyeurs qui dépendent fortement des pêcheurs à la ligne non-résidents et elles connaissent en général moins de problèmes de surfréquentation et de surpêche.

Le nombre de pêcheurs ne peut être contingenté aussi étroitement avec ce système qu'avec une tarification ou un système de tirage au sort. Il serait plus difficile d'arriver à un nombre admissible de pêcheurs, car seule la population totale de pêcheurs admissibles pourrait être adéquatement contingentée.

Voilà quelques-unes des solutions dont nous disposons pour limiter le nombre de pêcheurs dans un endroit donné. Elles ne s'excluent aucunement et il est probable que des combinaisons variées de ces mesures soient adoptées dans l'avenir. En fait, différentes formules sont déjà utilisées à l'heure actuelle, notamment l'imposition de droits de permis différents pour les résidents et les non-résidents, l'attribution par tirage au sort des permis de chasse aux seuls habitants d'une province, et l'imposition de droits d'accès plus élevés associée à un système de réservation pour connaître avec certitude le niveau d'effort dans les parcs et les réserves du Québec. Mon exposé n'est qu'une brève introduction aux modes de gestion possibles et ne devrait pas être considéré comme un examen global de leurs mérites relatifs.

Conclusions

Le temps est venu pour les organismes qui s'occupent de pêche sportive et les groupes d'intérêt de reconnaître qu'une répartition juste et équitable des ressources halieutiques n'est pas la seule question à débattre. Les demandes qui se dessinent pour l'avenir laissent à entendre que nous devons apprendre à utiliser adéquatement les ressources dont nous disposons à l'heure actuelle et à ne pas nous préoccuper d'en obtenir une plus grande part. En d'autres termes, je crois qu'il est peu probable que des changements radicaux soient apportés au mode actuel d'attribution des ressources aux groupes d'usagers dans un proche avenir et j'estime que nous devons apprendre à utiliser le mieux possible une ressource fixe, compte tenu du coût de sa revalorisation et des contraintes budgétaires.

Il faudra protéger l'habitat et répartir de façon explicite l'accès à la ressource pour vraiment la protéger. J'estime toutefois que le plus important pour la pêche sportive dans un proche avenir sera de chercher à trouver des méthodes justes, équitables et efficaces pour conserver l'équilibre entre le nombre de pêcheurs et la capacité de cette ressource et pour préserver la qualité et la valeur des pêches sportives du Canada.

Notes

1. Pearse - Bowden Consulting Ltd., The value of Non-Resident Sport Fishing in B.C., 1970. Rapport n° 4 préparé pour la Direction de la pêche et de la faune du ministère des Loisirs et de la Conservation, Victoria (C.-B.), p. 8

2. Ibid., p. 8

3. Le libre accès ne signifie pas l'accès gratuit à la pêche, même si les droits exigés sont généralement si bas qu'ils ne restreignent pas concrètement l'effort de pêche. Cela ne signifie pas non plus que les pêcheurs ne sont soumis à aucun règlement, puisqu'il en existe toute une panoplie sur les saisons et les méthodes de pêche ainsi que sur les prises. Le libre accès du public aux pêcheries renvoie à une politique en vertu de laquelle tous les pêcheurs " autorisés " (détenant un permis d'une catégorie donnée) ont un droit égal d'accès à toutes les pêcheries. Aucun contingent ou système de tarification ne limite concrètement l'obtention de permis.

4. Pearse - Bowden, Op. cit., p. 52

5. Ibid., p. 57

6. F.J. Anderson et N.C. Bonsor, Allocation, Congestion, and the Valuation of Recreational Resources, Land Economics, vol. 50, 1974, p. 57

7. Pearse - Bowden, Op. cit., p. 55

*Traduction libre (N.d.T.)

Débats

Ron Johnson : J'aimerais revenir sur ce que Terry O'Reilly a dit, à savoir que l'économie influence véritablement les politiciens. M. Barber a affirmé qu'il ne pensait pas que le système de répartition de l'accès aux ressources changera beaucoup prochainement. Je crois que les pêcheurs sportifs ont le pouvoir de faire changer beaucoup de choses en leur faveur. J'ai toujours été quelque peu étonné que la Fédération de la faune de la Saskatchewan - qui dit représenter 128 000 pêcheurs à la ligne et compte 32 000 membres, ce qui en fait la plus importante organisation de la Saskatchewan - ne soit jamais intervenue fermement. Je pense que ce qui va se produire bientôt est que certains de ces groupes vont prendre conscience qu'ils ont le pouvoir non seulement d'influencer les gouvernements, mais également de les renverser et qu'alors, les choses vont commencer à changer. Je me réfère à l'exposé de M. Brynaert et je pense qu'il s'y connaît mieux que moi. Des organismes comme la Fédération de la faune de la Saskatchewan ou la Fédération canadienne de la faune finiront par faire évoluer la situation dans le sens qu'ils souhaitent. Je pense que nous pourrions assister très bientôt à des changements.

Ron Thomas J'ai été enchanté d'entendre parler de la fondation Habitat Canada, mais le budget de Canards Illimités dans certaines parties de la Colombie-Britannique est dix fois plus élevé que celui de la Direction des pêches et de la faune. Est-ce que le timbre représentant un canard se rapportera uniquement à ces animaux? Je pense que les canards se portent assez bien; je suis conscient qu'ils sont dispendieux, mais qu'advient-il des autres espèces fauniques par rapport à l'habitat?

Ken Brynaert : Le programme Canards Illimités est consacré uniquement aux canards. Je crois que nous devions tout simplement avoir un point de départ. Beaucoup de gens savent qu'on va retirer les fonds consacrés à ce programme au Canada. En fait, on retirera pendant une période donnée quelque 18 millions de dollars pour l'habitat; c'est ce qui a vraiment donné l'élan à la création d'Habitat Canada. Fait vraiment intéressant au sujet d'Habitat Canada : même si cet organisme a pris naissance pour résoudre le problème d'habitat dans la mesure où il se rapporte au gibier d'eau, nous avons réussi à obtenir un mandat souple. Il peut s'appliquer à autre chose et je me rappelle que le Dr Mountain, sous-ministre de l'Environnement, nous a dit, lors de la signature des documents pertinents, que nous pourrions montrer le chemin et faire décider au personnel des pêches de créer un organisme comparable pour celles-ci. Je lui ai fait remarquer que la Constitution le prévoyait, qu'ils n'auraient rien à faire, que ça s'y trouvait déjà. Il a été stupéfié et un peu ébahi qu'Habitat Canada soit en réalité une entreprise beaucoup plus importante qui ne s'occupera pas uniquement des canards.

John Clarke : M. Barber, compte tenu du principe qui consiste à laisser la demande fixer le prix d'un permis, ou le prix de l'admission à un lieu de pêche, comment résoudriez-vous le problème social qui en découle, à savoir qu'il favorise le riche au détriment du pauvre dans la jouissance d'un bien commun auquel tous sont censés avoir également accès?

Alan Barber : Je ne suis pas certain d'avoir une solution rapide et facile à ce problème. Je crois avoir dit que le problème de la répartition des revenus est en grande partie au coeur de tout cela, que beaucoup croient qu'une personne qui ne peut se permettre de payer ce prix en est par conséquent

privée. Ce que j'ai voulu faire valoir, c'est que ce sont les même genres de principes que nous utilisons pour répartir l'essentiel, comme la nourriture, le logement, l'habitation, et que la pêche sportive a acquis un statut particulier d'une quelconque façon.

Terry O'Reilly : Je pense qu'il est de plus en plus important que les organismes, forts de l'appui de leurs membres, commencent à penser à exercer des pressions politiques. Si 32 000 personnes n'y ont pas réussi en Saskatchewan, et un plus grand nombre en Colombie-Britannique, une partie du travail est de toute évidence négligée. Il faut le faire et je pense que les gens devraient y songer sérieusement. Je soulignerai encore une fois les efforts innombrables qu'a déployés le Dr Carter pour s'assurer que l'on remémore constamment au gouvernement la présence des pêcheurs sportifs et que l'on fasse valoir leur point de vue sur les plans économique et social.

Howard Paish : Ayant personnellement tenté pendant 4 ou 5 ans au milieu des années 60 de transformer un groupe très diversifié de pêcheurs à la ligne et de chasseurs en un groupe d'influence politique, j'ai découvert que ce sont habituellement ceux qui font les manchettes qui obtiennent le plus d'attention et non ceux qui pèsent soigneusement la situation. Je suis d'accord avec l'objet de l'exposé d'Alan Barber. J'aimerais toutefois demander à Ron Thomas, qui a commandé l'étude à Pearse-Bowden, quel succès il aurait eu s'il avait tenté de mettre en pratique les idées contenues dans les citations qu'il nous a données.

Ron Thomas : Je crois que nous avons eu assez de succès selon les critères de 1969, mais les choses changent si rapidement que, comme l'a déjà dit quelqu'un d'autre, " il faut s'agiter comme un diable pour garder la tête hors de l'eau ".

Howard Paish : Je suis fortement persuadé que vous devez vous mettre en contexte pour en juger, mais j'ai découvert que certains de nos plus ardents défenseurs de l'environnement toujours présents aux réunions de club de chasse et de pêche sont pendant le jour les présidents d'usines locales de fabrication de peinture qui déversent toujours leurs déchets dans les cours d'eau, etc. Ne nous faisons donc pas d'illusions; ils ont choisi de considérer le poisson et la faune comme des secteurs privilégiés de leur vie de tous les jours. Par malheur, trop de politiciens adoptent également cette attitude.

Lee Straight : L'exposé de M. Barber me désole un peu, car il s'est contenté de préciser qu'il est très difficile d'établir que les ressources sont un patrimoine commun. Probablement que s'il était allé plus loin, il aurait appris que ça n'a jamais marché dans toute l'histoire de l'humanité. À ma connaissance aucune ressource du patrimoine commun n'a pu être utilisée dans l'harmonie, mais en vous bornant à dire qu'une tâche importante des gestionnaires de la pêche sportive dans un proche avenir consistera à trouver des méthodes justes, équitables et efficaces pour conserver l'équilibre entre le nombre de pêcheurs et l'exploitabilité de cette ressource, vous ne nous donnez aucune opinion personnelle sur ce que nous devrions faire ensuite. Pour terminer, vous dites que le public n'a pas droit au chapitre dans la gestion des pêches, même s'il subventionne la pêche sportive. C'est ce qu'on me jette constamment à la figure comme pêcheur. J'affirme que le public a son mot à dire dans la gestion des pêches et que nous ne subventionnons pas les

pêcheurs puisqu'ils ont élu des représentants en la personne de leur députés fédéraux et provinciaux. S'ils sont si préoccupés, pourquoi ne se joignent-ils pas à des organisations, pourquoi ne posent-ils pas leur candidature ou ne recommandent-ils pas des candidats à ces postes? Le fait que vous ayez des comités spéciaux où siègent des représentants élus montre qu'ils s'intéressent à nous. Il n'est donc pas honnête de dire que le public n'a pas droit au chapitre et qu'il subventionne les pêcheurs sportifs. Ce n'est absolument pas vrai.

Alan Barber : Quant à la question concernant ce que nous devrions faire au sujet de l'augmentation de la demande pour la pêche à la ligne, je crois que nous nous attachons d'une certaine façon à la résoudre en essayant de déterminer quel est l'effort de pêche approprié. Nous commençons également à abandonner l'idée que nous n'avons qu'à resserrer les limites de prises pour concilier les prises admissibles et un système de libre accès. Au lieu de continuer à prendre des mesures plus restrictives, je crois que nous examinons maintenant ce qu'est la capacité de cette ressource, l'effort admissible, ce qu'englobe la qualité et comment préserver celle-ci. Un bon point de départ pour influencer la demande serait, selon moi, d'augmenter considérablement le prix de tous les permis. Je crois que les mesures prises actuellement par les différents organismes au sujet de la qualité constituent un premier pas dans la bonne direction. En d'autres termes, je suis d'accord avec une certaine forme de contingentement de l'accès aux ressources.

Howard Paish : Je crois que, dans une certaine mesure, nous pouvons gagner sur tous les tableaux. Il existe un certain seuil limite au prix des permis qui puisse être politiquement acceptable, un niveau magique en quelque sorte entre le prix politiquement acceptable et l'obtention d'une quantité suffisante de revenus. Ainsi, démocratiquement, chacun obtient sa juste part lorsqu'il capture ses cinq premiers quinnats et ses dix premiers cohos. Et voilà pour votre droit démocratique, voilà ce à quoi vous pouvez vous attendre que le reste des contribuables subventionne. Vous en avez pour votre argent. Les types qui paient sans sourciller 400 $ pour une carte saisonnière d'abonnement à un centre de ski me font un peu frémir lorsqu'ils râlent sans plus finir, comme ils l'ont fait il y a quelques années, contre l'imposition d'un permis de pêche sportive. Ils me laissent un peu bouche bée. Si les fonds ainsi versés sont réinvestis pour le bien de cette ressource, ils vont également dédommager le propriétaire de ce patrimoine commun qui nous donne le droit d'utiliser cette ressource. Pensez-y bien. Je suis persuadé que c'est ce qui se produit, tout comme pour l'exploitation forestière, minière ou autre. Si je veux aller pêcher le saumon quinnat, les cinq premiers m'appartiennent en vertu de mon droit démocratique, les cinq autres me coûteront 25 $ chacun. Je ne suis pas assez goinfre pour vouloir en attraper 50, car le cinquantième me coûterait 1 000 $. J'aimerais voir de jeunes et brillants théoriciens de l'économique se pencher sur les rouages d'un tel processus. Nous ne devons plus perdre de temps avec cette théorie, elle est maintenant assez claire. En versant de tels droits, nous obtiendrions les fonds de revalorisation que nous souhaitons pour cette ressource. Nous payerons également les frais de programmes d'éducation, de programmes de construction de routes et de tout autre genre de programmes pertinents grâce aux revenus engendrés par l'exploitation de la faune, de la même façon que par l'exploitation forestière, minière, etc. Ce faisant, nous donnerons aux ressources halieutiques et fauniques le même statut qu'ont pour les politiciens les ressources forestières et minières. C'est un point de vue et non une question.

Ken Cox : Je suis surpris que personne n'ait parlé de la réglementation de l'accès aux ressources car cette mesure pourrait porter un coup terrible à un secteur secondaire qui dépend essentiellement du volume de fréquentation.

Ed Mankelow : Vous savez qu'à ce niveau, nous pouvons parler de répartition, mais que celle-ci nous est dictée essentiellement par le corps politique, facteur que nous ferions bien de ne pas oublier. Nous avons encore des politiciens qui se servent des chevreuils comme d'une forme d'assistance sociale. Si vous touchez des prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage ou si vous êtes sans emploi, vous pouvez aller voir l'agent de conservation de la faune le plus près de chez vous et obtenir un permis de chasse de subsistance, prendre votre véhicule à quatre roues motrices de 20 000 $ et vous en aller quarante milles plus loin dans le bois pour tuer un chevreuil ou deux. Tout ce qu'il faut, c'est y aller et le demander; c'est une décision politique. Nous ne devons donc jamais oublier que la répartition est une chose politique et que c'est là que nous devons être forts. Pour terminer, comme quelqu'un d'autre l'a souligné, il existe un étroit parallèle entre la situation des pêches et celle de la faune et nous n'avons jamais eu de problèmes à contingenter l'accès au gibier. Les pêches finiront par prendre le même chemin. La chasse commerciale a déjà été très importante. Elle a presque complètement disparu et il est plus que probable que les pêches évolueront en ce sens.

Rolf Paterson : Je fais partie du Sport Fishing Institute de Colombie-Britannique et je suis président de Daiwa Canada. J'aimerais porter à votre attention certaines similitudes quant à l'utilisation de la ressource et à la capacité des gens d'affaires de faire face à la réglementation et aux temps nouveaux. Nous avons une usine, une très grande usine, en Corée et, comme vous le savez probablement, Daiwa vend des agrès de pêche partout dans monde. La valeur des agrès de pêche, la valeur unitaire réelle des agrès exportés de Corée est de faible à élevée. Les agrès de moindre valeur vont aux États-Unis, mais cet état de chose change très rapidement. Viennent ensuite, en ordre croissant de qualité, les agrès qui sont exportés au Canada, puis ceux qui sont exportés en Europe. L'Australie nous pose un problème particulier en raison d'une certaine ingérence du gouvernement. Le Japon importe nos agrès d'une qualité supérieure à ceux qui sont exportés en Europe, et c'est probablement là qu'on retrouve le plus grand nombre de pêcheurs et la plus faible accessibilité à la ressource; nous nous contentons de leur vendre la possibilité de pêcher et des articles de valeur. Je crois que ce sont les deux mots-clés qui ressortiront de cette conférence à mesure que les organismes s'attaqueront aux divers problèmes et j'estime que nous sommes en mesure de leur faire face assez bien : possibilité et valeur. J'aimerais formuler un dernier commentaire. Les résultats de l'Enquête sur la pêche sportive de 1980 qui ont été publiés en 1984 posent un grave problème aux gens d'affaires, mais nous avons appris à lui faire face. Je veux faire savoir ici, aujourd'hui, aux organismes et aux groupes comme la Fédération canadienne de la faune, qu'ils pourront toujours s'adresser aux gens d'affaires pour obtenir des statistiques à jour car, dans bon nombre de cas, leurs chiffres sont précis et à jour. C'est un peu désolant d'assister à ces débats. Je n'ai jamais participé à ce type d'échanges auparavant et je me considère plutôt comme un observateur que comme un participant. Ce qui m'inquiète tout particulièrement, c'est que les organismes se lancent la balle, en particulier les ministères des divers gouvernements, non pas l'ensemble des organismes qui sont représentés à cette conférence.

Ernie Stenton : En résumé, les conflits identifiés par ce groupe semblent appartenir à trois catégories. En premier lieu, les conflits entre les habitats et d'autres types de mise en valeur des ressources qui menacent l'approvisionnement de base en poisson. En deuxième lieu, les conflits découlant des différentes utilisations du poisson, conflits entre la pêche commerciale, la pêche sportive et les autres utilisations. Et, en troisième lieu, les conflits dans le secteur de la pêche sportive elle-même au sujet du nombre de pêcheurs, du nombre de poissons disponibles et, éventuellement, entre les pêcheurs. Je pense qu'une fois la conférence terminée, il nous faudra réfléchir à ces conflits, car ils ne feront que s'aggraver pendant les années 1990 et nous devons essayer dès maintenant de leur trouver des solutions.

ATELIER 3

MISE EN VALEUR ET POTENTIEL DES PÊCHERIES DES AUTOCHTONES

Président : Pat Chamut
Directeur général, région de l'Ontario
ministère des Pêches et des Océans

Je suis très heureux d'assister à cette conférence et de pouvoir remplacer Gary Vernon. Comme bon nombre d'entre vous le savent, c'est la première fois que je participe à une telle réunion et je la trouve fort intéressante et instructive. En guise de brève introduction à nos échanges, j'aimerais vous dire quelques mots sur les sujets dont nous ne traiterons pas. Nous n'aborderons pas à ce moment-ci des sujets comme la pêche de consommation, les revendications foncières ou les pêches collectives. Les personnes qui sont au fait de ces questions ne sont pas ici. Le présent groupe se préoccupe du potentiel d'expansion économique des pêcheries sportives possédées et exploitées par des autochtones. Je crois que vous serez tous d'accord sur l'à-propos et l'importance du sujet à examiner. Comme vous le savez tous, la participation des autochtones à titre de propriétaires et de gestionnaires des pêches, et non pas uniquement comme utilisateurs, grandit sans cesse. Au fur et à mesure que les revendications foncières seront abordées et que des ententes seront négociées, les autochtones joueront un rôle de plus en plus important dans la pêche sportive dans de nombreuses régions du pays. Tous ont pris conscience de ce fait et il est très opportun que la Conférence puisse examiner de quelles façons les aspirations des autochtones en ce sens peuvent être compatibles avec le développement des pêches récréatives.

Lorne Anderson
Agent principal de projet, Mise en valeur des ressources renouvelables,
ministère des Affaires indiennes et du Nord

J'aimerais faire ressortir certains aspects des remarques que j'ai formulées lundi sur la façon dont le Ministère et les autochtones voient la pêche sportive. M. O'Reilly a réitéré ce matin la vision économique du gouvernement. C'est certainement l'attitude des autochtones à l'égard de la pêche sportive, source d'emplois, d'enrichissement et d'autonomie économique, accompagnés accessoirement des avantages sociaux procurés par des emplois réels, retombée très importante. Ken Cox a parlé de la nécessité d'une gestion conjointe des ressources. Les autochtones, contrairement à ce que certaines personnes en pensent, sont intéressés à gérer cette ressource et je crois que c'est grâce à l'aide des biologistes et d'autres experts, comme ceux qui sont ici aujourd'hui, qu'ils pourront prendre conscience ou être amenés à prendre conscience du fait que s'il n'y a plus de ressources, il n'y aura pas de développement économique. C'est une question que quelqu'un d'autre a soulevée l'autre jour. Lundi dernier, j'ai parlé essentiellement des possibilités qui s'offraient aux autochtones à titre de propriétaires et d'exploitants de pourvoiries et des possibilités d'emploi dans ce secteur. Je voudrais simplement souligner que des autochtones ont contribué au succès de

programmes de revalorisation, notamment ici, en Colombie-Britannique, où ils participent à la revalorisation du saumon grâce à des programmes appelés programmes de développement économique communautaire. Le programme de revalorisation du saumon en fait partie et bon nombre de collectivités autochtones participent à la revalorisation des stocks dans des écloseries, au nettoyage de beaucoup de cours d'eau et à d'autres activités du genre. Nous avons eu, de plus, des entretiens avec le personnel du MPO de la région de l'Atlantique. Quelques bandes sont intéressées à des projets de revalorisation et d'aquaculture. Glen Jefferson a décrit ce matin la pêche comme une ressource précieuse et il a parlé de la qualité de cette activité. Lundi, j'ai mentionné que les autochtones pensaient avoir un produit unique à offrir au consommateur. Le défi qu'ils ont maintenant à relever est d'en faire un produit de qualité. Nous commencerons aujourd'hui avec les régions où nous avons des programmes étendus consacrés aux pourvoiries et au tourisme, soit la région du Québec. Walter Walling vous parlera de la façon dont le ministère y dessert les autochtones et les pourvoyeurs autochtones. Don McLeod vous parlera ensuite au nom du peuple Cri, l'un des signataires de la Convention de la Baie-James.

Walter Walling
Agent du tourisme, région du Québec
ministère des Affaires indiennes et du Nord

J'aimerais vous donner quelques exemples du type d'aide que le ministère des Affaires indiennes et du Nord de la région du Québec a apporté aux autochtones qui sont propriétaires de pourvoiries ou désireux de le devenir. Nous offrons, par l'intermédiaire du personnel du ministère ou du personnel embauché sur contrat, une formation sur les divers aspects d'une exploitation adéquate des pourvoiries. Cette formation est dispensée à pied d'oeuvre aux propriétaires. Elle porte sur les diverses facettes des problèmes administratifs d'une pourvoirie ainsi que sur le type de services que la clientèle s'attend à trouver dans des régions éloignées. Je vais vous donner un autre exemple. Il y a quelques années, dans la baie d'Ungava, à l'extrémité nord de la province de Québec, on trouvait quelques exploitants qui se servaient d'hydravions. Cette méthode commençant à devenir très coûteuse, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait plus rentable de se servir de Twin Otters pour exploiter ces installations; il fallait donc des pistes d'atterrissage. Comment aménager des pistes d'atterrissage lorsque vous ne faites pas partie du ministère des Transports, que vous n'êtes pas ingénieur et que, comme tous les autres ministères, vous êtes à court d'argent, d'années-personnes et de toute autre chose? Nous nous sommes donc mis à la tâche de la façon suivante. Le ministère a acheté un petit bulldozer qui a été démonté et expédié par train à Shefferville, terminal ultime de la voie ferrée. De là, il a été expédié par un DC3 équipé de skis pendant l'hiver et déchargé au premier site. Il a ensuite été réassemblé et la piste a été aménagée au printemps. L'hiver suivant, nous avons repris la même opération. Ainsi, nous avons réussi à construire cinq pistes d'atterrissage où peut se poser un Twin Otter. Les camps qui ne recevaient que 4 ou 5 clients à la fois peuvent maintenant en accueillir douze. Les pourvoyeurs autochtones des régions isolées font essentiellement face aux mêmes problèmes que les exploitants non autochtones, c.-à-d. des coûts élevés de transport et

d'exploitation. La concurrence est très dure et les sources d'approvisionnement sont habituellement situées plus au sud. Certains exploitants autochtones se sont regroupés pour former une coopérative. Un autre groupe habitant la région de la baie d'Ungava a formé l'Association des pourvoyeurs inuit du Québec. Ces gens travaillent en étroite collaboration, achetant tous les biens et services nécessaires à leur entreprise. Un organisme central dont les services exclusifs ont été retenus à contrat s'occupe de toutes leurs réservations et de la publicité. Les autochtones ont décidé de prendre cette orientation parce qu'ils ont réalisé qu'ils pouvaient offrir divers types d'installations et d'espèces de poisson aux sportifs. Ils pouvaient offrir des activités de pêche à l'omble, au saumon et à la truite mouchetée et de chasse au caribou et à l'oie. Ils estimaient donc que les différentes possibilités de chasse et de pêche qu'un nouveau client se voyait offrir l'inciteraient à revenir d'année en année dans les camps des autochtones et leur permettraient de se bâtir une clientèle fidèle. Ils ont également jugé important de créer un centre de coordination dont les coûts seraient répartis entre les différents propriétaires. Résultat, une personne accueille les clients et les dirige vers le camp où ils vont et s'assure qu'un client ne se retrouvera pas dans un camp et son équipement de pêche dans un autre. Ce coordonnateur s'occupe également des avions, de la nourriture et du ravitaillement. Tous ceux qui connaissent le Nord savent comment un avion vide peut casser les reins. Le Ministère apporte également une aide financière aux autochtones qui souhaitent ouvrir leur propre pourvoirie. Comme Lorne l'a souligné plus tôt, les établissements de crédit sont peu nombreux à vouloir miser sur les autochtones. Le Ministère a donc son propre système de crédit qui fonctionne selon certains critères. L'entreprise doit naturellement être réalisable et les prêts sont assortis de taux d'intérêt basés habituellement sur le taux préférentiel plus 1 %. Quant au potentiel, disons que la pêche sportive en offre un excellent, notamment dans les collectivités isolées. À l'heure actuelle, nous avons en main dix demandes venant d'autochtones intéressés à devenir pourvoyeurs. Nous recevons beaucoup, beaucoup de demandes, mais nous ne pouvons pas nous croiser les bras et autoriser autant de pourvoyeurs dans une même région. Des études de faisabilité sont effectuées et, si leurs résultats sont positifs, le propriétaire autochtone recevra une aide technique et financière du Ministère. Lundi dernier, quelqu'un a mentionné dans son exposé que les autochtones du Québec sont intéressés par la mise en valeur de leurs richesses naturelles car elle offre de bonnes possibilités d'emplois. C'est particulièrement vrai dans la région du Québec en raison des ressources dont elle dispose, que ce soit pour l'exploitation forestière, la chasse, la pêche ou le piégeage. Ainsi, au Québec, 325 000 milles carrés sont réservés exclusivement aux activités de piégeage des autochtones. Cette superficie est divisée en 1 500 terrains de piégeage. De nombreux autochtones du Québec veulent continuer à vivre selon leurs traditions et y passent ainsi plusieurs mois. Le marché des fourrures est comme de nombreux autres, fluctuant. Nous avons donc élaboré un programme de piégeage qui donne une aide technique et financière aux trappeurs autochtones pour les aider à créer des comités de piégeage, à acheter du matériel, à effectuer des relevés des populations de castors, à donner des cours de piégeage, à commercialiser leurs fourrures et à s'occuper d'autres questions connexes. Grâce à ce programme, des camps ont

été construits en bordure de ces terrains ces dernières années. Certains trappeurs, face à la baisse du marché des fourrures, ont tenté d'augmenter leurs revenus pendant la saison morte en mettant leurs installations à la disposition des chasseurs et des pêcheurs sportifs. Le sportif a alors la possibilité de vivre avec une famille autochtone, pendant environ une semaine, et de faire un peu de chasse ou de pêche dans des régions qui ne lui sont pas habituellement accessibles. Le trappeur loue ses installations, son bateau, son moteur et sert de guide au touriste. Il recevra un ou deux groupes pendant la saison de pêche ou de chasse. Pendant les trois dernières années, une cinquantaine de ces camps ont été construits et une dizaine de trappeurs réellement actifs offrent ce type d'accessibilité à leur territoire. Comme je l'ai mentionné auparavant, nous ne promouvons pas ce programme aussi rapidement que nous le voudrions car nous avons des problèmes d'années-personnes et d'argent, comme tout le monde. De plus, si vous vous lancez dans de tels projets, je crois que les services de suivi du Ministère auxquels s'attendent les autochtones sont très importants. Il suffit d'un seul mauvais exemple pour que le bruit se répande. C'est pourquoi nous donnons un très bon suivi à ce type de projet. Un participant a mentionné qu'il n'y avait que trois pourvoiries autochtones en Saskatchewan. La région du Québec en dessert 20 qui sont entièrement possédées et exploitées par des autochtones. On crée ainsi dans ces collectivités isolées, dont certaines sont très petites, près de 200 emplois. Dans un de ces villages inuit, vous pouvez n'avoir qu'une centaine d'habitants, mais si un camp de touristes y est exploité et donne de l'emploi à une vingtaine de personnes pendant 3 mois, il se passe quelque chose d'important dans cette collectivité. C'est pourquoi nous appuyons fortement et aidons les autochtones qui nous envoient une demande pour ce type d'entreprises.

Pat Chamut : Je suis heureux de vous présenter Don McLeod, pourvoyeur du secteur de Mistassini, dans la région de la baie James.

Don McLeod
Président, Association des pourvoyeurs du Lac Mistassini, Québec

Merci, Monsieur le président. J'aimerais tout d'abord apporter une correction sur la propriété de ces camps de pêche. Je n'en suis pas propriétaire. Ils appartiennent aux Cris de Mistassini. Ils ont eu l'amabilité de me nommer président de leur organisme, fonction pour laquelle je ne suis pas rémunéré et qui me cause bien des soucis. Les cartes qui vous ont été distribuées vous donneront une idée du territoire dont nous parlons.

Historique

Au début des années 50, les habitants de la région commencent à remarquer les pêcheurs sportifs de l'extérieur. Ce sont surtout des Américains à la recherche de l'aventure et d'une bonne pêche. Ils commencent à se rendre par la terre ferme jusqu'aux lacs et rivières, allant même sur les lacs en avion, apportant avec eux leur équipement.

Au début des années 60, quelques non-autochtones de la région, voyant qu'il y avait de l'argent à faire avec ces pêcheurs, se lancent en affaires. Pendant les dix années qui suivent, une vingtaine de nouveaux pourvoyeurs s'installent dans la région de la baie James, chacun d'eux possédant un camp ou plus. Le prix du voyage en avion et de la pêche étant peu élevé, il est plus facile d'avoir recours à leurs services que d'apporter son matériel jusque-là. Les affaires de ces nouveaux pourvoyeurs vont bien.

Le gouvernement du Québec commence alors à ouvrir ses propres camps et terrains de camping pour le public. Cette initiative donne naissance à un problème : les différents pourvoyeurs ne laisseraient pas ces camps leur voler leur clientèle. Pour éviter qu'ils ne se plaignent, le gouvernement du Québec ne fait pas de publicité sur ses camps principaux.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord entreprend d'aider certains autochtones de la région de la baie James à ouvrir leurs propres pourvoiries. La plupart des nouveaux camps sont des camps de chasse à l'oie.

Pendant cette vingtaine d'années, les autochtones trouvent de l'emploi comme guides, hommes à tout faire, ouvriers, employés de cuisine, femmes de chambre, serveuses et employés de buanderie. Ils travaillent 2 à 3 mois par année et, si leur travail est satisfaisant, ils sont réembauchés chaque été.

Le ministère des Affaires indiennes commence à tenter de pousser les autochtones à exploiter leur propre entreprise, mais rencontre certains problèmes.

Des changements surviennent

Au mois de novembre 1974, les Cris, les Inuit et les gouvernements du Québec et du Canada signent la Convention de la Baie-James et du Nord québécois qui devait changer le rôle des autochtones dans cette région.

Plusieurs chapitres de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois traitent des activités de pêche dans la région de la baie James. Je vais maintenant vous exposer certaines des dispositions principales, ou des sujets d'ordre général, qui expliquent les rôles importants joués maintenant par les autochtones dans cette région.

Chapitre 4. Descriptions territoriales.

Chapitre 5. Régime des terres.

- Ces chapitres décrivent les terres réservées aux autochtones et leurs droits concernant ces terres.

Chapitre 22. L'environnement et le développement futur au sud du 55e parallèle.

- Ce chapitre traite du Comité consultatif sur l'environnement de la baie James composé de 13 membres, soit un président et respectivement 4 représentants de la communauté crie, du Québec et du Canada. Ce groupe

examine tout projet majeur et présente des recommandations au promoteur sur la réglementation et les lois concernant l'environnement ainsi que sur les dispositions de la Convention qu'il doit respecter. Les projets examinés peuvent être présentés par toute personne ou tout groupe de personnes, tels le Québec, le Canada, les autochtones, les Inuit, etc. Les Inuit ont un comité semblable s'occupant de la région située au nord du 55e parallèle.

Chapitre 24. Chasse, pêche et trappage.

- Le Comité conjoint - Chasse, pêche et trappage se compose de 12 membres, soit trois membres nommés respectivement par les Cris, les Inuit, le Québec et le Canada. Ce comité joue l'un des rôles les plus importants en matière d'activités de pêche sportive. Les pourvoyeurs qui désirent poursuivre leurs activités doivent respecter la réglementation et les lois, de même que les règlements et les lois sur l'environnement, et les droits des chasseurs. Ce Comité doit examiner chaque année tous les permis accordés; si l'une des parties dépose une plainte, le Comité demandera au pourvoyeur de s'expliquer ou le permis sera retenu jusqu'à ce que le pourvoyeur ait accédé à la demande du plaignant. Toute modification apportée aux règlements et aux lois est déposée devant ce comité et le public peut participer à certains débats.

- Au sujet des deux derniers chapitres dont je viens de parler, j'espère que vous avez remarqué que les autochtones de la région de la baie James collaborent plus étroitement qu'autrefois avec les gouvernements.

Chapitre 28. Développement économique et social des Cris.

- Ce chapitre traite du financement auquel ont droit les Cris de la région de la baie James et des différents organismes qui devront être créés.

Il est à noter que le peuple cri ne perd pas son droit au financement des programmes et à l'aide technique fournis par le Canada et le Québec parce qu'il touche des compensations financières.

Une des dispositions du chapitre mentionne que les gouvernements devront aider les Cris à effectuer des études de faisabilité portant sur la création d'une Association crie de pourvoirie et de tourisme.

C'est dans cette perspective que je vais tenter de vous expliquer comment les Cris se débrouillent dans ce domaine et de vous exposer les problèmes rencontrés au cours des dix dernières années.

Après la signature de la Convention, ces quelques chapitres ont fait l'objet d'un examen plus poussé avant qu'on s'intéresse au tourisme. Par conséquent, l'Administration régionale crie ne s'est pas beaucoup intéressée au tourisme avant ces quatre dernières années.

À la fin des années 70, les personnes morales cries, soit l'Administration régionale crie et le Conseil scolaire cri, ont tenté d'évaluer le secteur du tourisme en menant un projet pilote dans la région de Chisasibi. Ce projet était destiné à recueillir des données sur

l'exploitation touristique et à mettre sur pied des cours de formation pour les jeunes Cris intéressés à exploiter une pourvoirie et à servir de guide. Il a fallu deux ans pour obtenir ces données.

Dans la collectivité de Mistassini, les Cris ont créé l'Association de pourvoiries du Lac Mistassini, organisme à but non lucratif. Cette association a dû être créée à la suite de la demande de prise en charge faite par les membres de la collectivité au gouvernement du Québec des deux camps et de leurs avant-postes. Le gouvernement fermait certains de ces établissements dont la cession à la collectivité devait se faire sur une période de dix ans.

Cette association, avec l'aide du Conseil de bande et de l'Administration régionale crie, a réussi à obtenir un contrat de trois ans du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration et des fonds pour effectuer des études de faisabilité et s'occuper de l'exploitation pendant les trois années suivantes.

En cours de route, on s'est aperçu que certaines pièces de bois de quelques bâtiments et d'autres constructions principales étaient pourries. Les exploitants cris ont dû entreprendre une programme étendu de réparations dont le coût approximatif pour le nouveau matériel et les réparations était de 198 000 $.

On prévoyait que les frais de publicité de ces camps se chiffreraient en moyenne à 20 000 $ par année, parce que les intéressés ne faisaient que commencer à faire de la publicité aux États-Unis.

Les camps sont exploités par des Cris, sauf pour les deux cuisiniers (cuisine française), le directeur de la publicité et le comptable. Des Cris recevront éventuellement une formation pour occuper également ces postes.

Ces deux camps étant très grands, ils sont très coûteux à exploiter. Certaines modifications ont donc été apportées pour réduire les coûts. Quand nous avons pris la relève, toutes les cabanes avaient des chaufferettes à l'huile que nous avons remplacé par des poêles à bois. Tous les déplacements se faisaient par hydravion; ils se font maintenant par voie d'eau. Grâce à ces mesures, l'Association donne de l'emploi aux autochtones, puisque ces tâches correspondent à certaines de leurs aptitudes.

Ces camps peuvent recevoir respectivement 32 personnes (Louis-Jolliet) et 28 personnes (Vieux Poste) et les avant-postes, 4 personnes accompagnées des guides. À l'heure actuelle, nous essayons d'avoir au plus vingt clients à chacun des camps principaux.

Outre ces activités, l'Association de pourvoiries du Lac Mistassini, le Conseil de la bande de Mistassini et l'Association de promotion du Lac Mistassini (Office du Tourisme du Québec) travaillent de concert à un programme de développement touristique de la région du lac Mistassini qui sera soumis à l'approbation du Comité conjoint - Chasse, pêche et trappage.

D'autres camps appartenant à des autochtones dans la région de la baie James n'ont toutefois pas encore fait beaucoup de publicité. Il y a également les pourvoyeurs autochtones de la région qui font cavalier seul, mais qui essaient de se regrouper en association.

Je devrais également mentionner les différentes catégories de terres de la région de la baie James.

Terres de la catégorie I - dont la superficie est de 2 158 mi^2.

Terres de la catégorie II - dont la superficie est de 25 130 mi^2. Les autochtones ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de trappage sur ces terres.

Terres de la catégorie III - les autochtones ont priorité (droit de péremption) sur les non-autochtones en matière de développement pendant les 30 années suivant la signature de la Convention.

Ces précisions apportées, il faut tout d'abord reconnaître que le peuple cri de la baie James s'intéresse de très près à cette sphère d'activité afin de créer des emplois et de tirer des revenus des ressources, tout en conservant toujours le contrôle grâce à la Convention et à leur réseau établi. En deuxième lieu, les Cris de la baie James veulent participer à toute la planification des activités touristiques dans leur région, mais comprennent que toutes les parties des différentes régions doivent également participer pour que les résultats soient bons. En troisième et dernier lieu, il faut comprendre que les Cris chercheront à obtenir des fonds pour financer ces activités puisqu'ils souhaitent commencer à mettre cette ressource en valeur.

Dans mon exposé, je n'ai pas parlé de la pêche commerciale, mais deux autochtones s'y intéressent également - l'un à la pêche à l'esturgeon, l'autre à la pêche à la truite, au doré et au brochet.

Nombre de milles carrés

	Catégorie de terres	
Collectivité	I (A-B-B*)	II
Fort Rupert	303 mi^2	3 947 mi^2
Eastmain	189 mi^2	1 384 mi^2
(Paint Hills) Wemindji	198 mi^2	2 634 mi^2
Fort George (Chisasibi)	523 mi^2	6 305 mi^2
Mistassini	533 mi^2	6 896 mi^2
Waswanipi	231 mi^2	2 949 mi^2
Nemiscau (lac Champion)	59 mi^2	784 mi^2
Grande rivière de la Baleine (Cris)	121 mi^2	
Près du village (Inuit)	5,9 mi^2	1 660 mi^2
Total approximatif	2 158 mi^2 (p. 55)	25 130 mi^2 (p. 66)

Débats

Ken Brynaert : J'aimerais faire un commentaire. L'an dernier, j'ai vécu une expérience fort satisfaisante lorsque j'ai visité un camp d'autochtones non loin de Fort Chimo, en bordure de la rivière Willow et que j'y ai séjourné. Je dois dire, sans équivoque, que c'est l'une des meilleures expériences que l'on puisse vivre, tant pour la qualité des résultats que pour la qualité du camp et de son exploitation. J'ai été tellement impressionné que j'y retourne à l'automne avec douze Européens. C'est vraiment une exploitation de première classe. Après m'être informé auprès des dirigeants des autres camps de la région, ceux des lacs Finger, etc., je puis affirmer qu'on y retrouve le même degré d'excellence. Je crois que les autochtones font du bon travail et qu'il faut reconnaître ce type d'entreprise et en faire l'éloge.

Charles Livingston : Je voudrais avoir certaines précisions. Il a été mentionné que les autochtones avaient de la difficulté à obtenir des fonds et on pourrait en déduire qu'ils sont un mauvais risque, et je sais pertinemment que ce n'est pas le cas. Ils ne sont pas un mauvais risque par nature, mais d'après la loi, et j'aimerais que Monsieur m'explique pourquoi.

Lorne Anderson : C'est essentiellement une conséquence de la Loi sur les Indiens. Si des autochtones manquent à leurs engagements dans une réserve, la banque ne peut y aller et, en temps opportun, saisir des biens dans la réserve. Bon nombre des commerces situés dans des réserves ont eu beaucoup de problèmes avec les banques, même si cette situation a beaucoup évolué depuis un an. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous sommes maintenant un prêteur de dernier ressort. Nous travaillons vraiment avec les hommes d'affaires autochtones et la succursale bancaire locale pour convaincre, lorsque nous le pouvons, cette dernière de leur prêter de l'argent. Dans certains cas, nous garantissons le prêt plutôt que de prêter de l'argent à même nos propres fonds. Mais le problème découle essentiellement de la Loi sur les Indiens.

Ed Mankelow : L'année dernière, la bande de Cowichan a interrompu sa pêche de consommation pour permettre à un nombre assez important de poissons de s'échapper, geste fort louable. Elle n'était pas obligée de le faire. Une chose m'a toujours dérangé : j'ai su, après m'être informé sur les dépenses du Conseil du Trésor, que des centaines de milliers de dollars sont versés à différentes bandes de l'île pour ces mêmes activités. Je sais aussi que les différents clubs de chasse et de pêche travaillent toujours sans relâche car j'ai personnellement participé à certains de leurs travaux. En grattant les fonds de tiroirs, ils réussissent à abattre beaucoup d'ouvrage entièrement grâce à des bénévoles, exception faite d'un administrateur. Je me demande vraiment si ces fonds servent à produire du poisson ou à créer des emplois, et il pourrait être très intéressant d'effectuer une espèce d'analyse coûts-avantages des deux différents types d'activités. Je suis bien conscient qu'à long terme, il ne peut en ressortir que du bon. Les fonds pourraient être utilisés à de bien plus mauvaises fins et il est certain que si vous voulez que ces personnes participent à des activités intéressantes, vous devez vous assurer que celles-ci ont assez d'envergure pour les attirer et les inciter à travailler. Mais l'aspect coûts-avantages relatifs m'a toujours tracassé.

Terry O'Reilly : Il est malheureux que les autochtones de la Colombie-Britannique soient si peu représentés à cette conférence parce que le poisson est une ressource si importante pour eux. Je crois qu'il en va de même partout au Canada, mais particulièrement ici, où un fort pourcentage des autochtones dépendent de cette ressource, non seulement comme moyen de subsistance, mais également comme base de leur développement économique. Il est très intéressant et important de parler de l'évolution récente des intérêts des autochtones dans la pêche sportive et de leur approche face à celle-ci. Il y a peu de temps, la Fraternité des Indiens de Colombie-Britannique, qui a toujours été une entreprise de pêche commerciale, a été la seule organisation commerciale représentée au Conseil consultatif du ministre à appuyer inconditionnellement les aspirations des pêcheurs sportifs de cette province. Elle a également ajouté qu'elle considérait le développement des pêches sportives comme un tremplin possible pour leur propre développement économique. Je crois que ce sont des progrès importants. Il est certain que c'est un atout de plus que d'être reconnu par des associations commerciales, mais il est plus important encore de reconnaître que nous sommes en présence d'une activité qui permet d'augmenter les avantages économiques tirés de l'exploitation d'une ressource naturelle sans provoquer une augmentation proportionnelle du nombre de captures. Les données montrent que les retombées économiques par poisson sont beaucoup plus élevées que dans le secteur commercial. Une autre question que je voudrais porter à votre attention est que la position des autochtones au sujet de la pêche suscite beaucoup de malentendus dans la province. Outre le fait que certains groupes aient interrompu leur pêche pour permettre la reconstitution des stocks, il convient de mentionner le cas de l'écloserie de Qualicum où la bande locale a récolté le poisson excédentaire de l'écloserie et mis sur pied un réseau de distribution ces dernières années pour approvisionner en poisson de consommation les autres bandes. Ce que personne n'a compris est que cette action a été entreprise parce que ces autres bandes pêchaient leur poisson dans des rivières où les stocks étaient déjà très bas. Une entente prévoyant l'approvisionnement en poisson des autres bandes par l'écloserie de Qualicum est intervenue pour leur permettre de ne plus pêcher dans les cours d'eau où les stocks étaient bas et devaient être reconstitués. La mise en place du réseau de distribution a réellement permis de reconstituer les stocks, si bien que la nécessité de redistribuer du poisson de consommation a disparu. Étant donné que l'on envisage de permettre une certaine commercialisation du poisson de consommation en échange d'un système de gestion numérique, ce système de distribution a permis de réaliser un projet pilote en ce sens. Ceux qui restent en Colombie-Britannique doivent le savoir, et à titre d'information pour ceux qui l'ignorent : ce projet a suscité la plus grande controverse qu'ait connu le secteur des pêches en C.-B. cette dernière année. Notre industrie et cette ressource sont dans un état de crise absolue et, malgré tout, la peur et l'inquiétude ont pris le pas sur des questions beaucoup plus graves relatives à l'état de la ressource et à la crise économique dans laquelle se trouve l'industrie. Il y a encore beaucoup de choses à comprendre, et je crois que nous devrions encourager le dialogue avec les autochtones et favoriser les occasion qui se présentent à eux en matière de pêche sportive par opposition aux possibilités offertes par la pêche commerciale qui compte sur des volumes si importants de prises.

Jim Gilbert : Je suis représentant d'une société d'affrètement de bateaux et de guides au Comité consultatif de la pêche sportive, un biologiste diplômé spécialisé en halieutique, un pêcheur sportif et un homme d'affaires de la deuxième génération s'intéressant à la pêche sportive en Colombie-Britannique. Je suis également représentant et, en quelque sorte, conseiller auprès du Southern Vancouver Island Fisheries Tribal Council (Conseil tribal des pêches du sud de l'île de Vancouver) en matière de pêches. Fort de ces références, je me sens en quelque sorte assez compétent pour parler de la confusion possible suscitée par l'utilisation des fonds du gouvernement par des autochtones dans l'île de Vancouver. À ma connaissance, ces fonds ont servi, non pas à faciliter l'accès des pêcheurs sportifs à cette ressource, mais bien à la production de salmonidés dans les cours d'eau de l'île de Vancouver, dans les réserves indiennes. Je crois que vous vous rappellerez tous que M. Wright vous a donné une image très nette de notre position à l'égard des autochtones en Colombie-Britannique, celle du Conseil où j'ai le privilège de siéger depuis cinq ans. J'estime que les autochtones détiennent la carte maîtresse en matière de ressources en salmonidés en Colombie-Britannique et qu'il vaudrait mieux pour nous, pêcheurs sportifs, de ne pas se camper comme leurs ennemis, entre guillemets. Il est intéressant de voir qu'un exploitant de senneur siégeant au Conseil consultatif du ministre comme représentant de la Fraternité des autochtones a complètement changé d'idée. Le procès-verbal de ce comité montre qu'il y a six mois, ce monsieur se plaignait que les bateaux affrétés naviguant dans les eaux côtières du nord de la Colombie-Britannique permettaient aux touristes d'avoir accès aux ressources pendant toute l'année. La Fraternité se dit maintenant très intéressée à participer à la pêche sportive. Comme le dit le vieil adage, " la raison du plus fort est toujours la meilleure ". Cet homme a pris conscience du potentiel de développement des pêches sportives en Colombie-Britannique, tout comme les gens de l'Est l'ont déjà fait. Et j'en ferai part aux personnes chez lesquelles j'ai mes entrées, et j'estime qu'il est très heureux que d'autres groupes autochtones du Canada aient pris l'initiative dans ce domaine. Il est particulièrement intéressant d'entendre parler de la qualité du service que les personnes que représente M. McLeod sont prêtes à offrir. Je crois que la qualité de l'activité et des installations de pêche sportive sont l'essentiel. J'exerce le métier de guide pour la pêche au saumon en eau salée depuis 40 ans sur la côte ouest, étant moi-même un pêcheur à la ligne. Comme M. Wright l'a affirmé lundi dernier, nous sommes les principaux exploitants des navires affrétés sur la côte. Nous allons offrir aux autochtones de nous rendre bénévolement dans leurs collectivités pour mettre gratuitement à leur disposition nos services et notre expérience afin de les encourager à participer à l'exploitation de certains stocks de poisson qui ne sont pas du tout exploités sur la côte à l'heure actuelle. Nous espérons qu'ils seront à leur tour capables de tirer profit des renseignements que les gens de l'Est ont réussi à compiler de sorte qu'ils puissent se doter de plates-formes littorales et de plates-formes mobiles pour offrir des services de qualité aux pêcheurs sportifs.

Ron Thomas : J'aimerais poser quelques questions à Don au sujet de la gestion. Comment fait-il respecter les limites de prises?

Don McLeod : Les prises sont réglementées par des agents de conservation du gouvernement. Ils vérifient les contingents et nous, à titre de pourvoyeurs, devons nous assurer que nos clients font ce qui leur a été recommandé. Ainsi, pour les terres de la catégorie I, les autochtones ont adopté des règlements

et ont fermé certains de leurs lacs parce que ceux-ci avaient été surexploités. L'un d'eux, le lac Trout, est situé près de leur collectivité. Au printemps, vous pouvez y aller et attraper 40 poissons en une seule journée. Mais les autochtones y ont interdit la pêche car on n'y trouve plus que des petits poissons. C'est leur façon d'assurer la conservation.

Lee Straight : J'aimerais faire plusieurs observations de deux ordres tout à fait différents. Comme conseiller en pêches récréatives du MPO, je déplore l'expérience de pêche tentée par M. O'Reilly dans la Big Qualicum. Elle n'a vraiment rien à voir avec la pêche récréative. Elle concerne la pêche de subsistance et est reconnue comme une expérience qui donnera probablement de bons résultats. Je vais maintenant me mettre dans la peau d'un membre de la Société Steelhead. Cette société représente en quelque sorte les pêcheurs de rivières; elle a été invitée à envoyer un représentant, mais n'a pu envoyer personne, étant occupée par son assemblée annuelle. Je parle maintenant au nom de cette société et j'aimerais faire savoir officiellement que nous sommes déçus qu'il n'y ait ici aucun représentant des autochtones de la C.-B. La raison est la suivante : nous estimons que le potentiel le plus prometteur s'offrant aux autochtones est de donner accès à leur territoire de façon systématique et payante aux pêcheurs récréatifs. Peu importe qu'il faille transporter les pêcheurs à la ligne par avion dans le Grand Nord ou mettre sur pied un réseau complexe de guides, ou les ramener à l'école ou autre chose. La Colombie-Britannique est probablement la seule province où un si grand nombre de pêcheries fluviales de choix relève des réserves indiennes. Dans toutes les rivières que j'ai appris à aimer avec les années, j'ai fait fi des réserves indiennes et des droits des autochtones, me contentant de me promener partout dans leurs territoires. J'ai tout à coup commencé à me mettre à l'écoute de leurs doléances au sujet des terres et à me mettre au courant de leurs affrontements avec les non-autochtones dans leur tentative en vue d'en arriver à un règlement qui se fait beaucoup attendre. Les Indiens empêchent donc les adeptes de la pêche d'aller jusqu'aux principales rivières. Ils ont commencé tout d'abord par la rivière Cowichan près de Victoria, ensuite la rivière Squamish et ils ont maintenant étendu cette mesure à beaucoup, beaucoup d'endroits, tant pour la chasse que pour la pêche. Ce sont maintenant des endroits de choix pour mettre un principe en application. Quiconque va chasser en Alberta ou en Saskatchewan a appris depuis longtemps qu'il lui fallait frapper à beaucoup de portes pour obtenir un traitement décent sur les terres de l'agriculteur et y chasser le gibier ailé. Il était relativement facile d'obtenir une quelconque permission pour pêcher dans la rivière Cowichan où, chaque année, on vous vendait une petite carte vous donnant le droit de pêcher dans la partie de la réserve indienne de la rivière Cowichan située en aval de la grande route. Maintenant, avec tous ces affrontements, les Indiens ont mis fin à cette pratique et ne vendent plus de cartes. En d'autres termes, ils interdisent tout accès. J'ai coutume de pêcher dans la rivière Bella Coola, excellente rivière à truite de Kamloops où la pêche récréative est bonne. Les autochtones contrôlent le cours inférieur de cette rivière et nous avions l'habitude de les critiquer sévèrement parce qu'ils pratiquaient une pêche de subsistance au filet dans le cours inférieur et que nous avions peur que les données sur les prises soient faussées. Nous doutions de la véracité des rapports qu'ils présentaient au service des pêches sur leurs prises de truites de Kamloops et nous imaginions qu'ils ratissaient la remonte. Je suis donc allé parler de pêche à deux ou trois résidents autochtones de l'endroit et leur ai dit : " Pourquoi ne pas nous vendre des permis, pourquoi ne pas arrêter de capturer ces poissons au filet? Ils ne

sont qu'un substitut au saumon en conserve, sauf dans le cas de quelques-unes de vos cérémonies rituelles, et pourquoi ne pas les transformer en revenus touristiques, nous les vendre à prix fort et laisser une chance aux poissons de revenir? ". Vous savez, nous pensions qu'ils étaient en train d'anéantir les stocks. Il s'est avéré que ce n'était pas du tout la faute des Indiens, que c'est probablement parce que les poissons sont capturés à l'extérieur de la rivière par les pêcheurs commerciaux. Je suis désolé d'avoir pris tant de temps à m'expliquer et je veux préciser que ce phénomène s'est déroulé sur une période de 30 ans. Les autochtones m'ont toutefois répondu qu'ils ne se contentaient pas de miettes. D'où les affrontements. Je ne sais toutefois pas si c'est l'opinion de la bande indienne ou d'une seule personne. À ce stade, leur résistance et leurs demandes en vue d'un règlement étaient fragmentées et le sont probablement encore. Le point auquel je veux en venir est de ne pas tenir compte de ce que M. O'Reilly a dit, à savoir leur donner des fonds pour payer la revalorisation à laquelle ils participent. Le contingentement et l'imposition de droits d'accès à toutes ces rivières de choix de Colombie-Britannique, et peut-être du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, offrent le plus grand potentiel et exigent un moindre effort. Je suis surpris que ces gens ne soient pas représentés ici et je suggérerais que M. Anderson prennent le tout en considération et les implore de participer à un tel plan. Je serais heureux de leur verser la somme exigée, selon mes moyens et l'accessibilité de la rivière.

Wilf Carter : Ces échanges me rendent toujours un peu nerveux. Je n'ai pas les mêmes lettres de créance que Jimmy Gilbert, mais on m'a menacé de me scalper deux fois en une seule journée, ce qui, pour moi, est une raison importante d'être présent. La première fois, je le méritais, mais pas la deuxième. Mon bon ami Graydon Nicholas, dont j'aurais souhaité la présence, a été le premier à menacer de me scalper lorsque, dans un moment d'égarement, je lui ai suggéré que la façon de résoudre le difficile problème que nous posait le saumon atlantique et les pêcheurs autochtones serait de demander au gouvernement fédéral d'entamer des négociations avec les bandes intéressées en vue d'obtenir l'extinction de leurs droits. Graydon m'a menacé de me scalper pour cette suggestion et je le méritais bien. Cette journée-là, l'un des membres de mon propre conseil menaçait de me scalper pour une deuxième fois lorsque je me suis excusé de cette remarque à Graydon. Je commençais à me sentir comme le renard de l'histoire de la dame qui, en visite dans un ranch d'élevage du renard, demandait à l'éleveur : " Ce sont de si belles créatures, dites-moi, combien de peaux par année vous donne chaque renard? " Et il la regarda et lui répondit : " Une seule, Madame. Nous nous sommes aperçus que ça les rendait trop nerveux de se faire écorcher plus d'une fois ". Je suis très désolé que Graydon ne soit pas ici pour vous parler plus éloquemment que moi de ce sujet et je pense également que Claude Bernard serait en mesure de le faire. Je veux simplement souligner un progrès très important qui s'est produit à l'égard du problème épineux que nous avons eu avec le saumon atlantique et les autochtones. Au Québec, la bande indienne locale et la collectivité de l'endroit gèrent conjointement la Grande rivière Cascapédia, l'une des meilleures rivières à saumon atlantique au monde, à mon avis. L'entente n'est pas intervenue facilement et le gouvernement du Québec en a été l'instigateur. Je suis très heureux de voir, comme bien d'autres, que le tout se déroule extrêmement bien et que cet exemple représente le genre de gestion conjointe que nous aimerions voir se répandre. Nous aimerions encourager les bandes indiennes à tirer le meilleur rendement possible des ressources en saumon atlantique. La solution n'est pas de tendre ses filets

et d'en capturer un volume important à des fins de consommation. La façon d'obtenir le plus fort rendement serait d'adopter le type d'exploitation de la Grande rivière Cascapédia, soit le partage de la gestion et de l'exploitation de certaines rivières de pêche récréative. Je crois que c'est un premier pas en avant en matière de pêche au saumon atlantique. Ça n'a pas été facile. Certaines personnes ne l'ont pas encore entièrement accepté, mais je voudrais dire officiellement que nous appuyons entièrement toute entreprise des autochtones en matière de pêche récréative. Nous souhaitons tout particulièrement encourager les bandes qui aimeraient passer de la pêche de consommation à la pêche récréative et leur donner notre appui. Je pense qu'il y va de leur intérêt ainsi que de celui du saumon.

Terry O'Reilly : Je pense qu'il est nécessaire que je relève ce que Lee a dit au sujet du manque d'à-propos de la situation de Qualicum. En premier lieu, l'utilisation de l'excédent de production d'une écloserie pour aider les autres bandes à relâcher les pressions sur d'autres stocks a des incidences favorables sur toutes les autres pêches. Toutefois, mon deuxième et plus important point est que la réaction émotive et négative à l'utilisation ultérieure de ces stocks excédentaires n'est certainement pas du genre à créer une atmosphère pouvant entraîner la réintroduction du type de privilège de pêche payant dans certaines des rivières que vous avez mentionnées, Lee.

Roger Liddle : Quelqu'un a dit que l'industrie du tourisme était un mauvais risque financier. C'est un problème très répandu au Canada. Ce n'est pas un problème particulier aux autochtones. C'est un problème de l'industrie. Nous le retrouvons en Ontario. La plupart de nos exploitants ont énormément de problèmes à obtenir des prêts auprès des établissements de crédit. Je suis très heureux que les autochtones s'intéressent au tourisme et à son développement. Je suis certain que toutes les associations touristiques du Canada, et je parle au nom de l'Ontario, offriront leur entière collaboration et leur aide aux autochtones pour tenter d'atteindre des buts communs similaires. Pour revenir à l'Ontario, peut-être ne saviez-vous pas que le nord de la province n'est actuellement pas développé sur le plan touristique? Le gouvernement de l'Ontario a commandé une étude sur le développement au nord du 50^{e} parallèle. Nous, à titre de représentants de l'industrie, avons préparé un document de travail sur le tourisme et le développement pour la Commission royale d'enquête sur l'environnement du Nord; j'aimerais vous en donner une copie. Vous y trouverez probablement des commentaires sur le tourisme et le développement qui pourront s'appliquer à d'autres régions du Canada. Pour terminer, quelqu'un a laissé entendre ce matin que l'industrie de la pourvoirie vivait davantage des profits engendrés par la promotion d'un endroit de villégiature que de ceux engendrés sur une base annuelle. Est-ce le cas dans le nord du Québec?

Walter Walling : Il y a de bonnes et de mauvaises années dans toutes les pourvoiries, mais celles de la baie d'Ungava ont fait des profits à chaque année. Les pourvoyeurs n'ont pas payé les coûts de construction des pistes d'atterrissage, mais ils ont donné leur temps sans compter.

Roger Liddle : Je suis très content d'entendre ça. Je sais qu'en Ontario, certaines entreprises se portent extrêmement bien et que pour d'autres c'est plutôt un mode de vie qu'un commerce.

Walter Walling : Les autochtones du Nord québécois ont réalisé que le type de voyages qu'ils offraient était très coûteux et qu'ils devaient donner un service supérieur s'ils voulaient revoir leur clientèle.

Doug Brown : Au Labrador, nous n'avons aucun camp de pêche exploité par des autochtones et j'ai l'impression que le Québec est très en avance sur les autres provinces à cet égard. Je me demande si vous conseilleriez aux autochtones des autres régions du Canada de régler tout d'abord leurs revendications foncières avant de se lancer dans ce type d'entreprise?

Walter Walling : Dans la région de la baie d'Ungava, certains camps ont ouvert leurs portes avant la signature de la Convention de la Baie-James. La Convention n'a pas poussé les autochtones à se lancer dans les pourvoiries. Ainsi, j'ai parlé des lacs Finger où se trouve un petit village inuit d'une centaine d'habitants. Ces Inuit en sont venus à la conclusion qu'ils devaient faire quelque chose s'ils voulaient créer des emplois et c'est à ce moment-là qu'ils ont pensé au camp touristique.

Roger Liddle : En Ontario, les autochtones songent sérieusement à tirer profit de ces possibilités. Le projet d'accord tripartite ontarien comporte des dispositions qui établissent clairement que les autochtones de certaines régions s'attendent à avoir des droits exclusifs d'exploitation des pourvoiries et des camps touristiques de pêche sportive sur leurs terres.

Ken Cox : Pour autant que je sache, les Inuit et les Indiens du Labrador ne s'intéressaient absolument pas à ce domaine jusqu'à ces cinq dernières années. Mais le Labrador possède certains des plus beaux endroits de pêche au brochet et certains lacs sont excellents pour la pêche à la truite. Ce n'est qu'une des choses auxquelles personne ne prête attention à Terre-Neuve et au Labrador. Ils pensent à la truite mouchetée, au saumon atlantique, mais je crois qu'il y a là certaines possibilités.

Ron Thomas : Je voudrais demander à Don McLeod pourquoi il est intéressé par la pêche commerciale lorsque l'industrie de la pêche sportive se porte si bien?

Don McLeod : Pour être bien honnête avec vous, je ne m'y intéresse pas du tout. Mais cela fait partie de mon travail comme agent du développement économique de Mistassini, et lorsque quelqu'un me soumet un projet, je dois le présenter. À titre de porte-parole des pourvoyeurs, je m'y oppose, de sorte que je suis assis entre deux chaises.

Quant aux prix, nos deux camps principaux coûtent 225 $ par jour, comprenant l'essence, les guides, la cuisine française et l'hébergement. Le transport aérien est en sus. La durée moyenne du séjour est de 3 à 7 jours et, l'an dernier, il en coûtait environ 250 $ par jour, y compris le transport.

Walter Walling : Les voyages dans la région de la baie d'Ungava coûtent de 1 500 à 1 700 $ par semaine à partir de Fort Chimo.

Jim Culp : Je loge aussi à deux enseignes. Je suis responsable du programme de développement communautaire de la région de Terrace, en Colombie-Britannique, et j'aimerais clarifier la situation concernant les autochtones et leur participation à des programmes de développement communautaire et de participation du public. Ce sont deux types de programme différents. Les premiers sont mis sur pied pour donner des possibilités d'emploi principalement aux bandes indiennes de la province, lorsque le taux de chômage est très élevé dans une collectivité donnée. Ces mêmes programmes sont également mis en oeuvre dans d'autres collectivités de la province où les Blancs participent à une activité donnée. Les deuxièmes ne sont que ce que leur nom veut dire et ne fournissent aucun fonds pour embaucher des travailleurs. Par ailleurs, je suis conseiller à temps partiel en matière de pêches récréatives pour la région du nord de la côte, et je voudrais répondre à M. O'Reilly qui a laissé entendre que les pêcheurs sportifs ne se préoccupent pas d'encourager les autochtones à s'intéresser à la pêche sportive. L'année dernière, j'ai personnellement eu des entretiens avec des membres de la bande indienne de Kalum. Une excellente occasion de servir de guides aux touristes en visite dans notre région s'est offerte à eux. Ils ont l'emplacement idéal pour ce genre d'activité. Nous les avons assurément appuyés, mais ils ont été lents à réagir et ils ont certainement là une belle occasion de se lancer dans une entreprise qui pourrait être très rentable. J'ai également eu des entretiens avec les représentants d'une bande indienne du lac Babine au sujet d'une entreprise semblable dans le cours supérieur de la rivière Babine. Ils ont là une excellente occasion de se lancer dans une entreprise qui serait plus que rentable.

Lee Straight : Là où je veux en venir, c'est que mon projet de vendre des cartes d'accès n'oblige pas à donner une formation ou un recyclage, ou quoi que ce soit d'autre. Ils vivent ici. Les terres leur appartiennent. Nous voulons y avoir accès. Cette situation se retrouve partout dans le monde et il est naturel qu'ils vendent des cartes pour qu'on traverse leur domaine. Si le système est bien pensé, il procurera une source énorme de revenus. Si nous y sommes trop nombreux et si la pêche y est plus ou moins bonne, vous pouvez alors doubler le prix et faire de même l'année suivante jusqu'à ce qu'il n'y ait que quelques gens riches qui y aillent et qui payent quelques centaines de dollars pour une seule journée de pêche dans la Bella Coola.

Première conférence mondiale sur la pêche (13-18 septembre 1984)

Michael Leech
Assistant du Président

Pour les gens qui ne connaîtraient pas l'Association internationale de pêche sportive, disons qu'il s'agit d'une organisation qui homologue et reconnaît tous les records mondiaux de pêche sportive en eau douce, en eau salée et de pêche à la mouche que vous, les Canadiens, nous soumettez en très grand nombre. Nous reconnaissons aujourd'hui pratiquement toutes les sortes de poissons du monde de façon à protéger du mieux que nous pouvons certaines des espèces les plus à la mode qui nous préoccupent ici. Nous sommes une association internationale à but non lucratif dont le siège social se trouve en Floride. Nous avons cependant des représentants partout dans le monde, dont 6 au Canada. À propos, c'est là une autre des fonctions de Lee Straight ici, étant donné qu'il est un de nos représentants.

Il y a quelque temps, nous avons senti le besoin de mettre sur pied un forum mondial sur la pêche récréative à la ligne. Nous avons tenu toutes sortes d'ateliers régionaux, nationaux et autres, mais nous n'avons jamais vraiment organisé un grand rassemblement sur la pêche à la ligne. Nous avons pensé que l'Association internationale de pêche sportive était le parrain tout désigné pour un tel événement et aujourd'hui, avec l'aide du National Marine Fisheries Service, nous avons mis sur pied cette conférence mondiale afin d'échanger des informations, des opinions et de discuter des grands problèmes ayant trait à la conservation, à la gestion, à la recherche scientifique, au développement et au plaisir de la pêche récréative. Nous voulons promouvoir la coopération internationale dans ce domaine et créer des liens étroits entre les pêcheurs à la ligne, les organisations de pêche sportive et les chercheurs dans le domaine des pêches à l'échelle du monde entier; nous voulons également établir de nouveaux principes et programmes afin d'améliorer, à l'échelle internationale, les possibilités de pêche récréative et d'accroître le plaisir qu'on en retire; nous voulons aussi favoriser les échanges d'informations sur les sujets qui préoccupent les pêcheurs à la ligne, les chercheurs et gestionnaires dans le domaine des pêches, les éducateurs, les leaders dans l'industrie de la pêche récréative et autres intervenants; enfin, nous voulons divulguer des informations sur le plus grand nombre possible de secteurs et de produits de la pêche du monde entier. Tous ces renseignements seront rassemblés dans un livre à la fin de la conférence et distribués aux participants et aux autres personnes intéressées. La conférence doit se tenir sur la côte méditerranéenne de la France, dans une petite agglomération appelée Cap d'Agde du 13 au 18 septembre de cette année. Nous avons négocié des tarifs hôteliers sur place, obtenu des rabais de la compagnie Air France et les frais d'enregistrement sont peu élevés. Nous allons donc rendre le séjour aussi agréable que possible afin d'attirer un grand nombre de représentants de toutes les parties du monde.

Discussion libre

Gil Radonski : En guise de réponse à certaines questions, peut-être pourrais-je vous en dire un peu plus long sur notre organisation pour que vous puissiez vous faire une idée de la façon d'aborder certains de vos problèmes. Le Sport Fishing Institute a été créé en 1949, d'abord par un groupe de fabricants d'agrès de pêche qui croyait nécessaire de former une organisation pour se pencher sur certains des problèmes auxquels l'industrie faisait face. En effet, pour vendre leurs produits dans les années à venir, les fabricants devaient pouvoir compter sur des ressources halieutiques fortes et viables. Cela constituait à leurs yeux une forme d'assurance. Selon la légende, un membre de l'American Fishing Tackle Manufacturers Association aurait dit ce qui suit : " Nous avons suffisamment tiré de lait de la vache, maintenant, il est temps de la nourrir ". C'est cette philosophie que l'Institut a mise en pratique. La conservation des ressources est devenue l'objectif des fabricants et, pour l'atteindre, ils ont créé le Sport Fishing Institute, qu'ils ont doté de biologistes des pêches compétents afin de travailler de concert avec les professionnels qui administrent les ressources halieutiques et de leur faire connaître les problèmes courants de l'industrie de la pêche sportive. Le premier véhicule utilisé pour influencer l'ensemble des pêcheurs est le bulletin du Sport Fishing Institute. Ce bulletin, publié 10 fois par année, est distribué gratuitement aux pêcheurs professionnels, aux rédacteurs de revues de loisirs de plein air et aux divers intervenants dans le domaine de la pêche aux États-Unis. Au début, nous distribuions le bulletin dans tout le monde, mais notre principale cible demeure les Américains. Comme nos frais de poste approchaient 9 000 $ pour les expéditions à l'extérieur du pays, l'an dernier, j'ai pris la décision arbitraire de fixer un tarif de 10 $ pour les personnes qui désiraient recevoir le bulletin à l'extérieur des États-Unis afin de couvrir les frais de poste et de manutention. Ce bulletin est un véhicule où l'on peut s'exprimer sur les politiques américaines en matière de pêche récréative. Nous avons autant défendu que critiqué de façon constructive les politiques gouvernementales en la matière, tant au niveau de l'État qu'au niveau fédéral. Nous avons soumis tous les problèmes abordés à notre personnel de professionnels. Nous disposons des services de cinq scientifiques spécialisés dans les pêches et avons eu beaucoup de succès dans nos interventions parce que celles-ci étaient basées sur des faits et non sur des émotions. Selon moi, si vous êtes un intervenant informé, il faut vous fier à des professionnels, engager quelqu'un qui peut bien défendre votre cause. Pour les questions juridiques, vous engagez un avocat; lorsque vous avez un problème de santé, vous engagez un médecin. Faites appel à un professionnel et utilisez ses services pour plaider votre cause à partir de faits et non de sentiments.

Nous avons mené une bataille rangée contre le groupe du Dr Hutton du National Marine Fisheries Service pendant de nombreuses années à cause de son orientation nettement biaisée en faveur de la pêche commerciale. Dick Stroud, qui était président du Sport Fishing Institute avant moi, les talonnait jour et nuit. Le National Marine Fisheries Service en est venu à craindre la publication de notre bulletin parce qu'il savait qu'il finirait par être battu à plate couture et cela, à partir de faits et non de sentiments ou d'insinuations. Souvent, nous avons été appuyé de l'intérieur même du National Marine Fisheries Service : une grande partie des données que nous avons utilisées pour défendre notre cause nous a en effet été fournie par des

gens qui y travaillent. Nous avons travaillé de concert avec eux, ils nous ont fourni les faits et nous avons défendu notre cause. Notre succès a été fulgurant.

Le National Marine Fisheries Service, comme nous l'a dit plus tôt le Dr Hutton, a établi une politique en matière de pêche récréative. Nous avions demandé la création d'un bureau de la pêche récréative au sein du National Marine Fisheries Service, un bureau distinct, suggestion avec laquelle Bill Gordon, le directeur du Service, n'était pas d'accord. Essentiellement, il justifiait son désaccord ainsi : " Je ne veux pas créer un bureau, je veux élaborer une politique qui s'inscrive dans le tissu même du National Marine Fisheries Service pour que les gens ne puissent s'en prendre uniquement à un bureau. Nous jugerons la performance de chacun et incluerons la pêche récréative dans la protection de l'habitat, dans l'application des règlements. Tout le monde sera au courant que nous nous occupons de la pêche récréative ". La politique n'est pas en vigueur depuis longtemps et il y a encore des gens qui traînent des pieds. Il y a encore beaucoup de personnes au National Marine Fisheries Service qui ont leurs racines au Bureau of Commercial Fisheries dont est issu le National Marine Fisheries Service. C'est pourquoi nous sommes encore en train de nous battre pour l'application de ce programme et nous avons fait de grands pas.

Maintenant il faut se rappeler que le Service ne s'occupe que de la pêche en milieu marin. Les eaux intérieures des États-Unis sont déjà passablement consacrées à la pêche récréative. Le dernier bastion de la pêche commerciale dans les eaux intérieures était les Grands Lacs. Heureusement ou malheureusement, selon le point de vue, nous avons eu des problèmes avec les contaminants dans ces Grands Lacs. Dans un cas, il s'agissait des BPC et dans un autre de mercure. Les poissons ont été jugés impropres à la consommation humaine dans le commerce inter-États, et les pêcheries commerciales ont été fermées. Le lac Érié a ainsi été interdit à la pêche commerciale à cause de la contamination par le mercure. Lorsque la pression de la pêche commerciale a cessé, le lac a connu un regain de vigueur. À l'heure actuelle, le lac Érié est probablement la meilleure pêcherie au doré au monde, et aucune pêche commerciale n'y a lieu. Le combat n'est donc pas le même dans les eaux intérieures. Mais quel que soit le système politique, il nous faut d'abord et avant tout analyser le problème. Il faut identifier les fonctionnaires responsables des décisions, aller frapper à leur porte et faire valoir notre point de vue de façon intelligente.

Ken Brynaert : Il me semble que, vous décrivez là exactement la même structure que celle du Wildlife Management Institute.

Gil Radonski : Oui, le Wildlife Management Institute s'occupe des mêmes problèmes du point de vue faunique. L'Institut a été créé vers 1926, je crois, et nous l'avons pris pour modèle.

Ken Brynaert : J'ai entendu à travers les branches que le Wildlife Management Institute avait certains problèmes de financement. J'ai l'impression que les fabricants d'armes à feu ont l'impression d'investir davantage là-dedans qu'ils n'en tirent de profit. Cela soulève la question de savoir si une organisation doit dépendre d'un groupe précis.

Gil Radonski : Le Wildlife Management Institute connaît certains problèmes financiers non parce que les fabricants d'armes à feu ne sont plus intéressés par ses programmes, mais parce que, aux États-Unis, l'industrie des armes à feu connaît une période de ralentissement. Pour ce qui est du Sport Fishing Institute, au moment de sa création, il a été décidé que trois professionnels seraient engagés et, pendant de nombreuses années, les fabricants d'agrès de pêche ont couvert toutes les dépenses. Lorsque l'inflation a commencé à sévir et que nous avons connu la récession en même temps, nos appuis se sont peu à peu érodés et, aujourd'hui, la part de notre financement assurée par les fabricants d'agrès de pêche est tout juste au-dessus de 40 %. Nous offrons des services à forfait dans un certain nombre de domaines du secteur de la pêche et, aujourd'hui, près de la moitié de nos revenus proviennent de ces services à forfait. Si je devais mettre en place le système idéal, j'opterais pour une organisation dotée d'un fonds d'opération perpétuel.

Lee Straight : La tendance semble être à la spécialisation, du moins dans notre province. À mesure que la population s'accroît, l'intérêt augmente pour certains secteurs spécialisés, tels que la pêche à la truite arc-en-ciel, la pêche en eau salée et ainsi de suite. On peut concevoir, en dernière instance, que les gens au pouvoir écouteront ces groupes spécialisés. Bien que la Steelhead Society of B.C. ne compte que 600 à 700 membres, elle est vraiment le porte-parole des pêcheurs à la ligne en rivière. Aujourd'hui, elle est dépassée en nombre par la Fédération canadienne de la faune et son équivalent en Colombie-Britannique, mais lorsque l'on assiste aux conventions de la B.C. Wildlife Federation, on voit des pêcheurs à la ligne qui votent sur des règlements concernant les mouflons et vice versa. D'après moi, les organisations vraiment puissantes prendront pour modèle le Sport Fishing Institute - un Institut vient d'ailleurs d'être fondé en Colombie-Britannique - les sociétés de pêche en rivière, les sociétés de pêche en mer, les groupes de chasseurs sportifs, les groupes de chasseurs de trophées et ainsi de suite.

Ken Brynaert : J'aimerais que l'on aborde la question soulevée à propos des retombées des groupes d'intérêt spéciaux. Je pense que cela arrive habituellement en période de crise. Le rôle de la Fédération canadienne de la faune est de s'occuper des questions d'ordre général, ce que nous faisons. J'ai entendu ici des commentaires de la part de l'Institut de la pêche sportive de la Colombie-Britannique qui se plaint de ne pouvoir transmettre son message à Ottawa, ce qui est vrai essentiellement. Grâce à la Fédération, vous n'avez pas à transmettre votre message à Ottawa. La Fédération canadienne est sans cesse à l'écoute. Là où, selon moi, la Fédération est en faute, c'est qu'elle a consacré ses efforts aux mammifères, à la chasse. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point, mais des changements sont sur le point d'être apportés, grâce à des gens comme Bob Martin, qui vient d'entrer au conseil d'administration. Je crois que nous pouvons représenter efficacement non seulement les organisations affiliées, mais aussi toutes vos sociétés de pêcheurs à la truite arc-en-ciel et autres organisations qui peuvent être intéressées par la pêche.

Ed Mankelow : Pour répondre à Lee, personne ne nie que la Fédération a un problème. Nous avons toujours eu des problèmes et nous travaillons sur celui-ci et nous allons le surmonter. Si quelqu'un ici me dit qu'il n'a jamais été représenté à Ottawa par la Fédération de Colombie-Britannique sur des questions relevant de la pêche, alors je ne peux que lui répondre qu'il

n'était pas à Ottawa. Nous avons informé le Ministre que quelque chose se passait en Colombie-Britannique et ce n'est certes pas la Steelhead Society qui a transmis toutes ces lettres à Ottawa au sujet de ces règlements, c'est la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique et les représentants régionaux de la Fédération canadienne de la faune.

Gil Radonski : Il y a beaucoup de groupes différents aux États-Unis également, des groupes de pêcheurs. Il y a la Bass Anglers Sportsmen Society, la Trout Unlimited, les Steelheaders, Salmon Unlimited, Stripers Unlimited, Fly Fishing Federation, et je pourrais en nommer toute une pléiade. Mais il s'agit de groupes d'intérêt précis. Notre intérêt est beaucoup plus vaste. Le Sport Fishing Institute ne s'occupe pas de questions ponctuelles comme le fait la Trout Unlimited et les autres. Nous laissons ces problèmes locaux à ces groupes et essayons plutôt de fonctionner au niveau national. J'aimerais dire que j'ai beaucoup apprécié cette réunion; j'ai particulièrement apprécié être assis à côté du ministre des Pêches l'autre soir. Je lui ai demandé pourquoi il était si intéressé par la pêche récréative et il m'a donné une réponse que je souhaitais vivement entendre, mais à laquelle je ne m'attendais pas. Il m'a dit qu'il s'y intéressait parce qu'il s'agissait d'un aspect de la qualité de vie des Canadiens. Il n'a pas parlé d'économie ou de rien d'autre. J'ai beaucoup apprécié cette réponse, d'autant plus que le sous-titre du bulletin de notre Institut se lit comme suit : " La qualité de la pêche est un reflet de la qualité de vie ".

Archie Tuomi : Comme premier point, Svein Mehli a apporté un certain nombre d'exemplaires d'un rapport intitulé " Man's Best Friend : Studies of the Psychological, Social and Economic Importance of the Dog ", rédigé par le Dr Ingemar Norling de l'Université de Gotebord en Suède. Beaucoup d'entre nous connaissons Ingemar pour avoir assisté à ses conférences à Victoria en 1972 et à Québec en 1974. Ron Thomas nous a aussitôt demandé si cela signifiait que nous passions de la pêche à la ligne aux chiens ou des chiens à la pêche à la ligne.

Howard Paish : C'est la première de ces conférences auxquelles j'assiste et bien que ce genre de rencontre soit des plus important pour rapprocher les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux, il faut définir nos rôles respectifs dans tout cela. Les gens du gouvernement affichent une certaine réticence ici, et c'est bien compréhensible, à aborder des sujets qui ne seraient pas politiquement acceptables chez eux. Nous devons nous assurer que le Ministre entende le même son de cloche des deux sources. Si le Ministre entend des opinions contradictoires de la part de son personnel cadre technique et de son électorat politique, très certainement des utilisateurs, ces opinions vont rapidement s'annuler.

Ken Cox : J'aimerais bien savoir si une agence provinciale quelconque a déjà songé à rédiger des directives sur les derbies. J'ai été tout à fait bouleversé à un derby auquel j'ai assisté en Ontario l'année dernière et où les prix étaient attribués selon le poids total de tout ce que vous pouviez prendre.

Lee Straignt : Pendant 35 ans, j'ai été le principal recruteur pour l'un des plus gros derbies de saumon qu'il y avait dans cette région, le Vancouver Sun Free Salmon Derby. Il ne s'agissait en fait que d'une campagne de promotion pour le Vancouver Sun et nous avons été sensibles aux critiques des organisations de protection de la faune dont j'étais également membre. Nous avons essayé d'organiser un derby dans lequel les gens ne pêcheraient pas uniquement pour un prix, en d'autres mots, dans lequel le poisson ne constituerait pas seulement un genre de billet de loterie. Le genre de derby que nous avons organisé a attiré tant de gens dans la région que la pêche est devenue secondaire. Nous avons eu très peu de succès et en avons déduit que nous ne faisions pas beaucoup de mal. Je crois cependant que les derbies qui durent toute une saison incitent très peu les gens à pêcher juste pour gagner le prix. Ils suscitent plutôt un intérêt pour la pêche sportive à longueur de saison, comme le fait le Times Columnist Derby à Victoria. Je pense qu'une spéculation civilisée dans la pêche incite les gens à s'adonner aux loisirs d'extérieur et je ne crois pas qu'il faille au départ condamner tous les types de derby, comme a tendance à le faire la Fédération de la faune, juste parce que des poissons sont en cause. En général, je pense que les retombées sont valables.

Ron Johnson : Il y a en Saskatchewan un genre de politique à demi-officielle selon laquelle on n'encourage pas les derbies, mais l'on ne s'oppose pas non plus à ceux qui sont organisés par le secteur privé. Notre objection vient du fait que ces derbies se concentrent en général sur les gros poissons et que nous avons dû nous battre avec les gens du tourisme sur cette question il y a une dizaine d'années. Nous les avons convaincus de cesser de faire de la publicité sur les gros poissons en Saskatchewan, parce que les gens ont tendance à rejeter les petits poissons à l'eau et à garder des poissons de plus en plus gros, ce qui entraîne beaucoup de perte.

Bob Martin : Je suis étonné de la rapidité avec laquelle l'expression pêche sportive est remplacée par l'expression pêche récréative. Cela était tout à fait évident dans le discours du Ministre. Le National Marine Fisheries Service parle de sa politique sur la pêche récréative. Le document du Sport Fishing Institute parle presque exclusivement de pêche récréative. Dans nos quatre documents, nous avons utilisé le mot " récréative " parce qu'il nous semblait mieux convenir à notre intérêt général. Nous sommes bien sûr intéressés par la pêche sportive, mais nous le sommes également par l'utilisation non consommatrice de nos ressources. Il me semble qu'avec le temps, c'est la notion plus large de pêche récréative qui aura préséance. Notre réel intérêt va plutôt vers la pêche récréative que vers la pêche sportive.

Archie Tuomi : Les relevés nationaux du ministère de l'Intérieur américain couvrent le vaste domaine de " la pêche, la chasse et les loisirs associés à la faune ". Il y a moins d'une décennie, nous avons commencé à nous intéresser à la pêche sportive et c'est une chance d'avoir pu maintenir l'intérêt. Il faudra à l'avenir tenir compte d'autres aspects. Nous avons eu la chance de couvrir le secteur qui selon moi est le fondement même de notre intérêt ici.

John Clarke : Je suis d'accord avec Bob Martin. L'expression pêche sportive a une connotation quelque peu sérieuse. Les Inuit de l'est de l'Arctique ne l'aiment pas. Ils n'aiment pas les pêcheurs sportifs; selon eux, ces gens jouent avec le poisson, l'humilie et le laisse ensuite aller. Je crois qu'il y a beaucoup de gens au Canada qui pratiquent la soi-disant pêche sportive et pour qui le poisson qu'ils ramènent à la maison est important. Ils mangent du poisson peut-être deux ou trois fois par semaine et cela est important pour eux. Il faudrait peut-être appeler cela de la pêche de subsistance ou quelque chose du genre. L'expression pêche récréative ne prête pas flanc au même genre d'attaque que celle de pêche sportive. Bien des problèmes pourraient surgir à propos de la capture avec remise à l'eau. De nombreuses personnes vont souligner qu'en dernière instance, prendre et relâcher le poisson juste pour le plaisir est un acte barbare. Je crois que, dans les années 1990, les organismes comme celui-ci vont devoir débattre de cette question.

Roger Liddle : Mes remarques portent avant tout sur les notions de pêche récréative et de pêche sportive. Je ne sais pas comment les autres provinces font face à la situation, mais je sais qu'en Ontario, l'attitude du grand public face à la pêche nous pose des problèmes. La situation n'est pas aussi grave dans le sud de l'Ontario, bien que j'aie quand même des doutes à ce sujet. Dans le nord, l'un des grands problèmes auquel nous devons faire face est l'attitude des résidents face à la pêche à la ligne et au fait de garder le poisson. Le public semble avoir l'impression que les approvisionnements en poisson de pêche sportive sont illimités et qu'il peut simplement pêcher et prendre autant de poissons qu'il veut. Il ne respecte jamais les limites et je connais des douzaines et des douzaines de cas où les résidents vont pêcher et prennent leur quota au complet. Ils ne dépassent pas leur quota en une seule sortie parce qu'ils ont peur d'être pris et punis. Mais ils ramènent les poissons à la maison, les empilent dans leur congélateur et sortent une autre fois. Nous voyons cela partout dans le nord de l'Ontario et je ne serais pas du tout étonné que la situation soit la même partout au Canada. Je pense que si l'on veut essayer de protéger notre poisson et favoriser la pêche, qu'on l'appelle récréative ou sportive, il faut commencer par changer l'attitude des pêcheurs à la ligne. Il faut s'attaquer aux racines du problème. Pourquoi ces pêcheurs pêchent-ils? Est-ce pour le plaisir ou pour leur subsistance? J'aimerais également faire un autre commentaire à l'adresse de John Clarke. John dit qu'il a certaines réticences face à la capture avec remise à l'eau. Je n'ai pas du tout les mêmes réticences. Quand je travaillais dans l'industrie du tourisme et que j'exploitais des camps de pêche, les gens partaient à la pêche toute la journée, attrapaient des poissons puis les relâchaient et je ne vois pas pourquoi ils devraient cesser de pêcher. S'il doit y avoir une pêche récréative et si ces gens continuent à pêcher, les poissons continueront à être pris et relâchés. Le principe de la capture avec remise à l'eau existe depuis le début de la pêche et je ne crois pas que ce soit là une pratique qu'il nous faille décourager. Je ne voudrais pas que nous persistions dans cette attitude qui veut que lorsque l'on capture un poisson on doit le garder. Je pense que c'est une mauvaise attitude.

Ed Mankelow : Que nous parlions de pêche sportive ou de pêche récréative, c'est une question d'interprétation. Quant à moi, ma préférence va à l'expression pêche récréative. Comme probablement un grand nombre de personnes, lorsque je quitte la maison pour partir en vacances avec ma famille, je ne m'en vais pas pêcher, je m'en vais en vacances. Mais en vacances, je pêche pendant mes loisirs. Selon moi, c'est le cas de beaucoup

de gens. Pour ce qui est du principe de la capture avec remise à l'eau, monsieur qui est en face de moi dit que ça ne le dérange pas. Ça ne me dérange pas non plus mais j'aimerais cependant dire ceci. Si je voulais attaquer l'industrie de la pêche sportive, la communauté des pêcheurs, les premières personnes que je viserais seraient celles qui pratiquent ce genre de pêche, ces gens qui ne pêchent pas pour apporter leur poisson à la maison et le manger, mais pour le torturer au bout d'une ligne avant de le laisser partir. Que cela vous dérange ou non, ou que cela me dérange ou non, il y a quand même un grand nombre de personnes que cela dérange.

Ken Cox : Dans les documents émanant du gouvernement fédéral, de sport ou loisir, c'est la même chose. En fait, vous avez sans doute remarqué que dans les anciennes publications de la Direction de la pêche récréative, on employait l'expression pêche sportive dans tous les titres. Pour nous, et nous en avons parlé, les expressions pêche sportive ou pêche récréative reviennent au même. Nous avons décidé de ne pas faire de différence parce que nous ne croyons pas que cela soit important. C'était la même chose il y a environ trois ans lorsque le gouvernement fédéral a déclaré que le Websters plutôt que le Oxford était le dictionnaire officiel du Canada. Aller essayer de convaincre les gens de changer la façon d'écrire le mot " licence ". Ce n'est qu'un point d'information. Si vous désirez adopter le terme récréatif, c'est très bien, mais dans les publications du gouvernement fédéral, nous ne faisons aucune différence entre les deux termes.

Howard Paish : En prévision des années 1990, nous pourrions jeter un coup d'oeil à la façon dont l'attitude face aux sports extérieurs a évolué en Grande-Bretagne. Cela a commencé par la création d'un organisme appelé la Ligue contre les sports meurtriers (League Against Blood Sports). Cet organisme est devenu un lobby politique extrêmement puissant qui s'en est pris, au début, à la chasse aux phoques. Je le comparerais un peu à Greenpeace qui a réussi à obtenir de solides appuis parmi beaucoup d'entre nous dans sa campagne contre la chasse à la baleine. La bataille suivante menée par la ligue britannique, il y a de cela peut-être une vingtaine d'année, était dirigée contre la chasse au renard. Le raisonnement de la ligue reposait entre autres choses sur un argument de classe : les riches chassent le renard et les pauvres non, etc. Plus récemment, au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons assisté à une campagne concertée de ce type lors de la dernière élection générale en Grande-Bretagne.

Ron Thomas : Le commentaire de Howard est plutôt intéressant. La semaine dernière, dans un journal de Victoria, j'ai lu un article provenant d'Angleterre et qui portait sur le groupe dont parle Howard. Ce groupe a été jusqu'à fabriquer des panneaux d'aspect très officiel sur lesquels était écrit " Poissons contaminés, ne pas manger " et " Interdit de pêcher ". Plus diabolique encore, il suggérait un certain nombre de façons de décourager les gens de pêcher. L'une d'elles veut qu'un pêcheur à la ligne seul répondait souvent de façon positive à une poussée dans le dos. Cela devient un peu rude.

Archie Tuomi : Je ne crois pas qu'il faille s'étendre sur ce sujet plus longtemps étant donné que ce sont là des choses que nous devons garder continuellement à l'esprit à l'avenir. Certes, nous avons commencé à utiliser les expressions pêche sportive et pêche récréative de façon interchangeable, par commodité, pour certaines des raisons qu'a énumérées Lee Straight. Nous devrons certainement nous pencher sur les conséquences de cette attitude.

Nous avons déjà fait la preuve de notre volonté d'étudier la question et de changer progressivement pour répondre à la sensibilité de l'époque. Je suis plutôt étonné, si vous me permettez la digression, de voir que certaines dames ici n'ont pas relevé la connotation sexiste de l'expression anglaise " sport fisherman ". En tant que rédacteur dans le domaine, je sais que cela pose parfois des problèmes quand, dans le même paragraphe, on veut parler d'il ou d'elle. C'est une des raisons pour lesquelles en anglais nous utilisons le terme neutre " anglers " au lieu de " sport fisherman " même si ce mot pose des problèmes également. Je pense donc que les femmes font ici preuve de tolérance en ne soulevant pas la question.

Rod Munford : À propos, je voudrais vous signaler, M. le Président, que le Comité parlementaire international a décidé de garder l'expression "Président". Nous dirons Madame le Président ou M. le Président.

Ron Johnson : Pour revenir à la question de la capture avec remise à l'eau, je voudrais dire, juste avant de vous quitter, que la Société protectrice des animaux a fait cesser un concours d'avaleurs de poissons rouges à l'Institut Kelsy à Saskatoon. Cela a paru dans les journaux et je pense qu'il y a un problème. L'autre point que j'aimerais souligner est important. Nous avons besoin de quelqu'un pour rédiger des comptes rendus au sujet de ces nombreux problèmes de gestion dont c'est là un exemple. Je n'ai jamais été vraiment en faveur du principe de la capture avec remise à l'eau, mais je n'ai jamais entendu d'argument scientifique ou sociologique qui allait à l'encontre. Je pense que c'est là l'une des choses que le gouvernement fédéral pourrait faire pour nous dans le contexte de la pêche sportive, soit, notamment, publier un genre de comptes rendus sur cette question, comme sur celle de la pêche au trophée, etc., etc.

Archie Tuomi : Merci, Ron. Je pense que c'est là une excellente suggestion. Toutefois, je ne voudrais pas qu'elle ne s'adresse qu'au gouvernement, encore moins uniquement au gouvernement fédéral. Mais cette idée de publier des comptes rendus est excellente.

Art Smith : En réponse à Ron, je pense qu'il existe un tas de documents publiés dont nous pourrions profiter. Par ailleurs, à propos de la question des expressions " pêche sportive " et " pêche récréative ", il faudrait définir ce qu'est la pêche sportive et ce qu'est la pêche récréative. Nous devrions peut-être prendre un peu de recul et essayer de définir ce dont il s'agit. Offrons-nous des possibilités de loisirs? Si c'est le cas, on peut parler de pêche récréative. Comment appeleriez-vous la pêche aux petits poissons des chenaux à travers la glace à l'aide d'une petite canne à main. S'agit-il de pêche sportive ou de pêche récréative?

Doug Brown : Je voudrais seulement vous faire part de quelques-unes de nos opinions sur la question des boycotts. Il semble y avoir une opposition croissante chez les gens urbanisés dans le monde, spécialement en Europe et en Amérique du Nord, contre le fait de tuer quoi que ce soit dans la nature. Je crois sincèrement que, dans l'affaire des phoques, les gens de Terre-Neuve se sont planté la tête dans le sable trop longtemps. Je pense que les fonctionnaires fédéraux ont fait la même chose. Personne n'a pris la chose vraiment au sérieux avant qu'il soit trop tard et l'industrie a été ruinée, des gens qui dépendaient de la chasse aux phoques pour une partie de leur subsistance ont ainsi perdu une source de revenu. Il est très difficile de

savoir quand réagir à cause du genre de ressources dont dispose ces gens. C'est délicat, par exemple, lorsque des biologistes sont traités de menteurs par des gens aussi connus que Farley Mowat. Je vous conseille donc de ne pas faire comme les chasseurs de phoques qui n'ont créé la Fondation canadienne des chasseurs de phoques que l'an dernier. Je pense que la prochaine victime sera l'industrie de la fourrure dans son entier au Canada et il s'agit là d'une industrie dont le chiffre d'affaires se situe dans les millions de dollars. Ensuite viendront la pêche sportive et toutes les sortes de pêche et de chasse. Croyez-moi, c'est un mouvement très important qui ne disparaîtra pas du jour au lendemain. J'espère que les gouvernements et les gens qui respectent les positions des conservationnistes, comme la Fédération canadienne de la faune et d'autres, seront les premiers à expliquer que la chasse et la pêche ne sont pas nécessairement des activités néfastes et qu'il y a des valeurs sociales et environnementales positives qui y sont attachées. Tout est arrivé si vite que nous n'étions pas vraiment prêts à réagir. J'espère seulement que cela n'arrivera pas aux autres secteurs.

Archie Tuomi : Les signes avant-coureurs sont apparents depuis un bon bout de temps et votre contribution, notamment, rend la situation encore plus urgente.

Ed Mankelow : Ce que vient de dire le représentant de Terre-Neuve est juste. Mais il a omis de mentionner quelque chose de très important, soit le fait que, d'abord, il s'agit là de gens qui peuvent vous traiter de menteur sans être réprimandés. Ils veulent que vous prouviez tout ce que vous avancez, mais ne se sentent pas tenu de le faire eux-mêmes. Ils ont les média de leur côté. Autre chose encore : un des problèmes que connaissent les défenseurs de la chasse aux phoques à Terre-Neuve, dans la mesure où je comprends la situation, vient du fait qu'ils se figurent pouvoir s'opposer à leurs détracteurs grâce à des statistiques et des arguments logiques. Mais ceux-ci ne parlent pas le même langage, ils jouent sur les émotions et ils gagneront encore parce que, comme je l'ai dit, ils ont les média de leur côté.

Rapport du groupe de travail sur le résumé de la Conférence

Dick Roberts
Président, groupe de travail volontaire de la Conférence

Votre groupe de volontaires a préparé deux documents. Le premier est un communiqué de presse portant sur la réunion de cette semaine et le second, un résumé de la conférence. Les deux sont sujets à discussion.

Communiqué de presse (le vendredi 17 février 1984)

VANCOUVER -- Le point culminant de la quatrième Conférence canadienne de la pêche sportive tenue à Vancouver cette semaine a été le discours de l'Honorable Pierre De Bané, ministre des Pêches et des Océans. Le Ministre a affirmé que " La pêche sportive est sans conteste un des grands atouts économiques du pays, un élément indispensable de l'industrie nationale des loisirs et du tourisme. Le temps est venu de développer tout le potentiel économique et social de ce secteur important. "

La conférence, organisée par le MPO, a réuni tous les organismes de gestion de pêche sportive du Canada, de même que les représentants de diverses organisations de pêcheurs à la ligne et d'associations industrielles qui supportent la pêche sportive au Canada.

Le thème de la conférence était : " Vers les années 1990 ". Son objet était d'examiner les objectifs, les stratégies et les programmes visant à profiter du potentiel récréatif et économique des ressources halieutiques canadiennes.

Tous les participants ont reconnu l'importance de la pêche sportive dans l'énoncé de leurs buts, objectifs et stratégies.

Les cinq grands points suivants ressortent de la conférence :

- L'importance énorme de la conservation. Comme l'a souligné M. De Bané, la conservation est le grand défi. C'est un défi pour tous les pêcheurs - sportifs, commerciaux et autochtones - et tous les pêcheurs doivent contribuer à le relever.

- La nécessité de procéder de façon plus efficace à la remise en état et au développement de l'habitat et des stocks de poissons épuisés.

- La nécessité d'établir une politique explicite sur l'allocation des poissons selon les divers groupes d'utilisateurs.

- L'importance d'améliorer la consultation entre les organismes de gestion, les pêcheurs sportifs et l'industrie de la pêche sportive.

- La nécessité d'une collaboration efficace fédérale/provinciale/ territoriale.

Les organismes non gouvernementaux ont fait part de leur intention de mieux faire valoir leurs opinions et leurs préoccupations en matière de gestion et de développement de la pêche sportive au Canada, tant au niveau national que provincial.

La conférence a établi comme grande priorité la tenue d'une autre enquête sur la pêche sportive au Canada en 1985. Une enquête semblable menée en 1980 a révélé que 6 millions de pêcheurs à la ligne participaient à la pêche sportive au Canada, dont un million étaient des touristes étrangers. Les pêcheurs sportifs ont dépensé 1,1 milliard de dollars en biens de consommation connexes à la pêche et ont investi 0,5 milliard de dollars de plus pour des biens durables tels que des bateaux et des moteurs. Ils ont capturé 46 000 tonnes de poisson, ce qui représente près de 40 % du poisson capturé et consommé au Canada.

La conférence a souligné la nécessité d'établir des directives générales sur la gestion de la pêche récréative au Canada et reconnaît la diversité et les caractéristiques spéciales de chaque pêche dans le pays. Un groupe de travail a été créé pour mettre au point ces directives et faire des recommandations à la prochaine conférence qui doit se tenir d'ici un an.

Pour de plus amples informations s'adresser à :

Bob Wowchuk
Coordonnateur, Pêche récréative
Ministère des Pêches et des Océans
1091 W. Pender St.
Vancouver (C.-B.)
V6E 2P1
666-1419

Archie Tuomi
Conseiller principal
Pêche récréative
Direction de la politique
et de l'économie
Ministère des Pêches et des Océans
200, rue Kent, 14e étage
Ottawa (Ont.)
K1A 0E6
993-1919

Débats sur le résumé de la Conférence

Archie Tuomi : Sans vouloir résumer tous les points de vue exprimés sur le sujet, notre discussion a quand même abordé de façon raisonnable le problème immédiat du communiqué de presse. Nous pouvons maintenant analyser le résumé de la Conférence, ce qui est important, mais pas urgent. Vous pouvez également soulever des points pertinents portant sur la Conférence.

Howard Paish : L'un des points soulevés est le manque de coopération et de coordination des programmes de gestion des pêches des gouvernements fédéral et provinciaux. Je ne vois pas comment une collaboration fédérale-provinciale pourrait être efficace à moins que nous révisions sérieusement la Loi sur les pêcheries. Cette loi n'est tout simplement pas efficace pour gérer les ressources halieutiques.

Archie Tuomi : Il y a toutes sortes d'imperfections dans la Loi sur les pêcheries et tout le monde est d'accord pour dire que c'est un cadre imparfait. En même temps, elle n'est pas nécessairement un handicap si on peut, par d'autres moyens, en venir à des ententes dans certains domaines précis.

Howard Paish : Je sais cela. Certes, on peut avoir un tas d'ententes verbales. Mais on ne vit pas éternellement! En mettant ce point parmi les priorités politiques, on pourrait inciter à apporter des modifications à la Loi pour la rendre beaucoup plus acceptable. Je crois personnellement que c'est l'obstacle principal.

Archie Tuomi : Certaines des ententes conclues ont la forme d'ententes intergouvernementales et sont davantage que de simples ententes verbales. Cela ne veut pas dire qu'elles vont survivre cependant. Bien des choses ne durent pas longtemps en ce bas monde. De toute façon, nous tiendrons compte de votre point de vue.

Wilf Carter : J'aimerais faire quelques brefs commentaires. Le premier porte sur le projet de résumé. On parle dans celui-ci de surpêche des espèces de poissons de pêche sportive. C'est beaucoup plus que cela. C'est de surexploitation en général dont il faut parler et je ne voudrais pas exclure certaines des autres espèces qui, en fait, sont très gravement surexploitées. L'autre problème a été souligné de façon répétée pendant la Conférence. Art Holder en a parlé dans son exposé, où il dit que les canaux de communication passés n'ont pas suffi à promouvoir la mise en place de mécanismes efficaces pour faire participer le public à la prise de décisions. C'est là un problème majeur, toute cette question de l'insuffisance des mécanismes de communication entre les divers paliers de gouvernement et les groupes d'utilisateurs et l'absence pratiquement complète de mécanismes efficaces de participation du public à l'ensemble du processus.

Ron Johnson : J'aimerais revenir à ce que disait Howard Paish au sujet de l'imperfection de la Loi sur les pêcheries. Nous devons utiliser cette Loi, mais malheureusement elle ne convient pas. Je ne voudrais pas que le MPO quitte cette conférence en se disant : " nous transmettrons le message à l'effet que certaines provinces se plaignent de ne pouvoir utiliser efficacement la Loi ". Je voudrais plutôt que le Ministère se dise " nous devons faire quelque chose au sujet de l'efficacité de l'application de la Loi

par les provinces ". On pourrait inscrire cela dans certains des énoncés qui figurent dans le projet de résumé, mais je crois que cette question a tellement d'importance qu'elle devrait plutôt y occuper une place spéciale qui mettrait davantage en relief la nécessité de mettre en place un mécanisme pour appliquer les règlements. Je sais bien que c'est une solution cataplasme et qu'en réalité, nous devrions faire ce que suggère Howard, soit modifier la Loi, mais entre temps, nous devons disposer d'un moyen quelconque pour appliquer les règlements.

Archie Tuomi : Je ne vois là aucun problème. Modifier la Loi est une chose, mais s'assurer qu'elle fonctionne mieux, vérifier la façon dont elle fonctionne est certainement possible, du moins dans la mesure où je peux le faire.

Art Holder : Eh bien, d'un point de vue pratique, nous avons tout à fait les mêmes problèmes, au point que cela en est ridicule. Nous essayons depuis environ 18 mois de passer à travers notre dernière série de règlements. C'est un problème fondamental. Je reconnais que, avec la Loi sur les pêcheries, on relance en fait le débat constitutionnel qui est plus vaste que ce que l'on croit. Je me demande seulement s'il y a ici un consensus quelconque, du moins de la part des gouvernements provinciaux, sur la création d'un comité qui évaluerait la pertinence d'une révision de la Loi ou ses implications constitutionnelles.

Don Toews : D'après ce que je vois, on ne peut simplement réviser tout de go la Loi sur les pêcheries. Mais le thème de notre conférence est les stratégies pour les années 1990. Si l'on reconnaît que la Loi sur les pêcheries pose des problèmes, que c'est là une contrainte pour régler les problèmes de gestion au Canada dans son ensemble, et comme les 14 organismes de gestion du Canada sont représentés ici, alors je pense qu'il serait des plus raisonnable, à titre de stratégie à long terme, d'étudier la Loi sur les pêcheries et d'essayer d'y apporter les changements qui s'imposent pour améliorer en gros la gestion des pêches au Canada. Je crois que cela est essentiel.

Archie Tuomi : Je signale que vous faites des recommandations. Ce ne sont que des recommandations, mais c'est ici l'endroit pour le faire étant donné que tout est sujet à considération, de toute façon, par tous les gouvernements. Donc, il est tout à fait approprié, lorsque vous avez une opinion bien arrêtée au sujet de quelque chose et lorsqu'il y a un consensus, que cela soit identifié comme tel.

Doug Brown : Juste un conseil. Si vous abordez cette question, il faudrait être prudent et préciser qu'il s'agit d'un examen de la Loi sur les pêcheries en termes de son efficacité à titre de législation portant sur les responsabilités conjointes des organismes qui s'occupent de la gestion de l'habitat des poissons et des pêches. Si vous soulevez des questions constitutionnelles ici, mieux vaut tout laisser tomber. Les gouvernements n'aborderaient pas cette question à l'heure actuelle pour tout l'or du monde.

Archie Tuomi : D'après les plus vieux souvenirs que j'en ai, cette question a été soulevée comme une priorité tous les trois ans à peu près. Je ne m'attends donc pas à ce qu'il en ressorte beaucoup de choses, mais cela ne m'empêche pas de faire une recommandation à cet effet.

Bob Martin : Je me demande si nous ne dépassons pas un peu notre mandat en traitant des questions de pêche sportive. Si l'on veut être vraiment efficace, il faut reconnaître que la pêche sportive mérite d'être prise davantage en considération, et cela comprend l'adoption de règlements. Plus précisément, ces règlements ne devraient pas être relégués aux oubliettes chaque fois qu'un règlement sur la pêche commerciale doit être adopté ou quelque chose d'autre. Si tous les participants connaissent les mêmes problèmes, alors ce genre de problème doit être identifié ici et une solution doit être proposée.

Ron Thomas : J'appuie la proposition d'Art Holder à l'effet que l'on examine soigneusement la Loi, mais cela pose aussi bien des difficultés. Si la Loi est réouverte, les articles sur la protection de l'habitat risquent d'être les premiers à disparaître. Je soupçonne également qu'il n'existe aucune autre juridiction au pays qui réussisse davantage à assurer une protection de l'habitat telle que celle qui est incorporée dans les lois provinciales. Je pense donc qu'il y a d'autres façons d'adopter des règlements que de rédiger de nouveau la Loi.

Howard Paish : Je suis tout à fait d'accord. Mais je crois quand même que si l'on veut préparer les années 1990, il faudrait élaborer une loi qui reflète les années 1990 et non les années 1890.

Art Holder : Je voudrais proposer encore une fois que l'on fasse une analyse politique des avantages et des inconvénients d'une révision de la Loi, peut-être pas de toute urgence, mais bientôt. J'ai été entièrement frustré de ne trouver aucun endroit où l'on peut vraiment discuter de cette question. Je connais pleinement la rigueur de la Loi sur les pêcheries. Mais, en même temps, je sais que nous n'avons pas vraiment pu appliquer les mesures les plus strictes de protection de l'habitat en Ontario. Peut-être la solution consiste-t-elle à rafistoler la Loi. Mais peut-être aussi devons-nous l'examiner plus en profondeur. De toute façon, j'aimerais disposer d'un énoncé de politique sur toute la question si l'on doit se rencontrer de nouveau dans neuf mois ou quelque.

Archie Tuomi : En ce qui a trait à l'absence d'un lieu de discussion, cette conférence a été mise sur pied pour évaluer les perspectives. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle sera entendue, mais je ne vois rien de mal à votre recommandation. Peut-être pourriez-vous, de concert avec ceux qui vous appuient, libeller la recommandation afin que l'on puisse l'étudier et qu'elle soit transmise à la prochaine conférence.

Ron Johnson : J'aimerais avoir un éclaircissement. Nous avons convoqué la Conférence pour mettre au point une politique nationale sur la pêche récréative ou sportive. Je ne sais pas trop quel est le but de ce résumé de la Conférence. Pourriez-vous m'expliquer?

Archie Tuomi : Je vais essayer. J'invite quiconque à me corriger si je me trompe. À partir du rapport du Comité intergouvernemental, nous avons dressé un plan d'ensemble. Cela donnait une image très large, bien sûr, mais aussi très complexe. Pourtant, nous aurions pu mener cette entreprise un peu plus loin. Tout " bureaucrate ", du secteur public ou du secteur privé, pourrait transcrire très facilement ce plan en un document de trois pages. Mais, même dans nos petits groupes intergouvernementaux, nous nous sommes tous retenus de

lui donner une forme définitive ou plus ou moins définitive. Cela aurait été prématuré. Je pense que nous devions nous réunir ici afin de mieux être au courant de la situation et je suis particulièrement heureux que la décision ait été prise ici, individuellement et collectivement, de ne pas essayer de donner une forme définitive écrite à cette politique ici. Je crois que cela aurait été prématuré. Je crois qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous devons nous préparer pour la conférence qui aura lieu plus tard cette année et prendre connaissance auparavant des textes et des énoncés qui définissent clairement ce que nous voulions faire à l'origine. Selon moi, ce résumé de la Conférence et la Conférence elle-même sont des étapes importantes qui nous mènent à la prochaine conférence dont l'objectif devrait être la formulation d'une politique - et je ne veux pas utiliser le mot nationale - d'une politique canadienne sur la pêche sportive. Cette prochaine conférence sera l'endroit où, selon moi, nous pourrons essayer de formuler la politique en termes plus précis. Mais je ne crois pas qu'aucun d'entre nous n'était vraiment prêt à faire cela maintenant et je ne pense pas que nous aurions pu le faire ici. Donc, nous reportons tout à dans un an, ce qui, compte tenu de notre point de départ, est quand même relativement court. C'est ma façon de voir les choses et sentez-vous bien libre de me contredire étant donné que ce n'est que mon point de vue personnel.

Ron Johnson : Je pense que cela résume bien ce que nous pensons.

John Clarke : On lit dans le résumé que " les ressources halieutiques doivent être allouées selon le principe de la meilleure utilisation fondé sur un ensemble de facteurs locaux (ou régionaux) sociaux et économiques ". Je pense que c'est rendre cette affirmation politique et contestable que d'utiliser le mot " ensemble ". Il serait plus simple de dire que les ressources halieutiques doivent être allouées selon le principe de la meilleure utilisation économique en fonction des facteurs économiques. On explique ainsi au public qu'il s'agit d'une question économique qui a pour eux des retombées. Cela donne également la possibilité de mettre un prix sur la ressource. La façon dont cela est libellé maintenant, la question ne peut être résolue.

Howard Paish : Il ne m'est pas habituel d'être en désaccord avec la personne qui vient de parler, mais ce n'est pas juste une ressource économique. Il y a tout un ensemble de valeurs, des valeurs sociales, qui à long terme peuvent, d'une façon plus ou moins irrationnelle, devenir des valeurs économiques. Je pense donc au contraire, qu'il ne faut pas changer la phrase. Il faut mentionner les valeurs sociales.

John Clarke : Si je peux me permettre, je crois, de façon absolue, que si l'on tient compte de la situation économique, les facteurs sociaux seront amplement pris en considération.

Don Toews : J'aimerais parler du résumé de façon générale. Je crois que le problème numéro un est le fait que la destruction et la détérioration de l'habitat sape les bases mêmes de la pêche au Canada. C'est là l'un des principaux points soulevés par cette conférence et je crois que l'on devrait en faire la question globale prioritaire. Je pense aussi qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de gestion des pêches. Le problème a des répercussions sur d'autres utilisateurs et toute solution devra tenir compte non seulement du public, mais des autres organismes qui ont une influence sur

les ressources halieutiques à l'heure actuelle. Bien que les organismes qui s'occupent des pêches doivent avoir un rôle dominant dans l'étude de ce problème, nous avons également besoin d'une nouvelle source de financement. Donc, trois choses en gros : je pense que nous avons besoin de solutions globales, que les organismes de gestion des pêches doivent jouer le rôle dominant et que nous avons besoin de nouvelles sources de financement.

Roger Liddle : Il y a deux points sur lesquels je voudrais faire des commentaires. Dans le projet de résumé en anglais, on parle d'une contribution maximale au bien-être (welfare) des humains et au bien-être (well being) de la nation. Ce mot de " welfare " me fait toujours un peu peur et je me demande s'il ne serait pas mieux de parler simplement du bien-être (well being) des personnes et de la nation. Le deuxième point porte sur la conservation de toutes les espèces autochtones et espèces désirables introduites. On ne parle en aucun endroit dans le résumé du rétablissement des populations. Peut-être pourrions-nous plutôt dire " conserver et, au besoin, rétablir toutes les espèces autochtones et espèces désirables ".

Ron Thomas : Au lieu de la destruction de l'habitat, je crois qu'en de nombreux endroits nous pourrions parler d'altération de l'habitat. Il y a multitude d'habitats où nous ne pouvons ensemencer du poisson et c'est là un problème de gestion et non un problème d'habitat.

Ken Brynaert : J'aurais trois commentaires à faire. Dans la première phrase, j'aimerais beaucoup que l'on enlève le mot " développement ". Je pense qu'il est clair que le développement n'est pas un objectif commun que nous désirons voir atteindre. En second lieu, sous la rubrique " Objectif général ", je n'aime pas tellement le mot " scientifique " et je suggérerais plutôt de finir la phrase comme suit : " les avantages récréatifs et écologiques des générations présentes et futures de Canadiens ". Troisièmement, sous la rubrique " Problèmes courants ", nous recommandons de changer l'expression " surpêche des poissons de pêche sportive " par l'expression " surexploitation des ressources halieutiques ". Finalement, après avoir entendu 13 ou 14 organismes faire valoir leurs points de vue chacun à sa façon, il me semble que tous disent en gros la même chose et qu'en conséquence, cet énoncé couvre ce que tout le monde a dit. Bref, ce n'est pas là l'objectif de la Conférence, mais plutôt un objectif proposé pour la gestion des pêches au Canada.

Résumé de la Conférence
(revu le 21 mars 1984)

Les représentants des divers organismes ont identifié certains questionnements, objectifs et stratégies de gestion communs en matière de conservation et d'utilisation des ressources halieutiques récréatives du Canada en vue de maximiser leur contribution au bien-être du Canada et des Canadiens.

Objectif global

L'objectif de la gestion des pêches est de maximiser les avantages économiques, culturels, récréatifs et écologiques que peuvent en retirer les générations présentes et futures de Canadiens par les moyens suivants :

a) conserver et, au besoin, rétablir les espèces de poissons autochtones et les espèces désirables introduites à leurs niveaux optimaux de distribution, d'abondance et d'hygiène, et protéger ou améliorer l'habitat essentiel au poisson; et

b) assurer une répartition équitable des ressources parmi la grande variété des utilisateurs socialement acceptables.

Problèmes courants

Les gouvernements, l'industrie et les groupes d'utilisateurs ont présenté des mémoires sur leurs objectifs et stratégies respectifs en matière de gestion de la pêche sportive. Parmi les problèmes communs recensés, mentionnons les suivants :

1. l'altération de l'habitat (notamment par les pluies acides), qui sape les bases mêmes de la pêche au Canada;

2. la surexploitation des ressources halieutiques;

3. la diminution des possibilités de pêche sportive;

4. la mauvaise compréhension de la valeur sociale et économique et de l'importance de la pêche sportive;

5. le financement de la recherche en gestion et de la recherche technique, insuffisant pour stopper la perte des habitats et des stocks de poissons ou renverser la tendance;

6. l'inefficacité des ententes institutionnelles de coopération et de coordination des programmes de gestion des pêches entre les gouvernements fédéral et provinciaux;

7. l'inadéquation de l'allocation des ressources aux changements survenus dans les facteurs socio-économiques;

8. la fragmentation des utilisateurs et de l'industrie dans le domaine de la pêche sportive et leur mauvaise coordination;

9. l'inefficacité des mécanismes de participation du public dans le processus de prises de décisions en matière de pêche sportive;

10. les graves problèmes de gestion qui découlent de l'application et de l'administration des règlements en matière de pêche en vertu de la Loi fédérale sur les pêcheries.

Stratégies communes (les solutions)

Des mesures globales devraient immédiatement être mises en oeuvre afin de trouver des solutions aux problèmes et d'atteindre les objectifs à l'échelle du Canada.

1. Entente entre tous les organismes sur la situation de l'habitat au Canada et les politiques qui s'imposent.

2. Reconnaissance internationale et nationale de la nécessité de protéger, rétablir et exploiter de façon strictement contrôlée les stocks de poissons afin d'assurer une fraie optimale.

3. Nécessité d'une collaboration officielle et efficace entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de même qu'entre le gouvernement fédéral et les administrations territoriales dans le domaine de la gestion du poisson et de son habitat.

4. Formation d'un comité-parapluie utilisateurs-industrie afin d'aider les gouvernements à mettre au point de meilleures politiques et stratégies d'utilisation de l'habitat et des ressources et à informer le public sur l'habitat du poisson, son utilisation et son importance.

5. Nécessité fondamentale de poursuivre les recherches et d'appliquer les progrès scientifiques connus en matière de gestion et de rétablissement des ressources halieutiques.

6. Allocation des ressources halieutiques selon le principe de la meilleure utilisation établie, fondé sur un ensemble de facteurs locaux (ou régionaux) sociaux et économiques.

7. Nécessité immédiate de trouver de nouvelles sources de financement afin d'améliorer la gestion et la recherche.

8. Octroi par le MPO de la plus haute priorité à la recherche et à la gestion en matière de pêche sportive au Canada.

9. Tenue d'une enquête sur la pêche sportive au Canada en 1985 afin d'évaluer les facteurs variants de l'offre et de la demande et de les administrer; reprise de ces enquêtes tous les cinq ans.

10. Adoption immédiate de mesures visant à résoudre les différends sur la valeur économique de la pêche sportive et de la pêche commerciale.

11. Création d'un comité de travail conjoint fédéral/provincial/territorial devant remettre à la prochaine conférence un rapport sur les obstacles à la gestion efficace des stocks de poissons et de leur habitat découlant de la Loi fédérale sur les pêcheries et de l'administration des règlements adoptés en vertu de cette loi.

Conclusions et remarques

Ken Brynaert : J'aimerais déposer la déclaration suivante au dossier à titre de conclusion de notre part : " La Fédération canadienne de la faune croit nécessaire de créer un forum national sur les préoccupations des utilisateurs des ressources halieutiques récréatives au Canada. Si, selon nous, ce forum doit se situer à l'extérieur des gouvernements, cela ne veut pas dire pour autant que ceux-ci doivent être exclus du processus. La Fédération croit qu'il devrait y avoir un organisme permanent qui servirait de forum et est prête à travailler de concert avec d'autres groupes d'intérêts en vue de trouver un mécanisme qui mènerait à la création d'un tel organisme. "

Roger Liddle : L'industrie du tourisme, que je représente ici au nom des autres associations, est prête à travailler dans le sens de ce que vient de dire Ken Brynaert.

John Clarke : C'est également la position du Manitoba Lodge and Outfitters Association.

Art Holder : J'ai une proposition de libellé pour le point portant sur la Loi sur les pêcheries : " La conférence recommande qu'un comité de travail fédéral-provincial soit créé afin d'évaluer les obstacles que soulèvent la Loi sur les pêcheries et son administration à une gestion efficace des stocks de poissons et de leur habitat, et que ce comité présente un rapport à la prochaine conférence ".

Bob Martin : Je voudrais m'assurer que nous comprenons bien ce que signifie la publication des comptes rendus de cette conférence. Si je comprend bien vous invitez tous les gens qui ont soumis des mémoires à vous en donner des exemplaires et à espérer qu'ils seront publiés dans un volume de compte rendu de la conférence. Est-ce bien cela?

Archie Tuomi : Nous disposons d'un budget pour la publication du compte rendu de cette conférence et des principaux documents.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques, en guise de conclusion. Au nom du ministre des Pêches et des Océans, j'aimerais remercier sincèrement toutes les personnes présentes ici pour leur contribution à cette conférence et au développement de la pêche sportive au Canada. Victor Rabinovitch et Gary Vernon désirent tous deux vous remercier chaleureusement et vous faire part en même temps de leurs regrets de ne pas avoir été en mesure d'assister à cette réunion comme ils l'auraient voulu. À nos collègues de Norvège et des États-Unis, j'aimerais exprimer toute notre reconnaissance pour leur contribution, au nom de la Conférence et du Ministère. Nombre d'entre nous ne se connaissaient pas au début et pourtant nous avons constaté que nous pouvions travailler ensemble et nous allons continuer à le faire à l'avenir. Puisque nous avons fusionné en tant qu'industrie, nous sommes maintenant une industrie dans le plein sens du mot et cela est de bon augure pour la pêche sportive au Canada dans les années 1990.

Wilf Carter : J'ai participé à plusieurs de ces réunions et, chaque fois, j'ai constaté que nous avions fait des progrès considérables par rapport à la réunion précédente. Par ces mots, j'exhorte presque les responsables du gouvernement à faire en sorte que leurs idées soient plus souvent confrontées

à celles des groupes d'utilisateurs. Les gens pour qui vous administrez les ressources peuvent être vos meilleurs amis. Souvent, vous allez vous rendre compte que nous pouvons cerner des lacunes et, de façon constructive, vous aider à mieux jouer votre rôle. Personnellement, mais j'espère que cela reflète l'opinion des gens qui sont ici comme de ceux qui n'ont pu venir, je voudrais vous remercier de m'avoir invité à cette réunion et de m'avoir donné l'occasion d'apporter ma modeste contribution aux discussions qui ont eu lieu.

Archie Tuomi : Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs. La Conférence est ajournée jusqu'à l'année prochaine.

ANNEXE 1

Historique des conférences sur la pêche sportive canadienne

Les conférences sur la pêche sportive canadienne, qui ont débuté en 1970, ont été précédées par un certain nombre d'autres initiatives tant à Ottawa qu'ailleurs :

- **La Conférence fédérale-provinciale de 1964 sur le développement des pêcheries** a porté presque entièrement sur la pêche commerciale et a été intitulée " la première conférence du genre dans l'histoire du Canada ". Malgré son orientation, cette conférence a reconnu " l'importance croissante de la pêche sportive ".

- **Le Symposium de 1965 sur les aspects économiques de la pêche sportive** a réuni des gestionnaires des pêches et des économistes venant du Canada et des États-Unis. Ceux-ci ont identifié, mais sans les résoudre, les grands problèmes découlant de l'absence de toute entente sur la valeur économique de la pêche sportive et l'absence connexe de toutes statistiques exhaustives sur l'ampleur et la dynamique de la pêche sportive au Canada.

- **L'Atelier de 1970 sur les statistiques et l'évaluation de la pêche sportive** a été formé pour déterminer la position des gouvernements provinciaux et favoriser la mise en place d'un réseau d'information globale sur la pêche sportive au Canada. Les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux qui participaient à l'atelier ont reconnu ce qui suit : l'objectif ultime est d'améliorer la gestion de la pêche sportive au Canada; la priorité réside dans la compilation de statistiques directement comparables sur la taille, la valeur et l'importance de toutes les pêcheries sportives du Canada; en deuxième place dans l'ordre des priorités vient la poursuite des recherches sur la valeur de la pêche sportive de façon à ce que celle-ci puisse être appréhendée à partir d'une base d'information solide; les provinces souhaitent que le gouvernement fédéral joue le rôle principal dans ces deux secteurs prioritaires; et le ministère des Pêches et des Forêts doit servir de plaque tournante à la recherche et aux études portant sur la pêche sportive.

- **L'Atelier de 1972 sur les statistiques et l'évaluation de la pêche sportive tenu à Victoria en C.-B.** Bien qu'une correspondance au niveau du sous-ministre ait ratifié la mise en place de programmes coopératifs de développement de données, tels que convenu en 1970, d'autres points ont été soulevés à Victoria concernant la portée des données et la façon d'en tirer le maximum d'informations possible.

- **L'Atelier de 1974 sur les statistiques et l'évaluation de la pêche sportive tenu à Québec.** Cet atelier a fait faire un grand pas en avant au processus de planification collective en établissant la nécessité de définir certains objectifs communs afin d'orienter le développement des données. L'atelier comptait des participants venant d'Irlande, de Suède, de la Foyle Fisheries Commission et de la Commission consultative sur les pêches intérieures en Europe de l'OAA.

- **La Conférence canadienne sur la pêche sportive de 1976 tenue à Toronto.** Cette conférence a donné lieu à trois grandes réalisations : les résultats préliminaires de l'enquête nationale de 1975 sur la pêche sportive au Canada ont été révisés (l'enquête elle-même a été organisée, financée et effectuée en collaboration par les 14 bureaux de permis et organismes de gestion de la pêche sportive du Canada); un mémoire a été présenté, pour donner suite à une proposition de la conférence de 1974 de Québec, sur les objectifs et les programmes éventuels de la pêche sportive au Canada afin d'aider à orienter le développement des données; et les associations de pêcheurs à la ligne ont participé pour la première fois à une conférence, ouvrant ainsi la voie à tous les autres secteurs qui pourraient être représentés aux futures conférences.

- **La Conférence canadienne sur la pêche sportive tenue à Fredericton (N.-B.) en 1978.** Cette conférence qui réunissait tous les grands secteurs a constitué, essentiellement, le premier forum global de l'industrie de la pêche sportive du Canada. Parmi les grandes réalisations, mentionnons la révision finale des résultats de l'enquête de 1975 et toute l'organisation de l'enquête de 1980 et les activités connexes.

- **La Conférence canadienne sur la pêche sportive tenue à Calgary (Alberta) en 1981.** Cette conférence a mis l'accent sur les précipitations acides, notamment sur l'ampleur de la menace que celles-ci constituent et sur les possibilités d'action collective. Les premiers résultats de l'enquête nationale de 1980 sur la pêche sportive au Canada ont été présentés (moins de six mois après réception du dernier de quelques 80 000 questionnaires envoyés aux divers intervenants). Les économistes qui ont analysé l'enquête de 1980 ont reconnu à l'unanimité que les dépenses brutes ne correspondent pas à la " valeur " de la pêche sportive. Il a été décidé qu'un rapport portant sur l'élaboration d'une stratégie de commercialisation touristique de la pêche sportive au Canada serait préparé pour la prochaine conférence. Le sous-ministre adjoint du ministère des Pêches et Océans en matière de développement économique et de commercialisation des pêches a promis de remettre sur pied certains des services qu'offrait auparavant le gouvernement fédéral dans le domaine de la pêche sportive, p. ex., le service de l'information en matière de gestion. Dans un discours, le sous-ministre des Pêches et des Océans a évalué les avantages et les inconvénients que représenterait pour les autochtones le droit de disposer à leur guise des prises effectuées dans les pêcheries réservées aux bandes.

ANNEXE 2

Conférence canadienne de la pêche sportive de 1984

Hôtel Sheraton-Landmark, Vancouver (Colombie-Britannique)
13-16 février 1984

Le lundi 13 février

8 h - Inscription

9 h - Mot de bienvenue - M. B.E. Marr, sous-ministre de l'Environnement, Colombie-Britannique

- Discours d'introduction - Dr V. Rabinovitch, sous-ministre adjoint, MPO

- Déroulement de la conférence - Le Président, A.L.W. Tuomi

10 h - Les enquêtes sur la pêche sportive au Canada : résultats de 1980 et plans pour 1985

10 h 30 - Pause café

10 h 50 - Mémoires et exposés non gouvernementaux : Conseil consultatif de la pêche sportive; Fédération canadienne de la faune; Northern Ont. Tourist Outfitters Assoc.; Fédération du saumon atlantique; Groupe des autochtones propriétaires de Pêcheries; Sport Fishing Institute of B.C.; Man. Lodges & Outfitters Assoc.; Institut canadien de la pêche sportive; Fly-in Sport Fishing Industry Assoc. of Canada.

12 h - Dîner

13 h 30 - Suite

15 h - Pause café

15 h 20-17 h 30 - Suite

18 h 30 - Réception/souper, et discours de l'Honorable Pierre De Bané, ministre des Pêches et des Océans.

Le mardi 14 février

8 h 30 - Objectifs et programmes des organismes de gestion provinciaux, territoriaux et fédéraux, D. Brown (T.-N.); B. Sabean (N.-É.); A. Smith (I.-P.-É.); W. Hooper (N.-B.); C. Bernard (Qué.); A. Holder (Ont.); D. Toews (Man.); R. Johnson (Sask.); E. Stenton (Alb.); R. Thomas (C.-B.); H. Paish (Yukon); C. Livingston (T.N.-O.); D. Roberts (MPO).

10 h 30 - Pause café

10 h 50 - Suite

12 h - Dîner

13 h 30 - Objectifs et programmes en matière de pêche sportive au Canada - Projet
W. Hooper; A. Holder; R. Thomas; A. Tuomi.

14 h 15 - Critique des objectifs et programmes des pêcheries sportives canadiennes par les organismes non gouvernementaux : K. Brynaert; R. Liddle; J. Gilbert; W. Carter, Native Owners Rep.; J. Clarke; Tom Davis.

15 h - Pause café

15 h 20 - Suite

16 h 45-17 h 30 - Perspectives extérieures sur les objectifs de la pêche sportive et la préparation des programmes. R. Hutton; G. Radonski.

19 h - Aquarium de Vancouver : Rapport du projet Devonian et réception.

Le mercredi 15 février

8 h 30 - Atelier 1. Perspectives de développement de la pêche sportive.
Président : T. O'Reilly
G. Jefferson, W. Hooper, K. Cox, R. Johnson, S. Mehli

10 h 30 - Pause café

10 h 50 - Atelier 2. Conflits dans l'utilisation des ressources.
Président : E. Stenton.
A. Barber; D. Toews; Ralph Shaw; K. Brynaert.

12 h - Dîner

13 h 30 - Suite

14 h 30 - Atelier 3. Mise en valeur et potentiel des pêcheries des autochtones.
Président : G. Vernon. L. Anderson; D. McLeod; W. Walling.

15 h - Pause café

15 h 20 - Suite

17 h - 17 h 30 - Film sur la pêche sportive en Colombie-Britannique " A Fish For All Seasons ".

17 h 30-19 h - Réception informelle

Le jeudi 16 février

8 h 30 - Résumé des objectifs et programmes des pêcheries sportives canadiennes pour les années 1990.

10 h 30 - Pause café

10 h 50- 12 h - Conclusion de la conférence et critiques

---

14 h- 15 h 30 - Discussion intergouvernementale suivant la conférence.

ANNEXE 3

Liste des participants

Anderson, Lorne
Agent principal de projet
Ressources renouvelables, Développement
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottawa (Ontario)
K1A OH4

Barber, Alan
Économiste
Politiques et planification des programmes
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

Bernard, Claude
Directeur
Direction de la faune aquatique
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150, boul. St. Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y1

Breton, Mimi
Analyste des politiques
Région du Québec
Ministère des Pêches et des Océans
901, Cap-Diamant
Québec (Québec)
G1K 7Y7

Brickley, Keith
Chef, Unité des enquêtes
Politiques et planification des programmes
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

Brown, Douglas M.
Director, Resource Programs
Intergovernmental Affairs Secretariat
Government of Newfoundland and Labrador
Confederation Building,
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Brynaert, Kenneth A.
Executive Vice President
Canadian Wildlife Federation
1673 Carling Avenue
Ottawa (Ontario)
K2A 3Z1

Bryson, Bill
Supervisor, Outdoor Marketing
Nova Scotia Department of Tourism
P.O. Box 456
Halifax, Nova Scotia
B3J 2R5

Campbell, Scott
Chef, Espèces dulçaquicoles, anadromes et catadromes
Région du Golfe
Ministère des Pêches et des Océans
Moncton (N.-B.)
E1C 9B6

Carter, Dr. Wilfred M.
Executive Director
The Atlantic Salmon Federation
P.O. Box 426
St. Andrews, New Brunswick
EOG 2XO

Chamut, Pat S.
Directeur général
Région de l'Ontario
Ministère des Pêches et des Océans
3060, Harvestor Road
Burlington (Ontario)
L7R 4A6

Clarke, John
(Rep. of Manitoba Lodges and Outfitters Association)
Clarke Advisory Services
P.O. Box 1564
High Level, Alberta
TOH 1ZO

Cole, Jack
First Vice President
Fly-In Sport Fishing Industry
Association of Canada
801 P. Street
Lincoln, Nebraska
U.S.A. 68508

Cox, Kenneth W.
Agent de programmes
Pêches dans le Pacifique et
en eaux douces
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Culp, Jim
Conseiller, Pêches récréatives
Région du Pacifique, côte Nord
Ministère des Pêches et des Océans
4120, Highway 16E
Terrace (C.-B.)

Davis, Tom
Sport Fishing Institute of
British Columbia
2070 Land's End Road
Sidney, British Columbia
V8L 3X9

Duncombe, Robert B.
Directeur
Amélioration du produit touristique
Développement du tourisme
Tourisme Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K2A 0H5

Ebert, Tony
Outdoors Editor
Vancouver Province
2250 Grenville Street
Vancouver, British Columbia
V6H 3G2

Frew, Henry L.
Editor/Associate Publisher
B.C. Outdoors
#202-1132 Hamilton St.
Vancouver, British Columbia
V6B 2S2

Gilbert, Jim
Member, Sport Fishing Advisory Board
570 Seacliffe Road
R.R. 2
Saanichton, British Columbia
V0S 1M0

Glays, Don
Executive Director
Manitoba Wildlife Federation
1770 Notre Dame Ave.
Winnipeg, Manitoba
R3E 3K2

Goudie, Herb
Assistant Deputy Minister
Newfoundland Department of Fisheries
Atlantic Place, Water St., 5th Floor
St. John's, Newfoundland
A1C 5T7

Grandy, Max
Direction des services économiques
Région de Terre-Neuve
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 302, Pleasantville
St. John's (T.-N.)
A1C 5X1

Holder, A.S.
Director, Fisheries Branch
Ontario Ministry of Natural Resources
Whitney Block, Queen's Park
Toronto, Ontario
M7A 1W3

Hooper, W.
Fisheries Biologist
Fish and Wildlife Branch
Department of Natural Resources
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Hutton, Dr. Robert, F.
Chief
Constituent Affairs Staff
National Marine Fisheries Service
3300 Whitehaven St., N.W.
Washington, D.C.
20235

James, Michelle
Économiste des loisirs
Région du Pacifique et du Yukon
Ministère des Pêches et des Océans
1090, West Pender St.
Vancouver (C.-B.)
V6E 2P1

Jefferson, Glenn
Conseiller principal, Espèces anadromes
Région Scotia-Fundy
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 550
Halifax (N.-É.)
B3J 2S7

Johnson, Ron P.
Chief, Inventory and Consulting Services
Fisheries Branch
Department of Parks and Renewable Resources
3211 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4S 5W6

Johnson, Sandy
Biologiste
Division du fleuve Fraser et du Yukon
Ministère des Pêches et des Océans
122, Industrial Park
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2T9

Larkin, Dr. Peter
(Rep. of Canadian Sport Fishing Institute)
Institute of Animal Resource Ecology
University of British Columbia
2204 Main Mall
Vancouver, British Columbia
V6T 1W5

Leech, Michael
Assistant to the President
International Game Fish Association
3000 East Las Olas Boulevard
Fort Lauderdale, Florida
U.S.A. 33316

Liddle, Roger
Executive Director
Northern Ontario Tourist Outfitters Association
P.O. Box 1140
North Bay, Ontario
P1B 8K4

Livingston, Charles
Tourism and Parks Division
Department of Economic Development and Tourism
Government of Northwest Territories
Yellowknife, Northwest Territories
X1A 1A9

Loftus, K.H.
(Rep. of Canadian Wildlife Federation)
130 Arnold Crescent
Richmond Hills, Ontario
L4C 3R8

Lucas, K.C.
(Rep. of Canadian Wildlife Federation)
President, Envirocon Ltd.
No. 4 - 475 West Georgia
Vancouver, British Columbia
V6B 4M9

Mankelow, Ed
British Columbia Wildlife Federation
5659 - 176th Street
Surrey, British Columbia
V4S 4C5

Martin, Dr. W.R.
Chairman, Fisheries Committee
Canadian Wildlife Federation
1474 Orchard St.
Ottawa, Ontario
K1H 7C7

Masse, Bill
Directeur intérimaire
Direction de l'économie et des statistiques
Région du Pacifique
Ministère des Pêches et des Océans
1090, West Pender
Vancouver (C.-B.)
V6E 2P1

MacFarlane, Dr. Dougald
Économiste
Région Scotia-Fundy
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 550
Halifax (N.-É.)
B3J 2S7

McLeod, Don
Président
Association des pourvoyeurs du
Lac Mistassini
C.P. 157
Chibougamau (Québec)
G8P 2K6

Mehli, Svein Aage
Forstekons
Direkoratet for Vilt Og Ferskvassfisk
Elgeseter Gt. 10
7000 Trondheim
Norvège

Merriman, Alec
Outdoors Editor
Victoria Times - Colonist
2621 Douglas St.
Victoria, British Columbia
V8W 2N4

Mill, Tom
Director of Fisheries
Department of Energy and Natural
Resources
Petroleum Plaza, North Tower
9945 - 108th Street
Edmonton, Alberta
T5L 2C9

Munford, Rod
First Vice-President
Northern Ontario Tourist Outfitters
Association
Pines Hotel and Resort
Vermillion Bay, Ontario
POV 2VO

Myles, Wes
First Vice-President
Canadian Wildlife Federation
170 Cloverdale Road
Moncton, New Brunswick
E1B 3HO

O'Reilly, Terry
Conseiller principal en politique du
ministre des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

Overill, Gus
B.C. Interior Fish Camp
Operators Association
Box 3301
Kamloops, British Columbia
V2C 6B9

Paish, Howard
Policy Advisor
Department of Renewable Resources
Government of the Yukon
10 Burns Road
Whitehorse, Yukon
Y14 2C6

Paterson, Rolf
President
Daiwa Canada Ltd.
7959 Enterprise St.
Burnaby, British Columbia
V5A 1V5

Porter, Rex
Gestion du Saumon et de l'Omble
Région de Terre-Neuve
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 302, Pleasantville
St. John's (T.-N.)
A1C 5X1

Rabinovitch, Dr. V.
Sous-ministre adjoint
Expansion économique et
commercialisation des pêches
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A OE6

Radonski, Gilbert C.
President
Sport Fishing Institute
1010 Massachusetts Ave. N.W. Suite 100
Washington, D.C.
U.S.A. 20001

Richards, Dr. Laura
Maître de recherche, Poissons de fond
Station de biologie du Pacifique
Ministère des Pêches et des Océans
Nanaimo (C.-B.)
V94 5K6

Ring, Frank
Conseiller principal en politique
Région du Golfe
Ministère des Pêches et des Océans
C.P. 5030, Halifax Street
Moncton (N.-B.)
E1C 9B6

Roberts, R.F.A.
Directeur
Direction des politiques économiques
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)

Sabean, Barry
Manager
Wildlife Resources
Department of Lands and Forests
P.O. Box 516
Kentville, Nova Scotia
B4N 3X3

Shaw, Ralph
Chairman
Sport Fishing Advisory Board
Site 310, R.R. 3
Courtenay, British Columbia
V9N 5M8

Shardlow, Tom
Division de la côte Sud
Région du Pacifique
Ministère des Pêches et des Océans
3225, Stephenson Point Road
Nanaimo (C.-B.)
V9T 1K3

Smith, Arthur
Director
Fish and Wildlife Division
Community and Cultural Affairs
P.O. Box 2000
Charlottetown, Prince Edward Island
C1A 7N8

Stenton, Ernest
Section Head
Sport Fish Management
Department of Energy and Natural Resources
Petroleum Plaze, North Tower
9945 - 108th Street
Edmonton, Alberta
T5L 2C9

Straight, Lee
Conseiller, Pêches récréatives
Région du Pacifique
Ministère des Pêches et des Océans
1090, West Pender Street
Vancouver (C.-B.)
V6E 2P1

Surette, Tim
Conseiller en politique
Services des pêches de l'Atlantique
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Thomas, Ron C.
Chief of Fisheries Management
Fish and Wildlife Branch
Ministry of Environment
780 Blanshard Street
Victoria, British Columbia
V8W 2H1

Thompson, Dr. Richard B.
Recreational Fisheries Coordinator
Northwest Region
National Marine Fisheries Service
7600 Sand Point Way N.E., Bin C14700
Seattle, Washington
U.S.A. 98115

Toews, Don
Chief, Sportfishing
Fisheries Branch
Department of Natural Resources
P.O. Box 20, 1495 James Street
Winnipeg, Manitoba
R3H 0W9

Tuomi, Archie L.W.
Conseiller principal
Pêches récréatives
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Vernon, Gary C.
Sous-ministre adjoint
Pêches dans le Pacifique et
en eaux douces
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Walling, Walter
Agent du tourisme
Affaires indiennes et inuit
Ministère des Affaires indiennes et
du Nord
320, rue St-Joseph est
C.P. 3725
Saint-Roch (Québec)
G1K 7Y2

Wright, Robert H.
Member, Sport Fishing Advisory Board
Oak Bay Marina
1327 Beach Drive
Victoria, British Columbia
V8S 2N4

Wowchuk, R.M.
Coordonnateur, région du Pacifique
Gestion des pêches récréatives
Ministère des Pêches et des Océans
1090, West Pender Street
Vancouver (C.-B.)
V6E 2P1

ANNEXE 4

Index des participants

Anderson, Lorne 67-70, 236-237, 333-334, 341

Barber, Alan 320-330

Bernard, Claude 139-147

Brickley, Keith 7-8

Brown, Douglas M. 66, 109-113, 233, 347, 357-358, 362

Brynaert, Kenneth A. 99-100, 235, 313-315, 328, 341, 351-352, 365, 369

Bryson, Bill 51, 310-311

Campbell, Scott 187

Carter, Dr. Wilfred M. 54-61, 66-67, 98, 113, 146, 237, 310, 345-346, 361, 369-370

Chamut, Pat S. 196-197, 333, 336

Clarke, John 97-99, 101, 112, 139, 147, 196, 237-238, 261, 311, 328, 355, 364, 369

Cole, Jack 47-49

Cox, Kenneth W. 49, 265-276, 331, 347, 353, 356

Culp, Jim 348

Davis, Tom 52, 86-96, 236

Duncombe, Robert B. 241

Gilbert, Jim 236, 262, 343

Holder, A.S. 9, 53, 86, 135-139, 196, 224-232, 234, 238-240, 362-363, 369

Hooper, W. 119-134, 224-233, 239, 283-303, 310-311

Hutton, Dr. Robert F. 243-250, 261-262

Jefferson, Glenn 119, 277-283, 311

Johnson, R.P. 175-187, 197, 307-308, 328, 354, 357, 361-364

Larkin, Dr. Peter 61-66

Leech, Michael 349

Liddle, Roger 70-86, 139, 174, 236, 241, 346-347, 355, 365, 369

Livingston, Charles 222-224, 241, 341

Loftus, K.H. 28-34, 52, 196, 312

Lucas, K.C. 35-47

Mankelow, Ed 53, 100, 134, 195, 331, 341, 352-353, 355-356, 358

Martin, Dr. W.R. 17-24, 52, 67, 354, 363, 369

Masse, Bill 173

McLeod, Don 336-340, 343-344, 347

Mehli, Svein Aage 303-306

Munford, Rod 357

Myles, Wes 24-28

O'Reilly, Terry 265, 311, 329, 342, 346

Overill, Gus 133

Paish, Howard 217-222, 234, 309-310, 329-330, 353, 356, 361, 363-364

Paterson, Rolf 331

Porter, Rex 85-86

Rabinovitch, Dr. V. 2-4, 9, 241-242

Radonski, Gilbert C. 49-50, 250-262, 350-353

Ring, Frank 117

Roberts, R.F.A. 85, 99-100, 188-197, 234, 238-239

Sabean, Barry 113-117

Shaw, Ralph 85, 138, 318-319

Smith, Arthur 9, 85, 99, 118-119, 357

Stenton, Ernest 198-206, 313, 332

Straight, Lee 174, 329-330, 344-345, 348, 352, 354

Surette, Tim 112, 146-147

Thomas, Ron C. 1, 100, 207-216, 224-233, 239-241, 328-329, 343, 347, 356, 363, 365

Thompson, Dr. Richard B. 53

Toews, Don 85, 148-174, 240, 315-318, 362, 364-365

Tuomi, Archie L.W. 5-6, 67, 101, 224-233, 235, 241, 263-264, 353-354, 356-358, 361-364, 369-370

Walling, Walter 334-336, 346-347

Wright, Robert H. 10-17, 50-53

Wowchuk, R.M. 86, 134, 261

ANNEXE 5[1]

Quebec

Sport fisheries in Quebec: Situation, policy and outlook

Claude Bernard
Director, Aquatic Wildlife Branch,
Department of Recreation, Fish and Game

Introduction

The subject of this year's conference gives each of us the opportunity to ponder the principles we have been applying to sport fisheries. The Government of Quebec has given the Department of Recreation, Fish and Game (MLCP) responsibility for wildlife, and in my capacity as an officer of that Department I will first give a brief situation report, highlighting the major problems of the day and our fears for the future. I will then describe our intended approach, one that is based on concerns expressed by the public and the biological constraints imposed by animal populations and habitats. Here, I will summarize the guidelines that will govern decisions on major and minor changes in our approach to wildlife management.

Situation report

The estimated potential of "sport" wildlife species in Quebec has been calculated from a few inventories, what we know about wildlife, and, not infrequently, from empirical data. I need not say just how incomplete the basic information is or point out that the sole usefulness of those estimates is that they give us a ballpark figure to work with. Moreover, consumptive utilization has been determined from a number of user polls, after factoring in the existence of commercial fresh water fisheries and the exclusive rights given to some native peoples in specific areas.

Quebec's wildlife is theoretically capable of supporting almost twice as much consumptive utilization as is now the case. At the same time, it has to be admitted that this hypothesis masks a disquieting situation in some specific areas. In zone 1, for example (see figure 1), there is a net deficit in the most popular species - pike, walleye, bass and salmon. In all probability, therefore, the biologically acceptable maximum is being exceeded in some cases. Moreover, given present day management methods, it is impossible to avoid such imbalances. In zone II (see figure 1), even though pike and walleye potential and harvest appear to be in balance, analysis has shown that the salmon deficit is even greater than in zone I. When you consider that the vast majority of parks, reserves, wildlife management areas (ZECs), and outfitting operations are located in zone II, where harvesting is usually regulated, that must mean that the adjoining area is overexploited, particularly the Mauricie and the region north of Montreal.

---

1 English translation

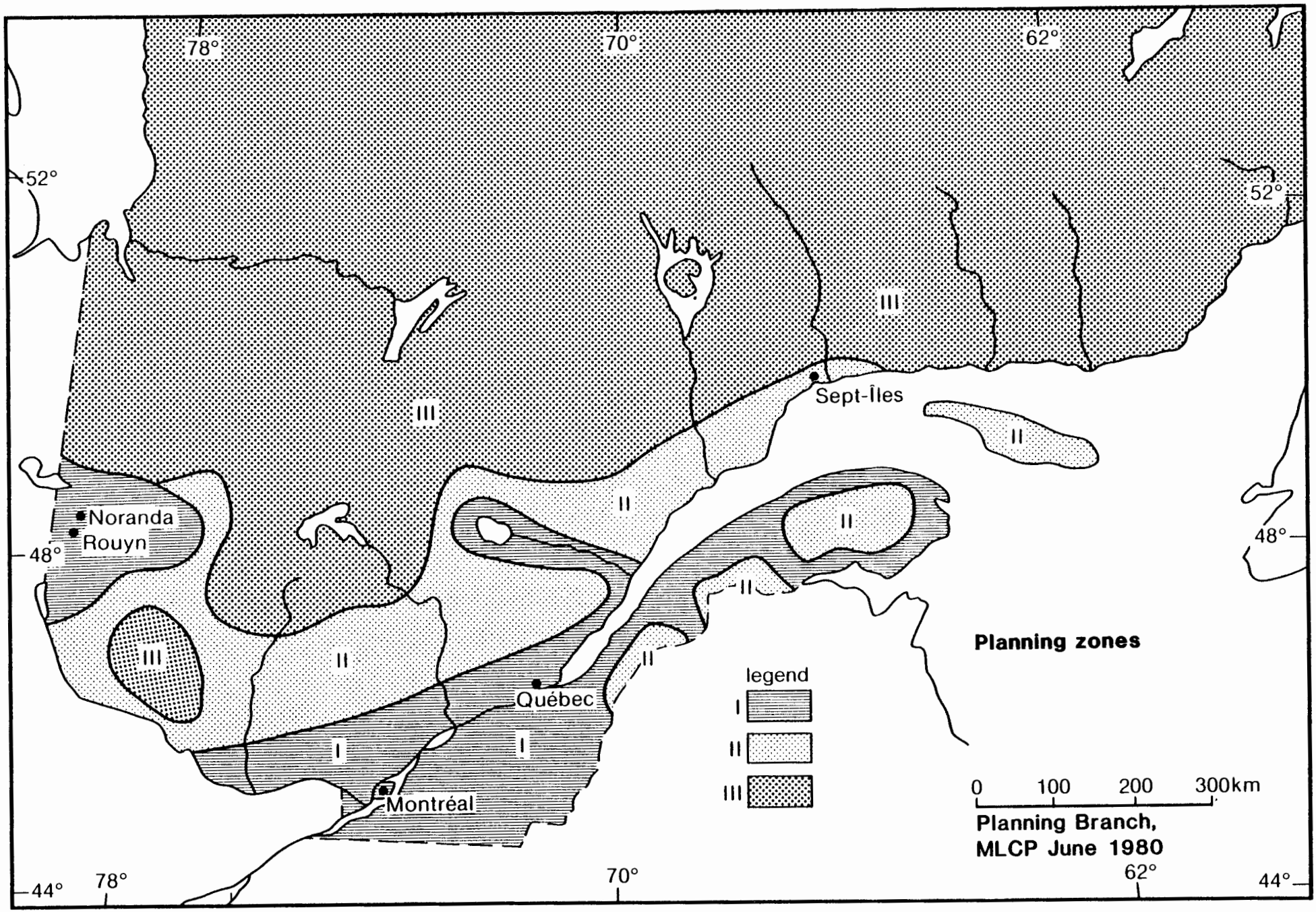
78°
70°
62°
52°
52°
III
III
Sept-Îles
II
II
II
Noranda
Rouyn
48°
48°
II
III
II
II
Québec
I
I
Montréal
Planning zones
legend
I
II
III
0 100 200 300km
Planning Branch,
MLCP June 1980
44°
78°
70°
62°
44°

Total consumptive demand in 1980 was estimated at close to 14.5 million angler days. On the other hand, a conservative estimate of non-consumptive resource use put demand at 16 million days. The enormous number of Quebecers who take part in non-consumptive activities is an indication of their interest in the province's wildlife.

Legislative and administrative framework

The legislature gave the Department of Recreation, Fish and Game sole responsibility for managing resource utilization. The Department's enabling act consequently stipulates that its duties are to "supervise and manage everything relating to hunting and fishing, except maritime fisheries", "promote the development of recreation, sport, hunting and fishing", and "administer parks, fish and game reserves and bird sanctuaries". As far as fish resource utilization is concerned, however, departmental action is subject to federal government approval.

The current corporate structure of the Department gives Wildlife Branch responsibility for wildlife planning, protection, biological research, management, and harvesting. The Department has been regionalizing operations for the past 15 years or so. In the 60s, districts were established and the wildlife protection function was decentralized. This trend has been gaining momentum in recent years with the creation of regional offices, which now have greater responsibility and play an active role in carrying out the Department's mandate. To ensure proper management of wildlife and make the regions less impersonal, they were broken down into smaller units known as concerted development zones (ZACs). The Department also instituted wildlife management areas (ZECs), for it felt that Quebecers should be more involved in protecting wildlife and allocating resource use and that responsibility for such matters should not lie solely with the government.

Because of the needs of specific animal populations, the decline in the quality and quantity of habitats, and foreseeable trends in demand, the supply of wildlife has necessarily assumed major importance.

That being so, there were two possible approaches: either to give artificial support or to maintain, improve and restore habitats. There was no evidence that the first possibility would be effective in the long term and action of this kind seemed advisable only in cases of dire need. Attention therefore focussed on habitat.

In present circumstances, this approach will not be without its problems. Many agencies share the responsibility for this domain, there are numerous pressure groups, each defending its own interests, and resource users are frequently at odds with each other and with other interest groups.

Policy directions

We have two main objectives: to preserve wildlife for future generations and to develop resources. Consequently, all action on widlife must be ecologically sound and democratic.

1) Habitat protection

The Conservation and Development of Wildlife Act adopted last December gave the Quebec government new powers to protect habitat. The Act empowers the Department to establish wildlife preserves where the need to preserve habitats will dictate the use of other resources. In the next few months, the Department will be tabling a much more comprehensive policy on habitat preservation in Quebec.

2) Fisheries plan

Departmental action on harvesting also stems from the guidelines referred to above. Consequently, while the incorporation of hunting and fishing areas was being considered by the Department, it felt justified in lowering ceilings on catches on sports fish, thereby ensuring a more even distribution of pressure on resources. The Department is working particularly hard on defining technical approaches to the management of fresh water fish that will permit better development of such species and ensure their perpetuation.

While there are serious problems of resource availability, the government is also faced with a social phenomenon of no little importance: growing interest in aquatic wildlife. Not only is the number of sports fishermen rising steadily, but the demand for commercial species has also shown a significant increase, and the government must meet the food supply needs of native peoples. Realizing the problems of resource allocation that this will pose, the Quebec government felt that its fishing management plan should include a list of priorities governing the allocation of fish from non-tidal waters and anadromous and catadromous species. Thus, the Conservation and Development of Wildlife Act stipulates that the following order of priorities will apply in the allocation of resources:

1) breeding stock
2) fishing for food purposes
3) sport fishing
4) commercial fishing

That list will consequently form the basis for considering new licence applications and reviewing the current allocation of stocks.

3) Broader-based access to resources

Attempting to ensure broader-based access to resources has absorbed much of the Quebec government's attention in recent years. Operation Wildlife Management, for example, led to the introduction of a network of wildlife management areas. The Department has recently approved a policy on reviewing the purpose and boundaries of such areas. More generally, a system has been set up in recent years that makes it possible to harvest resources in a more structured fashion and give all Quebecers equal access to them.

The introduction of such measures does not necessarily mean that the bottom line is of no concern, and the government is now attempting to maintain a fair balance between service costs and user fees.

Cost effectiveness is the guiding principle for outfitting operations, and the lessee is as profit conscious as any other commercial enterprise in Quebec.

In the wildlife preserves, by contrast, it is the social aspect that takes precedence, and an attempt will be made to reconcile the cost-recovery concept with the social role of the preserves. Consequently, costs will be allocated equitably among all types of users.

As for the network of wildlife management areas, the third and last method of providing access to resources, their management associations must ensure that they are self-financing, since government assistance is available only for capital investment.

4) Delegation of management authority

Authority for only a few specific activities or services in wildlife preserves is delegated. In the wildlife management areas, by contrast, not only is there full delegation of administrative responsibility, but the Department also accepts that area managers should be responsible for specific aspects of wildlife management, such as monitoring harvesting, physical improvements to habitat, and enforcement of regulations. Similar authority may be delegated in outfitting operations.

Development outlook

1) Non-consumptive utilization

Given this situation, what can we realistically expect the 1990s to hold for sport fishing? First, let me say that my Department will continue to take an ecological approach until such time as the people of Quebec come to realize that wildlife is part of their heritage. Moreover, to judge by the opinions voiced by various agencies, the Government of Quebec may well be pressured to change its regulations aimed at making more room for non-consumptive utilization. As far as aquatic wildlife is concerned, however, this is a long term prospect.

2) Development on urban fringes

Because of its cost, fishing will be more of an urban and semi-urban activity. For their day to day needs, Quebecers will stay close to home, travelling to remote waterways only when they plan a long fishing trip.

Changing consumer habits will bring about changes in the wildlife preserves and management areas as they attempt to meet the new demands being made of them. Outfitting operations, which by definition provide accommodation, will tend rather to move in the direction of consolidation and development.

In urban and semi-urban areas, the Department will take action to give local inhabitants better access to and knowledge of the enormous wildlife potential of the St. Lawrence and its tributaries. To that end, the

Department is now putting the finishing touches to Project Archipelago[1], a major project in which every attempt will be made to all interests, be it recreation, fishing, or non-consumptive utilization of wildlife.

Moreover, under the terms of the Conservation and Development of Wildlife Act, the Department is once again responsible for fishing ponds. Analysis will determine if changes and improvements can be made to services so that the reduced availability of fish in certain areas need not curtail fishermen's enjoyment. Still with reference to the St. Lawrence corridor, and specifically for anadromous and catadromous species, the Act's resource allocation provisions will bring changes in the medium term.

To conclude, we are extremely confident about the outlook for sport fishing in Quebec in the 1990s. Recent decisions by the Quebec government on resource conservation and development are a clearcut indication of its intention to give priority to sport fishing. It is also clear that the government wishes to maximize the economic benefits that such fishing generates for Quebec. In doing so, it will respect to the full both wildlife and native rights to harvest fish for food.

Discussion

Wilf Carter: You made reference to the native peoples' fishery and my question is on that subject. There has been an expectance on the part of other user groups to face restrictions in the salmon fishery beginning in 1984, and my question is to ask you whether your Department has initiated any discussions with the Federal Government, or vice versa whether the Federal Government has taken the initiative, to make sure that the native bands that exploit the salmon harvest are involved in the restrictions and cutbacks that are going to take place? If we end up in a situation where all commercial fishermen and anglers are making sacrifices in their harvest, and there is no participation in that program with the native bands, I think we are going to find that much of the objective of this whole exercise is going to be frustrated. I want to make sure that somebody is taking the initiative, either in Quebec or the Federal Government, to involve the native people in this conservation exercise that we are starting.

Claude Bernard: I do indeed feel that all users - sport fishermen, commercial fishermen and native people - should be involved. Otherwise, progress will probably not be as rapid as we would wish. The Department has scheduled meetings with native peoples in the next few weeks to review the quotas that they have been virtually guaranteed in the past to make them more aware of the situation, especially for salmon. I feel that this is particularly true as far as salmon are concerned. I am sure that native people will grasp the situation and acknowledge that they too should be involved in the sharing of resources. We are aware of that and meetings must take place as soon as possible to discuss matters and involve native people.

Tim Surette: I just wanted to be sure that either the Quebec government or the federal government knows that steps will soon be taken to ensure native involvement in the salmon fisheries restructuring program scheduled for 1984.

---

[1] Project for developing a part of the St. Lawrence in the Montreal region.

Claude Bernard: The Department has not yet decided what will be done in 1984. Proposals are now being examined and we should know within two weeks what we should be recommending. Those recommendations, however, will be based on what was said at meetings of the Canadian Atlantic Fisheries Scientific Advisory Committee (CAFSAC). Only then will we meet with native peoples, or representatives such as the Atikamek-Montagnais Council, to inform them of the situation. All Quebecers - everyone who lives in eastern Canada - are aware of the salmon problem, so information has already been circulated about it.

Tim Surette: Our Minister, the Honourable Pierre de Bané, dealt with acid rain in some detail in his speech yesterday, and I understand it's a major problem in Quebec. I'd like to know therefore if the Quebec government is actively engaged in research in this area.

Claude Bernard: Acid rain is one of the Quebec government's concerns, and the Department of the Environment and the MLCP are working on it. Studies are being done in co-operation with consultants, the federal Department of Fisheries and Oceans, the University of Quebec's scientific research institute, and Laval University on various aspects of acid precipitation, particularly its effect on aquatic wildlife. We have as yet no tangible proof that acid rains harms salmon but we have concluded that the recent decline in the salmon population of some rivers is probably partly due to acid rain. The Woods Hole Oceanographic Institute recently set up a research station on the Matamec river and, at a seminar in Quebec City, provided data on acid precipitation and its effect. According to its figures, we cannot for the moment conclude that salmon would be affected in the same way as, say, speckled trout. It is certainly a source of concern. Plans for the next fiscal year include programs for continuing work and carrying out new projects.

John Clarke: Regarding the Indian people, is it not a fact that they have a right at law as individuals to harvest the fish by whatsoever means for food and that this is an individual right and that if there was going to be any control over them it would have to be a matter of consensus between the various individuals because they have this federally granted right to harvest.

Claude Bernard: I feel that the granting of rights to native peoples was first and foremost a political decision. That aside, it is absolutely essential, in my opinion, to make all users aware of the special problems of salmon. Even if we acknowledge native rights, there won't be any rights if there are no fish. I also think that all users must be made aware of the situation as we see it; that does not mean that native peoples will not be able to harvest resources but quotas must be allocated to the various user groups.